

**Observatoire territorial des sports de
nature du
Pays Haut Languedoc et Vignobles**



SOMMAIRE

1 PRESENTATION DE L'ETUDE SUR LES SPORTS DE NATURE.....	5
1.1 Introduction.....	5
1.2 Objectifs.....	7
1.3 Méthodologie.....	8
1.4 Sport et développement durable.....	17
1.5 Les limites de l'étude réalisée.....	21
2 PARTIE 1.....	23
2.1 LE PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES.....	23
2.1.1 Chapitre 1 – Les diversités géographiques du territoire.....	23
A. Une grande diversité de milieux.....	24
B. D'importantes ressources environnementales.....	26
C. Accueil et circulation des flux de visiteurs.....	30
2.1.2 Chapitre 2 - Repères démographiques.....	32
2.1.3 Chapitre 3 - Répartition spatiale des hébergements touristiques du territoire.....	34
3 PARTIE 2 : LES SPORTS DE NATURE.....	37
LES ACTIVITES TERRE.....	37
3.1.1 Chapitre 1 : La randonnée pédestre.....	37
A. Inventaire et typologie des acteurs : deux groupes d'acteurs distincts et complémentaires.....	38
B. Inventaire et typologie des publics.....	44
C. Inventaire et typologie des sites de pratique : une offre importante et en croissance.....	46
D. Evaluation des retombées économiques de la filière randonnée pédestre.....	68
E. Les réseaux de promotion et de distribution de la randonnée pédestre. .	72
F. Manifestations et événementiels.....	74
3.1.2 Chapitre 2 - L'équitation.....	76
A. Inventaire et typologie des acteurs.....	80
B. Inventaire et typologie des publics.....	89
C. Inventaire et typologie des sites de pratique.....	96
D. Evaluation des retombées économiques de l'activité.....	105
E. Réseaux de promotion de l'activité.....	110
F. Inventaire et poids des manifestations en 2005.....	113
3.1.3 Chapitre 3 : la course d'orientation.....	115
A. Inventaire et typologie des acteurs.....	119
B. Inventaire et typologie des sites de pratique.....	120
C. Inventaire et typologie des publics.....	122
D. Retombées économiques de l'activité.....	123
E. Réseaux de promotion de l'activité.....	123
F. Inventaire et poids des manifestations en 2005.....	124
3.1.4 Chapitre 4 : le tir à l'arc.....	126
A. Inventaire et typologie des acteurs.....	127
B. Inventaire et typologie des publics.....	128
C. Inventaire et typologie des sites de pratique.....	130
D. Retombées économiques de l'activité.....	131
E. Réseaux de promotion de l'activité.....	131
F. Inventaire et poids des manifestations en 2005.....	132
3.1.5 Chapitre 5 : le VTT.....	134
A. Inventaire et typologie des acteurs.....	136

B. Inventaire et typologie des publics.....	138
C. Inventaire et typologie des sites de pratique.....	138
D. Retombées économiques de l'activité.....	144
E. Réseaux de promotion de l'activité.....	144
F. Inventaire et poids des manifestations en 2005.....	145
LES ACTIVITES ROCHE.....	147
3.1.6 Chapitre 6 : l'escalade.....	147
A. Inventaire et typologie des acteurs.....	150
B. Inventaire et typologie des publics.....	152
C. Inventaire et typologie des sites de pratique.....	157
D. Retombées économique de l'activité	174
E. Réseaux de promotion de l'activité.....	174
F. Inventaire et poids des manifestations en 2005.....	175
3.1.7 Chapitre 7 – La spéléologie.....	177
A. Inventaire et typologie des sites de pratique.....	178
B. Inventaire et typologie des acteurs.....	184
C. Retombées économique de l'activité.	191
D. Réseaux de promotion de l'activité.....	191
E. Inventaire et poids des manifestations.....	192
3.1.8 Les autres activités à cordes.....	193
A. Les parcours acrobatiques.....	193
B. Le Canyonisme.....	195
C. Retombées économiques des activités Roche.....	196
L'ACTIVITE EAU.....	199
3.1.9 Chapitre 8 : le canoë-kayak et ses disciplines associées.....	199
A. Inventaire et typologie des sites de pratique.....	208
B. Inventaire et typologie des acteurs : plus de 20 ans d'existence et des structures toujours actives et dynamiques.....	226
C. Inventaire et typologie des publics.....	234
D. Retombées économiques de l'activité.....	238
E. Réseaux de promotion de l'activité.....	240
F. Inventaire et poids des manifestations en 2005.....	241
L'ACTIVITE AIR.....	243
3.1.10 Chapitre 9 : Le Vol Libre.....	243
A. Inventaire et typologie des acteurs.....	247
B. Inventaire et typologie des sites de pratique.....	247
C. Inventaire et typologie des publics.....	252
D. Retombées économiques de l'activité.....	253
E. Réseaux de promotion de l'activité.....	254
F. Inventaire et poids des manifestations en 2005.....	255
4 PARTIE 3.....	256
4.1 DIAGNOSTIC – ANALYSE – PROPOSITIONS D' ACTIONS.....	256
4.1.1 Chapitre 1: diagnostic par activité et diagnostic territorial.....	256
A. Diagnostic par activité selon la matrice SWOT : forces, faiblesses, opportunités, et menaces.....	256
B. Diagnostic territorial des sports de nature.....	281
C. Conclusion.....	305
4.1.2 Chapitre 2 : Orientations stratégiques.....	307
4.1.2.1 La gestion durable des sites.....	308
4.1.2.2 Le développement socio-sportif.....	309
4.1.2.3 La valorisation de l'offre touristique.....	310
4.1.2.4 La mise en réseau des acteurs, et le réseau institutionnel et politique.....	310

4.1.3 Chapitre 3 : Développement des orientations stratégiques par activité et propositions d'actions pour le pays Haut Languedoc et Vignobles.....311

A. La randonnée pédestre.....	311
B. L'équitation.....	321
C. La course d'orientation.....	330
D. Le tir à l'arc.....	339
E. Le Vélo Tout Terrain.....	348
F. L'escalade.....	360
G. La spéléologie.....	369
H. Le canoë kayak.....	378
I. Le vol libre.....	388

5 GLOSSAIRE.....	397
6 LEXIQUE.....	400
7 Annexes.....	403

1 PRESENTATION DE L'ETUDE SUR LES SPORTS DE NATURE

1.1 Introduction.

Après une période d'expansion, de diversification et de diffusion spatiale des pratiques sportives de nature durant les décennies soixante-dix et quatre-vingt, les années quatre-vingt dix se sont caractérisées par une socialisation et une «économisation» croissantes de ces activités.

On peut observer cette évolution selon une double dynamique socio spatiale :

- Le passage d'une marginalité géographique, sociale et sportive (peu d'activités de nature, peu de pratiquants, sociabilité confidentielle et «tribale», sites «rares») à une intégration aux modèles sportifs et sociétaux dominants (diversification des pratiques, diffusion géographique et démographique, médiatisation, compétition, etc.)
- Une révolution culturelle, faisant évoluer le statut de pratiquant sportif vers celui d'utilisateur et de consommateur d'activités, d'espaces et de services sportifs. Ainsi, les comportements traditionnels d'anti-consommation (camping sauvage, « culte » de la gratuité, etc.) et de refus des normes sont devenus minoritaires. Le pratiquant recherche aujourd'hui majoritairement un accès rapide et non contraignant aux activités, sans projet d'autonomie. De sportif, le pratiquant devient usager, client, passager, etc.

La frontière entre tourisme et sport s'efface ainsi progressivement (émergence des notions de «vacances actives» et de «touristification» des pratiques sportives).

Le statut même de la nature évolue à mesure que celle-ci devient un espace récréatif majeur, un support aménagé et fonctionnalisé au sein duquel balisages, normes, labels, marques commerciales apparaissent ou se généralisent¹.

Le développement spectaculaire des Activités et Sports de Nature (ASN), pratiqués par plus de 30 millions de français, place ces activités au cœur des préoccupations de développement et d'aménagement durable des territoires. Elles doivent être organisées localement, au plus près du terrain et des acteurs.

¹ P. BOURDEAU, P. MAO, « Quelques pistes d'évaluation de l'impact socio-économique des sports de nature », in Pratiques et impact des pratiques sportives de nature dans les espaces protégés, cahiers de l'ATEN, 2002.

La maîtrise de leur développement nécessite d'élaborer un projet territorial cohérent fondé sur le développement durable. L'enjeu est de pouvoir concilier l'exercice de ces pratiques sportives en constante évolution avec une amélioration de l'accueil et de la sécurité, tout en intégrant la dimension de développement durable.

Tous les ingrédients existent pour faire des sports de nature dans le pays Haut Languedoc et Vignobles un des axes fort et solidaire pour un développement durable qu'ambitionne la structure. Sur ce territoire, les activités d'eau vive sont en plein essor et les randonnées se développent sous toutes leurs formes (équestre, VTT, pédestre).

Le Pays place ainsi les sports de nature au cœur d'une stratégie d'amélioration du cadre de vie de la population qu'il souhaite voir maîtriser par les structures locales existantes.

Des structures rurales et des particuliers se lancent dans l'accueil et l'animation de sports de nature, souvent avec l'aide des collectivités. Les acteurs se multiplient, utilisent l'espace, l'exploitent afin d'en tirer une plus value économique.

Dans le Pays, zone de montagnes et de plaines, les enjeux du développement des sports de nature sont reconnus significatifs, tant d'un point de vue économique, sportif, associatif, environnemental que social.

Ce diagnostic veut s'inscrire dans une logique résolument durable devant permettre d'alimenter la réflexion prospective déjà entreprise avec les partenaires et acteurs du territoire.

La principale caractéristique du territoire Haut Languedoc et Vignobles est la qualité reconnue d'un milieu naturel préservé, capable d'agir comme une plus-value, tant en terme de qualité de vie que d'attractivité touristique.

Le développement des pratiques sportives nécessite une action concertée, globale et cohérente : tout cela implique de disposer d'un outil d'analyse, d'évaluation et de prospective. Un outil spécifique ou intégré à une structure plus large, qui permette d'apprécier en permanence les évolutions et les besoins, de procéder à une évaluation régulière des actions mises en œuvre et des objectifs visés.

Les activités et sports de nature mobilisent un grand nombre d'acteurs utilisant les espaces, et la cohabitation entre chacun est parfois difficile. Afin de mieux structurer ces activités et pour qu'un échange constructif s'établisse, il est indispensable de bien connaître l'ensemble des activités, leurs pratiquants, leurs modes de fonctionnement ainsi que leurs aspirations.

La connaissance du patrimoine sportif est ainsi indispensable à une programmation adaptée des équipements et des aménagements de sites.

Hérault Sport avec le pays Haut Languedoc et Vignobles réfléchissent à la mise en place d'un observatoire territorial des sports de nature, visant à positionner à l'échelle du Pays les activités sportives de nature comme un levier pour le développement local.

Afin d'analyser la distribution des phénomènes sportifs sur ce territoire, nous aurons recours à un logiciel SIG (Système d'Information Géographique) pour permettre d'associer à des objets localisés dans l'espace une multitude de champs décrivant ces objets. Il propose surtout une large palette d'outils pour analyser et mettre en perspective ces champs.

1.2 Objectifs.

Les sports de nature : un nouvel enjeu pour un territoire rural.

Ce premier état des lieux a pour objectif d'identifier **les pratiques** (modalités de pratiques et cultures sportives), **les activités** (type et modes) et **leurs territoires** de prédilection (espaces, sites, et itinéraires), ainsi que **les modes d'organisation** et le cadre institutionnel des activités sportives de nature (statuts : mouvement associatif et fédéral, structures privés et publiques et leurs moyens d'action).

Ce travail n'a pas pour finalité de hiérarchiser les pratiques et activités sportives, mais de définir «objectivement» le poids relatif de chaque discipline et leur lisibilité territoriale à l'échelle du territoire. Cette démarche permettra de mettre en avant les atouts et les faiblesses du Pays d'un point de vue sportif et touristique.

- Augmenter la lisibilité de l'offre.
 - Localiser les sites de pratiques sportives de nature : présentation de leur distribution spatiale et des caractéristiques des pratiquants de sports de nature (clubs, licenciés, public touristique et de loisir).
 - Qualifier les sites de pratique (labels, niveaux de pratique, types de pratique, etc.).
 - Localiser les inégalités territoriales dans la répartition des équipements.
 - Répertorier et localiser les structures par activité et par type de structure (clubs, prestataires privés).
 - Identifier la dynamique des différents acteurs (clubs gestionnaires de sites, regroupements d'acteurs, activités mises en place, etc.).

- Caractériser les différents publics des sports de nature (la demande).
 - Recenser et typer le public sportif.
 - Estimer et typer le public de loisir.
 - Estimer et typer la clientèle touristique.
 - Connaître les attentes des différents publics.

- Organiser et gérer les activités sportives de nature.
 - Mettre en évidence les domaines d'excellence existants et potentiels.
 - Repérer les coopérations et les synergies.
 - Mettre en perspective les dynamiques locales et départementales en matière de plans et schémas des activités de nature.
 - Aborder des modes de gestion à mettre en place pour un développement harmonieux des activités sportives de nature.

1.3 Méthodologie.

La gestion globale des activités sportives en milieu naturel repose sur la recherche permanente de l'équilibre entre les intérêts économiques, environnementaux et sociaux. L'objectif de cette étude est donc d'appréhender les sports de nature au travers de ces 3 enjeux.

Pour cela, l'étude s'organise en trois étapes :

- **Etape 1 : Positionnement du Pays par des données transversales.**

Afin de diagnostiquer le développement de ces activités en cohérence avec les enjeux du Pays, il est essentiel de tenir compte des composantes environnementales, touristiques et des dynamiques démographiques et institutionnelles de ce territoire.

Les hébergements touristiques sont le corollaire du développement touristique des sports de nature. Dans cette perspective, Hérault Sport a procédé à leur recensement et à leur numérisation, à partir d'un partenariat entre le Comité Départemental de Tourisme, la Préfecture, la Mission Tourisme du Département et les Gîtes de France.

- **Etape 2 : La réalisation de fiches activité pour un état des lieux des sports de nature sur le territoire.**

Cette deuxième étape a pour but de réaliser l'inventaire et le diagnostic de neuf sports de nature, à partir d'un recueil d'informations sur le terrain et d'entretiens avec les acteurs locaux du sport. Nous recenserons pour chaque activité l'ensemble des acteurs, prestataires, et sites de pratique.

Liste des sports de nature étudiés :

- Randonnée pédestre
- Equitation
- Course d'orientation
- Tir à l'arc
- VTT
- Escalade
- Spéléologie et autres activités à cordes
- Canoë kayak
- Vol libre (deltaplane et parapente)

Le descriptif par activité s'articule en 6 volets :

Volet 1 - Les clubs et les prestataires privés : typologie des acteurs.

L'objectif de ce volet est de recenser l'ensemble des acteurs de la filière sport de nature actifs sur le territoire du Pays.

Pour cela, des entretiens avec les Présidents des comités départementaux ont été menés afin de collecter et valider les informations dans le cadre du travail partenarial liant Hérault Sport et les Fédérations, via des conventions.

Des enquêtes auprès des Offices du Tourisme, ainsi que le travail du cabinet d'études JED, ont permis de recueillir des informations manquantes relatives aux prestataires privés.

Volet 1 – les clubs et les prestataires privés : typologie des acteurs.		
Données recherchées	Partenaire(s) ressources	Méthode employée
Clubs affiliés par discipline	Comités départementaux	Conventions avec les comités départementaux Entretiens Constitutions de bases de données Intégrations des données dans le SIG Analyse de la répartition spatiale
Prestataires privés	Offices du Tourisme Internet Pages jaunes Jeunesse et Sport Cabinet d'études JED	Entretiens Recherches Enquêtes Constitutions de bases de données Intégrations des données dans le SIG Analyse de la répartition spatiale

Volet 2- Inventaire des publics : le public sportif fédéral et le public de loisirs.

L'objectif de ce volet est de recenser et typer les différents publics sportifs, de loisirs et touristiques (Même méthode que le volet 1).

Volet 2 : inventaire des publics (demande)		
Données recherchées	Partenaire(s) ressources	Méthode employée
Licenciés par club (public sportif)	Comités départementaux	Conventions avec les comités départementaux Constitutions de bases de données Intégrations des données dans le SIG Analyse de la répartition spatiale
Public de loisir et touristique	Cabinet d'études JED	Enquêtes : public de loisir et touristique

Volet 3 - Inventaire et typologie des sites de pratique.

Il s'agit de recueillir l'ensemble des données existantes concernant la localisation des espaces, des sites et des itinéraires de pratique des sports de nature étudiés (inventaire et qualification). Sont recensés l'ensemble des sites faisant l'objet de conventionnements ainsi que les autres sites où la pratique est reconnue.

Volet 3 : inventaire des sites de pratique (offre).		
Données recherchées	Partenaire(s) ressource (s)	Méthode employée
<u>Sites conventionnés :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sites et itinéraires du PDIPR 	Hérault Sport Département Comités départementaux	Relevés de terrain Référencement & renseignements Numérisation
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sites et itinéraires des <i>schémas départementaux</i> 	Hérault Sport Département Comités départementaux	Intégration des données dans le SIG Analyse de la répartition spatiale
<u>Sites non conventionnés :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ sites et itinéraires édités 	Hérault Sport Offices de Tourisme Communautés de Communes Chartes	Inventaire des sites par discipline Inventaire des éditions Numérisation Intégration au SIG Analyse de la répartition spatiale
<u>Estimation de la fréquentation des sites.</u>	Cabinet d'études JED Prestataires privés	Enquête prestataire, clientèle Entretiens
<u>Aménagements sports de nature.</u>	Hérault Sport	Inventaire Numérisation Intégration dans le SIG

Volet 4 - Retombées économiques de la filière : évaluation du poids économique de la filière et des emplois générés.

Les activités de pleine nature apparaissent aujourd'hui comme un produit d'appel incontestable. L'observation d'une structuration commerciale de ces activités nécessite l'étude du poids économique de cette filière, confiée au cabinet d'études JED.

Volet 4 : les retombées économiques de la filière.		
Données recherchées	Partenaire(s) ressources	Méthode employée
Emplois générés par activité	Cabinet d'études JED	Enquêtes prestataires
Chiffre d'affaires par filière/activité	Cabinet d'études JED	Enquêtes prestataires et clientèles

Volet 5 - Les réseaux de communication et de promotion existants.

L'objectif est d'analyser l'organisation des acteurs et d'étudier les principaux canaux de promotion et de commercialisation de chacune des disciplines.

Volet 5 : les réseaux de communication et de promotion existants.		
Données recherchées	Partenaire(s) ressources	Méthode employée
Topos existants	Comités départementaux Communautés de Communes Offices du tourisme	Inventaire Analyse
Sites Internet des structures		Inventaire Analyse
Guide loisirs et sports de pleine nature	Comité Départemental du Tourisme Hérault Sport	Inventaire Analyse
Brochures touristiques	Offices du Tourisme Prestataires	Inventaire Analyse

Volet 6 - Les manifestations et événementiels.

Les manifestations témoignent de la dynamique et du développement de la pratique sportive sur un territoire. Nous avons recensé les manifestations soutenues par Hérault Sport en 2005 en partenariat avec les fédérations et les collectivités locales (fêtes votives, championnats, etc.). Les événements majeurs et récurrents ont fait l'objet d'une attention particulière par le biais d'enquêtes afin d'en mesurer leurs impacts (Annexe n°10).

Volet 6 : manifestations sportives et événementiels		
Données recherchées	Partenaire(s) ressources	Méthode employée
Manifestations organisées sur le territoire	Hérault Sport	Extraction des données Hérault Sport Analyse de fréquentation Analyse de la répartition spatiale des événementiels Enquête de fréquentation sur un panel de manifestations

Etape 3 : Diagnostic territorial des sports de nature, analyse et proposition d'actions opérationnelles pour chaque activité.

Cette troisième étape vise à identifier les axes forts du développement des sports de nature et à les inscrire dans un processus cohérent et durable du développement territorial.

Dans un premier temps, un diagnostic est effectué par discipline à partir de matrices SWOT*, puis une synthèse globale est effectuée visant à dégager les axes de développement majeurs de cette filière d'activités à l'échelle du Pays. Enfin, des propositions d'actions opérationnelles seront formulées pour chacun de ces axes, dans la perspective d'un développement durable des sports de nature.

Chapitre 1 : Diagnostic par activité, et diagnostic territorial.

A - Diagnostic par activité selon la matrice SWOT*.

L'objectif est d'identifier, à l'aide d'une grille d'indicateurs, les forces et les faiblesses caractéristiques de chaque activité sportive au sein du pays Haut Languedoc et Vignobles, ainsi que les opportunités et les menaces qui caractérisent le contexte organisationnel de ces activités.

Les indicateurs choisis doivent répondre à plusieurs contraintes. Ils doivent être à la fois :

- simples, afin d'être collectés le plus facilement possible et analysés de façon à ne pas induire de biais dans l'interprétation ;
- reproductibles, pour être suivis de façon régulière, et comparables d'une année sur l'autre ;
- suffisamment pertinents pour pouvoir mettre en évidence des grandes tendances.

* Voir le lexique.

Chaque discipline est ainsi analysée avec les mêmes indicateurs organisés dans 3 thématiques présentées dans le tableau suivant :

<p>Les espaces sites et itinéraires (ESI).</p> <p><u>Qualité des ESI :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- label- balisage- existence de schéma ou plan départemental- conventionnement- présence de domaines départementaux, de bases de plein air- répartition géographique des ESI (densité, dispersion, etc.)- sécurité- diversité des aménagements (possibilités de niveaux de pratique différents) <p><u>Quantification des ESI :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- nombre des ESI (en km, en nombre de voies, etc.)- projets d'aménagements- diversité des aménagements <p><u>Les usages des ESI :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- conflits d'usage- sur fréquentation- contraintes environnementales <p>L'activité fédérale.</p> <p><u>Les clubs :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- nombre de clubs, évolution du nombre de clubs, nombre des licences, taux de pénétration (nombre de club pour 1000 habitants)- emploi dans les clubs- organisation de stages fédéraux / centres de formation- analyse des zones de chalandise* <p><u>Manifestations :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- existence de manifestations phares <p><u>Réseau avec le milieu scolaire et/ou social.</u></p> <p><u>Bassin de population de proximité.</u></p> <p><u>Coût d'accès à l'activité.</u></p> <p>L'activité touristique et commerciale.</p> <p><u>Prestataires / Brevet d'Etat (BE) pour l'encadrement :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Nombre de prestataires et de BE- existence de regroupements de professionnels- saisonnalité- bassin de population de proximité <p><u>Hébergements :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- nombre et typologie d'hébergements <p><u>Promotion :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- promotion + ou - développée- existence de topo guides <p><u>Manifestations touristiques.</u></p> <p><u>Multi activité.</u></p> <p><u>Durée de séjour, budget, typologie du public touristique, poids économique de l'activité (cabinet d'études JED)</u></p>

Tableau : grille d'analyse issue de la matrice SWOT.

* Voir le lexique.

B - Diagnostic territorial des sports de nature.

Analyse de la distribution spatiale des sports de nature, à l'échelle du Pays et par zonages géographiques : Avants-Monts, Faugérois, Minervois, Monts d'Orb, Saint Chinianais, et Somail Caroux Espinouse

Chapitre 2 : Orientations stratégiques.

De la matrice SWOT à l'analyse dans une perspective de développement durable.

Les différents types d'organisation pour un développement raisonné des sports de nature.

Pour les besoins de l'étude, nous retenons 4 approches d'organisations stratégiques, dont nous résumons ici les principales caractéristiques. (cf. « *Pierre Chazaud : management du tourisme sportif. 2004* »).

Les aménagements, les équipements de loisir des sports de nature sont intimement liés aux acteurs (associations, professionnels, collectivités).

Ainsi, la pratique des loisirs et sports de nature est tributaire d'une part d'organisations visant à rendre l'espace durablement accessible et sécurisé (tout en mesurant la fréquentation), et d'autre part de l'offre de produits de loisir sportif et touristique et leur structuration.

Organisations, fonctions, stratégies.

Comme nous l'avons précisé, 4 fonctions souvent interpénétrées déterminent les organisations stratégiques.

La fonction juridique et sportive :

C'est l'approche la plus traditionnelle articulée autour des principes des fédérations. Sa caractéristique principale est la substitution de l'espace naturel en un équipement traditionnel (gymnase, stade).

Les fédérations éditent des normes qui sont ensuite intégrées dans les standards juridiques, accès à l'espace, sécurité, encadrement. Ce sont alors les pratiquants et l'espace naturel aménagé qui s'imposent à l'organisation touristique. On entrevoit-là la différenciation entre les pratiquants de loisir sportif licenciés dans un club et les pratiquants touristiques.

On retrouve cette approche fonctionnelle dans les plans et schémas départementaux développés par le Département ou dans le travail engagé par le Ministère sur le recensement des équipements sportifs dans lequel une place importante est laissée aux espaces, sites et itinéraires de sport de nature.

Bien entendu, en croisant cette fonction avec les problématiques de développement durable, on peut raisonnablement placer la gestion durable des sites comme pilier de cette organisation.

La fonction réseau des acteurs :

Cette approche privilégie la mise en réseau des structures professionnelles associatives et a pour but d'organiser les acteurs en filière socio-économique avec deux pôles principaux dont un sera étudié particulièrement au travers du développement sportif.

La pratique sportive créatrice de liens sociaux favorise un développement durable des pratiques. Avec le potentiel des sites de pratique dont dispose le pays Haut Languedoc et Vignobles, il est regrettable de constater leur faible taux d'utilisation par le milieu scolaire. C'est un potentiel de développement pour les clubs fédérés, de même que pour les professionnels.

Cette fonction ne peut et ne doit pas entrer en confrontation avec les besoins des acteurs professionnels du tourisme des sports de nature et des acteurs touristiques traditionnels que sont les hébergeurs ou les restaurateurs, mais sont au contraire étroitement liés. Nous les différencions seulement pour les besoins de l'étude, ce qui nous amène à la fonction marketing.

La fonction marketing :

L'analyse des publics, services, lieux de pratique, réseaux d'hébergement /restauration, induit des modes de commercialisation.

En déterminant l'adaptabilité produit/marché vers un réseau organisé hébergement/prestataires des sports de nature, cette approche concourt à la valorisation de l'offre touristique.

La fonction éthique et écologique :

Elle agit sur les comportements des usagers dans leurs pratiques sur le territoire. La préservation de l'environnement et les comportements deviennent alors deux données fondamentales.

Respect des autres usagers du territoire (agriculteurs, éleveurs, chasseurs, pêcheurs), prise en compte des préoccupations sociales du territoire et de ses composantes environnementales, autant d'éléments nécessaires à prendre en compte dans la définition d'une politique de développement des loisirs de nature sur le pays Haut Languedoc et Vignobles.

La difficulté réside alors à mixer les fonctions économiques (marketing) avec les approches écologiques et éthiques.

Les orientations stratégiques de développement pour le pays Haut Languedoc et Vignobles seront ainsi traitées sous 4 axes :

- la gestion durable des sites de pratique,
- le développement socio sportif,
- la valorisation de l'offre touristique,
- la mise en réseau des acteurs.

Chapitre 3 : Développement des orientations stratégiques, et propositions d'actions.

En s'appuyant sur ces synthèses et documents comme cadre de référence, mis en perspective avec les orientations de la charte du Pays, il nous a semblé pertinent d'organiser l'analyse autour des 4 axes d'étude précités, regroupant ainsi les indicateurs développés dans les Agendas 21 du sport.

- La gestion durable des sites de pratique ;
- Le développement socio sportif ;
- La valorisation de l'offre touristique ;
- La mise en réseau des acteurs ;

Dans chacun de ces axes, des critères quantifiables peuvent permettre de suivre l'évolution des sports de nature sur ce territoire : les principaux indicateurs définis pour cette étude sont présentés dans la grille d'analyse de la page suivante.

Tableau : grille d'analyse « développement durable » des sports de nature, critères quantifiables

Gestion durable des sites de pratique	Développement socio-sportif	Valorisation touristique	Structuration réseaux partenaires
<ul style="list-style-type: none"> - gestion concertée - mise en sécurité juridique et technique - aides à l'équipement 	<ul style="list-style-type: none"> - organisation de manifestations et stages - activité scolaire - autres publics (centre de loisir, jeunes, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - communication - animation, événementiel 	<ul style="list-style-type: none"> - emploi saisonnier, retombées économiques - mise en réseau de professionnels, lien avec autres activités
<ul style="list-style-type: none"> - nombre de sites / département - proportion de sites Haut Languedoc et Vignobles / département (toutes activités) - proportion de sites conventionnés, balisés, aménagés Haut Languedoc et Vignobles / département (toutes activités) - proportion Haut Languedoc et Vignobles /Département de sites non conventionnés, non balisés, etc. - nombre de sites conventionnés incluant l'entretien - total de linéaires par activité / département - total sites par activité / département - niveaux de pratique des sites : débutant, confirmés et experts, sur Haut Languedoc et Vignobles et département - proportion du Pays en zones protégées, sites inscrits, etc. - jauger la répartition spatiale des sites / zonages géographiques dans le Pays Haut Languedoc et Vignobles 	<ul style="list-style-type: none"> - subventions et aides des collectivités - nombre de clubs / département - nombres de section de clubs par activité (ex foyers ruraux) - nombre de prestataires / département - nombre de licenciés / département, et évolution - jauger la répartition spatiale - moyenne du taux de proximité des licenciés – attractivité des clubs - proportion des habitants Haut Languedoc et Vignobles licenciés / département - diversité des disciplines dans une activité et diversité de cette offre sur le Pays - répartition des niveaux de pratique dans les activités - taux de pénétration - nombre et localisation des manifestations - nombre et typologie des participants aux manifestations - nombre emplois encadrement et autres activités des structures - proportion manifestations fédérales sur Haut Languedoc et Vignobles 	<ul style="list-style-type: none"> - jauger la répartition spatiale des sites et des prestataires / zonages géographiques dans le Pays Haut Languedoc et Vignobles - diversité des activités dans une discipline et diversité de cette offre sur Haut Languedoc et Vignobles - répartition des niveaux de pratique dans les activités - nombre et localisation manifestation et événementiel - nombre lits Haut Languedoc et Vignobles / département - nombre et typologie structures hébergement - nombre structures labellisées + typologie des labels - nombre emplois encadrement et autres activités des structures - proportion manifestations multi publics sur Haut Languedoc et Vignobles toutes activités 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre structures labellisées + typologie des labels - topos existants - nombre emplois encadrement et autres activités des structures - chiffre d'affaires par activité - nombre journées d'activité - nombre de structures travaillant en partenariat (ponctuel ou annuel) et typologie des partenariats

1.4 Sport et développement durable.

A. Sur les sports de nature.

« Activités Physiques de Pleine Nature, sports de plein air, Activités de Pleine Nature, sports outdoor » : autant de termes qualifiant une pratique physique dans un espace naturel aménagé ou non. Cependant, la notion de sport de nature prend peu à peu le pas sur les termes précédents. En effet, plus simple d'emploi, il s'impose peu à peu et notamment au niveau des institutions françaises (Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative, administration départementale).

Tout au long de ce travail, nous retiendrons la notion de sport de nature dans sa dimension la plus large possible (compétition liée aux performances ; loisir et tourisme sportif liés au plaisir et à la découverte, etc.).

Les sports de nature font appel à une motricité spécifique, avec ou sans engins, à un codage des informations et à un certain contrôle de ses émotions. Ces sentiments sont intimement liés à la notion de risques, prise de risque acceptée et relative aux incertitudes du milieu.

Sur le loisir et le tourisme sportif.

Une clarification s'impose :

- Le loisir reprend l'ensemble des sports de nature pratiqués (et notamment en compétition) par les habitants du département de l'Hérault dans leur temps libre, sans nuitée à l'extérieur de leur domicile. Ces pratiquants sont nommés « excursionnistes ».
- Le touriste sportif est une personne qui quitte son domicile pour au moins une nuitée afin de pratiquer son activité et / ou de découvrir un territoire.
- A la différence d'un sportif fédéré et donc affilié à un club, le touriste sportif est difficilement identifiable et quantifiable car par nature itinérant.

B. Valeurs des enjeux des sports de nature.

Les valeurs des sports de nature sont développées au fur et à mesure des pratiques, et souvent « à côté » des activités traditionnelles, générant des valeurs « hors normes » telles que l'affirmation de sa différence, du besoin d'aventure, de défi, de glisse et d'engagement.

Depuis 1990, on assiste à une « écologisation » des sports de nature, qui se traduit de manières très différentes, par l'attachement à un site, à un territoire, à un sport, à la réhabilitation d'une nature sauvage, authentique et parfois fantasmée. Mais ces nouvelles représentations peuvent paraître contradictoires voire paradoxales.

Les pratiques de sports de nature se situent bien souvent à l'interface de pratiques touristiques ou de loisirs, et d'une approche du sport plus traditionnelle. Par conséquent, l'espace naturel se trouve investi de nouveaux types d'usages. Nous touchons là un problème fondamental : le partage des usages, leurs cohabitations, leurs organisations définissent de nouveaux enjeux :

- de territoire : enjeux d'aménagement
- d'attractivité touristique : enjeux de mise en réseau
- de marché : enjeux de fiabilité de produits touristiques
- de protection du patrimoine : enjeux du développement durable
- de compétence : enjeux de faisabilité.

C. Les modes de pratique.

On identifie deux grandes catégories d'activités en ce qui concerne les modes de pratique :

- Les activités techniques, intimistes, constituées, destinées aux amateurs éclairés et aux pratiquants confirmés. Exemple : l'escalade, le vol libre. Ces pratiquants trouvent leurs motivations dans les aspects sportifs de l'activité, la recherche de sensations et la découverte de nouveaux sites.
- Les activités accessibles à tous. Cette catégorie est constituée de nombreux sports parmi lesquels il existe des particularités nécessaires à mettre en évidence. En effet, si la randonnée pédestre ne présente pas de barrières techniques fondamentales, la randonnée équestre ou nautique concerne des pratiquants souvent encadrés et non initiés. Pour cette catégorie la première motivation de pratique est le rapport à la nature et à l'environnement, à laquelle s'ajoute la découverte d'un nouveau sport, de nouveaux sites et un sentiment d'aventure.

D. Le sport et le développement durable.

En 1999, le CIO élabore l'Agenda 21 du mouvement Olympique. La Commission Sport et Environnement est chargée de sa mise en place. L'Agenda 21 du CIO présente des concepts fondamentaux et les actions générales à entreprendre pour participer activement au développement durable.

Il propose aux instances dirigeantes des champs d'intégration du concept dans leurs politiques et indique aux individus les modes d'actions à entreprendre. Nous présentons ci-dessous les trois grandes orientations que ce programme propose pour définir le cadre général des interventions.

E. L'amélioration des conditions socio-économiques

Coopération, transmission des valeurs du sport, lutte contre l'exclusion, changement des habitudes de consommation, protection de la santé, etc.

F. La concertation et la gestion des ressources pour un développement durable

Sensibilisation, études d'impact, optimisation de l'exploitation des équipements et des installations sportives, protection et valorisation des ressources, etc.

G. Le renforcement des principaux groupes

Favoriser l'implication et l'accès des femmes, des jeunes et des populations locales autochtones.

En 2002 le Président du CNOSF, Henri Serandour, confie au Conseil National des Sports de Nature le soin de produire un programme d'actions adaptées au contexte français afin de permettre à chacun des sportifs, comme à chacun des acteurs sportifs, d'intégrer et d'appliquer les initiatives liées au développement durable.

Ce document fut adopté lors du Conseil d'Administration du CNOSF. En 2004, des plans d'actions thématiques sont proposés afin de mettre en œuvre les objectifs du programme « Agenda 21 du Sport Français ».

Nous présentons ici les principes d'action de l'Agenda 21 du Sport Français :

- Le développement durable : une approche des politiques sportives.
 - Intégrer le développement durable dans les politiques sportives.
 - Promouvoir les valeurs du développement durable.
 - Engager le mouvement sportif à devenir un acteur à part entière du développement durable.
 - Intégrer le développement durable dans des actions de coopérations sportives nationales et internationales.
 - Observer et évaluer les réalisations accomplies dans le sens du développement durable.
- La solidarité sportive au service du développement durable.
 - Combattre l'exclusion sociale grâce au sport.
 - Renforcer le rôle du sport dans la protection et la promotion de la santé.
 - Intensifier la lutte contre le dopage.
 - Favoriser la pratique sportive des personnes handicapées.
 - Promouvoir l'accès des femmes à la pratique sportive et aux postes à responsabilités.
 - Promouvoir la pratique des jeunes et améliorer leur implication dans la vie associative et les instances dirigeantes du sport.
 - Importance des pratiques sportives traditionnelles ou régionales et promotion du sport comme élément du patrimoine de la société.
 - Lutter contre toutes les formes de violence dans et autour du sport.
- Une gestion et une organisation du sport respectueuses de l'environnement.
 - Intégrer un volet « environnement » dans les programmes d'éducation et de formation des cadres et des pratiquants.
 - S'impliquer dans une gestion respectueuse des sites, des Paysages et de la nature.
 - Concevoir des installations, équipements et matériels sportifs respectueux de l'environnement et développer des modes de gestion durables.
 - Gérer les manifestations sportives de manière responsable dans le respect de préconisation du développement durable.
 - Promouvoir une utilisation des moyens de transports économes en énergie et faiblement polluants.
- Une économie sportive au service du développement durable.
 - Mettre en œuvre des modes de consommations nouveaux intégrant les principes du développement durable.
 - Faire du sport une source de richesse pour les territoires.
 - Développer l'emploi et contribuer au développement durable.

1.5 Les limites de l'étude réalisée

- Les limites territoriales : l'étude ne prend en compte que les communes qui sont dans le pays Haut Languedoc et Vignobles. Cependant, les communes qui ne figurent pas dans le territoire du Pays (par exemple les Aires et La Salvetat/Agout), sont tout de même étudiées par le biais des sports de nature, qui ont une logique territoriale et non institutionnelle.
- Par contre, il n'a pas été possible de travailler précisément sur «l'offre concurrentielle» des départements limitrophes (Tarn, Aveyron, Aude) qui ont certainement des influences sur la pratique des sports de nature de ce territoire.
- Typologie des publics : les enquêtes et entretiens se sont déroulés à partir, et sur le territoire héraultais.
- Huit sports de nature ont été étudiés selon les termes de la convention passée avec le Pays. Un travail complémentaire a également été réalisé pour les activités tir à l'arc, canyon, via ferrata, via cordata, parcours acrobatiques en forêt, et pêche.
Les activités motorisées n'ont pas été prises en compte, pour rester dans le cadre de la loi sur le sport relative aux Espaces Sites et Itinéraires.
Malgré le souhait d'exhaustivité dans la recherche d'informations, certaines disciplines, par leur nature confidentielle (spéléologie), ou leur structuration (VTT), nous ont posé un certain nombre de difficultés notamment dans le travail de collecte d'informations, et de fait pour l'analyse de ces informations.
- Le croisement des informations du cabinet d'études JED / Hérault Sport :
L'enquête du cabinet JED répond à une demande du Groupement des comités départementaux des sports de nature de l'Hérault (15 fédérations sportives), essentiellement sur le poids économique de ce secteur d'activités. Cette enquête n'a pas été au préalable intégrée au travail de l'observatoire des sports de nature sur le territoire Haut Languedoc et Vignobles.
En conséquence, elle a permis d'étayer les fiches d'activités ainsi que les analyses. L'enquête du cabinet JED est un travail réalisé sur l'ensemble du territoire héraultais. L'interprétation de certains résultats rapportés au territoire Haut Languedoc et Vignobles peut être soumise à des réserves.
- L'évaluation de la fréquentation des sites : à ce jour, aucune mesure n'a été réalisée à partir d'outils fiables (tels que les éco-compteurs) pour en tirer des analyses précises.
- Le lien hébergement/public sportif : les seuls indicateurs utilisés sont les informations données par le cabinet d'études JED. A notre connaissance, il n'existe pas d'étude réalisée spécifiquement sur les hébergements.

- Les analyses sur les organisations de manifestations dans le pays Haut Languedoc et Vignobles sont tirées de la banque de données Hérault Sport sur l'année 2005. Nous estimons que ces manifestations représentent environ 70% des manifestations organisées sur le territoire pour les sports de nature. Une typologie plus précise des publics participants a pu être définie.
- Les enquêtes Hérault Sport sur les manifestations sportives n'ont été traitées que d'avril à juin 2005. Elles sont le fruit du travail de Karen Portz, étudiante en Master 2 à l'UFR STAPS (« Etude de fréquentation. Impacts touristiques et locaux des manifestations sportives présentes sur le pays Haut Languedoc et Vignoble »).

Sources :

- Agenda 21 du CIO en faveur du développement durable.
- Agenda 21 du CNOSF en faveur du développement durable.
- AFIT. Tourisme et loisirs sportifs de nature - développement touristique des territoires et sports de nature. n°106.
- Bessy, O. Nouvelles pratiques, nouveaux territoires. PUS.
- Bessy, O. Les enjeux des loisirs et du tourisme sportif de nature dans le développement durable de l'île de la Réunion.
- Chazaud, P. Management du tourisme et des loisirs sportifs de pleine nature.
- JED (Méthodologie du cabinet d'étude). Retombées économiques des sports de nature dans l'Hérault.
- Portz, K. Le Tourisme sportif de nature à l'épreuve du développement durable – Enjeux et perspective. « Le cas du Haut Languedoc Vignoble » : Mémoire Master 2 – UFR STAPS.
- Portz, K. Etude de fréquentation. Impacts touristiques et locaux des manifestations sportives présentes sur le pays Haut Languedoc et Vignoble. Rapport de stage Hérault Sport – UFR STAPS.

2.1 LE PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

2.1.1 Chapitre 1 – Les diversités géographiques du territoire.

Introduction.

Les composantes du patrimoine environnemental, culturel ainsi que les hébergements touristiques sont des éléments déterminants dans le choix des destinations pour la pratique de disciplines de pleine nature.

La présentation géographique du territoire Haut Languedoc et Vignobles a pour objet de renforcer les analyses spatiales faites sur les cartes thématiques des différents sports de nature.

D'un point de vue géographique, la spatialisation des lieux de pratique s'explique souvent par 3 facteurs déterminants et récurrents :

- *L'environnement naturel et physique, substrat à toute activité de nature (le relief, le boisement, les plans et les cours d'eau, etc.).*
- Le facteur anthropique, qui implique que la présence d'une forte population ou d'un ensemble territorial homogène (Parc Naturel, etc.) à proximité d'un site sportif, lui assure une large fréquentation. A l'inverse, les agglomérations urbaines sont souvent à l'origine de la création de sites de nature de proximité, répondant à des besoins de loisirs de proximité.
- Les flux de population, matérialisés par les réseaux (routiers, fluviaux, ferrés, etc.) ou par des infrastructures spécifiques (offices de tourisme dans le cas des déplacements touristiques), font partie des facteurs explicatifs de la présence ou pas d'« infrastructures de nature » sur un territoire déterminé.

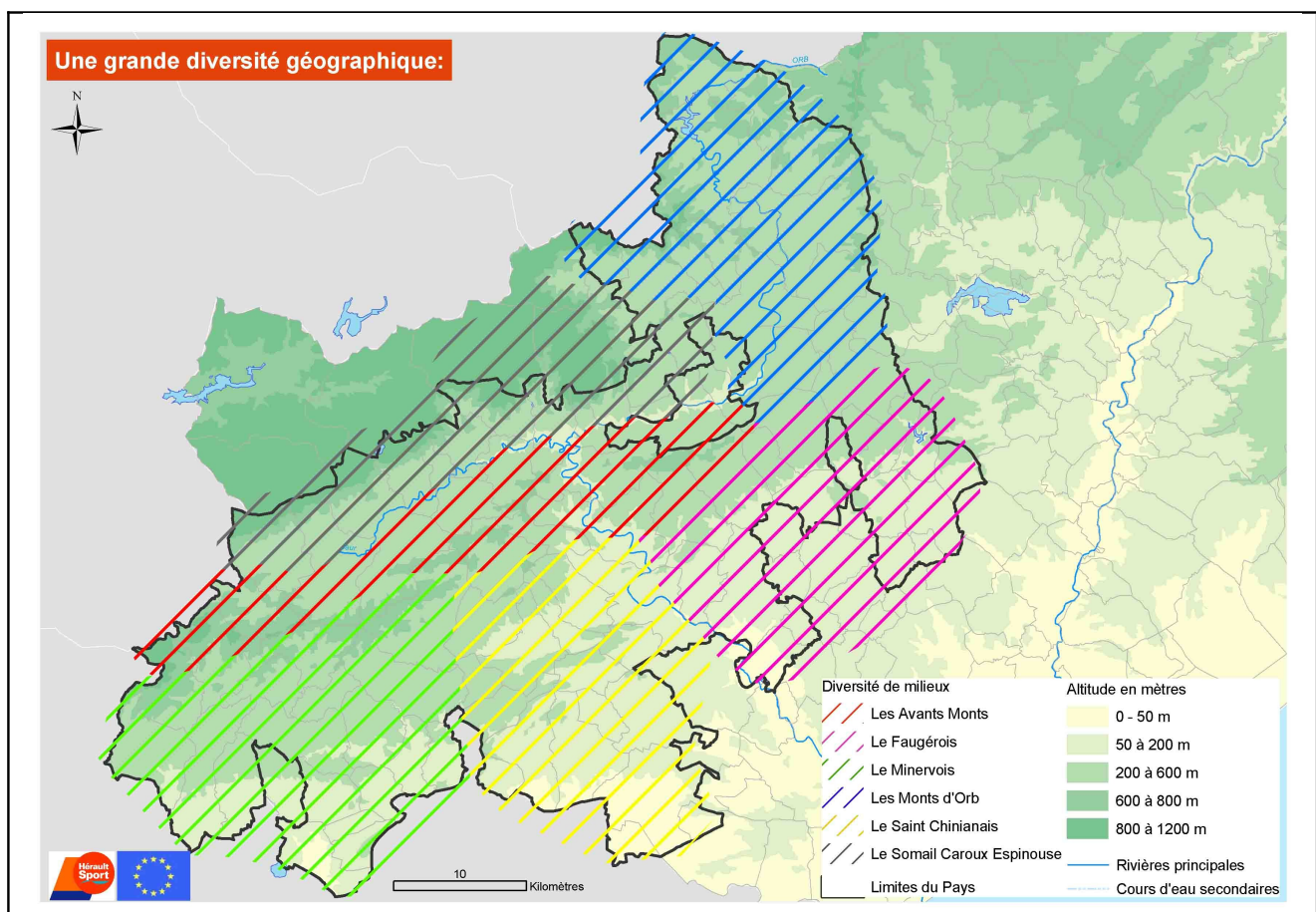
Afin de faciliter la compréhension du lecteur, il est opportun de présenter brièvement, en quelques cartes, ces différents éléments.

A. Une grande diversité de milieux.

Le territoire du Pays présente une très grande variété de milieux, différents selon l'altitude. Celle-ci est en effet très contrastée depuis la plaine jusqu'au Massif du Caroux à plus de 1000m d'altitude. Le relief très marqué associé aux contrastes climatiques est à l'origine d'une très grande diversité biogéographique.

La bordure nord/nord-ouest du Pays subit une influence océanique ; le climat méditerranéen domine partout ailleurs, modifié au nord par des caractéristiques montagnardes. Un fort gradient des précipitations s'observe entre la plaine, 600 mm en moyenne et les reliefs les plus élevés où la pluviométrie atteint 1500 mm.

Le territoire est ainsi structuré géographiquement en deux principales unités spatiales, la plaine et son vignoble et la zone de montagne.



Carte présentation n°1 : une grande diversité géographique.

- La zone de montagne :

Située au nord du territoire selon un axe est/ouest, la zone de montagne se décompose en plusieurs sous ensembles.

- *Les Avants-Monts*, au sud, sont les derniers contreforts du Massif Central : paysage sauvage et très fermé, ce territoire est intimiste. Aucune commune ne dépasse les 1000 habitants.

- *Le Massif Somail-Caroux-Espinouse* constitue la terminaison orientale de la zone axiale de la Montagne noire. Situé au nord des Avants Monts et de la vallée du Jaur, ce massif est le plus haut du Pays et de l'ensemble du département de l'Hérault. Il est protégé, sauvage, et abrite aujourd'hui l'une des plus importantes réserves de mouflons d'Europe.

Le Caroux est constitué par un plateau (1000m d'altitude) entouré de plusieurs gorges escarpées (Héric, Colombières, Madale). Ses grandes parois et aiguilles granitiques en font un des sites majeurs pour la pratique de l'escalade en France et en Europe. Le Caroux bénéficie d'un micro-climat très particulier, dont la principale caractéristique est un ensoleillement important.

- *Les Monts d'Orb* : terre de richesses minières, forestières et de sources. L'eau demeure un élément fondamental de ce secteur géographique : fleuve, rivières, ruisseaux, fontaines, sources, etc. Les vallées parcourues par les principaux axes de circulations ont déterminé l'implantation des bourgs et des habitations.

Dans les terrains calcaires, les eaux ont effectué un important travail d'érosion : la circulation des eaux se fait majoritairement en sous sol de nombreuses cavités truffent ainsi le sous sol et font de ce secteur un espace majeur pour la pratique de la spéléologie.

- La zone des vignobles :

Le reste du territoire Haut Languedoc et Vignobles correspond à une vaste plaine principalement viticole. Nous distinguerons trois sous-ensembles :

- *Le Faugérois et le Saint Chinianais* : Ces deux territoires sont principalement composés de collines boisées, de vignes, de vergers et d'oliviers. Ils s'étendent au pied des Monts d'Orb et des Avants Monts, sur une grande partie du territoire de part et d'autre de la vallée de l'Orb. Ces territoires présentent un patrimoine architectural très varié.

- *Le Minervoïs* : Ce territoire est un vaste amphithéâtre délimité par le canal du Midi au Sud, la Montagne Noire (les avants Monts) au Nord sur une étendue qui court des Hauts de Narbonne aux portes de Carcassonne. La Clamoux, l'Argent Double, l'Ognon, le Briand et la Cesse, descendant de la Montagne Noire vers l'Aude, ont créé une série de terrasses de galets, de grès, de schistes, de calcaires et de marbre blanc.

B. D'importantes ressources environnementales.

Le patrimoine environnemental est le support des activités de pleine nature, fortes consommatrices d'espace. Afin de promouvoir le développement de ces activités, en cohérence avec cet environnement et son respect, il est essentiel de le prendre en compte dans le diagnostic territorial.

La biodiversité de la faune et de la flore ainsi que la qualité exceptionnelle des paysages font que le territoire du Pays est un espace riche en milieux qu'il est nécessaire de protéger.

Il existe deux types d'instruments juridiques relatifs à l'environnement, les zones d'inventaires et les mesures de protections réglementaires :

B.1. Les zones d'Inventaires

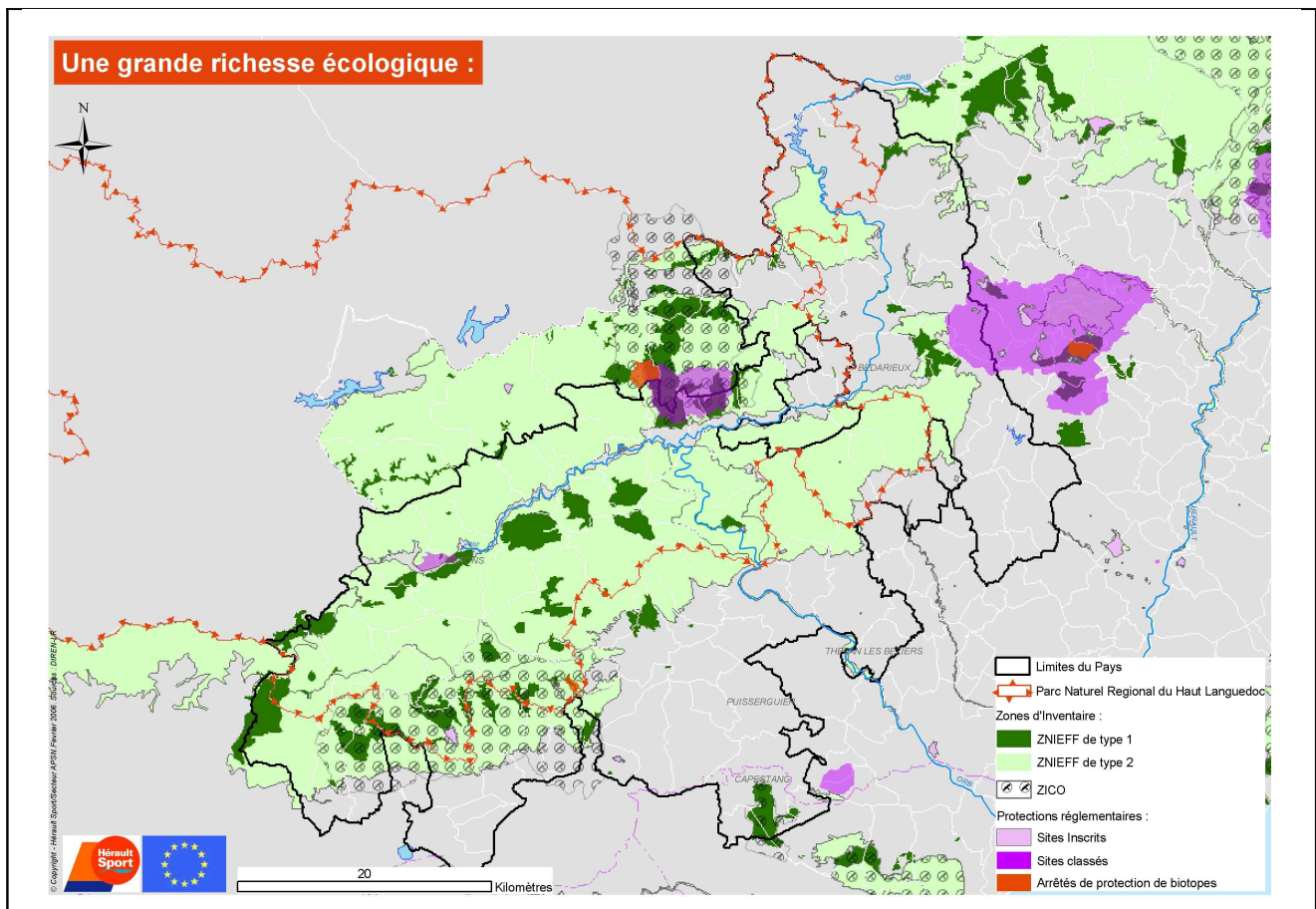
❖ *Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) :*

La Directive européenne du 6 avril 1979 relative à la conservation des oiseaux préconise de prendre « toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisante d'habitats pour toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire ». Les ZICO sont des zones qui abritent un nombre significatif d'oiseaux migrateurs, et/ou nicheur et/ou hivernant.

TOPONYME DES ZICO	SUPERFICIE en ha
Etang de Capestang	1366,46
Minervois	18991,11
Montagne de Marcou, de l'Espinouse et du Caroux	14478,15

❖ *Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF de type 1 et 2) :*

Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares caractéristiques du patrimoine naturel.



Carte présentation n°2 : Une grande richesse écologique.

Les ZNIEFF de type 1 (cf. tableau page suivante) :

De superficie restreinte, elles abritent des espèces rares ou remarquables, caractéristiques du patrimoine régional. Ces zones sont considérées comme particulièrement sensibles à des aménagements ou à des modifications de leur fonctionnement écologique.

TOPONYME DES ZNIEFF 1	SUPERFICIE (ha)	TOPONYME DES ZNIEFF 1	SUPERFICIE (ha)
Arête rocheuse Est des Soulanes de Nore	103,35	Lac et Tourbière du Bourdelet	6,78
Bois de Levas	116,98	Lac et Tourbière du Saut de Vézoles	119,83
Bois de Pardailhan	371,39	Le Col Fumat	437,91
Bois de Sérignan	215,33	Le Moulin de Poussarou	27,63
Bois des Albières	444,39	Le Plo de Cambre	142,52
Bois des Pausas	8,56	Le Vallon de Malibert	43,55
Causse de Fournès	495,35	Maquis de Saint Chinian	416,93
Causse de la Couronelle	81,46	Mont Marcou	63,55
Col de la Moutoune	12,58	Pelouse de Marcounet	28,19
Col des Cabanes	42,00	Pelouse de Pech Mege	14,90
Crête calcaire de Ventoule	22,77	Pelouse sommitale de Roquedaut	35,51
Croix de Mounis Roc-d'Orques	131,66	Pinède de Cebazan	9,24
Dalle paléontologique de la Lieude	0,46	Plateau de la garrigue de Pardailhan	60,40
Etangs de Capestang et de Poilhes	856,32	Plateau de Sales	649,40
Forêt de Carlanças	458,43	Prairies et friches de St Julien des Molières	56,00
Forêt des Ecrivains Combattants	57,80	Puech de Mt Redon	9,46
Forêt du Cruzet	247,41	Ripisylve de l'Orb à hauteur de Véreilles	34,48
Fossiles de La Livinière	18,45	Ripisylve de l'Orb d Hérépian	67,92
Fossiles de PIERRERUE	6,75	Ripisylve de Roque	47,34
Gisement de fossiles de Ferrals	21,85	Rochers d'Avène	1,49
Gisement de fossiles de la Sagne	7,11	Rochers des Coufins	175,90
Gisement de Fossiles de Sainte- Colombe	19,02	Roque Pistole	152,18
Gisement de fossiles de Vélieux	14,24	Ruisseau de l'Esparaso	403,96
Gorges d'Albines	180,90	Sommet de l'Espinouse	916,11
Gorges d'Aymes	131,42	Source du Jaur	1,26
Gorges de Colombières	315,00	Tourbière de la Péyroutarié	1,54
Gorges de la Cesse	628,82	Tourbière de Baissescure	12,70
Gorges de la Cessièrre	283,50	Tourbière de Grandsagnes	12,80
Gorges de Linze	1333,39	Tourbière du Caroux	109,34
Gorges de Madale	190,36	Vallée de Barroubio	43,66
Gorges d'Héric le Vialais	1662,76	Vallée de Cassillac	487,58
Gorges du Briant	653,30	Vallée de Coulouma	84,54
Gorges du Coupiat	178,57	Vallée de Mézouilhac	564,80
Gorges du Tremenal	197,73	Vallée de Saint Jean de Dieuville	62,60
Grotte de Julio	0,86	Versant nord-ouest des Usclats	270,43
Grotte du Causse de Caillol	0,74		
Hétraie de Verreries- de-Moussans	58,47		
Jardin Botanique de Roquebrun	105,85		
La Croix d'Alader	71,32		
La mare en amont de Villemagne	28,18		
La mare en aval de Villemagne	7,65		

Les ZNIEFF de type 2 constituent de grands ensembles naturels riches englobant une mosaïque d'écosystèmes et d'habitats possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux.

TOPONYME DES ZNIEFF 2	SURFICIE (ha)
Contreforts du Lodevois	4562,33
Contreforts du Plo de Laurier	177,39
Crêtes du Mont Marcou et des Monts de Mare	1461,54
Forêt des Monts d'Orb	3581,39
Gorges de l'Orb	4422,20
Haut Minervois	22750,65
Montagne noire Centrale	31177,82
Montagne noire Occidentale	18393,79
Montagne Noire Orientale	16936,16
Monts du Somail, Espinouse et Caroux	41993,97
Oppidum d'Ensérune	113,45
Plateau de l'Escandorgue	5577,07
Ripisylve de la Peyne	35,98
Ripisylve de l'Aude Moyenne	743,92
Ripisylve de l'Ognon	15,84
Ripisylve de l'Orb	490,44
Ripisylve du Libron	156,54
Roc du Cayla	9,26
Vallée de l'Agout	3206,23

B.2. Les mesures de protections réglementaires.

❖ Les arrêtés de protection de biotopes.

Un espace couvert par un arrêté de protection de biotopes est une partie du territoire où l'exercice des activités humaines est réglementé pour préserver l'équilibre biologique du milieu nécessaire à la survie d'espèces animales ou végétales protégées et identifiées.

TOPONYME DES ARRETES DE PROTECTION DE BIOTOPE	SURFICIE (ha)
La Peyroutarie, le Fourcat d'Héric et le Mascar	323,00
Biotope de St Jean de Minervois	82,00

❖ Sites classés et sites Inscrits.

La loi du 2 mai 1930 intégrée au Code de l'Environnement permet de préserver des espaces qui présentent un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque, artistiques, historique ou légendaire.

Le classement de sites est une protection forte qui correspond à la volonté de maintien en état du site désigné. Les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale. En site classé, le camping, le caravanning, l'affichage publicitaire sont interdits.

TOPONYME DES SITES CLASSES	SUPERFICIE	NATURE
Abords du village d'Olargues	8,61	
Grotte de la source du Jaur et la jardin public	0,93	Arrêtés ministériels
Grand pont et le petit pont naturels	1,48	Arrêtés ministériels
Grottes de Lauzinas-Devèze Réseau karstique	244,68	Décret

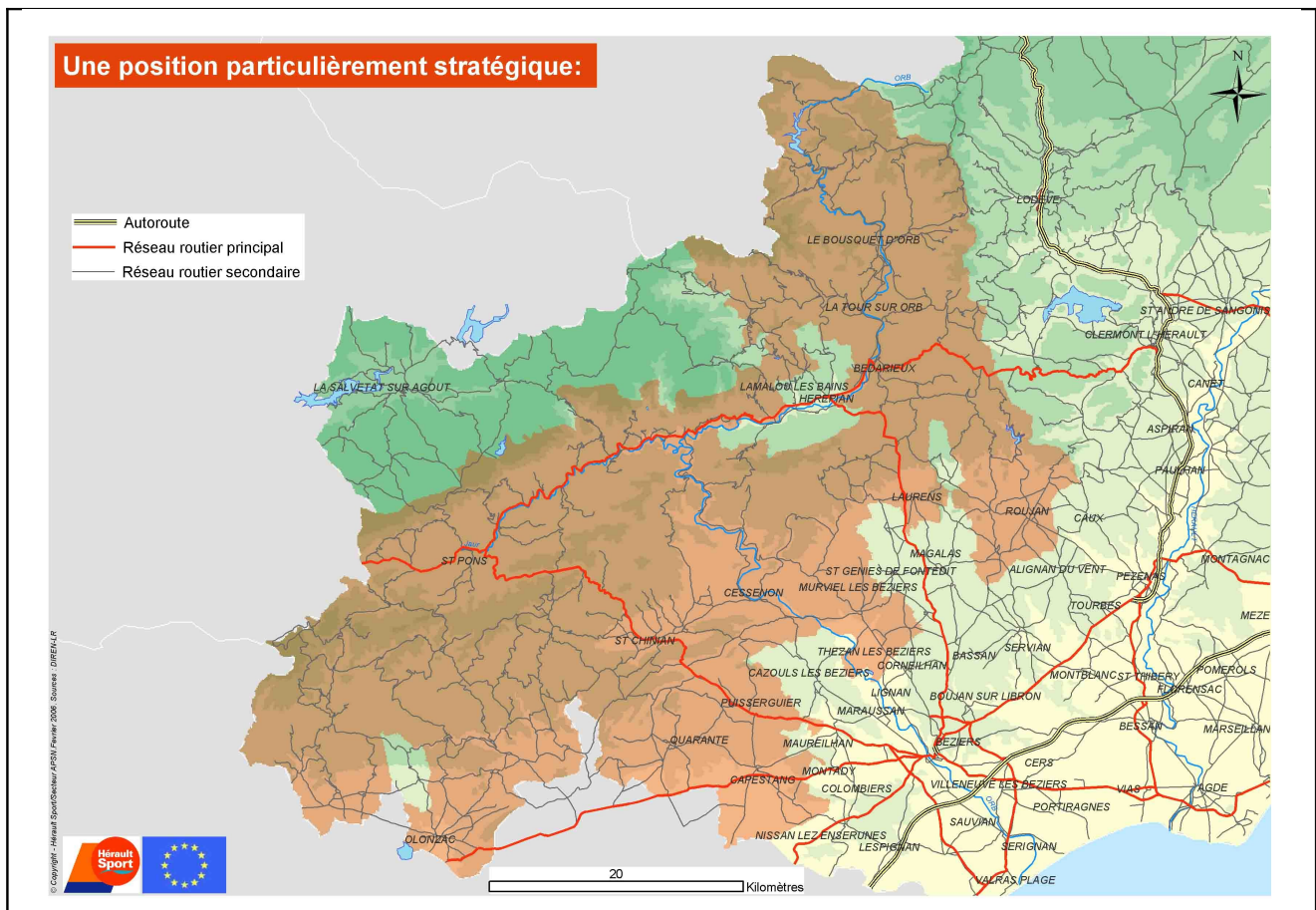
L'inscription de sites constitue une garantie minimale de protection, elle impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration à l'avance de tout projet.

❖ Le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

Les Parcs Naturels Régionaux recouvrent des territoires ruraux aux patrimoines naturel et culturel remarquables et reconnus. Leurs missions principales sont de protéger et gérer ces espaces en contribuant à leur développement économique.

Le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, à cheval sur les départements du Tarn et de l'Hérault, est situé au nord du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

C. Accueil et circulation des flux de visiteurs.



Carte présentation n°3 : Une position particulièrement stratégique.

C.1. La répartition des points d'accueil : un maillage régulier

Les offices du tourisme et syndicats d'initiative couvrent l'ensemble du territoire du Pays, ils sont répartis de manière homogène et constituent un réseau d'information clé sur lequel les sports de pleine nature doivent s'appuyer pour développer leurs activités.

C.2. Le réseau routier : une position particulièrement stratégique

A l'ouest du département, le Pays se présente comme un territoire de convergence et d'équilibre entre la plaine « hyper active » et la montagne « sous développée ».

3 axes majeurs structurent le territoire entre la zone de montagne et la plaine viticole : La D 909 reliant Béziers à Bédarieux, la D908 reliant Bédarieux à Saint-Pons-de-Thomières en longeant la vallée du Jaur et la N112 reliant Béziers à Castres.

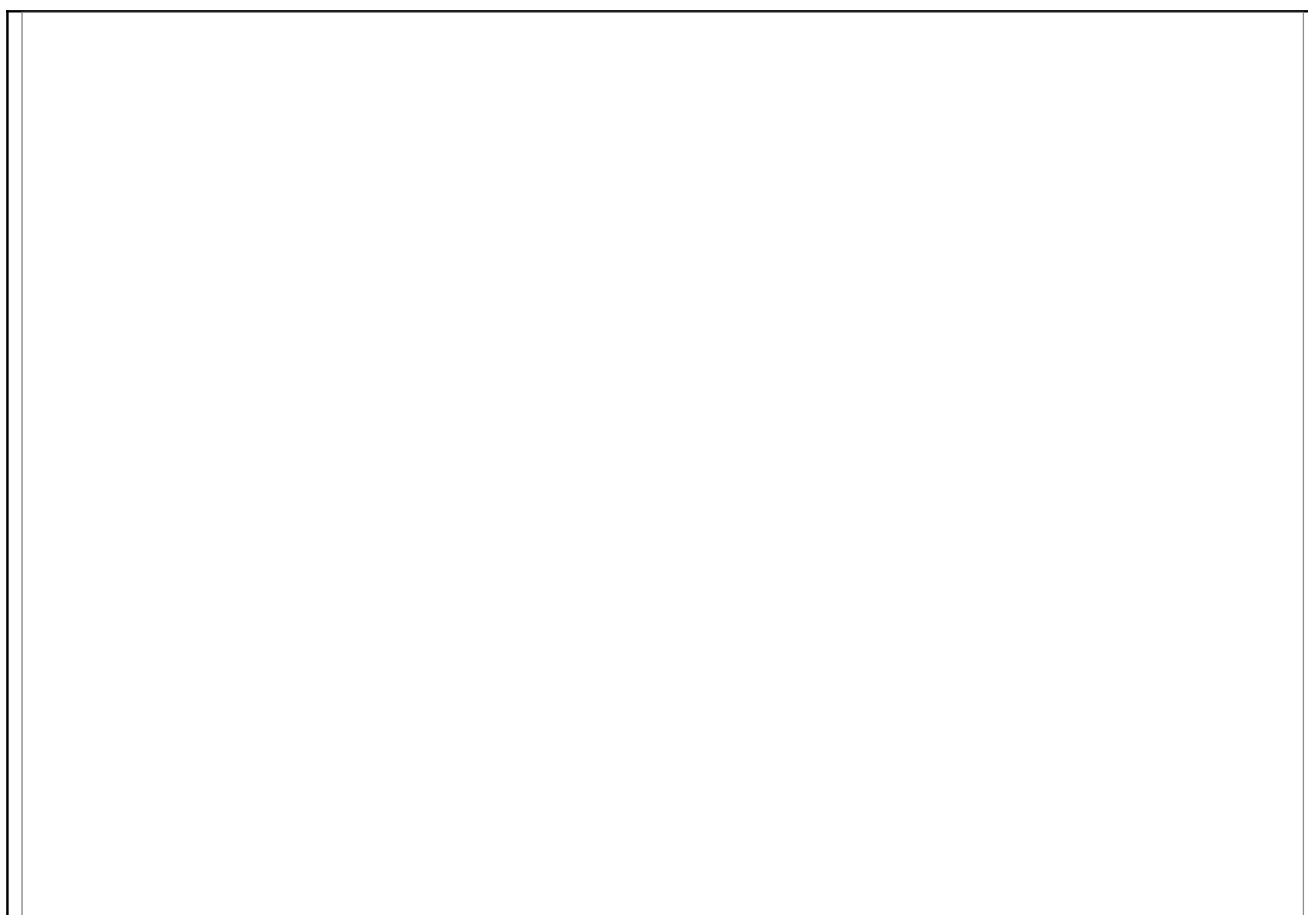
Notons par ailleurs que le Pays bénéficie d'une situation stratégique particulière en étant situé à proximité immédiate du nouveau delta routier formé par l'A75 et l'A9. L'A75 (autoroute gratuite) va créer pour le Pays de nouvelles proximités qui peuvent bouleverser sa géographie, son organisation et sa vocation. Il peut ainsi bénéficier des flux qui traversent la bande littorale reliant Marseille à Barcelone.

Sa situation constitue une alternance en termes de développement urbain face à la saturation de la bande littorale qui concentre près de 80 % de la population départementale.

2.1.2 Chapitre 2 - Repères démographiques.

Le territoire Haut Languedoc et Vignobles est essentiellement composé de communes rurales (moins de 2000 habitants selon la définition de l'INSEE^{*}). Seules les communes de Bédarieux, Capestang, Puisserguier, Murviel-les-Béziers, Saint-Pons-de-Thomières et Thezan-les-Béziers comptent plus de 2000 habitants (*source : INSEE RP* 99*).

Les 88 communes du Pays comptaient 53.675 habitants en 1999, et avoisineront les 60.000 habitants en 2011.



Carte n°4 : Evolution démographique sur le territoire du Pays

Le Pays s'articule autour de deux principaux centres urbains que sont Saint-Pons-de-Thomières et Bédarieux plus à l'est. Au-delà de ces deux pôles, la répartition de la population met en évidence une grande disparité entre la partie sud du territoire en marge de l'agglomération biterroise, et le reste du territoire.

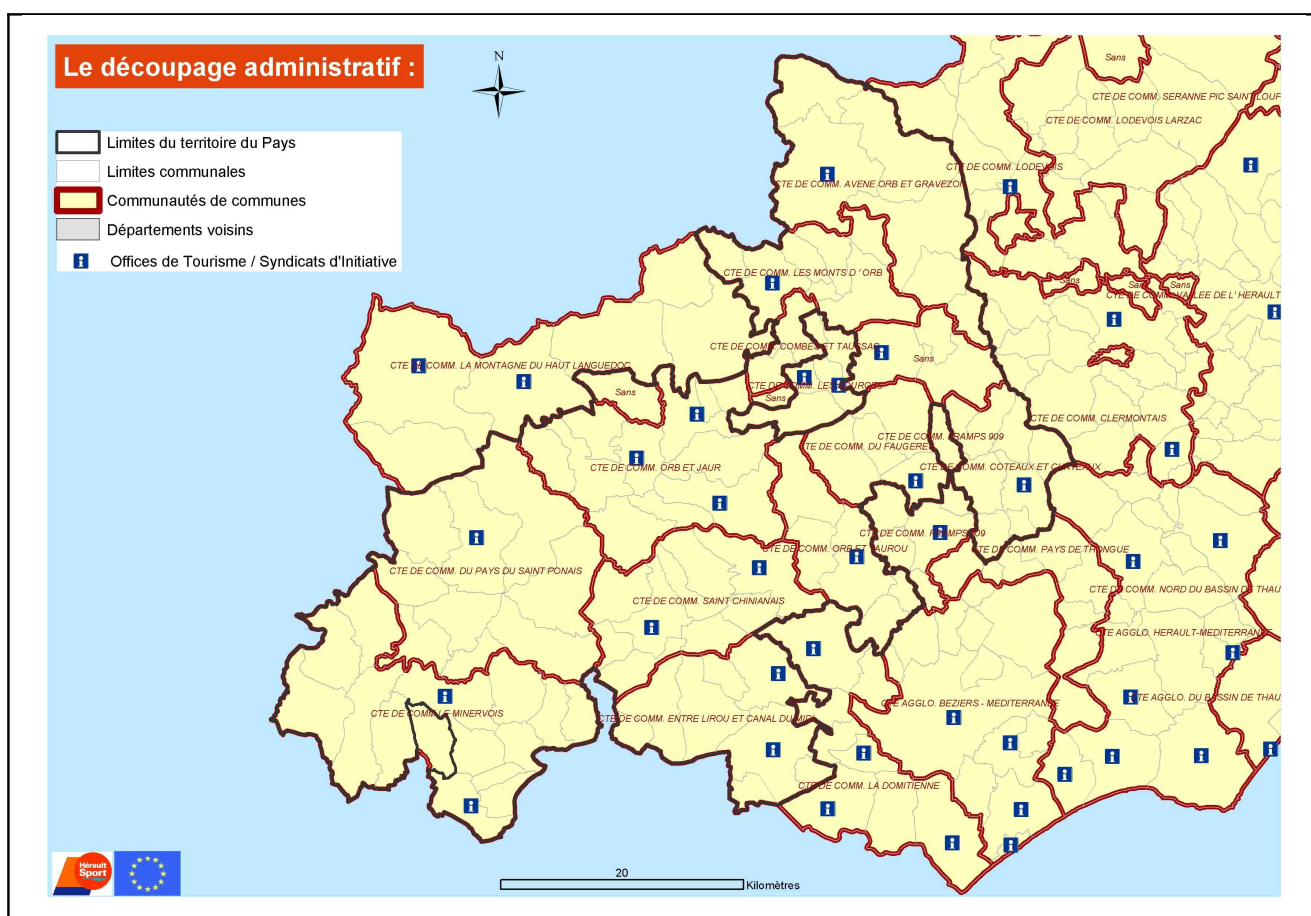
La ville de Béziers voit ses environs se densifier. Cette périurbanisation touche les communes environnantes de Béziers et s'étend de plus en plus loin dans le sud du territoire, et notamment

^{*} Voir le glossaire.

vers les communes de Capestang, Puisserguier, Cebazan, Cazedarnes, Cessenon, Murviel-les-Béziers, etc.

Par ailleurs, la vallée de l'Orb, attire de plus en plus de résidents parmi les actifs des villes de Bédarieux et Béziers.

Les communes du Minervois et des Monts d'Orb sont caractérisées par une population communale très peu importante, la majorité des communes ont moins de 500 habitants. Le Somail et les Avants - Monts se distinguent également avec une majorité de communes dont la population ne dépasse pas les 1000 habitants.



Carte n°5 : Le découpage administratif.

2.1.3 Chapitre 3 - Répartition spatiale des hébergements touristiques du territoire.

Introduction.

L'offre touristique est par définition un produit composite qui agence différentes prestations entre elles pour créer un produit final à forte valeur ajoutée. Ainsi, l'offre touristique d'activités de sport de nature est parfois associée à une prestation d'hébergement pour proposer un produit commercial plus complet.

Par ailleurs, de nombreux prestataires d'hébergement situés dans des zones propices à la pratique des sports de nature rentabilisent leur structure grâce aux nombreux pratiquants autonomes.

Les hébergements représentent un poids important au sein de l'économie touristique. Par ailleurs ils constituent l'indice de mesure de l'activité touristique le plus fiable avec le décompte des lits touristiques disponibles et du nombre de nuitées qui y sont consommées par les touristes.

Présentation de la répartition spatiale des différents types d'hébergements touristiques.

On dénombre dans le pays Haut Languedoc et Vignobles 3763 lits répartis dans 327 établissements de différentes catégories¹ : les hôtels, les gîtes ruraux, les chambres d'hôtes, les gîtes d'étapes et les campings.

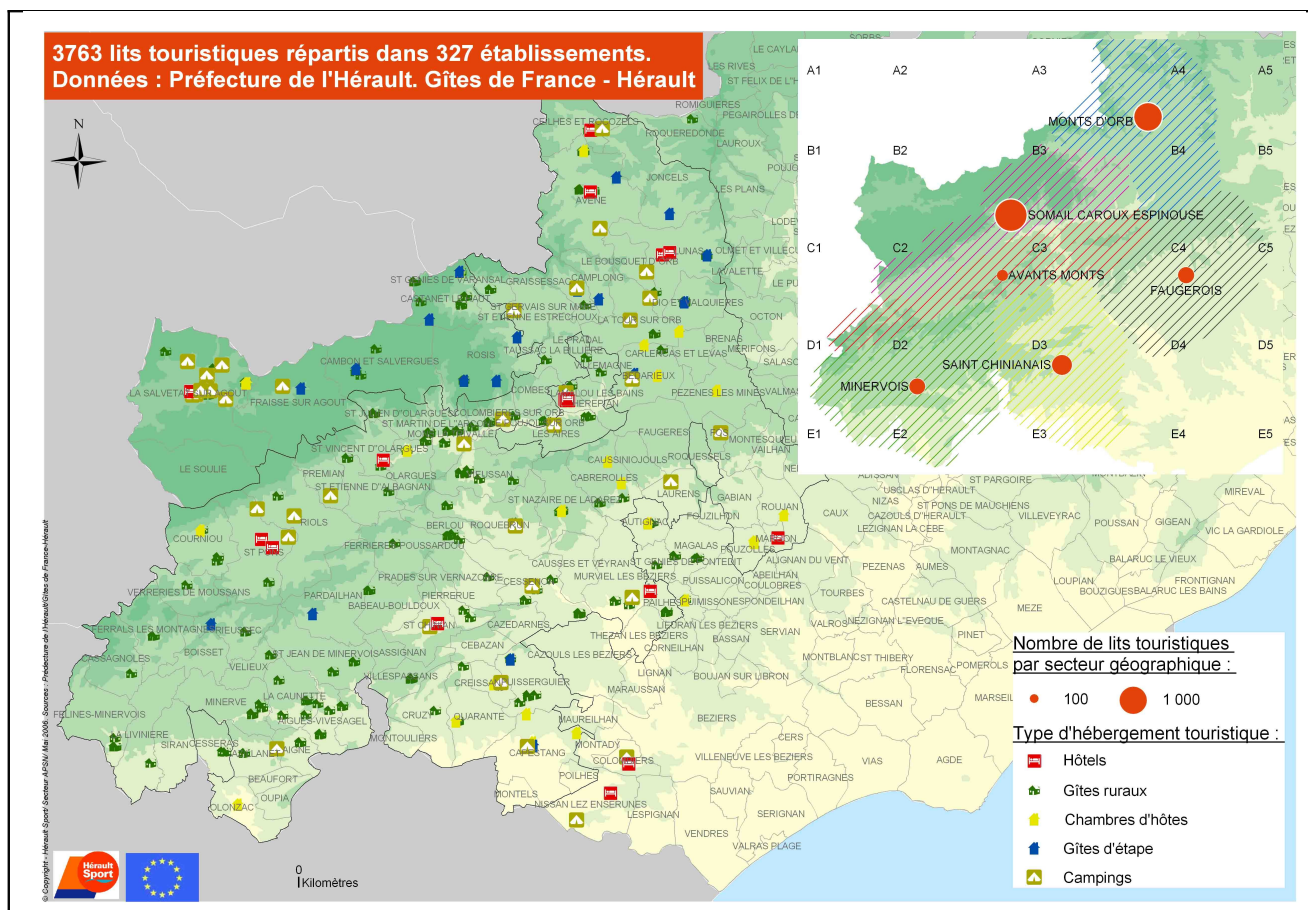
Les lits touristiques en camping sont les plus nombreux (1737) et représentent 46% de l'offre. Les gîtes ruraux, avec 1093 lits, constituent 29% de l'offre globale, devant les gîtes d'étape (374 lits) avec 10%, les hôtels (353 lits) avec 9,5%, et les chambres d'hôtes (206 lits) avec 5,5%.

La carte suivante n°6 représente la répartition géographique des hébergements sur le territoire du Pays. L'insert en haut à droite de la carte permet de situer dans l'espace les six grandes entités géographiques que nous avons distinguées pour cette étude.

On observe une quasi-absence d'hébergements dans la partie nord de la zone Somail – Caroux - Espinouse, qui se trouve à l'extérieur du pays Haut Languedoc et Vignobles et qui s'étend de la commune de Le Soulié à celle de Rosis. On observe également, de façon moins marquée, un déficit d'hébergement marchand sur la zone des Avants Monts entre Cassagnoles et Ferrières - Poussarou.

¹ Données fournies par la préfecture de l'Hérault, les Gîtes de France - Hérault, et le Comité Départemental du Tourisme.

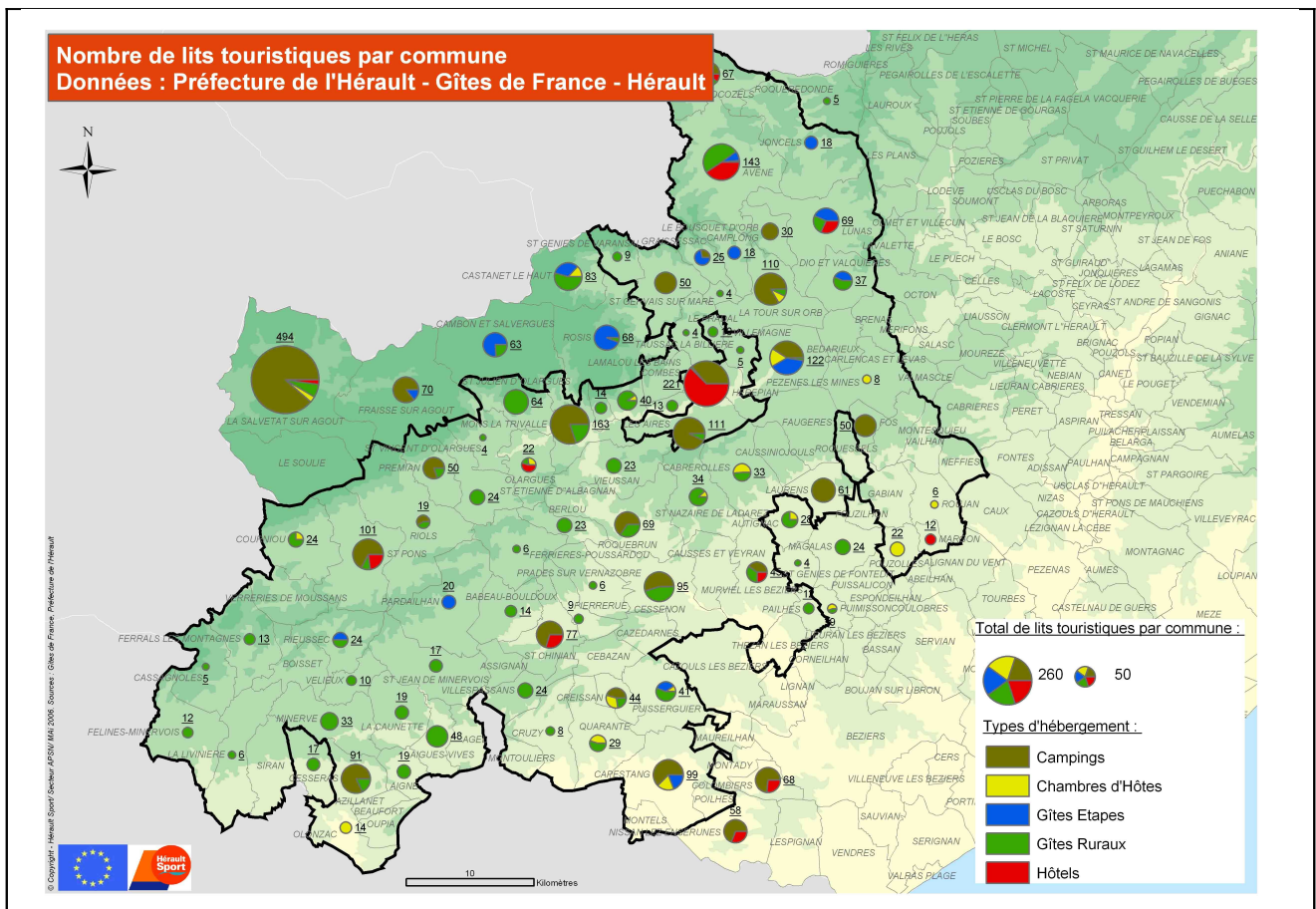
En dehors de ces zones caractéristiques, le nombre et les types d'hébergements sont répartis de façon relativement homogène sur l'ensemble du territoire. On observe toutefois des phénomènes de concentration spatiale des hébergements sur certains sites touristiques tels que la vallée de l'Orb entre Lamalou-Les-Bains et Mons-La-Trivalle, et tel que La-Salvetat-Sur-Agout à l'extérieur du Pays.



Carte n° 6 : répartition spatiale des différents types d'hébergements.

La carte suivante n°7 représente l'offre en hébergements touristiques en fonction du nombre de lits disponibles, ce qui offre une lecture du territoire différente de celle de la carte n°6 qui représente indistinctement l'ensemble des structures, sans tenir compte de leurs capacités d'accueil.

La carte n°7 confirme la faiblesse de l'offre que nous avons déjà identifiée pour la zone Avants-Monts. Elle confirme également la place de pôle touristique de la commune de La Salvetat-Sur-Agout qui, avec 494 lits touristiques majoritairement en hôtellerie de plein air, dispose de la plus grande capacité d'accueil de toutes les communes étudiées.



Carte n°7 : nombre de lits touristiques et leur proportion selon le type d'hébergement, par commune.

Nous observons également que l'offre d'hébergement en gîtes d'étape est essentiellement située au Nord du territoire dans la zone Monts d'Orb, ainsi qu'à l'extérieur du Pays dans le nord du Massif du Caroux.

Par ailleurs nous pouvons constater que le sud du territoire, composé des zones Avants-Monts, Minervois, Saint Chinianais et Faugérois, n'accueille pas de pôle touristique particulièrement important comme c'est le cas dans la partie nord avec les communes de La Salvetat-Sur-Agout, Lamalou-les-Bains, Mons-la-Trivalle ou Avène.

La partie sud a une proportion de lits touristiques de type camping inférieure à celle de la partie nord. En revanche, sa proportion de lits touristiques de type gîtes ruraux est supérieure.

Enfin, la lecture de la carte n°7 permet de mettre en évidence que les villes de Lamalou-Les-Bains et Avène présentent une proportion particulièrement élevée de lits touristiques en hôtel.

3 PARTIE 2 : LES SPORTS DE NATURE

LES ACTIVITES TERRE

3.1.1 Chapitre 1 : La randonnée pédestre



Depuis toujours la marche des hommes a façonné le territoire. Au fil du temps, ils ont créé des voies à la mesure de leurs besoins, comme les chasseurs cueilleurs qui ont arpenté des sentiers monotraces.

Les romains ont laissé des voies encore utilisées à ce jour (Via Domitia). Les pèlerinages ont aussi laissé leurs empreintes sur le cheminement des hommes avec le plus connu d'entre eux, le GR® 653 St-Jacques de Compostelle.

Enfin, les bergers se sont déplacés sur des drailles, construites de façon remarquable. Aujourd'hui encore ce patrimoine perdure.

Depuis la motorisation, les chemins ruraux n'étant plus utilisés, ils se sont refermés. Certains ont été vendus et d'autres accaparés par des propriétaires privés.

Ainsi, il ne reste plus que 400 000 km de chemins en France alors qu'au début du siècle on en comptait près de 1 million.

Les chemins ruraux praticables sont en passe de devenir aujourd'hui des espaces de loisirs et n'apparaissent plus comme des voies de communication adaptées à nos besoins.

Au début des années 90, la randonnée pédestre prend énormément d'ampleur et s'accompagne de nombreux projets de développement et de réouverture des chemins ruraux.

A cet égard, le pays Haut Languedoc et Vignobles dispose de plusieurs éléments positifs qui jouent en sa faveur :

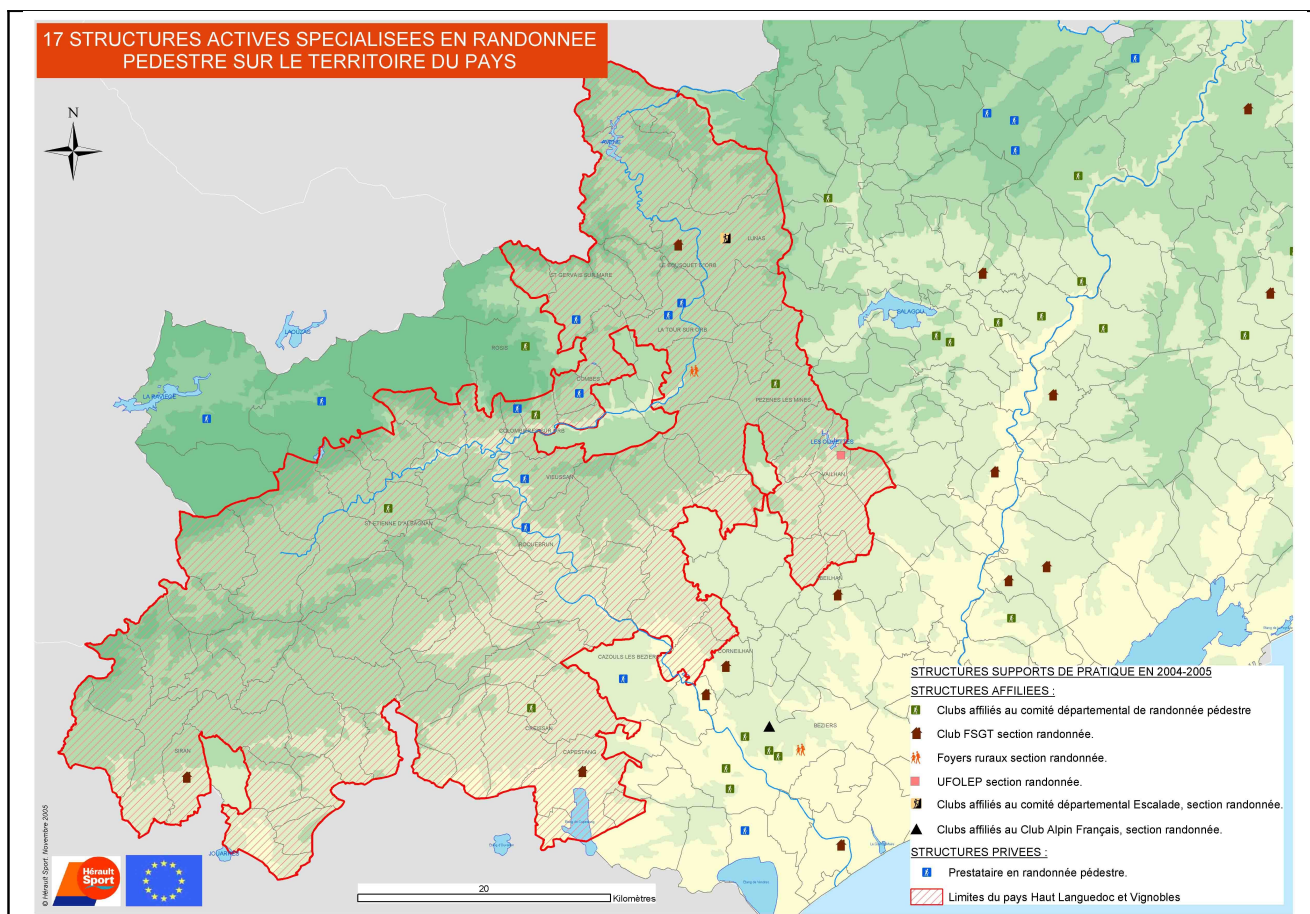
- Une diversité géographique entre montagne, dédiée aux randonneurs, et plaine viticole pratiquée par les promeneurs.
- De nombreux linéaires et boucles balisés et promotionnés.
- Le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.
- De nombreux prestataires privés actifs dans l'accompagnement.
- De nombreux porteurs de projets associatifs via les structures communales et intercommunales.

Et sur le département de l'Hérault, des appuis solides:

- Le Département, très impliqué au travers du Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).
- Un Comité Départemental de Randonnée actif et structuré.

A. Inventaire et typologie des acteurs : deux groupes d'acteurs distincts et complémentaires.

Au total le Pays compte sur son territoire 17 structures actives en randonnée pédestre : 10 structures correspondent à des clubs sportifs affiliés à différents Comités Départementaux et 7 sont des structures privées spécialisées dans l'accompagnement de divers publics en activités de pleine nature, notamment le public touristique de loisir et le milieu scolaire.



Carte RP n°1 : structures actives en randonnée pédestre.

A.1. Le monde associatif fédéral (acteurs sportifs)

❖ La Fédération Française de Randonnée :

En 1947, le Comité National des Sentiers de Grandes Randonnées (CNSGR) est créé et devient 30 ans plus tard la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP). Elle a pour mission d'équiper la France d'un réseau d'itinéraires balisés, entretenus, décrits dans des topos-guides et ouverts à tous (180 000 km d'itinéraires). En 1957, le premier topo-guide est édité.

Au début des années 80, est éditée la première charte de balisage, réactualisée en 1995 puis en 2006, qui constitue l'outil national référent en matière d'aménagement de sentiers de randonnée.

En 1985, les statuts de cette Fédération deviennent conformes à ceux des Fédérations sportives, et les Comités Régionaux et Départementaux sont constitués. Cette Fédération a pour spécificité de ne pas être olympique et compétitive.

En 1991 est créée la première licence.

En 1994, la FFRP organise la 1^{ère} Fête Nationale de la Randonnée destinée au grand public et visant à promouvoir la discipline.

En 1995, la Fédération met en place le premier réseau d'alerte des nuisances environnementales des itinéraires inscrits à la cartothèque nationale : « le réseau Eco-veille® (Cf. Annexe, site Internet FFRP). Il vise à la sauvegarde des sentiers et de leur environnement par le biais de fiches remplies par les randonneurs et renvoyées à la Fédération, qui en deuxième temps en alerte les gestionnaires.

En 1998, la FFRP protège la création des tracés et l'édition des topos-guides au travers de la propriété intellectuelle. A ce jour, la Fédération dispose de 220 topos-guides protégés (GR®, GRP®, PR® et les Villes à pied).

En 2005, cette association change de nom et devient la Fédération Française de Randonnée (FFR), qui regroupe 180 000 licenciés répartis dans 3000 associations.



❖ Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Hérault (CDRP) :

Créé le 14 mars 1982, il représente la Fédération Française de Randonnée au niveau départemental par des statuts associatifs. C'est ainsi un organisme sans but lucratif qui regroupe dans le département les clubs, associations et individus ayant un intérêt pour la randonnée pédestre.

Le CDRP a 5 axes de travail à l'échelle départementale :

- Il gère et promotionne les 705 km de GR® avec son réseau de bénévoles.
- Il forme des brevets fédéraux d'encadrement et de balisage.
- Il fait la promotion de la randonnée comme activité de loisir dans le département au travers de manifestations et de relations avec les médias.
- Il anime le Réseau Eco-veille® dans le département.
- Il participe à l'élaboration du PDIPR en relation avec le Département de l'Hérault, et est plus particulièrement chargé de l'édition du topo-guide «l'Hérault à pied».

❖ Quatre clubs affiliés au Comité Départemental de Randonnée dans le Pays :

En 2005, le département de l'Hérault compte 3068 licenciés inscrits dans 68 associations réparties de manière homogène sur l'ensemble du territoire. Depuis 2001, le nombre d'associations et de licenciés est en nette progression.

Les clubs animent des programmes de randonnées et viennent en soutien du CDRP dans les 5 axes de travail cités précédemment.

Le pays Haut Languedoc et Vignobles totalise 4 clubs affiliés regroupant 68 licenciés soit 2% des licenciés départementaux. Ces 4 structures ont des périmètres d'attraction divers (*cf. cartes n°9 et 10*) :

- Le club « Expédition Aventure Caroux » à Colombières-sur-Orb demeure le club phare du territoire du Pays. Il se situe au pied du Massif du Caroux et bénéficie de l'image de ce massif. Ce club est également affilié au Comité Départemental de Montagne-Escalade : en diversifiant son activité, cette association voit son nombre de licences augmenter d'une année à l'autre et accroît ainsi sa notoriété. Ce club attire des randonneurs de l'ensemble du département et propose des sorties sur les grands massifs avec une prédilection pour le Massif du Caroux-Somail-Espinouse et la Montagne Noire. Il fédère en grande majorité des randonneurs confirmés.

- En 2004 deux nouveaux clubs se sont créés :

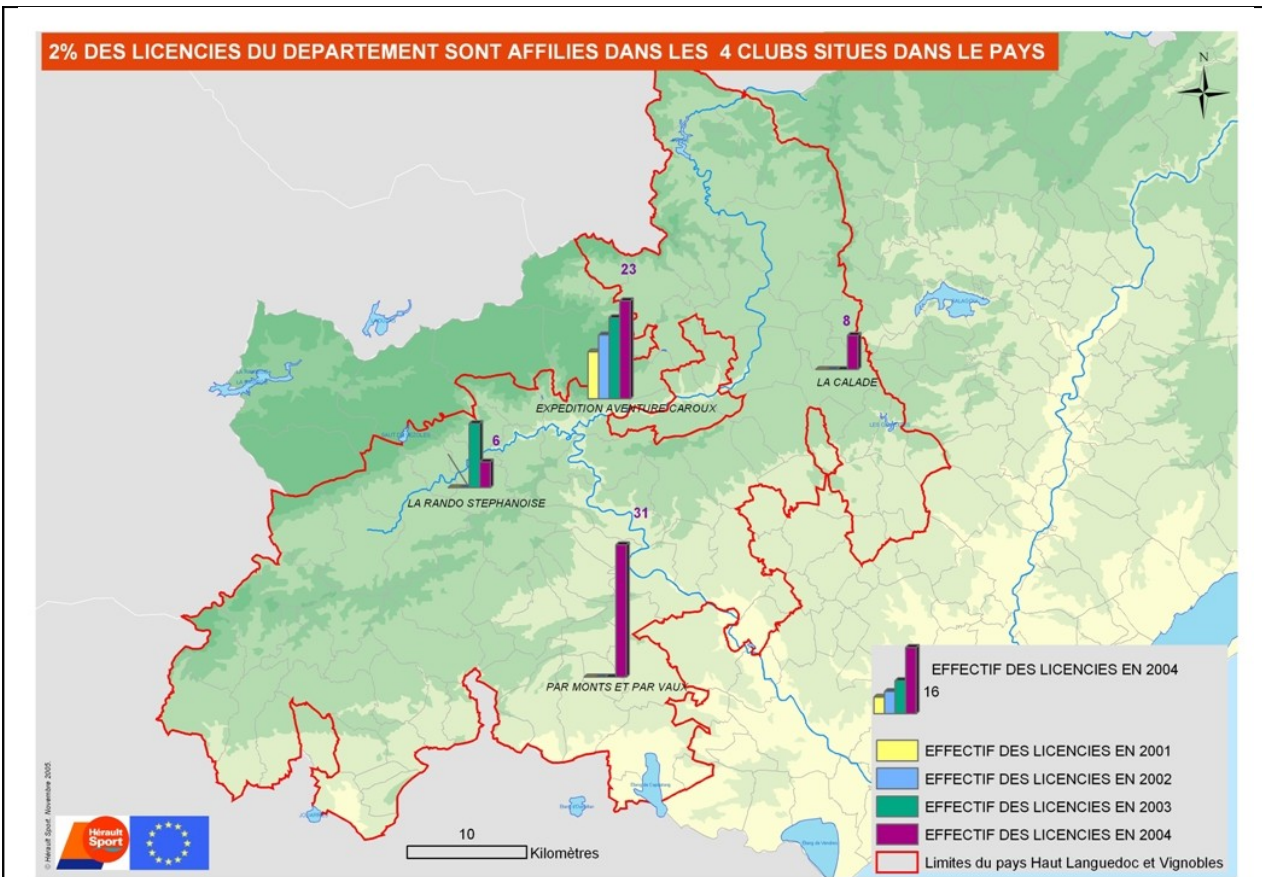
- Le club « La Calade » à Pézènes-les-Mines recrute essentiellement des licenciés dans le Biterrois. Ce club propose des randonnées dans le cœur d'Hérault vers le lac du Salagou et dans le Massif du Caroux.

- Inversement, le club « Par Monts et par Vaux » de Creissan est un club de proximité puisque 75 % de ses licenciés vivent sur la commune. Ce club propose des randonnées sur l'ensemble du département. Sur le territoire du Pays, il propose principalement des sorties dans le Minervois et le Faugérois mais également dans le Massif du Caroux pour les randonneurs les plus chevronnés.

- Seul le club «La Rando Stéphanoise» à Saint-Etienne-d'Albagnan perd des licences en 2004.

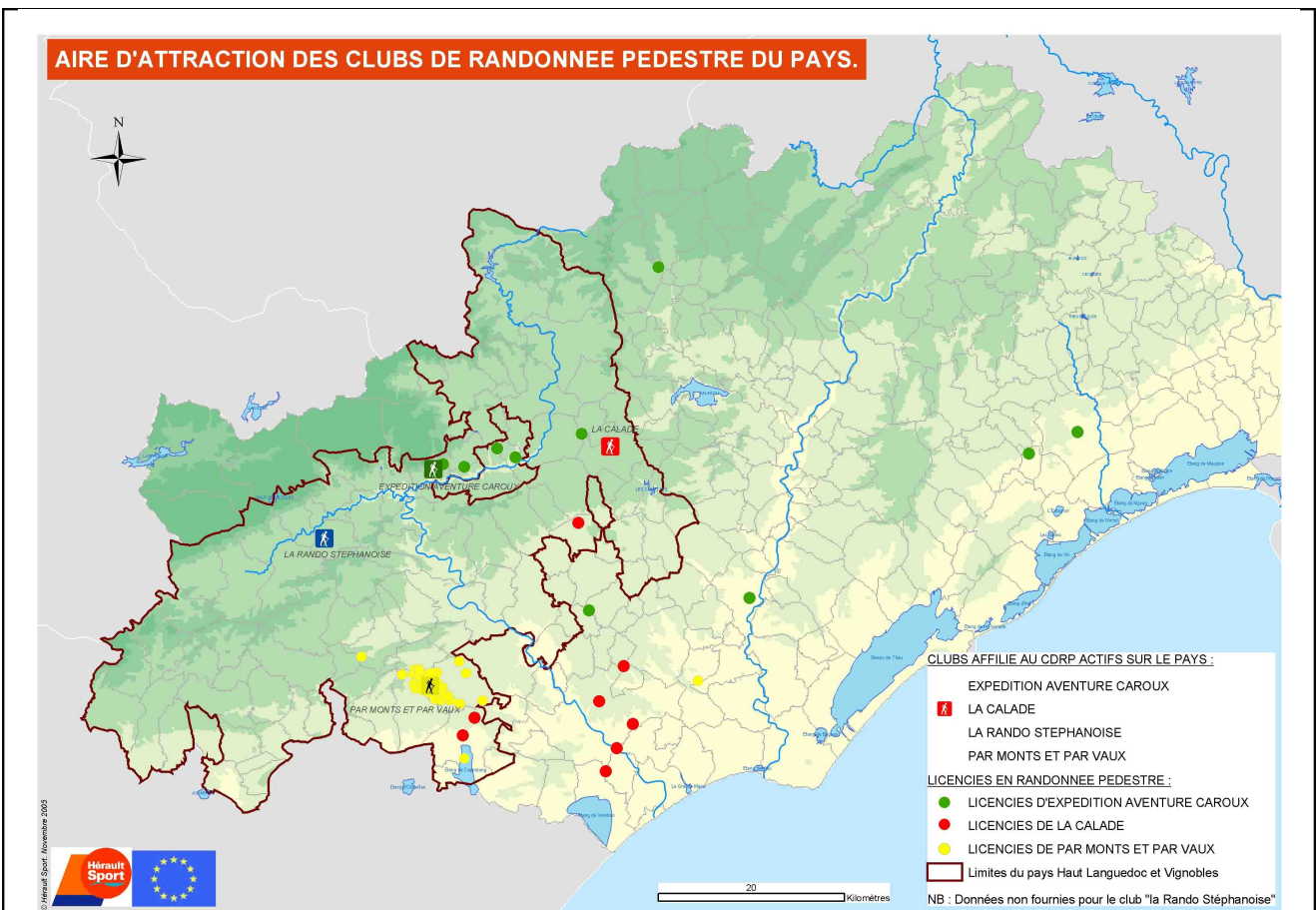
Ces 4 associations pratiquent essentiellement sur les circuits balisés et se servent des topoguides existants. Ils créent également leurs propres randonnées à partir des cartes IGN (Institut Géographique National).

2% DES LICENCIES DU DEPARTEMENT SONT AFFILIES DANS LES 4 CLUBS SITUES DANS LE PAYS



Carte RP n°2 : nombre des licences fédérales des clubs du territoire du Pays.

AIRE D'ATTRACTION DES CLUBS DE RANDONNEE PEDESTRE DU PAYS.



Carte RP n°3 : des périmètres d'attraction différents

❖ Les clubs affiliés à d'autres Comités Départementaux de l'Hérault :

Outre les clubs affiliés au Comité Départemental de Randonnée Pédestre, de nombreux autres clubs affiliés à d'autres Comités proposent des sorties au travers de section de randonnée.

Notons ainsi le Club « Taill'Aventure » de Lunas, affilié à la Fédération Française de Montagne-Escalade, qui propose de nombreux circuits dans le Massif du Caroux pour des randonneurs chevronnés. La diversification de ses activités (VTT, Raids, etc.) en fait un acteur important de la filière de pleine nature sur le Pays.

Le « Club Alpin Français » de Béziers est également une structure phare de 455 licenciés qui propose de nombreuses randonnées dans le Massif du Caroux. Il fédère des sportifs de très bon niveau qui vivent essentiellement dans l'ouest du département.

Les Foyers Ruraux de Capestang, de Siran et du Bousquet d'Orb proposent également des sorties le week-end. (*Sources : Internet*)

Par ailleurs, il existe d'autres structures actives en matière de randonnées, c'est le cas de l'Union sportive de Roquebrun qui pratique sur l'ensemble du territoire. Il existe aussi de nombreuses structures similaires qui fédèrent de nombreux pratiquants. Cependant, il est très difficile d'en faire un inventaire exhaustif.

A.2. Les prestataires privés

Inversement au milieu associatif, le Pays compte une grande part des prestataires privés du département (44% des prestataires sont sur le territoire).

Le département compte 17 structures privées proposant de l'accompagnement en randonnée : le Pays en totalise 7 et se positionne ainsi comme un pôle important en matière d'offre touristique en produits de randonnée. Ces structures proposent des sorties à la journée et/ou à la carte.

Elles réalisent la majorité de leurs prestations pendant la période estivale sur le Pays et le reste de l'année à l'étranger.

En période estivale, le public pédestre de loisir est formé de 22% d'excursionnistes et de 79% de touristes (*Rappel : le public excursionniste se déplace une journée sur le lieu de pratique sans passer de nuit hors du domicile principal*).

Parmi la clientèle touristique, 16 % est étrangère et 84 % est française. Seulement 13 % sont des héraultais, et les deux principales régions émettrices sont l'Île-de-France et Rhône Alpes.

Le reste de l'année, le public de proximité est majoritaire : les publics héraultais, audois et tarnais constituent la majorité des clients des prestataires du Pays.

- «Ballad'Anes» (la Tour-sur-Orb) : fonctionne toute l'année. Propose des randonnées avec ânes essentiellement dans le Caroux-Espinouse et les Monts d'Orb et également plus à l'est dans les pourtours du Lac du Salagou.
- «Sud Rando» (Mons-la-Trivalle) : propose des randonnées dans le Massif du Caroux principalement en périodes de vacances scolaires et des randonnées à l'étranger le reste de l'année.
- «Les Marcheurs du Caroux» : fonctionne de la même manière que « Sud Rando » et axe ses prestations également dans le Massif du Caroux.
- La «Base Départementale de Réals» propose depuis peu quelques randonnées avec un accompagnateur de moyenne-montagne dans le secteur du Caroux et des Avants-Monts. Sur le site Internet de la Base sont répertoriés les itinéraires proposés. Elle cible tout type de public.
- «L'âne Bleu» à Vieussan : propose des randonnées à la journée principalement sur le circuit de l'Ayrolle et vise essentiellement un public familial héraultais. Cette structure fonctionne toute l'année. Cependant, elle cherche à développer son activité en proposant des circuits d'une semaine sur le Massif du Caroux pour le public touristique des campings pendant la période estivale.

A proximité immédiate, se trouvent d'autres prestataires très actifs en randonnée pédestre : Notons ainsi «le CAIRN» à Rosis. Cette structure a toujours été affiliée à la FFR, sauf cette année 2005-2006. Parallèlement à son activité associative, elle développe des sorties nature auprès des centres de loisir et divers groupes dans les Monts d'Orb, la Haute Vallée de la Mare et le Massif du Caroux-Espinouse. Elle demeure un acteur phare de la randonnée pédestre dans ce secteur géographique.

- A Fraïsse-sur-Agout, les «Randonneurs du Signoles» proposent également des itinéraires.

B. Inventaire et typologie des publics.

Données nationales (FFR).

Le randonneur est d'abord un adulte. Le groupe le plus important est formé de la classe d'âge 25-49 ans qui représente 46% des randonneurs réguliers et 54% des occasionnels. Mais on assiste désormais à une nette diversification des tranches d'âge, la randonnée gagnant des adeptes dans les 15-20 ans ainsi que chez les plus de 50 ans.

La féminisation représente l'une des principales mutations sociologiques du profil des pratiquants. C'est l'un des moteurs du développement de la pratique, à la fois par son impact numérique et par l'influence de la femme dans le choix des activités et des lieux de loisir. Les randonneurs assidus sont majoritairement des hommes, mais dans une proportion moins marquée qu'auparavant. Les femmes sont devenues majoritaires parmi les randonneurs réguliers.

Données locales :

Le cabinet d'études JED¹ a étudié pendant l'été 2005 la clientèle touristique des sports de nature sur l'ensemble du département de l'Hérault. En ce qui concerne le territoire du Pays, plusieurs grands secteurs ont été ciblés pour l'étude de la randonnée pédestre et notamment les secteurs de Mons-la-Trivalle, de Saint-Martin- de-l'Arçon, de Bédarieux, de Fraïsse-sur-Agout et de Rosis.

L'activité de randonnée pédestre est accessible au plus grand nombre et ne demande que très peu de technicité contrairement à de nombreuses autres activités de pleine nature.

- La situation familiale :

La randonnée pédestre se pratique principalement en famille à 72% ou entre amis à 16%.

La situation familiale de ce public concerne à 62% des personnes mariées ou en vie maritale avec enfants, les célibataires ne représentent que 11%.

- Motivations de la pratique :

Les séquences de pratique s'effectuent majoritairement sur des courtes périodes inférieures ou égales à la demi-journée. Seul le public « sportif » a des durées de pratique supérieures, majoritairement à la journée.

Les principales motivations pour la clientèle pédestre de loisir sont : le plaisir de la pratique dans un cadre naturel, la découverte de nouveaux sites de pratique et le plaisir de partager une activité conviviale.

De manière générale, la clientèle de loisir est satisfaite des différents éléments constitutifs de l'offre de randonnée et notamment dans le secteur du Pays. On note tout de même certaines insatisfactions en ce qui concerne les sanitaires, les aires de stationnement et les points d'informations.

- Les catégories socio professionnelles et les revenus moyens :

Le public de loisir est principalement constitué de foyers aux revenus plutôt élevés : 79% d'entre eux dépassent les 2 300€ net mensuel. Ce segment se répartit en deux tranches, l'une de 2 300 € à 3 000 € représentant 38% de la clientèle interrogée, et l'autre supérieure à 3 000 € avec 41% des répondants.

La principale catégorie socio professionnelle est celle des cadres et professions intellectuelles supérieures avec 33% suivi par celle des retraités avec 21% des répondants.

¹ Cabinet d'études Juris-Eco Espaces Développement

- Budget de l'activité :

Rappelons que cette activité est libre d'accès, sans autres frais que le déplacement, la nourriture et les frais annexes.

Le budget alloué à la pratique de la randonnée pédestre sur la journée est faible : la clientèle dépense ainsi en moyenne 7 € par personne et par jour pour son activité. A l'année, ce budget atteint en moyenne 121 € par personne pour le public autonome. Cependant, un pratiquant autonome dépense en moyenne 229 € dans l'équipement de base (chaussures, sac à dos, etc.).

- Origines géographiques :

La clientèle étrangère composée de belges, hollandais, allemands et anglais représente 16% des répondants. Le public français de loisir est principalement représenté par la région Ile-de-France suivi de la région Rhône-Alpes, puis de la région Languedoc-Roussillon. Le public héraultais représente quant à lui 13% de la clientèle.

Le public touristique séjourne en moyenne 13,1 jours dans le département.

Le mode d'hébergement le plus utilisé est le logement dans la famille et chez les amis avec 34%, suivi des gîtes avec 29%. Le budget moyen par foyer dépensé pour un séjour de vacances est estimé à 1 438€ comprenant l'hébergement, la restauration et les loisirs. (*Sources : cabinet JED*)

C. Inventaire et typologie des sites de pratique : une offre importante et en croissance.

Actuellement on dénombre plus de 2600 km de sentiers de randonnées pédestres répartis sur l'ensemble du territoire du Pays. Cependant, deux entités se distinguent :

La zone de Montagne empruntée par des randonneurs confirmés et la zone des Vignobles fréquentés par les promeneurs.

- ❖ La zone de Montagne se caractérise par la diversité des itinéraires (linéaires, boucles de promenades et boucles de randonnées).



Photo : zone de montagne.

Elle se compose de trois principales unités paysagères :

- Le Massif Somail-Caroux-Espinouse comprend les points culminants du département, il domine la Méditerranée. Ecrin de nature, de culture et de tradition, c'est le secteur le plus structuré en offre de randonnées.
- La Haute Vallée de l'Orb, terre de richesses minières, forestières et des sources, offre davantage de boucles de promenades que le Massif du Caroux. Elle est traversée par 3 Grandes Randonnées (GR®).
- Les Avant-Monts, frontaliers avec le Vignoble : paysage sauvage et très fermé ; ce sont les derniers contreforts du Massif Central. Ils se distinguent des deux précédentes unités par l'absence de boucles et de Grandes Randonnées.

❖ La zone des Vignobles.



Photo : zone des Vignobles

Au sud des Avants-Monts, ce territoire se prête à la petite randonnée et à la promenade. Il est composé de trois entités correspondant globalement aux AOC suivants :

- Le Faugérois et le Saint-Chinianais, territoires de vignes, d'oliviers et de collines boisées, ils sont un réservoir de promenades pédestres et VTT.

- Le Minervois : paysages de causses, de vignes et de karst* offrent un peu moins de boucles de randonnées que le Faugérois et le Saint-Chinianais. Le GR® 77 traverse le Minervois du Nord au Sud. L'action des élus locaux et des associations a permis le développement des itinéraires de randonnées sur l'ensemble du territoire du Pays. Chacun des porteurs de projet a travaillé de manière autonome ce qui a pour conséquence une diversité de l'offre en termes de tracé, de balisage, d'entretien et de descriptif.

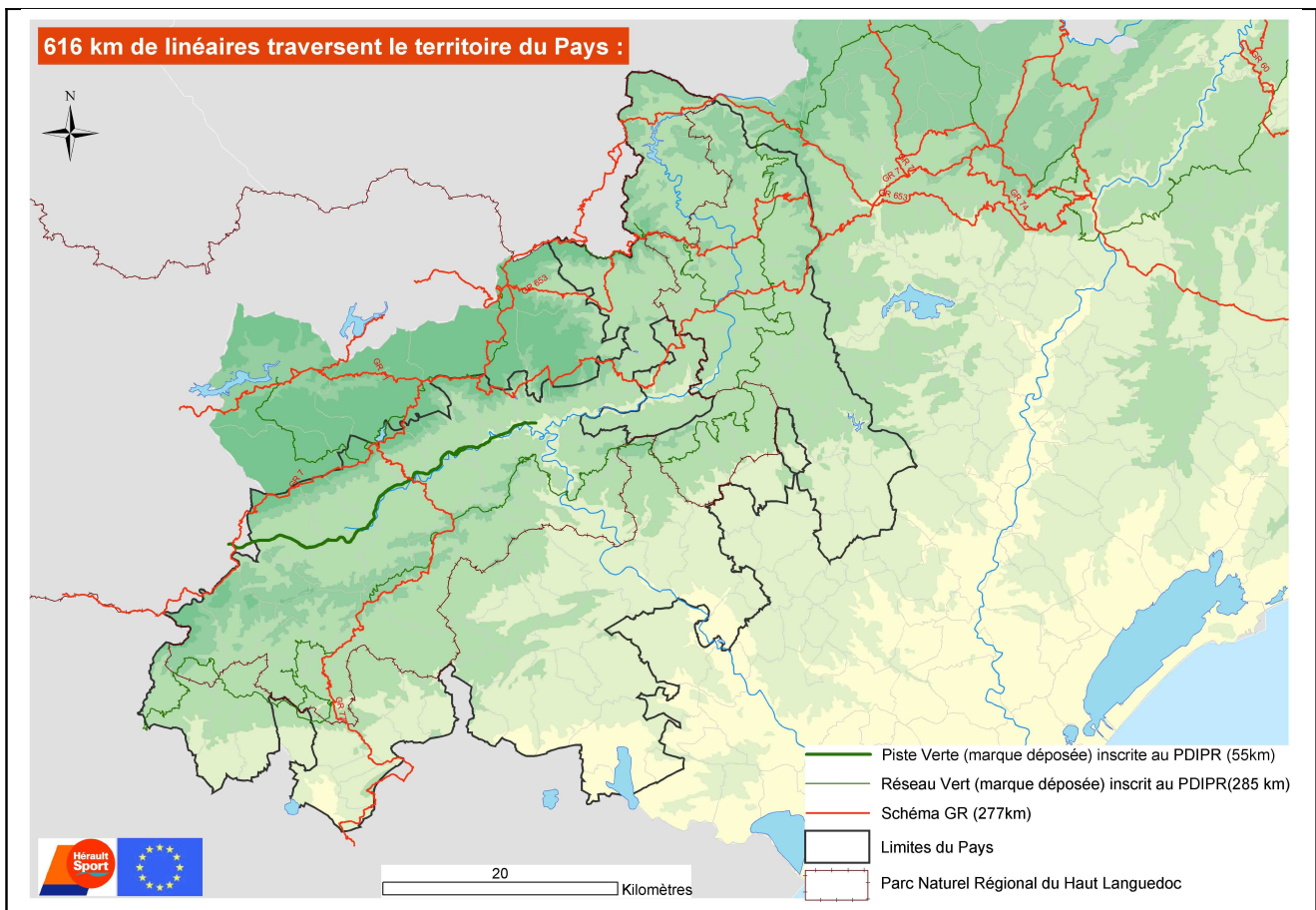
Pour mener à bien cette analyse, nous proposons de **distinguer les linéaires et les boucles de randonnées** puisque ces deux types de sentiers correspondent à des pratiques bien distinctes : Les linéaires sont des itinéraires supra communaux créés à l'initiative de la FFR. Ils sont destinés à des pratiquants aguerris et sont peu utilisés (2% des pratiquants). Inversement, les boucles ciblent un public familial et sont largement plus pratiquées (98%).

A l'échelle du Pays, les linéaires (Grandes Randonnées® et Réseau Vert®) représentent 24 % de l'offre en sentiers de randonnée, tandis que les boucles représentent 76%.

C.1. Les linéaires : les Grandes Randonnées® et le Réseau Vert®.

Ce territoire est traversé par 616 km de linéaires composés de GR® et du Réseau Vert® inscrit au PDIPR.

* Voir le lexique.



Carte RP n°4 : 616 km de linéaires

❖ Les Grandes Randonnées GR®.

Le Pays est traversé par 277 km de Grandes Randonnées.

Balisés en "blanc et rouge", les GR® sont des sentiers linéaires, reconnus, balisés et entretenus par des bénévoles issus d'associations affiliées au CDRP.

Un GR® doit être accessible par un moyen de transport collectif (autocar ou train). Le réseau d'hébergement doit être suffisant et diversifié (gîte d'étape, chambres d'hôtes, refuges, hôtels, campings...). Ces hébergements doivent être situés toutes les 5 à 6 heures de marche et à moins d'une ½ heure de marche ou 2 km de l'itinéraire. Ils doivent être ouverts toute l'année.

Pour garantir leur pérennisation, les GR® doivent être conçus le plus possible sur le domaine public et doivent comporter moins de 30% de routes goudronnées pour obtenir l'homologation de la Fédération. Ils feront ainsi partie de la cartothèque nationale et seront communiqués à l'IGN pour l'actualisation des cartes au 1 : 25 000^{ème} (Cf. Annexe site Internet CDRP34 : Charte de Qualité GR®, homologation d'un GR®, conseils aux auteurs, procédure d'homologation).

La cohérence du réseau, l'existence d'hébergements, la possibilité de publication d'un topo-guide sont les conditions nécessaires pour que l'itinéraire soit connu et parcouru.

Les GR® sont donc destinés à un public de «grands randonneurs» qui s'engagent dans des randonnées de plusieurs jours. Il s'agit d'une clientèle très ciblée, endurante et sportive et sachant maîtriser la lecture d'une carte et l'utilisation de la boussole.

Dans le Pays, ces linéaires se développent principalement dans la zone de Montagne :

Le GR7[®] va de l'Espérou à la Peyruque jusqu'au Canal du Midi (307 km), et traverse le territoire du Pays sur 112 km.

Le GR71[®] est une variante du GR7[®], il va de l'Espérou à Mazamet (250 km) et traverse le Pays sur 25 km.

Le GR77[®] traverse le Pays sur 75,5 km et est également une variante du GR7[®].

Le topo-guide du GR7[®] a été vendu à 2520 exemplaires de 2002 à 2005.

Le GR653[®] Saint-Jacques-de-Compostelle traverse le Pays sur 49,1 km.

Les données relatives au nombre d'exemplaires vendus pour le GR653[®] ne sont pas fiables (trop d'éditeurs), donc inexploitable.

Depuis le 21 octobre 2002, les GR[®] ont été retirés du PDIPR pour être inscrits dans un schéma départemental de Grandes Randonnées, subventionné par le Conseil Général de l'Hérault.

Le projet de requalification a permis d'étudier et de réaménager ces itinéraires avant de les inscrire, ultérieurement, au PDIPR. Les objectifs de cette requalification sont, d'une part de garantir la qualité et la sécurité des itinéraires et d'autre part, de faciliter la découverte du patrimoine naturel et culturel, qui amènera une plus-value auprès du territoire.



Photo : croisement de deux GR[®]

Au fil des années, un certain nombre d'itinéraires sont venus s'ajouter dans le maillage français notamment les GR[®] de Pays, (par exemple le GRP[®] Tour du Larzac Méridional) et pour les différencier, ils sont balisés en "jaune et rouge".

Il n'existe pas de GRP[®] sur le territoire du Pays. C'est pourtant un maillon incontournable entre les GR[®] et les PR[®], qui correspond à l'échelle du pays Haut Languedoc et Vignobles.

Les GRP[®] s'adressent davantage au randonneur de court séjour, dont la motivation principale consiste à pouvoir lier la pratique de la randonnée à la découverte thématique d'un territoire en particulier. Il s'agit d'une clientèle ciblée mais parfois plus soucieuse d'un certain confort.

❖ Le Réseau Vert®.

Le Réseau Vert® a été créé à l'initiative du Département de l'Hérault pour relier les domaines départementaux entre eux. Il traverse le département d'est en ouest, de Lunel à la Salvetat-sur-Agout, sur une longueur de 550 km. A partir de Bédarieux, une branche sud s'oriente vers Caunes-Minervois.

- En 2000, il a été inscrit au PDIPR et labellisé par la Fédération Française de Cyclisme sous le label « Grande Traversée de l'Hérault » (GT34). Il est donc particulièrement adapté à la pratique VTT. C'est le « pendant » des GR® pour les vététistes. Il est balisé avec le sigle VTT blanc et rouge.
- Il est également utilisé par le Tourisme Equestre au travers de sa Transéquestre sur un parcours commun de 380 kilomètres. Dans le Pays, le parcours commun entre le Réseau Vert® et la Transéquestre correspond à 109 km de sentiers. Cette dernière s'échappe du Réseau Vert® pour rejoindre des gîtes spécifiques pour l'accueil de chevaux. Elle est balisée comme les PR® mais de couleur orange.

Il est composé de 18 étapes (de 25 à 40 km) sur le département, dont 12 sont dans le Pays en incluant la Piste Verte (55 km de Piste verte). Le Réseau Vert® traverse le territoire sur 339, 98 km.

Il est jalonné de bornes vertes (*photo suivante : borne d'entrée de section*), supports de balisage pour la GT34. Ultérieurement, quand la Transéquestre sera inscrite au PDIPR, son balisage viendra s'apposer sous celui de la GT 34.

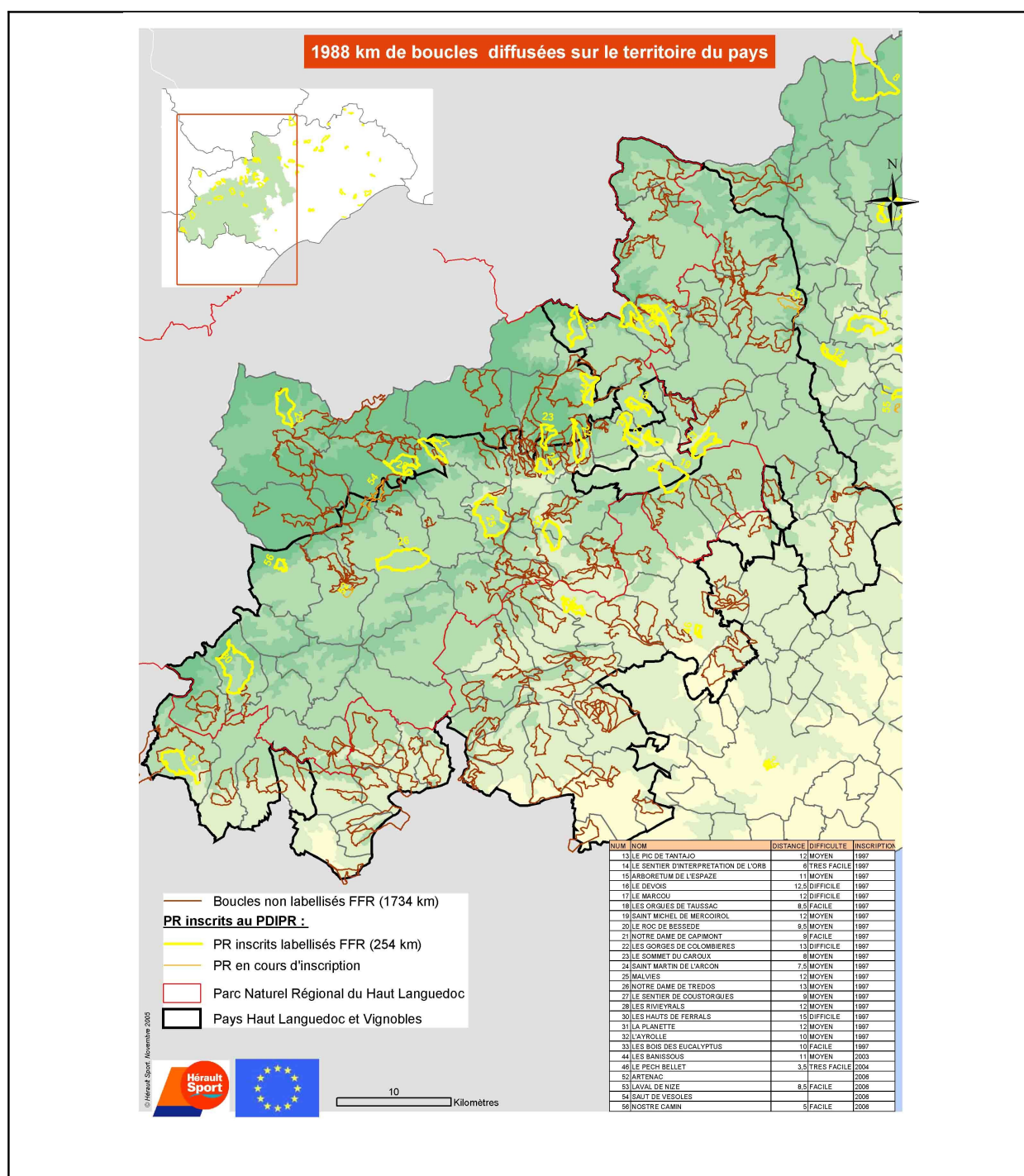


Photo : borne d'entrée de section, piste verte.

Cet itinéraire est entièrement entretenu par le Département, qui en assure la promotion. Un topo-guide GT34 est en cours de réalisation; sa publication est prévue pour 2007.

C.2. Les boucles : les Promenades et Randonnées du PDIPR, et les autres sentiers promotionnés.

Au total, le Pays compte près de 1 988 km de boucles de randonnées réparties sur l'ensemble du territoire. Les PR® inscrits au PDIPR constituent un maillon clé de l'offre en sentiers sur l'ensemble du département. Parallèlement, de nombreux élus et associations locales ont développé un réseau considérable de boucles sur les différentes entités géographiques et administratives que compte le Pays.

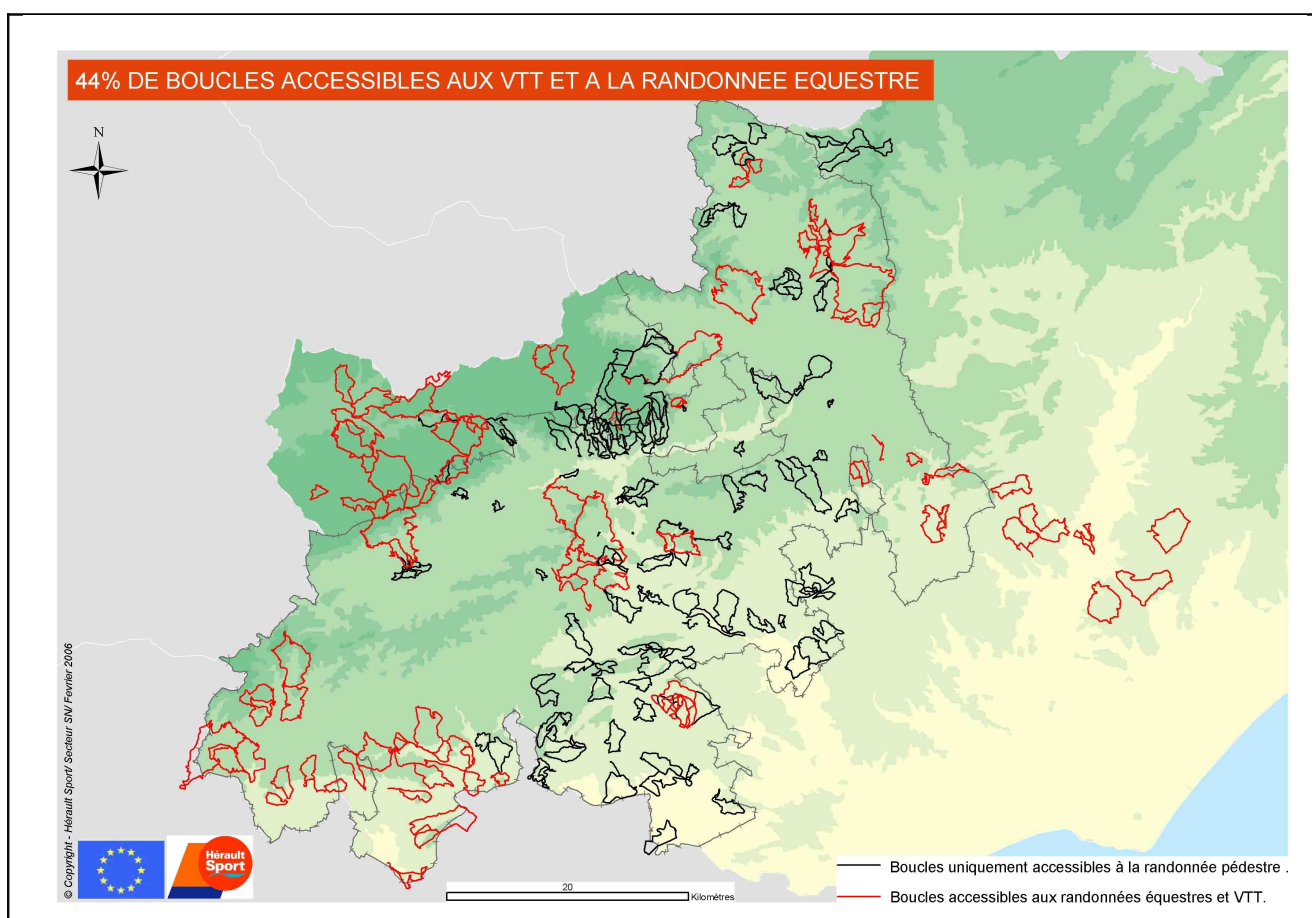


Carte RP n° 5 : 1988 km de boucles.

Notons une répartition assez homogène des boucles de randonnée sur l'ensemble du territoire du Pays à l'exception de la partie orientale des Avants-Monts et la frange septentrionale du Minervois.

Toutes les autres zones ont été aménagées à l'initiative de forces vives locales. Le Massif du Caroux est entretenu depuis une quarantaine d'années par le Club Alpin Français, suivi depuis 15 ans par les acteurs locaux, et notamment l'association Expédition Aventure Caroux. Notons que les communes du massif se sont fortement associées à ce travail.

Par ailleurs, 44% des boucles sont des sentiers multifonctionnels accessibles à la randonnée équestre et/ou au VTT. Par contre, le Massif du Caroux constitue un pôle en matière de randonnée pédestre, car il est très peu accessible aux autres formes de randonnées.



Carte RP n°6 : boucles accessibles aux VTT et aux randonneurs équestres.



Les PR® du PDIPR :

Le PDIPR est un outil visant à faciliter la pratique de la randonnée en garantissant la continuité des itinéraires, à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux. De plus, il sert à protéger un patrimoine rural d'une richesse considérable : les chemins ruraux.

Le Département de l'Hérault est à la fois maître d'ouvrage et maître d'œuvre dans la création et l'entretien du PDIPR.

Le Département s'est doté :

- d'une charte de qualité (Cf. Annexe n° 1) comprenant différents critères qualitatifs et quantitatifs : pourcentages de sentiers monotraces, pistes et routes ; nature juridique; richesses patrimoniales et naturelles. Elle est ainsi plus rigoureuse que l'agrément PR® (label de qualité FFR. Cf. Annexe, sites Internet FFR et CDRP34).

Cette charte de qualité départementale est exigeante, cependant aucun porteur de projets ne regrette l'inscription au PDIPR.

- d'un guide d'harmonisation portant sur l'aménagement, le balisage et la signalétique (cf. document Hérault Sport, secteur Sports de Nature).

Ce guide d'harmonisation vient compléter le dispositif pour la mise en place des PR®:

- Il trace les grandes lignes de l'aménagement essentiellement basé sur la restauration des murs, des calades, des passages de ruisseaux, dans le respect des paysages. L'aménagement du parcours consiste à réduire l'impact de la pratique sur les espaces naturels en canalisant le passage, ce qui permet de garantir la sécurité et la qualité des itinéraires.



Photo : caladage PR® Saint Martin de l'Arçon



Photo : passage de tourbières PR[®] Lac de Vézoles

- En terme de balisage, ce guide précise les modalités de balisage dans les villages et sur l'itinéraire, pour une cohérence départementale et nationale.

Extrait du guide d'harmonisation de signalétique et de balisage :

« Les marques de jalonnement doivent être visibles dans les deux sens de déplacement. Elles doivent se présenter facilement aux yeux du randonneur et donc être placées le plus possible face à lui. La visibilité des marques de jalonnement détermine leur positionnement à hauteur des yeux du randonneur. Elles constituent le fil d'Ariane qui vient guider le pratiquant dans son déplacement. Elles sont complémentaires, de sorte que la disparition de l'une d'elle n'entraîne pas la perte de l'itinéraire. Lorsque des risques d'erreur sont possibles (bifurcation, fausse piste, virages répétés ou des risques de brouillard), les marques de jalonnement seront resserrées afin que d'une marque on aperçoive la suivante. »



Photo : PR[®] 23, Le sommet du Caroux.

- En ce qui concerne la signalétique, le guide rend homogènes les supports et les informations fournies aux randonneurs.

« Pour l'accessibilité de ces aménagements tout public, ils doivent permettre de guider le pratiquant ne possédant pas de topo-guide. »

L'utilisation de panneaux d'information est indissociable du balisage pour élaborer le fil d'Ariane, élément indispensable pour la sécurité de l'usager. Ils ont pour rôle d'informer, d'orienter, de situer ou de recommander. »



Photo : PR[®] Pic de Tantajo, PR[®] Sentier d'interprétation de l'Orb

Les Promenades et Randonnées sont des boucles uniquement pédestres, de 3 à 20 km ouvertes 365 jours par an (sauf conditions météorologiques défavorables) et destinées au grand public.

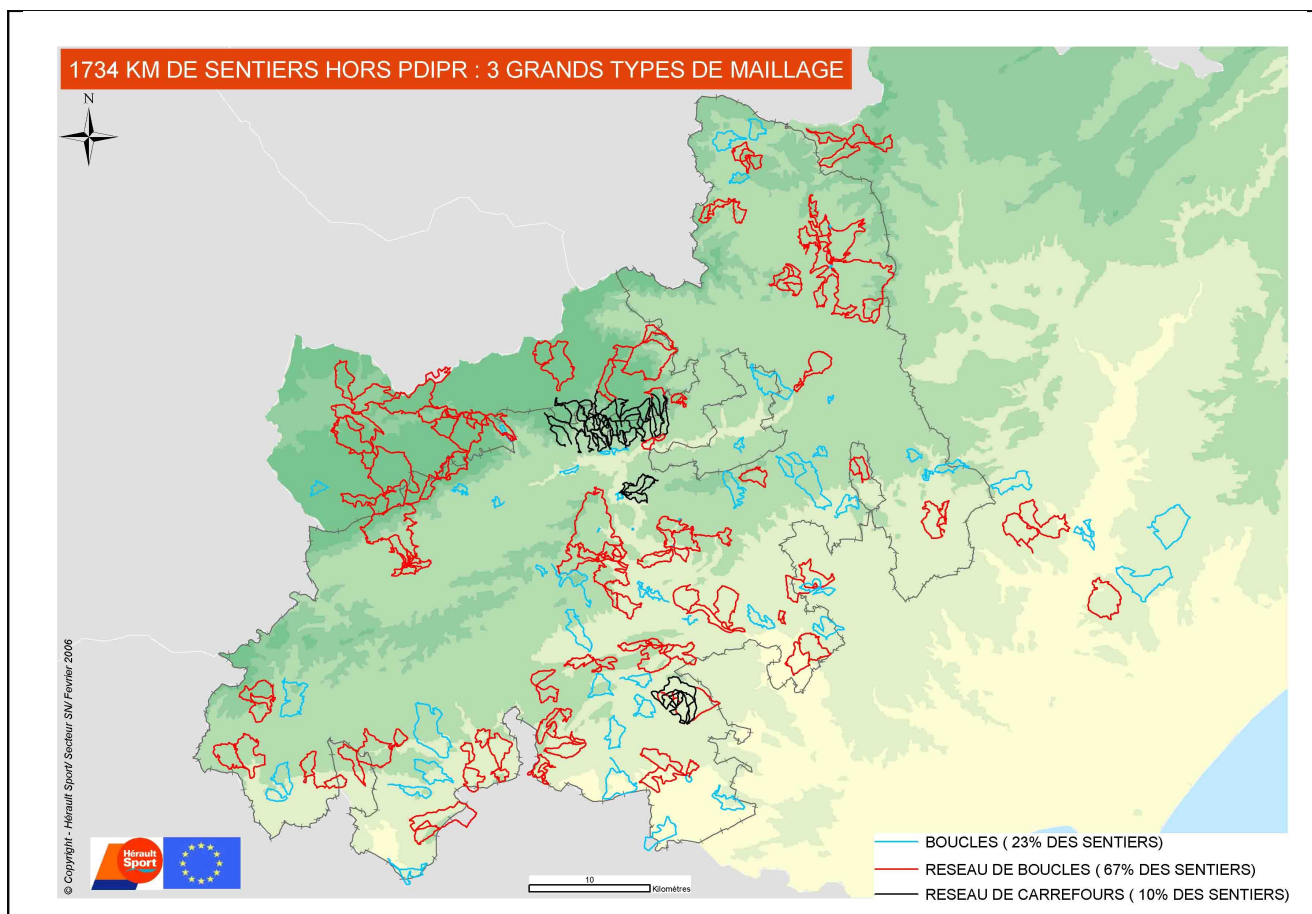
Elles sont au nombre de 26, soit 254 km sur le territoire du Pays et représentent 49% du patrimoine PR[®] du département.

Parmi ces 26 PR[®], 3 sont en cours d'inscription : le sentier d'Artenac à St-Pons-de-Thomières, le sentier de Laval de Nize à Lunas et le sentier du Lac de Vézoles à Fraïsse-sur-Agout.

A l'instar des GR[®], les PR[®] sont également majoritairement situés dans la zone de Montagne. Des tentatives de rééquilibrage vers le Vignoble n'ont pas abouti.

Les boucles hors PDIPR : 1734 km.

Elles sont nombreuses et d'architecture variée. Trois grands types de sentiers apparaissent destinés à des publics différents :



Carte RP n°7 : 1734 km de boucles hors PDIPR.

a. Les itinéraires en boucle

Les boucles hors PDIPR totalisent 392 km et représentent 23% de l'offre en sentier. Destinées à un public familial, elles sont majoritairement de niveau facile. Principalement situées dans le sud du territoire, elles apparaissent nettement moins dans les massifs du nord.

Quatre topos-guides proposent ce type d'itinéraires :

- « L'Echappée Belle en Minervois » : promotionne 71 km de ce type de sentiers avec un balisage s'inspirant de la charte du balisage de la FFR.
- « Les Balades en Terres d'Orb » : décrit 163 km de boucles, avec un balisage s'inspirant de la charte du balisage de la FFR.
- « Les circuits de la Charte Intercommunale de la basse vallée de l'Hérault » proposent quelques boucles dans le sud-est du Pays (63 km) avec un balisage s'inspirant la charte FFR.
- « Promenade autour de l'Orb et du Jaur » : décrit 25 km de boucles avec balisage hors charte FFR.

Parmi ce type de boucles, notons les boucles à thème : ce sont des itinéraires à l'échelon communal ou intercommunal (type Azillanet, Courniou, Roquebrun, Joncels), qui ont été conçus localement avec le secteur associatif, en relation avec des caves coopératives et/ou les Offices du Tourisme. Ces boucles sont promotionnées par l'intermédiaire de plaquettes distribuées gratuitement.

b. Les réseaux de boucles

Ce type de réseau correspond à une organisation du territoire en boucles autonomes, reliées entre elles afin de permettre l'enchaînement d'itinéraires. Ces sentiers s'adressent à un public relativement aguerri.

Ce réseau est le plus important dans le Pays puisqu'il regroupe 1161 km de sentiers. Ces derniers sont répartis sur l'ensemble du Pays avec une forte concentration dans les massifs au nord du territoire.

Plusieurs topos-guides proposent ce type de réseau :

- « L'Echappée Belle en Minervois » propose 130 km de réseaux de boucles avec un balisage s'inspirant de la charte du balisage de la FFR.
- « Les Balades en Terres d'Orb », propose 361 km de réseaux de boucles, avec un balisage s'inspirant de la charte du balisage de la FFR.
- « Les circuits de la Charte Intercommunale de la basse vallée de l'Hérault » publie 75km de ce type de boucles en avec un balisage utilisant la charte FFR.
- « Pays des Monts et des Sources » propose 207 km de sentiers essentiellement autour du lac d'Aven et de Lunas. Ces derniers sont balisés dans le respect de la charte de la FFR.
- « Rando du Somail » de F. de Richemond : regroupe 109 km de sentiers dans le Somail et l'Espinouse, en respectant la charte de la FFR du point de vue du balisage.
- « Promenades autour de l'Orb et du Jaur » : décrit 16 km de réseau de boucles avec un balisage hors charte FFR.

De nombreuses plaquettes disponibles dans les Offices du Tourisme décrivent également des réseaux de boucles :

- Le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc a ainsi aménagé dans le Somail 3 parcours de 95km en forme de marguerite, accessibles à toute forme de randonnée (itinéraires pédestre, équestre et VTT). Le balisage est réalisé sous forme de pictogrammes sur bois.



Photo : le sentier du Renard.

- « Les Sentiers de petites randonnées » : promotionnés par l'Office du Tourisme de la Salvetat-sur-Agout. Décrit 60 km de réseaux de boucles. Le balisage respecte la Charte de la FFR.
- « Les Randonnées en Pays St-Ponais » : décrit près de 20 km de réseau, mais le balisage ne correspond pas à celui de la FFR.
- « La Forêt Domaniale des Ecrivains Combattants » : 3 circuits en réseau (11 km dont un parcours santé) y sont promotionnés.
- La plaquette « Bédarieux à pied » propose 14 km de boucles en réseau avec un balisage s'inspirant de la charte fédérale.

La majorité de ces réseaux de boucles sont qualifiés de niveau facile à moyen.

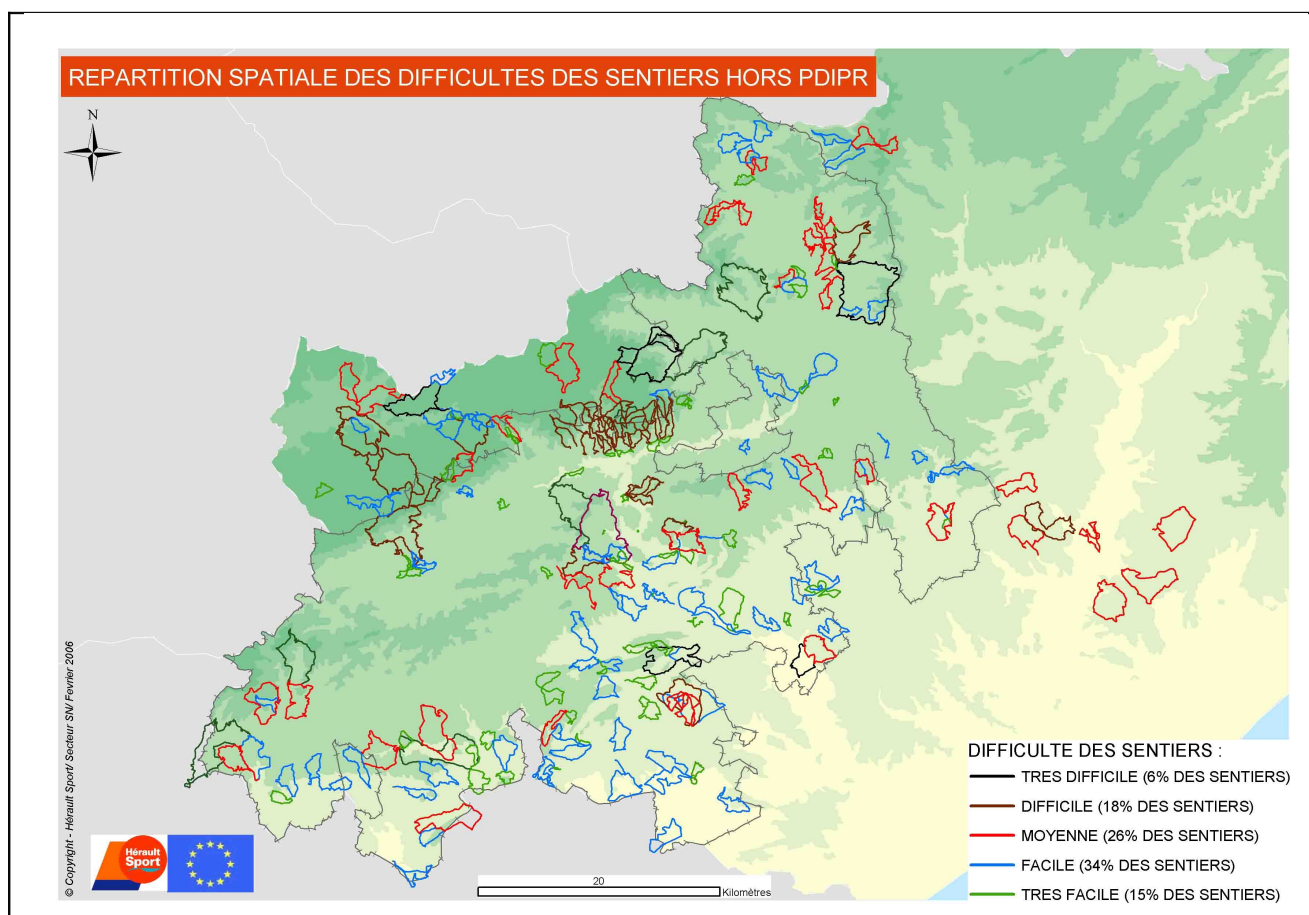
c. Les réseaux de carrefours

C'est un ensemble de voies (ne formant pas de boucle) desservant un même territoire, qui s'adresse à un public très aguerri. Dans le territoire du pays Haut Languedoc et Vignobles, on compte 177km de ce type de sentiers, principalement dans le Massif du Caroux.

- Le topo-guide du Club Alpin Français (CAF) décrit 118 km de circuits dans des terrains très difficiles. Le balisage est de couleurs multiples avec des jalons non formatés (ronds, traits irréguliers) fait en fonction du baliseur bénévole du CAF. Le Club Alpin Français est à la base de la pratique de la randonnée sur le Massif du Caroux.
- La commune de Vieussan a également aménagé 18 km de voies, toutes de niveau difficile, qu'elle promotionne par l'intermédiaire de plaquettes.
- Le Syndicat d'Initiative de Puisserguier promotionne également 40 km de réseaux viaires, qui sont cependant plus accessibles que les réseaux précédemment cités.

C.3. Les niveaux de difficultés

Tous les types de randonnées existent sur le territoire du pays. Les randonnées dites faciles selon les critères de la FFR sont les plus importantes. Cependant, on trouve également des circuits très difficiles comme de très faciles.



Carte RP n°8 : répartition spatiale des difficultés.

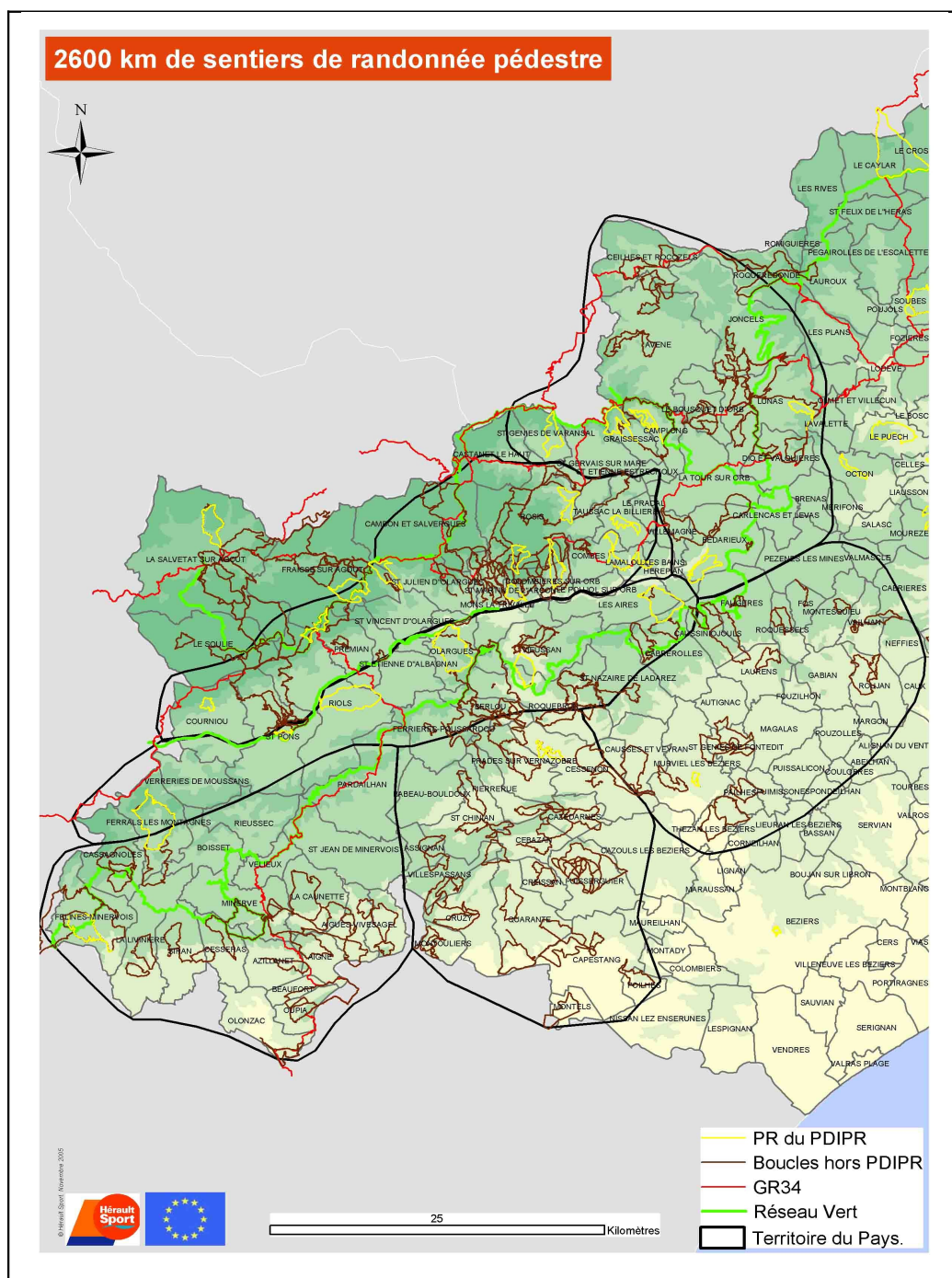
Globalement, le nord du Pays présente des sentiers parmi les plus difficiles et notamment sur le Massif du Caroux. Il constitue un espace majeur en termes de pratique de randonnée sportive. Au sud, les sentiers sont globalement plus faciles et destinés ainsi à un public plus familial.

C.4. Plusieurs grands ensembles

	Boucles			Linéaires			TOTAL
	PR®	Boucles hors PDIPR	Total boucles	GR®	Réseau Vert	Total linéaire	
Les Monts d'Orb	63 km	244 km	307 km	107 km	104 km	211 km	518
Somail-Caroux-Espinouse	100 km	409 km	509 km	108 km	93,5 km	201,5 km	710
Les Avant- Monts	66 km	183 km	249 km	24 km	107 km	131 km	380
Minervoies	29 km	220 km	249 km	52 km	79 km	131 km	380
Saint-Chinianais	10 km	395 km	405 km	0 km	0 km	0	405
Faugérois	4 km	244 km	248 km	0 km	0 km	0	248
							2641

Boucles et linéaires du territoire.

Comme nous l'avons vu, le Pays possède aujourd'hui plus de 2600 km de sentiers de randonnée pédestre répartis en plusieurs réseaux.



Carte RP n° 9 : 2600 km de sentiers de randonnée.

On remarque qu'à elle seule, la zone du Somail-Caroux-Espinouse représente 27% du nombre de kilomètres total sur le Pays. Cet espace permet à la fois la longue randonnée (linéaire) et la randonnée courte (les boucles).

Les communes de Colombières-sur-Orb et de St-Martin-de-l'Arçon ressortent comme des sites phares où tous les types de randonnées existent. Plus à l'ouest, la commune de St-Pons-de-Thomières se distingue également de part la diversité des réseaux qui la traverse. Dans les Monts

d'Orb, ce sont les communes de Lunas et du Bousquet d'Orb qui ont le plus de variété en matière de pratique et de sentiers de randonnée. Vieussan dans les Avants-Monts est également un pôle majeur.

Dans le Minervois, Félines-Minervois et Minerve sont les deux communes les plus aménagées et variées en matière de circuits de randonnée.

Inversement, notons que le Faugérois et le St-Chinianais sont totalement dépourvus de linéaire pédestre; la pratique de la randonnée y est principalement familiale.

L'entretien, l'aménagement et le balisage de ces 1988 km de boucles de randonnées ne sont pas harmonisés, la multiplicité des porteurs de projets en est la principale raison.

C.5. Hétérogénéité des équipements : parking, panneau, aménagement et balisage.

Force est de constater que les itinéraires évoluent vers la qualité. Les premiers aménagements ont été effectués par des associatifs (Massif du Caroux). Au fil du temps, les procédures en termes de balisage se sont développées avec la Charte Nationale du Balisage éditée en 1995. Celle-ci est en réactualisation et sortira dans le courant de l'année 2006. Elle devrait être plus complète en ce qui concerne le balisage, l'aménagement et la partie juridique.

Sur le terrain, les collectivités territoriales ont pris le relais. Grâce à cette prise de position, la qualité des itinéraires s'est nettement améliorée. Cependant, la grande hétérogénéité des équipements est à noter. Ces équipements accueillent le public, du parking jusqu'au retour sur celui-ci, et comprennent donc: le parking, les panneaux (boucles et linéaires) et le balisage.

a. Les aires de stationnement

L'accueil commence par ces équipements, qui sont situés au départ des circuits. L'aire de stationnement constitue un élément indispensable car la majorité des pratiquants accède au départ de son parcours en véhicule. Il est donc impératif que ces derniers puissent stationner sans problème et en toute sécurité afin d'éviter le stationnement «sauvage» le long des routes et l'encombrement des bourgs.

Les parkings doivent être adaptés à chaque site de pratique et le nombre de places disponibles doit correspondre aux besoins. Un aménagement paysager est souvent nécessaire afin d'intégrer au mieux cet équipement dans le paysage du territoire.

De plus, la présence d'aires de stationnement limite fortement la pénétration des véhicules motorisés (4 roues) dans des espaces qui leur sont interdits. Par ailleurs, il est conseillé de placer

les départs de randonnées près des commerces locaux pour que la randonnée pédestre soit un facteur de développement local.

Dans le Pays, les PR® débutent souvent dans les villages où le problème de stationnement existe déjà pour les résidents. Des solutions ont été proposées pour éviter l'engorgement des parkings en modifiant le point de départ. Dans son ensemble les problèmes sont résolus, néanmoins il manque des précisions notamment pour l'accès des bus.

Les signalétiques obligatoires des villages amènent souvent les pratiquants aux parkings. Cependant, dans certains cas, il serait nécessaire de mettre en place une signalétique de rabattement sur les axes principaux, mais aussi des panneaux de position avec le pictogramme de l'activité.



Photo : panneau de positionnement. PR® le Roc de Bessède.

b. Le panneau d'information

Concernant les boucles :

Le panneau d'information fait partie de la signalétique et offre au visiteur une première image du territoire d'accueil. A chaque porteur de projet correspond un panneau de départ différent : on constate ainsi une très grande variété de signalétique à l'échelle du Pays (*photo PR® Roc de Bessède*).

Notons par ailleurs que les panneaux d'informations ne suffisent généralement pas pour que les randonneurs soient totalement autonomes le long du circuit : ces derniers doivent se munir d'un descriptif ou d'un topo-guide vendus ou diffusés gratuitement dans les Offices du Tourisme du territoire.



Photos : panneau d'information Les Balcons d'Arles -



Panneau d'information sentier des Mourels en Minervois.



Photo : panneau d'information Le Pech Bellet. Balades en Terres d'Orb.

Seuls quelques PR[®] du PDIPR disposent de panneaux d'information.

Pour être efficaces, les panneaux d'information doivent être détaillés comme il est précisé dans le guide d'harmonisation (niveau de difficulté du parcours, longueur du parcours, temps aux normes FFR, type de pratique), et dans la Charte Officielle du Balisage FFR.

(Cf. Document Hérault Sport, secteur Sports de Nature et Annexe, site Internet FFR et CDRP34)

Concernant les linéaires :

Pour les GR[®], les panneaux d'informations dans le département n'existent pas. Seul, le GR[®] 656 St-Jacques-de-Compostelle dispose d'une signalétique.



Photo : panneau St-Jacques-de-Compostelle

Le Réseau Vert® quant à lui possède des panneaux d'informations à chaque départ de tronçon (photo panneau Piste Verte).



Photo : panneau d'information d'entrée de la Piste verte à Mons-la-Trivalle.

Concomitant au panneau de départ, le balisage commence.

c. Le balisage

Le balisage des chemins est un aspect particulièrement important dans la gestion des sites de pleine nature tant sur le plan de la conciliation des usages que sur le plan de la sécurité. Le balisage jalonne l'itinéraire, son objectif est fonctionnel mais il permet d'identifier une pratique sportive, un type d'itinéraire. Cf. chapitre précédent les PR® du PDIPR.

Sur le Pays, le grand nombre de boucles et linéaires multiplie les problèmes de lisibilité et de superposition de deux ou plusieurs itinéraires (photo : Balisage aux Monts d'Orb).



Photo : balisage Monts d'Orb. Circuits du Bousquet d'Orb. (Réseau d'itinéraires)

Pour cette raison, le balisage ne suffit plus. Il est nécessaire de mettre en place aux principaux carrefours, des poteaux de signalétique indiquant par des flèches directionnelles le type de sentier, son numéro et les indications de toponymie et de position.

Par ailleurs, chaque porteur de projet balise différemment et il n'y a pas de concertation entre les eux pour harmoniser les supports d'information dédiés aux pratiquants.

Les formes, rondes, triangulaires, rectangulaires, les pictogrammes sur bois, et les flèches ne sont pas normalisés. Il en va de même pour les couleurs : bleu, vert, jaune, rouge et parfois multicolores (photos suivantes).



Photos : CC Orb Jaur, circuit de St-Martin. (Boucle).



Balisage Charte du Vernazobre, Puisserguier (réseau de boucles).



Photo : balisage CAF Maillage directionnel. (Réseau de carrefours).

Le balisage nécessite pourtant une méthode et une analyse avant d'être entrepris. Bien souvent, il n'y a qu'un seul endroit où il sera positionné pour une parfaite lisibilité.

Une hiérarchie des itinéraires s'impose : au dessus les linéaires, GR®, Réseau Vert® puis GR® de Pays, puis en dessous les boucles organisées selon leur niveau de difficulté (de la plus difficile à la plus facile).

Par ailleurs, l'utilisation de supports naturels est préconisée. S'il n'en existe pas, il faut alors en créer dans un souci d'intégration paysagère (ex : pierre levée).

La FFR a déposé la marque PR®, mais la couleur jaune n'a pas été protégée en temps voulu. Depuis l'édition de la Charte du Balisage FFR (Cf. Annexe, site Internet FFR), les porteurs de projet s'en sont imprégnés; les circuits sont ainsi beaucoup mieux balisés, mais des améliorations restent à apporter. Il est donc nécessaire de coordonner les porteurs de projets afin d'utiliser les mêmes supports de balisage.

Identification des conflits d'usage

Les espaces de randonnées pédestres sont utilisés par des activités diverses, notamment pour la randonnée équestre et le VTT. Néanmoins, peu de conflits sont à constater. En effet, avant la mise en place de parcours, les porteurs de projets ont organisé des réunions de concertation avec les différents usagers (propriétaires, autres utilisateurs), estompant ainsi les principaux problèmes d'usages.

Cependant, certains problèmes sont récurrents, comme le non respect par les engins motorisés des interdictions matérialisées ou celles imposées par la loi (obligation de rester sur les voies carrossables). Il en va de même pour certains VTT qui s'engagent sur des sentiers qui ne sont pas dédiés à la pratique du vélo. Le randonneur peut lui aussi faire preuve d'incivisme en laissant des déchets ou en cueillant des fruits dans des vergers. Les conflits entre chasseurs et randonneurs ont tendance à diminuer, car la pratique de la randonnée est canalisée.

C.6. Saisonnalité

La randonnée pédestre est une activité qui se pratique toute l'année. Les héraultais, comme les habitants des départements voisins, utilisent les sentiers des différents massifs pendant toute l'année. Mais c'est surtout de mai à octobre que l'on observe le plus de pratiquants sur les parcours du pays Haut Languedoc et Vignobles.

C.7. Estimation de la fréquentation des sites

A ce jour, il est impossible de donner une estimation fiable de la fréquentation des sites. Néanmoins, il existe certains indicateurs comme les ventes de topos-guides qui permettent de situer les pôles de pratiques majeurs, bien que cette méthode soit moins précise que la mesure par le biais des éco-compteurs.

La pose d'éco-compteurs semble être l'outil le plus adapté pour mesurer l'attractivité de chaque sentier de randonnée. Ainsi, sur certains circuits, le Conseil Général a posé des éco-compteurs notamment sur le PR®24 de St- Martin-de-l'Arçon au cœur du territoire.

En 2003, ce PR® a totalisé 11790 passages. En 2004, 13204 randonneurs ont fréquenté ce PR®. Un pic de fréquentation a été observé entre le mois d'avril et le mois d'août.

D. Evaluation des retombées économiques de la filière randonnée pédestre.

D.1. Les caractéristiques de la consommation de prestation de randonnée pédestre.

❖ Les prestataires de service de la randonnée pédestre

L'évaluation des retombées économiques de la pratique de la randonnée pédestre s'appuie sur l'activité commerciale privée (4) ou associative (10) des 14 structures recensées par le cabinet d'études JED sur le territoire du Pays. Aucune de ces structures ne propose d'activités sportives de nature complémentaires.

L'ensemble des structures est agréé Jeunesse et Sports, mais seules quelques structures privées spécialisées, notamment dans les séjours de randonnée pédestre, sont agréées ou disposent d'une licence tourisme. De plus, seulement 36% d'entre elles disposent d'un label.

❖ Les pratiquants de l'activité

Les clubs et prestataires de services d'accompagnement en randonnée pédestre ont encadré 1683 pratiquants en 2005, ce qui représente seulement 3,9% du nombre total de personnes ayant fait appel à un professionnel de l'encadrement, tout sport de nature confondu (cf. Tableau suivant). Bien évidemment, ce chiffre ne tient pas compte des très nombreux pratiquants autonomes appartenant au public de loisir.

703 personnes sur ces 1683 appartiennent au monde fédéral, ce qui démontre le dynamisme de ce public sportif de randonnée pédestre dans le Pays, étant donné qu'il représente 69% du nombre total de licenciés, tout sport de nature confondu.

❖ La consommation de prestation d'accompagnement en randonnée pédestre

Cependant, il est important de faire remarquer que ces 1683 usagers ont consommé 56209 demi-journées de pratique en 2005, c'est-à-dire 38% du nombre total comptabilisé tout sport de nature confondu (cf. Tableau suivant). Ici aussi le public sportif est largement présent, puisqu'il est à l'origine de 71,4% des demi-journées consommées tout sport de nature confondu.

Type de public	Nb de pratiquants de la RP	TOTAL pratiquants tous SN confondus	Nb de demi-journées de pratique de la RP	TOTAL demi-journées tous SN confondus
Public sportif	703 (69%)	1 016	48 507 (71,4%)	67 908
Public social	175 (2,5%)	6 928	337 (2,2%)	15 069
Public de loisir	805 (2,3%)	35078	7 365 (11,3%)	64 761
TOTAL	1 683 (3,9%)	43 022	56 209 (38%)	147 738

Volume des clientèles et des prestations d'accompagnement consommées.

Chez le public sportif, la randonnée pédestre se distingue un peu des autres sports de nature car sa durée moyenne de pratique est généralement d'une journée, contre moins d'une demi-journée pour les autres sports.

Pour le public de loisir (hors pratiquants autonomes), les durées de pratique sont supérieures ou égales à la journée, grâce à l'existence de produits de découverte des territoires en itinérance et sur plusieurs jours.

❖ Période de fréquentation et provenance de la clientèle touristique

Les périodes de fréquentation pour le public de loisir sont les mêmes quelles que soient les activités de pleine nature : elles s'étendent de mai à septembre avec des pics plus importants en juillet et en août.

On notera que l'ensemble des prestataires s'accorde pour définir la seconde quinzaine de juillet et la première quinzaine d'août comme étant les deux périodes les plus fréquentées.

La randonnée pédestre encadrée attire principalement une clientèle touristique. Cette dernière représente 80% de la clientèle, tandis que les excursionnistes totalisent 20%. L'activité de randonnée pédestre accueille 30% de clientèle étrangère dont une grande majorité vient de Belgique.

D.2. Le poids et l'impact économique de l'activité randonnée pédestre.

❖ Le chiffre d'affaire des structures d'encadrement de la randonnée pédestre.

Le tableau suivant présente le chiffre d'affaire réalisé par l'activité randonnée pédestre pour l'ensemble des prestataires d'accompagnement, en excluant les recettes provenant des services périphériques à l'activité tels que l'hébergement, la restauration et la vente de produits. Le chiffre d'affaire total en randonnée pédestre (168.000 €) représente à lui seul, avec 18,5% du total, une part importante des retombées économiques des sports de nature dans le Pays.

	Ensemble des structures de RP	Total toutes structures de SN confondues	Moyenne par structure de prestation de RP	Moyenne toutes structures de SN confondues
Chiffre d'affaire (en €)	168 000 (18,5%)	908 464	16 800	18 169 [*]
Subvention (en €)	Non renseigné	--	Non renseigné	--

Chiffres d'affaire des structures.

Le cabinet JED a constaté, pour la randonnée pédestre, que près de 70% des structures disposent d'un chiffre d'affaire inférieur à 7.000 €, tandis que 30% dépassent les 15.000 € de chiffre d'affaire pour le territoire Haut Languedoc et Vignobles.

❖ Les nuitées touristiques générées par l'activité randonnée pédestre

^{*} Données qui ont fait l'objet d'une extrapolation.

La randonnée pédestre est une activité particulière, car une grande majorité des pratiquants est autonome. Ainsi, il est nécessaire d'évaluer le nombre de nuitées effectuées par l'ensemble des pratiquants, qu'ils soient autonomes ou encadrés.

Le département de l'Hérault totalise 37 millions de nuitées touristiques annuelles. Une enquête clientèle du CDT, en 2002, a mis en évidence que 25,4% de la clientèle touristique pratiquait la randonnée pédestre. Par conséquent, le cabinet JED a pu estimer à 1.342.571 le nombre de nuitées liées à la randonnée pédestre sur le territoire du pays Haut Languedoc et Vignobles. Avec 1.536.733 nuitées comptabilisées pour l'ensemble des sports de nature (à l'exclusion des activités de vol libre et du VTT) sur le territoire, la randonnée pédestre est la première activité génératrice d'hébergement touristique avec 87% des nuitées.

Il est à noter que la part des nuitées consommées au sein des structures de randonnée pédestre reste extrêmement faible et ne représente que 0,3% de l'ensemble des nuitées de la randonnée pédestre sur le territoire.

❖ Le poids économique des différents publics de l'activité randonnée pédestre.

	La randonnée pédestre	Total tous SN confondus
Public sportif	344 470 € (58,5%)	588 548 €
Public social	3 273 € (3,5%)	92 154 €
Public de loisir	53 380 623 € (90,9%)	58 730 263 €
Total	53 728 366 € (90,4%)	59 410 965 €

Le poids économique de la randonnée pédestre.

Compte tenu du nombre de nuitées touristiques que suscite l'activité randonnée pédestre, celle-ci représente également un poids économique élevé et majoritaire parmi les différents sports de nature étudiés.

Le tableau précédent permet en effet d'observer que cette activité, avec 53,7 millions d'euros de chiffre d'affaire, est à l'origine de plus de 90% des retombées économiques générées par les sports de nature sur le territoire. Ce chiffre repose essentiellement sur la consommation du public de loisirs qui dépense 53,38 millions d'euros dans le cadre de cette activité, principalement en prestations d'hébergement, comme nous l'avons identifié précédemment.

Le budget moyen pour la clientèle de randonnée pédestre de loisir est de 39,76 € par personne et par jour. Par ailleurs, le budget annuel de la clientèle sportive de la randonnée pédestre est de 490€ par personne, ce qui correspond principalement à des frais de déplacement et de restauration. Ce budget moyen est le plus bas parmi les budgets de la clientèle sportive pour les différents sports de nature. La moyenne générale tout sport de nature confondu est de 1 112 € par personne et par an.

En revanche, nous ne disposons pas de chiffres concernant le poids économique journalier ou annuel que représente par le public social.

D.3. L'emploi lié à l'activité de randonnée pédestre.

a. Les emplois directs (dans les structures d'accompagnement en randonnée)

L'activité de randonnée pédestre permet l'emploi de 12 personnes par an pour 2 385 mois travaillés, ce qui correspond à 10,1 emplois équivalents-permanents (soit 25% des 40,2 emplois équivalents-permanents tout sport de nature confondu). La répartition s'effectue en 7 emplois permanents et 5 saisonniers.

b. Les emplois indirects (vente et location de matériel).

Nous ne disposons pas de chiffres spécifiques à chaque sport de nature. Le cabinet d'études JED a produit les évaluations suivantes, qui concernent l'ensemble des sports de nature.

Le CDT* de l'Hérault dénombre 40 000 emplois touristiques au sein du département. La part des nuitées affectées aux activités de pleine nature est de 0,41% des nuitées touristiques du département. On considère qu'il existe le même rapport entre les nuitées touristiques et le nombre d'emplois indirect. On peut donc en déduire que les emplois indirects dans le secteur de la pleine nature sont de $40\,000 \times 0,41 / 100 = 164$ emplois équivalents-permanents.

c. Les emplois induits (liés à la consommation des clientèles : hébergement, restauration).

La détermination des emplois induits s'effectue par l'intermédiaire d'un coefficient évalué à 0,9 dans le domaine du tourisme. Ce coefficient est appliqué à la somme des emplois directs et indirects. Ainsi, on évalue à $(40,2+164) \times 0,9 = 183,8$ emplois équivalents-permanents, le nombre d'emplois induits sur le territoire, tout sport de nature confondu.

* Voir le glossaire.

E. Les réseaux de promotion et de distribution de la randonnée pédestre.

Selon l'enquête réalisée par le cabinet d'études JED, le premier canal de promotion pour la connaissance des sites de pratique est l'Office du Tourisme et les Syndicats d'Initiative. Il s'agit de structures centralisatrices et incontournables pour les randonneurs de loisir.

Le second canal passe par l'entourage direct de la clientèle de loisir. Le lieu d'hébergement des touristes représente par ailleurs une part importante des moyens de communication de l'activité et constitue un relais privilégié en matière d'accueil. Enfin, Internet ne s'inscrit pas encore comme un moyen de communication fort en matière de randonnée pédestre.

Les randonneurs préfèrent les canaux de communication plus classiques comme la presse, les brochures et les topos-guides, nombreux à l'échelle du Pays :

E.1. Près de 100 000 exemplaires de topos-guides vendus

Les topos-guides locaux décrivant les sentiers aménagés sont très nombreux et multiplient les ventes :

- « L'Échappée Belle en Minervois » : 10 000 exemplaires
- « Promenade autour de l'Orb et du Jaur » : 2 000 exemplaires
- « Pays des Monts et des Sources » : 3 000 exemplaires
- « Balades en Terres d'Orb » : 1^{ère} édition 5 000 exemplaires, 2^{ème} édition 10 000 exemplaires
- « Somail-Espinouse » (F. de Richemond) : 8 000 exemplaires
- « Randonnées au Caroux » (CAF) : 1^{ère} édition 2 000 exemplaires, 2^{ème} édition 5 000 exemplaires (3^{ème} édition en cours de discussion). 3 300 cartes accompagnant ces éditions vendues.

De nombreux autres topos-guides décrivent des circuits sur l'ensemble du département, en incluant de nombreux circuits appartenant au territoire du Pays.

- « l'Hérault à Pied » qui décrit de nombreux PR® du PDIPR. Meilleure vente nationale de ce type d'ouvrages, il a été tiré à 35 000 exemplaires et a été édité 4 fois. La refonte de ce topo-guide est en cours et sortira en mars 2007.
- La « Charte Intercommunale de la basse vallée de l'Hérault » décrit dans un topo des sentiers qui chevauchent le territoire du Pays au sud-est : 5 000 exemplaires ont été édités, il est aujourd'hui pratiquement épuisé.
- André Théron : 9 000 et 12 000 exemplaires (randonnées dans le Haut-Languedoc) - épuisé

- Les 25 000 exemplaires du « RV® des randonnées pour tous » sont distribués gratuitement chaque année et témoignent de l'attractivité de ce linéaire.
- Deux topos-guides sont en cours de réalisation : il s'agit des « sentiers d'Emilie » de F. de Richemond, décrivant des sentiers dans tout l'ouest du département et « les Chemins Mythiques » d'A.Théron, décrivant des circuits dans le territoire du Parc Naturel Régional.

E.2. De très nombreux livrets, brochures et plaquettes.

Des dépliants, livrets et brochures existent en nombre conséquent. 25 plaquettes diffusées dans les Offices du Tourisme du Pays ont été répertoriées. Cependant, l'inventaire est particulièrement difficile à faire, compte tenu des nombreuses initiatives locales en matière de circuits de randonnées.

Le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc a édité 500 exemplaires d'une plaquette décrivant les sentiers du Somail. Ces dernières sont payantes, mais le nombre d'exemplaires vendus ne nous a pas été communiqué.

E.3. Les cartes IGN vendues sur le territoire du Pays.

Les cartes « Top 25 » relatives au territoire du Pays ont été éditées à 8 000 exemplaires et les « séries Bleues » à près de 3 500 exemplaires. L'IGN ne nous a pas communiqué le nombre de rééditions de ces deux versions de cartes.

E.4. De nombreux articles dans la presse quotidienne, hebdomadaire et mensuelle.

Des articles de presse dans les quotidiens et gazettes (Midi Libre, la Gazette, etc.) incitent les lecteurs, par la description d'itinéraires, à la pratique autonome ou encadrée par des bénévoles ou des professionnels.

E.5. Une faible visibilité de l'offre en randonnées sur Internet.

Le nombre de sites Internet proposant des circuits de randonnées dans le Pays est très important. Cependant, peu de sites sont contrôlables. La fiabilité de l'information n'est pas toujours garantie.

F. Manifestations et événementiels.

Introduction au volet des manifestations qui suit :

N'ont été prises en compte dans ce chapitre que les manifestations ayant eu lieu sur l'année 2005, et sur lesquelles Hérault Sport a apporté une aide quantifiable (récompenses, véhicules, coproductions financières).

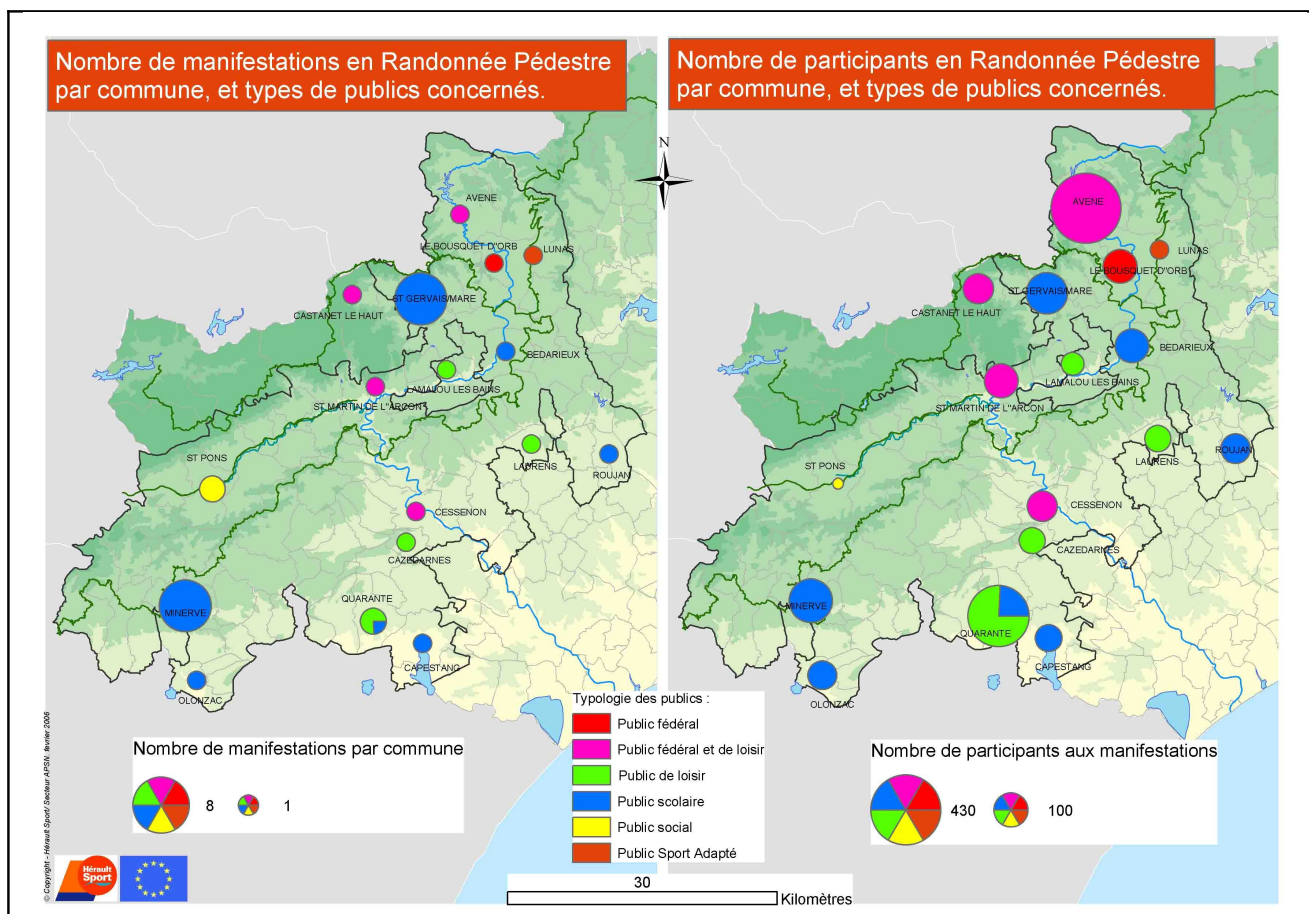
La mise à disposition de personnel n'a pas été valorisée, de même pour le prêt de matériel.

Le nombre de manifestations n'est pas égal à un nombre de jours (certaines manifestations se déroulant sur plusieurs jours consécutifs).

Les manifestations qui concernent des activités itinérantes (sur plusieurs communes) ont été affectées à la commune de départ.

Typologie des publics participant à ces manifestations:

- **fédéral** : participants issus uniquement du milieu fédéral, donc licenciés ;
- **fédéral / loisir** : manifestations ouvertes aux licenciés et au tout public ;
- **loisir** : public de passage ou local, non licencié ;
- **scolaire** : participants issus du secteur scolaire à universitaire ;
- **social** : public en difficulté sociale, ou issu d'un milieu en difficulté (ex : quartiers sensibles)
- **sport adapté** : participants issus de cette Fédération.



Carte RP n° 10 : les manifestations en randonnée pédestre.

En 2005, 33 manifestations incluant de la randonnée pédestre ont été organisées sur le territoire du Pays auxquelles ont participé 1953 personnes.

Les publics de loisir et fédéral sont les plus impliqués lors de ces manifestations (public de loisir : 415 participants, public fédéral : 100 participants, public à la fois fédéral et de loisir : 690 participants).

Le public scolaire est également très important, puisque plus de 700 élèves ont participé à une manifestation sur le territoire du Pays.

La « Journée Départementale de la Randonnée » organisée à Avène constitue une manifestation clé pour la découverte de l'activité. Elle a regroupé 430 participants. Une enquête a été réalisée lors de cette manifestation pour mesurer son poids en termes d'affluence des inscrits mais également du public (Cf. Annexe n°10, Portz, K.).

3.1.2 Chapitre 2 - L'équitation



Historique de l'activité.

L'image du cheval apparaît aux côtés de l'homme de Néandertal dans sa forme presque définitive. Dès lors, l'histoire de l'humanité et du cheval sont si étroitement liées qu'elles se confondent.

Il faudra attendre 1921 pour que débute l'histoire fédérale de l'équitation par la création de la première Fédération Française des Sports Equestres. Au fil du temps, cette fédération évoluera dans ses objectifs et ses activités, pour devenir aujourd'hui la Fédération Française d'Equitation (FFE).

En 1999, les disciplines Tourisme Equestre (TE) et Poney, jusqu'alors indépendantes, ont rejoint la FFE tout en conservant leurs particularités. Aujourd'hui la FFE est la 4^{ème} Fédération Olympique Sportive Française en nombre de licenciés et la première en termes de développement des pratiques.

Le TE est représenté par trois structures : le Comité National du Tourisme Equestre (CNTE), qui gère les actions relatives au développement et à la promotion du TE ; la Fédération Française des Relais d'Etape de Tourisme Equestre, qui gère la labellisation d'hébergements et le suivi d'itinéraires ; et le Syndicat National des Entreprises de Tourisme Equestre qui représente les prestataires privés.

De plus, le Ministère de l'Agriculture a récemment reconnu les structures équestres (fédérales et touristiques) comme faisant partie des activités agricoles.

A l'échelle du département de l'Hérault, l'équitation constitue également la quatrième discipline en nombre de licenciés après le football, le tennis et la pétanque, et se positionne comme la première activité de pleine nature en nombre de pratiquants licenciés. Le Comité Départemental d'Equitation (CDE 34, ancien CODEP) constitue le lien entre les clubs et la Fédération.

Le Comité Départemental de Tourisme Equestre (CDTE) fait partie du Bureau du CDE 34, et opère en tant qu'interface entre les professionnels de TE et les pratiquants indépendants. Il participe également à l'élaboration du schéma départemental de la Randonnée Equestre en partenariat avec les collectivités.

Quelques chiffres :

	Nombre de licenciés « pratiquant »	Nombre de licenciés « compétition »
2001	432 498	73 043
2002	447 139 (+3,4%)	80 274 (+9,9%)
2003	462 955 (+3,5%)	85 775 (+6,9%)
2004	484 760 (+4,7%)	90 820 (+9,5%)
2005	513 615 (+6%)	100 886 (+11,1%)

Tableau : évolution du nombre de « licenciés équitation » en France entre 2001 et 2005.

En France :

- 513 615 licenciés, dont 62 000 en tourisme équestre en 2005.
- Plus de 500 000 équidés (estimation 2003).
- Emploi de plus de 50 000 actifs (source 2003-Conseil Régional des Chevaux).

Dans le département de l'Hérault :

- 7535 licenciés en 2005.
- 1er Département de la Région en nombre de licences.
- 81 clubs affiliés.
- Plus de 160 structures équestres déclarées à la DRDJ

Descriptif des typologies de pratique de l'équitation.

Trois typologies principales apparaissent :

❖ Les disciplines traditionnelles « olympiques ».

- Le Concours de Saut d'Obstacles (CSO):

Discipline n°1 en France depuis de nombreuses années, le CSO met en scène un cavalier et son cheval sur un parcours jalonné d'obstacles qu'il s'agit de franchir dans un ordre précis et en un temps donné. Des pénalités en points ou en temps sont attribuées en cas de refus, de chute ou lorsqu'une ou plusieurs barres tombent.

- Le dressage :

Le couple cavalier-cheval évolue dans une carrière de 60 m x 20 m et exécute une série de figures appartenant à un programme imposé ou libre, en musique ou non : « la reprise ». Ces figures s'effectuent à des endroits précis et à l'allure demandée.

- Le Concours Complet d'Equitation (CCE):

Il combine trois épreuves : le dressage, le saut d'obstacles et le cross (épreuve chronométrée de parcours en terrain varié présentant des obstacles fixes à franchir).

❖ Les principales disciplines traditionnelles reconnues par la FEI (Fédération d'Equitation Internationale) et par la FFE.

- L'attelage :

Les compétitions d'attelage s'apparentent au concours complet d'équitation par la grande variété d'efforts que doivent produire les chevaux qui sont jugés en dressage, en endurance et lors d'épreuves de maniabilité. Ces compétitions sont ouvertes aux équipages à un, deux ou quatre chevaux.

- L'endurance :

Capacité du cavalier et de son cheval à soutenir un effort prolongé sur de longues distances (entre 20 et 160 km, en plusieurs étapes).

- La voltige :

Discipline permettant aux cavaliers d'effectuer une série de figures acrobatiques où leur équilibre et leurs aptitudes physiques sont pleinement mobilisés.

- Le reining :

Née dans les ranchs des Etats-Unis, cette discipline permet de convoier, surveiller et trier le bétail. De là est né un dressage propre à mettre en valeur les qualités de disponibilité, d'aisance et de maniabilité du cheval western.

- Le Horse-ball :

Sport collectif qui oppose deux équipes de six cavaliers (quatre joueurs et deux remplaçants) sur un terrain de 65 m x 25 m. Par un jeu de passes, les joueurs marquent des points en envoyant un ballon dans le but adverse.

- Le TREC , Techniques de Randonnée Equestre de Compétition :

Cette discipline est née à la fin des années 1980 à l'initiative de personnes qui mesuraient leurs talents de cavaliers et la qualité de leurs chevaux dans des épreuves standardisées valorisant les compétences utilisées en randonnée.

Le TREC se décline aussi pour l'attelage en confrontant des équipages composés au minimum d'un meneur et d'un coéquipier. Versant sportif de la randonnée, le TREC est aussi la vitrine internationale de l'équitation de pleine nature. Le TREC se compose aujourd'hui de quatre épreuves :

- Le parcours d'orientation et de régularité
 - Le parcours en terrain varié
 - La présentation du couple
 - La maîtrise des allures
- L'équitation Camargue, les Pony Games (jeu à poney), etc.

❖ Un cas particulier : la discipline Tourisme Equestre.

Le TE se distingue de la pratique des disciplines traditionnelles en termes de motivations et de valeurs. La spécificité du TE est d'allier aux motivations premières du touriste que sont le déplacement et l'agrément, la pratique du cheval.

D'une manière générale, le TE désigne tout déplacement à cheval, seul ou en groupe, n'ayant d'autre but que la détente, en un autre lieu que la résidence, en un autre temps que la pratique habituelle, et dans une autre activité que celle des loisirs au quotidien.



On parle de tourisme hippomobile pour désigner le type de déplacements utilisant un véhicule attelé d'un ou plusieurs chevaux.

Les caractéristiques essentielles du TE sont d'être :

- accessible : la pratique du TE ne nécessitant qu'une initiation sommaire et des infrastructures modestes ;
- doux : le TE étant dissocié de la notion de performance, il constitue une activité de détente, sans esprit de rivalité ;

- souple : s'exerçant sans carcan réglementaire et s'adaptant aux aspirations individuelles ;
- distractif : le TE ne demandant pas une attention et une application continues ;
- source d'évasion et d'aventure : apportant un dépaysement et une excitation grâce au contact avec la nature et à la complicité avec l'animal ;
- moyen de découverte : favorisant l'exploration et l'appréhension du patrimoine et de la culture locale.

Le TE se développe en grande partie en dehors du cadre fédéral car les cavaliers utilisent leurs propres chevaux ou font appel ponctuellement à des prestataires privés.

Le TE appartient aux sports de nature, et le marché qu'il représente se décline sous différentes formes de prestations : promenades, randonnées (accompagnées, en autonomie, en attelage), séjours, hébergements (gîtes d'étapes, relais et fermes équestres).

Le TE peut désigner aussi bien une promenade d'une heure, qu'une randonnée itinérante de plusieurs jours. En revanche, une prestation organisée uniquement autour de la pratique équestre, qui ne s'appuierait pas sur la découverte de l'environnement naturel et culturel local, sera qualifiée de séjour ou de stage équestre.

Par ailleurs, par leur but compétitif et les entraînements réguliers qu'elles supposent, les disciplines utilisant comme support le milieu naturel (*i.e. l'endurance et le TREC*) n'entrent pas dans la définition du TE.

Le TE constitue une activité très attractive et facilement accessible pour les cavaliers novices. Les caractéristiques fondamentales du TE se retrouvent dans des pratiques au succès croissant comme le VTT et la marche à pied, ce qui laisse présager d'une croissance de la demande de prestations de TE, et d'importantes opportunités de développement.

A. Inventaire et typologie des acteurs.

A.1. Les structures supports de l'activité équestre et les labels.

Différents types de structures équestres se distinguent par les activités qu'elles proposent et par leurs statuts : les écuries de propriétaires, les pensions, les centres (ou clubs) équestres, les associations de cavaliers, les centres de Tourisme Equestre, les fermes ou gîtes équestres, et les structures d'élevage. Certains établissements proposent des activités Handisport.

Les centres équestres sont responsables de l'évolution de la place du cheval dans notre société depuis une cinquantaine d'années.

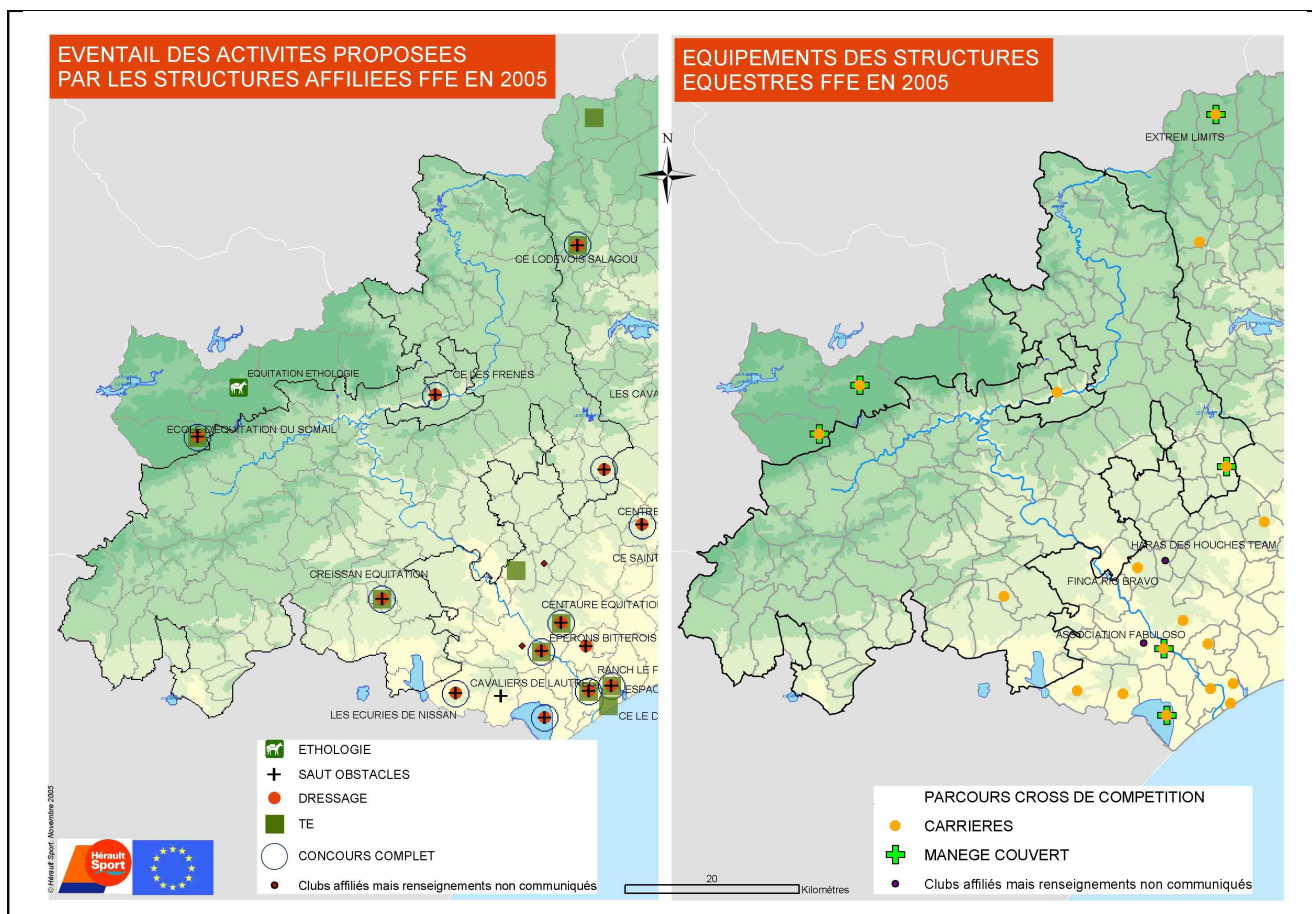
Ce sont les moteurs de l'ensemble de la filière du cheval de sport et de loisir. Leur activité n'est généralement pas axée uniquement sur l'enseignement ; une ou plusieurs activités complémentaires sont proposées : écurie de propriétaires, élevage, etc.

Ces structures sont déclarées auprès de la DRDJS et/ou sont affiliées à la FFE. La plupart des établissements non affiliés FFE sont des structures de promenades équestres saisonnières, ayant une activité estivale et ne délivrant pas de licences.

Dans le territoire Haut Languedoc et Vignobles, ce type de structure est essentiellement localisé dans les zones à forte activité touristique estivale comme les hauts cantons.

Afin de garantir la qualité des activités proposées, un grand nombre de ces structures disposent d'un des labels suivants :

- Le label « Ecole Française d'Equitation » (EFE) s'applique aux clubs qui enseignent les différentes disciplines équestres en suivant les critères de la Charte de Qualité des EFE concernant les équipements, la sécurité, et l'encadrement (recours à un enseignant diplômé d'état : BEES ou AQA - Attestation de Qualification et d'Aptitude à l'enseignement du TE).
- Le label « Centre de Tourisme Equestre » est un indice de qualité gradué en fonction de plusieurs critères : la facilité d'accès (information et signalisation), l'environnement, les équipements et les activités proposées.
- Le label « Agrément Formation Accompagnateur Tourisme Equestre » reconnaît à certains établissements la compétence pour former les futurs cadres de l'activité et pour délivrer une qualification fédérale CNTE homologuée par l'Etat.
- Le label FRETE (Fédération Française des Relais d'Etape et de Tourisme Equestre) s'applique aux hébergements et varie en fonction des types de prestations proposées et de leur qualité.



Carte Equitation n°1 : activités et équipements proposés par les structures FFE

❖ Les centres équestres affiliés FFE du Pays.

Identification des centres et autres structures équestres affiliés et les équipements dont ils disposent :

Commune	Nom du club	Activités					Informations
		CCE	CSO	Dressage	TE	Prestations randonnée	
Creissan	Creissan Equitation	oui	oui	oui	oui	oui	Label EFE. Leçons, stages ou balades tous niveaux. Accueil de groupes scolaires, centre aéré. Écurie de propriétaires.

Activités proposées par le centre équestre affilié FFE du Pays.

Le pays Haut Languedoc et Vignobles dispose d'une seule structure fédérée (Creissan Equitation), ce qui est peu compte tenu du nombre total de clubs affiliés du département (environ 80).

Cependant, nous verrons que le Pays est riche en activités équestres, notamment pour répondre à la demande touristique saisonnière.

Creissan Equitation propose l'ensemble des disciplines équestres majeures, traditionnelles ou de tourisme, à ses adhérents, aux cavaliers extérieurs et aux touristes.

La carte n°1 « Equipements des structures FFE » nous permet de voir que ce Centre Equestre (CE) dispose, au même titre que l'ensemble des CE de la zone, d'une carrière de travail. En revanche, il ne possède pas de manège couvert (dont le coût de construction est plus élevé) contrairement à six CE sur les huit extérieurs au Pays.

Plus précisément, le CE de Creissan dispose des infrastructures suivantes : une carrière de dressage sablée (60 m x 20 m), une carrière d'obstacles sablée (80 m x 60 m), une carrière pour poneys, un parcours d'entraînement de cross, un rond de longe, une carrière de sauts en liberté, des box individuels pour les chevaux des propriétaires et du club, 15 paddocks pour les sorties journalières des chevaux, un club-house.

Creissan Equitation propose une offre très complète de prestations et d'activités. Cependant, étant le seul centre affilié du Pays, et étant situé à seulement une vingtaine de kilomètres du regroupement de CE autour de Béziers, ce centre s'adresse principalement aux résidents du sud du Pays et du département, et n'est pas facilement accessible pour les habitants du centre et du nord du territoire.

L'absence de manège couvert dans ce centre contribue au diagnostic d'une offre d'équipement fédérale pauvre pour le territoire du Pays. Les résidents de ce territoire peuvent en revanche s'appuyer sur un certain nombre d'infrastructures localisées à proximité du Pays.

❖ Les centres équestres affiliés FFE situés à proximité du Pays.

On dénombre huit CE affiliés à la FFE à proximité du territoire du Pays. On peut lire dans le tableau ci-dessous que tous les centres équestres proposent un apprentissage des disciplines traditionnelles de l'équitation (CCE, CSO, et Dressage).

Cinq CE proposent une activité randonnée, « Tourisme Equestre », cependant, cette appellation s'applique notamment aux centres qui proposent des randonnées destinées aux membres de leur club, louent des chevaux à des cavaliers expérimentés préparant eux-mêmes leur itinéraire.

Globalement, parmi les CE du pays Haut Languedoc et Vignobles et de ses alentours, seul un petit nombre s'intéresse au Tourisme Equestre. Certains CE proposent des randonnées équestres « tout public » et « à la carte », avec la location d'un cheval et du matériel, et l'encadrement assuré par un guide, mais cette offre est assez peu développée dans chaque centre.

Néanmoins, quatre CE (Centaure Equitation, Equitation du Somail, Les Frênes, Lodévois Salagou) organisent des prestations de promenades et de randonnées ouvertes aux cavaliers extérieurs au centre, incluant la location du cheval.

D'une manière générale il apparaît qu'à l'heure actuelle, à moins d'être propriétaire d'un cheval, il n'est pas facile de pratiquer le TE dans le Pays.

Si les infrastructures permettant l'accueil de randonneurs existent, les possibilités pour le grand public de s'adonner à la randonnée équestre par le biais d'un CE ou d'un centre de TE sont encore très peu développées.

Les principales activités proposées au public par ces CE restent les disciplines équestres classiques telles que le dressage et le saut d'obstacles.

En observant la carte n°1 on constate que tous les CE disposent d'une ou plusieurs carrières de travail. Seuls trois d'entre eux parmi les plus proches du Pays, sont dotés d'un manège couvert (Eperon Biterrois, Equitation Somail et St Bruno). La répartition de ces équipements est assez concentrée, puisque l'on en trouve deux distants de 10 km au nord-ouest et deux distants de 15 km au sud-est du Pays.

Il est important de préciser qu'aucun établissement équestre du territoire ou de ses environs ne possède de parcours cross de compétition, alors qu'il en existe 7 dans l'est du département. Le déficit d'équipement est ici particulièrement marqué, car le parcours le plus proche dans le département se trouve au Pouget, à côté de Gignac.

Commune	Nom du club	Activités					Informations
		CCE	CSO	Dressage	TE	Prestations randonnée	
Béziers	Eperon Biterrois	oui	oui	oui	oui	non	Label EFE. Cheval et Pony club, écurie de propriétaires.
Béziers	Centaure Equitation	oui	oui	oui	oui	oui	Cheval et Pony club, écurie de propriétaires, formation professionnelle.
Lamalou-les-Bains	Les Frênes	oui	oui	oui	oui	oui	Cheval et Pony club, écurie de propriétaires. Leçons et stages tous niveaux. Examens, Compétitions. Accueil de groupes et de randonneurs.
Le Soulié	Equitation-Somail	oui	oui	oui	oui	oui	Affilié CNTE. Cheval et Pony club, élevage. Tous publics. Ouvert toute l'année.
Les Plans	Lodévois Salagou	oui	oui	oui	oui	oui	Label EFE. Affilié CNTE. Cheval et Pony Club, commerce d'équidés.
Nissan-les-Ensérune	Les Ecuries de Nissan	oui	oui	oui	non	non	En attente du label EFE. Cheval et Pony Club, écurie de propriétaires.
Servian	St Bruno	oui	oui	oui	non	non	Label EFE. Cheval et Pony Club, écurie de propriétaires.
Tourbes	La Tour	oui	oui	oui	non	non	Cheval et Pony Club, écurie de propriétaires.

Tableau : activités proposées par les centres équestres affiliés FFE situés à proximité du Pays.

❖ Les associations et les structures équestres affiliées FFE à proximité du Pays.

Commune	Nom du club	Informations
Béziers	Association Fabuloso	Association de cavaliers.
Corneilhan	Finca Rio Bravo	Promenades à cheval, écurie de propriétaires, commerce d'équidés, élevage.
Fraïsse Sur Agout	Equitation Ethologie	Stages d'éthologie équestre pour les propriétaires de chevaux.
Lieuran Les Béziers	Haras des Houches Team	Ecurie de propriétaires, élevage et commerce d'équidés.

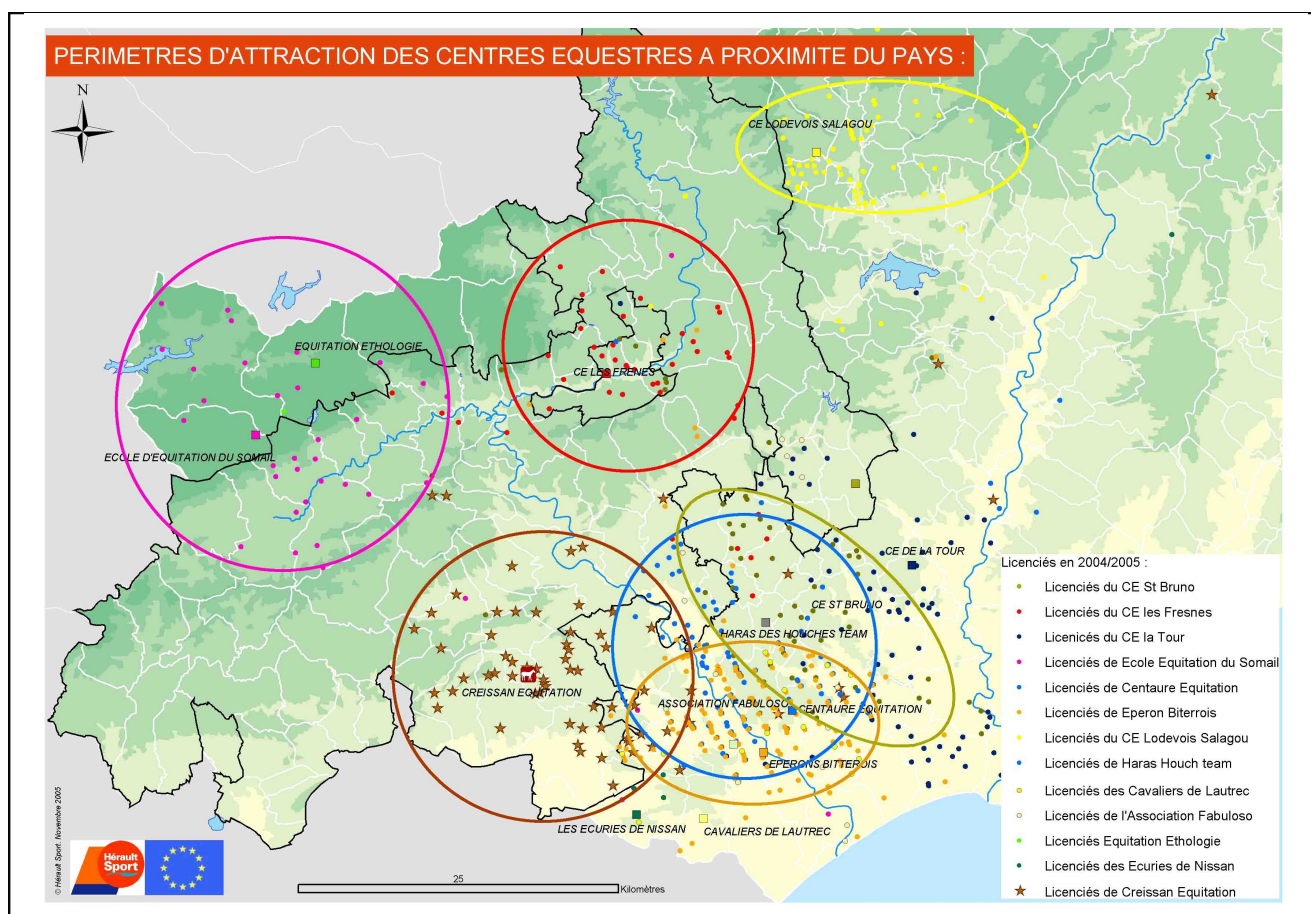
Tableau : associations et les structures équestres affiliées FFE à proximité du Pays.

❖ Les associations et structures équestres non affiliées FFE dans, et à proximité du Pays.

Commune	Nom du club	Informations
Béziers	Association des Cavaliers de la Combetière	Association de TE organisant des randonnées uniquement pour ses adhérents propriétaires d'un cheval.
Bédarieux	Association hippique du Caroux	Association de cavaliers. Organisation de randonnée avec ATE, élevage.
Hérépian	Les Cavaliers de l'Orb	Ecurie de propriétaires, promenades à cheval. Elevage.
Rieussec	Le Pont de Calmel	Randonnées équestres, élevage de chevaux espagnols, centre équestre poneys et chevaux, stages, BE et accompagnatrice TE.

Tableau: associations et les structures équestres non affiliées FFE dans, et à proximité du Pays.

A.2. Le périmètre d'attraction des centres équestres dans, et à proximité du Pays.



Carte Equitation n°2 : périmètre d'attraction des centres équestres.

Creissan Equitation est un club de proximité au rayonnement concentrique : il recrute 67% de ses licenciés sur le territoire du Pays, et est à ce titre, un acteur local important pour le développement de la pratique équestre. Il agit très localement puisque près de 50% de ses pratiquants résident à moins de 5 km du centre (cf. carte n°2).

Les clubs situés en périphérie du Pays recrutent 12% de leurs licenciés (soit au total 135 personnes) sur le territoire HLV. Il y a donc peu de concurrence entre les structures extérieures du territoire et Creissan Equitation. La répartition des structures fédérales d'équitation est suffisamment espacée pour éviter que les zones de chalandise se superposent à l'intérieur du territoire et qu'une situation concurrentielle émerge. En revanche, le recoupement des zones de chalandise est très marqué pour la région biterroise, comme en témoignent les nuages de points vert, bleu clair et orange sur la carte.

Les clubs de la région biterroise « Centaure Equitation » et « Eperon Biterrois » attirent de nombreux habitants de la vallée de l'Orb. Par ailleurs, l'Ecole d'Equitation du Somail et le centre équestre Les Frênes à Lamalou-les-Bains recrutent une part importante de leurs licenciés sur le territoire du Pays dans les zones nord-ouest et nord-est.

Le centre équestre de Lamalou bénéficie de l'attrait touristique de la ville et de l'existence de centres pour personnes handicapés avec lesquels il travaille, ainsi que de la proximité du bassin de population de Bédarieux.

A.3. Les prestataires et les hébergements dans, et à proximité du Pays.

Il n'existe pas d'établissement de TE reconnu et labellisé par le CNTE dans le Pays HLV (source : guide Cheval Nature 2005). Cependant, des structures proposant des prestations de TE et des hébergements équipés pour accueillir cavaliers et montures, sont répertoriées par le CNTE. Un certain nombre de ces établissements n'ont qu'une ouverture temporaire (saison estivale).

Malgré un mode de fonctionnement saisonnier, l'existence de ces structures est essentielle pour pouvoir développer l'activité équestre localement.

En effet, elles sont des éléments indispensables pour la création de pistes de randonnée équestre, car la pratique itinérante nécessite la présence de gîtes à intervalles réguliers pour accueillir les cavaliers et les chevaux qui doivent trouver de quoi boire et s'alimenter après les efforts fournis.

Le pays Haut Languedoc et Vignobles est relativement bien équipé en gîtes équestres, particulièrement le long des principaux linéaires (Transéquestre et Réseau Vert®).

Nous avons effectué un recensement des prestataires équestres du territoire Haut Languedoc et Vignobles, à partir du guide Cheval Nature du CNTE et des informations délivrées par la DRDJS (et autres sources).

Voici quelques exemples détaillés de certaines structures :

- La ferme des Enclauses à Courniou : exploitation agricole proposant l'hébergement et la restauration pour les cavaliers et des randonnées équestres encadrées par un accompagnateur de TE et meneur.
- Ecuries des Garrigues à La Livinière: structure proposant de l'hébergement, de la location de chevaux, des promenades et randonnées de 1 à 3j à cheval avec ATE, de l'élevage de chevaux.
- Le Domaine de Montbarri à La Tour sur Orb : structure proposant l'hébergement pour les cavaliers et des randonnées équestres d'un à plusieurs jours encadrées par un guide professionnel.

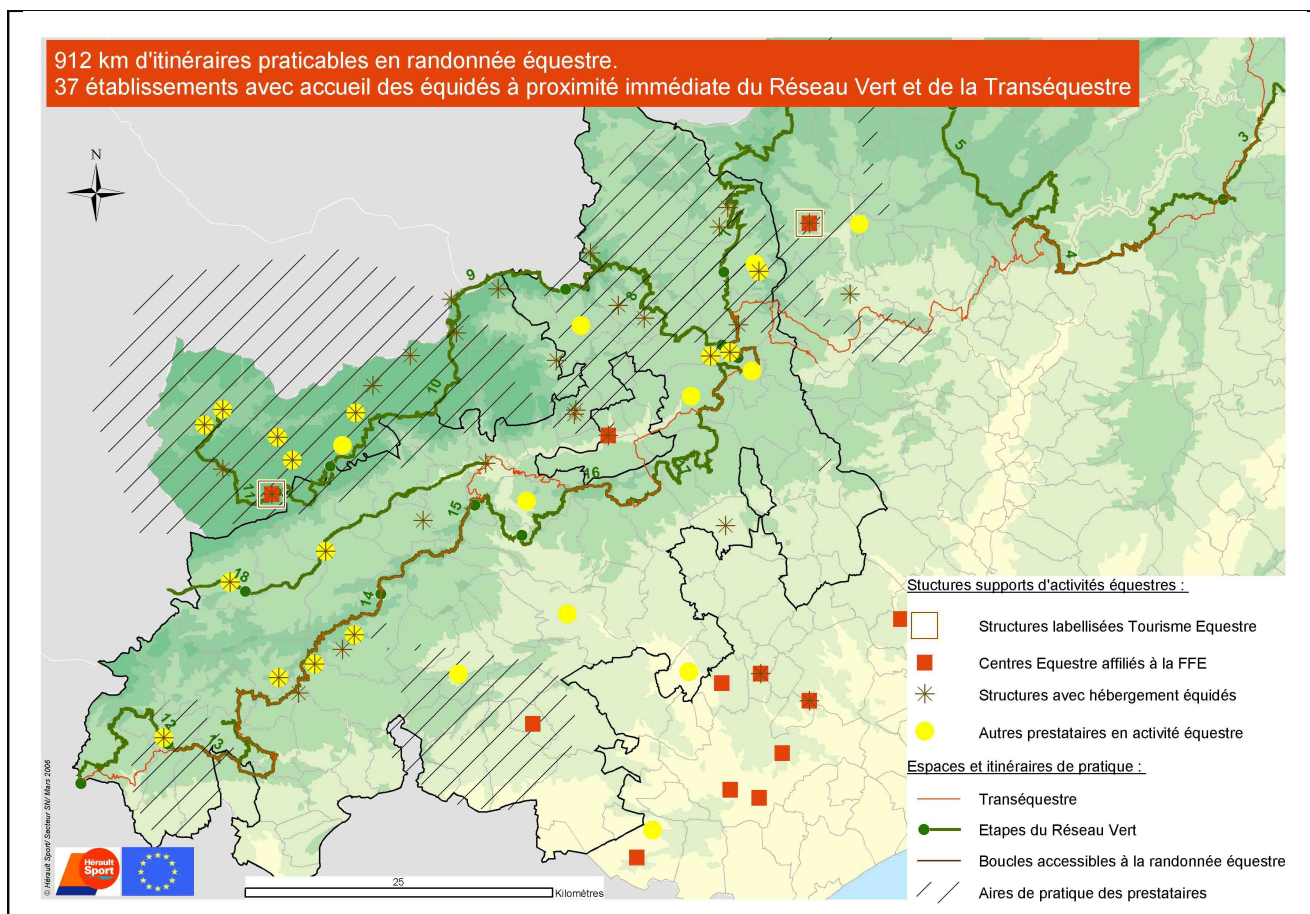
- Le Pont de Calmel à Rieussec : structure proposant de l'enseignement et des randonnées équestres dispensées par une monitrice diplômée d'Etat et accompagnatrice en TE. Hébergement sur place.
- Les Chevaux de Cazo à St Chinian : pension pour chevaux, ballade à la ½ journée avec un ATE.
- Le Ranch de la Vallée de la Mare à St Gervais-sur-Mare : établissement proposant des promenades à cheval, à poney, en calèche et des locations d'ânes pendant une demi-journée à plusieurs jours, en individuel ou en groupe. Stage d'équitation à la demande. Ouvert toute l'année. ATE sur place.
- L'Ane Bleu à Vieussan : propose des randonnées accompagnées avec des ânes.

Et à proximité du territoire :

- Le Centre Equestre Lodévois Larzac aux Plans (structure labellisée) : structure proposant de l'enseignement des disciplines traditionnelles et des randonnées équestres.
- L'Ecole d'Equitation du Somail au Soulié : structure proposant de l'enseignement toute l'année, des stages avec hébergement pour enfants et adolescents pendant les vacances scolaires ainsi que des randonnées itinérantes au cours de l'été (2 à 5 jours).

D'une manière générale, les hébergements et les prestataires de l'activité TE se concentrent dans le nord du Pays et tout le long du Réseau Vert® et de la Transéquestre, coupant ainsi le pays en deux parties distinctes. 37 établissements équipés de paddock ou attaches pour les chevaux ont ainsi été répertoriés le long de ces itinéraires.

Sur la Transéquestre, les hébergements sont généralement distants de 20 à 30 km (*cf. carte n°3*), ce qui représente un temps de randonnée variant entre 3h30 et 6h.



Carte Equitation n°3 : sites de pratique, structures et prestataires.

A proximité immédiate du Réseau Vert® (moins de 1km), on totalise 19 relais avec hébergement pour les chevaux actifs en 2005. Mis à part l'Ecole d'équitation du Somail, tous ces relais ne sont ni affiliés au CNTE ni à la FFE.

A moins de 5km du Réseau Vert®, on compte 18 autres structures accueillant les cavaliers et leurs chevaux.

B. Inventaire et typologie des publics.

La popularité du cheval ne cesse d'augmenter auprès du public. Le succès des foires organisées autour de ce thème en est la preuve. Par exemple, le Salon du Cheval organisé au Parc des Expositions à Montpellier en 2005 a rassemblé 52 000 visiteurs.

En France, le nombre de cavaliers réguliers, c'est-à-dire montant à cheval au moins une fois par mois, est estimé à 600 000 personnes.

La FFE propose deux grands types de licences : d'une part, la licence « pratiquant » qui comprend les catégories Cheval, Poney et Tourisme Equestre et d'autre part, la licence « compétition ».

On distingue classiquement quatre groupes de pratiquants (que l'on retrouvera dans la typologie des publics ci-dessous) :

- Les cavaliers réguliers, licenciés « compétiteurs » à la FFE.
- Les cavaliers réguliers, licenciés « pratiquants » à la FFE, qui ne participent pas aux compétitions.
- Les cavaliers réguliers, non licenciés, fréquentant ou pas les structures équestres.
- Les cavaliers occasionnels, fréquentant ou pas les structures équestres, et la clientèle des établissements touristiques.

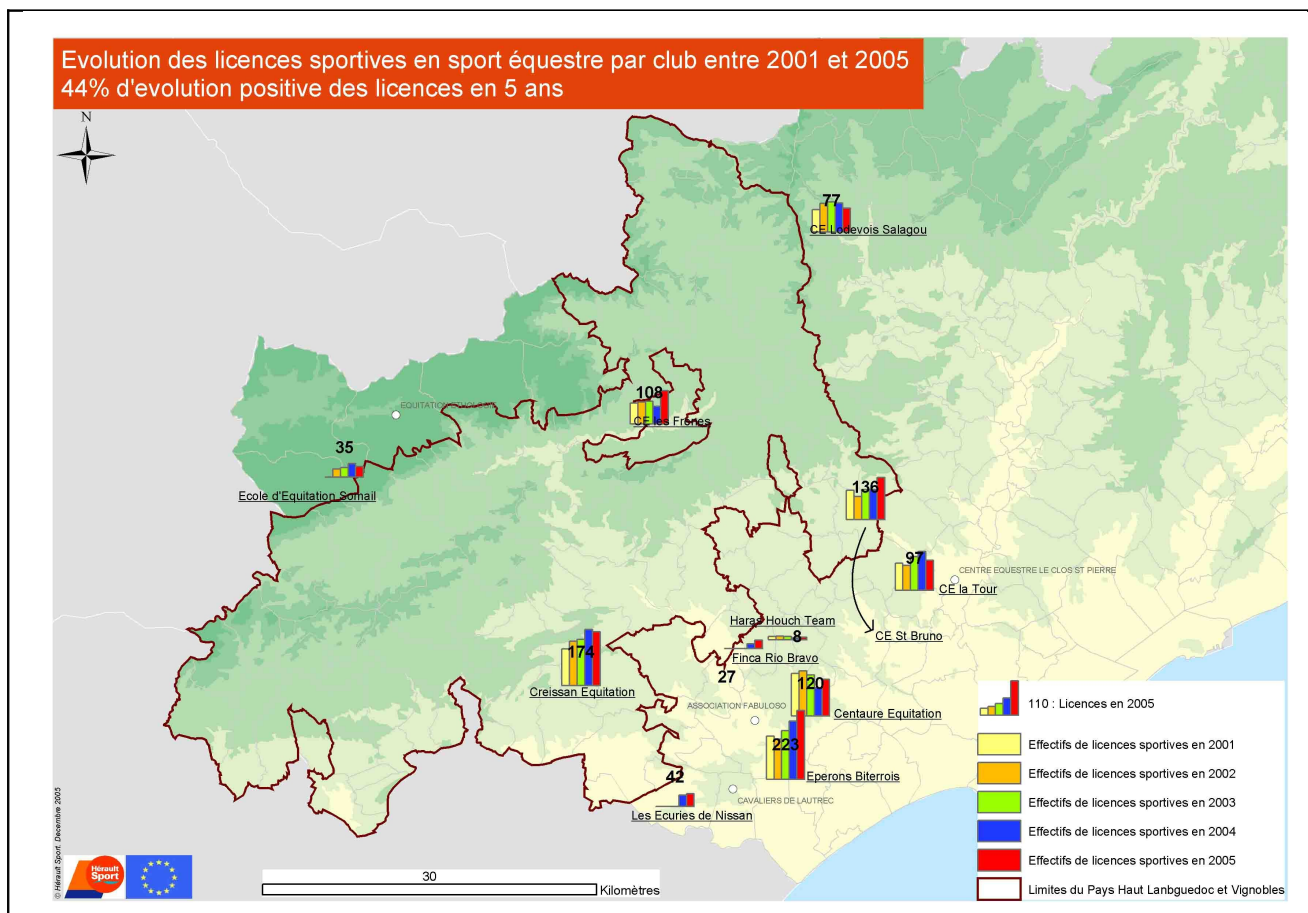
B.1. Le public fédéral.

Evolution générale dans le département :

	Nb de licenciés poney	Nb de licenciés cheval	Nb de licenciés TE	Total
2001	2527	2981	870	6378 (dont 1180 licenciés compétition)
2002	2604	3088	1081	6773 (dont 1325 licenciés compétition)
2003	2878	3113	1053	7044 (dont 1285 licenciés compétition)
2004	2625	3393	970	6988 (dont 1299 licenciés compétition)
2005	2933	3473	1129	7535 (dont 1522 licenciés compétition)

Evolution du nombre de licenciés Equitation dans l'Hérault entre 2001 et 2005.

Evolution dans, et à proximité du pays Haut Languedoc et Vignobles :



Carte Equitation n° 4 : évolution des licences en équitation.

L'ensemble des clubs affiliés à la FFE de l'ouest du département de l'Hérault (représentés sur la carte) ont connu une augmentation de 44% du nombre de licenciés entre 2001 et 2005. En 2005, on totalisait 1074 licenciés répartis dans les clubs du Pays et de sa périphérie.

La carte nous permet de voir que les clubs de Creissan Equitation, Les Frênes, L'Eperon Biterrois et St Bruno sont la cause de cette augmentation générale, avec une hausse plus prononcée du nombre de licences délivrées en 2004 et 2005.

	Nb de licenciés « poney »		Nb de licenciés « Tourisme Equestre »		Nb de licenciés « cheval »		Total (dont compétition)	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005
Creissan - Creissan Equitation	89	91	0	0	92	83	181 (dont 110 en compétition)	174 (dont 129 en compétition)
Béziers - Eperon BiterroisSARL Cheval Concept	68	133	0	0	121	90	189 (dont 28)	223 (dont 27)
Béziers - Le Centaure Equitation	78	101	1	0	13	19	92 (dont 1)	120 (dont 18)
Lamalou-les-Bains Centre Equestre Les Frênes	29	30	0	2	28	76	57 (dont 12)	108 (dont 27)
Le Soulié - Ecole d'Equitation du Somail	18	15	19	12	8	8	45 (dont 0)	35 (dont 0)
Les Plans - Centre Equestre Lodévois Salagou	0	7	84	57	10	13	94(dont 10)	77 (dont 21)
Nissan-les-Ensérune - Les Ecuries de Nissan	0	18	0	0	0	24	0 (dont 0)	42 (dont 2)
Servian - Centre Equestre St Bruno	34	53	1	0	62	83	97 (dont 20)	136 (dont 16)
Tourbes - Centre Equestre de la Tour	4	2	0	0	122	95	126 (dont 29)	97 (dont 28)
Total	320	450	105	71	456	491	881 (dont 210)	1012 (dont 268)

Evolution du nombre de licenciés par type de licence entre 2004 et 2005.

Une clientèle estivale ou vacancière vient compléter la clientèle licenciée, à l'année, des clubs. Une licence « vacances » peut lui être proposée, mais on remarque que ces licences sont très peu utilisées dans les structures du Pays.

Répartition du public fédéral :

La répartition par sexe et par âge est révélatrice : en 2005, le Centre Equestre de Creissan a dénombré 174 licenciés dont 39 hommes (22,5%) et 135 femmes (77,5%) parmi lesquelles 109 sont catégorisées juniors (18 ans et moins), soit 62,6% de l'effectif total.

Chez les hommes, on a recensé 29 juniors, soit 16,6% de l'effectif total.

Le public de ce centre équestre est majoritairement composé de juniors (138 personnes, 79%). La licence compétition est la plus fréquemment délivrée.

Le CE des Frênes à Lamalou-les-Bains connaît une répartition démographique similaire à celle de Creissan. En effet, sur 108 licenciés on trouve 87 femmes (80,5%), dont 67 en catégorie junior (62%).

Notons que 29 filles (26,8%) sont âgées de 10 ans et moins.

En revanche, les licences compétition sont moins nombreuses dans ce club.

B.2. Le public de loisir et touristique.

En vingt ans, l'équitation de loisir a connu une croissance spectaculaire et peut revendiquer une place privilégiée dans la diversification économique du monde rural.

En France, on dénombrait 18000 licenciés en 1987, 28000 en 1993 et 62000 en 2005. De plus, en 2005, la FFE a estimé le nombre de pratiquants de Tourisme Equestre non licenciés à plus d'un million de personnes.

Dans le département, s'il est possible de connaître avec précision l'évolution du nombre de licenciés, et plus particulièrement dans le Pays, il est plus difficile de mesurer quantitativement la part des cavaliers dits « de loisir » car la plupart pratiquent de façon autonome vis-à-vis des structures équestres.

Le cabinet d'études JED a réalisé une enquête portant sur la clientèle de loisirs équestres dans le département de l'Hérault (*cf. Groupement CDSN pour les résultats de l'enquête JED*). Cette étude a été réalisée en juillet 2005 et a principalement concerné l'importante population touristique estivale (81% des participants) au détriment d'un public excursionniste se déplaçant hors du domicile à la journée (19% des répondants).

Profil général de la clientèle de loisir équestre :

L'activité de loisir équestre considérée dans son ensemble attire, pour 73%, une clientèle familiale avec enfant(s), et pour 15%, une clientèle familiale sans enfant.

La catégorie des 40-50 ans est majoritairement représentée au sein de la population des répondants (48%), suivie par la tranche des 30-40 ans (22%) et des moins de 30 ans (22%).

Ces personnes appartiennent à des catégories socioprofessionnelles relativement élevées. En effet, on trouve 41% de cadres et professions intellectuelles supérieures, 19% d'employés et 12% de professions intermédiaires.

Le niveau des revenus nets mensuels par foyer est également élevé : 80% ont un revenu supérieur à 2 300 €, ce qui représente 38% de foyers ayant un revenu compris entre 2 300 € et 3 000 € et 42% ayant un revenu supérieur à 3 000 €.

Du point de vue des origines géographiques, la clientèle de loisir pratiquant l'équitation provient à 16% de l'étranger (principalement de Grande Bretagne, des Pays-Bas et d'Allemagne) et à 84% de France. Plus précisément, 25% des personnes interrogées viennent des régions Ile-de-France, Rhône-Alpes et Languedoc - Roussillon (16% proviennent de l'Hérault).

Les pratiquants de randonnée équestre sont en grande majorité des personnes non initiées : 23% des répondants pratiquent l'activité pour la première fois et 57% sont des débutants, tandis que seul 20% appartiennent à un public averti (expérimenté et confirmé).

La majorité des randonnées est effectuée avec un encadrement professionnel et 86% de ces sorties sont inférieures à 2 heures.

Profil de la clientèle de loisir ponctuel : les excursionnistes.

63% des répondants pratiquent l'équitation en famille et 25% pratiquent seuls. Il est intéressant de noter que 54% des pratiquants solitaires sont accompagnés par leur famille ou des amis qui ne pratiquent pas l'activité. Cet entourage représente donc un volume de population touristique non négligeable, qui s'occupe pendant la durée de l'activité équestre pour 48% en se promenant et pour 26% en se baignant.

Les pratiquants sont motivés pour l'activité de loisir équestre par les critères suivants, par ordre décroissant : le lien avec la nature et l'environnement, le côté ludique de l'activité, la sensation d'aventure et d'émotion, la découverte de nouveaux sites de pratique, la convivialité de l'activité, ainsi que la découverte d'une nouvelle pratique.

Le caractère sportif et le perfectionnement sont des valeurs très peu mobilisées par les pratiquants.

Le budget moyen affecté à la pratique de la randonnée équestre est de 26,2€ par personne et par jour. Sur une année, le budget moyen consacré au loisir équestre est de 524 € par pratiquant.

Le moyen d'information le plus utilisé par les participants pour accéder à la prestation de loisir équestre est l'office de tourisme (39%), suivi par le lieu d'hébergement (20%) et par le bouche à oreille par les amis et la famille (19%).

Les principaux modes de réservation sont la réservation sur place (78%) et la réservation téléphonique (22%). Internet est très peu utilisé et il n'existe pas de centrale de réservation.

Cette clientèle se restaure majoritairement sur son lieu d'hébergement (71%) ainsi qu'en pique-nique (26%).

L'étude a montré un niveau de satisfaction générale élevé concernant l'activité équestre. Les seuls éléments d'insatisfaction relevés concernent la signalisation (27% de personnes partiellement satisfaites et insatisfaites), les aires de stationnement (18%), les sanitaires (9%) et les points d'information (8%).

Profil de la clientèle de tourisme équestre :

81% des touristes participant à une randonnée équestre sont venus en famille, 9% entre amis, 6% en groupe et 4% seul.

La durée moyenne des séjours touristiques de randonnée équestre est de 11,4 jours pour l'ensemble des touristes équestres interrogés, et plus spécifiquement de 14,1 jours pour la clientèle étant hébergée en camping.

Le budget global moyen pour l'ensemble des prestations de service d'un séjour de tourisme équestre est d'environ 1700€ par foyer, correspondant à 49,2 € par personne et par jour. Sur ce budget, l'hébergement représente 34,5% de la dépense, soit 588 € et le transport 17%, soit 289 €.

A titre de comparaison, le budget moyen des séjours touristiques des autres sports de nature est de 275 € par foyer, ce qui représente une dépense journalière moyenne de 7,6 € par personne.

Les principaux types d'hébergements utilisés par cette population sont la location de meublé (24%), le camping (22%), les gîtes (18%), les villages de vacances (12%) et la famille, les amis, les résidences secondaires (17%).

Ces touristes se restaurent principalement sur leur lieu d'hébergement, ainsi qu'en pique-nique.

La population touristique interrogée a exprimé un niveau de satisfaction élevé vis-à-vis de l'hébergement, de la restauration et de l'accueil sur les sites touristiques. Aucune insatisfaction n'a été relevée.

B.3. Le public scolaire

Certaines structures équestres organisent ponctuellement des semaines vertes ou des journées d'activités avec les écoles maternelles et primaires. Les activités avec les scolaires portent à la fois sur la visite du centre, la découverte de l'animal et de son environnement (maréchalerie, vétérinaire, etc.), et la pratique de l'activité équestre proprement dite.

Le Centre Equestre affilié du pays Haut Languedoc et Vignobles (Creissan Equitation) propose des leçons spécifiques pour le public scolaire.

La pratique de l'équitation pour les scolaires nécessite un encadrement renforcé. En effet, la circulaire ministérielle n°99-136 du 21 septembre 1999 impose un intervenant pour 6 élèves chez les maternelles et un intervenant pour 12 élèves chez les primaires.

B.4. Le public social

Le cheval est un formidable outil d'insertion ou de réinsertion sociale. Le contact avec les chevaux et la pratique de l'équitation sont utilisés de longue date à des fins de prévention de la délinquance, de soins thérapeutiques.

Accessibilité des jeunes : un partenariat a été établi en 2003 pour 1 an, renouvelable 3 fois (soit jusqu'en 2006), entre le CDE 34 et le Département dans le cadre d'une action destinée à favoriser l'accès des jeunes au sport. Cette action concerne chaque année près d'une centaine adolescents de 10 à 16 ans qui s'initient aux activités équestres.

Sur le pays Haut Languedoc et Vignobles, ont pu bénéficier de ce dispositif en 2003/2004 :

- Le Foyer Rural de St Chinian. il s'est rendu au centre équestre Creissan Equitation pendant 6 journées en juillet et août 2004. Huit adolescents ont participé à cette action.
- Le Foyer Rural de Capestang : douze adolescents ont participé au programme du 28/06 au 03/07/2004 au centre équestre de Creissan.
- La MJC de Servian et le centre équestre de la Tour à Tourbes,

Et en 2004/2005

- le Foyer Rural d'Azillanet : Il s'est rendu au centre équestre Creissan Equitation pendant 6 journées; douze adolescents ont participé à cette action.

C. Inventaire et typologie des sites de pratique.

Au total le pays totalise 912 km d'itinéraires promotionnés accessibles à la randonnée équestre.

C.1. Site labellisé.

La Transéquestre :

Les deux grandes parties de cet itinéraire linéaire traversent les Hauts-Cantons du département et s'étendent en limite du Piémont et des plaines héraultaises (cf. carte n°20).

Plusieurs grandes unités se dégagent : la Haute Vallée de l'Hérault, les Pays du Pic- St-Loup, les bordures du plateau du Larzac, le lac du Salagou, la Vallée de l'Orb, les Pays de Faugères, la partie méridionale du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc et le Minervois.

La Transéquestre a été créée à l'initiative des professionnels et des structures de TE des cinq départements du Languedoc-Roussillon.

Dans un souci de fiabilité et de pérennisation de ce tracé, le CODETEREL (Comité Départemental pour le Tourisme Equestre, la Randonnée et l'Équitation de Loisirs-nouvellement nommé CDTE) a travaillé au recueil des autorisations temporaires de passage.

Le Département pense l'inscrire prochainement dans un schéma équestre.

Actuellement, cet itinéraire de 300km traverse l'Hérault de Ganges à Félines Minervoises en plusieurs étapes, dont un grand nombre sont sur le territoire HLV. Précisément 170km, soit 57% du parcours total, traversent le Pays d'est en ouest. 109 km sont communs avec le Réseau Vert® et 23 km avec différents PR®. Plus de 50% du parcours emprunte des itinéraires du PDIPR. La Transéquestre traverse 23 communes du Pays, et 3 communes extérieures au Pays.

Dans une perspective organisationnelle et économique, la Transéquestre propose la desserte de relais d'étape et de centres équestres par des diverticules.

Estimation de la fréquentation :

D'après les informations recueillies auprès du CDTE, l'itinéraire est utilisé par de nombreux cavaliers mais actuellement il n'existe pas de données ni même d'outil pour les quantifier.

Communes	km de Transéquestre	Dont km de Réseau Vert	Dont km de PR
Brenas	3,04	0	0
Dio et Valquières	14,61	5,4	0
La Tour sur Orb	1,08	1,08	0
Carlencas et Levas	8,2	8,2	0
Bédarieux	11,3	6	2,8
Cabrerolles	9,09	5,3	2,5
St Nazaire de Ladarez	5,39	5,39	0
Vieussan	4,8	0,9	0
Mons la Trivalle	19,2	1,4	0
Olargues	2,4	2,4	0
Roquebrun	1	1	0
Berlou	2,8	2,8	0
Ferrières-Poussarou	5,34	5,34	0
Pardailhan	13,9	13,9	0
St Jean de Minervoises	6,1	6,1	0
Vélieux	4,8	4,8	0
Rieussec	2,1	2,1	0
Boisset	3,7	3,7	0
Minerve	11,04	11,04	0
Azillanet	1,5	1,5	0
Siran	3,1	3,1	0
La Livinière	3,37	2	0
Félines-Minervoises	11,93	0,2	4,6

Tableau : liste des communes du pays HLV traversées par la Transéquestre.

C.2. Sites et itinéraires promotionnés.

Le Réseau Vert®

Il s'agit d'un itinéraire linéaire balisé de 550 km inscrit au PDIPR, traversant le département en 18 étapes de 30 kilomètres environ entre chaque hébergement. Il s'étend sur 340km à l'intérieur du pays Haut Languedoc et Vignobles, ce qui représente 62% de l'ensemble du RV® (cf. carte n°3).

11 étapes passent dans le Pays et à proximité :

- de Roqueredonde à Montbarri (commune de Carlenças)
- de Montbarri à Serviès
- de Serviès à Fagairolles
- de Fagairolles au Lac de Vésoles
- du Lac de Vésoles au Lac de la Raviège
- de Notre Dame du Cros à St Julien de Molières
- de St Julien de Molières à Vieulac
- de Vieulac à Rodomouls
- de Rodomouls à Ceps
- de Ceps à Cabrerolles
- de Cabrerolles à Olargues

Le Réseau Vert® est un linéaire constitué d'une large piste en terre (3m minimum) qui le destine principalement aux vététistes (label Fédération Française de Cyclisme), aux cavaliers et aux attelages, bien qu'il soit également accessible aux randonneurs.

Estimation de la fréquentation :

Des éco-compteurs (cf. fiche activité randonnée pédestre avec les chiffres des éco-compteurs) ont été mis en place par le Département sur certains sentiers pour mesurer le nombre de passages de randonneurs, mais ils ne permettent pas de déterminer le type de pratiquant (pédestre, équestre, VTT).

-La Piste Verte

Intégrée dans le Réseau Vert®, cette ancienne voie ferrée, Mazamet - Bédarieux, réhabilitée de Courniou jusqu'à Mons la Trivalle est utilisable par les cavaliers, les vététistes et les randonneurs. Cet itinéraire est promotionné par la Maison du Tourisme du pays St Ponais sur son site Internet (dépliant gratuit disponible sur place).

Les boucles locales

Le Pays totalise 341 km de boucles accessibles aux cavaliers, promotionnées dans des topos guides et/ou des plaquettes disponibles dans les Offices du Tourisme du Pays :

- « L'Echappée Belle en Minervois » décrit 200 km de sentiers ouverts à la randonnée équestre dans le Minervois.
- L'Espace Rando du Somail : proposés par la Maison du Tourisme du pays St Ponais, ce sont trois sentiers balisés de 100 km, mis en place par le Parc Naturel Régional qui se pratiquent sur deux jours pour les trois disciplines précitées. Ces sentiers ne sont plus praticables actuellement. Des dépliants et un topo guide en vente sont proposés normalement mais la Maison du Tourisme n'est plus en mesure d'en fournir pour le moment.

C.3. Sites fréquentés par les prestataires.

Les structures équestres ont l'habitude de fréquenter avec leurs clients certains itinéraires de promenades à proximité de leurs installations, dont les tracés et les balisages ne sont pas toujours officialisés.

Certains établissements empruntent cependant des portions d'itinéraires balisés comme les GR®, le Réseau Vert® et la Transéquestre.

Itinéraires et secteurs utilisés sur le territoire.

- Centre équestre Creissan Equitation : randonnées dans le Pardailhan, à la Louvière.
- Cavales Drailles à Carlencas : randonnées avec des thèmes comme « les Templiers », « les Cathares » et le « Chemin de St Jacques de Compostelle » ; randonnées aux lacs du Salagou et des Olivettes, dans la forêt domaniale des Causses.
- Le Serpent d'Etoiles à Combes : randonnées par le GR7® jusque dans le massif du Caroux - Espinouse.
- Ferme des Enclaves à Courniou : Transéquestre, GR7®.
- Association du Caroux à Bédarieux : randonnées sur GR®, Transéquestre, zone du Caroux, villages environnants.
- Les Ecuries des Garrigues à La Livinière : vallée de la Cesse, Minerve, grotte de la Coquille, Notre Dame du Cros jusqu'à Caunes Minerves à l'ouest, Ferrals les Montagnes, lac de Jouarres à Hamps à proximité du Canal du Midi, Transéquestre.
- Centre de Montbarri à La Tour sur Orb : sorties dans le PNRHL sur les hauteurs de l'Escandorgues et des Monts d'Orb.
- Balladânes à la Tour sur Orb : traversée du PNRHL, une randonnée dans le Haut Pays d'Orb et une randonnée dans le massif du Caroux - Espinouse.
- Le Gîte d'étape de la Garrigue à Pardailhan : zone de randonnée dans le PNRHL, Minerve, La Salvetat sur Agout, Roquebrun, GR77®, Réseau Vert® (situés à 1,5 km du gîte),

- Le Pont de Calmel à Rieussec : la zone de randonnée se situe entre les garrigues du Minervois et dans la forêt domaniale du PNRHL, Gorge de la Cessière, Montagne Noire, Pardailhan, Caroux-Espinouse.
- La Ferme Equestre du Tipi à St Chinian : sentiers balisés à proximité, GR77®
- Les Chevaux de Cazo à St Chinian : découverte du vignoble St Chinianais, de la vallée du Vernazobre, du Caroux, Minervois.
- St Etienne d'Albagnan-gîte d'étape de Bézis : itinéraires sur le GR77®, circuit d'Olargues, Vieussan, Berlou, Notre Dame de Tredos.
- Le Ranch de la Vallée de la Mare à St Gervais sur Mare : randonnée dans le Parc du Haut Languedoc, Caroux.
- La Ferme de Font Sèque à St Jean de Minervois : ballades dans le PRNHL.

Itinéraires et secteurs utilisés à proximité.

- Les Signoles à Fraisse sur Agout : promenades dans les Hauts Cantons, Plateau des Lacs.
- Interlude à Mons la Trivalle : circuit des « châteaux cathares ».
- Le refuge de Nébuzon à Rosis : GR653®, Réseau Vert®, PR® et sentiers communaux.
- Les Frênes à Lamalou : Hauts-Cantons.

C.4. Les conditions de développement du Tourisme Equestre.

a. Règles générales.

La pratique du TE nécessite plus ou moins d'infrastructures selon le public visé et le type de randonnée pratiqué (un ou plusieurs jours). D'une manière générale, la création d'une offre de TE s'appuie sur :

- Un environnement propice présentant suffisamment d'attrait par la beauté et la variété de ses paysages.
- Un espace rural « ouvert », c'est-à-dire aisément accessible et disposant d'un contexte touristique approprié (possibilités d'accueil et diversité des activités touristiques praticables).
- Un nombre suffisant d'itinéraires aménagés.
- L'existence d'élevages de chevaux de qualité, correspondants aux types d'animaux recherchés pour la randonnée.

Pour être performant, un produit touristique lié à la randonnée équestre doit associer étroitement des circuits de qualité, des hébergements adaptés, un accueil adapté, des services complets et s'inscrire dans le cadre d'une promotion cohérente.

De plus, il doit être adaptable à tous les niveaux de pratique et aux clientèles les plus diverses.

b. Obstacles propres au territoire

D'un point de vue strictement environnemental, le Pays semble correspondre parfaitement aux exigences du TE.

Premièrement, la variété et la qualité de ses paysages en font un terrain propice à la découverte touristique.

Deuxièmement, ce territoire présente un caractère essentiellement rural qui convient particulièrement bien au développement d'une activité de TE.

En contrepartie, l'absence d'agglomérations d'importance limite le volume de clients locaux potentiels. De plus, l'accessibilité de la zone est limitée (insuffisance du réseau routier), en particulier en saison hivernale.

Si cette discipline ne connaît pas l'essor qu'elle a pris dans d'autres départements français, c'est qu'il subsiste certains obstacles freinant son développement. C'est précisément ces difficultés que nous allons maintenant aborder.

c. L'offre d'hébergement en milieu rural.

L'offre d'hébergement en milieu rural dans le pays Haut Languedoc et Vignobles est aujourd'hui assez modeste. Cependant, l'évolution du monde agricole tendant à favoriser le développement d'activités annexes telles que le tourisme rural, permet d'envisager une croissance des possibilités d'accueil à la campagne.

Pour attirer une clientèle touristique dans un territoire, il est indispensable d'offrir des possibilités d'activités, d'animation, de visites diversifiées.

Le TE est un élément important de cet ensemble, qui constitue une formule attractive originale, mais qui ne peut pas assurer à lui seul une fréquentation touristique suffisante pour rentabiliser les structures d'hébergement et de restaurations que la filière a mis en place.

A l'heure actuelle, l'activité de la plupart des gîtes équestres recensés par « Cheval Nature 2005 » ne se maintiendrait pas sans la fréquentation d'autres randonneurs tels que les cyclistes ou les marcheurs.

La création d'un réseau de randonnées équestres suppose l'existence d'un nombre suffisant de gîtes. Cependant la filière équestre est confrontée à cette contrainte de rentabilité, qui impose aux hébergements en milieu rural de s'efforcer d'être polyvalents afin de satisfaire le plus grand nombre.

L'organisation d'un réseau de randonnée doit s'appuyer autant que possible sur des hébergements existants, quitte à les modifier afin de les rendre accessibles aux chevaux. Le choix d'un itinéraire ne devrait pas être tributaire d'un manque de gîtes ou de l'absence de sentiers.

La répartition spatiale de gîtes équestres dans le territoire Haut Languedoc et Vignobles peut être qualifiée de moyennement satisfaisante et mériterait d'être augmentée pour compléter le maillage du territoire.

D'une manière générale, les clientèles touristiques ont tendance à devenir plus exigeantes en matière de confort. Si traditionnellement les randonnées équestres s'organisaient avec des nuitées en dortoirs ou en bivouac, elles ont évolué vers plus de confort, entraînant le développement de nouveaux types d'hébergements plus prisés (gîtes, relais, fermes-auberges, chambres d'hôtes (Cf. Annexe, sites Internet FFE/CNTE).

Les exigences qualitatives quant à la prestation dans son ensemble ont évolué. Les services rustiques plus ou moins acceptables il y a vingt ans le sont de moins en moins aujourd'hui.

Les nouvelles générations de touristes équestres délaisseront de plus en plus les logements et les sanitaires collectifs et orienteront leur choix vers des chambres de qualité hôtelière avec sanitaires complets et privés.

A cet égard, une normalisation des prestations dans les gîtes par le biais d'un label commun, ainsi que le rassemblement de leur descriptif dans un seul et même document serait un atout pour leur fréquentation.

Ce type de document est déjà produit par Cheval Nature, mais à ce jour il n'est pas fiable à 100%. Un travail a d'ailleurs été engagé par le CDTE afin de remettre à jour les informations concernant les hébergements sur le département de l'Hérault.

d. Problématique des chemins de randonnée équestre

Le problème des chemins de randonnées équestre est actuellement le plus gros obstacle au développement du TE. La France, bien que proposant à l'heure actuelle le meilleur réseau de sentiers de randonnée équestre en Europe, n'échappe pas à ce problème. Le CNTE se heurte chaque jour à de multiples litiges pour conserver et promouvoir ce réseau.

Un renforcement de la collaboration entre la FFR (Fédération Française de Randonnée) et la CNTE est envisagé grâce à la signature prochaine d'une convention entre les deux parties (Cf. Annexes n°3 et n°4).

Les chemins de randonnées font l'objet de multiples enjeux publics et privés. Ce phénomène n'est d'ailleurs pas spécifique à la pratique équestre. Il concerne tous les types de randonnées, que ce soit à pied, en vélo ou à moto.

En France, le balisage des pistes équestres est passablement développé (Cf. Annexe, sites Internet FFE/CNTE). Depuis 1983, l'organisation du réseau de chemins de randonnée équestre et pédestre (PDIPR) relève de la responsabilité des départements.

Le Département de l'Hérault a récemment statué sur la non prise en compte de la randonnée équestre dans le PDIPR, car le travail en amont, sur les natures juridiques n'est pas suffisamment avancé. Le projet de création d'un schéma équestre a été lancé.

Si dans l'immédiat l'amélioration des possibilités de parcours équestres dans le pays ne passe pas forcément par un balisage et une réglementation systématique du réseau qui s'avèrent souvent très compliqués à mettre en œuvre et coûteux, une libéralisation et une plus grande tolérance en matière de cheminement équestre sont souhaitables.

Trois contraintes majeures se posent actuellement pour le développement de la randonnée équestre :

- *La première contrainte* réside dans l'utilisation des sentiers et dans l'autorisation de passage des personnes sur des terrains publics et parfois privés. Afin que la fréquentation de ces passages puisse se généraliser sans que cela ne crée de litiges avec les propriétaires des terrains traversés, il est nécessaire de monter un réseau qui soit reconnu officiellement.

L'organisation du tourisme pédestre, extrêmement bien développé dans l'Hérault, grâce au PDIPR, est un parfait exemple d'un tel fonctionnement.

Grâce à la FFR et au Département de l'Hérault, un réseau d'environ 1000 km de chemins de randonnée pédestre (bénéficiant des subventions octroyées par le CG34) est à la disposition des marcheurs. 21 promenades et randonnées (PR®) existent sur le territoire du Pays et représentent 218 km.

Il est intéressant de relever que dans l'Hérault, la randonnée pédestre bénéficie d'excellentes bases légales que le TE est loin de posséder. En France, par contre, le développement de la randonnée équestre a précédé celui de la marche à pied, ce qui explique sans doute l'ampleur qu'elle a prise aujourd'hui.

- *La seconde contrainte* a pour objet la qualité du revêtement dont ces chemins sont pourvus. Les randonneurs équestres, tout comme les marcheurs, affectionnent les chemins à revêtement naturels. L'inconvénient du cheval est son poids ainsi que la nature « agressive » de ses sabots qui marquent et érodent les sols fragiles. La détérioration des chemins due au passage fréquent de chevaux peut provoquer le mécontentement des autres utilisateurs. Afin de prévenir du « labourage » des sentiers, les passages sur sol fragiles devraient être évités par temps de pluie.

Cette contrainte est à prendre en considération dans la mesure où, en France, elle a déjà été à l'origine de conflits d'intérêts entre représentants des randonneurs pédestres et équestres. Cependant, dans le pays Haut Languedoc et Vignobles et dans le département en général, aucune tension entre ces deux catégories de pratiquants n'est à déplorer à ce jour.

- Enfin, *la troisième contrainte* concerne la conciliation des attentes des différents types de randonneurs quant aux caractéristiques des sentiers (balisage, niveau de fréquentation), et la gestion des conflits qui peuvent en découler.

Une réglementation et une signalisation excessives des parcours de randonnée suivant leur catégorie pourrait, à terme, avoir des effets négatifs. En effet, à force de classer et d'étiqueter les divers types de parcours, on risque de voir se développer des « autoroutes du cheval », des « autoroutes du VTT », des « autoroutes du marcheur ». Le but n'étant pas d'enfermer les différents types de randonnées dans des carcans, il est important de préserver une certaine polyvalence des itinéraires.

e. Rigidité des milieux équestres.

Le TE répond plus à un besoin de détente des cavaliers qu'à une démonstration de leurs performances techniques. Beaucoup de gens viennent à l'équitation dans l'idée de pouvoir s'adonner au plaisir des ballades en extérieur. Pour cette catégorie de personnes, l'équitation est synonyme de loisir et non de discipline sportive.

La pratique de la promenade ou de la randonnée équestre requiert de la part du cavalier un minimum de connaissances techniques afin de pouvoir maîtriser sa monture et se sentir à l'aise en toutes circonstances. L'apprentissage d'une telle base se fait généralement dans les centres équestres qui dispensent des cours d'équitation.

Or, la plupart de ces centres sont attachés aux disciplines traditionnelles de l'équitation que sont le dressage et le saut d'obstacle. Leur pratique nécessite un apprentissage ainsi qu'un entraînement stricts et leurs objectifs sont souvent orientés vers la compétition.

Dans ce contexte, les ballades en extérieur apparaissent comme une distraction mais certainement pas comme une discipline reconnue.

Il existe généralement dans les milieux d'enseignement de l'équitation un esprit de discipline et de rigueur issu de la tradition militaire d'où ces sports équestres traditionnels sont originaires. On rencontre fréquemment d'un esprit élitiste propre à ce sport qui, de part son coût non négligeable, reste réservé à une certaine catégorie de la population.

Ces caractéristiques font des centres équestres un milieu généralement rigide et peu compatible avec les motivations de détente et de loisir propres à la clientèle du TE.

Face à la demande croissante en matière d'équitation de loisir, les milieux équestres auront de plus en plus intérêt à se tourner vers le TE.

Bien que le clivage entre sport et loisir ait toujours existé au sein de l'équitation, la demande pour une équitation moins professionnalisée, plus proche de la nature, et plus populaire devrait entraîner un assouplissement des milieux concernés. La randonnée équestre constitue un atout important en matière de tourisme rural et en tant que produit d'appel pour toute l'équitation.

f. La formation de guide et la reconnaissance du cheval de loisir.

En France, où le TE bénéficie d'une bonne structuration, des formations de « guides de randonnée » ont été mises en place par le CNTE. Cette initiative témoigne de la reconnaissance qui est attribuée au TE en tant qu'activité économique dynamique et en développement.

La préparation des chevaux a également évolué en direction du tourisme. Les Haras nationaux français ont récemment mis sur pied des épreuves de qualification pour « les chevaux de loisirs ». Le marché de l'équitation de loisir s'amplifiant avec les années, ils espèrent ainsi encourager les éleveurs à produire des chevaux susceptibles de correspondre à cette demande. La reconnaissance officielle des particularités du cheval de loisir contribuera à son développement sur des bases plus solides.

D. Evaluation des retombées économiques de l'activité.

D.1. La faible rentabilité du Tourisme Equestre.

Le monde des courses étant inexistant dans le département, ce sont les activités de sport et de loisir qui constituent le pôle central de l'activité économique lié au monde équestre.

Le rendement économique des activités du TE n'est malheureusement pas très élevé. Trois raisons principales expliquent cette défaillance.

- Premièrement, le coût d'organisation est élevé. L'achat, mais surtout l'entretien de plusieurs chevaux, avec les infrastructures nécessaires à leur maintenance (hébergement, fourrage, soins vétérinaires, ferrage), leur transport, ainsi que le matériel d'harnachement coûtent extrêmement cher. De même, les arrangements prévus pour les cavaliers (hébergement, approvisionnement, animations diverses), qu'ils soient conçus pour l'occasion ou sous-loués (hôtels, restaurants), supposent des investissements importants. Le prix de revient étant déjà passablement lourd pour le prestataire, la marge qu'il peut s'attribuer tout en garantissant un prix raisonnable pour son client est donc plutôt modeste.

- Deuxièmement, la conception de ce type de tourisme est totalement inadaptée au phénomène de masse. D'une part la demande du public se porte quasiment toujours sur des randonnées en petit nombre (pas plus de 15 cavaliers), et d'autre part, de nombreux établissements professionnels ne confirment leur départ qu'avec un nombre minimum de clients (4 à 5 en général). Il est donc impossible de commercialiser ces randonnées auprès d'un grand nombre de groupes organisés qui rassemblent plus de 15 personnes.
- Enfin, le TE, comme tous les autres types de tourisme, est victime d'un facteur de saisonnalité. Les clients sont surtout disponibles pendant les périodes de vacances traditionnelles. De plus, la randonnée, en tant qu'activité de pleine nature, est liée aux conditions météorologiques et connaît un pic d'affluence pendant la saison estivale.

Ce dernier facteur pourrait cependant être modulé. En effet, la tendance au fractionnement des congés en plusieurs périodes de courte durée réparties sur l'année a modifié la disponibilité des touristes potentiels. Suivant la tendance touristique générale, la clientèle potentielle du TE exprime un attrait pour les courts séjours. La répartition de l'activité touristique sur l'année pourrait également être étendue à la saison hivernale, à l'aide d'une promotion efficace et d'un équipement adéquat.

Le faible rendement économique de ce type d'activité ne permet a priori pas d'en faire une source de revenu principale. Le TE a plus de chance d'être viable dans le cadre d'une exploitation agricole ou équestre disposant des infrastructures nécessaires à son organisation. Le TE constituerait alors une activité annexe qui apportera un revenu complémentaire à l'exploitation principale.

D.2. Les caractéristiques de la consommation de prestation.

Les prestataires de service

Le cabinet d'études JED a dénombré 9 structures privées, quelques unes d'entre-elles se sont diversifiées en matière d'activité de pleine nature (10% d'entre-elles). A cela, peuvent s'ajouter 20% de structures de randonnées équestres qui offrent une activité annexe de restauration ou d'hébergement.

Les pratiquants

La clientèle sportive : elle se regroupe dans une seule structure de 174 adhérents.

Le public social : 562 personnes ont été accueillies dans les structures.

La clientèle de loisir : 720 personnes ont été reçues dans l'année dans les structures privées.

La consommation de prestations d'accompagnement :

- le public sportif : il a consommé environ 12 267 demi-journées de pratiques. La pratique sportive s'effectue très majoritairement à la demi-journée quelque soit l'activité. En effet, même si le temps réel de pratique est bien souvent de 2h, les temps de mise en œuvre sont importants, notamment pour l'équitation.
- le public social : il a consommé 735 demi-journées de pratiques. La pratique de l'équitation avec le public social est principalement tournée vers de la pratique sur 1 à 2 heures (75% des pratiques équestres).

Les périodes de fréquentation de ces publics sont le croisement des périodes de pratique des activités de pleine nature avec celles des vacances scolaires. Ainsi les publics scolaires et périscolaires pratiquent surtout durant les mois d'avril, mai, juin et septembre; tandis que le public des centres de loisirs consomme les activités entre juin et août. Le public de réinsertion ou les personnes présentant un handicap se retrouvent dispersés sur l'ensemble de la période allant d'avril à septembre.

- le public de loisir : il a consommé 2 412 demi-journées de pratique.

Période de fréquentation et provenance de la clientèle touristique :

L'équitation est une activité majoritairement pratiquée à l'heure : cela représente 50% de la pratique. Les prestations de 2 heures arrivent en seconde position avec plus de 17%. Enfin, la demi-journée représente 14%, la journée 9% et 10% pour des durées de pratique supérieures à la journée.

Les périodes de fréquentation pour le public de loisir sont les mêmes quelque soit les activités de pleine nature : elles s'étendent de mai à septembre avec des pics plus importants en juillet et en août.

On notera que l'ensemble des prestataires s'accorde pour définir la seconde quinzaine de juillet et la première quinzaine d'août comme étant les deux périodes les plus fréquentées.

Pour l'équitation, le poids de la clientèle de proximité est plus fort car il s'agit d'une prestation qui nécessite une structure importante et de ce fait la proportion d'excursionnistes atteint 47% pour 53% de touristes.

On touche ici à la motivation interne des publics qui est plus portée sur la découverte d'une nouvelle pratique que sur le lieu.

L'origine géographique de la clientèle française correspond au profil de la clientèle touristique du département avec pour principales régions émettrices : la région Rhône Alpes, l'Île de France et la région Midi-Pyrénées.

La part de la clientèle étrangère est plus importante avec 44% notamment en provenance de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Angleterre, et des Pays-Bas.

D.3. Le poids et l'impact économique de l'activité.

Le chiffre d'affaire des structures d'encadrement :

Dix structures, dont 1 club, ont été répertoriées dans le pays. Le chiffre d'affaire direct généré par ces structures est de 93 100 €, soit une moyenne de 9 310 €.

Les nuitées touristiques générées par l'activité :

On estime que la population touristique autonome est quasiment nulle sur le territoire. Le public équestre touristique séjourne en moyenne 11,4 jours dans le département. En 2005, 720 personnes ont pratiqué l'équitation lors de leur séjour au sein d'une structure.

La clientèle touristique a consommé 4 922 nuitées avec un budget moyen de 49,2 € par nuitée, soit un poids de 242 162 €. Quant à la clientèle excursionniste (137 personnes), celle-ci a un budget journalier de 26,2 €, soit un poids économique de 3 589 €. Le poids économique induit par ce type de public est donc de 245 751 €.

Dépenses liées aux publics social et sportif :

En matière de dépenses de la clientèle sportive (174 personnes), on peut dire que celle-ci a un budget annuel moyen de 880 € (licence, matériel, hébergement, restauration) soit un poids économique induit de 153 120 €.

La clientèle sociale, avec un budget moyen de 18,7 € par jour et par personne a généré 10 509 € de recette.

Au total, le poids économique de l'activité Equitation représente 409 380 €. Elle se situe au troisième rang, après la randonnée nautique et la randonnée pédestre.

D.4. L'emploi lié à l'activité.

L'activité équestre emploie 13 personnes par an pour 1 290 mois travaillés, ce qui correspond à 5,5 emplois équivalents-permanents.

Au sein de cette activité, on dénombre 8 emplois permanents mais qui sont bien souvent associés à une activité secondaire. Ces emplois n'ont donc qu'une activité partielle, bien que permanente, au sein de l'activité équestre.

Le nombre de saisonniers correspond à un total de 5 emplois, dont 2 dans l'encadrement sportif et de 3 dans les activités autres de gestion. La durée moyenne de travail pour ces saisonniers est de 2 mois en période estivale.

	Total
Nombre de permanent emplois sportifs	8
Nombre de jours travaillés par les permanents emplois sportifs	1070
Nombre de saisonniers emplois sportifs	2
Nombre de jours travaillés par les saisonniers emplois sportifs	100
Nombre de permanent d'emplois Autres	0
Nombre de jours travaillés par les permanents d'emplois Autres	0
Nombre de saisonniers Emplois Autres	3
Nombre de jours travaillés par les saisonniers Emplois Autres	120

L'emploi saisonnier et sportif.

Les emplois dans les structures affiliés du Pays et de sa périphérie :

Les données suivantes ont été recueillies auprès des structures équestres lors d'un « phoning » effectué par Hérault Sport en 2005, suivant la base club du CDE34.

Commune	Nom de la structure	Nb salariés
Creissan	Creissan Equitation	2
Béziers	L'Eperon Biterrois	5
Béziers	Le Centaure	0
Béziers	Association Fabuloso	Inconnu
Corneilhan	Finca Rio Bravo	1
Fraisse sur Agout	Equitation Ethologie	0
Lamalou	CE Les Frênes	1 ou 2
Le Soulié	Ecole d'Equitation du Somail	1
Les Plans	CE Lodevois-Salagou	Inconnu
Lieuran les Béziers	Haras des Houches Team	1 ?
Nissan les Ensérune	Les Ecuries de Nissan	1
Servian	CE St Bruno	2
Tourbes	CE de la Tour	0

Nombre de salariés dans les structures équestres.

Les emplois indirects (source CDE 34) :

Diverses professions, représentant une importante source d'emploi, sont liées à la filière cheval : vétérinaires, dentistes et ostéopathes équins, maréchaux ferrants, agriculteurs producteurs de paille et de fourrage, fabricants et distributeurs d'aliments, selliers et vendeurs d'équipements divers, fabricants de véhicules, professionnels de l'enseignement équestre ou du milieu équestre (palefreniers, éleveurs, pension, etc.).

A l'échelle du Pays, la profession la plus présente est celle des professionnels de l'enseignement équestre. Les autres professions ne sont que très peu représentées tant à l'échelle du Pays qu'à l'échelle départementale :

- Elevages : environ 76 éleveurs de chevaux sont répertoriés dans le département de l'Hérault, dont environ une dizaine dans le Pays. L'activité d'élevage est rarement l'activité principale.
- Maréchaux ferrants : 24 maréchaux ferrants exercent dans le département dont 5 sur le Pays.
- Selleries : une sellerie sur Béziers et une à Paulhan sur 8 répertoriées dans le département.

D'après l'étude prospective de la filière cheval menée par le Conseil des Equidés du Languedoc - Roussillon (association des acteurs du monde du cheval ayant pour vocation de rassembler l'ensemble des acteurs de la filière et de les représenter auprès des pouvoirs publics) en 2003, le prix d'achat moyen pour un cheval de loisir ou un cheval d'école d'équitation se situe entre 1000 à 3 000 € et pour les poneys entre 500 et 1 000 €.

Les emplois induits :

A l'heure actuelle, aucune donnée n'est disponible concernant les emplois induits.

E. Réseaux de promotion de l'activité

E.1. Communication généraliste, nationale et régionale.

Support informatif	Organisation	Commentaires
Revue Française d'Equitation	FFE	Publication mensuelle faisant référence en termes de réglementation
L'Estafette	CNTE	Publication trimestrielle, articles sur les pratiques de l'équitation de pleine nature, agenda des manifestations festives et sportives nationales et régionales
Catalogue «Cheval Nature»	CNTE	Recensement des établissements et gîtes de TE, catalogue des randonnées proposées par les structures affiliées
Enseigne d'identification	CNTE	Identification à l'aide d'un autocollant de l'ensemble des gîtes et hébergements accueillant chevaux et cavaliers pour une étape
Magazines, revues	Divers	Publications mensuelle

Les magazines spécialisés.

Site internet	Organisation	Commentaires
www.ffe.com	FFE	Existence d'un axe TE développé au travers du Comité National de Tourisme Equestre
www.crelr.com	CRERL (Comité Régional d'Equitation du Languedoc Roussillon)	
www.telr.net	CRTE (Comité Régional du Tourisme Equestre)	Serveur « Equit.Infos » en ligne
www.terre-equestre.com		Site sur l'univers équestre dans la région Hérault (Trophée de l'Innovation au Salon du Cheval de Montpellier en 2002)
www.tourisme-equestre.fr	CNTE	Recensement des itinéraires et cartographies des hébergements de TE par département
www.anes-et-rando.com	FNAR (Fédération Nationale Anes et Randonnées)	Professionnels de la randonnée avec ânes

Sites Internet communication nationale.

E.2. Communication locale.

Support informatif	Organisation	Commentaires
Tracts	CDE + structures	Distribution pendant le Salon du Cheval (52 000 visiteurs en 2005)
Guide Nature Vive	CDT (Comité Départemental du Tourisme)	Recensement des clubs et prestataires des Sports de Nature
Plaquettes/brochures de présentation	Hérault Sport	Recensement des centres équestres affiliés à la FFE
Articles de presse	Journaux du département	
Fiches Randonnée / Liste de prestataires	Offices du tourisme	

Supports de communication locale.

	Site internet	Organisation
Structures du Pays Haut Languedoc et Vignobles	http://cde34.free.fr (« Equi Potins », bulletin d'information en ligne) www.creissan.equitation.free.fr	CDE 34 Centre équestre Creissan Combes-Le Serpent d'Etoiles Courniou-Ferme des Enclauses La Tour sur Orb-Balladânes La Tour sur Orb-Montbarri
	www.balladanes.com www.montbarri.free.fr www.terre-equestre.com/élevage-du-colombiers www.gite-la-garrigue.com www.lalouviere.free.fr www.pontdecalmel.com www.cheval.caroux.free.fr www.horsequidays.com	Lunas-Elevage du Colombiers Pardailhan Pardailhan-Domaine de la Louvière-Le Tipi Rieussec-le Pont de Calmel St Gervais sur Mare-Ranch de la Vallée de la Mare St Jean de Minervois-Ferme équestre de Font Sèque
	www.abritel.fr	Velieux-Domaine de Lacan
	www.centaure34.com www.fincariobravo.over-blog.com www.signoles.com www.terre-equestre.com/somail www.CELS34.free.st www.gitesdebriandes.com www.ecuriesdenissan.com	Béziers-Le Centaure Corneilhan-Finca Rio Bravo Fraise sur Agout-Les Signoles Le Soulié-Ecole d'Equitation du Somail Les Plans Lunas-gîtes de Briandes Nissan-Les Ecuries de Nissan
	www.gitedenebuzon.com	Rosis

Sites Internet des structures locales.

L'Office de Tourisme reste le premier canal de distribution de l'information selon le cabinet d'études JED, et représente 20% de la promotion et de l'information sur les lieux de pratique. Ce canal informatif est privilégié car il assure une cohésion et une cohérence en matière d'accueil touristique.

Selon leur enquête « clientèle équestre de loisirs » de juillet 2005, les amis et la famille constituent l'un des moyens constants pour la promotion des sites de pratique et totalise 19 % des répondants. Enfin les autres modes restent minoritaires, le réseau fédéral reste toujours très faible

vis-à-vis de la clientèle de loisir et internet ne s'inscrit pas encore comme un moyen de promotion fort en matière de randonnées équestres.

L'instauration d'un logo spécifique aux « gîtes équestres », indiquant les possibilités qui s'offrent aux cavaliers et à leurs montures, permettrait aux touristes d'avoir une meilleure lisibilité de l'offre. Par ailleurs, une meilleure collaboration entre le pays, les différents prestataires et le mouvement fédéral permettrait sans doute de donner plus de poids au TE et de mieux le commercialiser.

E.3. Définition de «formules touristiques».

La promotion et la commercialisation des activités de TE nécessitent une bonne définition des produits. Une formule de randonnée doit être présentée à la clientèle dans sa forme la plus complète possible.

De nos jours, les clientèles touristiques deviennent « paresseuses » et ont tendance à attendre l'information plutôt que d'aller la chercher. Par conséquent, c'est aux prestataires d'activités touristiques équestres de définir des produits clairs et attractifs et de les faire connaître au public.

La production de fascicules présentant l'itinéraire de la randonnée, ses étapes avec ses diverses possibilités d'hébergement et de restauration, sa durée, les dates auxquelles elle a lieu, son prix, le niveau d'équitation requis et éventuellement le thème autour duquel elle s'articule, est de règle pour qui veut s'attirer une clientèle régulière.

La promotion individuelle des centres offrant des possibilités de TE est une chose, leur regroupement en une même corporation, assurant un circuit complet et s'affichant sous un nom ou un logo distinctif commun, est une deuxième étape permettant une plus grande efficacité de ce type d'offre car elle en facilite la promotion.

Les exemples d'organisations de ce genre sont nombreuses en France : « le Jura du Grand-Huit », « la Filière Cheval Limousin », « la Drôme à Cheval », « les Sentiers du Sud », « L'Yonne à Cheval ». Tous leurs membres s'accordent pour reconnaître que le niveau de fréquentation de leurs installations s'est considérablement accru après cette union.

F. Inventaire et poids des manifestations en 2005.

Introduction au volet des manifestations qui suit :

N'ont été prises en compte dans ce chapitre que les manifestations ayant eu lieu sur l'année 2005, et sur lesquelles Hérault Sport a apporté une aide quantifiable (récompenses, véhicules, coproductions financières).

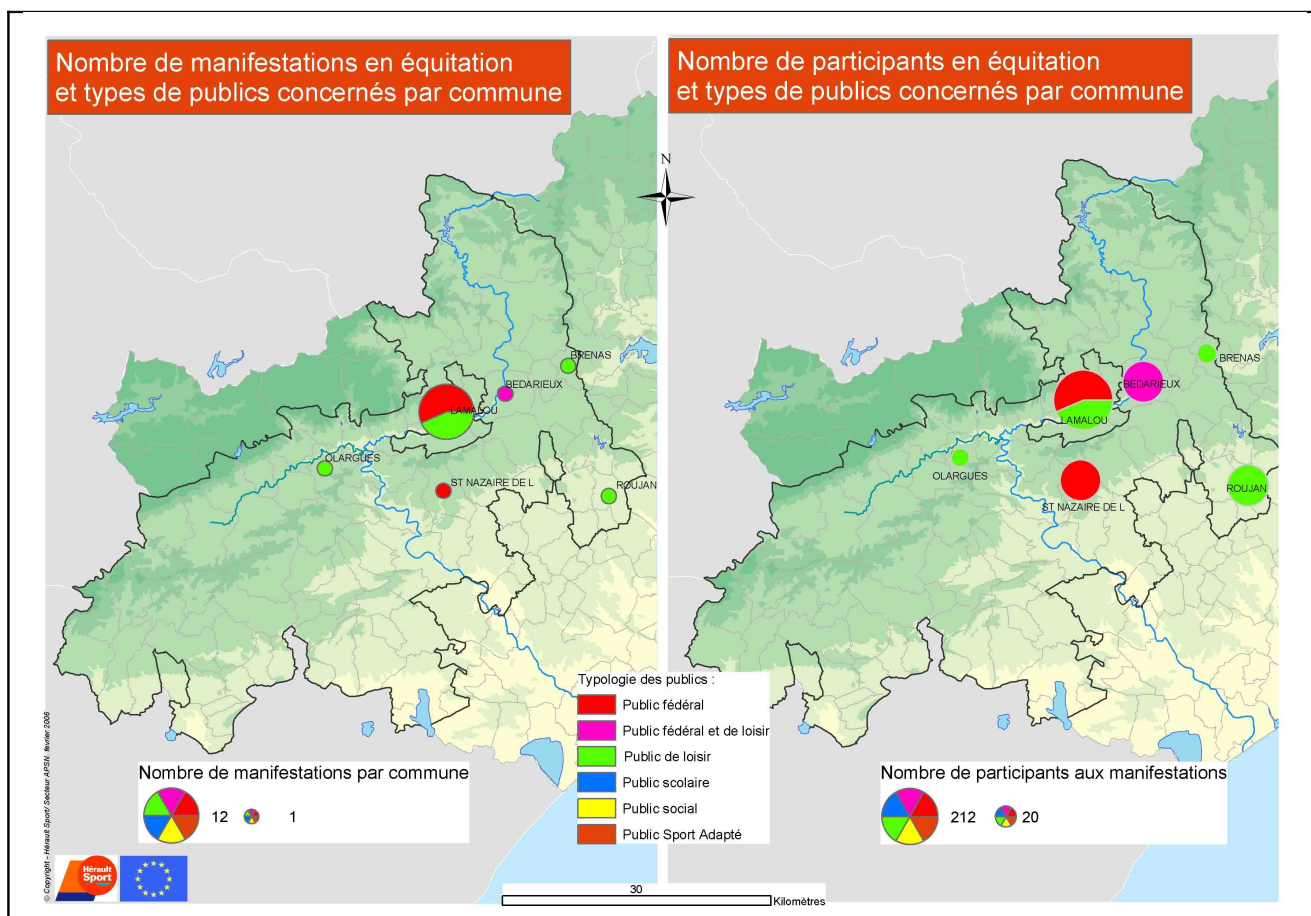
La mise à disposition de personnel n'a pas été valorisée, de même pour le prêt de matériel.

Le nombre de manifestations n'est pas égal à un nombre de jours (certaines manifestations se déroulant sur plusieurs jours consécutifs).

Les manifestations qui concernent des activités itinérantes (sur plusieurs communes) ont été affectées à la commune de départ.

Typologie des publics participant à ces manifestations:

- fédéral : participants issus uniquement du milieu fédéral, donc licenciés ;
- fédéral / loisir : manifestations ouvertes aux licenciés et au tout public ;
- loisir : public de passage ou local, non licencié ;
- scolaire : participants issus du secteur scolaire à universitaire ;
- social : public en difficulté sociale, ou issu d'un milieu en difficulté (ex : quartiers sensibles)
- sport adapté : participants issus de cette Fédération.



Carte Equitation n°5 : les manifestations en équitation.

En 2005, 555 personnes ont participé à une manifestation équestre dans le pays sur 18 manifestations au total.

Le public de loisir a été le plus représentatif avec 42% de participants suivi du public fédéral, 39% de participants.

Les 18% restant concernent les manifestations où les deux publics étaient présents.

Sur les différentes manifestations organisées dans le pays, notons la randonnée équestre de 2 jours organisée chaque année par l'association de Béziers « les Cavaliers de la Combetière ». Les villages de Colombières sur Orb, St Nazaire de Ladarez et Courniou (domaine des Enclauses) ont été utilisés ces dernières années comme espace de randonnée.

D'autre part, l'organisation d'un concours de saut d'obstacles au centre équestre de Lamalou a mobilisé un nombre important de cavaliers.

Une étude menée sur le pays Haut Languedoc et Vignobles « Etude de fréquentation, impacts touristiques et locaux des manifestations sportives présentes sur le Pays » (Cf. Annexe n°10) a permis de dresser un bilan sur une des manifestations équestres 2005 aidées par Hérault Sport : le Rallye Equestre d'Olargues.

Cette manifestation « vieille » de 17 ans, gérée par une association locale « ACORPS », est organisée afin de permettre la découverte des Hauts Cantons par la pratique sportive. Ouvert à tous les publics (familial, sportifs licenciés, etc.), elle n'a réuni cette année que bien peu de cavaliers : une vingtaine et environ 150 visiteurs.

Quelques données sur les cavaliers :

- La moitié des cavaliers ne pratiquent pas d'autres sports que l'équitation,
- Les cavaliers sont en général des personnes habituées à participer tous les ans à la manifestation,
- Les cavaliers ont apprécié le parcours avec le mélange des attelages, la convivialité, l'entraide, mais quelques remarques ont été faites sur le manque de points d'eau, la difficulté d'accès à la rivière, le parcours jugé trop court pour certains et un problème de balisage.

3.1.3 Chapitre 3 : la course d'orientation.



Descriptif de l'activité :

Il s'agit de parcourir un circuit matérialisé par des balises (éléments repérables en tissu disposés ponctuellement sur un parcours), que le pratiquant doit découvrir en empruntant l'itinéraire de son choix. Pour cela il dispose d'une carte d'orientation spécifique et éventuellement d'une boussole. La course d'orientation (CO) se pratique à pied, à skis, à VTT, individuellement ou par équipes sous forme de raid.

La CO peut ainsi être pratiquée :

- en loisir, où le plaisir de se promener en pleine nature s'ajoute à celui de trouver toutes les balises,
- en compétition, où la comparaison des performances avec les autres participants apporte un élément de jeu supplémentaire. Il s'agit alors de trouver les meilleurs itinéraires entre les balises, le plus rapidement possible.

Des benjamins aux vétérans, différents circuits adaptés aux capacités de chacun sont proposés à chaque manifestation :

- circuit long et facile pour les débutants sportifs,
- circuit court et facile pour les enfants à partir de 8 ans,
- circuits techniques de toutes longueurs pour les orienteurs expérimentés de tous âges, hommes et femmes.

La durée des circuits proposés varie de 30 minutes à 2 heures.

Dans le passé, les techniques d'orientation étaient utilisées dans tous les déplacements, terrestres ou maritimes, pour aller au plus vite et à coup sûr d'un point à un autre. Les moyens de locomotion

étaient importants, mais les techniques d'orientation utilisées, étoiles, soleil, reproduction du terrain, connaissance du milieu, l'étaient tout autant. L'invention de la boussole au XI^{ème} siècle a apporté un moyen fiable qui manquait jusqu'alors pour optimiser les déplacements.

Historique de la FFCO, données nationales, Comité Départemental.

L'orientation a véritablement prit naissance en tant qu'activité sportive vers 1850 dans les milieux militaires scandinaves qui l'utilisaient comme moyen d'entraînement. Après quelques décennies, avec l'extension de la pratique, des clubs sportifs organisèrent des compétitions.

Après son entrée en France, en 1941, sous forme de "cross orientation", la course d'orientation sera surtout pratiquée par les scouts.

Quelques dates clés :

25 avril 1970 : Création de la Fédération Française de Course d'Orientation.

1974 – 1975 : Structuration de la F.F.C.O, et parution du premier Règlement Sportif.

1983 : 10 498 licenciés.

1984 : Ouverture au Lycée Climatique et Sportif de Font-Romeu de la première section Sport-Etudes de C.O.

1986 : Pour la 1^{ère} fois une étape de la Coupe du Monde est organisée en France.

1995 : Elaboration du concept du stade de pleine nature avec la création des Espaces Sports d'Orientation (E.S.O.) qui peuvent contenir un Parcours Permanent d'Orientation (PPO : balises fixes disposées sur un parcours cartographié).

Données nationales :

La FFCO c'est aujourd'hui : 20 Ligues Régionales, 53 Comités Départementaux, plus de 180 clubs sur tout le territoire.

La FFCO est la fédération délégataire pour la pratique des disciplines sportives non motorisées utilisant des techniques d'orientation (marche, ski, VTT, raid).

Le Comité Départemental de Course d'Orientation (CDCO) :

Il est impliqué depuis de nombreuses années dans le maintien et le développement de l'activité, avec l'appui des clubs.

Il est à l'initiative, en partenariat avec le Département de l'Hérault, de la mise en place du schéma de Course d'Orientation qui prévoit l'aide à la réalisation de cartes et de parcours permanents.

Il poursuit ses actions de développement via le programme « 1collège / 1 carte », et par l'organisation de manifestations annuelles sur le département.

Le CDCO et la Ligue Régionale CO ont été organisateurs en 1998 du Championnat de France de Course d'orientation à la Salvetat sur Agout.

Comment définir un pratiquant ?

De nombreuses activités de pleine nature offrent aux pratiquants un plaisir étroitement lié à l'utilisation de techniques d'orientation. Lire une carte, se repérer sur le terrain, sont des savoir-faire indispensables aux activités itinérantes non balisées.

Toute personne se déplaçant dans un site avec l'aide d'une carte sans suivre un balisage particulier, peut être ainsi considérée comme pratiquant l'activité orientation.

L'orientation se pratique aujourd'hui avec un support de carte, soit règlementé par la FFCO avec les symboles internationaux, soit sur carte IGN. Elle peut également se pratiquer sur la base d'un plan sommaire.

La pratique de l'activité s'adresse aux licenciés de la FFCO, et aux licenciés pratiquant des Raids multisports.

A noter : cette activité est très pratiquée dans le milieu militaire, qui réalise et utilise ses propres cartes.

Pratique et équipement personnel : quel coût pour quels besoins ?

Achat de la carte de la zone à explorer (1 à 10 €), boussole en option (15 €), chaussures de sport.

En groupe, pour poser un parcours de balises, compter 10 € par balise.

Pas de capacités physiques ou cognitives particulières, si ce n'est savoir lire.

Quel cadre réglementaire à la pratique de l'activité?

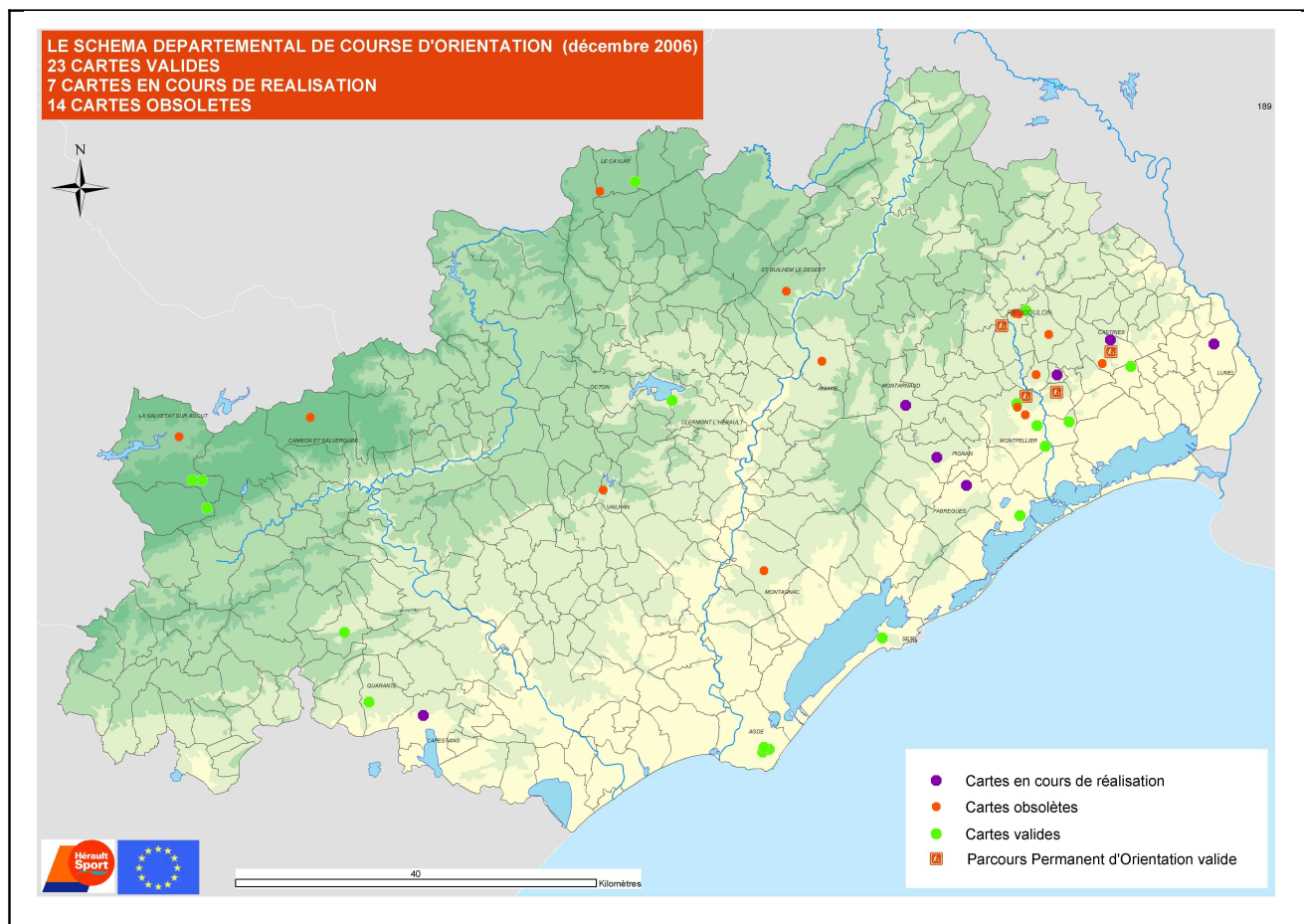
Le fait d'utiliser une carte officielle ne donne pas pour autant le droit d'accès au site. Il est souvent précisé sur les cartes d'orientation de demander l'autorisation aux municipalités, propriétaires ou gestionnaires concernés.

Validité des cartes FFCO.

Toute cartographie d'un site ne représente fidèlement celui-ci que pendant un certain temps. Outre les modifications liées à l'urbanisme et à l'action de l'homme, le milieu naturel et la végétation évoluent.

La règle de validité des cartes de CO est donnée pour 5 ans. Toutefois, certains espaces évoluent beaucoup plus rapidement, tandis que d'autres restent stables au-delà de 5 ans.

Le Schéma Départemental de course d'orientation :



Carte Orientation n° 1 : Le schéma de course d'orientation

Depuis 1989 le CDCO, en partenariat avec Hérault Sport, favorise le développement de la course d'orientation. Depuis 1992, cette activité s'inscrit dans la volonté départementale d'animation des domaines départementaux. En 1999, 26 sites étaient identifiés, au travers de cartes de course d'orientation.

Pour définir un Espace Sport Orientation (ESO), une cartographie du site, un panneau d'information, et des balises fixes (Parcours Permanent d'Orienteur) doivent permettre la pratique à différents niveaux de difficulté.

Le Département de l'Hérault a donc mis en place en 1999 un programme d'aide financière pour l'aménagement de ces ESO à hauteur de 50% du coût global, plafonné à 7 620 €.

En octobre 2001, le Département décide d'équiper avec une carte en priorité les collèges situés à proximité d'un domaine acquis au titre de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS).

Aujourd'hui, pour obtenir un financement départemental pour la réalisation d'une carte, la demande doit émaner d'un collège, via le programme « un collège une carte », le plafond d'aide étant de 1 520 €. L'objectif est d'aider au développement de l'activité en facilitant la pratique dans les collèges du département.

Une structure communale ou intercommunale, ou le CDCO, peuvent également obtenir une aide pour réaliser une cartographie liée à un projet particulier (compétition par exemple).

Un Parcours Permanent d'Orientation (PPO) peut également être financé (avec un plafond de 7 620 €). Il doit être établi sur une carte existante, et la demande doit émaner d'une Commune ou Communauté de Communes.

Le CDCO et Hérault Sport participent à la mise en œuvre de tous ces projets (création et mise à jour de cartes) par l'intermédiaire de visites de terrain et de conseils aux porteurs de projet. Les avis techniques sont transmis au Service Loisirs du Département qui coordonne et finance les projets.

Cf. Annexe 4 : exemple de convention.

A. Inventaire et typologie des acteurs.

Les structures sur le territoire.

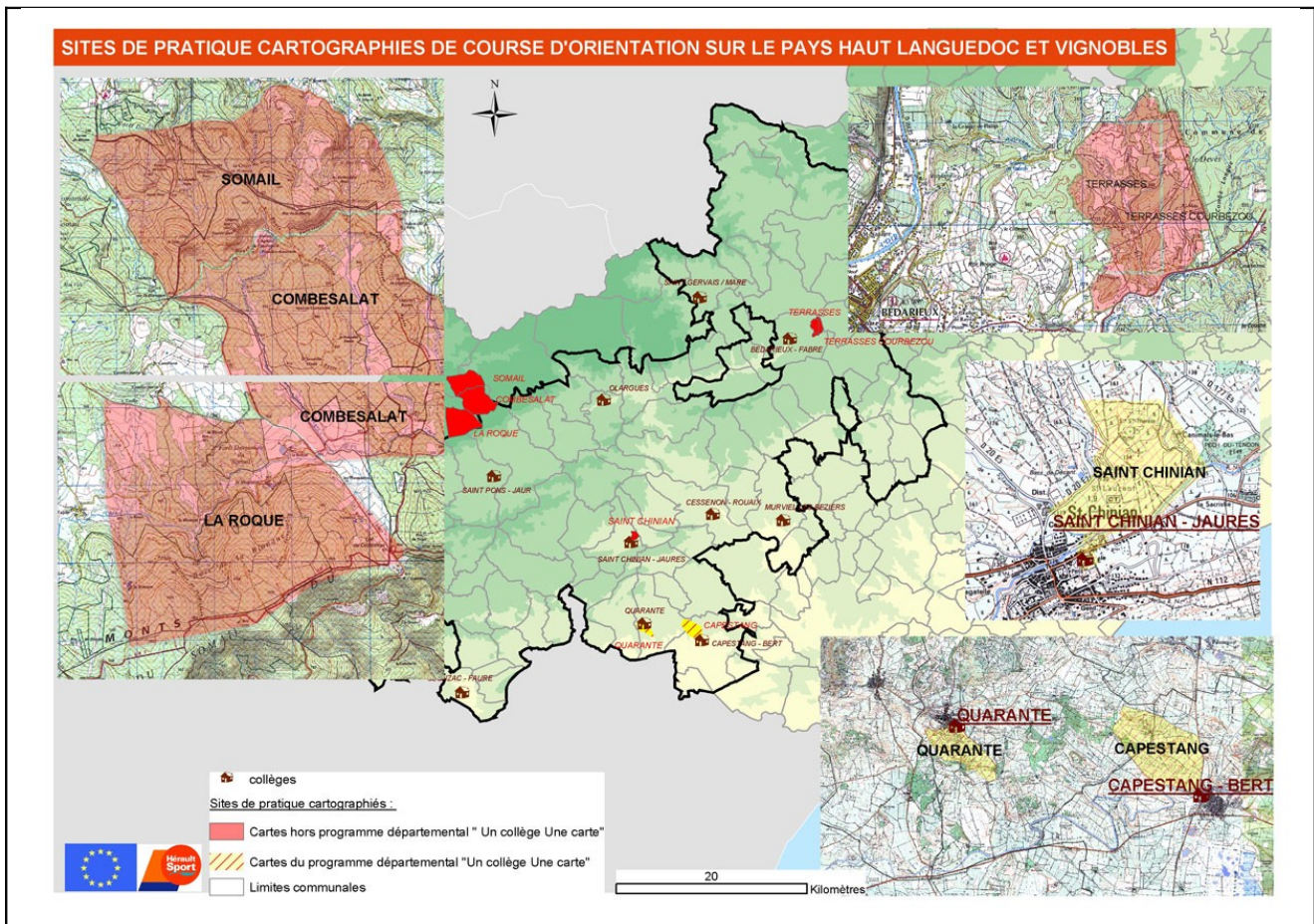
Aucun club affilié à la FFCO n'a été recensé dans le pays Haut Languedoc Vignoble. (Le Département de l'Hérault compte seulement 2 clubs)

Acteurs non fédérés : les collèges de Capestang et de Quarante proposent la pratique de la course d'orientation aux collégiens.

Il existe un seul prestataire, l'association Roue Libre, créée en 2005. Elle propose la réalisation de cartographies, et l'encadrement de l'activité par un Brevet d'Etat de Course Orientation, également cartographe.

B. Inventaire et typologie des sites de pratique.

Les sites de pratique de l'activité.



CarteOrientation n°2 : sites cartographiés de course d'orientation

L'existence d'une carte d'orientation sur un site est considérée comme un aménagement, puisque c'est cet outil qui permet la pratique. Un PPO sera ainsi considéré comme un équipement pédagogique.

Plusieurs sites disposent d'une carte officielle FFCO sur le territoire Haut Languedoc et Vignobles :

- carte de Capestang.
- carte de Quarante (Ces 2 premières cartes ont été réalisées sur des sites naturels à proximité immédiate de chacun des collèges dans le cadre du programme un collège - une carte).
- cartes de Combesalat, Somail, et La Roque : réalisées en 1998 pour les championnats de France de CO de La-Salvetat-sur-Agout. (Celle de Combesalat a été rééditée en 2001). Des mises à jour sont possibles, ainsi que la réalisation de cartes plus réduites (initiation) sur ces sites. Un PPO en projet à La Salvetat n'a jamais été réalisé.

- cartes des Terrasses au Courbezou (Bédarieux) : trop anciennes pour être utilisables aujourd'hui.

A noter également qu'une carte d'initiation avait été réalisée en 1989, sur le site des Bouldouires à la Salvetat.

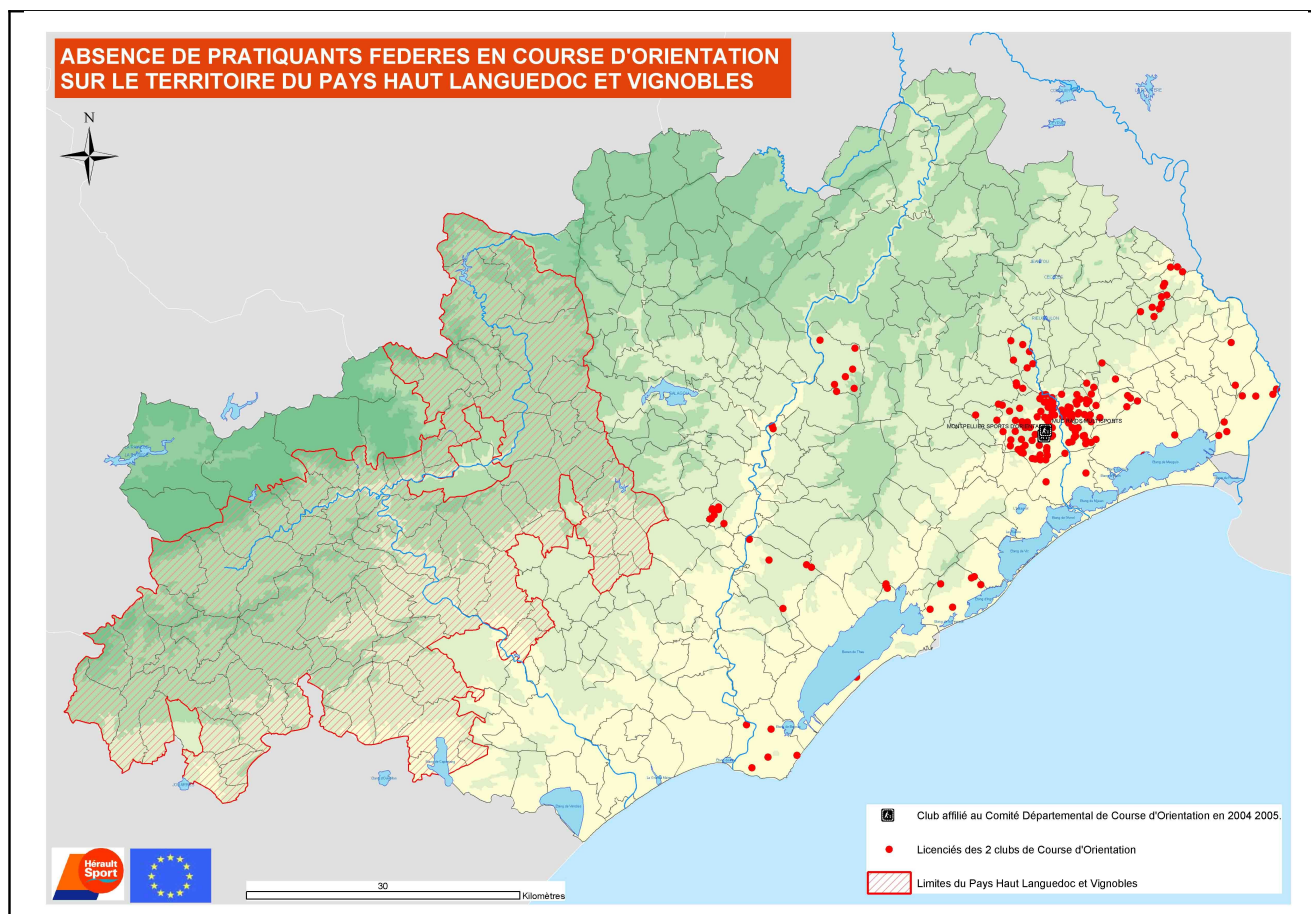
A proximité du territoire du pays Haut Languedoc et Vignobles, la carte officielle du Lac du Salagou permet également une pratique tout public. Le Championnat de France UNSS de course d'orientation 2007 aura lieu autour du Lac, de nouvelles cartes seront créées à cette occasion.

-

La *carte n° 2* montre que plusieurs collèges du territoire peuvent entrer dans le programme 1 collège - 1 carte. Cependant, cela nécessite la présence et la motivation des professeurs d'EPS pour développer la pratique.

Le territoire du Pays offre un potentiel très important pour cette activité, au vu de sa diversité de reliefs et de paysages. L'orientation étant accessible à tous, y compris en famille, elle peut être utilisée comme un outil de découverte et de valorisation du territoire.

C. Inventaire et typologie des publics.



Carte Orientation n° 3 : absence de pratique fédérale sur le territoire.

Les pratiquants recensés :

Les pratiquants réguliers sur le territoire sont issus des collèges de Capestang et de Quarante. La pratique s'organise en cycles de plusieurs séances, et concernent tous les niveaux, depuis les classes de 6^{ème} jusqu'à celles de 3^{ème}. Il existe également une pratique avec le public des écoles primaires.

Les 2 clubs de Course d'Orientation présents dans le département (83 licenciés en 2004) utilisent 2 à 3 fois par an les espaces de pratique du pays Haut Languedoc et Vignobles, à l'occasion de rencontres interclubs ou d'entraînements (soit au total 30 à 40 personnes adultes faisant le déplacement).

La pratique UNSS au travers des collèges se développe de plus en plus, notamment grâce aux cartes réalisées depuis 4 ans dans l'Hérault. Cela peut inciter les collèges du territoire à s'impliquer dans une démarche globale de découverte de l'activité.

D. Retombées économiques de l'activité.

Depuis 10 ans, les retombées économiques de l'activité ne représentent pas un volume conséquent par rapport aux autres activités de pleine nature.

Nous pouvons malgré tout recenser :

- les budgets des photos aériennes
- le budget alloué aux cartographes (peu nombreux dans l'Hérault, le marché étant restreint)
- l'achat de boussoles et de balises pour la pratique dans les collèges et les écoles primaires.
- les aides financières (Département, CDCO, Communes, etc.)

E. Réseaux de promotion de l'activité.

- Le réseau fédéral, via le site Internet de la FFCO fournit des informations sur les calendriers, sur les résultats des compétitions et sur les contacts locaux (Ligues, CD, et clubs). Un accès à la cartothèque fédérale (*liste des cartes officielles sur la France*) ne fournit pourtant aucune indication sur les cartes existantes dans le département de l'Hérault, à l'instar d'autres départements.
- Plaquettes départementales réalisées par Hérault Sport et le CDCO.
- Guide « Loisirs et sports de pleine nature » édité par le CDT.
- Pas d'information sur les cartes, ni de promotion de l'activité auprès du grand public. L'utilisation des cartes se fait ainsi uniquement par le biais des collèges, et de quelques licenciés en club. Il n'y a pas d'accès aux cartes pour pratiquer en famille, et il n'y a aucune valorisation de loisir ou touristique de l'activité.
- L'intérêt de l'activité et son accessibilité à tous les publics devraient pouvoir entraîner des demandes d'équipements de la part de communes (carte + PPO), mais le manque de promotion et de communication autour de l'activité est encore un frein à son développement.

F. Inventaire et poids des manifestations en 2005.

Introduction au volet des manifestations qui suit :

N'ont été prises en compte dans ce chapitre que les manifestations ayant eu lieu sur l'année 2005, et sur lesquelles Hérault Sport a apporté une aide quantifiable (récompenses, véhicules, coproductions financières).

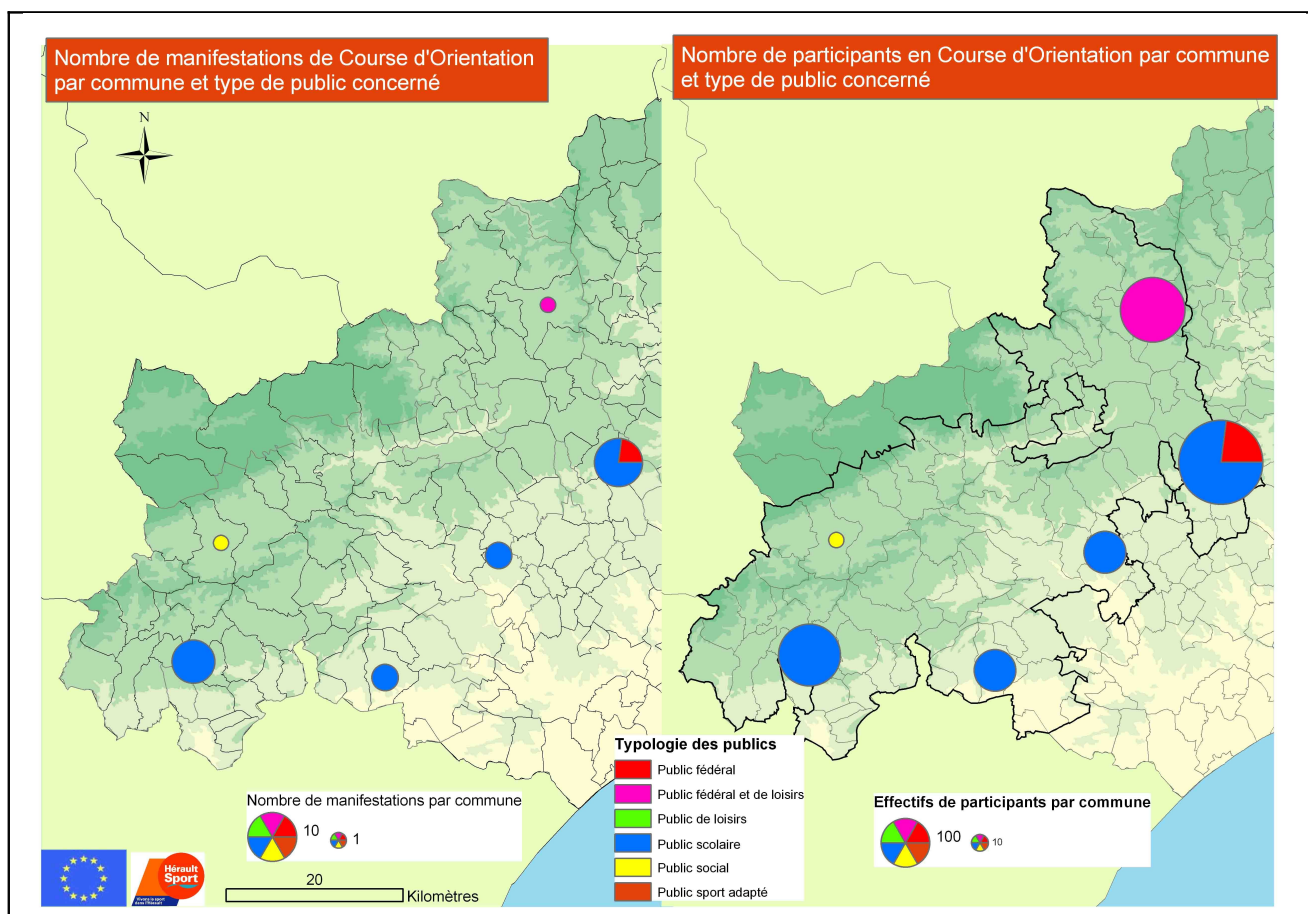
La mise à disposition de personnel n'a pas été valorisée, de même pour le prêt de matériel.

Le nombre de manifestations n'est pas égal à un nombre de jours (certaines manifestations se déroulant sur plusieurs jours consécutifs).

Les manifestations qui concernent des activités itinérantes (sur plusieurs communes) ont été affectées à la commune de départ.

Typologie des publics participant à ces manifestations:

- fédéral : participants issus uniquement du milieu fédéral, donc licenciés ;
- fédéral / loisir : manifestations ouvertes aux licenciés et au tout public ;
- loisir : public de passage ou local, non licencié ;
- scolaire : participants issus du secteur scolaire à universitaire ;
- social : public en difficulté sociale, ou issu d'un milieu en difficulté (ex : quartiers sensibles)
- sport adapté : participants issus de cette Fédération.



CarteOrientation n° 4: manifestations en course d'orientation.

En 2005, sur le territoire du Pays, 26 manifestations (à Vailhan, Lunas, Minerve, Quarante, Murviel et St Pons) ont été soutenues par Hérault Sport (620 participants). 6 de ces manifestations ne concernaient que l'activité Course d'Orientation (150 participants), tandis que 20 manifestations multi activités comprenant de la CO ont eu lieu (470 participants).

L'aide globale ainsi affectée représente 5306€.

- public scolaire : 67,9 %
- public fédéral / loisir : 22,2 %
- public fédéral : 8,6 %
- public social : 1,2 %

Il est intéressant de noter que la quasi-totalité des manifestations ne sont pas réalisées sur un site cartographié officiellement FFCO, mais sur des cartes IGN ou des plans sommaires.

Dans une démarche de pérennisation de ces manifestations sur le territoire du Pays, ces sites pourraient être cartographiés, entraînant une utilisation de cartes officielles dès l'école primaire, puis étendue aux autres publics.

3.1.4 Chapitre 4 : le tir à l'arc



Historique.

La pratique du tir à l'arc existe depuis plusieurs milliers d'années en tant que moyen et outil permettant de chasser.

Aujourd'hui la majorité des archers pratiquent le tir à l'arc au titre du loisir sportif en salle et en extérieur, sur des pas de tir fixes. L'activité connaît un succès croissant, notamment dans le cadre des stations de vacances.

Il faut rappeler que cette activité qui permet de développer maîtrise de soi, concentration et endurance, est à la portée de tous quelles que soient ses capacités physiques.

Descriptif de l'activité.

La pratique fédérale sportive se décline en plusieurs disciplines, variant selon la distance, le type de cible, le type d'arc, et l'espace de pratique (en salle et en extérieur) :

- tir sur cibles : tir fédéral, tir en salle et tir olympique, de 18m à 70 m.
- tir en parcours : tir nature, tir 3D (cibles 3 dimensions) et tir campagne.

(Cf. Annexe, site Internet FFTA).

Il est à noter que la plupart des clubs du département pratiquent ces différentes disciplines, et présentent des archers de leur club dans les compétitions officielles.

Sur le territoire du pays Haut Languedoc et Vignobles, sont régulièrement pratiquées les disciplines tir nature et tir sur cibles 3 D.

Elles reproduisent une chasse à l'arc, sur un parcours plus ou moins accidenté en milieu naturel. Le pratiquant (« l'archer »), doit tirer des séries de flèches (« volées ») sur des blasons* représentant des silhouettes d'animaux, ou sur des cibles animalières en trois dimensions. Ces cibles sont placées à des distances variables.

* Voir le lexique.

Données nationales 2005, Comité Départemental 34.

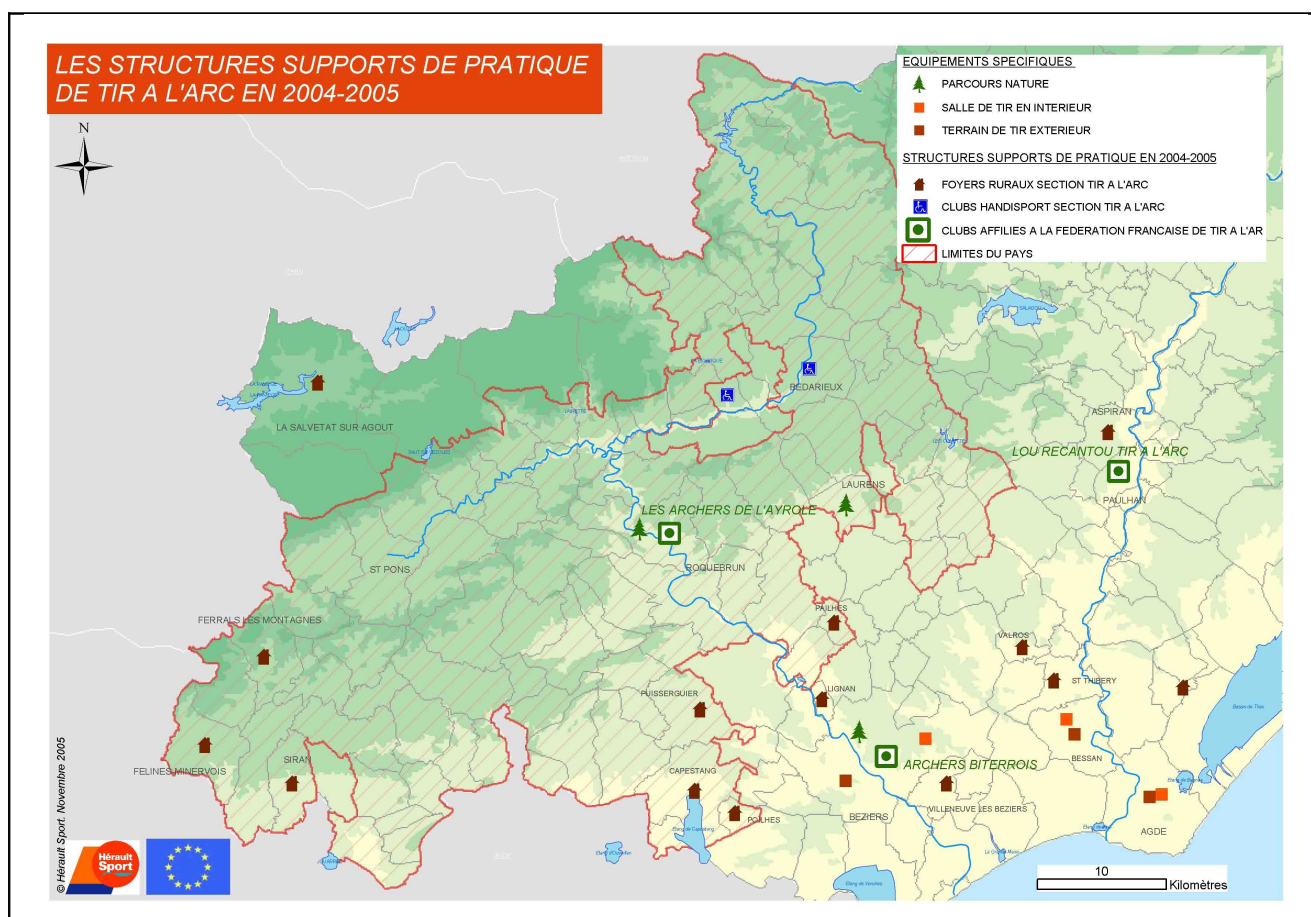
En France

- 1800 clubs.
- plus de 60 000 licenciés FFTA, dont ½ de féminines.

Dans l'Hérault :

- 16 clubs affiliés.
- 769 licenciés, dont 50% de jeunes de moins de 18 ans.

A. Inventaire et typologie des acteurs.



Carte Tir à l'arc n° 1 : Les structures support de pratique de tir à l'arc.

A.1. Les clubs fédérés FFTA :

- Il existe seulement un club sur le territoire Haut Languedoc et Vignobles parmi les 16 du département : « les Archers de l'Ayrolle » (siège social à Cessenon sur Orb). Il propose à ses adhérents la pratique du tir 3D et du tir nature, sur le site de Roquebrun.

A proximité du Pays, on recense 2 clubs :

- les Archers Biterrois, club créé en 1970, spécialisé dans le tir nature (parcours nature situé à Laurens), il propose également du tir Olympique pratiqué en salle. (Cf. Annexe, site Internet club)
- Le club Lou Recantou, situé à Paulhan, propose exclusivement le tir sur cible en gymnase.

A.2. Les Foyers Ruraux

Sept Foyers Ruraux ont développé une section tir à l'arc parmi leurs différentes activités et organisent régulièrement des tournois pour les archers fédérés à la Fédération Française des Foyers Ruraux (FFFR).

Il s'agit des foyers ruraux de Poilhès, Pailhès, Puisserguier et Capestang, Siran, Aspiran et Ferrals les Montagne. Ces structures ont leur propre encadrement de moniteurs de tir à l'arc, et sont autonomes quant à l'organisation de leurs manifestations (une centaine d'archers à chaque concours).

Deux clubs affiliés à la Fédération Française Handisport (FFH) sont situés à Bédarieux et Lamalou les Bains.

A.3. Les Prestataires

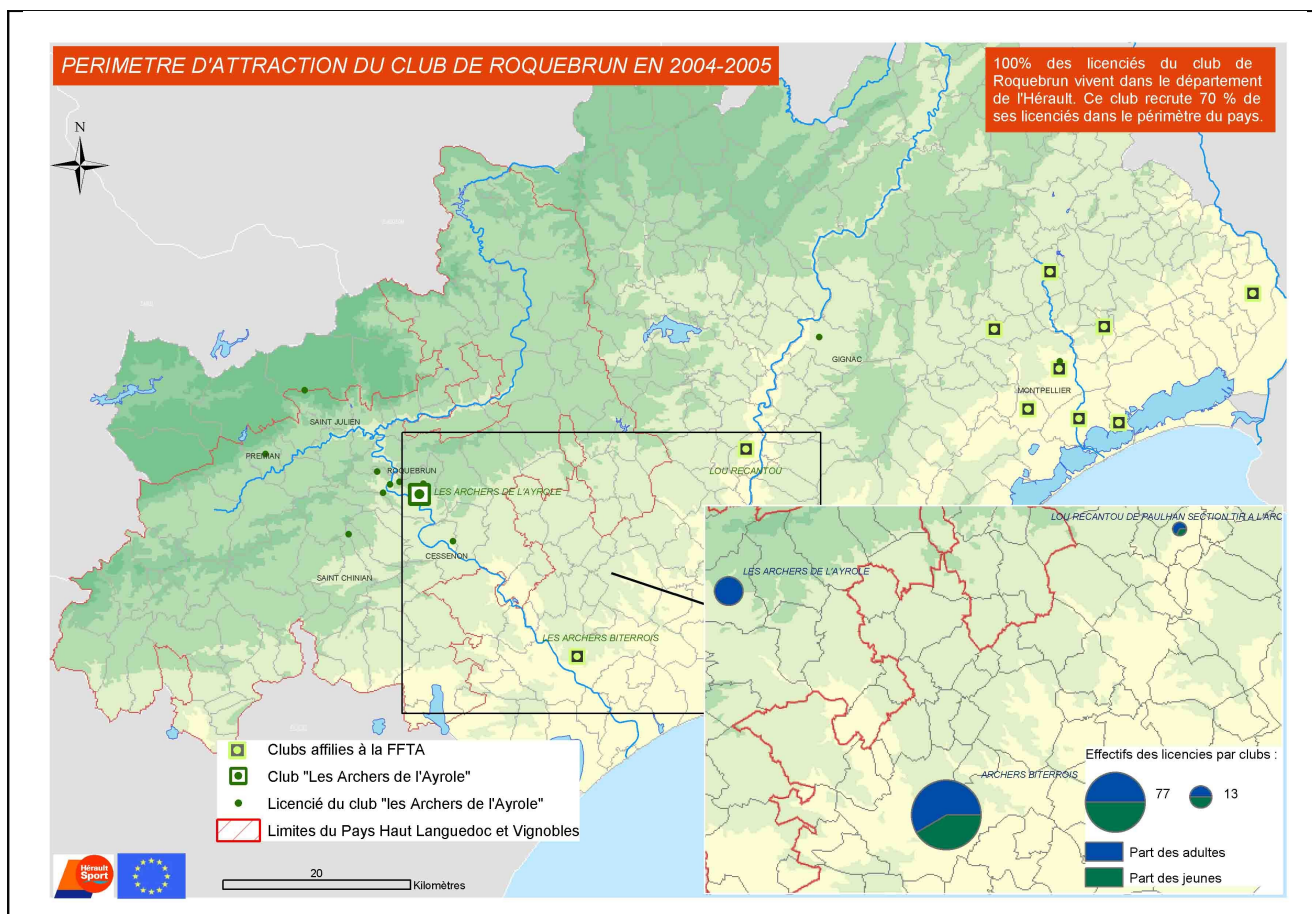
La partie prestataire ainsi que la partie économique en Tir à l'Arc n'ont pas été traitées par le cabinet d'étude JED, par manque de données.

B. Inventaire et typologie des publics

B.1. Le public fédéral FFTA

Année	Total licenciés 34	% de jeunes	% d'adultes	Total licenciés Archers de l'Ayrolle	Total licenciés Archers Biterrois	Total licenciés Lou Recantou
2002	703			20	73	15
2003	651			19	65	8
2004	699	50%	50%	13	77	3
2005	769	54%	46%	13	100	11

En 2004, 699 archers étaient licenciés FFTA dans le Département pour seulement 13 licenciés sur le pays Haut Languedoc et Vignobles. En 2005, on comptait 769 licenciés dont 13 dans le Pays. Lamalou et Bédarieux : le public Handisport représente environ une dizaine de licenciés.



Carte Tir à l'arc n° 2 : Périmètre d'attraction du club de Roquebrun.

Le club les Archers de l'Ayrolle est un club de proximité, car la majorité de ses licenciés (70%) habite le territoire du Pays.

Cependant, un grand nombre de pratiquants résidant sur le territoire (60%) s'exerce dans les clubs extérieurs au pays Haut Languedoc et Vignobles.

Les Archers de l'Ayrolle sont spécialisés en tir nature, pour pratiquer les autres disciplines, il faut se déplacer sur les autres clubs.

Le site de Laurens est réservé exclusivement aux adhérents du club de Béziers, les pratiquants autour de Laurens se licencient donc chez les Archers Biterrois.

Les archers au sud du Pays sont géographiquement plus proches de Bessan (les Archers de la Tuque) que de Roquebrun.

Il est à noter que l'équipe qui représente le département de l'Hérault lors du championnat de France tir nature par équipe, est composée uniquement d'archers du pays Haut Languedoc et Vignobles et du club des Archers Biterrois.

B.2. Le public sport adapté (Fédération Française de Sport Adapté)

Ce public pratique le tir à l'arc lors de la mise en place d'activités pluridisciplinaires motrices. On peut noter des rassemblements ponctuels sur Bédarieux, ou encore des rencontres d'établissements spécialisés sur Quarante.

Chaque année le Foyer social « Frescatis » de St-Pons-de-Thomières organise aussi une journée de rencontre tir à l'arc.

B.3. Le public scolaire

Des animations sportives pluridisciplinaires, dont le tir à l'arc, sont organisées par les collèges et écoles primaires (Capestang, Minerve, Olonzac). Il s'agit de rassemblements où 60 enfants environ par journée découvriront l'activité.

C. Inventaire et typologie des sites de pratique.

Les deux sites de pratique de tir nature existants sur le département sont situés sur le pays Haut Languedoc et Vignobles, à Roquebrun et à Laurens.

On peut toutefois noter qu'il existait il y a quelques années un parcours nature à Lamalou les Bains, signe d'une « culture chasse à l'arc » sur ce territoire.

Ces sites font l'objet de regroupement de compétiteurs lors des manifestations, qui peuvent atteindre jusqu'à une centaine d'archers. Pour exemple : 370 archers en juin 1990, étaient réunis pour le Championnat de France à Roquebrun.

C.1. Le site de Roquebrun

Beauté sauvage des 15 hectares du parc, propriété de la Mairie de Roquebrun, avec en contrebas la vallée de l'Orb. 21 cibles constituent le parcours de 2 à 4 km de long, tracé en pleine nature, et qui utilise tous les obstacles du milieu naturel.

Les cibles sont des cibles animalières cartonnées ou en 3 dimensions, situées entre 5 et 40 m du pas de tir (zone de tir). Les Archers de l'Ayrolle sont les principaux utilisateurs de ce site naturel. Ce site perdure grâce à la volonté municipale, responsable de son entretien, plus que de celle du club qui est en perte de licenciés.

C.2. Le site de Laurens

22 cibles sont réparties sur ce site, accueillant des compétitions de tir à l'arc. Ce site appartient au camping des Olivettes, qui le loue exclusivement au club des Archers Biterrois.

Ce club dispose d'un site de tir nature à Montflourès (Béziers) pour l'initiation des enfants, mais vient participer aux compétitions sur le site de Laurens. Cet espace accueille régulièrement de 70 à 100 archers lors de manifestations fédérales. La convivialité de ce club, son dynamisme, et son implication au niveau fédéral permettent à ce site de bénéficier d'une renommée de plus en plus importante depuis 3 ans. De plus, il faut noter que la route départementale D13 facilite l'accès au site.

Salles de tir à l'arc et terrains de tir fédéral : on peut noter que ces terrains et salles sont présents exclusivement sur la région du biterrois.

D. Retombées économiques de l'activité

Pas de données significatives recensées par le cabinet d'études JED.

Emploi : 4 personnes sont titulaires d'un Brevet d'Etat de tir à l'arc sur le département, mais aucun n'intervient sur la zone du pays Haut Languedoc et Vignobles.

E. Réseaux de promotion de l'activité

A notre connaissance, il n'existe pas de promotion locale de cette activité. La communication est faite à l'échelle départementale : le CDTA édite avec Hérault Sport des plaquettes avec les coordonnées de tous les clubs affiliés, qui sont distribuées lors de manifestations fédérales ou d'événements particuliers (foires, fêtes votives, foire des produits du terroir, etc.).

Le guide « Loisirs et sports de pleine nature » édité par le Comité Départemental du Tourisme est distribué lors de manifestations d'envergure (Foire Exposition de Montpellier, Salon du Cheval, Foire aux livres, Salon du tourisme sur Marseille). Ce guide est édité à 40000 exemplaires chaque année.

Les sites Internet du CDTA et des clubs permettent d'accéder à diverses informations sur les structures, manifestations, et activités (Cf. Annexe, sites Internet).

F. Inventaire et poids des manifestations en 2005

Introduction au volet des manifestations qui suit :

N'ont été prises en compte dans ce chapitre que les manifestations ayant eu lieu sur l'année 2005, et sur lesquelles Hérault Sport a apporté une aide quantifiable (récompenses, véhicules, coproductions financières).

La mise à disposition de personnel n'a pas été valorisée, de même pour le prêt de matériel.

Le nombre de manifestations n'est pas égal à un nombre de jours (certaines manifestations se déroulant sur plusieurs jours consécutifs).

Les manifestations qui concernent des activités itinérantes (sur plusieurs communes) ont été affectées à la commune de départ.

Typologie des publics participant à ces manifestations:

- **fédéral** : participants issus uniquement du milieu fédéral, donc licenciés ;

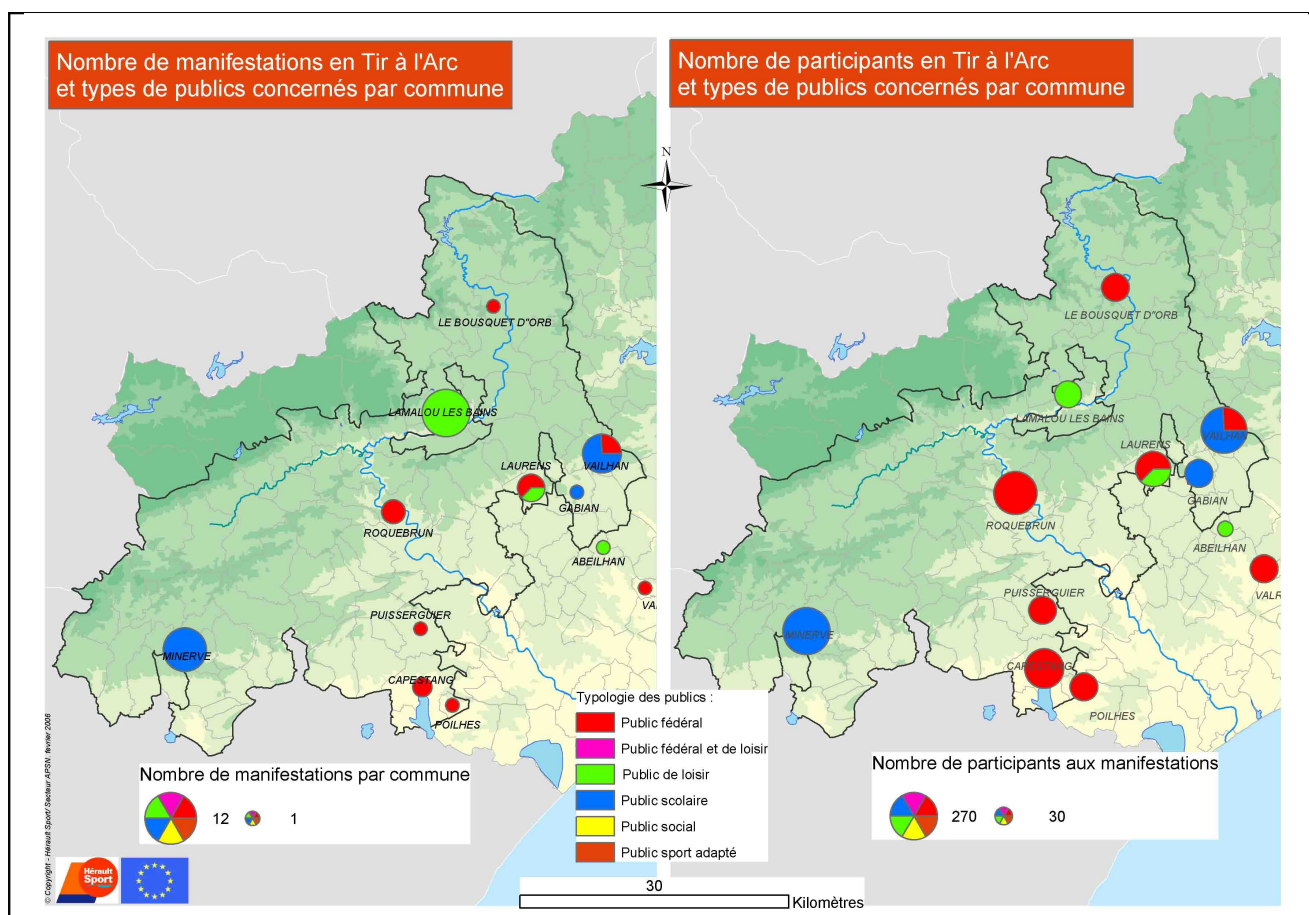
- **fédéral / loisir** : manifestations ouvertes aux licenciés et au tout public ;

- **loisir** : public de passage ou local, non licencié ;

- **scolaire** : participants issus du secteur scolaire à universitaire ;

- **social** : public en difficulté sociale, ou issu d'un milieu en difficulté (ex : quartiers sensibles)

- **sport adapté** : participants issus de cette Fédération.



Carte Tir à l'arc n°3 : manifestations en tir à l'arc.

45 manifestations comprenant du tir à l'arc ont eu lieu en 2005 sur le territoire Haut Languedoc et Vignobles, pour un total de 1 450 participants. L'aide allouée par Hérault Sport représente un montant de 11.117€.

11 de ces manifestations ne concernaient que l'activité TA pour 840 participants, et 34 étaient multi activités pour 610 participants.

- 70% des participants sont issus du milieu fédéral (1010 personnes)
- 25% sont issus du milieu scolaire (358 personnes)
- 5% concernent le public de loisir (82 personnes).

La quasi totalité des manifestations ont été organisées par les acteurs du Pays et les collectivités, ce qui montre une bonne dynamique locale. La pratique en milieu scolaire (25% des participants) se limite à des animations ponctuelles.

Il est important de noter qu'au niveau fédéral, les archers pratiquant le tir nature sont très mobiles et cherchent à découvrir des parcours différents. Une manifestation tir nature attire donc des archers de toute la France et plus particulièrement des archers des régions voisines (PACA, Midi Pyrénées).

Les foyers ruraux de l'agglomération biterroise attirent lors de leurs manifestations les licenciés des foyers ruraux du Pays et inversement

3.1.5 Chapitre 5 : le VTT



Historique, données nationales :

Bien avant que l'on parle de Vélo Tout Terrain (VTT), le cyclo-cross*, utilisait déjà les chemins et les sentiers. De toutes les épreuves de cyclo-cross existantes, le championnat de France, disputé pour la première fois le 2 mars 1902, est la plus ancienne.

Il faudra attendre les années 70 pour qu'en Californie, naisse l'idée d'équiper un vélo à roues plus petites, munies de gros pneumatiques à crampons, permettant de dévaler les sentiers de montagne (d'où le nom de « mountain bike »).

En 1984, on estime à un millier le nombre de V.T.T. vendus en France. Les premières compétitions voient le jour, et c'est à cette période qu'une première location de V.T.T. s'installe à Mons la Trivalle.

En 1988, le V.T.T. est placé sous la tutelle de la Fédération Française de Cyclisme.

Aujourd'hui, le V.T.T. représente 70% du marché des cycles en France.

Deux fédérations organisent la pratique du V.T.T. en France : la Fédération Française de Cyclisme (FFC, axée sur la compétition), et la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT, axée sur le loisir).

Descriptif des disciplines de l'activité VTT :

Le cross-country :

C'est la discipline présente aux J.O. Il s'agit de réaliser un parcours en terrain varié, alliant gestion physique de l'effort et qualités techniques de pilotage pour le franchissement d'obstacles.

* Voir le lexique.

La descente :

Il s'agit d'une course contre la montre, sur terrains descendants parsemés d'obstacles. Les parcours sont souvent très techniques.

Le trial :

Tout comme pour le trial en moto, il s'agit de franchir des obstacles naturels ou artificiels sans mettre pied à terre. Chaque parcours est sanctionné par des points, le vainqueur doit en cumuler le moins possible.

Le 4X (ou 4 cross)

C'est une nouvelle discipline de descente, qui se veut plus médiatique, dont les courses de 30 à 50 secondes sont très spectaculaires.

La randonnée :

La randonnée à V.T.T. s'adresse surtout à ceux qui désirent pratiquer une activité physique de pleine nature sans chercher la performance. La distance est variable selon le niveau de pratique. Cette activité se pratique sur des parcours balisés, et tout autre chemin accessible.

Les Comités Départementaux de l'Hérault :

Le Comité Départemental de Cyclisme compte 32 clubs et représente 1037 licenciés répartis sur les différentes disciplines :

- ➔ route 58%
- ➔ Cross country 30%
- ➔ BMX 6%
- ➔ Descente 5%
- ➔ Trial 1%

Le Comité Départemental de Cyclo-Tourisme compte 55 clubs et représente 1256 licenciés.

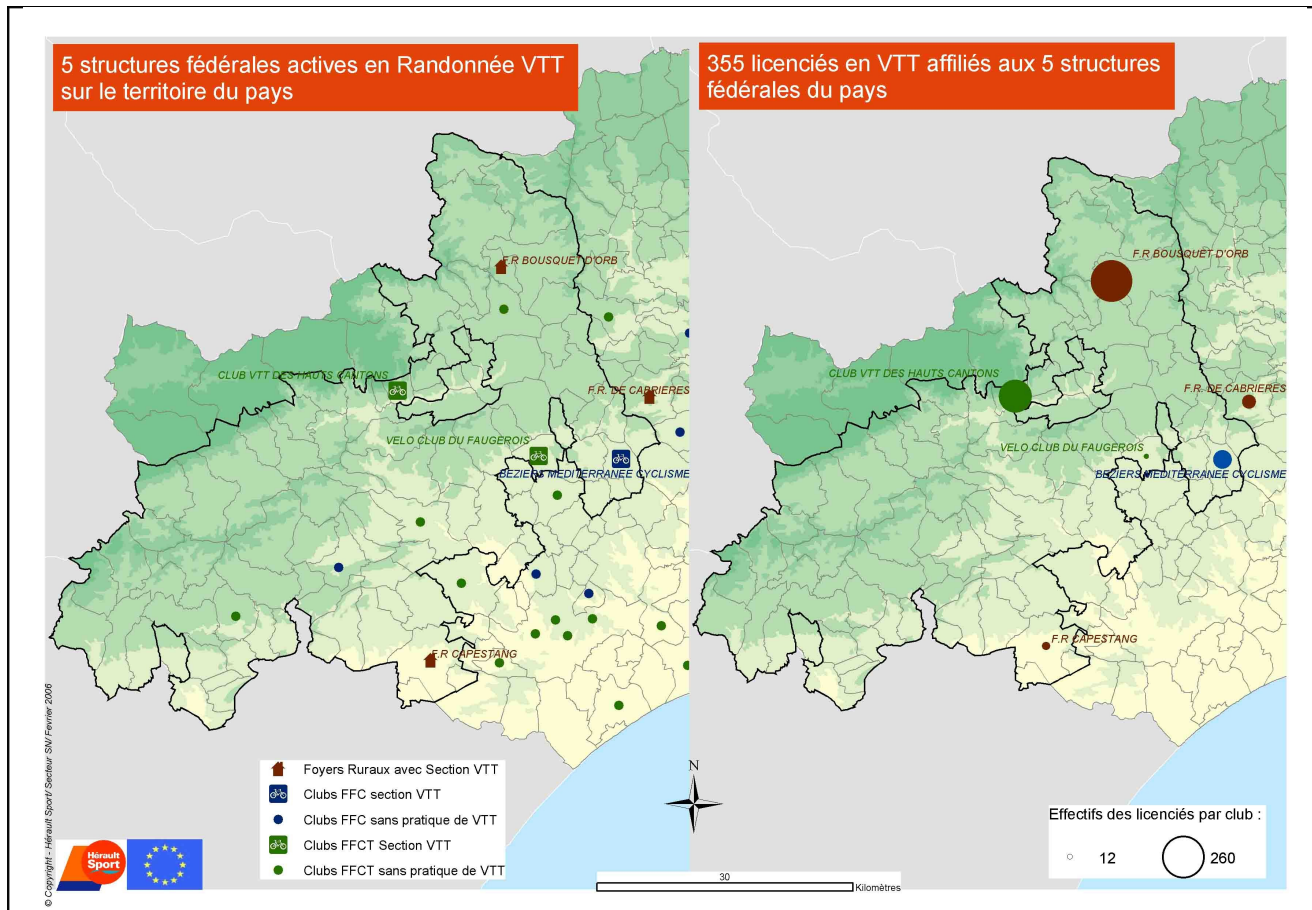
Quel cadre réglementaire à la pratique de l'activité?

Le vélo est un engin de la circulation, et doit, à ce titre, se soumettre au code de la route.

Ceci peut poser des problèmes pour l'accès à certaines pistes forestières interdites à la circulation des véhicules. Il convient aussi d'être vigilant lors de la traversée des zones urbanisées, ou de nombreux sens unique peuvent complexifier l'itinéraire.

A. Inventaire et typologie des acteurs.

A.1. Les acteurs fédérés : des passionnés de sports et de nature.



Carte VTT n°1 : répartition spatiale des clubs de VTT

Les 3 clubs FFCT :

- VTT Club des Hauts Cantons : C'est un club très actif sur le territoire, il organise le « VTT Berlou » et la « Randonnée VTT des châtaignes à Olargues. Ce club dispose d'une école de VTT pour les jeunes, encadrée par un professionnel Brevet d'Etat de VTT.
- Vélo club du Faugeois.
- Tail'aventure : situé sur la commune de Lunas.

Les 2 clubs FFC section VTT :

- Club Béziers méditerranée cyclisme : c'est un club à dominante vélo route, dont 1/3 des membres pratiquent le VTT.

Présence également de 2 foyers ruraux à section VTT.

B. Inventaire et typologie des publics.

Les pratiquants de VTT sont assez jeunes (entre 20 et 40 ans) et pratiquent généralement le dimanche par petits groupes de 4 à 6 personnes.

Les itinéraires empruntent l'ensemble du réseau de chemins, au gré de la connaissance du terrain des initiateurs de la sortie.

La distance des parcours empruntés lors de ces sorties varie de 20 à 45 km pour une durée moyenne de 3h30. Les périodes privilégiées pour la pratique sont le printemps et l'automne.

Des codes de bonne conduite à l'usage des pratiquants ont été élaborés par les fédérations (ex : Code du vététiste FFC, Charte FFC des sites labellisés, Charte du pratiquant FFCT. Cf. *Annexe sites Internet FFC, FFCT*).

C. Inventaire et typologie des sites de pratique.

1 478 km de parcours VTT sont recensés sur le territoire du pays : un potentiel riche déjà bien utilisé sur ce territoire. Les parcours accessibles au VTT sont soit des linéaires, soit des réseaux de boucles, soit des boucles seules.

Ils intéressent différents types de pratiquants :

- Les parcours linéaires : ils offrent la possibilité d'effectuer des randonnées en itinérance. Ce type de pratique s'adresse donc à un public averti car il nécessite une logistique importante (organisation de navettes) pour permettre aux utilisateurs de revenir à leur point de départ.
- Les réseaux de boucles : ils permettent à l'utilisateur de choisir sa randonnée, ou de composer entre plusieurs parcours selon ses capacités et ses envies.
- Les boucles : le temps et le kilométrage bien définis sur ce type de parcours assurent à l'utilisateur un certain confort.

Les marques de balisage des itinéraires VTT (FFC).

Les itinéraires VTT sont balisés par deux ronds de 3,5 cm de diamètre accolés à un triangle équilatéral de 7cm de côté, sur fond blanc. Ce code est de couleur rouge.

Pour les itinéraires de plus de 80 km de long, jaune pour les circuits locaux, et marron pour les circuits locaux dans les parcs naturels régionaux.

Pour les itinéraires VTT, l'orientation de la balise est choisie en fonction de la direction.

Pour condamner une direction, la balise est complétée d'une croix rouge.

Lorsqu'on se trouve en présence de plusieurs itinéraires, le numéro des circuits, ainsi que le code couleur de leurs difficultés complètent le balisage ; (vert = très facile ; bleu = facile ; rouge = difficile ; noir = très difficile).



C.1. Les linéaires

Il existe un cahier des charges élaboré par la FFCT en ce qui concerne les bases VTT, mais aucune base de ce type n'existe actuellement sur le département de l'Hérault. Les sites et les itinéraires labellisés dont nous parlons répondent au cahier des charges de la FFC.

Linéaire labellisé FFC:

La Grande Traversée de l'Hérault : GT34®

Il s'agit du « Réseau Vert ® » qui est inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), et labellisé par la Fédération Française de Cyclisme.

La partie sud de cet itinéraire traverse le pays Haut Languedoc et Vignobles de Joncels à Caunes Minervoises, et la partie nord s'échappe au Bousquet d'Orb pour rejoindre la Salvetat sur Agout. L'ensemble du réseau sur le Pays représente 303 kilomètres, soit 60% de l'itinéraire total.

Les aménagements, l'entretien, et le balisage sont assurés par les services du Département.

Linéaire non labellisé :

La piste verte :

C'est une partie du Réseau Vert ® qui emprunte l'ancienne voie ferrée depuis Courniou les Grottes, jusqu'à Mons la Trivalle, en passant par St Pons de Thomières, Riols, St-Étienne d'Albagnan, Prémian et Olargues.

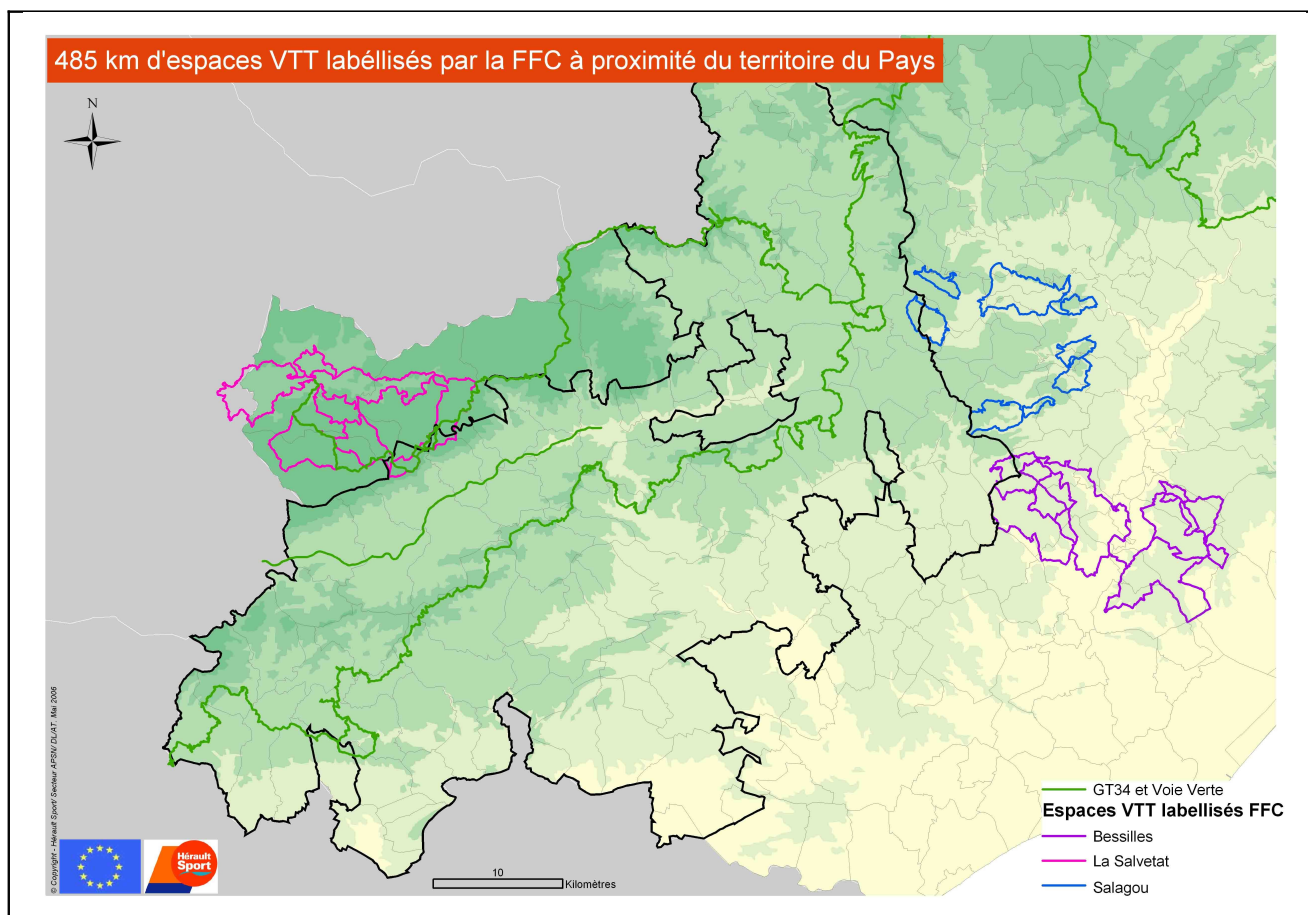
Elle permet une circulation douce le long de la vallée du Jaur sur 32 kilomètres. A terme, elle s'étendra vraisemblablement à l'ouest vers Mazamet et à l'est vers Lamalou les Bains.

Les aménagements, l'entretien, et le balisage sont assurés par les services du Département.

Il existe une pratique du VTT sur les berges du Canal du Midi, bien que l'utilisation du chemin de halage soit interdite à tout véhicule.

C.2. Les réseaux de boucles

Réseaux de boucles labellisés :



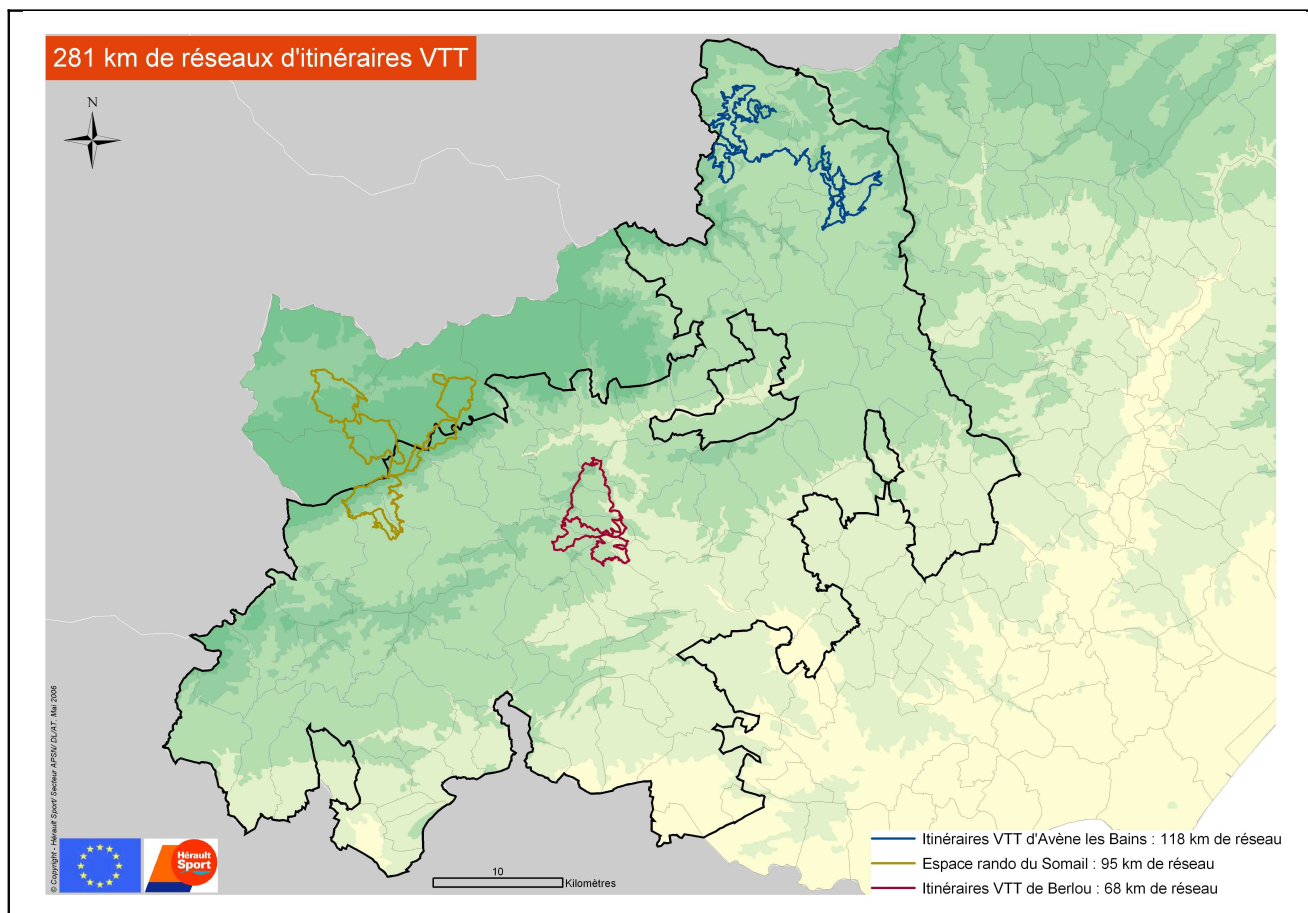
Carte VTT n°3 : réseaux de boucles et linéaires labellisés.

Il n'y a pas de réseau de boucles labellisé au sein du Pays. En revanche, 3 espaces VTT labellisés se trouvent à proximité immédiate. Ces sites VTT à Bessilles, à la Salvetat sur Agout et au Lac du Salagou offrent des réseaux intéressants de circuits pour tout public. Les tracés sont conçus, entretenus et balisés pour la pratique du VTT.

La promotion de ces espaces est bien organisée au niveau national. L'entretien et le balisage sont assurés par les collectivités locales suivantes :

- La Communauté de Commune de la Montagne du Haut Languedoc, pour l'entretien du site VTT de la Salvetat.
- La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, pour le site VTT de Bessilles.
- La Communauté de commune du Clermontais pour le site VTT du Salagou.

Les réseaux de boucles non labellisés.



Carte VTT n°4: 281 km de réseaux de boucles, des points d'appuis potentiels pour une labellisation.

On dénombre au total 281 km de réseaux de boucles VTT non labellisé sur le territoire du Pays.

- Le parcours VTT d'Avène les bains.

Il s'agit d'un réseau d'itinéraires offrant les caractéristiques d'un site V.T.T., mais n'ayant pas obtenu le label F.F.C. Une labellisation paraît envisageable si les tracés sont retravaillés dans leurs formes et dans leurs natures juridiques.

- Parcours VTT de Berlou. (balisage normalisé)

Ce réseau d'itinéraires sert de support à la manifestation annuelle : « le Printemps de Berlou » (une enquête spécifique a été réalisée concernant cette manifestation, voir annexe n°11: Portz, K. Rapport de stage Hérault Sport).

Son emplacement au cœur du pays, son contact avec la GT34® et la renommée du printemps de Berlou en font un site digne d'intérêt. Ce parcours est géré par un club FFCT (Club VTT des Hauts Cantons).

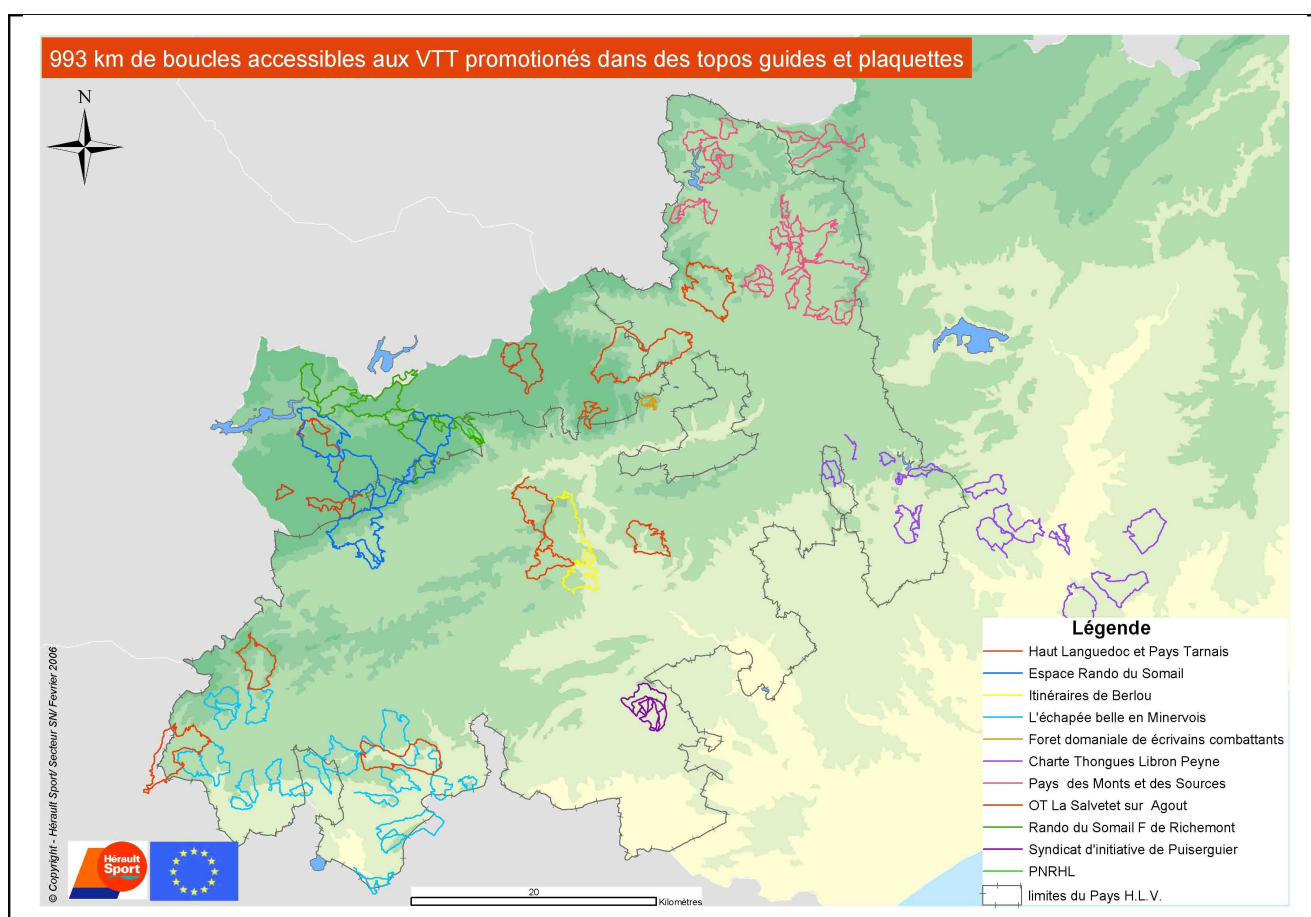
- Espace Rando du Somail. (balisage non spécifique ; pictogrammes pyrogravés sur des flèches en bois)

Ce balisage n'est pas à l'attention des seuls vététistes, mais s'adresse aussi aux randonneurs pédestres et équestres.

La partie pénétrant sur l'emprise du Pays (le chemin des sangliers) est la seule des trois boucles qui ne s'appuie pas sur l'espace V.T.T. de la Salvetat sur Agout

Cet itinéraire pourrait servir de base pour faire le lien entre la piste verte et le Réseau Vert/GT34®.

C.3. Les boucles : les boucles non labellisés.



Carte VTT n°5 : 993 km de boucles accessibles au VTT

Nous avons recensé 993 km de boucles VTT non labellisées sur le territoire du Pays.

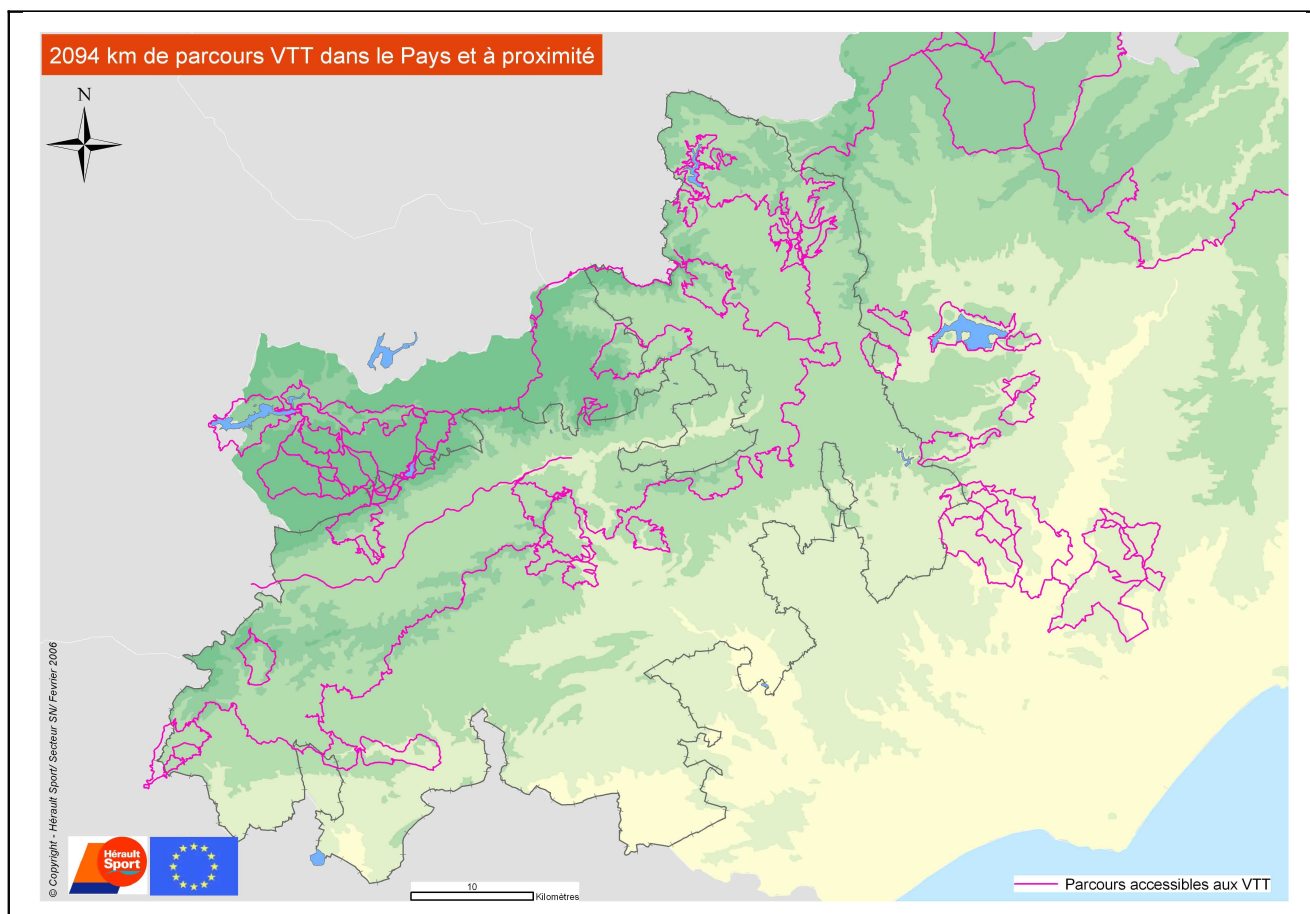
Ces parcours ne sont pas spécifiques à la pratique du VTT, il s'agit essentiellement de boucles de randonnées pédestres pour lesquelles la pratique du V.T.T. est possible.

Parmi les itinéraires présentés dans *la carte VTT n°34*, les seuls faisant l'objet d'une publication spécifique au VTT est le topoguide «VTT Haut Languedoc et Pays Tarnais ».

Ce document décrit des randonnées qui s'appuient parfois sur des circuits promotionnés et balisés indépendamment tels que :

- L'Echappée Belle en Minervois.
- PR 16 promenades et randonnées.
- Balade au pays des Monts et des Sources.
- Somail Espinouse : 14 itinéraires dans le canton de la Salvetat et Fraïsse-sur-Agout.
- Espace Rando du Somail.
- La forêt domaniale des Ecrivains Combattants.
- Sentiers de petites randonnées, Office du Tourisme de La Salvetat.
- Puisseguier : parcours diffusés par le Syndicat d'Initiative.

Il convient d'être vigilant sur la mise en place d'itinéraires multi usages, afin d'anticiper d'éventuels problèmes de conflits et ou de sécurité. En effet, la double utilisation pédestre et VTT peut parfois poser des problèmes de sécurité, notamment dans les sentiers pentus et étroits.



Carte VTT n°6 : 2094 km de parcours accessibles au VTT.

Si l'on prend en compte la totalité des itinéraires accessibles aux VTT sur le Pays et dans sa périphérie, on peut observer que la quantité de sentiers est relativement importante, puisqu'elle représente 2094 kilomètres.

La proportion de sentiers de ce type dans les limites du Pays ne représente que 1478 kilomètres, soit 70% du total. La présence des bases FFC en périphérie, explique en grande partie cette situation.

Sur le territoire, on peut identifier une zone vierge d'itinéraires VTT, correspondant en partie à l'emprise du topoguide « balades en terre d'Orb » : ces circuits étaient initialement promotionnés pour la randonnée pédestre et VTT lors de la première édition de ce document.

Pour la réédition, la difficulté d'identifier un expert technique fiable pour le VTT a conduit les auteurs à ne promouvoir que la randonnée pédestre.

La Piste Verte et le Réseau Vert ® sont des tracés importants à prendre en compte comme points d'appuis pour la mise en place d'aménagements futurs. Des extensions de la piste verte vers le département du Tarn à l'ouest, et vers Lamalou les Bains à l'est, pourraient rendre cet aménagement encore plus attractif.

D. Retombées économiques de l'activité.

Les données économiques concernant l'activité VTT dans le pays Haut Languedoc et Vignobles ne nous ont pas été communiquées par le cabinet d'étude JED. L'enquête sur la clientèle touristique au regard de l'activité VTT fera l'objet d'un complément d'étude durant la période estivale 2006.

Néanmoins, une estimation fournie par ce bureau d'études chiffre à environ 200 000€ le poids économique du public de loisir pour l'activité VTT.

E. Réseaux de promotion de l'activité.

Il n'existe pas de réseau de promotion et de communication formalisé entre les différents acteurs du tourisme sportif lié au VTT.

Les revues fédérales :

- Cyclotourisme (FFCT).
- La France cycliste (FFC).
- Les sites VTT-FFC (cette revue gratuite est très largement distribuée).

La presse spécialisée :

Plusieurs revues spécialisées sont disponibles sur le marché. Les articles qu'elles proposent peuvent parfois faire la promotion d'une destination touristique, en s'appuyant généralement sur les aménagements existants.

- VTT Magazine
- Vélo Vert
- Vélo Tout Terrain
- Bike
- Big Bike
- O2 Bikers

Internet :

De nombreux sites Internet traitent du VTT, mais assez peu proposent des itinéraires précis.

F. Inventaire et poids des manifestations en 2005.

Introduction au volet des manifestations qui suit :

N'ont été prises en compte dans ce chapitre que les manifestations ayant eu lieu sur l'année 2005, et sur lesquelles Hérault Sport a apporté une aide quantifiable (récompenses, véhicules, coproductions financières).

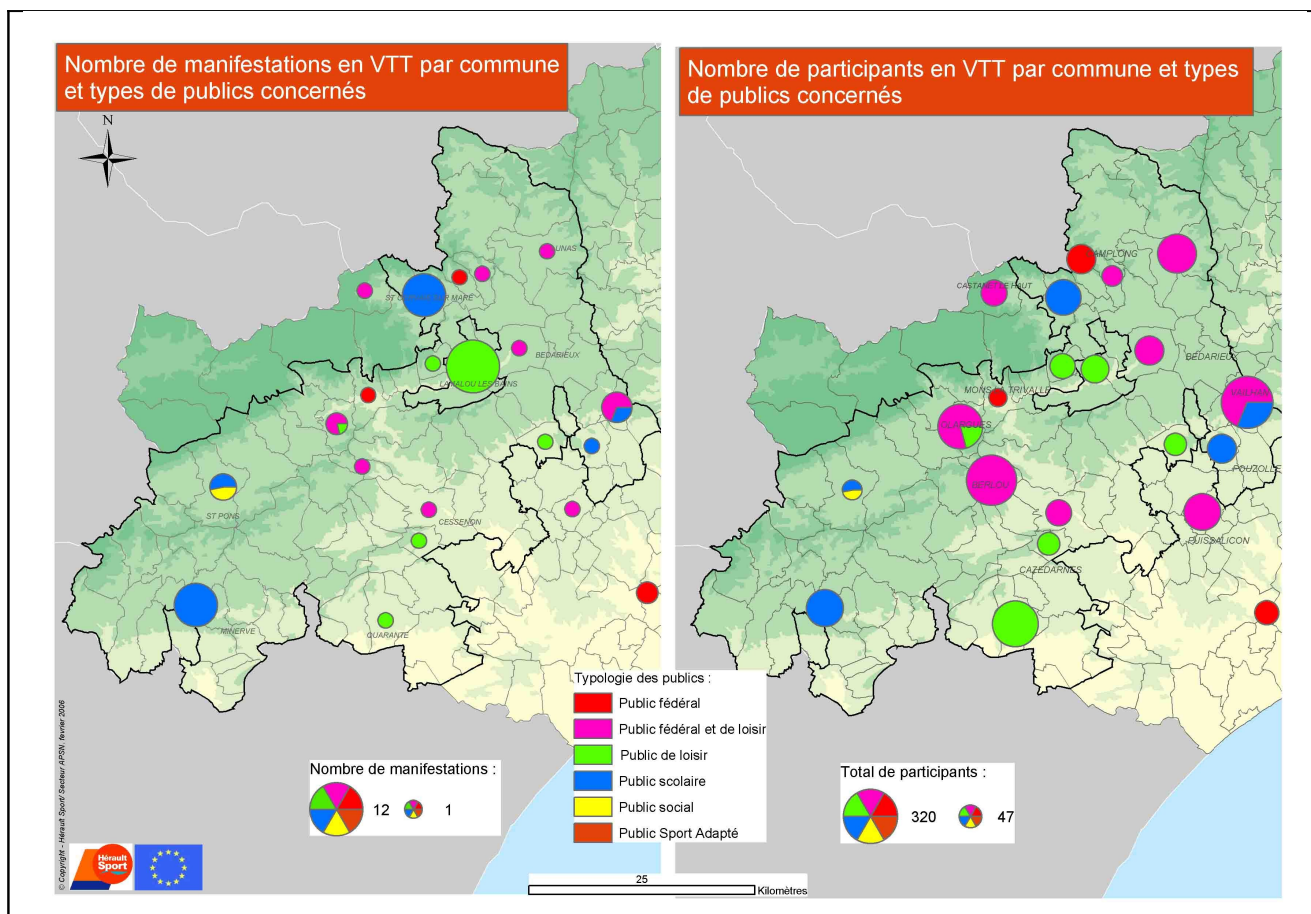
La mise à disposition de personnel n'a pas été valorisée, de même pour le prêt de matériel.

Le nombre de manifestations n'est pas égal à un nombre de jours (certaines manifestations se déroulant sur plusieurs jours consécutifs).

Les manifestations qui concernent des activités itinérantes (sur plusieurs communes) ont été affectées à la commune de départ.

Typologie des publics participant à ces manifestations:

- fédéral : participants issus uniquement du milieu fédéral, donc licenciés ;
- fédéral / loisir : manifestations ouvertes aux licenciés et au tout public ;
- loisir : public de passage ou local, non licencié ;
- scolaire : participants issus du secteur scolaire à universitaire ;
- social : public en difficulté sociale, ou issu d'un milieu en difficulté (ex : quartiers sensibles)
- sport adapté : participants issus de cette Fédération.



Carte VTT n°7 : les manifestations en VTT.

Si l'on peut observer une répartition relativement homogène des manifestations sur le territoire du Pays, il faut remarquer que les publics concernés sont essentiellement liés à la pratique fédérale et de loisir. Le public scolaire reste tout de même assez présent.

C'est l'activité sportive dont les manifestations drainent le plus de public sur le territoire avec plus de 2 353 participants en 2005.

Pour cette même année 2005, on dénombre 53 manifestations ayant reçu une aide financière d'Hérault Sport. Le total de l'aide accordée s'élève à 12 416 €, répartis entre des manifestations à destination d'un public :

- fédéral et de loisir à 50%,
- de loisir à 21,6%,
- scolaire à 19,8%,
- fédéral à 7,7%,
- social à 0,8%.

3.1.6 Chapitre 6 : l'escalade

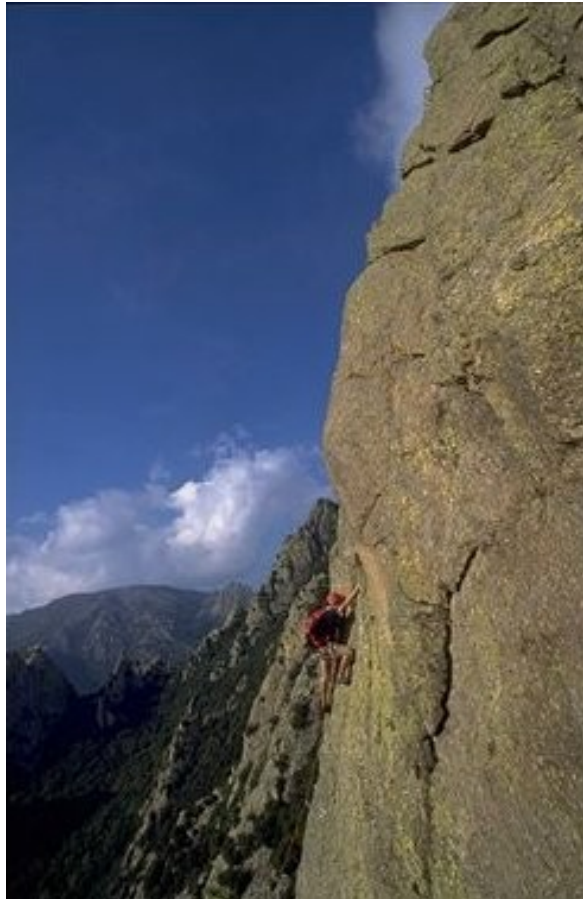


Photo : escalade dans le Caroux.

Historique de l'activité :

Dans le pays Haut Languedoc et Vignobles, l'histoire de l'escalade remonte à la fin du 19^{ème}, début du 20^{ème} siècle, période durant laquelle le premier club est créé sous l'impulsion de Léon Taillefer. Ce club regroupait une vingtaine de passionnés qui exploraient les monts du Caroux afin d'acquérir la condition physique nécessaire pour les grandes courses alpines.

Après le temps de l'exploration par les pionniers biterrois vint le temps de la notoriété pour ce massif avec la venue des plus grands alpinistes de l'époque (Jo Fraissinet, Gaston Rebufat, Lionel Terray, René Desmaison, Guido Magnone, etc.).

Depuis cette période, l'histoire de l'escalade n'a jamais quitté ce massif et les lignes d'ascensions improbables de l'époque sont devenues des voies école.

La volonté des grimpeurs d'aujourd'hui d'agrandir indéfiniment leur terrain de jeu a poussé le Département de l'Hérault et le comité départemental de la FFME à créer en 1990 un schéma départemental d'équipement des sites (Cf. Annexe n°5) afin de canaliser la pratique dans une démarche de conventionnement avec les propriétaires.

C'est ainsi qu'en 1990 le Landeyran, sur la commune de Causse et Veyran devient le premier site du département à être conventionné.

Toujours dans cette dynamique de schéma départemental, une mise en conformité de tous les équipements a été réalisée en 2003 sur les sites inscrits et conventionnés.

Typologie des pratiques contemporaines :

Le bloc :

Il s'agit d'effectuer une série de mouvements « gymniques » nécessaires au passage d'un obstacle de faible hauteur. La sécurité du pratiquant est assurée par une parade.



Photo : granit dans les gorges d'Héric.

Le terrain d'aventure :

La ligne d'ascension, vierge de tout équipement (hormis quelques vieux pitons* rouillés ou anneaux de sangle) est franchie par une cordée (2 ou 3 grimpeurs) qui assurent leur sécurité par la mise en place de moyens de protection amovibles (friends*, coinçeurs* ou anneaux de sangles).

* Voir le lexique.



La falaise ou site sportif :

Le falaisiste pratique une escalade en cordée sur un espace sécurisé (purge* des rochers instables de la paroi et équipements de protection normalisés).

Les lignes d'ascensions peuvent présenter une ou plusieurs longueurs de cordes.

La structure artificielle d'escalade (SAE) :

Les voies d'escalades sont ici conçues par la pose de prises artificielles en béton de résine rapportées sur un support existant (béton banché) ou sur un support spécifique.

La modulabilité des prises permet une évolution du terrain de jeu et une adaptation des voies proposées au public concerné.

* Voir le lexique.

Typologie des pratiquants :

On peut globalement classer les pratiquants et leurs attentes comme suit :

- Les débutants et les amateurs (niveaux de pratique 4 à 6a) : on y retrouve les jeunes enfants en groupes encadrés ou en famille, et les pratiquants épisodiques de tout âge. Ils fréquentent généralement des sites à proximité de leur lieu de résidence (déplacement d'une heure maximum), tant durant l'année que durant leurs congés.

- Les grimpeurs confirmés, proportionnellement majoritaires (niveaux 6b à 7a), qui pratiquent régulièrement (entraînement et sorties en falaises pluri hebdomadaires). Ils sont prêts à parcourir de longues distances, même pour une journée, pour trouver les conditions de pratiques idéales (ensoleillement, difficulté, etc.). Leurs séjours de vacances sont généralement guidés par la pratique de l'escalade.

- Les grimpeurs expérimentés et les professionnels (niveaux 7b à 9). Cette catégorie regroupe les moniteurs diplômés d'Etat et l'élite du milieu. Ils ont un rôle prioritaire quant à la notoriété d'une falaise

A. Inventaire et typologie des acteurs.

A.1. Le monde associatif fédéral

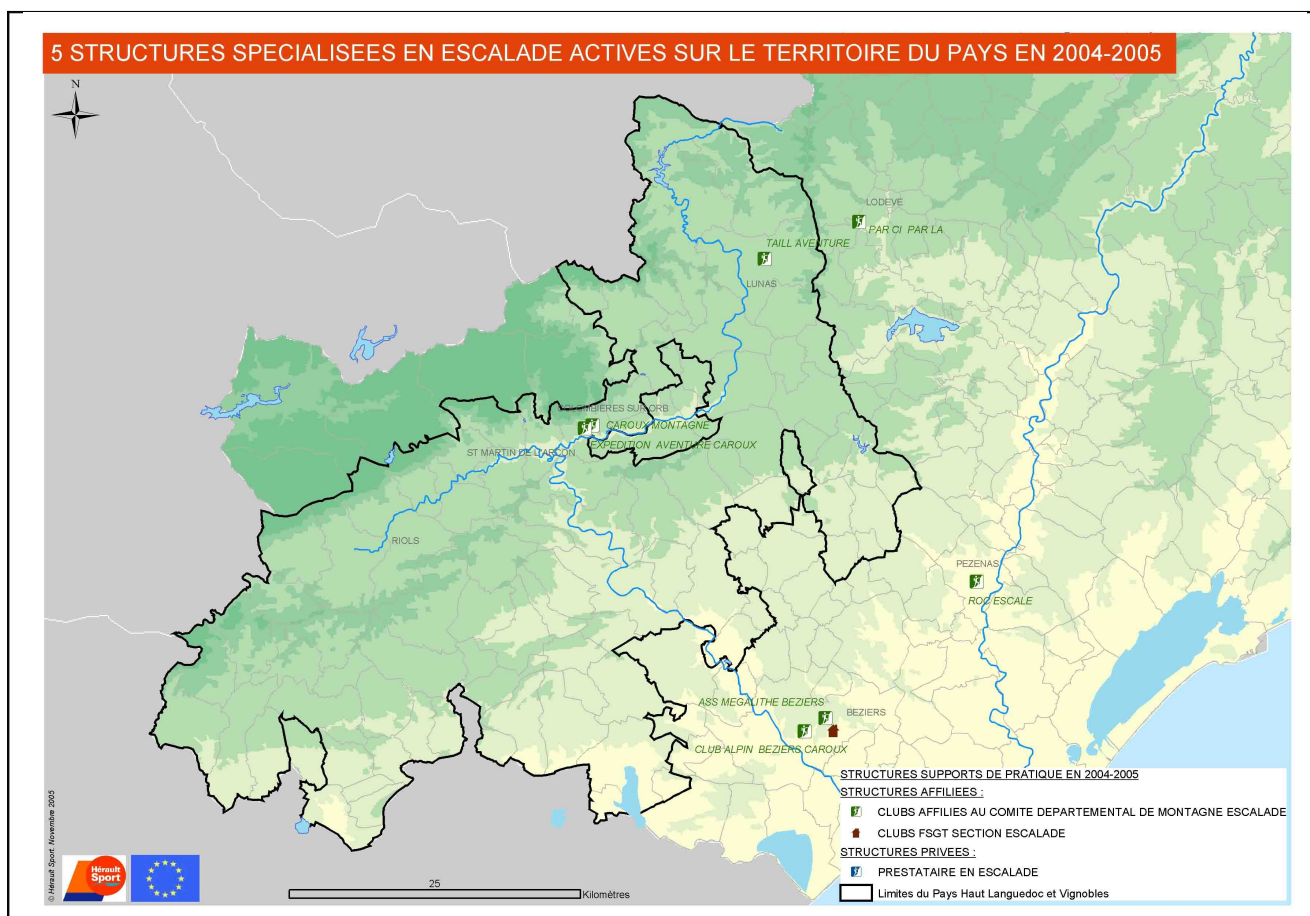
- La Fédération Française de Montagne Escalade :
 - Siège social : 8-10 quai de la Marne 75019 PARIS
- 89 comités départementaux et 26 comités régionaux ;
- plus de 1050 clubs et plus de 57 000 licenciés.

Présidée par Pierre YOU (élu en mars 2005), elle obéit au schéma classique des fédérations sportives tel que stipulé dans la loi de juillet 1984 : associations membres, assemblée générale, comité directeur (27 membres bénévoles), bureau (5 membres, issus du comité directeur).

Les services fédéraux sont structurés en deux grandes directions :

- la Direction Technique Nationale (DTN) : pour ce qui concerne la technique, la formation, l'entraînement, la compétition ;
- la Direction Administrative et Financière (DAF) : pour ce qui concerne l'administration générale et la gestion financière.

Les comités régionaux, qui sont généralement calqués sur le découpage des régions administratives, assurent, avec les comités départementaux, le développement sportif territorial, le soutien et la représentativité des associations.



Carte Escalade n°1 : Les structures support d'escalade.

- Les clubs affiliés au comité départemental d'escalade sur le territoire :

3 clubs actifs en 2004-2005 sur le pays. Et 4 à proximité du pays :

- le club Expédition Aventure Caroux à Colombières sur Orb
- le club Taill' Aventure à Lunas
- le club Caroux Montagne à Colombières sur Orb

Le club Caroux Montagne s'investit avec le Comité Départemental 34 FFME dans le Schéma d'équipement des sites d'escalade.

La pratique de ces clubs est essentiellement axée sur les sites du pays Haut Languedoc vignobles.

A.2. Les prestataires privés.

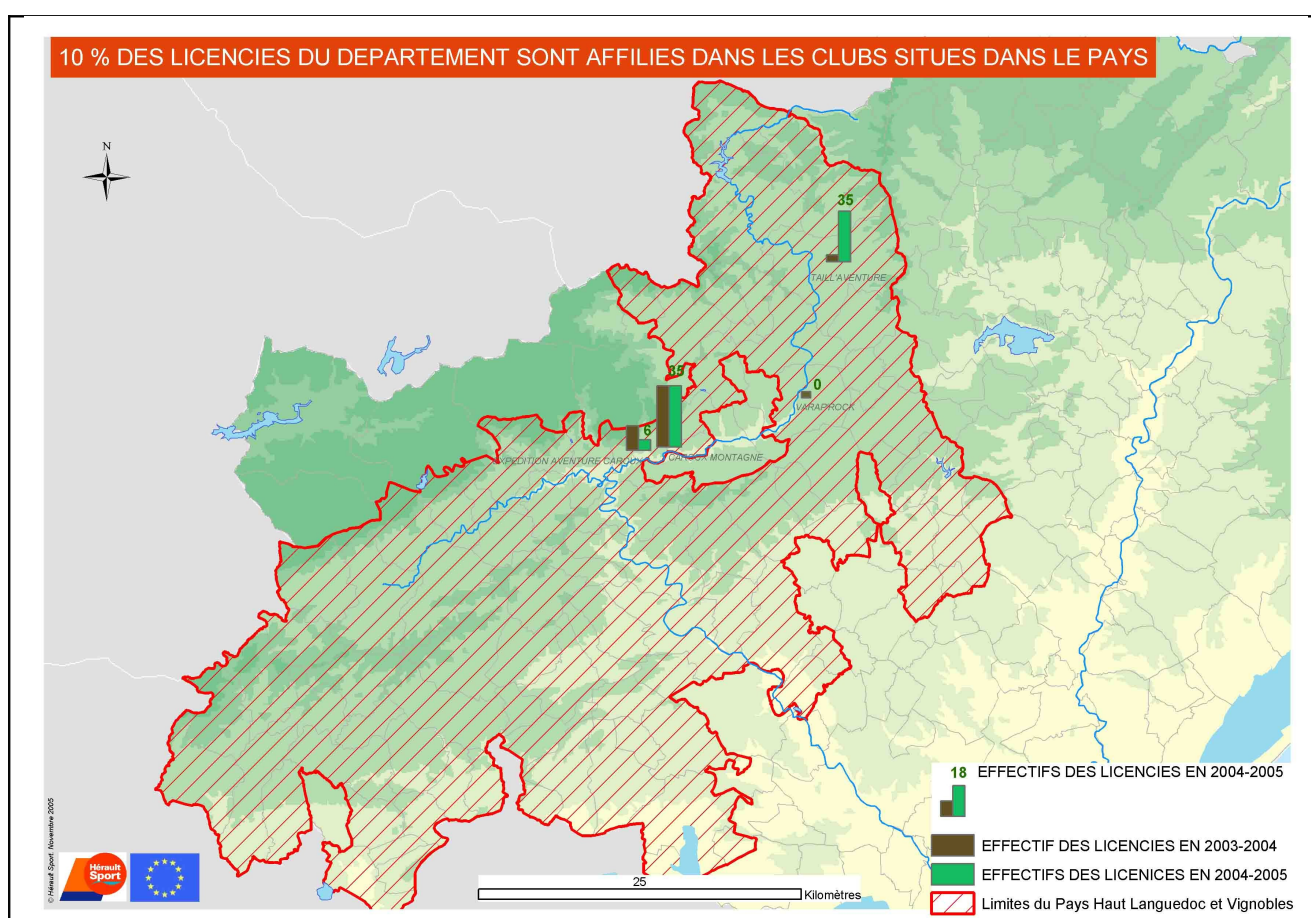
1 prestataire privé « Escalade Sport Aventure » à St-Martin-de-l'Arçon animé par un guide de haute montagne très impliqué dans l'aménagement des sites du pays Haut Languedoc et Vignobles.

Il propose à ses clients, outre les sorties escalade traditionnelles, la descente de canyon, la pratique de parcours acrobatique en forêt sur un espace privé et l'encadrement de via ferrata.

Une association multi activités « Roue libre » basée à Riols propose des prestations escalade tous niveaux, encadrées par un diplôme d'Etat. Descente de canyon, randonnée aquatique, randonnée vertige, parcours acrobatique en forêt sont aussi proposées.

B. Inventaire et typologie des publics.

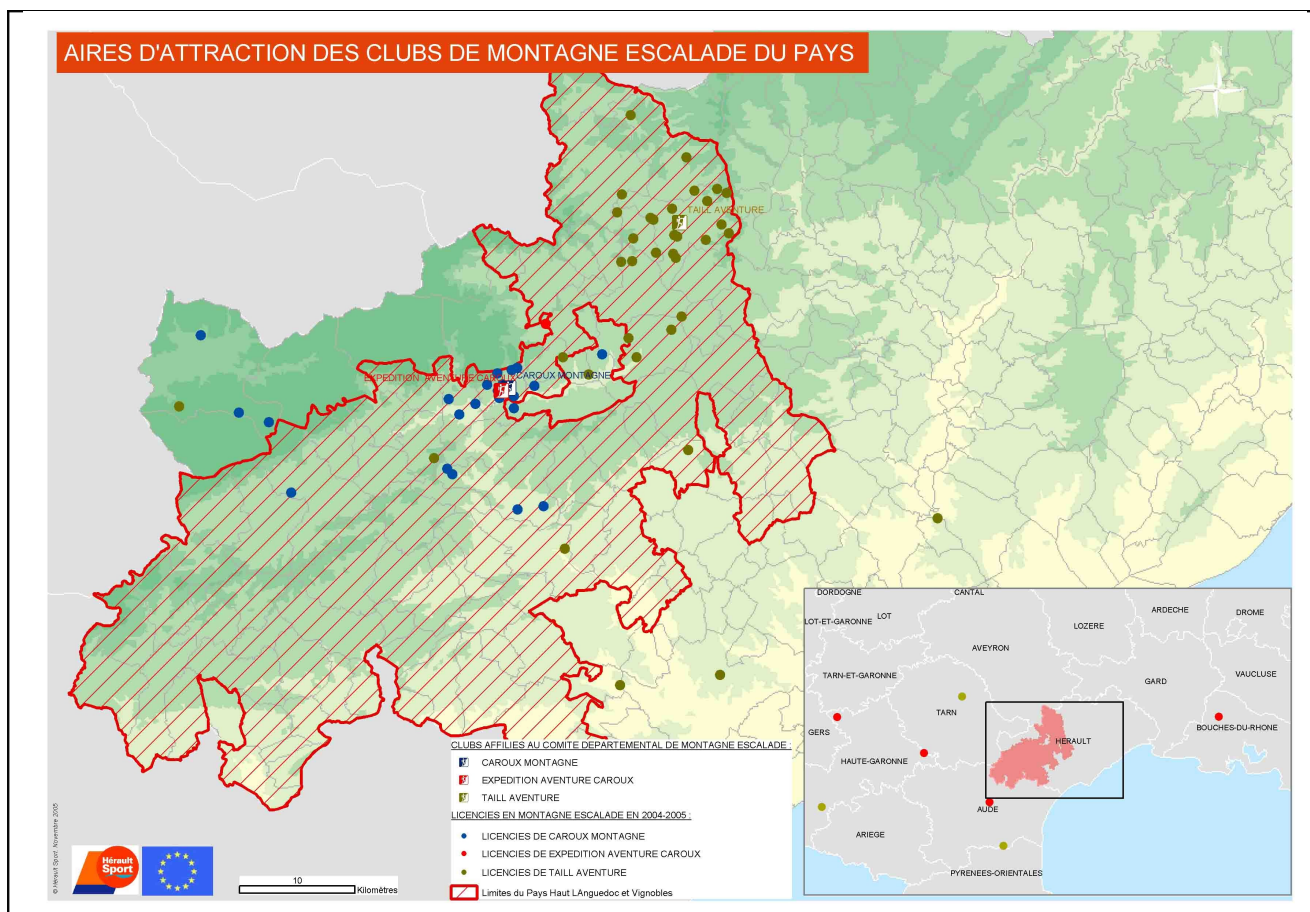
B.1. Le public sportif fédéral



Carte Escalade n°2 : effectifs des licences FFME dans le pays.

Sur le Pays, les trois clubs encore actifs en 2004-2005 regroupent 70 licenciés, soit 10% des licenciés départementaux (667 licenciés dans l'Hérault en 2004-2005)

Il est important de noter la disparition du club Varap'Rock à Bédarieux en 2004, et de montrer la forte évolution du club de Lunas qui passe de 4 licenciés en 2003 à 29 en 2004.



Carte Escalade n° 3 : périmètre d'attraction des clubs FFME.

L'analyse des zones de chalandise* des clubs nous renseigne sur le rayon d'attractivité de ces associations.

Dans le pays Haut Languedoc et Vignobles, une part non négligeable d'adhérents n'habitent pas dans la zone d'étude ce qui tendrait à prouver que c'est l'attractivité des sites de pratique du pays qui influence les adhérents dans le choix de leurs clubs.

Le club Expédition Aventure Caroux recrute seulement 16 % de ses licenciés sur le territoire du pays. 66% de ses licenciés vivent dans les départements limitrophes

* Voir le lexique.

Le club Taill' Aventure recrute des licenciés sur l'ensemble du département mais près de 32 % des licenciés vivent à Lunas, commune du club. C'est un club de proximité

Le club Caroux Montagne recrute exclusivement des licenciés du département, c'est un club de proximité, il recrute 33% de ses licenciés sur la commune du club à savoir Colombières sur Orb. Il recrute à hauteur de 16 % de ses licenciés dans la commune de Roquebrun.

B.2. Le public touristique et de loisir.

Pendant l'été 2005, le cabinet d'études JED a étudié la clientèle touristique des sports de nature sur l'ensemble du département de l'Hérault.

Plusieurs grands ensembles ont été ciblés pour l'étude de l'escalade dans les secteurs de Bédarieux et Mons la Trivalle en ce qui concerne le pays Haut Languedoc et Vignobles .

L'escalade est une activité dont les deux principales caractéristiques sont : la jeunesse et la technicité.

Cette discipline touche une clientèle de loisirs habituée de ce type de pratique. En effet, 93% de cette clientèle est expérimentée ou confirmée. On ne dénombre que 7% de pratiquants débutants. Cette clientèle est constituée, avant tout, de grimpeurs autonomes pratiquant régulièrement l'escalade.

Les durées de pratique sont principalement la demi-journée (84 %).

Il s'agit avant tout d'une pratique considérée comme « sportive » par 98% des personnes interrogées. La qualification « découverte » n'est que très peu utilisée par l'ensemble des pratiquants.

La situation familiale :

La clientèle de loisirs pratiquant l'escalade est majoritairement formée de célibataires. En effet, à l'inverse de nombreuses autres activités de pleine nature, le segment des célibataires représente 71% des personnes interrogées contre 29% de personnes mariés ou en vie maritale avec ou sans enfants.

L'âge de la clientèle

L'escalade est une activité attirant un public jeune. Les 20-30 ans pratiquent le plus l'escalade avec 60% des répondants.

Les 30-40 ans représentent la seconde tranche des pratiquants avec 22 % tandis que les moins de 20 constituent 14% du public de loisirs.

Les plus de 40 ans sont minoritaire avec seulement 4% du public de loisirs.

Les attentes et les motivations de la clientèle de loisirs :

Les principales attentes et motivations de la clientèle de loisirs sont dans l'ordre suivant :

- 1) la pratique d'une activité sportive ;
- 2) la pratique d'une activité conviviale ;
- 3) la découverte de la nature/l'environnement ;
- 4) la découverte d'un nouveau site de pratique ;
- 5) la recherche d'aventure/d'émotion ;
- 6) le perfectionnement ;

Les catégories socioprofessionnelles :

L'escalade se démarque également des autres activités de pleine nature par sa typologie de catégories socioprofessionnelles.

En effet, on note une très forte proportion d'étudiants (38%) et d'employés (28%). La troisième catégorie correspond aux professions intermédiaires avec 20%. A elles trois, elles représentent 86% des réponses de la clientèle de loisirs.

Les cadres et professions supérieures ne représentent que 7% des personnes interrogées.

Les revenus nets mensuels par foyer :

L'escalade est principalement pratiquée par une clientèle disposant de revenus faibles à moyens. En effet, plus de 90% de la clientèle escalade dispose d'un revenu net mensuel par foyer inférieur à 2300 €.

Le principal segment est constitué de revenus inférieurs à 1000 € avec 37%, suivi des revenus compris entre 1500 et 2300 € avec 33%. Enfin une troisième tranche se démarque avec des revenus compris entre 1000 et 1500 € pour 23% des répondants. La part d'étudiants explique partiellement ces résultats.

Les revenus mensuels nets par foyer supérieurs à 2300 € ne représentent que 7% de la clientèle de loisirs.

Les origines géographiques :

La clientèle de loisirs pour l'activité escalade est majoritairement française avec seulement 4% de clientèle étrangère.

La principale région française émettrice est la région Languedoc-Roussillon. Il s'agit d'une clientèle très largement intra régionale et même intra départementale puisque le public héraultais constitue 69 % de la clientèle de loisirs pour l'activité escalade.

Les principales autres régions émettrices sont l'Île de France, la région Rhône-Alpes et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La répartition de la clientèle de loisir, excursionniste/touriste :

L'escalade est une activité plus intimiste qui accueille une grande majorité d'excursionnistes. Ces derniers représentent 64% de la clientèle de loisirs pour 36% de touristes.

Les modes de restauration :

Les pratiquants du public de loisirs pique-niquent très majoritairement sur leur site de pratique. Ainsi, 72% d'entre eux ont recours à ce mode de restauration adapté à une pratique en site naturel. La restauration sur le lieu d'hébergement arrive en seconde position avec 26%.

Quant à la restauration de type classique ou de type rapide, elles restent marginales avec seulement 2% des parts des modes de restauration.

L'hébergement :

Les hébergements les plus utilisés par la clientèle touristique sont dans l'ordre :

- 1) les gîtes ;
- 2) le camping ;
- 3) la famille/amis ;

Il s'agit d'hébergements peu onéreux, conviviaux et le plus souvent à proximité des sites de pratique.

La durée des séjours touristiques :

La durée moyenne des séjours touristiques de la clientèle touristique d'escalade est de 10,3 jours.

L'entourage :

91% des personnes interrogées ont répondu pratiquer l'escalade entre amis. La pratique en famille ne représente que 7%.

Dans 9% des cas, les grimpeurs sont accompagnés par des personnes qui ne pratiquent pas l'escalade.

Ces dernières en profitent principalement pour se promener, ou pour observer la progression des pratiquants.

Satisfaction de la clientèle de loisirs :

L'activité d'escalade est une pratique en milieu naturel pour laquelle les infrastructures d'accueil restent sobres. En effet, il n'y a pas de locaux d'accueil, ni de vestiaires ou de sanitaires. Les aires de pique-nique sont très peu nombreuses. Cependant, l'absence de l'ensemble de ces éléments ne constitue pas en soi des motifs d'insatisfaction.

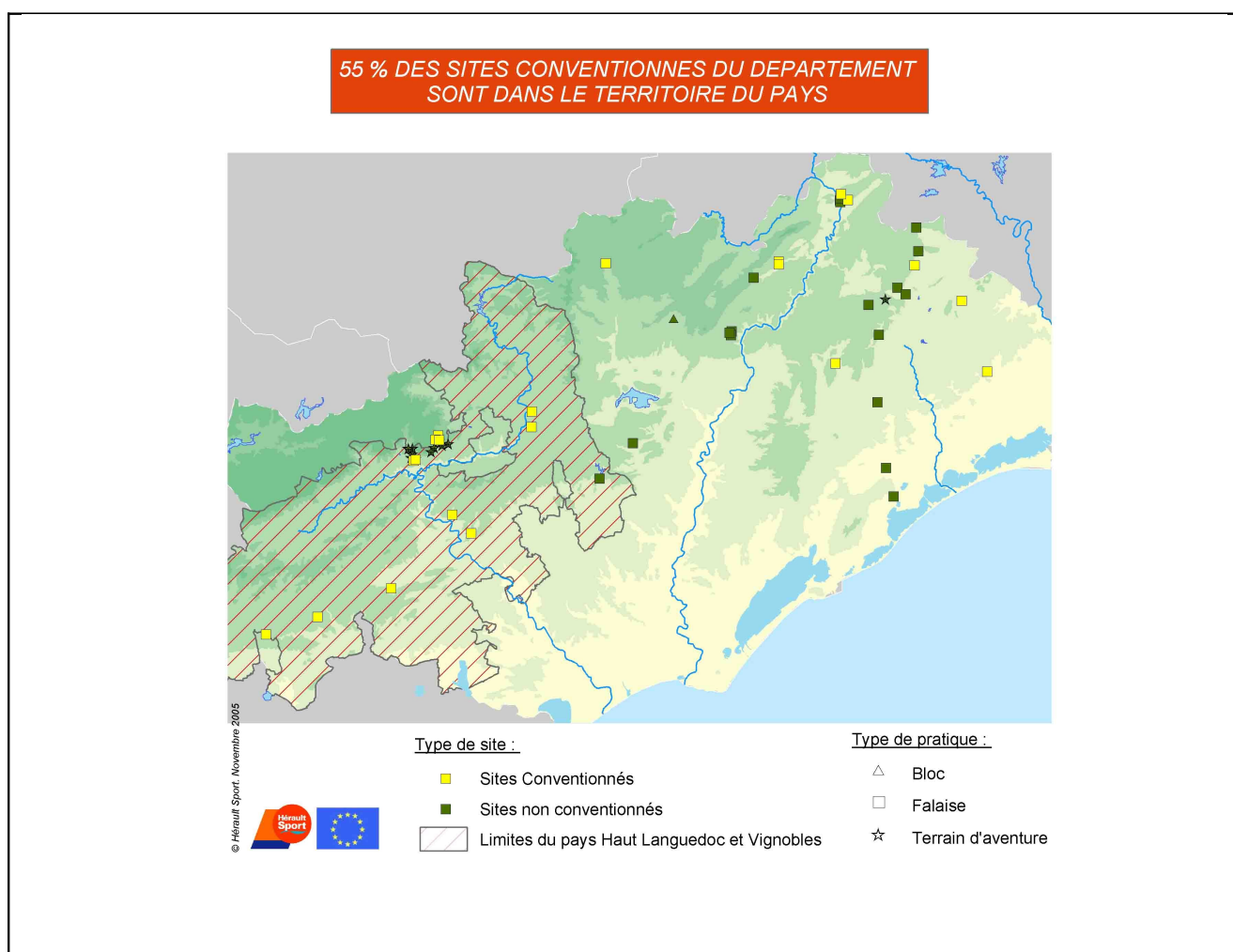
En effet, ces équipements et infrastructures ne sont pas particulièrement souhaités par les pratiquants d'escalade.

Néanmoins, différents autres éléments sont nécessaires et constituent des sources d'insatisfaction plus marquées :

- Tout d'abord la signalisation des sites de pratique apparaît fortement insatisfaisante pour 57%. Cette signalisation est bien souvent partielle, bricolée ou mal entretenue.
- L'insatisfaction concernant les aires de stationnement est également largement soulignée par 36% d'insatisfaction partielle et 28% d'insatisfaction totale.
- Enfin les utilisateurs expriment une insatisfaction concernant la précision et la diffusion de l'information relative aux lieux de pratique et aux prestataires escalade.

Il faut toutefois souligner la forte satisfaction en ce qui concerne la qualité des sites (77% de satisfaits et 9% de très satisfaits) et la sécurité des sites (86% de satisfait et 9% de très satisfaits).

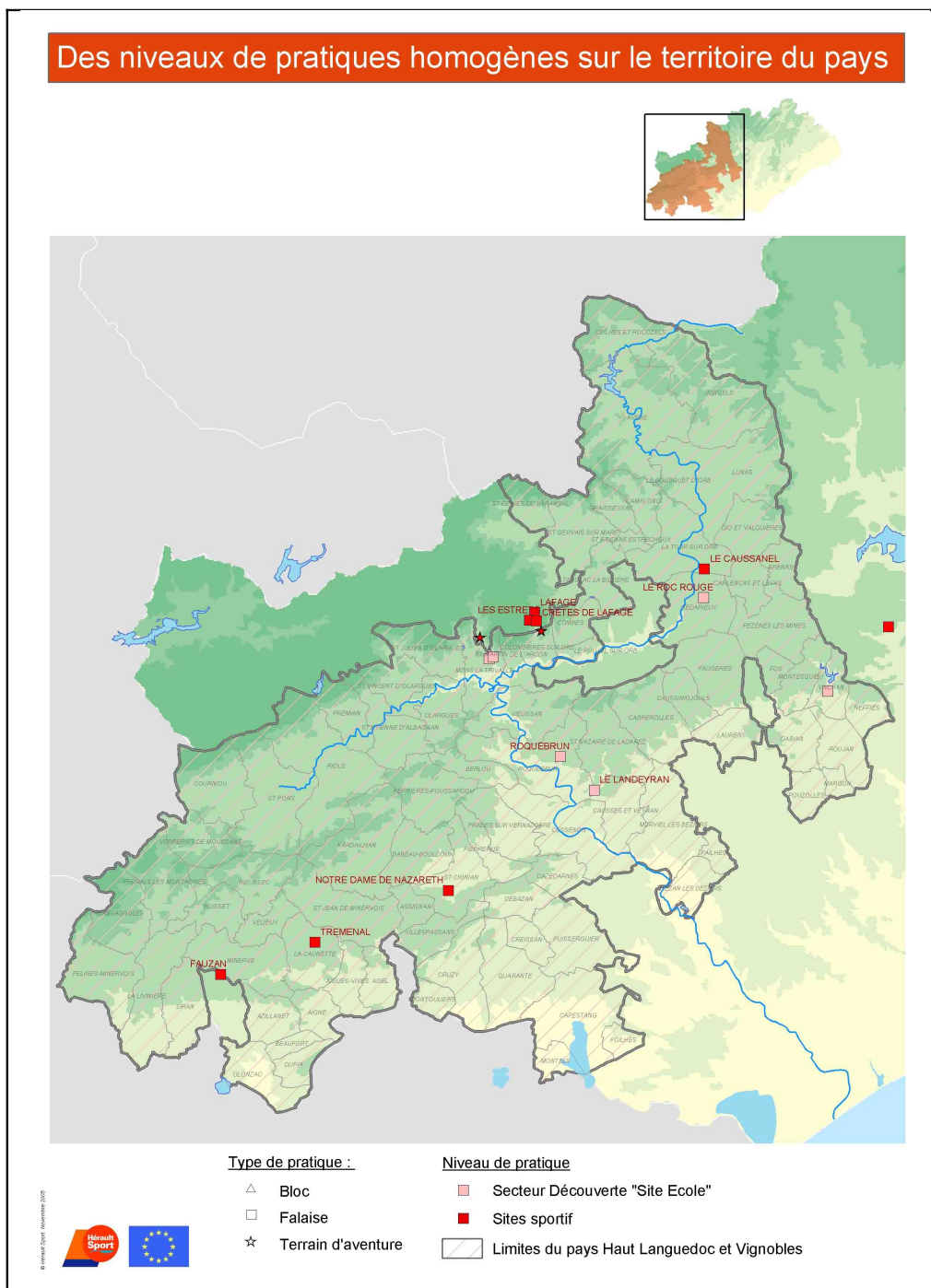
C. Inventaire et typologie des sites de pratique.



Carte Escalade n° 4 : les sites conventionnés d'escalade.

Les sites conventionnés sont des espaces ouverts au public pour la pratique de l'escalade. Ils font l'objet d'une convention (Cf. Annexe n°6) passée entre le ou les propriétaires des lieux et le comité départemental de la fédération française montagne escalade. Le comité en délègue la gestion pour la maintenance des équipements à une association affiliée.

C.1. Les 12 sites conventionnés du territoire



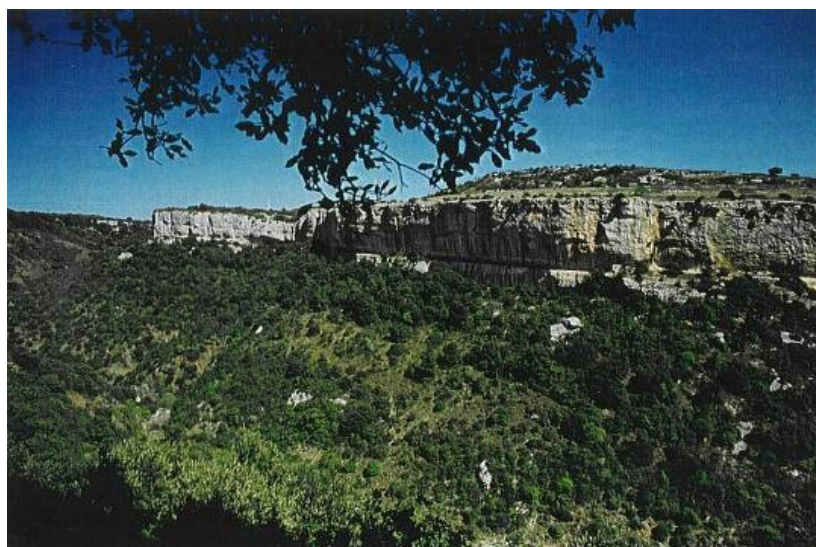
Carte Escalade n° 5 : niveaux de pratique des sites conventionnés.

a. Tréménal

Situé au cœur du minervois sur la commune de la Caunette, Tréménal a pour cadre un des canyons sauvages qui entaillent les plateaux calcaires. Cette falaise de 15 à 20 m de haut, orientée plein ouest, est ensoleillée à partir de la mi-journée. On y trouve 126 voies équipées en broches scellées* réparties en 8 secteurs.

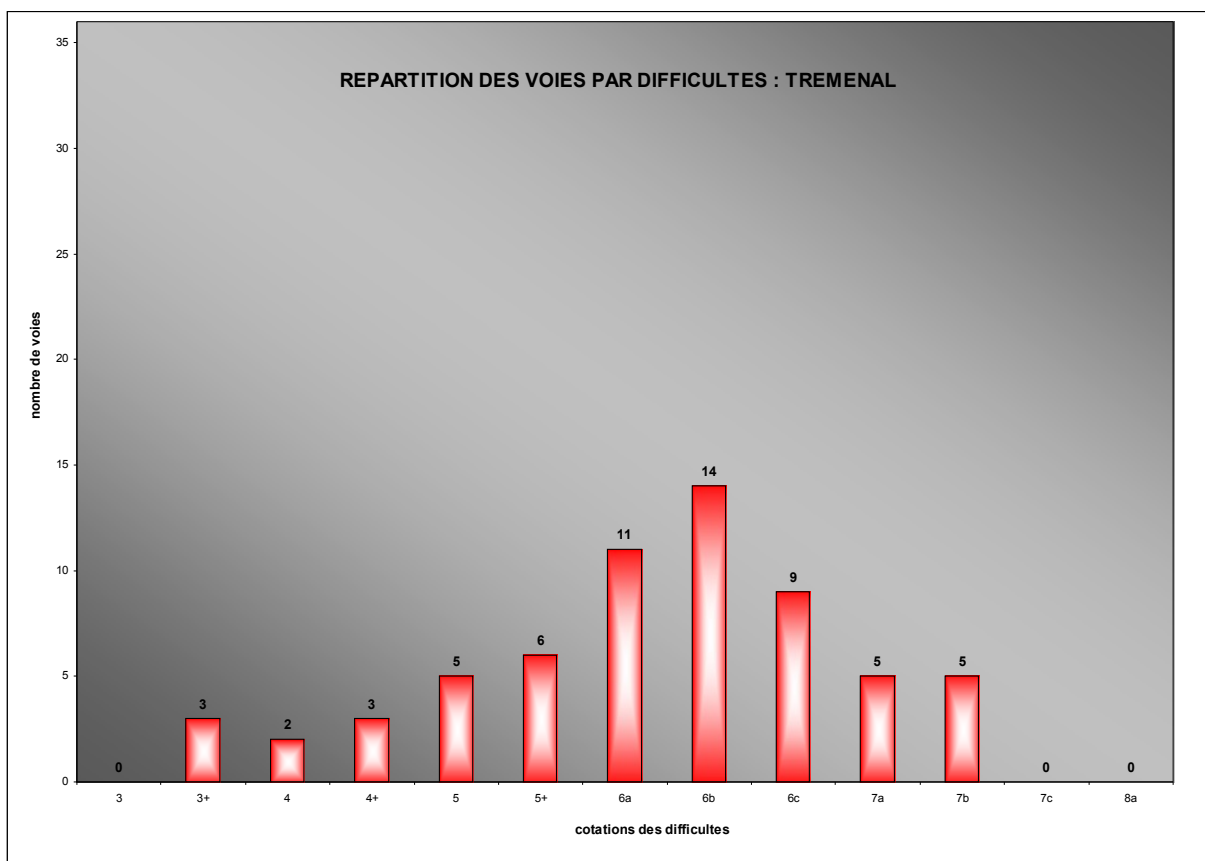
Deux solutions pour accéder aux secteurs d'escalade :

- en rappel (20m) sur plusieurs points aménagés à proximité du parking.
- à pied, par le sentier qui suit le bord de la falaise.



En période de chasse des battues sont pratiquées régulièrement. Il convient donc de se conformer aux recommandations des chasseurs. Topo guide « Escalade à Tréménal » André Berché. Association gestionnaire : Vertiroc club à Baillargues.

* Voir le lexique.



b. Fauzan

Situé sur les communes de Cesseroas et Minerve.

Le ruisseau de la cesse entaille ici le causse calcaire du minervois pour en faire un canyon lumineux de beauté sauvage.

Ces deux versants orientés sud-est et nord-ouest permettent aux grimpeurs de choisir une exposition favorable en toutes saisons.

Dans ce site d'une trentaine de mètre de haut, l'escalade y est souvent soutenue et surtout très variée (fissures, dalles, surplombs et toits agrémentés de quelques colonnettes*).

La majeure partie des itinéraires a été rééquipée en broches ou goujons* de 12, autorisant l'escalade en tête* en toute sécurité.

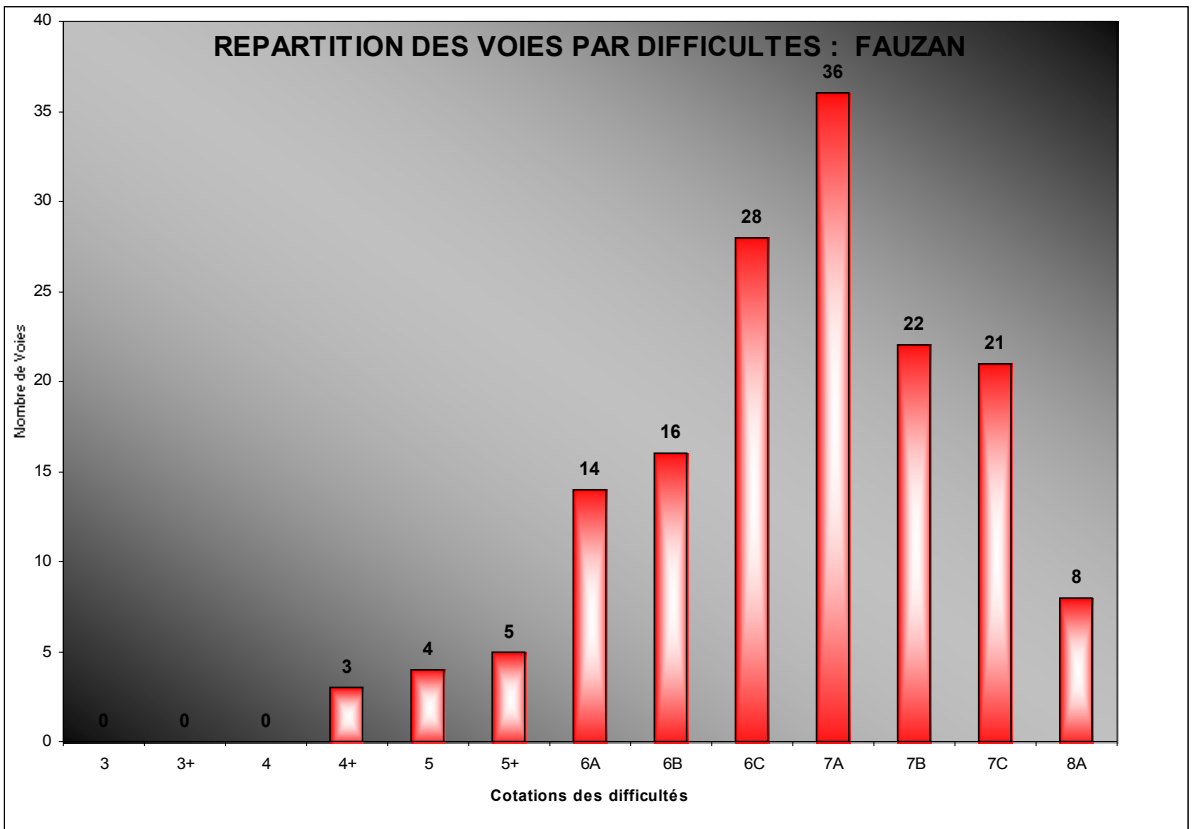
Nombre de voies : 157.

Association gestionnaire : Mégalithe à Béziers

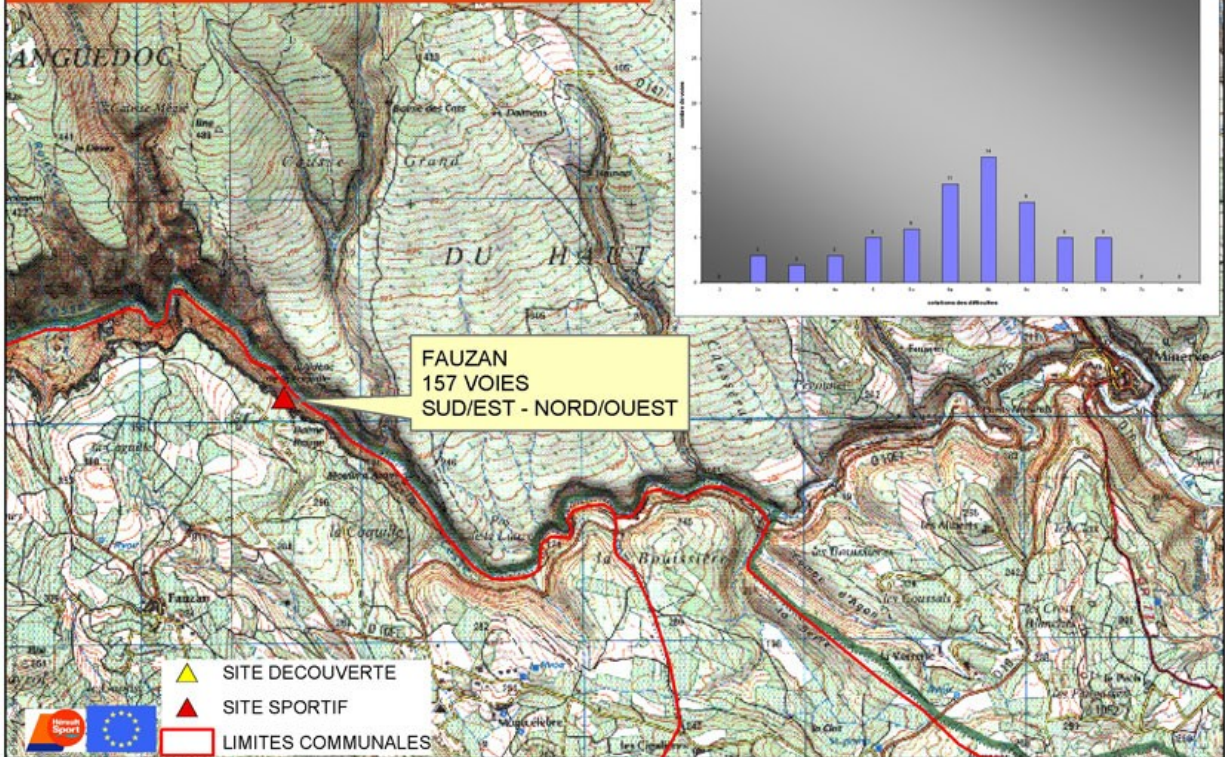
* Voir le lexique.

.

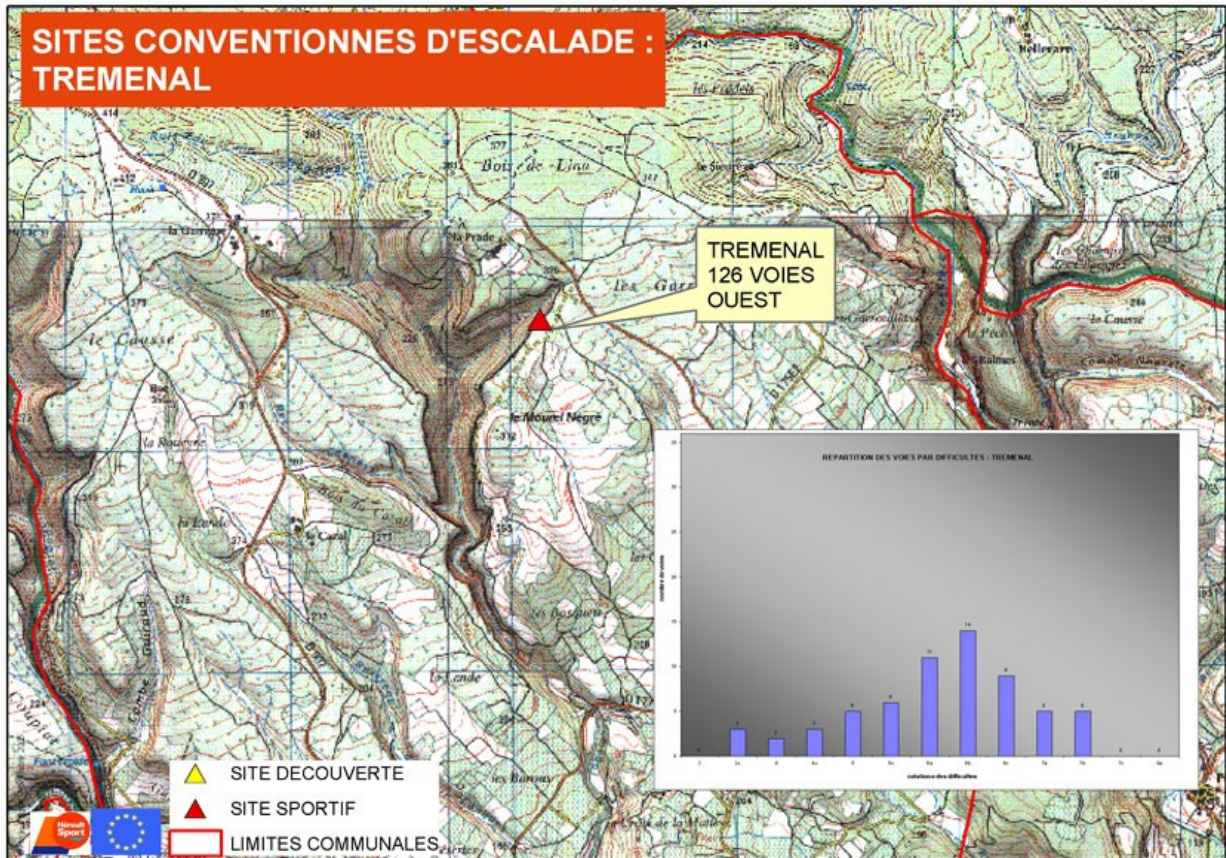
.



SITES CONVENTIONNES D'ESCALADE : FAUZAN



SITES CONVENTIONNES D'ESCALADE : TREMENAL



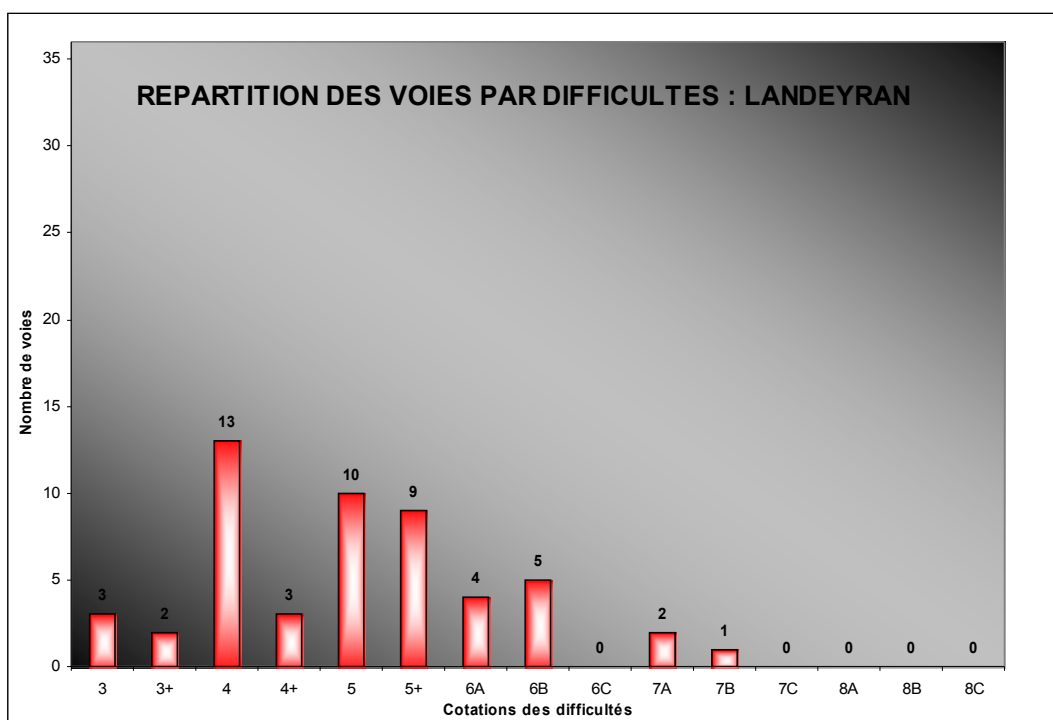
Carte Escalade n° 6 : sites de Fauzan et Tréménal.

c. Landeyran

Situé sur la commune de Causse et Veyran cette falaise école d'une quarantaine de mètres de haut, orientée nord/nord-ouest, offre de belles journées d'escalade pendant les saisons chaudes. Ce site offre environ 60 voies.

Afin d'éviter les risques liés à la sur fréquentation lors de manifestations exceptionnelles, la priorité est accordée aux clubs, associations et établissements scolaires qui en feront la demande.

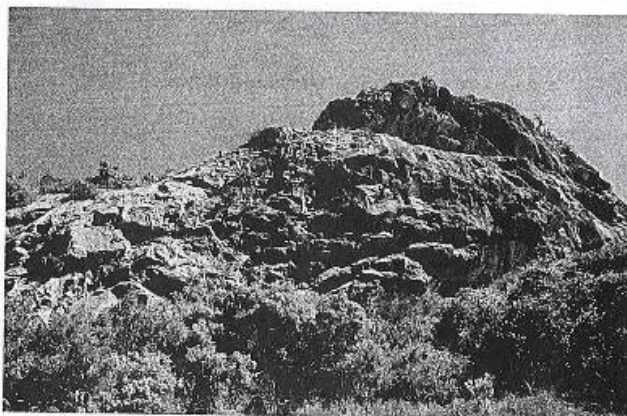
Association gestionnaire : CAF de Béziers.



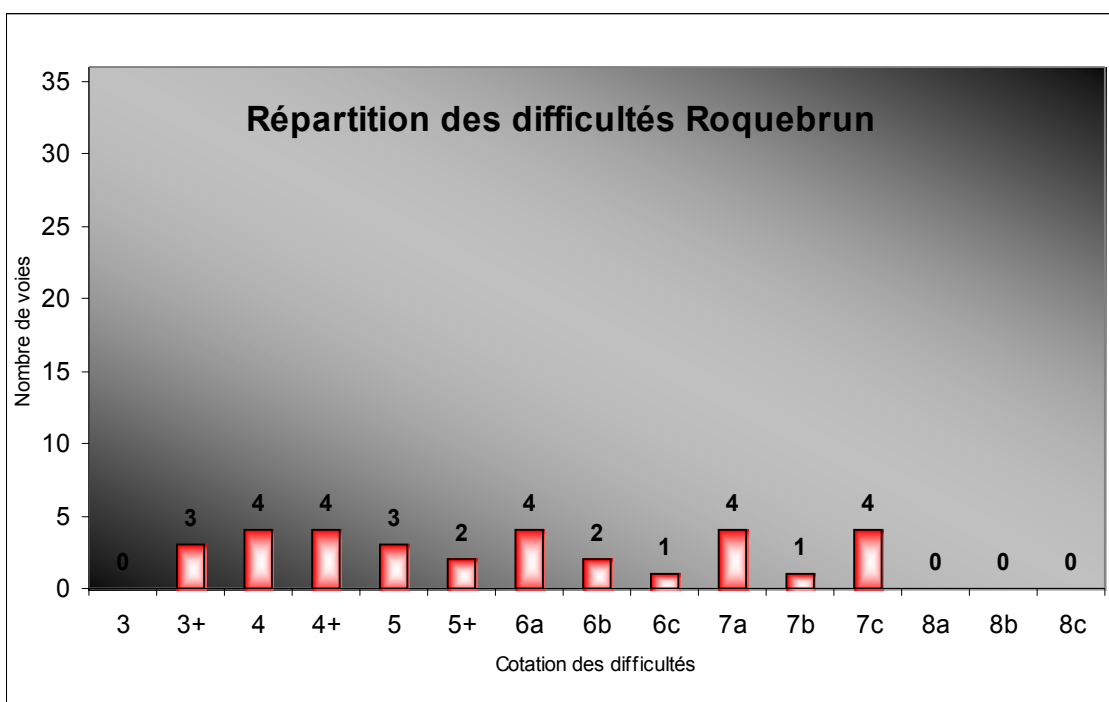
d. **Roquebrun**

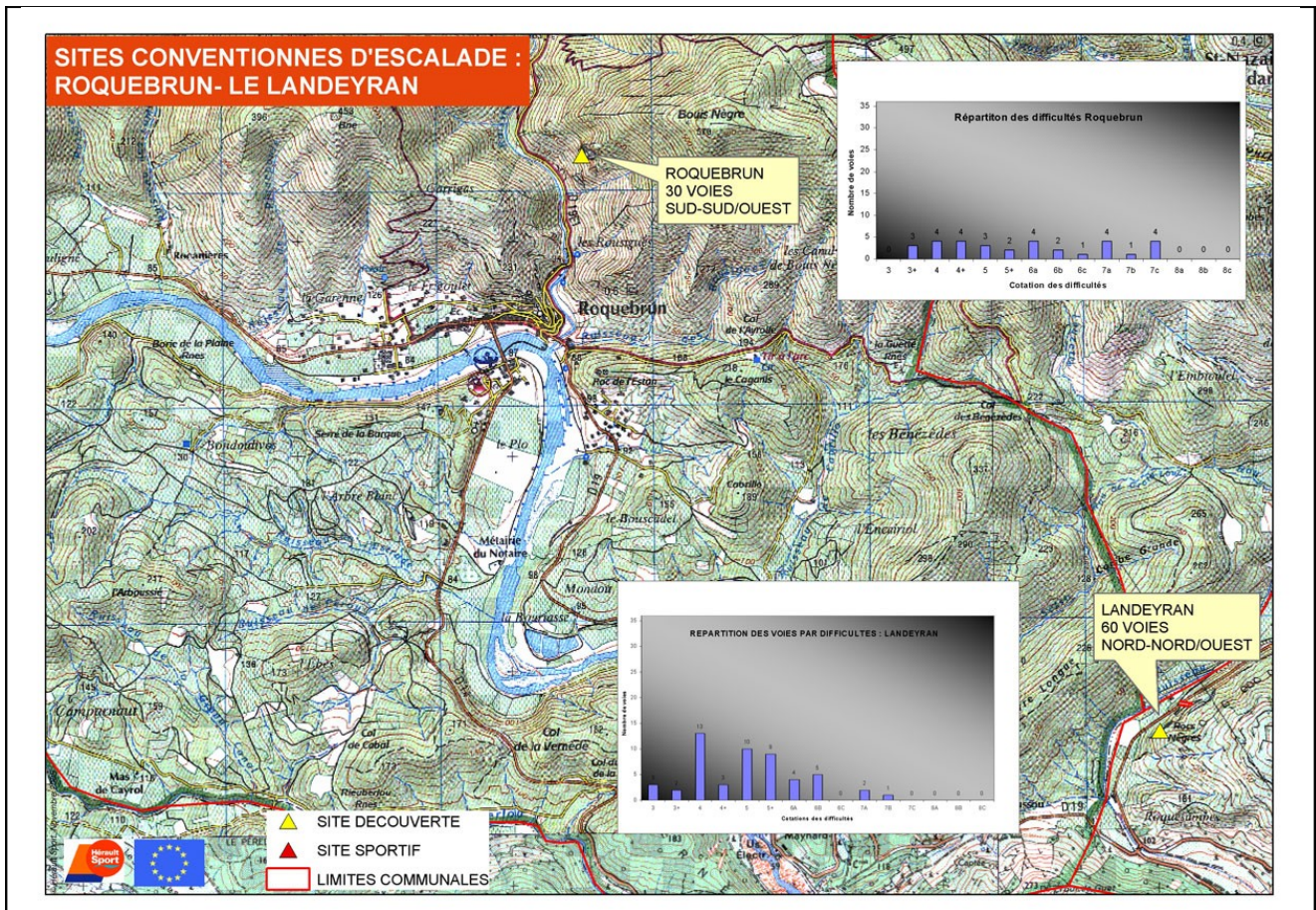
Situé sur la commune de Roquebrun cette falaise calcaire orientée sud/sud ouest propose trois secteurs qui totalisent 30 voies. Association gestionnaire : Mégalithe à Béziers.

Le site dispose d'un secteur principal orienté au sud, sud ouest et d'une hauteur de 20m.



Secteur principal





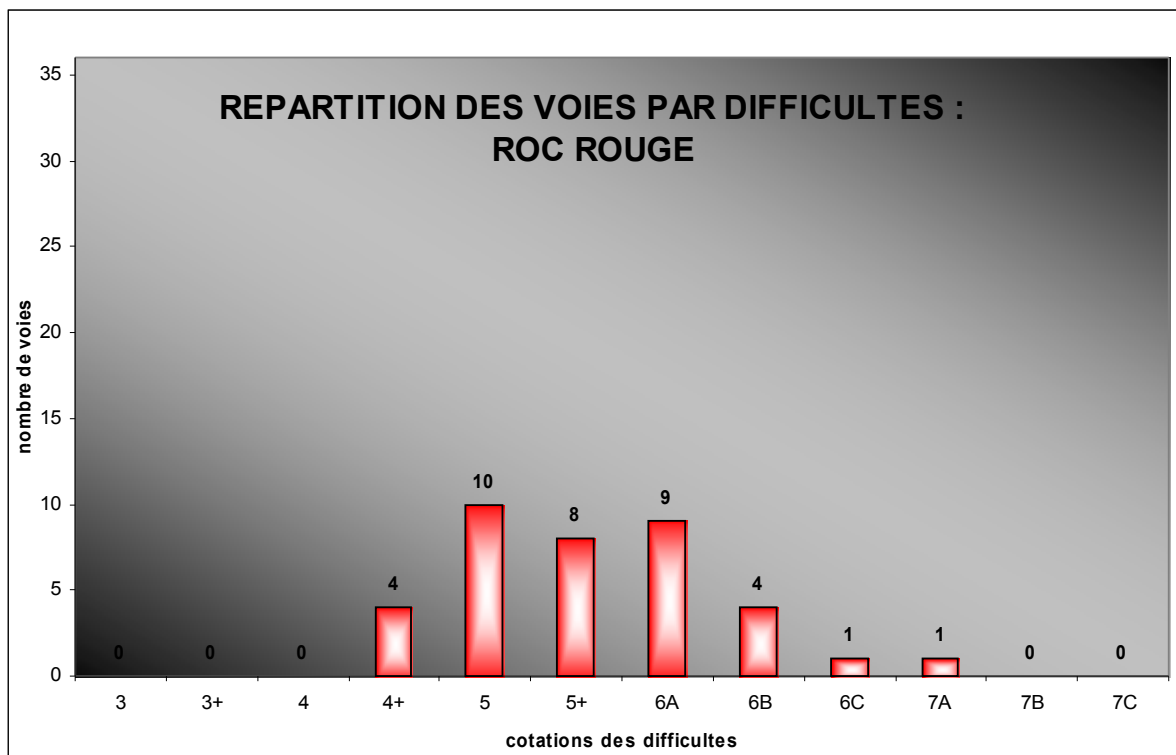
Carte Escalade n° 7 : sites du Landeyran et de Roquebrun.

e. Roc rouge

Situé sur la commune de Bédarieux cette falaise école correspond à une barre rocheuse calcaire d'une hauteur de 25 mètres. Son orientation sud/sud-ouest et sa situation à l'abri du vent du nord font que l'escalade y est fort agréable l'hiver.

Ici, le grimpeur pourra rencontrer tous les styles d'escalade : dièdres*, fissures*, dalles* ou surplombs*. Il est interdit d'accéder aux voies par le haut de la falaise (chute de pierres). La zone d'escalade autorisée est limitée par des panneaux indicateurs.

* Voir le lexique.

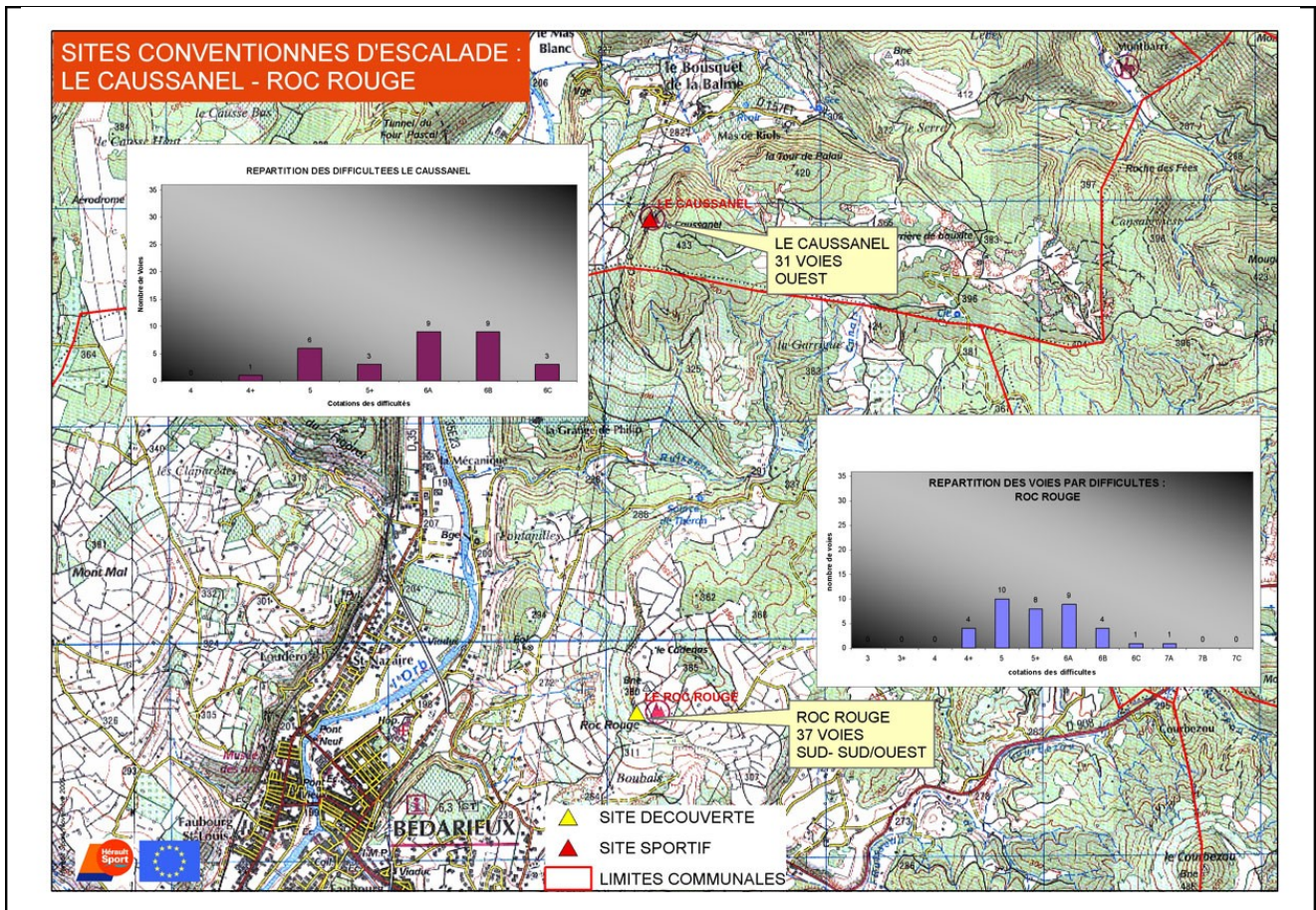
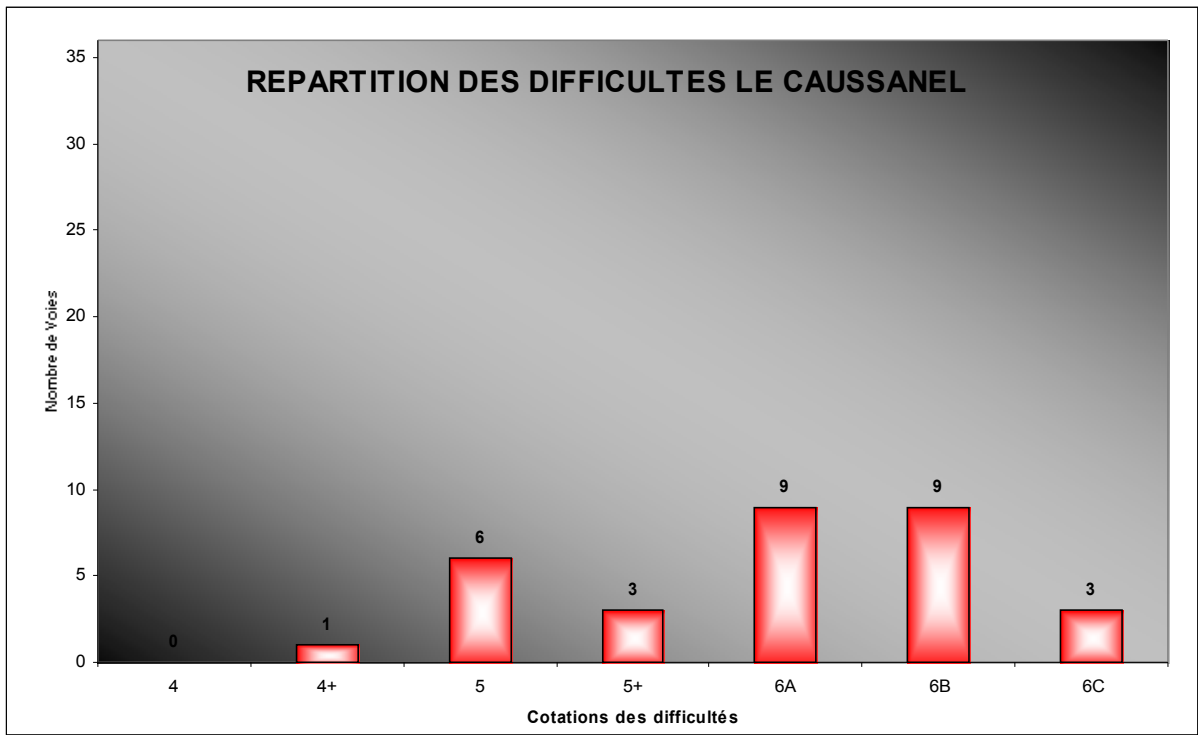


f. Le Caussanel

Situé sur la commune de La Tour Sur Orb ce site dolomitique calcaire de 25 à 36 mètres de haut se compose de deux parties bien distinctes séparées par un dièdre central.

Le sentier d'accès emprunte des terrains privés aimablement mis à la disposition des grimpeurs. Il est interdit, pour des raisons de sécurité, d'accéder aux sorties des voies par le haut de la falaise.

L'exposition ouest de ce site fait que les conditions de pratique sont difficiles en période hivernale et par grand vent d'ouest ou de nord.



Carte Escalade n° 8 : sites du Roc Rouge et de Caussanel.

g. Tête de Braque

Situé sur la commune de Mons-la-Trivalle, son exposition Est permet de grimper à l'ombre les après-midi d'été. Tous les styles d'escalade sont ici représentés : dièdres, fissures, surplombs, dalles*. Une bonne école pour découvrir le rocher typique du massif du Caroux avant de s'engager dans les voies de plus grande envergure. Association gestionnaire : Caroux Montagne à St-Martin-de-l'Arçon.



Photo : escalade à la tête de Braque

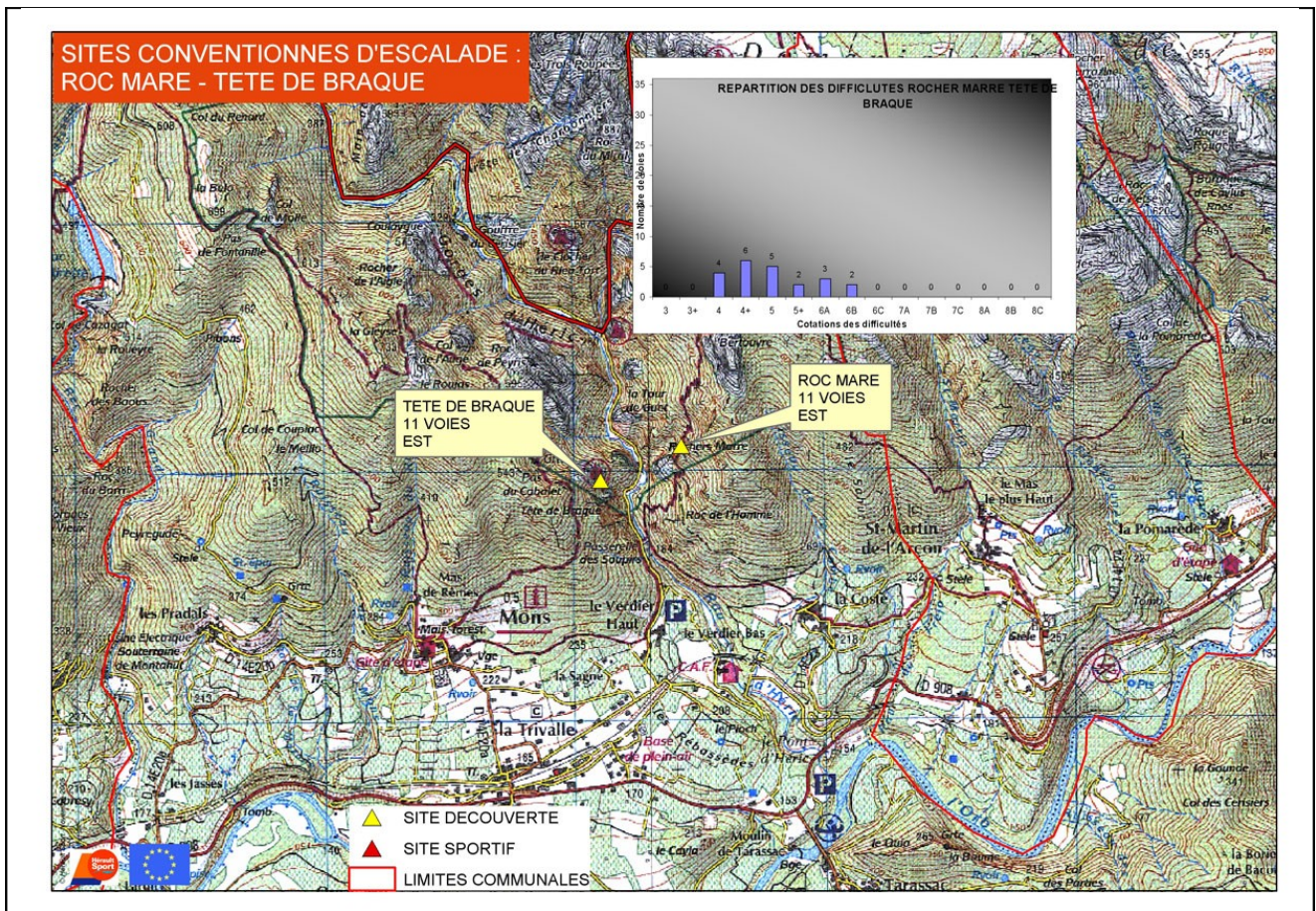
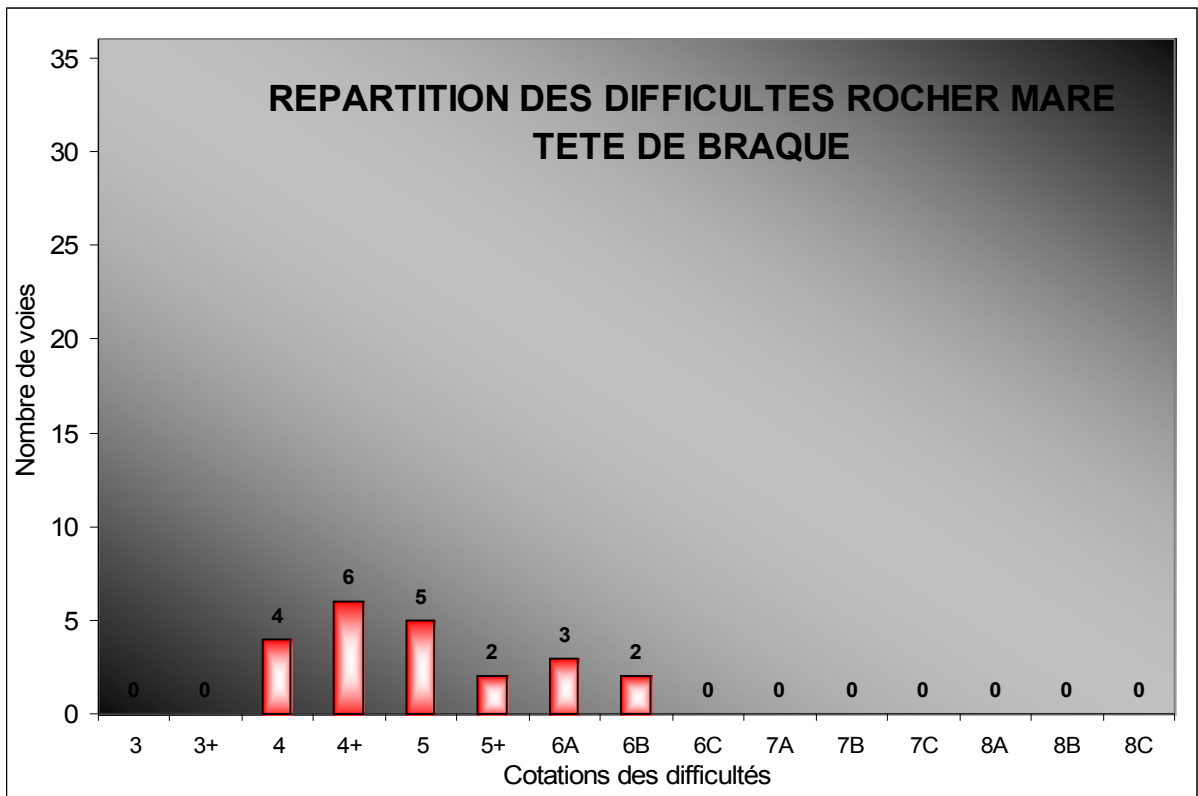
h. Rocher Mare

Situé sur la commune de Mons-La Trivalle, ce site école en dalles* est exposé à l'est. Association gestionnaire : Caroux Montagne à St-Martin-de-l'Arçon.



Photo : le rocher Mare

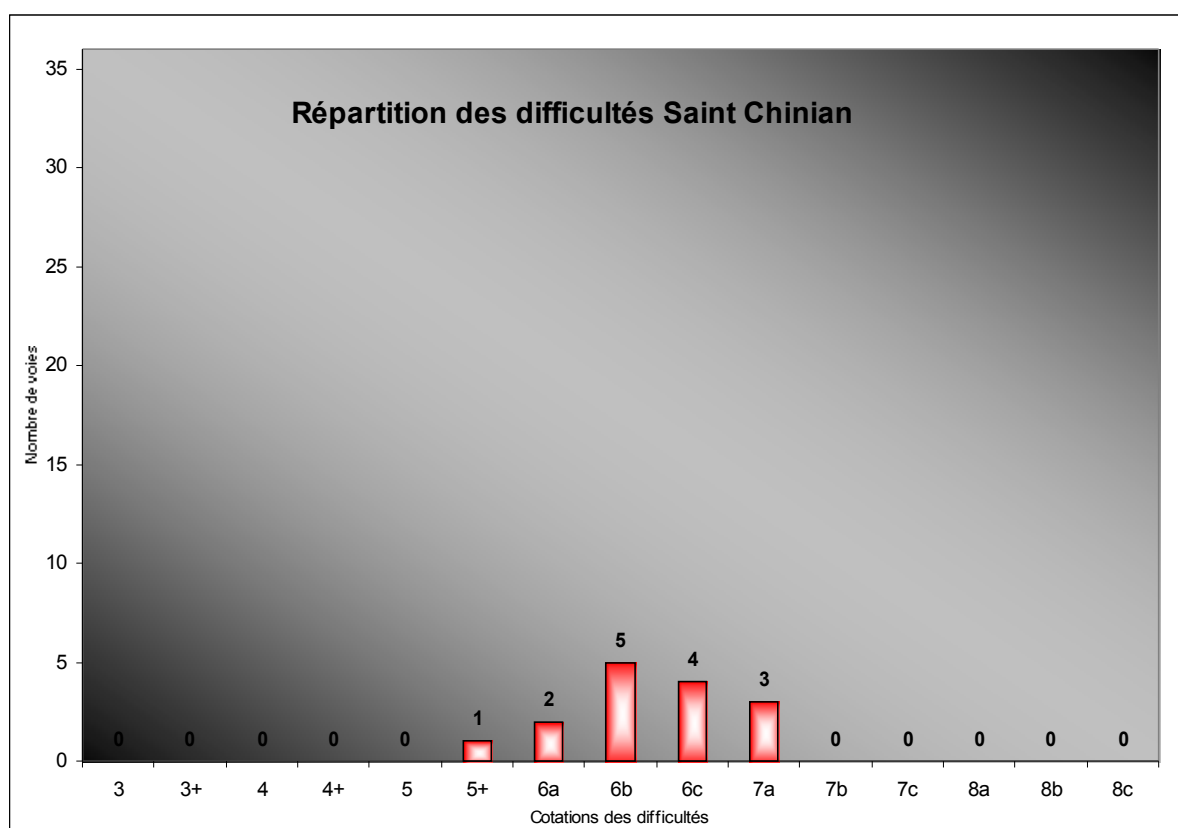
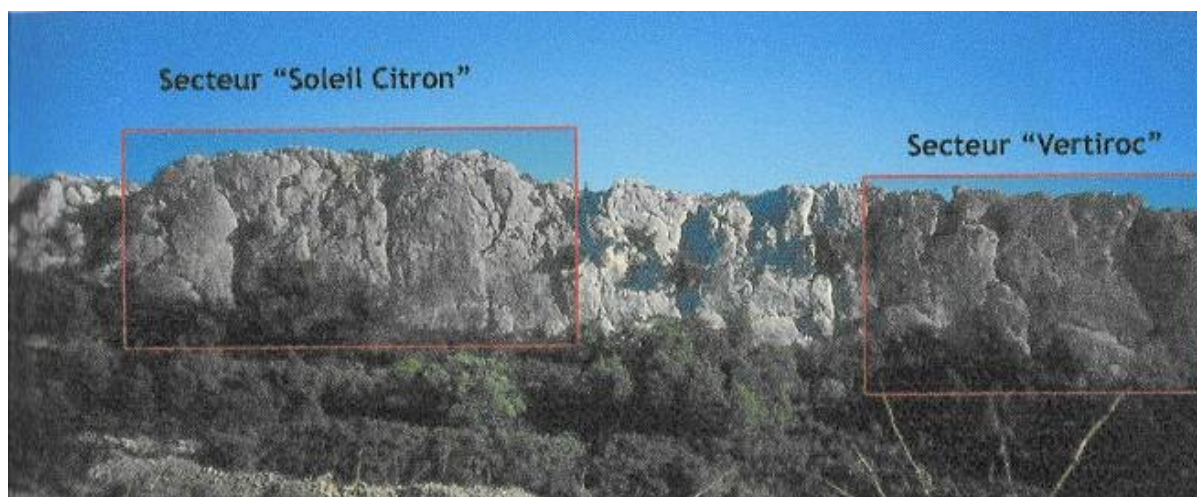
* Voir le lexique.

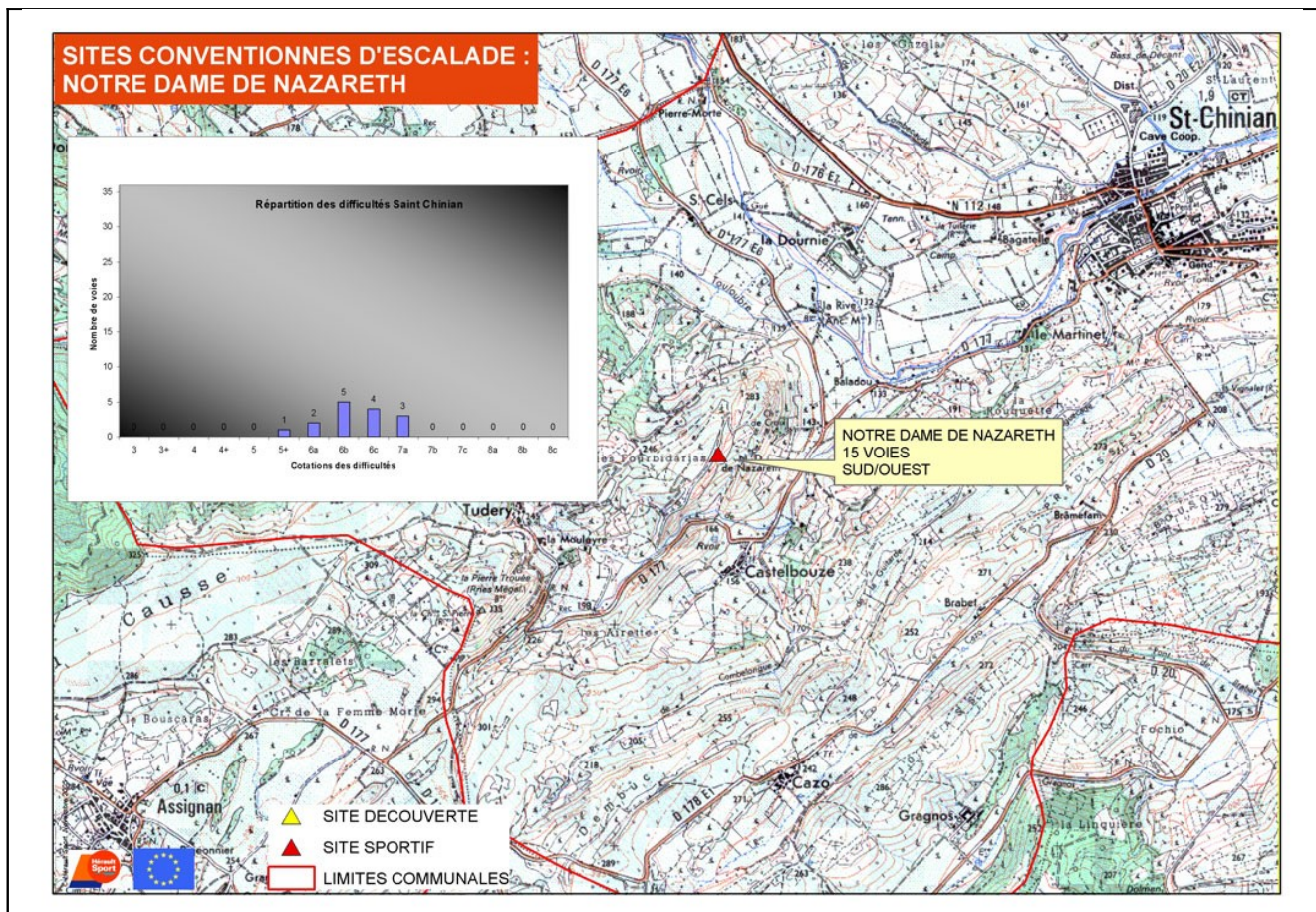


Carte Escalade n° 9 : site du Rocher Mare.

i. Notre Dame de Nazareth

Situé sur la commune de Saint-Chinian, la falaise de Notre Dame de Nazareth propose 15 voies de 10 à 18 mètres de haut réparties sur 2 secteurs. Ce site s'adresse plutôt à un public confirmé compte tenu du niveau moyen des voies. Avec la facilité d'accès, de parking et l'absence de marche d'approche, ce site se prête bien à une utilisation collective. Cette falaise calcaire, orientée au sud-ouest permet une pratique en toute saison. Association gestionnaire : Vertiroc club à Baillargues.





Carte Escalade n° 10 : site de Notre Dame de Nazareth. à St Chinian.

j. La Fage

Situé sur la commune de Rosis, ce site école propose 20 voies permettant l'escalade sur une hauteur moyenne de 10 mètres. L'accès se fait en deux minutes depuis le centre UFOLEP (Union Française des Oeuvres Laïques d'Education Physique) de La Fage. La zone autorisée est balisée par la pause de panneaux de part et d'autre du site. Association gestionnaire : Caroux Montagne à St Martin de l'Arçon



Photo : site de La Fage

k. Les Estrets

Situé sur la commune de Rosis, ce site correspond à un groupe rocheux situé dans la partie supérieure des gorges de Colombières. 25 voies de 15 à 35 mètres de hauteur. L'accès se fait en cinq minutes à partir du parking de la Fage. Association gestionnaire : Caroux Montagne à St Martin de l'Arçon.



Photo : site des Estrets.

I. Les crêtes de La Fage

Cet important groupe rocheux situé dans la partie supérieure des gorges de la Colombières, et sur la commune de Rosis est équipé de 20 voies de 25 à 60 mètres.

Certaines voies sont équipées pour une escalade en tête et en moulinettes. D'autres sont équipées pour un apprentissage du terrain d'aventure (relais équipé de deux broches, équipements des points de protection indispensable en laissant toutefois aux grimpeurs la possibilité de rajouter coinçeur ou friends*). Association gestionnaire : Caroux Montagne de St Martin de l'Arçon.



Photo : les crêtes de La Fage.

* Voir lexique

C.2. Les sites non conventionnés

a. Le site de Vailhan

Situé sur la commune de Vailhan, ce site école, calcaire de 15 mètres de haut, offre une dizaine de voies équipées. L'utilisation de ce site est réservée par convention aux membres de l'association « Nature Passion » détentrice du droit de passage pour accéder au site.

b. Les terrains d'aventure

Les aiguilles du Rieutord : situées sur la commune de Rosis. Ce sont des aiguilles et des parois d'allure alpine, bordant le massif du Caroux au sud-ouest, au dessus des Gorges d'Héric. On peut y faire de vraies courses de montagne avec 800 mètres de dénivelée dont 500 mètres d'escalade. On y trouve 45 voies 200 à 500 mètres de longueur.

La paroi d'Arles : située sur la commune de Rosis. Il s'agit d'une paroi haute de 120 mètres et large de 300 mètres, au dessus des Gorges de Colombières, dans la partie est du massif du Caroux. On y trouve 60 voies de 100 à 120 mètres et d'un niveau allant de 3b à 6b, l'escalade est parfois engagée et toujours technique. Situé à 700/ 800 mètres d'altitude le site est impraticable par grand vent (tramontane).

c. Le bloc

Les Gorges d'Héric : situé sur la commune de Mons La Trivalle en amont et en aval du Pont des Soupirs, une vingtaine de blocs sont répertoriés. La pratique est confidentielle.

d. Les structures artificielles (SAE) :

La seule structure artificielle du pays Haut Languedoc et Vignobles est située sur la commune de Saint-Pons-de-Thomières.

D. Retombées économique de l'activité

Les retombées des activités spéléologie, escalade et autres activités à corde sont traitées ci-après dans un chapitre commun.

E. Réseaux de promotion de l'activité.

Selon l'étude réalisée par le cabinet d'études JED, 54% des répondants sont des habitués qui habitent à proximité du lieu de pratique où le connaissent depuis longtemps.

La connaissance des sites par les amis arrive en seconde position avec 24% des modes de communication. L'activité escalade est une activité intimiste où la connaissance des sites de pratiques s'effectue principalement en interne par le bouche à oreilles.

Les offices de tourisme ont une part importante avec 12% et touchent principalement le public touristique. On notera que le réseau fédéral intervient sur 5% des pratiquants dans la connaissance des sites de pratiques.

Les réseaux de communications et de promotion existants :

- La presse spécialisée, quelques exemples :

- « Grimpe chez les Cathares », Alpirando 1987.
- « Tremenal », Vertical 1994.
- « L'autre trésor », Roc'n wall 1999.

- Les sites Internet spécialisés.

- Les topos guides :

- Escalade en Languedoc, Denis Dainat 1969
- Escalade en Minervois, André Berché et Bruno Marchand 2000
- Escalade au Caussanel, Varap Rock
- Trémenal en Languedoc, Andre berché 1994

Ces topoguides ne sont pas distribués par un quelconque réseau de vente.

- Les brochures :

Le guide des activités de pleine nature.

Les plaquettes CDFME / Hérault Sport.

33 manifestations en escalade organisées sur le territoire du pays, avec 1060 participants. Le public scolaire représente 54 % des participants des manifestations organisées.

Le grand Raid Caroux Occitanie :

C'est un raid pédestre en autonomie, uniquement au carnet de route, en deux étapes totalisant 70 km, pour un dénivelé positif de 4 500 m. Environ 60 participants.

3.1.7 Chapitre 7 – La spéléologie



Photo : groupe à l'entrée d'une cavité.

Historique

Du grec « spélaion » = antre, et « logos » = discours, qui devient « logie » = étude.

La spéléologie est donc une pratique visant à l'étude des cavernes.

Les premières explorations spéléologiques dans la zone étudiée débutent il y a bien longtemps. En effet, les traces laissées par nos ancêtres du paléolithique dans la grotte d'Aldène à Cesseras ne laissent guère de doutes sur leurs intentions : explorer la grotte.

Au néolithique, les traces d'occupation de cavités sont nombreuses ; il s'agit d'occupations temporaires ou permanentes, pour l'habitat ou pour des pratiques rituelles.

En 1890, le mot spéléologie voit le jour, c'est l'époque des premières explorations. Alfred Edouard Martel réalise plusieurs ouvrages relatant ses explorations souterraines en France et à l'étranger, certaines grottes du territoire y sont mentionnées. Son principal successeur Robert de Joly explore de nombreuses grottes de la région et transforme la « société de spéléologie » de Martel en « Spéléo-Club de France ».

En 1931, le « Spéléo-Club de la Montagne Noire et de l'Espinouse » (SCMNN) est la première association spéléologique à adhérer au « Spéléo-Club de France ». C'est le début d'un travail d'exploration méticuleux de ce territoire.

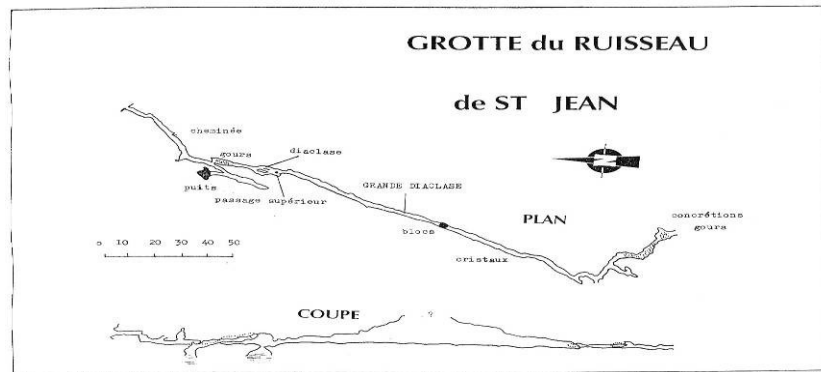
Descriptif des typologies de pratique de spéléologie.

On parle souvent d'une « science sportive » ou d'un « sport scientifique ». En effet, les activités des clubs de spéléologie sont variées et englobent différents aspects :

➤ Recherche et exploration :

- La prospection : recherche de surface, visant à découvrir de nouveaux sites.

- La désobstruction : travail souvent inévitable pour pouvoir pénétrer les réseaux.
- La description scientifique : englobe la géologie, la géomorphologie, l'hydrogéologie, la biologie, l'archéologie, etc.
- La topographie : permet de dresser des cartes afin de bien décrire les réseaux.



➤ Visite :

- La visite de grottes classiques.
- L'initiation : faire découvrir et transmettre sa passion.

A. Inventaire et typologie des sites de pratique.

Le département de l'Hérault est particulièrement riche en cavités. La partie Est du département est identifiée pour une pratique à dominante sportive, la partie Ouest est, elle, plus reconnue pour ses réseaux horizontaux très concrétionnés*.

Le territoire du Pays est constitué de différents ensembles géologiques, construits en étages successifs allant des hauteurs du Somail-Caroux-Espinouse à dominante granitique, et de la haute vallée de l'Orb où le calcaire est présent, en passant par les Avants Monts à dominante calcaire jusqu'aux plaines Saint-Chinianaise, Faugéroise et Minervoise, partiellement calcaires.

C'est dans ce contexte que l'on dénombre près de 350 cavités offrant des possibilités de pratiques diversifiées allant de la spéléologie sportive à une spéléologie plus scientifique.

Quatre grands sous-ensembles se distinguent sur le territoire.

* Voir le lexique.



Carte Spéléologie n°1 : 359 cavités sur le territoire du pays

- On observe une concentration très importante de cavités dans la haute vallée de l'Orb (pays des Sources), liées directement à une activité hydrogéologique (sources, fontaines, résurgences, etc.).
- La partie des Avants Monts est une zone bien identifiée pour la pratique de la spéléologie, car elle est pourvue d'un nombre très important de cavités offrant des paysages karstiques* d'une grande richesse.
- Le causse du Minervois constitue également un ensemble avec une identité spéléologique forte.
- Le Faugérois et le Saint-Chinianais, dans le sud du pays, recèlent quant à eux un nombre moins important de cavités plus dispersées.

Typologie des grottes / classification des cavités :

Classe O : cavités aménagées pour le tourisme.

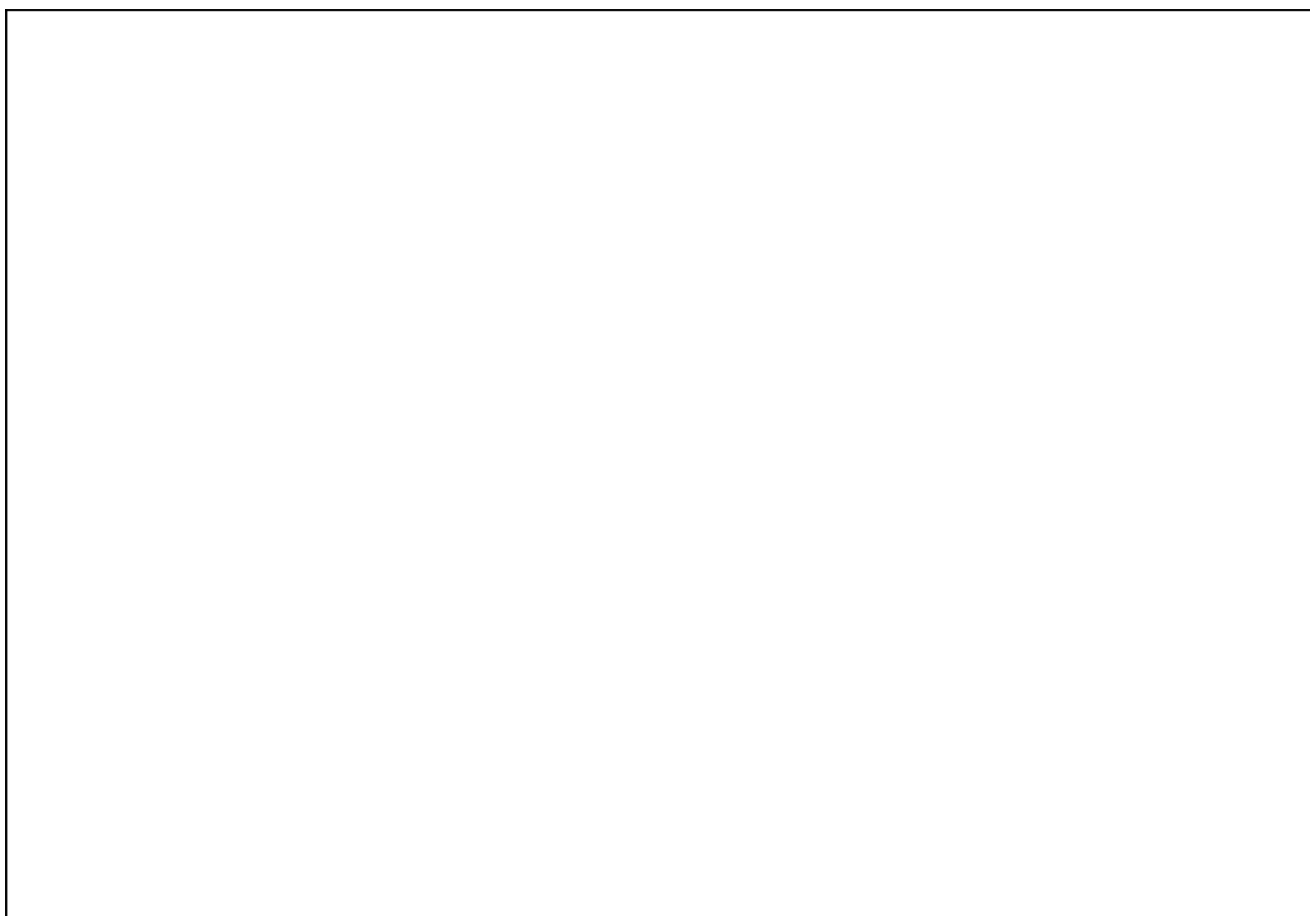
Classe I : cavités ne nécessitant pas de matériel autre qu'un casque avec éclairage.

Classe II : cavités d'initiation ou de découverte permettant une approche des différents aspects du milieu souterrain et des techniques de la spéléologie. Les obstacles sont ponctuels. Leur franchissement nécessite éventuellement du matériel, mais est adapté aux capacités du débutant. La présence d'eau ne doit pas empêcher la progression du groupe.

Classe III : cavités permettant de se perfectionner dans la connaissance du milieu et dans les techniques de progression. Les obstacles peuvent s'enchaîner. L'ensemble des verticales* ne doit pas excéder quelques dizaines de mètres, de préférence en plusieurs tronçons. La présence d'eau ne doit pas entraver la progression du groupe, ni entraîner une modification de l'équipement des verticales.

Classe IV : toutes les autres cavités.

La pratique est diversifiée sur le territoire avec des réseaux principalement horizontaux, mais ponctués de trous permettant une pratique plus sportive nécessitant l'utilisation des techniques de progression alpines (utilisation de cordes). Les cavités sont reconnues pour leur beauté et leurs richesses en concrétionnement.



Carte Spéléologie n°2 : typologie des cavités de spéléologie

* Voir le lexique.

Quelques grottes classiques du pays Haut Languedoc et Vignobles:

NOM	COMMUNE	CLUB	GESTION	VISITE
Grotte de Roquebleu	Courniou-les-Grottes	S.C.M.N.E.	Site classé. Convention de gestion	Accompagnement par un guide (porte à l'entrée)
Grotte de Lauzinas	St-Pons-de-Thomières	S.C.M.N.E. & S.C.S.P.	Site classé. Convention de gestion	Accompagnement par un guide (porte à l'entrée)
Réseau Artenac/Ponderach	St-Pons-de-Thomières	S.C.S.P.	Autorisation du propriétaire (Commune)	Libre pour les publics fédérés (porte à l'entrée)
Grotte de la Trayolle	Courniou-les-Grottes	S.C.M.N.E.	Autorisation du propriétaire (Commune)	Libre
Gouffre d'Euzèdes	Riols	S.C.M.N.E. & S.C.S.P.	Autorisation du propriétaire (cahier de suivi des visites)	Accompagnement par un guide (porte à l'entrée)
Gouffre de Bédelbourg	St-Pons-de-Thomières	S.C.S.P.	Autorisation du propriétaire	Libre (porte à l'entrée)
Aven du Mont-Marcou	St-Génies-de-Varensal	Association pour la protection de l'aven du Mont-Marcou	Autorisation du propriétaire	Libre (pour le grand puit) Accompagnement par un guide (porte à l'entrée, pour le réseau des vertes)
Grotte des Fades	St-Génies-de-Varensal	A.S.M.O.	Autorisation du propriétaire	Libre
Grotte du Berdiau	Riols	S.C.B.A.M.	Autorisation du propriétaire	Libre
L'Asperge	Olargues	S.C.B.A.M.	Projet de réserve national. Autorisation du propriétaire	Accompagnement par un guide (porte à l'entrée)
P.N 77	Olargues	S.C.B.A.M.	Projet de réserve national. Autorisation du propriétaire	Accompagnement par un guide (porte à l'entrée)

Tableau : descriptif des grottes classiques du territoire.

Les mesures de protection en place.

La qualité des cavités de la zone a justifié la mise en place de mesures de protection sur certaines d'entre elles.

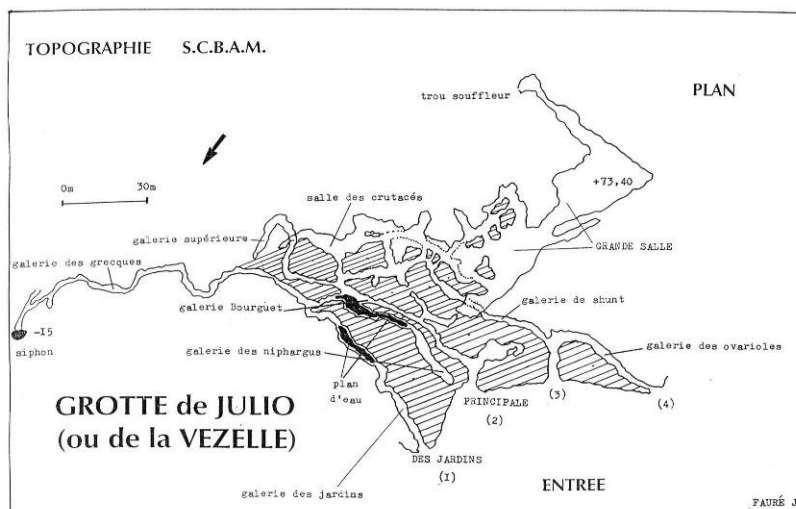
La protection des cavités et du sous-sol est intégrée dans la pratique même de la spéléologie.

Carte Spéléologie n°3 : Les mesures de protection des cavités du pays.

• **Le réseau Natura 2000.**

- *Les grottes de Julio*

Il s'agit de grottes dont les entrées se situent sur des terrains récemment acquis par le Département de l'Hérault, en bordure de la piste verte. Le but est d'organiser la pratique dans le respect des colonies de chiroptères* qui utilisent le site.



* Voir le lexique.

Les grottes de Julio se composent des grottes du Poteau et de la Vezelle:

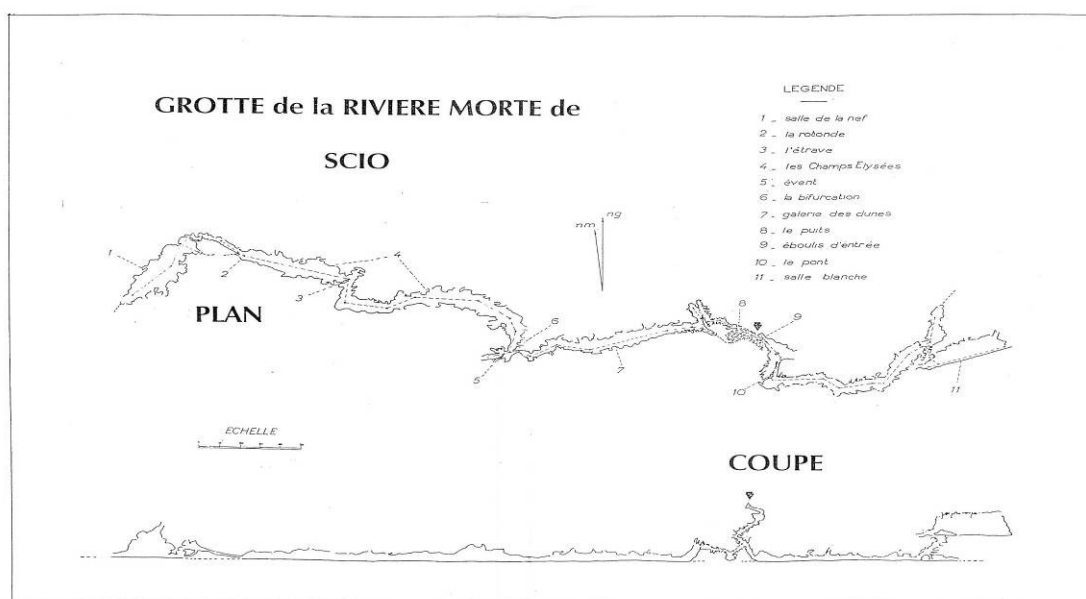
- La grotte du Poteau abrite des espèces pendant l'hibernation ; elle est interdite l'hiver.
- La grotte de la Vezelle abrite des colonies pour la reproduction; son accès est interdit pendant la période estivale.

Cette mesure de protection alternée offre l'avantage de permettre une utilisation raisonnée et durable d'un site majeur pour l'initiation spéléologique dans la zone.

En effet, les grottes de Julio sont utilisées depuis longtemps par les clubs, mais aussi par les prestataires sportifs. Elles sont les grottes d'initiation les plus connues de ce territoire.

- La grotte de la rivière morte de Scio

La grotte de la rivière morte de Scio s'ouvre sur un terrain privé, dont le propriétaire a demandé le classement en Réserve Naturelle Volontaire, pour la protection d'espèces de chiroptères utilisant le site pour l'hibernation. Les explorations spéléologiques estivales y sont possibles.



• Les sites classés

- Réseau karstique de l'ensemble des grottes du Lauzin et de la Devèze

Ce réseau se développe entre Courniou-les-Grottes et St-Pons-de-Thomières. Les cavités sont classées en raison de leur intérêt scientifique et pour la qualité des paysages karstiques et du concrétionnement qu'elles recèlent.

Le travail de recherche et d'exploration des spéléologues est soumis à quelques réglementations, les interventions en surface sont également réglementées.

- *Grotte de la source du Jaur*

La source du Jaur, ainsi que les jardins qui l'entourent sont classés depuis 1941; c'est un patrimoine historique et archéologique important. Elle abrite également plusieurs espèces de chauves-souris.

- Il faut noter qu'un projet de « Réserve Naturelle souterraine éclatée sur la Montagne Noire » est actuellement en cours de création, il concernerait différents ensembles de cavités :

→ Le site classé du Lauzinas,

→ Le système du Rautély et son bassin versant (ensemble de grottes situées au sud d'Olargues et gérées par le SCBAM),

→ La grotte de Pousselières sur la commune de Ferrières-Poussarou, gérée par le S.C.B.A.M.

Ce classement en réserve naturelle souterraine serait le préambule à une demande d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

• **Les conventions d'utilisation**

Quelques cavités font l'objet de conventions passées entre les clubs et les propriétaires des terrains sur lesquels se situe l'entrée, mais bien souvent un accord verbal entre les deux parties suffit.

Une expérience de convention passée entre l'O.N.F et le S.C.M.N.E* en 1993 offrait aux spéléologues des autorisations temporaires de circuler sur les pistes domaniales; les clubs s'engageant à faire part de leurs découvertes à l'Office National des Forêts.

• **Convention de gestion :**

Seule la grotte du Macoumé à Olargues fait l'objet d'une convention tripartite entre le propriétaire, le club local et le comité départemental de spéléologie.

B. Inventaire et typologie des acteurs.

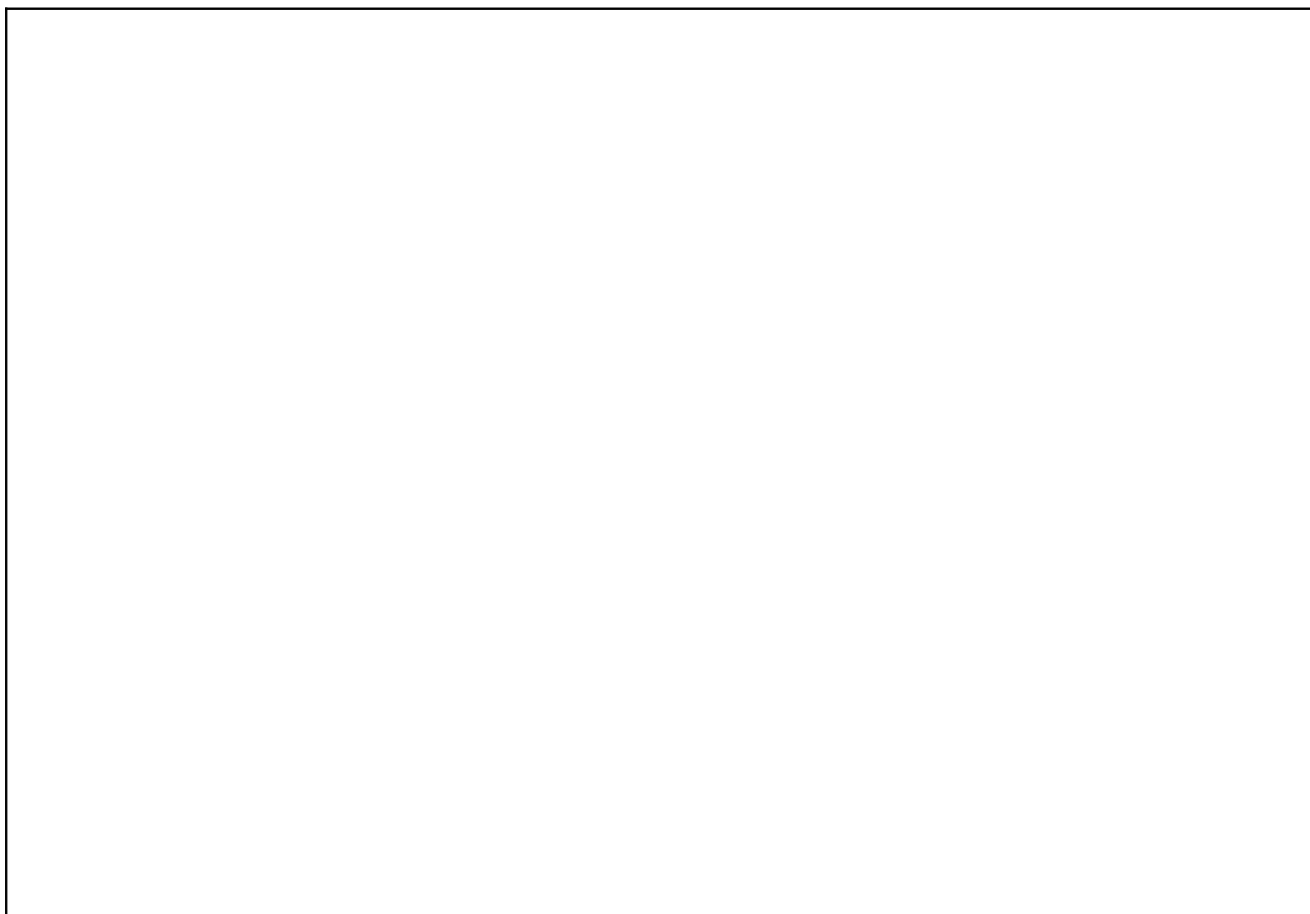
La pratique de la spéléologie est intimiste et principalement effectuée par des pratiquants confirmés issus des clubs et des associations.

La pratique fédérale (Cf. *Annexe, site Internet de la FFS « Charte du pratiquant »*).

L'âge moyen des spéléologues est de 39 ans pour les hommes et de 35 ans pour les femmes. Ils représentent environ 25 % des pratiquants.

* Voir le glossaire.

On dénombre trois clubs actifs sur le territoire du pays et trois autres à proximité immédiate dont les zones de prospection s'étendent au sein du pays.



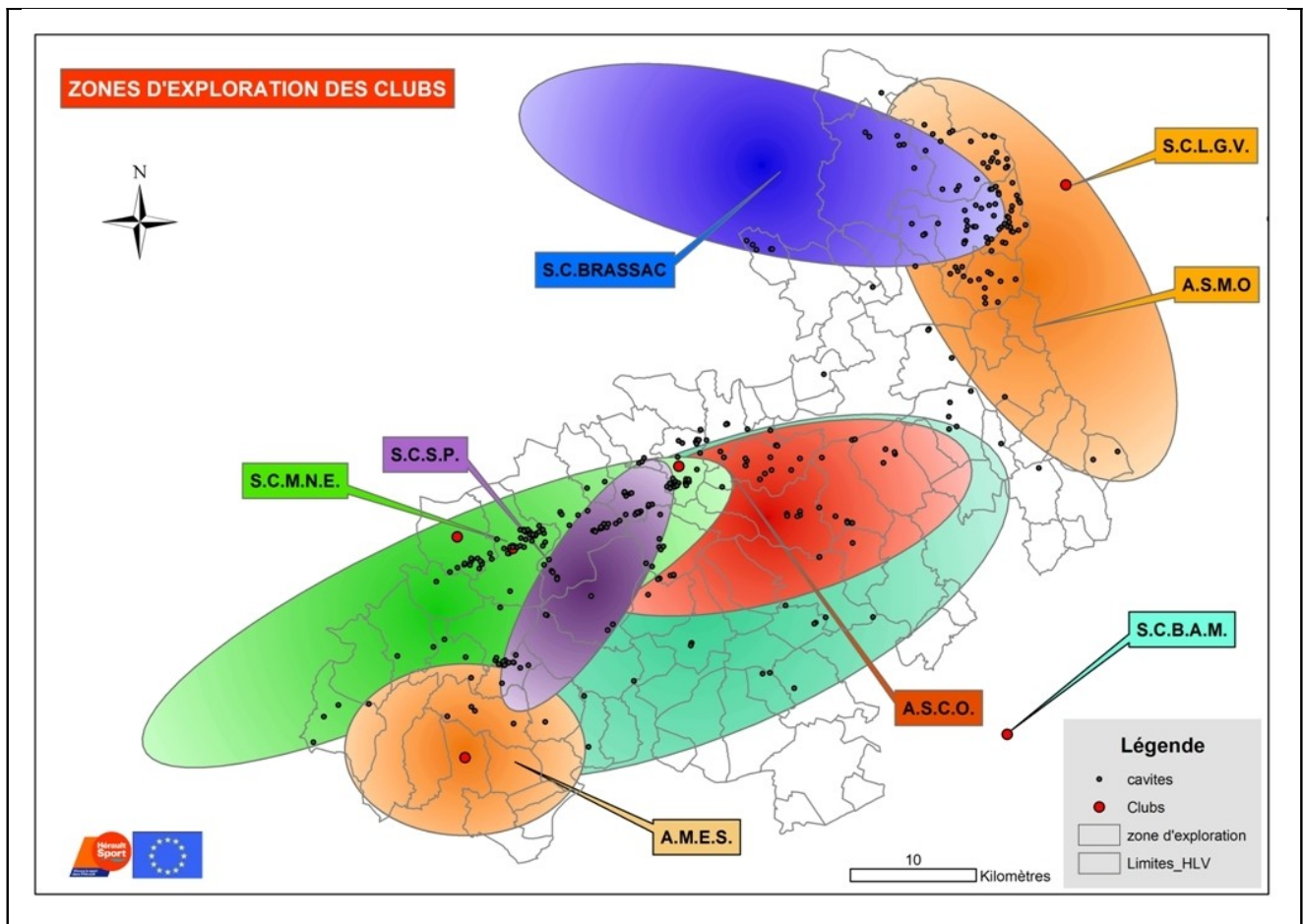
Carte Spéléologie n°4 : Clubs et licenciés FFS

L'ensemble des clubs héraultais actifs sur le territoire du pays totalise 70 licenciés fédérés en 2005 (30% de l'effectif départemental); cependant on peut estimer à 130 le nombre de spéléologues membres d'un club. On considère aujourd'hui que la population de pratiquants non fédérés est équivalente à celle des fédérés (JED).

Le département de l'Hérault compte 275 licenciés en 2005 ; il est le second département français en nombre de licences. La tendance nationale de baisse de licenciés FFS se vérifie à l'échelle du pays (en 2002, ces clubs comptaient 113 licenciés).

Au niveau national, 80% des clubs ne disposent pas de section jeune et 61% n'accueillent pas de mineurs. Ces clubs pratiquent principalement sur les massifs du pays. Leurs activités de recherche, bien que souvent centrées sur une zone précise, peuvent parfois s'excentrer sur d'autres massifs, au gré des découvertes et des travaux interclubs.

Grâce leur notoriété, certaines grottes classiques sont visitées par des clubs de toute la France. Ils sont souvent accompagnés par des membres de clubs locaux afin de connaître les entrées des grottes et d'avoir accès aux topographies ou aux clefs des portes d'entrée.



Carte Spéléologie n°5: Zones de prospection des clubs du pays

Spéléo-Club Montagne-Noire Espinouse (S.C.M.N.E)

Fondé en 1931, il est le plus vieux club de France encore actif, et de ce fait du territoire. Son siège social est basé à Saint-Pons-de-Thomières. Les activités du club se situent sur la zone des Avants Monts, le Minervois mais aussi sur la Montagne Noire et dans le département du Tarn. Le nombre d'adhérents est stable.

Spéléo-Club Saint-Pons

Il s'agit d'un club issu du S.C.M.N.E fondé en 1958 et dont les activités portent sur les zones de Saint-Pons-de-Thomières et du Minervois. Son nombre d'adhérents est en légère baisse.

Association Spéléo-club d'Olargues (A.S.C.O)

C'est un club récent, fondé en 1999 par des spéléologues issus du S.C.B.A.M. Sa zone de pratique est essentiellement basée sur les Avants Monts. Le nombre d'adhérents, stable, est le plus important de la zone.

Spéléo-Club Béziers Avants Monts (S.C.B.A.M)

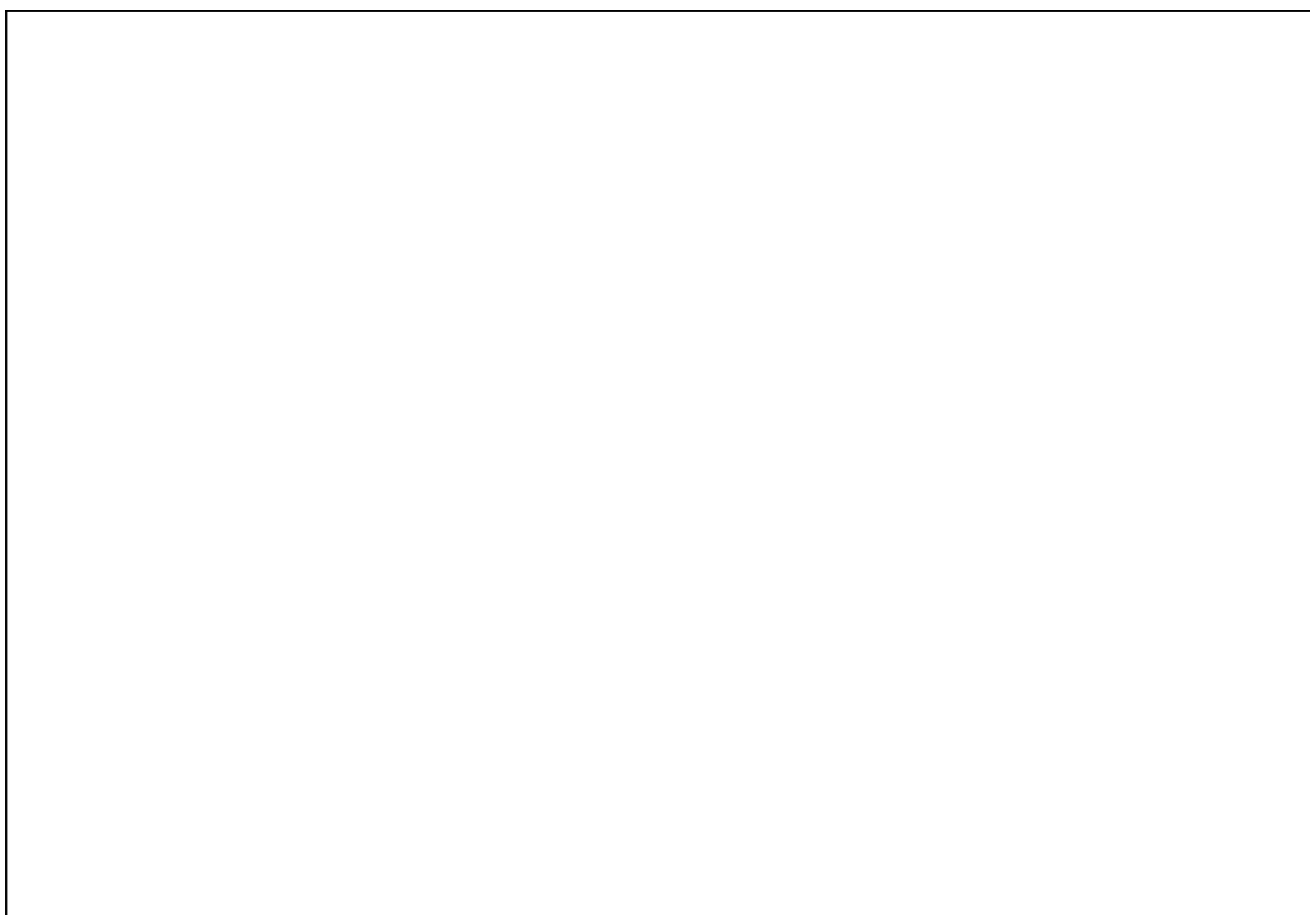
Club fondé en 1951. Après avoir exploré des cavités dans différents massifs, il a recentré ses activités sur les Avants Monts, ainsi que sur des secteurs très localisés du St-Chinianais et du Minervois. Le nombre d'adhérents est stable.

Association Minervoise d'Exploration Souterraine (A.M.E.S)

Bien que le siège social du club ne se situe pas sur le pays, mais sur la commune de Cesserois, sa zone d'exploration s'étend sur le Minervois.

Spéléo-Club Brassac

Le siège social de ce club ne se situe pas sur le pays, puisque basé à Brassac-sur- Agout dans le Tarn. Sa zone d'exploration s'étend sur le nord du Pays.



Carte Spéléologie n°6 : périmètre d'attraction des clubs

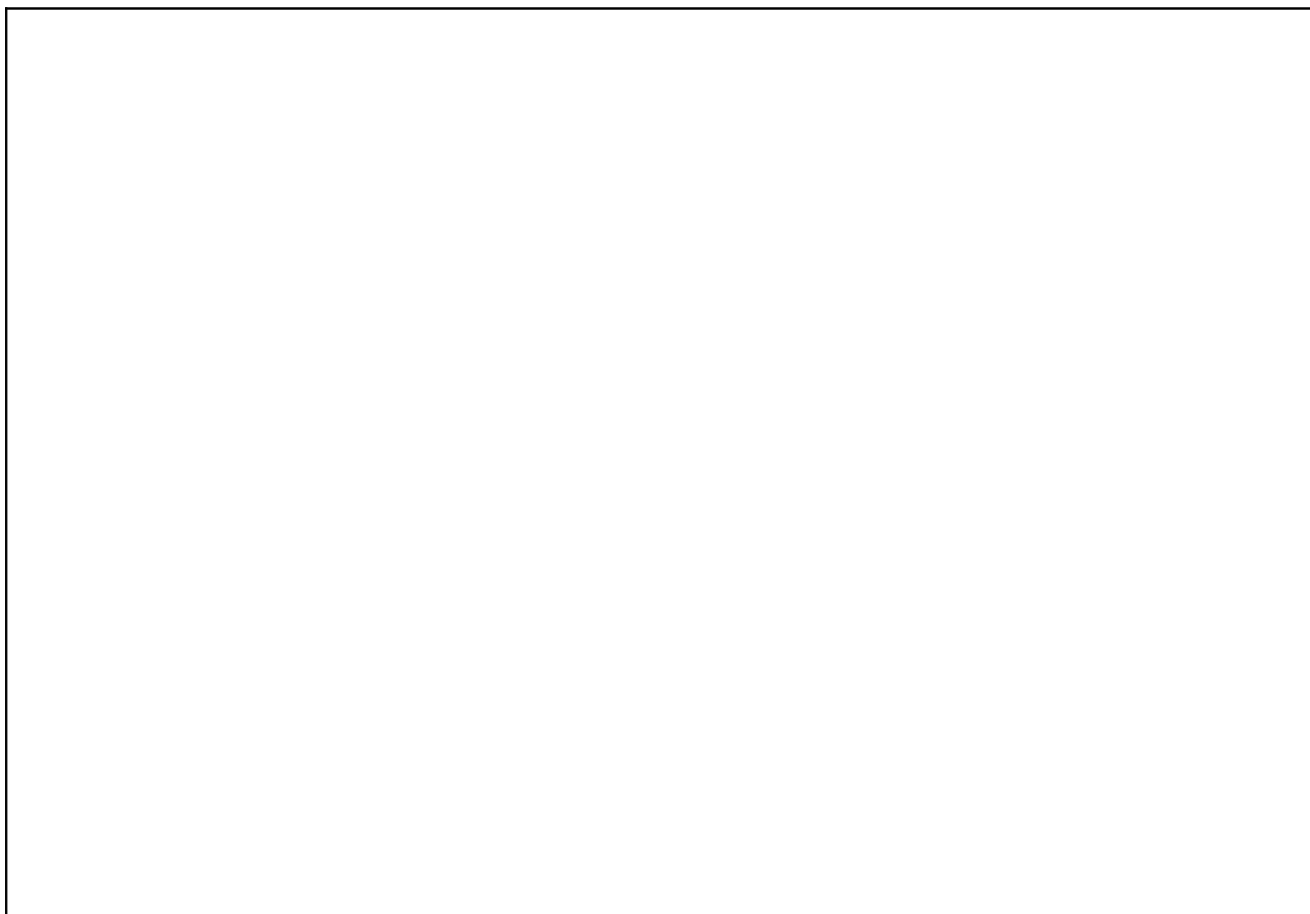
Parmi les clubs du Pays, notons la très forte attraction du club S.C.M.N.E qui recrute des licenciés au-delà des limites du Pays et de l'Hérault, puisque 77 % de ses licenciés viennent des départements voisins et notamment du Tarn. Il constitue ainsi un club phare du territoire, tant par ses activités d'exploration que par sa notoriété et son attractivité. Inversement le club de Saint-Pons-de-Thomières est un club de proximité. Les données relatives aux licenciés du club d'Olargues ne nous ont pas été fournies, en revanche ce club a une zone de prospection importante qui recouvre les Avants Monts.

2 autres clubs extérieurs au pays sont très actifs sur le territoire :

- Le club minervois AMES situé à Cesseras, dont la zone de prospection recouvre l'ensemble du Minervois. C'est par ailleurs un club très attractif qui recrute 50% de ses licenciés dans les départements voisins et notamment dans l'Aude.
- Le club de Béziers est un club de proximité qui recrute ses licenciés essentiellement sur cette même commune, mais sa zone d'exploration est très vaste et recouvre la majeure partie des massifs du Pays.

Notons que le club A.S.M.O est en sommeil depuis plusieurs années. Le territoire des Monts et des Sources a constitué sa principale zone de prospection.

La pratique de loisir.



Carte Spéléologie n° 7 : la pratique touristique et de loisir en spéléologie.

Le développement de la spéléologie auprès du grand public, dans le cadre d'une activité commerciale, est difficile et peu rentable. Elle s'intègre dans des produits multi activités.

Cependant certaines grottes du pays sont accessibles pour une pratique de loisir voire touristique :

Cavités utilisées par les professionnels de l'activité		
ID	NOM	COMMUNE
1	LA BEZELLE	SAINT-VINCENT-D'OLARGUES
2	LE POTEAU	SAINT-VINCENT-D'OLARGUES
3	LE BAOUS	OLARGUES
4	LE BERDIAU	RIOLS
5	GROTTE D'ORQUETTE	SAINT-GENIES-DE-VARANSAL
6	GROTTE D'ALBES	SAINT-GENIES-DE-VARANSAL
7	GROTTE DES FADES	SAINT-GENIES-DE-VARANSAL
9	GROTTE DE PONDERATZ	SAINT-PONS-DE-THOMIERES
10	ARTENAC	SAINT-PONS-DE-THOMIERES
11	LA TRAYOLLE	COURNIOU

Tableau : cavités fréquentés par les professionnels

Inventaire des cavités à usage des Centres de Vacances et de Loisirs		
ID	NOM	COMMUNE
0	AVEN DE MAYRANNE	MINERVE
1	TROU DU CHATAIGNER	COURNIOU
2	GROTTE DE LA CROIX	COURNIOU
3	GROTTE DE FONT D'ABRAM	COURNIOU
4	GROTTE DU FOUR A CHAUD	COURNIOU
5	GROTTE DE LA RIVIERE MORTE DE SCIO	COURNIOU
6	GROTTE DE LA TRAYOLLE	COURNIOU
7	AVEN DU BOUIS AVEN DES LACS	MINERVE
9	GROTTE DE LA SALLE	OLARGUES
10	GROTTE DE BEZIS LA LOCOMOTIVE	OLARGUES
11	GROTTE DU LEZARD	VELIEUX
12	GROTTE DU VILARIS	SAINT-JULIEN-D'OLARGUES
13	GROTTE DE LA BORIO CREMADO	VERRERIES-DE-MOUSSANS
14	AVEN DU PIN	VIEUSSAN
15	GROTTE DE LA FONTAINE DES DOUZES	VIEUSSAN
16	GROTTE DU POTEAU	SAINT-VINCENT-D'OLARGUES
17	GROTTE DE LA VEZELLE	SAINT-VINCENT-D'OLARGUES
18	GROTTE DE FAVAYROLLE	BOISSET
19	GROTTE DES ABEILLES	FERRALS-LES-MONTAGNES

Tableau : cavités fréquentés par les centres de loisirs



Photo : un concrétionnement riche

Les prestataires.

Deux structures disposant de Brevet d'Etat de spéléologie pour l'encadrement sont installées sur la zone :

- L'association Passion Sauvage, devenue aujourd'hui Caroux Aventure (basée à St-Gervais-sur-Mare), propose des activités de spéléologie et de canyoning. Cette association existe depuis longtemps et est pionnière pour l'encadrement professionnel dans le Pays. Elle est impliquée dans l'équipement des sites de pratique et dans l'organisation en réseau des différents prestataires d'activités sportives.

- Aventure 34 (basé à St-Vincent-d'Olargues) propose différentes prestations d'accompagnement et de découverte de l'activité spéléologie (exploration sportive en technique verticale), mais également de la randonnée et du canyoning. Sur le Pays, Aventure 34 encadre le public principalement dans le massif du Caroux. Ce prestataire propose également des prestations en France et à l'étranger.

- Il faut noter la présence du « Safari Spéleo » à St-Pons-de-Thomières, qui se déroule dans la grotte de Ponderatz. Ce safari est organisé par la commune de Saint-Pons-de-Thomières et est encadré par Caroux Aventure.

En période estivale, quelques structures utilisent des cavités de la zone, il s'agit essentiellement de centres de vacances et de loisirs.

Les cavités utilisées.

La grotte aménagée de la Devèze et le musée français de la spéléologie basés à Courniou-les-Grottes accueillent environ 13 000 visiteurs payants par an. C'est la seule grotte aménagée du pays, elle définit la limite Est du site classé de l'ensemble des grottes du Lauzinas et de la Devèze. Il s'agit là d'une cavité phare en matière de produits de découverte.

Les cavités utilisées en encadrement sont essentiellement situées dans les Avants Monts, il s'agit pour la plupart de grottes horizontales se prêtant bien à la découverte de la spéléologie ou à l'initiation des débutants.

Les pratiquants non encadrés.

La relative confidentialité des données liées au positionnement des cavités, ainsi que l'image de dangerosité de la spéléologie sont des éléments qui rendent l'activité peu pratiquée par des publics inexpérimentés ou non encadrés.

On trouvera néanmoins une pratique de proximité (par des adolescents des villages voisins en quête d'aventure), mais cette pratique est anecdotique.

La pratique de loisir est essentiellement composée de groupes organisés (centres de vacances et de loisirs, centres sociaux, scolaires).

Une pratique familiale en période estivale existe dans une moindre mesure.

On peut observer une relative stabilité de la demande pour les prestations d'encadrement depuis plusieurs années.

C. Retombées économique de l'activité.

Les retombées des activités spéléologie, escalade et autres activités à corde sont traitées ci-après dans un chapitre commun.

D. Réseaux de promotion de l'activité.

En ce qui concerne la spéléologie, il n'existe pas de réelle volonté de développer l'activité envers le public touristique. La promotion pour le public d'initiés bénéficie déjà d'une diffusion nationale, voire internationale, à travers des magazines spécialisés et la communication fédérale. Quant au développement commercial, les prestataires se sont dotés de sites Internet sur lesquels ils promotionnent l'ensemble de leurs activités. Notons ainsi qu'il n'existe pas d'autres supports de communication à l'échelle du Pays qui fédèrent l'ensemble des acteurs impliqués dans cette discipline.

La presse spécialisée.

- Les revues fédérales, Spelunca et Karstologia, publient des articles à l'occasion d'une découverte (ex : article paru sur la grotte du Macoumé, à Olargues. (Cf. *Annexe, site Internet CDS34*)).
- Des publications fédérales sont régulièrement éditées par les clubs afin de relater leurs travaux.
- De nombreux ouvrages traitant de spéléologie mentionnent des cavités de la zone étudiée.

Les sites Internet spécialisés.

- De nombreux sites Internet créés par des passionnés donnent des informations sur les grottes, on peut parfois y trouver des topographies.
- Certains clubs disposent de leur site Internet.
- La volonté de la commune de Saint-Pons-de-Thomières de développer la spéléologie sur son territoire a abouti, suite à une étude menée par un cabinet d'études, à la création d'un site Internet : www.speleo-logis.com.

Les topos guides.

- Sur le pays, seul l'aven du Mont Marcou est cité dans l'ouvrage : « Spéléo sportive dans les garrigues Nord Montpelliéraines » chez EDISUD.

- Un document, à l'usage des centres de vacances et de loisirs, a été réalisé il y a quelques années. Cet ouvrage, réalisé par les clubs locaux, la D.R.J.S, Hérault Sport, le CDS34* et le Centre de Recherche sur les Ecosystèmes d'Olargues, donne des informations sur une vingtaine de grottes (propriétaires, contacts, niveaux de difficulté etc.). Ce document n'est plus distribué et son contenu est à revoir, suite à des changements intervenus pour l'accès à certaines cavités.

E. Inventaire et poids des manifestations.

Introduction au volet des manifestations qui suit :

N'ont été prises en compte dans ce chapitre que les manifestations ayant eu lieu sur l'année 2005, et sur lesquelles Hérault Sport a apporté une aide quantifiable (récompenses, véhicules, coproductions financières).

La mise à disposition de personnel n'a pas été valorisée, de même pour le prêt de matériel.

Le nombre de manifestations n'est pas égal à un nombre de jours (certaines manifestations se déroulant sur plusieurs jours consécutifs).

Les manifestations qui concernent des activités itinérantes (sur plusieurs communes) ont été affectées à la commune de départ.

Typologie des publics participant à ces manifestations:

- fédéral : participants issus uniquement du milieu fédéral, donc licenciés ;

- fédéral / loisir : manifestations ouvertes aux licenciés et au tout public ;

- loisir : public de passage ou local, non licencié ;

- scolaire : participants issus du secteur scolaire à universitaire ;

- social : public en difficulté sociale, ou issu d'un milieu en difficulté (ex : quartiers sensibles)

- sport adapté : participants issus de cette Fédération.

Sur le territoire du pays, seules deux manifestations incluant de la spéléologie ont eu lieu en 2005 sur la commune de Saint-Pons-de-Thomières. Ces dernières ont regroupé 34 personnes.

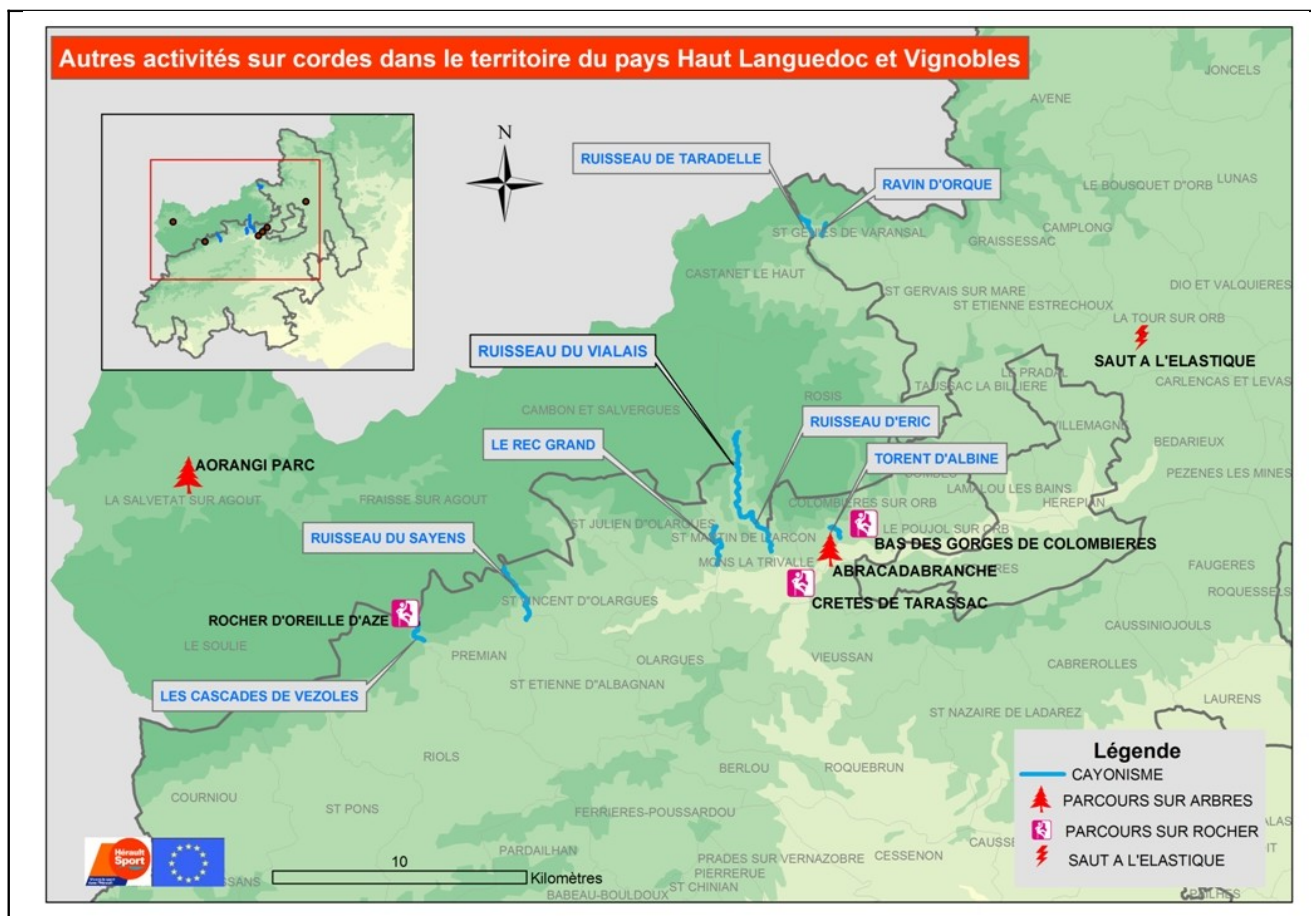
Le centre social Villefranche de Sète a organisé une journée « sport-environnement » de découverte de l'activité auprès de jeunes en difficulté sociale (24 personnes).

La Communauté de Communes du Saint-Ponais a organisé par ailleurs, le projet « expédition en pays Saint-Ponais » pour 10 adolescents de la commune de Saint-Pons-de-Thomières, alliant randonnée pédestre, VTT et spéléologie.

En septembre 2006, les journées nationales de la spéléologie seront organisées sur la commune de Saint-Pons dans la grotte de Ponderatz. Destinées à faire découvrir l'activité, elles devraient permettre également de regrouper les différents clubs de la zone autour d'un projet commun.

* Voir le glossaire.

3.1.8 Les autres activités à cordes



Carte Autres activités à corde n°1 : Les activités à cordes dans le Pays

A. Les parcours acrobatiques

La carte n°1 présente des activités non traitées précédemment, mais qu'il est intéressant de prendre en compte dans la structuration touristique du Pays.

En effet, l'évolution des pratiques et de l'offre touristique des sports de nature pousse les prestataires d'activités à aménager de nouveaux espaces de pratique plus ludiques que les activités traditionnelles. Le fort développement des Parcours Acrobatiques en Forêt (PAF) en est la preuve.

A.1. Parcours acrobatiques en forêt

- Sur le territoire, le seul parc de ce type est « Arbracadabranches », qui se situe sur un terrain privé à St Martin de l'Arçon.

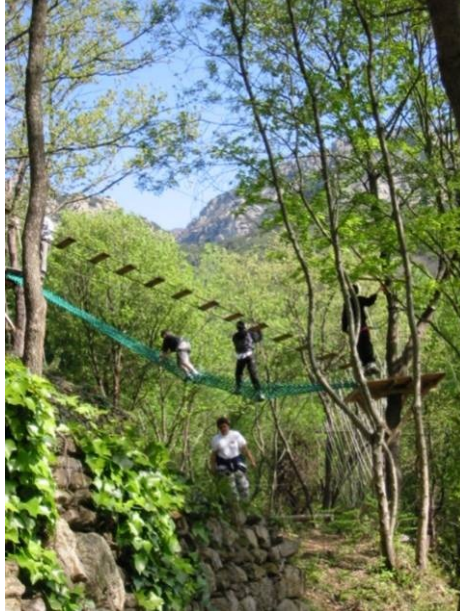


Photo : parcours acrobatique aménagé.

A.2. Parcours acrobatiques sur rochers.

Dans la même optique, on voit l'émergence d'équipements de type via ferrata* ou via cordata*. Ces aménagements proposent des parcours variés, alternant main-courante, rappel, tyrolienne etc. :

- Les crêtes de Tarassac : cet aménagement est en cours de réalisation. Il s'agit d'un parcours en rocher, dont l'équipement est réalisé par plusieurs professionnels locaux qui en prévoient l'utilisation dès l'été 2006.
- Le bas des Gorges de Colombières : c'est un aménagement en cours de création, qui devrait être réalisé par les mêmes professionnels que pour les crêtes de Tarassac. Le dossier d'équipement est actuellement dans les mains de la Commission des Sites. Celle-ci doit rendre son avis dans les mois à venir, compte tenu du fait que le bas des gorges se situe dans le périmètre du site classé du Caroux.

Ces deux équipements se situent sur des terrains communaux. Des conventions ont été signées.

* Voir le lexique.

B. Le Canyonisme

Bien que le pays présente plusieurs sites de pratique intéressants, le nombre et la densité de ruisseaux praticables ne permet pas d'identifier la zone de manière forte au niveau national.



Photo : canyon.

B.1. Les randonnées nautiques et canyons d'initiation

- Le Rec Grand : c'est le canyon le plus fréquenté et le plus intéressant pour l'initiation car les accès sont faciles. L'avenir de ce site dépend de l'utilisation future du barrage de l'Airette, dont la gestion doit changer prochainement.
- Le ruisseau du Vialais : en limite de la Réserve Nationale du Caroux. C'est un canyon d'initiation pour la journée ou la demi-journée.
- Le ravin d'Orque : canyon d'initiation
- Ruisseau d'Albes : canyon d'initiation
- Ruisseau de Taradelle : canyon d'initiation, dont la partie supérieure est sèche.

B.2. Les canyons sportifs et grands rappels aquatiques

- Le ruisseau du Sayens : c'est vraisemblablement le plus beau et le plus intéressant des canyons de la région. Il s'adresse à des pratiquants confirmés ou encadrés. De récents conflits d'usage, liés pour partie à une divulgation d'informations via Internet, se sont soldés par le saccage des amarrages permettant les rappels. Ce vandalisme pose des problèmes aux professionnels qui avaient équipés ce site et l'utilisaient de manière rationnelle depuis plusieurs années .Il engendre également un problème de sécurité pour les utilisateurs non avertis.

- Les cascades de Vézoles : la partie intéressante de ce ruisseau se situe dans sa partie amont. Elle se présente sous la forme de grandes cascades qui se descendent en enchaînant des rappels.
- Le torrent d'Albine : la partie utilisée de ce ruisseau est l'aval. Il s'agit de quelques vasques précédant de grandes cascades près de la tour carrée de Colombières.



Photo : le torrent d'Albine

C. Retombées économiques des activités Roche

Le cabinet d'étude JED a étudié les activités à cordes comme une entité regroupant l'escalade et la spéléologie. Six prestataires privés et six clubs ont été étudiés.

C.1. Les caractéristiques de la consommation de prestations

L'enquête réalisée révèle que le pays accueille 7 500 pratiquants en escalade et spéléologie en 2006 répartis entre la clientèle touristique et sociale (hors public sportif). L'ensemble de ces personnes a consommé 12 100 demi-journées d'activités.

- Clientèle touristique :

Les structures d'encadrement ont accueilli 5 500 personnes qui ont consommé 9 300 demi-journées principalement dans la période du 15 juillet au 15 août. La proportion d'étrangers est de 20%.

- Clientèle sociale :

L'escalade et la spéléologie sont deux disciplines particulièrement adaptées à un public social car génératrices de comportements d'entraides. 2 000 personnes issues de cette population ont pratiqué ces sports, ce qui représente environ 2 800 demi-journées encadrées. Ce public pratique sur une période s'étalant d'avril à septembre.

C.2. Le poids et l'impact économique des activités à cordes.

a. Le chiffre d'affaire des structures d'encadrement

Rappelons que ne sont pris en compte que les chiffres d'affaires et les dépenses liées aux activités, ainsi sont exclus les autres éléments tels que l'hébergement, restauration et la vente de produits. L'ensemble des structures enquêtées représentent 157 000 € de chiffre d'affaires (les subventions obtenues ne font pas partie de ce total).

b. Les nuitées touristiques générées par les activités à cordes

Le cabinet estime à 7 500 le nombre de nuitées attribuées aux activités à cordes dans le cadre d'une pratique encadrée. Cependant, la pratique autonome représente 80 % de l'ensemble. On estime donc le nombre de nuitées touristiques autonomes à 12 750. Le nombre total de nuitées touristiques liées à ces deux disciplines serait donc de 20 250.

c. Budget moyen des pratiquants

- Activité encadrée :

Le budget moyen est de 29,8 € par jour et par personne ce qui donne une dépense évaluée à 223 500 € (29,8 € X 7 500 nuitées touristiques).

- Pratique autonome :

Le budget moyen est de 13 € par jour et par personne ce qui donne une dépense évaluée à 165 750 € (13 € X 12 750 nuitées autonomes)

Le poids économique de la pratique des activités à cordes est donc estimé à 389 250€.

C.3. L'emploi lié aux activités à cordes

Les activités à cordes font travailler 13 personnes qui cumulent un total de 1 885 journées de travail. Cet ensemble équivaut à 8 emplois équivalents permanents sur le territoire Haut Languedoc et Vignobles . Ces emplois se répartissent en 7 emplois sportifs dont 2 saisonniers, et 6 emplois de gestion et d'accueil, dont 4 saisonniers.

	Total
Nombre de permanent emplois sportifs	5
Nombre de jours travaillés par les permanents emplois sportifs	1175
Nombre de saisonniers emplois sportifs	2
Nombre de jours travaillés par les saisonniers emplois sportifs	120
Nombre de permanent d'emplois Autres	2
Nombre de jours travaillés par les permanents d'emplois Autres	470
Nombre de saisonniers Emplois Autres	4
Nombre de jours travaillés par les saisonniers Emplois Autres	120

C.4. Poids des aides publiques départementales.

L'aide financière de l'assemblée départementale sur le schéma départemental d'équipement des sites d'escalade se situe aux alentours de 20 000€ par an.

L'ACTIVITE EAU

3.1.9 Chapitre 8 : le canoë-kayak et ses disciplines associées.



Descriptif de l'activité :

Le canoë et le kayak sont des embarcations permettant de se déplacer en milieu aquatique, et dont l'utilisation nécessite la pagaie comme moyen de propulsion.

C'est également le cas pour les disciplines associées, se pratiquant dans le même milieu naturel, et pour lesquelles la Fédération Française de canoë-kayak a reçu une délégation de la part du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

La Fédération Française de Canoë-Kayak et Disciplines Associées (FFCK) définit trois milieux pour ses activités : l'eau vive, la mer et l'eau calme. A chaque milieu correspondent des activités ou disciplines :

• Eau vive :



Slalom : course en 2 manches sur un parcours de 18 à 25 portes à franchir disposées sur une portion de rivière avec rapides. Se pratique en kayak ou en canoë monoplace et biplace. Seule discipline olympique.



Descente : descente d'une portion de rivière avec rapides (le plus vite possible en compétition classique de 15 à 25mn, ou en sprint de 1 à 2mn). Se pratique en kayak ou en canoë, monoplace et biplace. Beaucoup de pratiquants loisir / tourisme en saison estivale.



Nage en eau vive : descente de rapides en rivière allongé sur un flotteur et équipé d'une combinaison néoprène et de palmes.



Freestyle : discipline récente utilisant les reliefs et mouvements d'eau en rivière pour effectuer des figures acrobatiques, en kayak très court.



Raft : canot pneumatique à fond plat pour descendre de gros rapides en rivière, transportant de 2 à 12 personnes propulsant l'embarcation à la pagaie simple.



Haute rivière : descente de rivières ou torrents pentus, dans des classes de rivières souvent très élevées (haut niveau de difficulté), avec un kayak court, un casque, et une pagaie double.

• **Mer :**



Wave ski ou kayak surf : figures acrobatiques réalisées dans les vagues, assis sur un surf un peu volumineux que l'on déplace avec une pagaie.



Mérathon : course de longue distance en mer (7 à 21 km), suivant un parcours sur carte, en kayak ou en pirogue Va'a.



Kayak de mer : issue du kayak des esquimaux, cette embarcation est profilée pour fendre les vagues, et permet avec une pagaie double de découvrir le littoral marin.



Pirogue Va'a : originaire des îles polynésiennes, cette embarcation de 1 à 6 places se propulse à la pagaie simple et possède un balancier à gauche.

• **Eau calme :**



Course en ligne : de 200 à 1000m pour les compétitions, sur lac, bassin ou retenue d'eau.



Kayak polo : 2x5 joueurs pour un match de handball en kayak, avec des buts en hauteur, sur un terrain de 35x20m.



Marathon : de 20 à 50 km à parcourir sur plan d'eau ou rivière calme, avec portage de l'embarcation en certains points.



Randonnée : l'activité la plus pratiquée en saison estivale, sur les 25 000 km de parcours navigables de France.



Dragon boat : course de 250m sur une embarcation de 20 équipiers dont un barreur et un tambour. Bateau originaire de Chine.

Histoire de la Fédération Française de Canoë-Kayak :

En 1867, un écossais nommé Mac Gregor débarque en France à bord de son "Rob Roy", un kayak en bois inspiré de modèles ancestraux.

Cet événement marque le début de l'ère moderne du canoë-kayak, suivi de peu par la création du Canoë-Club de France en 1904.

La Fédération Française de Canoë-Kayak naît en 1931.

Le canoë-kayak est aujourd'hui connu de tous et pratiqué régulièrement ou occasionnellement par près de 3 millions de personnes en France. Ses champions sont appréciés pour leur humilité, leur sagesse et leur niveau de performances qui les ont amenés jusqu'aux Jeux Olympiques.

Evoluant dans des milieux différents, les pratiquants partagent les mêmes valeurs et c'est dans sa capacité à les traduire en missions et en métiers que la Fédération Française trouve sa cohérence.

Les missions de la FFCK : (Cf. Annexe, site Internet FFCK).

Rassembler : fédérer les clubs et les pratiquants, promouvoir et organiser les pratiques autour de valeurs affirmées :

- respecter l'environnement
- partager le plaisir de naviguer
- être fort des différences de chacun
- s'associer pour mieux partager
- se former et transmettre
- se surpasser

Former : une des préoccupations majeures de la FFCK. Plus de 120 conseillers techniques sportifs du Ministère, 1 800 brevetés d'Etat, 2 500 moniteurs fédéraux, tous formés par la Fédération, enseignent et développent les pratiques en toute sécurité.

Informier : les adhérents, au travers d'outils (Internet, guides et magazines d'information), et lors des opérations de proximité (ex : "1 000 Pagaies").

Protéger : évoluant en pleine nature, les pratiquants de canoë-kayak sont de fait responsables et doivent la respecter et la protéger. La FFCK conduit de nombreuses actions dans ce domaine : formations, nettoyages de rivières, protection de sites, aménagements de passages dangereux, code du pratiquant, etc.

Gagner : de Turlier/Laudet, champions olympiques en 1952 à Helsinki, jusqu'aux médaillés olympiques 2004, les équipes de France ont développé un véritable savoir-faire de la compétition de haut niveau.

Conseiller : la FFCK se positionne en "facilitateur". Aux côtés des [clubs et des comités régionaux et départementaux](#), elle apporte son savoir-faire et son réseau relationnel et constitue un point d'appui pour ses membres. Le Projet de Développement Fédéral 2002-2012 décliné dans les régions, illustre et concrétise cette volonté.

Données nationales et régionales :

Les activités canoë-kayak concernent en France plus de 2 millions de pratiquants, français et étrangers, essentiellement en loisir tourisme (location). Ces chiffres sont en progression constante depuis une dizaine d'années.

En 2005, la Fédération rassemblait 31.786 adhérents.

Dans la région Languedoc-Roussillon, on compte plus de 800 licenciés en 2004 (dont 30% sont des femmes).

Le Comité Départemental de Canoë-Kayak (CDCK 34) :

Créé en mars 1977. Agrément Jeunesse et Sport depuis juin 1977. Le Bureau est constitué de 11 membres élus pour 4 ans.

Objet : développer, coordonner, orienter les disciplines du canoë-kayak en accord avec la FFCK, promouvoir et faire progresser les clubs sportifs et de loisir sur le territoire départemental.

Le CDCK a en charge en 2006 : 9 clubs sportifs regroupant 414 licenciés, une base départementale (Réals) située à Cessenon-sur-Orb, ainsi que du personnel salarié (administratif et encadrement sportif).

Les licenciés du département de l'Hérault représentent presque 50% des licenciés en Languedoc Roussillon.

Le CDCK a réalisé un répertoire départemental des parcours et souhaite s'engager dans un schéma départemental de randonnée nautique en collaboration avec les services du Département et Hérault Sport.

Historique de l'événementiel dans l'Hérault :

Pour l'aspect compétition, plusieurs manifestations de haut niveau ont animé le territoire sur le bassin de slalom attenant à la base départementale de Réals :

- Championnats de France slalom en 1987
- Course élite en 1989
- Manche de la Coupe du Monde de slalom en 1991
- Championnats de France individuel en 2001
- Championnat de France des clubs en 2004

Le département accueille également chaque année des compétitions de niveaux départemental, régional et national, dont certaines ont lieu depuis plus de 20 ans, ainsi qu'un « Prix du Département » de canoë-kayak destiné aux jeunes licenciés des clubs héraultais.

Stages techniques, stages fédéraux d'initiateurs et de moniteurs, stages sécurité, regroupement de cadres techniques, sont des actions de formation mises en place tout au long de l'année par le CDCK, la ligue LRCK et les clubs sur tout le territoire héraultais. Ces actions représentent plus de 100 journées par an._



Photo: Village de Cessenon, vue du débarquement.

Historique de la vallée de l'Orb :

Celle-ci a connu des événements particuliers liés à l'activité canoë-kayak, dont on doit tenir compte dans l'analyse de l'existant aujourd'hui, en voici la synthèse :

« La bataille de l'Orb » : petit rappel historique.

Un projet d'aménagement du site de Réals (Cessenon sur Orb) est exprimé en 1987, dans le cadre d'une manche de la Coupe du Monde de slalom en 1991. Les porteurs du projet sont le Comité Départemental de Canoë-Kayak, le Parc Naturel Régional, et le Département.

Découvert tardivement par la population locale, plusieurs groupes s'opposent à la réalisation de ce projet et des travaux : écologistes, pêcheurs, agriculteurs, et associations de riverains. Des craintes sur les incidences futures, et un manque de consultation sont à l'origine d'une rivalité très active durant plusieurs mois.

L'aménagement du bassin est finalement autorisé par le Préfet, et la compétition a lieu, malgré un niveau d'eau inférieur aux prévisions (grève à l'usine de Montahut).

Il semble que la gestion de la dimension sociopolitique a été sous-estimée dans ce projet d'aménagement.

Une méfiance s'est inscrite ensuite concernant toutes les initiatives autour de la rivière.

La recherche d'une action collective suivant un code de bonne conduite a fait naître l'ACEPLO (l'Association des Centres de Pleine Nature de l'Orb), afin de limiter les impacts de la pratique de masse du canoë-kayak, et de valoriser le poids économique de cette activité au travers de ses acteurs locaux.

Les initiatives autour du contrat de rivière Orb (1996) ont ensuite relancé une démarche de collaboration entre les acteurs et usagers pour la défense de la rivière.

Aujourd'hui, il n'y a pas de conflits avérés entre le canoë-kayak, les usages et usagers de la rivière, et tous sont impliqués dans la poursuite du 2^{ème} contrat de rivière Orb (février 2006).

Comment définir un pratiquant ?

Un pratiquant peut être défini par :

- son adhésion à la FFCK via la licence « carte canoë plus » dans un club, compétiteur ou en loisir, quelle que soit l'embarcation ou le milieu.
- la prise d'une « carte découverte » d'une journée, pour les pratiquants occasionnels, délivrée par une structure affiliée FFCK.
- l'obtention du « Pass'Canoë » pour des stages de plus de 5 jours ou plusieurs sorties étalées sur 3 mois, délivré par la FFCK.
- la pratique issue de la location (ou achat) de matériel de navigation, pour une sortie loisir/tourisme

La pratique avec obtention d'un des titres FFCK (licence, carte, etc.) induit de fait le respect des règles et préconisations fédérales, dont le respect du milieu et de ses composantes.

Pratique et équipement personnel : quel coût pour quels besoins ?

En prenant une licence en club (environ 100€), un novice accèdera à des sorties encadrées avec prêt de matériel. Il n'est toutefois pas nécessaire de se licencier pour pratiquer ponctuellement. En effet, les structures existantes proposent une couverture assurance par le biais de la « carte découverte » pour une durée d'une journée.

L'équipement personnel de base représente un investissement d'environ 150 €. L'achat d'un bateau personnel se fait à partir d'une pratique régulière, et par une personne devenue autonome dans son milieu de pratique, et représente un investissement compris entre 200 € et 2 000 €. De plus en plus de magasins d'équipement sportif proposent du matériel kayak : gilets, pagaies, et bateaux.

Par ailleurs, la pratique en rivière étant itinérante, elle nécessite véhicule et remorque pour effectuer la navette entre les points de départ et arrivée.

Quel cadre réglementaire à la pratique de l'activité ?

La pratique de l'activité canoë-kayak est possible pour toute personne sachant nager. Une attestation officielle est d'ailleurs nécessaire pour une sortie encadrée.

Un gilet de sauvetage et des chaussures fermées sont obligatoires.

La pratique est réglementée tant sur les plans d'eau, qu'en rivière et en mer, par la législation d'Etat (Code de l'Environnement et Règlement Général de Police de la Navigation, Cf. Annexe : site Internet Legifrance) et par les réglementations locales et les préconisations préfectorales via les SDAGE (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), par les Contrats de Rivière, et par les préconisations fédérales et celles de Jeunesse et Sport pour l'encadrement (Cf. Arrêté de sécurité du 4 mai 1995 et guide de lecture).

De plus, dans le pays Haut Languedoc et Vignobles, la navigation sur le Canal du Midi est réglementée par les Voies Navigables de France.

La navigation sur les cours d'eau est libre.

Les riverains ne sont propriétaires que des berges du cours d'eau. Le droit de débarquer sur une berge pour un pratiquant peut lui être refusé par son propriétaire, excepté pour des raisons de sécurité.

L'entretien des ouvrages artificiels (barrages, seuils, glissières) doit être fait par le propriétaire.

L'entretien du cours d'eau doit être fait par les riverains, suivant les préconisations de la Loi sur l'Eau.

Code du pratiquant FFCK : il définit les points essentiels pour une pratique respectueuse des adhérents, sur le plan des riverains, des populations locales, des autres usagers dont les pêcheurs, ainsi que sur le plan du milieu naturel et de la vie qu'il abrite (Cf. Annexe, site Internet FFCK)

Niveau des pratiquants FFCK : pagaies couleurs et formation :

La FFCK a instauré un système d'évaluation pour les pratiquants, visant à valider leur progression dans les différentes activités du point de vue de la technique, de la sécurité et de la connaissance de l'environnement. Ces trois aspects de la connaissance de la pratique sont inspirés des formations existantes pour les cadres fédéraux et les Brevets d'Etat (Cf. Annexe n°7 pagaies couleurs FFCK).



Photo: vallée de l'Orb

A. Inventaire et typologie des sites de pratique

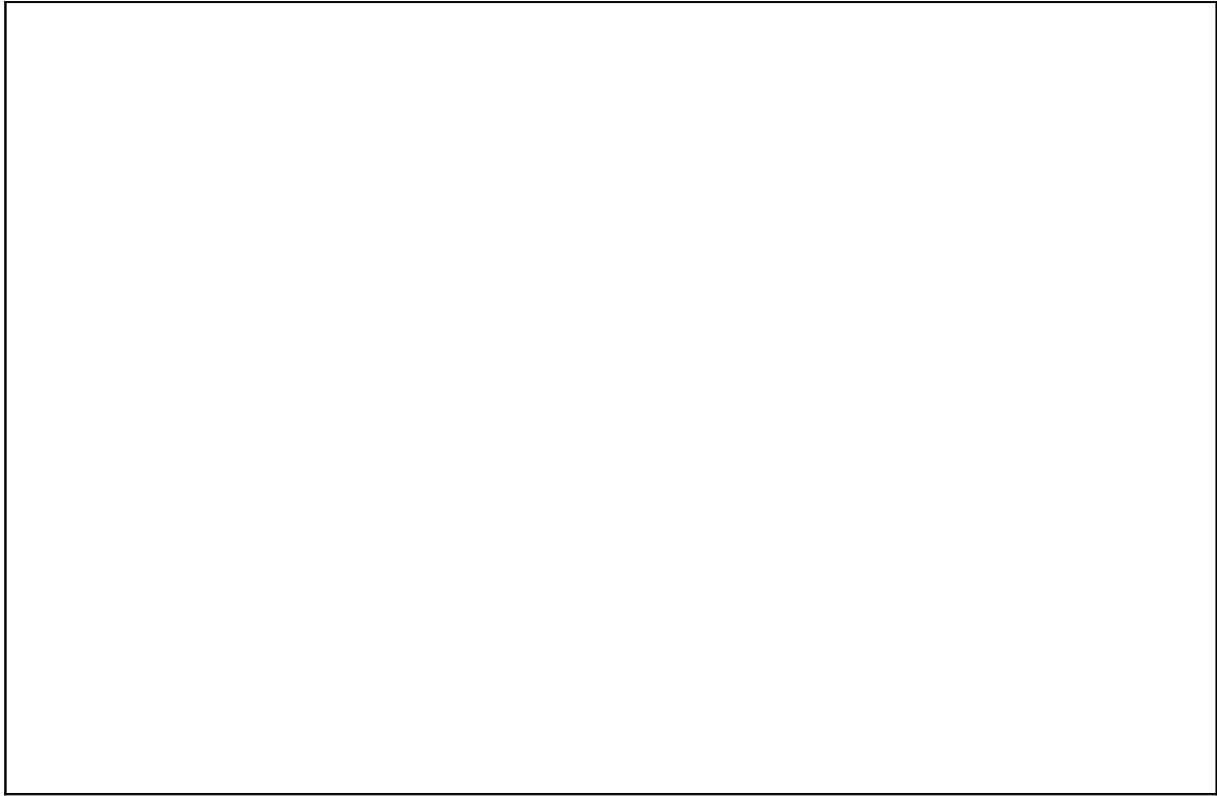
Ce chapitre décrit le milieu de pratique de l'activité dans ses caractéristiques naturelles et compte tenu des zones de protection existantes, ainsi que dans les activités humaines présentes, certaines ayant une incidence directe ou indirecte sur l'eau et la pratique du canoë-kayak.

A.1. Les richesses du patrimoine nautique et ses usages :

La qualité et la variété des paysages du bassin de l'Orb, la préservation du caractère sauvage des ruisseaux de montagne et la richesse du patrimoine architectural apportent un attrait touristique indéniable et ont favorisé le développement d'activités de loisir telles que la pêche, la baignade, le canoë-kayak et la randonnée.

❖ Un bassin versant varié.

Ce bassin versant, ou bassin d'alimentation, regroupe tous les cours d'eau qui alimentent l'Orb de la source à l'embouchure (ex. le Jaur, la Mare et le Vernazobre).



Carte Canoë kayak n°1 : Le bassin versant de l'Orb.

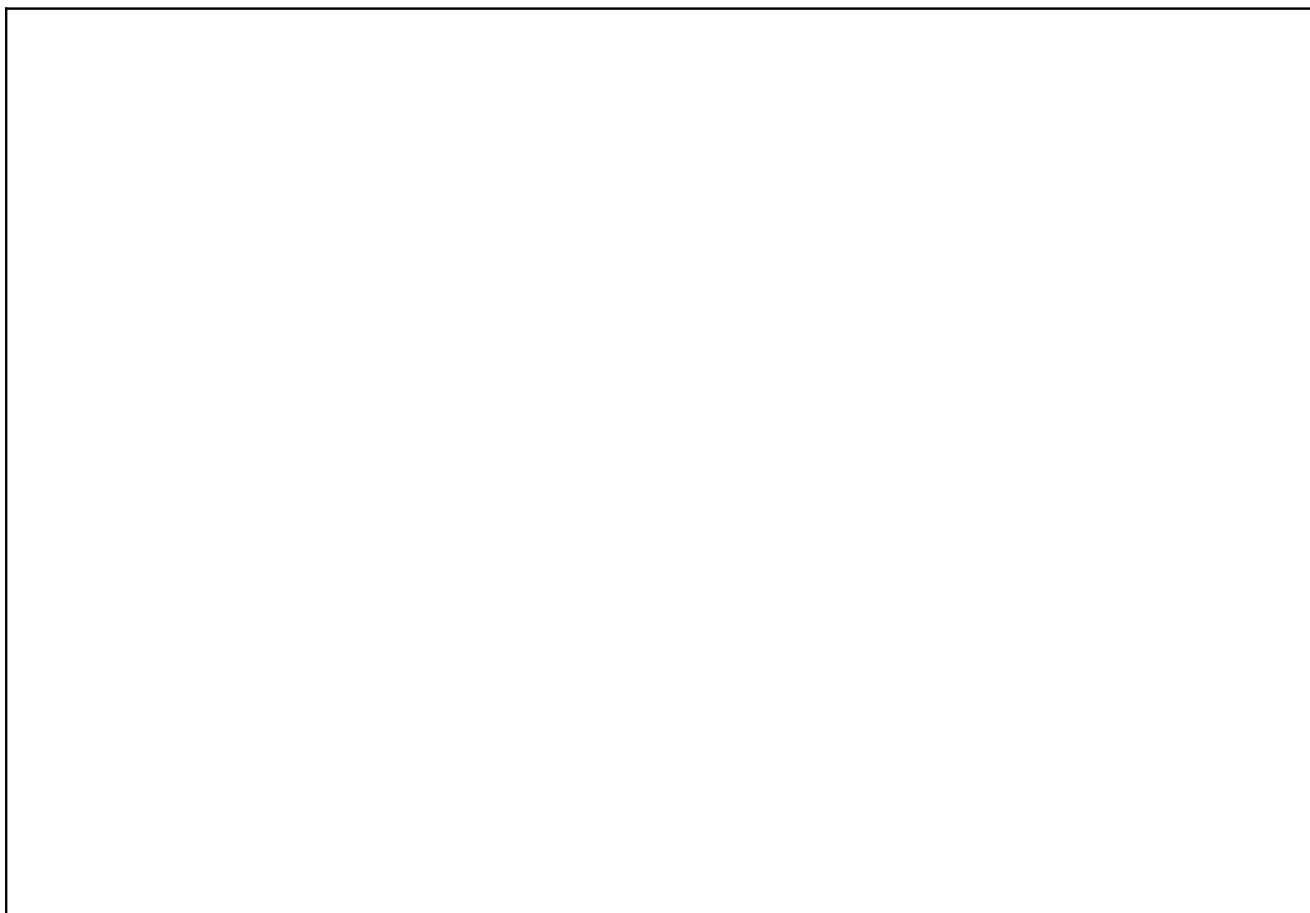
Les rivières du département sont soumises à un régime climatique méditerranéen, correspondant à de fortes pluies ponctuelles, et à une grande sécheresse estivale. Le régime pluviométrique peut donc entraîner de fortes crues, et à l'inverse un débit d'étiage* très faible.

Les deux principaux fleuves du département sont l'Hérault et l'Orb. La morpho-géologie du territoire est variée, allant des contreforts des Cévennes via le Mont Aigoual (source du fleuve Hérault), aux massifs du Caroux et de l'Espinouse qui dominent l'Orb. Ces deux fleuves s'élargissent et s'apaisent en s'approchant de leurs embouchures sur le littoral (respectivement à Agde et Valras). Au sud du territoire, le Canal du Midi représente un linéaire classé au patrimoine mondial par l'UNESCO.

L'Orb se situe en grande partie sur le territoire du pays Haut Languedoc et Vignobles. Il court sur 136 km de long, dans un bassin versant de 1 545 km² comprenant 79 communes, et 160 000 habitants (dont 80 000 à Béziers). Le bassin versant de l'Orb recouvre 61% du territoire du pays. C'est une rivière non domaniale dont la plupart des berges sont privées. Le Jaur en est l'affluent principal.

* Voir le lexique.

❖ **Des richesses naturelles à préserver : un patrimoine environnemental exceptionnel.**



Carte Canoë kayak n°2 : Les inventaires environnementaux du bassin versant de l'Orb.

Les richesses naturelles de ce bassin versant sont des éléments attractifs tant pour les populations locales, que pour le public de loisir et de tourisme de passage.

A l'exception de la basse vallée où l'occupation des sols est majoritairement agricole, le territoire du bassin est couvert d'espaces naturels très variés qui constituent un patrimoine environnemental exceptionnel, partiellement inclus dans le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

La majeure partie du bassin amont, des Monts de l'Orb au Nord et des Monts du Somail à l'Ouest jusqu'aux gorges des Avant-Monts, est classée en Zone d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique de type II (ZNIEFF II).

La zone scindée par le sillon Orb-Jaur, appartenant à l'entité naturelle de la Montagne Noire, est la plus remarquable ; elle fait d'ailleurs partie du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

Le Massif du Caroux et les Gorges d'Héric sont classés à l'inventaire national des sites naturels. La présence de tourbières* conifères dans ce massif présente un intérêt biologique exceptionnel.

* Voir le lexique.

Le Piémont et la plaine du Biterrois, couverts à plus de 80 % par les vignobles, sont d'un intérêt écologique moindre. Néanmoins, l'Orb et sa ripisylve* qui s'élargit par endroits en une véritable forêt riveraine, constituent une zone d'accueil et de refuge pour une avifaune* de grande qualité.

❖ **La richesse patrimoniale du bâti :**

Des éléments patrimoniaux, ouvrages d'art et sites remarquables, agrémentent la pratique du canoë-kayak au fil de l'eau :

- Les villages de Roquebrun, Vieussan, Ceps, et Olargues (intérêts historique et architectural).
- Les ponts de Vieussan et de Ceps.
- Des moulins à Olargues, Tarassac, Ceps et Roquebrun.
- Le classement du Canal du Midi au patrimoine mondial par l'UNESCO.



Photo : Village de Roquebrun

❖ **Le réseau des acteurs d'éducation à l'environnement :**

Des structures existent et mènent leurs actions sur le territoire du pays et à proximité. Elles font partie du réseau « COOPERE 34 » (Coordination Pour l'Education Relative à l'Environnement sur les territoires héraultais).

Chacune d'entre elles a des connaissances et compétences qu'elle utilise afin de valoriser les richesses naturelles auprès du public. Chacune travaille dans une démarche de protection des milieux, pour un développement durable.

Les associations citées ci-dessous mettent en place des actions de valorisation du milieu aquatique dans le territoire du pays Haut Languedoc et Vignobles auprès de différents publics :

- Association Cebenna, basée à Olargues : centre de recherches et de ressources, animations thématiques, édition de livres, de fiches techniques, diffusion de diaporamas sur l'eau, la faune, la flore, les énergies, les pollutions, la connaissance du Haut Languedoc, etc.
- CPIE (Centre Permanant d'Initiatives pour l'Environnement) du Haut Languedoc héraultais, basé à la Salvetat sur Agout : éducation, animations, formations, études (eau, faune, flore, pollutions, patrimoine, agriculture, etc.) et production de documents ;

- Association ARBRE, basée à Béziers, des thèmes divers sont abordés : le cycle de l'eau, la rivière, la garrigue, les déchets. Propose aussi des expositions, des animations et des formations ;
- Association ARDEA Nature, basée à Capestang, des thèmes divers sont abordés : eau, patrimoine, faune et flore, etc. Créations d'outils, études, gestion de sites ;
- Association Régionale d'Ecologie, basée à Béziers : information et formation sur l'environnement du bassin biterrois (faune, flore, eau, pollutions, géologie, etc.) ;
- Association Au fil de l'Eau, basée à Colombiers : randonnées batelières sur les canaux, les rivières et les fleuves, animations découverte (faune, flore, eau, pollutions, etc.)
- Association Péniche Carabosse, basée à Béziers : découverte du patrimoine et de l'environnement sur le Canal du Midi à bord d'une péniche traditionnelle, exposition et diaporama.

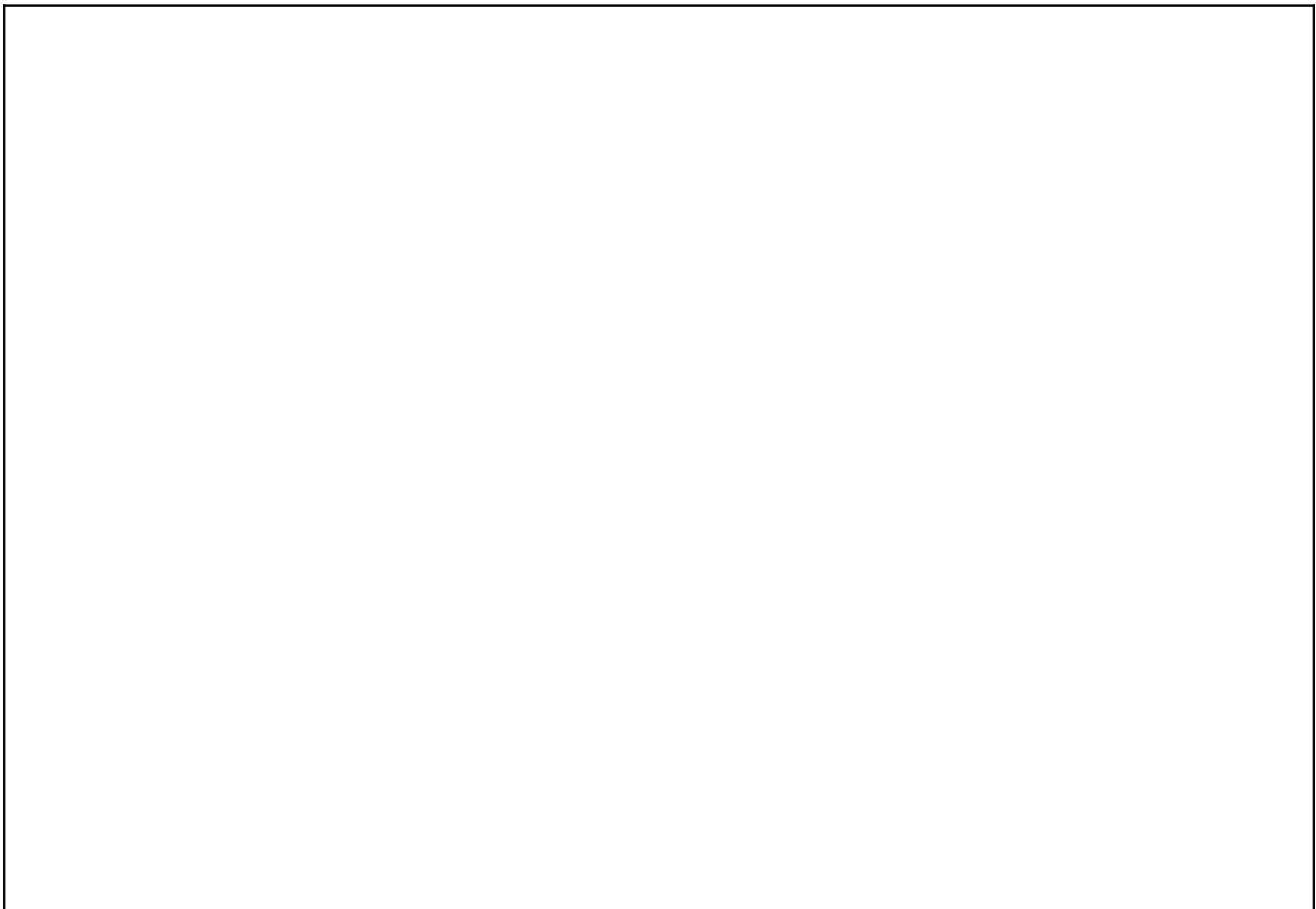
NB : Il est à noter que ces associations interviennent ou peuvent intervenir, à la demande d'autres fédérations de pleine nature lors de projets partenariaux. Les travaux autour des problématiques de sport et d'environnement se développent de plus en plus ces dernières années, grâce à l'appui financier des collectivités.

Cette éducation à l'environnement par la découverte des milieux, est une culture nécessairement partagée par les clubs de canoë-kayak et leurs adhérents.

Il existe également un réseau d'alerte FFCK : la fédération a mis en place un système permettant aux pratiquants de signaler une pollution du milieu aquatique comme une décharge sauvage, ou encore de signaler une entrave à la circulation sur l'eau.

La commission « Patrimoine Nautique » au sein de la FFCK est chargée de diffuser l'information signalée et d'assurer le suivi de chacun des cas. La réalité des actions menées à ce jour est plus anecdotique (Cf. Annexe : site FFCK).

❖ **Les activités de loisirs aquatiques (pêche et baignade) : une cohabitation réussie.**



Carte Canoë kayak n°3 : Les activités de loisir aquatique sur le bassin versant.

Le bassin versant de l'Orb, fort de ses richesses, est un support très apprécié pour les activités de loisirs aquatiques. En saison estivale, la fréquentation est la plus intense, mais n'engendre toutefois pas de conflits d'usage entre les principaux utilisateurs du milieu aquatique, que sont les pêcheurs, baigneurs, et pratiquants de canoë-kayak.

❖ **La pêche, les peuplements piscicoles.**

Dans l'Hérault, comme ailleurs, « nul ne peut pratiquer la pêche s'il n'a pas adhéré à une association agréée pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique, et s'il n'a pas acquitté la taxe piscicole^{*} pour l'année en cours ».

- Dans le département de l'Hérault, la pêche à la traîne* est interdite dans les cours d'eau et plans d'eau, comme l'utilisation d'un moteur thermique pour y circuler.
- La pêche à partir d'un barrage est règlementée (une canne par pêcheur sur 50 m en aval du barrage, et pêche aux engins interdite sur et à moins de 200 m en aval du barrage).
- Le dépôt des lignes en bateau est interdit sur l'ensemble des cours d'eau et plans d'eau du département.
- Les poissons doivent être remis à l'eau immédiatement après leur capture si leur longueur est inférieure à la maille.

^{*} Voir le lexique.

- La vente de poisson capturé en eau libre de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie* par les pêcheurs amateurs est interdite.
- Les écrevisses : trois espèces françaises sont interdites de pêche (une seule est présente dans l'Hérault), trois espèces américaines sont soumises à une réglementation spécifique de pêche (dates officielles en 1^{ère} catégorie, pas de fermeture en 2^{ème} catégorie).

« Le Petit Guide de la Pêche » : chaque année, le Comité Départemental du Tourisme de l'Hérault (CDT 34) et la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique éditent une mise à jour des réglementations applicables dans le département, complétée par la localisation des réserves de pêche, et des associations. Ce guide est gratuit (Cf. Annexe, site Internet de la Pêche).

Dates d'ouverture et de fermeture de la pêche en 2006 :

- pour la première catégorie, la majorité des espèces présentes peuvent être pêchées entre le 11/03/06 et le 17/09/06 inclus.
- pour la 2^{ème} catégorie, les dates varient selon la variété de poisson, évitant la période de fraie annuelle de l'espèce.

Dans le pays Haut Languedoc et Vignobles : _

- 60% du bassin versant de l'Orb est classé en catégorie 1, soit 669 km de cours d'eau, et 40 % en catégorie 2 (dont le Canal du Midi), soit 440 km.
- Plus de 90% des rivières de 1^{ère} catégorie se trouvent sur le haut du bassin versant ; c'est ainsi un espace de prédilection pour les amateurs de pêche, et ce pour les espèces les plus nobles qui s'y trouvent.
- 22 réserves de pêche balisées sont situées dans les rivières de 1^{ère} catégorie du territoire du Pays ou à proximité immédiate (cf. Carte dans le guide pêche 2006).
- 1 parcours de pêche à la truite aménagé (pêche à la mouche) est accessible en saison estivale, à Fraïsse sur Agout. Il possède le label Tourisme Handicap.
- 1 parcours de pêche de nuit pour la carpe se situe au sud du territoire, entre Cazouls les Béziers et Thézan les Béziers.
- 1 parcours de pêche No Kill (remise à l'eau des salmonidés capturés) est situé près de Lodève, sur la Lergue.
- L'Orb et ses affluents du haut bassin sont classés en première catégorie piscicole jusqu'à l'aval de Bédarieux. Toutefois, l'influence du barrage d'Avène se manifeste par la présence de poissons blancs accompagnant les populations salmonicoles.

- Le Jaur, bien que classé en première catégorie sur tout son cours, se caractérise par une régression des espèces nobles, dès l'aval de St Pons-de-Thomières, qui s'aggrave progressivement jusqu'à la confluence où les cyprinidés* sont dominants. Les perturbations sont dues à une eutrophisation* provoquée par les rejets domestiques non traités, et à l'effet des lâchers d'eau de l'usine de Montahut sur le Jaur qui gênent la reproduction des truites.

Les actions menées grâce au Contrat de Rivière Orb tendent à améliorer cette problématique.

(détails dans un chapitre ultérieur).

Les sections à forte pression de pêche se trouvent essentiellement dans les torrents du haut bassin (pêche à la truite). Les sociétés de pêche locales, fortes d'un grand nombre d'adhérents, effectuent des rempoissonnements et des alevinages*.

L'activité pêche est également concernée par les ouvrages (barrages) présents sur les rivières du bassin versant, pour la circulation des espèces piscicoles*, comme pour les incidences des lâchers d'eau. Certains barrages sont équipés de dispositifs de franchissement pour poissons.



Photo : Une possible conciliation des usages

❖ **La baignade en saison estivale.** (cf. carte n°3)

La baignade est pratiquée de manière diffuse dans la majorité des cours d'eau du bassin de l'Orb, excepté dans la basse vallée. Les Gorges d'Héric et la haute vallée de l'Orb attirent en de nombreux endroits les adeptes en saison estivale.

Il n'existe pas de conflits avérés avec la pratique du canoë-kayak, notamment parce que les points d'embarquements et de débarquements utilisés ne sont pas répertoriés comme des zones de baignade.

* Voir le lexique.

Les 16 points répertoriés sur la *carte n°3* sont les sites où la qualité de l'eau de baignade est contrôlée par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS). La qualité sanitaire de ces sites est globalement bonne. D'autres sites de baignade sont également utilisés en saison estivale.

Pour connaître les résultats saisonniers de qualité de l'eau et avoir le comparatif des années précédentes, il faut consulter le site de la Préfecture de l'Hérault (Cf. Annexe, site Internet)

L'activité humaine n'est pas seulement utilisatrice du milieu, elle effectue aussi des prélèvements conséquents parmi ses ressources.

Les prélèvements dans le bassin versant ont une influence tant sur le milieu naturel, que sur les ouvrages hydrauliques existants, et également sur la pratique de l'activité canoë-kayak.

En effet, ces prélèvements modifient le débit naturel et l'écosystème. Les barrages hydroélectriques (production / régulation) sont des obstacles dont doit tenir compte le pratiquant, pour des raisons sécuritaires.

❖ **Les prélèvements dans le milieu aquatique du bassin versant** : un maintien de l'étiage qui permet la pratique.

➤ *Prélèvements d'eau* : (les chiffres suivant sont donnés pour une année)

La nappe alluviale de l'Orb et l'Orb lui-même constituent une ressource unique qui couvre à elle seule près de 80% du volume total prélevé pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP) dans le bassin de l'Orb.

Ainsi, 47 millions de m³ d'eau sont prélevés chaque année dans le bassin versant, dont 40 millions de m³ dans l'Orb et sa nappe alluviale (90% de ces prélèvements sont effectués en amont de Réals et à Béziers).

Outre l'AEP, 34% des prélèvements sont destinés à l'irrigation, et 4% à l'industrie. De 1990 à 2002, on observe une hausse de 50% des prélèvements d'AEP, due à l'augmentation estivale des populations héraultaise et audoise sur le littoral. Certains cours d'eau sont également utilisés pour les usages agricoles locaux.

➤ Pour les eaux de surface : le barrage des Monts d'Orb offre une réserve d'eau de 33 millions de m³, dont 15 sont lâchés en période estivale (soutien d'étiage).

Le prélèvement de Réals, géré par BRL (Bas Rhône Languedoc) reste le plus important prélèvement en eau de surface, soit 9,5 millions de m³ pour l'AEP (dont 60% sont exportés dans l'Aude) et 8,5 millions de m³ pour l'irrigation.

➤ Le prélèvement en eaux souterraines : il représente 4,6 millions de m³ (pour l'AEP) dans la zone karstique (Orb, Jaur et Avants Monts), mais surtout 12,4 millions de m³ dans la moyenne et basse vallée de l'Orb.

Pour les avis et préconisations suivant le débit et la sécheresse, consulter le site Internet de la DIREN (Cf. Annexe, site Internet).

❖ **Les ouvrages présents sur les cours d'eau du bassin versant ; un enjeu : la sécurité pour la pratique du canoë-kayak.**



Photo : un ouvrage non franchissable

Les ouvrages peuvent avoir une influence dans la pratique du canoë-kayak, par les lâchers d'eau issus des barrages et par le franchissement de ces obstacles.

➤ Production hydroélectrique :

Sur le bassin versant, certains ouvrages permettent une production hydroélectrique.

L'hydrologie du bassin de l'Orb est influencée par les précipitations naturelles, ainsi que par :

- la gestion du barrage d'Avène par BRL (partie supérieure de l'Orb)
- les lâchers en provenance du barrage du Laouzaz (situé sur un affluent de l'Agoût, dans le bassin atlantique). Ces lâchers sont effectués par EDF, via une galerie souterraine pour alimenter l'usine hydroélectrique de Montahut sur le Jaur, juste en amont de sa confluence avec l'Orb.

L'installation principale du bassin versant est l'usine hydroélectrique de Montahut sur la commune de Mons-la-Trivalle, dont les lâchers profitent d'ailleurs aux micro-centrales situées en aval.

Cette usine, en provoquant de très brusques variations du débit, perturbe l'équilibre biologique des milieux aquatiques. Par ailleurs, **les lâchers imprévisibles peuvent présenter un danger pour les baigneurs et les kayakistes.**

Hors l'unité de Montahut, le bassin de l'Orb compte dix micro-centrales, dont quatre fonctionnent en dérivation, c'est-à-dire qu'elles provoquent le court-circuit d'un tronçon de cours d'eau (sur un à trois kilomètres selon le cas).

➤ Ouvrages sur les parcours les plus fréquentés :

Sur la totalité du bassin versant de l'Orb, 25 ouvrages pouvant avoir une incidence sur la pratique de l'activité ont été recensés. Sur les parcours de l'Orb et du Jaur les plus fréquentés (public loisir-tourisme), douze ouvrages sont référencés : barrages et passerelles à Colombières-sur-Orb, Mons-la-Trivalle, Vieussan, Roquebrun, etc.

- 3 ouvrages peuvent uniquement être franchis avec un niveau de pratique « expert » ; 5 autres offrent un franchissement facile (glissière).
- 4 ouvrages nécessitent un débarquement, et donc un franchissement de l'obstacle par la berge.
- La majorité de ces ouvrages est de nature juridique privée.



Photo : passerelle de Vieussan, débarquement obligatoire Photo : passerelle de Drouille, danger potentiel selon niveau d'eau

Quelques échelles de niveau d'eau sont présentes sur ces cours d'eau, mais elles sont peu nombreuses. Elles sont disposées à proximité de certains ouvrages, ou sur des ponts, mais il n'y en a pas sur les points d'embarquement. D'un point de vue sécuritaire, cela constitue un manque de signalétique important à certains endroits. Les échelles les plus lisibles se trouvent à Vieussan, en amont de Ceps et sur le pont de Cessenon-sur-Orb.

La DIREN, via son site Internet, permet un accès aux relevés de débit en différents points, dont certains ont un accès direct par téléphone. Douze stations sont ainsi réparties sur la totalité du bassin versant (pluviométrie et débits) allant de St Gervais à Béziers (une station sur le Jaur).

Il existe parfois des conventions locales entre les structures proposant l'activité canoë-kayak et les structures gérant une production hydroélectrique, visant à informer des lâchers d'eau (ex : convention ACEPLO avec EDF). Ces conventions concernent des systèmes d'informations destinés exclusivement aux utilisateurs du milieu, afin de sécuriser leur pratique sur des cours d'eau soumis à l'influence directe des lâchers d'eau.

Lors de compétitions nationales, une convention est signée entre les organisateurs et les gestionnaires de barrages pour garantir des lâchers d'eau, afin que le débit corresponde au niveau requis pour disputer la compétition.

❖ **Le Contrat de Rivière Orb : une réflexion concertée.**

Ce contrat existe depuis janvier 1996. Il est porté par le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb, créé en 1997. Les 79 communes du bassin versant et le Département de l'Hérault adhèrent à ce syndicat. Ce syndicat est la structure de gestion chargée de mettre en œuvre le Contrat de Rivière. Ce [Syndicat Mixte](#) est l'organe de décision et d'action pour les travaux et études à la dimension de la vallée, également coordonnateur des opérations plus ponctuelles assurées par des maîtres d'ouvrages locaux.

Le Syndicat Mixte est assisté d'un conseil de gestion, regroupant les partenaires de la vallée - élus, professionnels, associations, administrations - et d'une [équipe technique](#) et [administrative](#). Depuis avril 2006, un 2^{ème} contrat a été validé afin de poursuivre les objectifs fixés en 96, ainsi que les études et travaux correspondants.

➤ Les grands objectifs du Contrat de Rivière Orb :

Sur la base d'un diagnostic, des objectifs fondés à la fois sur les préoccupations locales, et sur des exigences environnementales plus larges, ont été définis pour le bassin versant de l'Orb. Ces objectifs prioritaires s'articulent autour de six thèmes (Cf. Annexe : site Internet Vallée de l'Orb) :

Thème 1 - Ressource en eau

Thème 2 - Amélioration de la qualité des eaux

Thème 3 - Restauration hydraulique

Thème 4 - Protection contre les inondations

Thème 5 - Mise en valeur du fleuve

Thème 6 - Gestion de l'Orb



Photo: descente loisir à Colombières

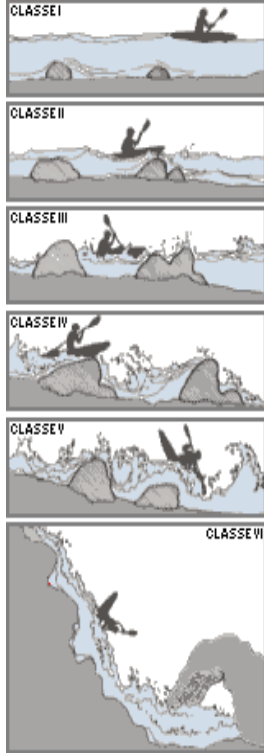
A.2. Les sites de pratique de l'activité canoë-kayak : un fort potentiel de parcours très accessibles à la découverte du canoë-kayak.

La pratique du canoë-kayak sur ce territoire concerne essentiellement les activités du milieu « eau vive », telles que le slalom, la descente et la randonnée. La pratique du raft et de la nage en eau vive n'est qu'occasionnelle sur ces parcours (dénivelés et débits insuffisants). Le Canal du Midi permet une activité en « eau calme », pratiquée plus anecdotiquement, sous autorisation des Voies Navigables de France.

La diversité des rivières, des profils, des dénivelés et des niveaux d'eau du bassin versant offre depuis longtemps un potentiel ludique très apprécié par les pratiquants, quel que soit leur niveau, et cela tout au long de l'année. Ce sont donc ces activités qui vont être décrites au travers des sites et de leurs accès.

❖ Navigabilité et classes de rivière : des cours d'eau adaptés à une pratique de loisir.

La classification nationale (de 1 à 6 et infranchissable) correspond à une typologie des débits et des rapides que peuvent rencontrer les pratiquants de canoë-kayak, comme l'indique la représentation en schéma. Ces indications ne sont pas figées, leur variation est bien sûr fonction du débit d'eau présent, et des modifications éventuelles du lit du cours d'eau.



Classification F.I.C des rivières

Classe I : facile. Cours régulier, vagues régulières, petits remous, obstacles simples

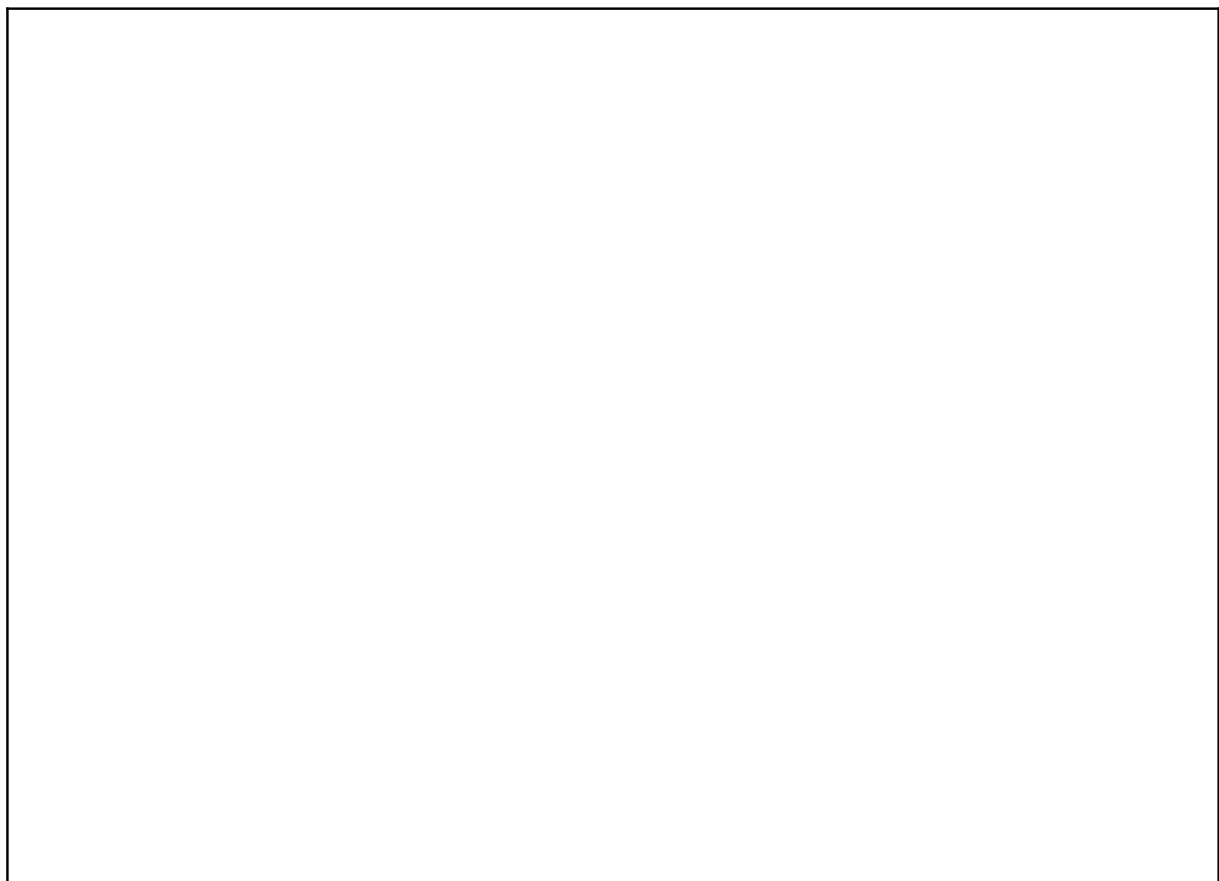
Classe II : moyennement difficile (passage libre). Cours irrégulier, vagues irrégulières, remous moyens, faibles tourbillons et rapides, obstacles simples dans le courant. Petits seuils.

Classe III : difficile (passage visible). Vagues hautes irrégulières, gros remous, tourbillons et rapides. Blocs de roche, petites chutes, obstacles divers dans le courant

Classe IV : très difficile (passage non visible d'avance, reconnaissance généralement nécessaire). Grosse vagues continues, rouleaux puissants et rapides. Roches obstruant le courant, chutes plus élevées avec rappels

Classe V : extrêmement difficile (reconnaissance inévitable). Vagues, tourbillons, rapides à l'extrême. Passages étroits, chutes très élevées avec entrées et sorties difficiles

Classe VI : limite de la navigabilité (généralement impossible éventuellement navigable selon le niveau des eaux). Grands risques.



Carte Canoë kayak n°4 : Les sites de pratique du canoë-kayak.

Sur la longueur totale des cours d'eau du bassin versant, une partie a été définie comme étant navigable en canoë-kayak.

Sur cette partie, ont ensuite été répertoriés les parcours fréquentés régulièrement par les clubs de canoë-kayak (pratique sportive), et les parcours à vocation loisir tourisme. Ainsi, 177 km de rivière sont utilisés tout au long de l'année sur ce territoire. La classification des cours d'eau du bassin versant de l'Orb va de 2 à 3, avec des passages de 4, pour un débit d'eau moyen.

Nombre de kilomètres de cours d'eau navigables dans le pays, par classe :

Classe 1 = 39.6 km ; classe 2 = 108.7 km ; classe 3 = 29.3 km

Le récapitulatif des classifications du bassin versant s'accorde avec la typologie des pratiques actuelles, et indique clairement un fort potentiel de parcours très accessibles à la découverte du canoë-kayak.

La typologie des parcours pourrait être établie par niveau de pratique, en référence au système des « pagaies couleurs FFCK », et en correspondance avec la classification des rivières précédemment citée.

Exemple :

- parcours de classe 1 et 2 : niveau pagaie blanche, jaune et verte = découverte à confirmé,*
- parcours de classe 3 et 4 : niveau pagaie bleue et rouge = confirmé à expert,*
- parcours de classe 5 et + : niveau pagaie noire = expert,*

Toutefois, une représentation pérenne des parcours par ces niveaux de pratique, sur une carte ou un topoguide, ne pourrait être juste dans le temps : le niveau d'eau est variable selon l'année, la saison, les précipitations, et les lâchers d'eau des barrages. Le niveau d'accès à ces parcours évoluera suivant ces mêmes critères.

De plus, selon la longueur du parcours, celui-ci peut comporter plusieurs niveaux (classe 2 avec passages 3 et 4).

Il semble donc difficile d'établir une cartographie des parcours de canoë-kayak par niveau de difficulté, comme c'est le cas pour décrire une randonnée pédestre, par exemple.

Seront donc représentés sur les cartes suivantes la totalité des parcours correspondant aux 2 principaux publics pratiquant cette activité sur le territoire.

Les parcours de la vallée utilisés en canoë-kayak connaissent une forte fréquentation estivale, canalisée géographiquement avec les prestataires locaux, ainsi qu'une pratique des clubs davantage répartie sur l'ensemble du territoire et sur toute l'année.

Les parcours proposés correspondent à la demande qualitative et quantitative pour la pratique loisir tourisme en eau vive. Les structures canalisent ainsi la fréquentation de masse, et limitent ses incidences sur le milieu naturel et humain.

Le bassin versant de l'Orb est encore source de découverte pour la pratique sportive, les clubs recherchant des parcours plus « mouvementés », hors période estivale.

Les possibilités d'extension à d'autres parcours - peu ou pas utilisés à ce jour- sont parfois limitées par la densité des obstacles et l'insuffisance des débits.

L'augmentation de la fréquentation des parcours existants est une crainte des prestataires de la vallée. Elle serait possible par l'accès libre aux embarcadères de nature juridique publique, et par l'arrivée de prestataires extérieurs privés souhaitant exploiter les parcours de l'Orb.

❖ **Points d'embarquement et de débarquement.** Un engagement des collectivités et des prestataires : des améliorations en attente.



Photo: débarquement de Ceps, rive gauche

20 sites (2 sur le Jaur) ont été répertoriés comme points d'embarquement ou de débarquement. Ce sont les plus fréquemment utilisés, notamment pour la pratique loisir tourisme.

Concernant la pratique sportive des clubs, d'autres sites sont utilisés sur le bassin versant, mais de manière ponctuelle, et par des groupes réduits (3 à 10 personnes), ayant ainsi peu ou pas d'incidence locale. Leurs points d'embarquement n'ont pas été localisés pour ces raisons.

Sur les 20 sites répertoriés, 12 sont publics et en accès libre (nature juridique communale ou départementale) et 8 sont privés, loués par les prestataires de la vallée.

La crainte d'un développement excessif non maîtrisé de la pratique de masse est depuis toujours très présente dans les esprits. Suite aux événements de la « bataille de l'Orb », des terrains en bord de rivière ont été acquis au fil des ans, notamment par le Département.

L'objectif principal était de canaliser et de conforter la pratique de masse du canoë-kayak et les acteurs de la vallée.

Aujourd'hui, la gestion de terrains publics (départementaux et communaux) accessibles pour l'embarquement et le débarquement reste problématique.

Un cadre général de gestion est à déterminer et à mettre en œuvre entre les acteurs et les collectivités concernées. Cet aspect est indispensable pour la vallée de l'Orb au vu de son histoire, mais il vaut également pour l'ensemble du département de l'Hérault.

❖ **Entretien des parcours pour la pratique loisir-tourisme** : une coopération existante à améliorer.

Suivant les préconisations de la Loi sur l'Eau, l'entretien des berges du cours d'eau doit être fait par les propriétaires riverains, et celui des ouvrages par leur propriétaire ou gestionnaire.

L'entretien des parcours de l'Orb les plus utilisés en saison estivale est réalisé par les prestataires, en début de saison. Les structures se coordonnent et se répartissent géographiquement le travail de déblaiement sur la rivière. Ceci dans un objectif double de proposer des prestations de qualité aux pratiquants de l'activité, et dans un souci sécuritaire lié aux obstacles naturels pouvant entraver la pratique des non initiés.

Le Syndicat Mixte est également en charge de l'entretien des cours d'eau et réalise ces actions avec des « équipes vertes ».

Une coopération existe mais pourrait certainement être améliorée dans l'avenir afin de concilier au mieux tous ces objectifs durant l'année, et afin d'optimiser les coûts d'entretien.

❖ **Accessibilité et signalétique spécifique** : un besoin clairement identifié.

Les accès routiers aux sites sont aisés, mais aucune signalisation routière ni signalétique homogène n'existent concernant les structures présentes sur le territoire.

Seule la base départementale de canoë-kayak de Réals dispose de panneaux d'accès routiers (DDE). En revanche, chaque structure dispose de sa propre signalétique, très localisée.

Les sites d'embarquement et débarquement ne sont pas signalés. Les sites les plus fréquemment utilisés sont accessibles avec un véhicule léger (voiture ou petit camion) avec remorque, mais aucun n'est accessible en bus.

Concernant les aménagements spécifiques sur ces sites d'embarquement / débarquement, rares sont ceux qui offrent des prestations réellement confortables (type sanitaires, espace pour se changer). Le cas se présente uniquement sur quelques terrains privés utilisés par les structures.

Les prestataires de la vallée mettent également en place sur la rivière, en début de saison estivale, une signalétique « sauvage », : passerelle, franchissement droite ou gauche selon les obstacles, débarquement obligatoire, arrivée.

Il existe une codification spécifique pour l'activité canoë-kayak et pour les éléments nécessitant une signalétique sur le cours d'eau (débarquements, passages droite ou gauche, obstacles et franchissements, etc.).

La FFCK a édité un document « signalétique et canoë » qui propose une charte et des pictogrammes pouvant être apposés sur des panneaux suivant les contraintes locales.

La FFCK propose également une démarche qualité avec critères d'évaluation, notamment sur les moyens d'accueil des structures, dans un objectif de labellisation.

(Document téléchargeable sur le site Internet de la FFCK).

Le problème de l'entretien des sites, de la sécurité et de la signalétique est mis en évidence par les structures de canoë-kayak ayant répondu à l'étude du cabinet JED.

Il est ainsi souhaité que l'ouverture et l'entretien des sites soit mieux pris en charge par les collectivités locales.

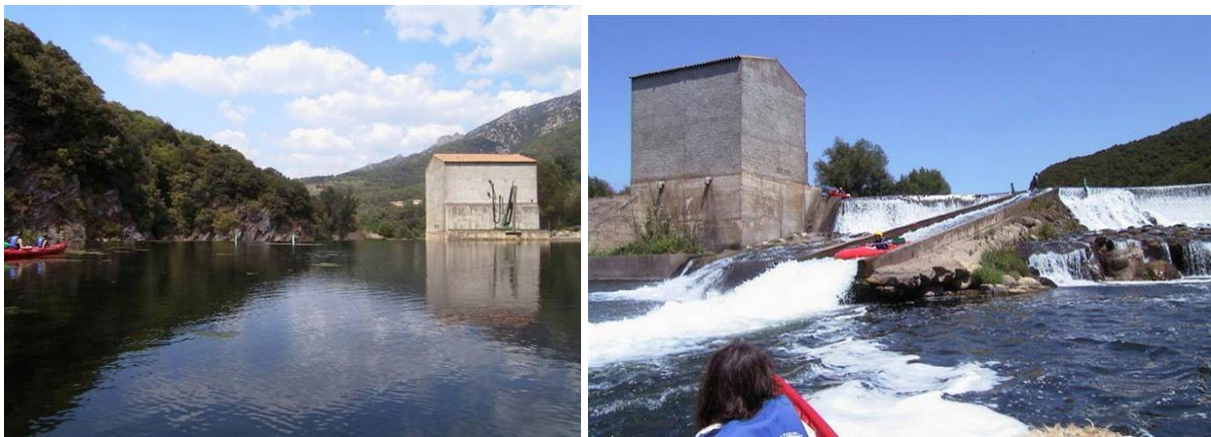


Photo : vue de la rivière, en amont d'un passage non signalé Photo : vue aval : franchissement de l'obstacle non signalé.

B. Inventaire et typologie des acteurs : plus de 20 ans d'existence et des structures toujours actives et dynamiques.

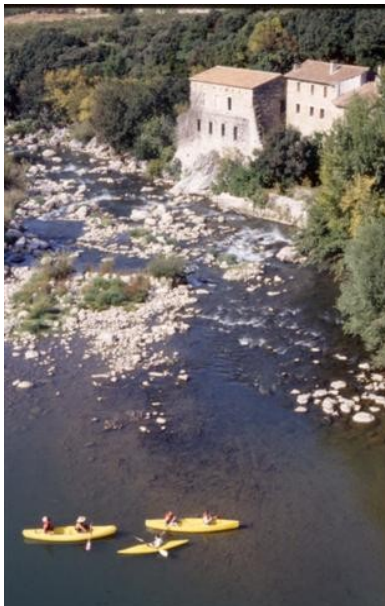


Photo : Le moulin de Tarassac

B.1. Quatre structures actives sur le territoire : vers un développement raisonné.

Les prestations proposées par ces 4 structures, les sites d'accueil et le matériel disponible sont de bonne qualité.

- Club Atelier Rivière Randonnée de Tarassac (commune de Mons la Trivalle) :

Ce club existe depuis 1980. Il propose régulièrement des activités d'eau vive à ses adhérents, et participe aux activités fédérales. Il dispose de locaux et d'espaces de stockage de bateaux, situés sur des terrains dont l'association est propriétaire, en bord d'Orb. C'est également un point (privé) d'embarquement / débarquement. L'association a aménagé à ses frais le site, et peut accueillir des groupes en saison estivale, avec hébergement sous marabout ou camping (capacité 120 personnes), avec cuisine d'été et sanitaires (bâti).

Ce club embauche un Brevet d'Etat de canoë-kayak à l'année et met en place des activités auprès des jeunes notamment. Durant la période estivale, la structure concentre son activité sur la pratique loisir tourisme (location canoë-kayak et encadrement de groupes).

- Club de Cessenon s/Orb : existe depuis 1977.

L'association propose depuis 20 ans des activités d'eau vive à ses adhérents, et participe aux activités fédérales.

Le club dispose uniquement d'un local à matériel mis à disposition par la commune de Cessenon, permettant de stocker le matériel de navigation. Pas de personnel embauché par la structure, pas d'activité estivale de location.

- Base départementale de Réals :

Créée en 1987, la structure est gérée par le CDCK via une convention avec le Département propriétaire du foncier et des bâtiments. Des subventions départementales sont versées au CDCK.

Un bassin de slalom aménagé est attenant au bâtiment. Ce dernier comprend des salles, bureau, vestiaires, cuisine, local à matériel. Un Point Accueil Jeune permet d'accueillir des groupes autonomes en saison estivale.

La base départementale est une structure d'accueil ouverte toute l'année pour les pratiquants en club, les stages techniques, la formation de cadres, les entraînements, les stages et les compétitions de niveaux régional, national et international.

En saison estivale, la base propose de la location de canoë-kayak, ainsi que de l'encadrement de groupes en multi activités. Le comité départemental emploie trois personnes à l'année pour la gestion des activités sportives.

- Grandeur Nature à Roquebrun :

Prestataire privé existant depuis plus de 20 ans. Il propose la découverte du canoë-kayak sur des parcours d'eau vive de 5 à 20 km en une journée, ou sur 2 à 3 jours (location de matériel ou descente accompagnée). Il fait partie du réseau national France Canoë.

- ACEPLO : Association des Centres de Pleine Nature de l'Orb :

Créée en 1991, cette association regroupe les prestataires d'activités de pleine nature de la vallée de l'Orb.

Les objectifs de ce regroupement sur le plan externe sont :

- la démocratisation de la pratique des activités de pleine nature et la sensibilisation du grand public à la protection du milieu naturel dans le Parc Naturel Régional et sa zone d'influence,
- la création d'emplois saisonniers et permanents, en conciliant l'espace avec tous ses usagers,
- la représentation de l'activité (aspects socio-économiques) auprès des collectivités, des élus locaux, et autres usagers.

Les objectifs internes sont :

- la création d'une charte de qualité dans laquelle s'engagent ses adhérents (sécurité, respect de l'environnement et découverte du monde rural pour le grand public).

Les structures adhérentes sont essentiellement celles proposant l'activité canoë-kayak (Atelier Rivière Randonnée de Mons, base départementale de Réals, Grandeur Nature CPN de Roquebrun et la base de plein Air de Mons, à sa création).

Aujourd'hui, l'association loue des terrains pour l'embarquement/débarquement des bateaux, contractualise avec différents partenaires pour l'accès aux informations sur les lâchers d'eau, coordonne les acteurs pour limiter la fréquentation sur les parcours et pour les entretenir. Une démarche de création d'un « AOC canoë-kayak » est mise en place.



Photo : Bassin de slalom de Réals à Cessenon

❖ **Autres structures d'activités de pleine nature présentes aujourd'hui (liées à l'activité canoë-kayak) :**

- Base de plein air de Mons-la-Trivalle :

Ancienne base de plein air proposant des activités de pleine nature avec hébergement et restauration. Cette structure municipale accueille à ce jour, durant l'année scolaire, l'association ATL (depuis 4 ans) qui propose des formations professionnelles (BAPAAT : Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien de la Jeunesse et des Sports). Durant la saison estivale, les bâtiments sont loués par une association pour établir un centre de vacances proposant également des prestations de sports de nature.

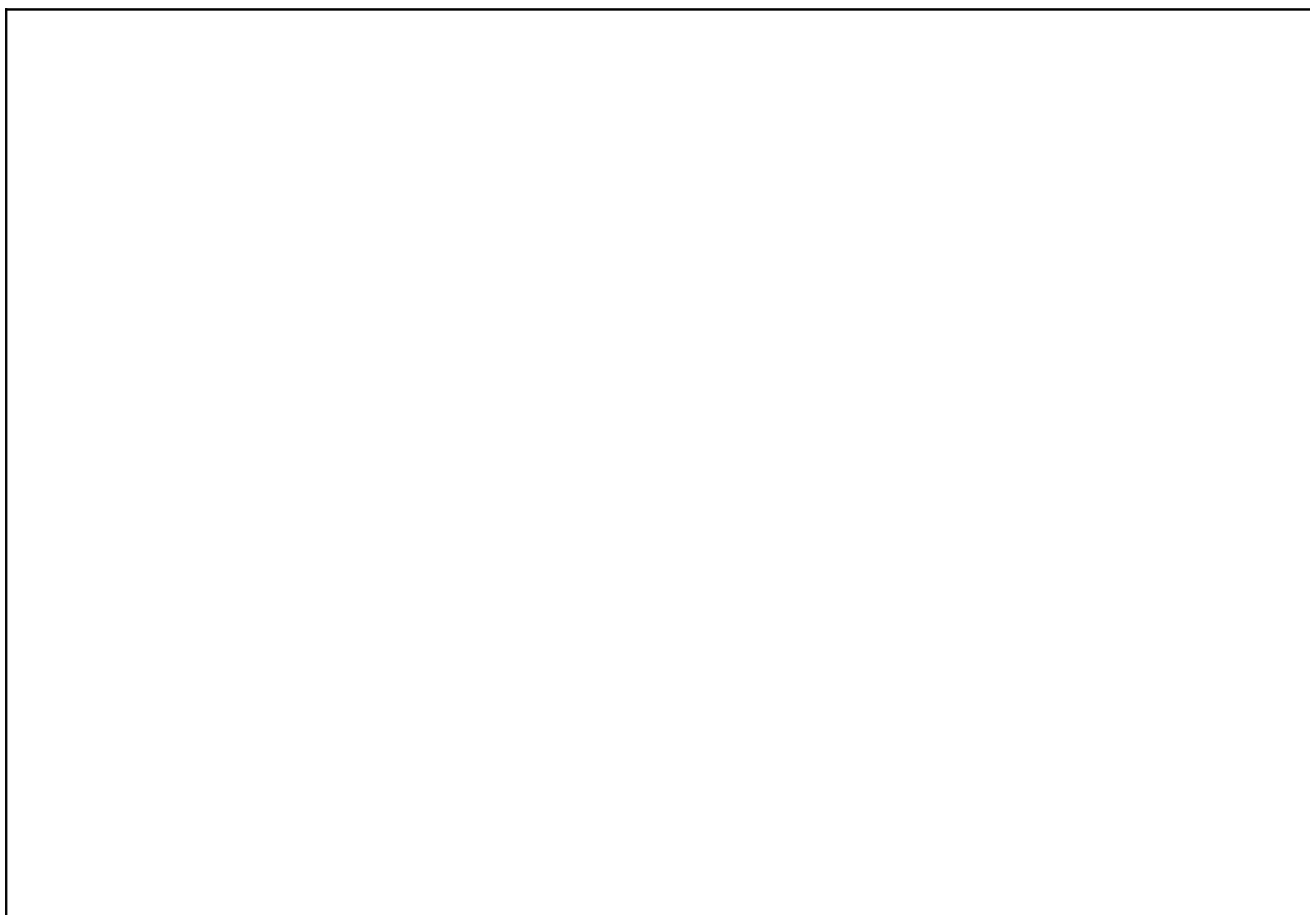
- Base de loisirs de La Fage à Rosis :

Gérée depuis une dizaine d'année par l'UFOLEP 34. Elle propose de l'accueil de groupes avec hébergement, également des activités de pleine nature, dont la majeure partie est sous-traitée avec les prestataires de la vallée.

- Création de l'association Roue Libre :

Basée dans la vallée de l'Orb depuis 2005, elle regroupe plusieurs professionnels Brevetés d'Etat et propose plusieurs activités : randonnée pédestre, balades en terroir, escalade, orientation, canoë-kayak, classes de découverte, canyon et randonnée aquatique, cartographie, orientation handisport.

B.2. La pratique sportive : une augmentation constante.



Carte Canoë kayak n°5 : Parcours et localisation des structures, zones de chalandise des clubs.

En 2006 dans l'Hérault, les 9 clubs de canoë-kayak représentent 414 licenciés. Les deux clubs présents dans le pays Haut Languedoc et Vignobles regroupent 84 licenciés, soit plus de 20% de l'effectif héraultais.

Les effectifs des clubs du territoire sont en augmentation régulière depuis plusieurs années : + 27% entre 2002 et 2006, alors que dans la même période, les effectifs héraultais n'augmentent que de 7%. C'est le fruit d'une dynamique efficace, basée sur les actions locales régulières.

Les deux clubs du territoire gagnent en effectifs grâce aux jeunes : en 2002 ils représentaient 5,4% et sont presque 10% en 2006.

La proportion de jeunes par rapport au total des licenciés est passée durant la même période de 30% à environ 50%, tant sur l'Hérault que sur le pays Haut Languedoc et Vignobles. C'est l'expression d'une démarche pertinente concernant l'accessibilité du canoë-kayak aux jeunes.

La répartition géographique des licenciés des clubs du pays est homogène et indique qu'il s'agit de clubs de proximité. Le club de Cessenon-sur-Orb a une zone de chalandise un peu plus vaste que l'ARR* de Mons-la-Trivalle, mais tous les licenciés sont des habitants du Pays.

Année	Total licenciés 34	% de jeunes	% d'adultes	Total licenciés HLV	% jeunes sur HLV	% adultes sur HLV	Rapport : % jeunes sur HLV / Hérault	Rapport : % adultes sur HLV / Hérault	Rapport : % licenciés HLV / Hérault
2002	387	29 %	71 %	66	31,8 %	68,1 %	5,4 %	94,6 %	17 %
2003	428	31 %	69 %	63	38 %	61,9 %	5,6 %	94,4 %	14,7 %
2004	394	32 %	68 %	77	40,2 %	59,7 %	7,8 %	92,2 %	17,7 %
2005	441	34 %	66 %	79	39,2 %	60,7 %	7 %	93 %	17,9 %
2006	414	53 %	47 %	84	46,4 %	53,5 %	9,4 %	90,6 %	20,2 %

La fréquence de pratique pour les licenciés présents sur le territoire est estimée à 52 journées par an et par personne.

En effet, les 84 licenciés en club (2006) pratiquent au moins une journée par semaine durant l'année, à quoi se rajoutent les journées de stages et de compétitions auxquelles la majorité d'entre eux participent régulièrement.

Il est nécessaire de savoir qu'en plus de ce public licencié localement, il existe un public sportif extérieur au territoire qui vient pratiquer sur les sites du pays Haut Languedoc et Vignobles. Ce public, qui est estimé à plus de 700 personnes, vient pratiquer à l'occasion de stages, de manifestations ou de compétitions.

Les adhérents des clubs du Pays pratiquent essentiellement le kayak, dans les disciplines de descente, slalom, mais également de freestyle. Ils réalisent plus rarement des séances en eau calme et des sorties en mer.

177 km de parcours sont régulièrement utilisés par la pratique sportive, auxquels se rajoutent des parcours navigués plus anecdotiquement selon le niveau d'eau, dans le bassin versant.

Les mois de juillet et d'août sont des périodes moins fréquentées par le public sportif, qui marque un temps de repos, excepté pour les diplômés de la FFCK qui effectuent en général un travail saisonnier dans leur activité de prédilection.

* Voir le glossaire.

A noter également, un développement de la pratique sportive régulière en milieu scolaire : des sections sportives canoë-kayak existent dans les collèges de Cessenon-sur-Orb et St Chinian, avec l'appui technique des clubs locaux.

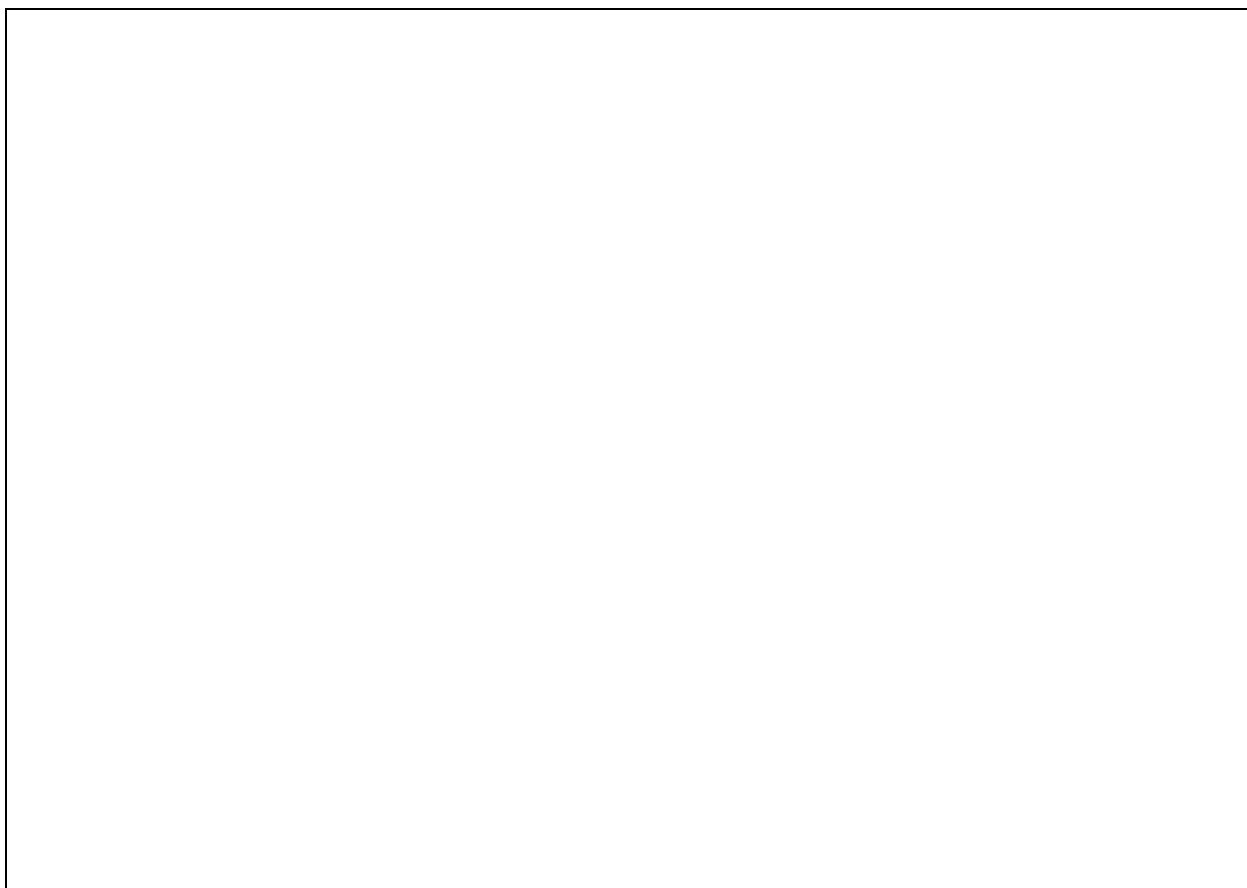
Depuis plusieurs années, la pratique sportive du canoë-kayak dans la vallée est créatrice d'une image identitaire très forte. Ainsi, chaque compétition sur l'Orb attire des licenciés de toute la France, notamment en haut niveau.

Le bassin de Réals et ses abords permettent d'accueillir durant l'année une pratique très sportive (confirmés à experts), et les atouts de la rivière et de ce territoire incitent ces pratiquants à revenir naviguer dans ces espaces, en dehors des moments de compétition.

La présence des médaillés olympiques sur certaines compétitions de l'Orb apporte une valeur ajoutée indéniable, tant pour les pratiquants que pour le public venant admirer leur prestation.

Tout ceci entretient l'image très identitaire de l'activité canoë-kayak avec cette vallée de l'Orb.

B.3. La pratique loisir tourisme : une activité économique pérenne.



Carte Canoë kayak n° 6 : la pratique de loisir de canoë-kayak dans le pays.

La pratique de masse s'est développée sur l'Orb depuis les années 80. Le canoë est la principale activité pratiquée en loisir tourisme (location) et durant la saison estivale.

Atelier Rivière Randonnée à Mons, Grandeur Nature à Roquebrun, et la base de Réals à Cessenon sont les trois prestataires locaux pour l'activité loisir tourisme.

Sur les 50 km de rivière utilisés, les parcours proposés vont de 5 à 20 km sur une journée. Chaque structure propose également des descentes accompagnées pour les groupes. Ces parcours comportent des ouvrages (voir chapitres précédents) ayant une incidence sur la pratique. Concernant la fréquentation estivale loisir tourisme, il semble que le marché soit en légère baisse sur le territoire, comme c'est le cas sur le reste du département, et même sur l'ensemble de la France. Par contre, durant la saison 2005, une hausse de la fréquentation a été constatée par les prestataires, due à la sécheresse et au manque d'eau. Le régime hydraulique de l'Orb a ainsi permis à de nombreux héraultais de reporter leur activité de canoë-kayak de l'Hérault vers l'Orb, rivière qu'ils ne pratiquaient pas.



Photo: des sensations pour tous.

- ❖ Données du cabinet d'études JED sur la satisfaction et l'insatisfaction de la clientèle de loisirs en canoë-kayak.

Cette enquête a été réalisée essentiellement à la base départementale de Réals durant l'été 2005. De manière générale, la clientèle loisir tourisme est satisfaite des différents éléments constitutifs des produits de canoë-kayak.

On note néanmoins certains éléments d'insatisfaction:

- les sanitaires avec 40 % d'insatisfaction. Ce degré d'insatisfaction s'explique soit par la qualité médiocre ou rudimentaire des équipements, soit par leur absence,
- les points d'informations sont peu présents,
- les transports et la signalisation des sites arrivent en troisième position avec 25% d'insatisfaction.

Niveau de satisfaction de:	Degrés de satisfaction en pourcentage			
	Très satisfait	Satisfait	Partiellement satisfait	Insatisfait
La signalisation	21%	54%	18%	7%
L'aire de stationnement	37%	49%	9%	5%
L'aire de départ	19%	74%	7%	0%
L'aire d'arrivée	21%	72%	7%	0%
Le point d'information	7%	60%	20%	13%
Les sanitaires	0%	60%	13%	27%
L'aire de pique-nique	21%	57%	14%	7%
La qualité du site (entretien, propreté)	29%	61%	6%	3%
La sécurité du site	18%	79%	4%	0%
La qualité des locaux d'accueil	35%	46%	12%	8%
La qualité des structures des prestataires	39%	48%	9%	4%
L'encadrement, animation	55%	36%	9%	0%
La qualité du transport	31%	44%	19%	6%
Le rapport qualité/prix	26%	59%	13%	3%
La qualité du matériel	37%	54%	6%	3%

Les compléments d'enquête portant sur la satisfaction des différents éléments du tableau montrent que des équipements comme les sanitaires, les aires de pique-nique et les points d'informations constituent des éléments de base nécessaires à la bonne qualité des sites. Les aires de stationnement et les aires d'embarquement /débarquement sont globalement perçues comme de bonne qualité.

❖ Les labels FFCK et Qualité Hérault.

- Labels et démarche qualité FFCK : dans son projet de développement, la FFCK a décidé de renforcer l'offre qualitative et quantitative par la labellisation des structures de canoë-kayak.

Mise en œuvre de critères de qualité correspondant aux attentes des pratiquants, évaluation, traitement des données, labellisation, contrôle et promotion, avec engagement d'aide aux structures. La demande de labellisation doit émaner des structures chaque année.

Seules les structures affiliées (loueurs) doivent payer 250 € pour faire la demande à la FFCK. La demande est gratuite pour les structures adhérentes FFCK.

Trois labels existent : « club FFCK » (1 à 3 étoiles), « point canoë nature » et « point kayak de mer ».

L'évaluation et la labellisation portent sur des points très intéressants, et cette démarche fédérale est à souligner.

Toutefois, dans le pays Haut Languedoc et Vignobles, aucune structure ne dispose de label FFCK.

A proximité, le club de Béziers a le label Club 2 étoiles et le label Point Canoë Nature.

- Label Qualité Hérault: il a été obtenu, ou est en cours d'obtention par les trois structures proposant des activités loisirs-tourisme : Grandeur Nature, Atelier Rivière Randonnée, et base départementale de Réals (Cf. Annexe, sites Internet FFCK, Département Hérault et CCI et annexe n°8)

C. Inventaire et typologie des publics

❖ Les pratiquants en loisir-tourisme :

Données générales issues de l'enquête du cabinet d'études JED pour le public loisir tourisme de canoë-kayak :

Situation familiale :

Le public touristique est globalement constitué par des individus mariés ou vivant maritalement, avec des enfants. 69 % des personnes interrogées vivent en couple et 55 % ont des enfants de moins de 18 ans. Le nombre d'enfants par famille reste dans la moyenne nationale avec 2 enfants par foyer.

A noter que l'on retrouve une proportion importante de célibataires avec 27% des répondants à l'enquête. 75% de la clientèle touristique interrogée est venue en séjour en famille. Les personnes venues entre amis représentent 18% de la clientèle.

Age de la clientèle :

L'âge de la clientèle est principalement compris dans l'intervalle de 20 à 50 ans.

Cet intervalle est constitué de trois tranches : l'une de 20 à 30 ans avec 27%, la seconde de 30 à 40 ans avec 22% et enfin la dernière tranche, de 40 à 50 ans, avec 33%. Les moins de 20 ans représentent tout de même 12% de la clientèle de loisirs.

Motivations de la pratique :

En règle générale, l'essentiel de la pratique loisir tourisme en canoë-kayak est une activité de niveau « découverte » ; le public ne pratique qu'occasionnellement, voire même pour la toute première fois cette activité.

Le public de non initiés est donc largement majoritaire avec 79% des répondants, contre 21 % de public initié.

Les pratiquants de canoë-kayak sont avant tout motivés par la pratique en milieu naturel avec la découverte de l'environnement à travers une activité nouvelle et conviviale. Le critère de sélection s'appuie également sur le caractère familial et ludique de l'activité.

Les principales attentes et motivations de la clientèle de loisirs sont dans l'ordre suivant :

- La nature/l'environnement
- Une activité conviviale
- La pratique d'une nouvelle activité
- La découverte d'un nouveau site de pratique
- L'aventure/l'émotion
- les autres motivations tels que le caractère ludique, le caractère sportif, la culture/patrimoine ou le perfectionnement ne sont que peu nommées par la clientèle touristique.

Excursionnistes/touristes

Le public loisir tourisme en canoë-kayak est formé à 23% d'excursionnistes et à 77% de touristes. L'ensemble touche plus de 27 533 personnes sur le pays Haut Languedoc et Vignobles. 79 % d'entre eux ont déclaré que la randonnée nautique constituait la motivation principale de leur séjour. La proportion d'excursionnistes tend à augmenter en début et en fin de saison estivale.

Il s'agit de l'activité de pleine nature la plus consommée par le public de loisir dans le cadre de prestations.

Catégories socioprofessionnelles et revenus moyens.

On note une très forte proportion de cadres et de professions intellectuelles supérieures. Cette catégorie socioprofessionnelle constitue la majorité des pratiquants avec 38% des répondants.

Le second segment prédominant est constitué d'employés avec 21%.

Enfin, les professions intermédiaires et les étudiants arrivent en troisième position, avec respectivement 13 et 12%.

On note un faible pourcentage des autres catégories socioprofessionnelles, notamment les agriculteurs, exploitants et les ouvriers.

Les retraités sont également très peu représentés.

Ce public de loisir est principalement constitué de foyers dont les revenus sont supérieurs à 1.500 € nets mensuels par foyer. Ce segment est réparti en trois tranches quantitativement proche, l'une de 1.500 à 2.300 € (25%), la seconde de 2.300 à 3.000 € représentant 28% de la clientèle, et la dernière supérieure à 3.000 €, avec 26% des répondants.

Budget de l'activité.

Concernant le public touristique, il séjourne en moyenne 11,6 jours dans le département. Le mode d'hébergement le plus sollicité est le camping, à 37%, suivi par la location de meublés (15%) et la famille, les amis (14%). Le budget moyen dépensé par foyer pour un séjour de vacances est de 1.275 €, comprenant l'hébergement, la restauration, les loisirs et les frais annexes.

Une différenciation est faite entre le public touristique et le public excursionniste :

La clientèle touristique de canoë-kayak dépense en moyenne 27,3 € par personne et par jour, pour son activité (ce budget prend en compte le coût de la prestation, la restauration, le transport et les frais annexes).

Le budget journalier pour la clientèle excursionniste est inférieur à celui de la clientèle touristique et se situe globalement entre 15 et 25 € par jour et par personne, avec une moyenne de 17,2 €.

Origines géographiques.

La clientèle étrangère représente 15% des répondants. Elle est composée principalement, dans l'ordre, de Hollandais, de Belges, d'Allemands et d'Anglais. 85% de la clientèle est donc française.

La principale région « émettrice » est la région Rhône-Alpes, suivie par la région Midi-Pyrénées et l'Île de France. Le public intra-régional arrive en quatrième position des origines géographiques, juste avant la région Provence Alpes Côte d'Azur.

Le public héraultais constitue, quant à lui, 11 % de la clientèle de loisirs.

Complément de données issues du milieu fédéral.

❖ Cartes FFCK « journées découverte ».

Comme cela a été précisé en introduction de cette fiche activité, les structures fédérées ont la possibilité de délivrer des cartes « découverte 1 jour » aux non licenciés venus pratiquer occasionnellement. Des récapitulatifs par structure et par année sont comptabilisés, mais ne sont pas exploités ici.

En effet, les chiffres annuels correspondent au nombre de cartes achetées par la structure fédérée et non pas au nombre de cartes réellement délivrées. Ces cartes, achetées à la FFCK, peuvent être utilisées sur plusieurs années. De plus, les structures prestataires pour la location de canoë-kayak ne proposent pas systématiquement de « carte découverte ».

❖ Les pratiquants sportifs licenciés.

Les licenciés pratiquent l'activité toute l'année, à raison d'une séance par semaine au minimum.

A cela s'ajoutent les stages techniques organisés pendant les vacances scolaires, et une pratique estivale qui s'étend sur d'autres régions en France.

Ainsi, nous pouvons estimer la pratique à 50 journées par an pour un licencié débutant, et à 150 journées pour un compétiteur de bon niveau.

Les activités sont pratiquées en général en petit groupe (3 à 10 personnes en moyenne), et en rassemblements ponctuels de plusieurs groupes et clubs (sorties, stages).

Les dépenses de chaque licencié se situent aux alentours de 150 € d'équipements personnels de base, auxquels s'ajoute l'achat d'un ou plusieurs bateaux (valeur 200€ à 2.000 €) dès que la pratique devient régulière voire compétitive.

Une participation aux frais de stages, aux déplacements et au transport de matériel complète les dépenses réalisées par les pratiquants licenciés durant l'année, ainsi que les frais liés aux compétitions (inscriptions, déplacement, repas et hébergement).

❖ **Projet accessibilité au canoë-kayak / Département de l'Hérault.**

Une convention d'objectifs a été signée en 2004 entre le CDCK et le Département, abordant la question de l'accessibilité des plus jeunes aux équipements et structures de l'activité.

Objectif : faire découvrir et pratiquer les disciplines du canoë-kayak à des jeunes de 12 à 17 ans, par l'intervention des clubs.

Des actions se sont déroulées sur plusieurs sites de pratique, lors de séances encadrées par les clubs locaux (Atelier Rivière Randonnée, Cessenon-sur-Orb, et Béziers). 6.000 € ont été affectés au CDCK en vue d'être répartis entre les différents clubs engagés.

Sur les actions réalisées, les retombées en termes de licenciés sont positives et quantifiables. Cette aide du Département est renouvelable, en fonction de la demande faite par le CDCK (effectuée en août 2006).

❖ **Accessibilité pour le public scolaire.**

Le nombre important d'élèves dans une classe pose des problèmes d'encadrement. De plus, l'activité canoë-kayak en rivière engendre des coûts de transport élevés et des durées de trajet parfois difficiles à inclure dans les emplois du temps déjà restreints.

Enfin, la pratique d'activités de pleine nature pour les scolaires est fortement réglementée et pose aujourd'hui des questions de responsabilité qui sont bien souvent mal perçues et mal comprises par les différents décideurs. Ces freins se retrouvent également pour le public de centres de vacances. Nous pouvons toutefois signaler aujourd'hui une pratique régulière en collège grâce aux clubs de proximité du territoire (*Cf chapitre précédent : la pratique sportive*)

❖ **Accessibilité pour le public présentant un handicap.**

En ce qui concerne ce public, c'est majoritairement l'inadaptation du matériel et des équipements et les problèmes d'accessibilité aux sites qui freinent la pratique, ainsi que la nécessité d'une formation adaptée pour pouvoir accueillir ce public. Des adaptations ou aménagements sont possibles.

D. Retombées économiques de l'activité.

❖ Données issues de l'enquête du cabinet d'études JED.

Le budget présenté correspond uniquement aux chiffres d'affaire réalisés par les différentes structures proposant des sports de nature. En somme, seuls le chiffre d'affaires et les dépenses directement liées aux activités de pleine nature sont intégrés. Il est donc exclu les autres éléments connexes aux structures tel que l'hébergement, la restauration, la vente de produits, etc.

Les prestations directement liées à l'activité canoë-kayak représentent un CA de 430.000 € pour l'année 2005. Il est important de souligner que seule une structure dispose d'un faible chiffre d'affaire inférieur à 6 000 € ; les autres structures de canoë-kayak ont un chiffre d'affaire supérieur à 70 000 €.

Le nombre de nuitées consommées par le public touristique hébergé dans une structure est de 168 190. A cela, on estime à environ 800 nuitées la consommation effectuée par le public touristique autonome. On arrive donc à un total de **168 990 nuitées** pour le territoire du Pays.

Le budget annuel et par pratiquant du public « sportif » est de 660 €. On dénombre 31 licenciés.

Le poids économique induits par le public sportif représente donc 20 491€ par an.

Le poids économique du public de loisirs est égal au nombre de nuitées de loisirs attribué aux activités de pleine nature, multiplié par le budget moyen journalier de cette clientèle. Cette méthode s'applique à tous les visiteurs, qu'il s'agisse de touristes ou d'excursionnistes.

La clientèle excursionniste est évaluée à 18% du public de loisirs, soit 4 956 individus. Leur budget moyen est de 17,2 € par jour et par personne. On peut donc ainsi calculer **le poids économique induit par le public excursionniste** :

$$= 4956 \times 17,2 = \mathbf{85\ 343,2\ €}$$

La clientèle touristique représente 82% du public de loisirs, soit 22 577 personnes qui ont consommé 168 190,1 nuitées (cf. calcul des nuitées). La dépense journalière de ce public est de 27,3 €. **Le poids économique induit par le public touristique est de** : $= 168\ 190,1 \times 27,3 = \mathbf{4\ 591\ 589,73€}$

Le poids économique total généré par l'activité de randonnée nautique pour le public de loisir est donc de près de 4,725 millions d'euros.

Il est également nécessaire d'évaluer le poids de **la clientèle spécifique sportive venue pratiquer en séjour**. Elle est de 702 individus pour 1 755 nuitées consommées. Le budget moyen pour ce type de public est de 27,2 € ce qui représente un poids économique total de **47 736€**.

❖ Les emplois liés au tourisme (résultats de l'étude JED).

Les emplois liés aux activités de pleine nature peuvent être définis à différents niveaux :

- Les emplois directs : générés directement par les structures proposant des activités de pleine nature.
- Les emplois indirects : liés à la pratique (ex : vendeur et fournisseur de matériel).
- Les emplois induits : liés à la consommation des clientèles (restauration, hébergement, alimentation, etc.).

Pour le canoë-kayak, on compte 7 emplois permanents, dont 6 sont des emplois sportifs mais effectuant également des tâches de gestion, et 1 spécifique à la gestion. Le nombre d'emplois saisonniers est important, puisqu'il concerne 17 personnes.

Le nombre total de journées travaillées est de 3 130 pour 24 personnes. En équivalent-permanent, cela correspond à plus de 13,3 emplois.

	Total
Nombre d'emplois permanents	7
Nombre de jours travaillés par les permanents emplois sportifs	1610
Nombre de saisonniers emplois sportifs	8
Nombre de jours travaillés par les saisonniers emplois sportifs	550
Nombre de permanents « autres emplois »	1
Nombre de jours travaillés par les permanents « autres emplois »	235
Nombre de saisonniers « autres emplois »	9
Nombre de jours travaillés par les saisonniers « autres emplois »	735

Sur ce territoire, le canoë-kayak représente la 1^{ère} place des sports de nature en termes d'emplois saisonniers sportifs (8), et « autres emplois associés » (9).

L'activité occupe la 2^{ème} place (après l'équitation) en terme d'emplois permanents sportifs (7), ces derniers ayant le volume de jours travaillés le plus conséquent, soit 1600 (1200 pour l'escalade et 1100 pour l'équitation).

❖ Poids des aides publiques départementales.

- L'aide d'Hérault Sport sur les manifestations en 2005 :
 - 12 092 € attribués au CDCK
- L'aide d'Hérault Sport pour les actions de formation annuelles en canoë-kayak :
 - 2 000 €
- L'aide directe du Département pour le comité départemental
 - 7 622 € pour la gestion de la base de Réals

- 1 524 € pour le centre de formation territorialisé
- 2 287 € pour le fonctionnement annuel du comité départemental

La majeure partie de ces montants peut être affectée au pays (manifestations et stages organisés et salaires des permanents de la base de Réals).

- L'aide d'Hérault Sport sur les manifestations en multi-activités comprenant du canoë-kayak en 2005 :
 - 2 600 € attribués à diverses structures du pays.

E. Réseaux de promotion de l'activité.

Communication et promotion :

Chaque structure proposant l'activité canoë-kayak sur le pays dispose d'un site Internet. Chacune édite également des brochures et plaquettes de promotion.

Les informations diffusées sont claires.

L'IGN édite depuis plusieurs années une carte des rivières de France, symbolisant tous les parcours et niveaux. Nous n'avons pas d'informations sur le nombre de cartes éditées, ni vendues.

Les sites Internet de la FFCK et « eauxvives.org » diffusent beaucoup d'informations pertinentes sur les activités, les structures, les sites de pratique, et disposent d'une mise à jour régulière.

Il semble, d'après l'enquête du cabinet JED, qu'Internet ne représente que 9% des modes de communication pour les sports de nature, mais que son rôle, quoique secondaire, soit supérieur pour le canoë-kayak que pour tout autre sport de nature.

Le guide Loisirs et Sports de pleine nature édité par le CDT ;

Magazines spécialisés, dont « canoë - kayak magazine » ;

Plaquettes clubs, et plaquettes CDCK / Hérault Sport ;

Le CDCK participe et diffuse de l'information lors de foires et de salons avec le groupement des Comités Départementaux des sports de nature.

F. Inventaire et poids des manifestations en 2005.

Introduction au volet des manifestations qui suit :

N'ont été prises en compte dans ce chapitre que les manifestations ayant eu lieu sur l'année 2005, et sur lesquelles Hérault Sport a apporté une aide quantifiable (récompenses, véhicules, coproductions financières).

La mise à disposition de personnel n'a pas été valorisée, de même pour le prêt de matériel.

Le nombre de manifestations n'est pas égal à un nombre de jours (certaines manifestations se déroulant sur plusieurs jours consécutifs).

Les manifestations qui concernent des activités itinérantes (sur plusieurs communes) ont été affectées à la commune de départ.

Typologie des publics participant à ces manifestations:

- fédéral : participants issus uniquement du milieu fédéral, donc licenciés ;
- fédéral / loisir : manifestations ouvertes aux licenciés et au tout public ;
- loisir : public de passage ou local, non licencié ;
- scolaire : participants issus du secteur scolaire à universitaire ;
- social : public en difficulté sociale, ou issu d'un milieu en difficulté (ex : quartiers sensibles)
- sport adapté : participants issus de cette Fédération.

Carte Canoë kayak n°7 : Les manifestations de canoë-kayak en 2005.

Contexte global toutes manifestations de sports de nature sur le territoire :

118 manifestations (dont 48 en multi activité) ont bénéficié d'une aide d'Hérault Sport, avec 6 326 participants et une aide globale de presque 50.000€.

Pour l'activité canoë-kayak sur le territoire du pays Haut Languedoc et Vignobles, 40 manifestations ont été soutenues par Hérault Sport sur l'année 2005. L'aide financière dégagée pour ces manifestations représente 14.704€ (dont 2 606€ sur la multi activité).

- 24 manifestations concernaient l'activité seule, pour 777 participants.
- 16 manifestations multi-activités (comprenant du canoë-kayak), pour 305 participants.

Il est intéressant de préciser que plus de 90% de ces manifestations ont été organisées par des acteurs du pays, et que 60% des participants sont issus du milieu fédéré.

Ainsi, sur les manifestations aidées par Hérault Sport en 2005, 1172 personnes ont participé à l'activité canoë - kayak sur le territoire.

- 613 personnes licenciées FFCK (local et national) ont participé.
- 180 personnes issues d'une autre activité fédérée ont pratiqué le CK (stage multi activité, rallye VTT/CK).
- 263 jeunes scolarisés ont découvert cette activité au travers des manifestations (primaire et collège).
- 92 personnes ont expérimenté l'activité canoë-kayak en loisir, lors des activités vacances de Lamalou-les-Bains.
- 14 jeunes issus de quartier en difficulté (Sète) ont découvert le CK et la rivière par une sortie sport environnement.

3.1.10 Chapitre 9 : Le Vol Libre



Descriptif des activités de la Fédération Française de Vol Libre.

- **Le deltaplane** : planeur ultra léger, avec une structure rigide en aluminium et une voile. Le pilote, après décollage, se couche dans un harnais.
- **Le parapente** : aile flexible, qui tire son origine du parachutisme, et ne contient pas de partie rigide. Le pilote manœuvre en vol assis dans un harnais
- **Le cerf volant** : aile flexible pouvant avoir une armature, dirigeable depuis le sol, et permettant diverses formes de pratique : acrobatique, monofil, combat, vitesse.
- **Le kite** : concerne toutes les glisses aérotractées par un cerf-volant que le pilote peut réaliser sur eau (kitesurf), terre (char et moutain board), et neige (snowkite).

Historique FFVL, données nationales, Comité Départemental 34:

1974 : création de la Fédération Française, seul le deltaplane est concerné ;

1985 : intégration du parapente ;

1996 : intégration du cerf-volant, et convention nationale avec l'Union Nationale Sport Scolaire (UNSS) ;

2003 : intégration du kite et de ses disciplines.

Données nationales :

Les activités de vol libre regroupent en France 40.000 licenciés, répartis sur 500 clubs, dont les actions sont coordonnées par 47 comités départementaux et 23 ligues régionales.

Les actions de formation ont permis au milieu fédéral de qualifier 500 moniteurs pour l'encadrement.

Sur le territoire français, on compte 600 sites de pratique conventionnés, toutes disciplines confondues.

Le comité départemental de vol libre (CDVL 34):

Le rôle du CDVL est :

- de représenter la FFVL en toutes circonstances,
- d'organiser et promouvoir la pratique du vol libre.

Les objectifs et actions annuelles visent à :

- la création d'écoles et d'associations de vol libre,
- la recherche de moyens pour développer la sécurité,
- l'étude et application des programmes et règlements sportifs,
- l'étude de tous les problèmes concernant le vol libre,
- l'organisation de compétitions,
- l'encouragement et la coordination de l'action des clubs et écoles de vol libre, et notamment les actions pour le développement des activités vol libre dans le cadre scolaire,
- la gestion des sites et des balises météorologiques.



Photo : parapentes en vol

Le département de l'Hérault accueille sur son territoire de multiples structures fédérées en 2005 :

- 3 clubs proposant le deltaplane et le parapente,
- 6 clubs de parapente,
- 3 clubs de cerf-volant,
- 6 clubs de kitesurf,
- 3 écoles de parapente (dont 2 sont des clubs),
- 1 école de cerf volant,
- 5 écoles de kitesurf.

Il existe des « référents départementaux » FFVL par zonage géographique, chargés de diffuser les modifications de réglementation aériennes temporaires ou définitives, aux clubs et adhérents.

Charte 2006 des écoles françaises de Vol Libre :

La commission Formation de la FFVL, au travers de ce document, a voulu préciser les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour garantir la qualité de l'enseignement dispensé par les écoles labellisées FFVL.

L'objectif est de former des pilotes autonomes, conscients de leur niveau de pratique et respectueux de l'environnement humain, naturel, et réglementaire dans lequel ils évoluent.

Cette charte d'engagement des structures concerne plusieurs volets : qualification de l'encadrement, assurance, progression de la formation, gestion et utilisation des sites, et matériel.

Ce document est contractuel (signature obligatoire) entre l'école et la Fédération. L'agrément fédéral qui en découle est revalidé régulièrement.

(Cf. Annexe, sites Internet FFVL et -Ligue de Vol Libre Languedoc-Roussillon LVLLR)



Photo : deltaplane en vol

Quel cadre réglementaire à la pratique de l'activité?

Il n'y a aucune obligation légale d'avoir un quelconque diplôme, brevet, licence, certificat médical d'aptitude, pour voler en France avec un parapente ou un deltaplane. Il n'y a aucune obligation légale de voler sous une aile homologuée ou révisée. Il n'y a pas plus d'obligation d'immatriculation ou d'identification de l'aile.

En l'air, le pratiquant de vol libre (ou « libériste ») doit connaître les règles et il n'est pas autorisé à voler dans la totalité de l'espace aérien. Le vol libre pratiqué avec un aéronef doit ainsi respecter les « Règles de l'Air définies dans le Code de l'Aviation Civile ». Le non-respect de la réglementation aérienne est un délit pénal qui peut être sanctionné par de lourdes amendes et des peines d'emprisonnement. » (Cf. Annexe, site FFVL)

Sur le plan de l'assurance, seule une « Responsabilité Civile Aérienne » peut couvrir le pratiquant. C'est ce besoin auquel répond la FFVL, qui permet aux pilotes de se rassembler et de se licencier. (Cf. Annexe, site Internet LVLLR : Charte de l'Environnement et Charte de concertation FFVL avec le Ministère de l'Environnement)

Comment définir un pratiquant ?

Pour la FFVL, l'âge légal est fixé à 12 ans. La moyenne d'âge des pilotes est entre 30 et 40 ans.

Le carnet de vol des pilotes : La FFVL a mis en place depuis de nombreuses années un carnet de vol individuel, que chaque pilote utilise pour compiler plusieurs renseignements :

- validation des qualifications obtenues
- liste des vols effectués

Tous les licenciés utilisent cet outil pour entériner leur progression.

Pratique et équipement personnel : quels besoins et budgets ?

L'achat du matériel individuel et les stages de formation pour débiter représentent un investissement de 3500 € avec du matériel neuf. Le marché de l'occasion est très actif : possibilité de s'équiper pour environ 500 €, hors coût des stages.

L'activité étant la plupart du temps itinérante, elle nécessite un véhicule pour accéder aux sites, et des navettes entre les décollages et atterrissages. Des liaisons radios et équipements de vol sont nécessaires.

Schéma Départemental de vol libre :

Depuis 12 années, le Département de l'Hérault a mis en place un schéma départemental de vol libre aux côtés du comité départemental, afin d'aider au développement de l'activité. L'évolution de ce schéma a intégré au fur et à mesure les différentes activités du vol libre.

Les aides accordées ont permis d'aménager des sites de décollage / atterrissage pour la pratique du parapente et du deltaplane, ainsi que des voies d'accès, notamment sur le massif de la Séranne.

Aujourd'hui, les actions se poursuivent, et le développement de l'activité kitesurf en zone littorale est un enjeu qui est pris en compte. Cette activité génère une problématique différente (espaces utilisés, fréquentation) que celle des sites de parapente et de deltaplane.



Photos : décollage en deltaplane et en parapente,

et atterrissage en parapente.

A. Inventaire et typologie des acteurs

❖ Structures présentes sur le territoire du pays HLV :

Deux clubs affiliés FFVL proposent les activités deltaplane et parapente :

- Les Ailes des Monts d'Orb, dont le siège est à Graissessac. Les adhérents pratiquent principalement sur le territoire du pays, ainsi que dans l'Aude et l'Aveyron.
- Zeld'Aude, dont le siège est à Creissan. Les adhérents pratiquent principalement dans l'Aude, sur le site d'Argeliers, ainsi que sur le territoire du Pays.

Club	Licenciés en 2002	Licenciés en 2003	Licenciés en 2004	Licenciés en 2005
Ailes des Monts d'Orb	10	14	9	11
Zeld'Aude	35	36	41	32

Tableau : Evolution des licenciés des clubs de vol libre du territoire.

Le comité départemental estime que beaucoup de pilotes résident dans l'Hérault, mais sont licenciés dans les clubs des départements limitrophes, pour des raisons de rapprochement géographique et d'activités proposées par les clubs. Dans l'Hérault, environ 100 licenciés sont dans ce cas.

Un prestataire privé est présent sur le territoire, par son site de pratique à Montjoux : Horizon Vol Libre. Basé initialement à Millau (12), une part de ses activités est située dans l'Hérault (réparation de parapentes). Ce prestataire propose, sur le territoire du pays, une activité unique en France : le test de parachute de secours utilisés par les pratiquants de vol libre.

A noter la création en 2005 de l'association Roue Libre basée dans la vallée de l'Orb. Cette association propose la découverte de l'activité parapente.

Le relief et le potentiel de ce territoire pourraient accueillir d'autres structures et pratiquants fédérés.

B. Inventaire et typologie des sites de pratique.

Sur le territoire du pays, la pratique du vol libre concerne essentiellement le deltaplane et le parapente.

Une pratique du kitesurf est recensée à proximité, sur le Lac du Salagou, sur le Lac d'Avène, de même que pour le cerf-volant.

❖ Les sites de pratique de l'activité.

Les activités deltaplane et parapente nécessitent des espaces de décollage et d'atterrissage, un relief et une aérologie correcte. C'est avec ces éléments qu'un site de pratique sera défini.

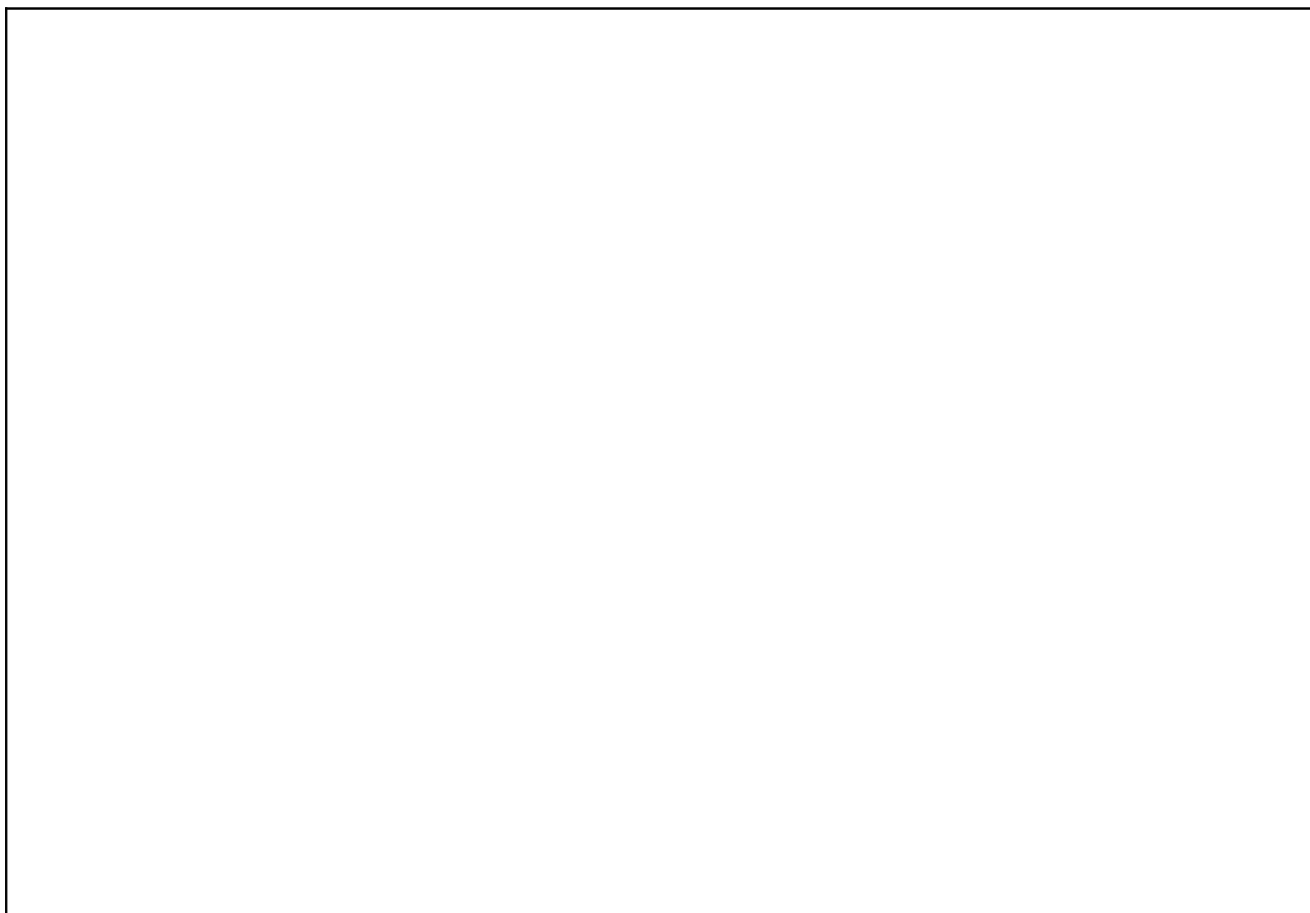
Les sites doivent être conventionnés et répondre à plusieurs critères fédéraux pour être officialisés par la FFVL. Cette dernière met à disposition différentes conventions pour l'utilisation des sites.

(Cf. Annexe n°10)

Un entretien des sites est nécessaire pour pérenniser et sécuriser les aires de décollage et d'atterrissage (risque de déchirement des ailes, ou végétation limitant l'espace).

Des balises météo sont parfois implantées par le milieu fédéral sur ces sites, elles sont interrogeables par téléphone par tous les pratiquants. Ce type d'équipement génère plus de fréquentation quand il est mis en place. La centrale météo de l'Aigoual (Gard) est utilisée pour tous les sites du département.

Sur le territoire du pays, plusieurs sites de pratique ont été listés avec le comité départemental :

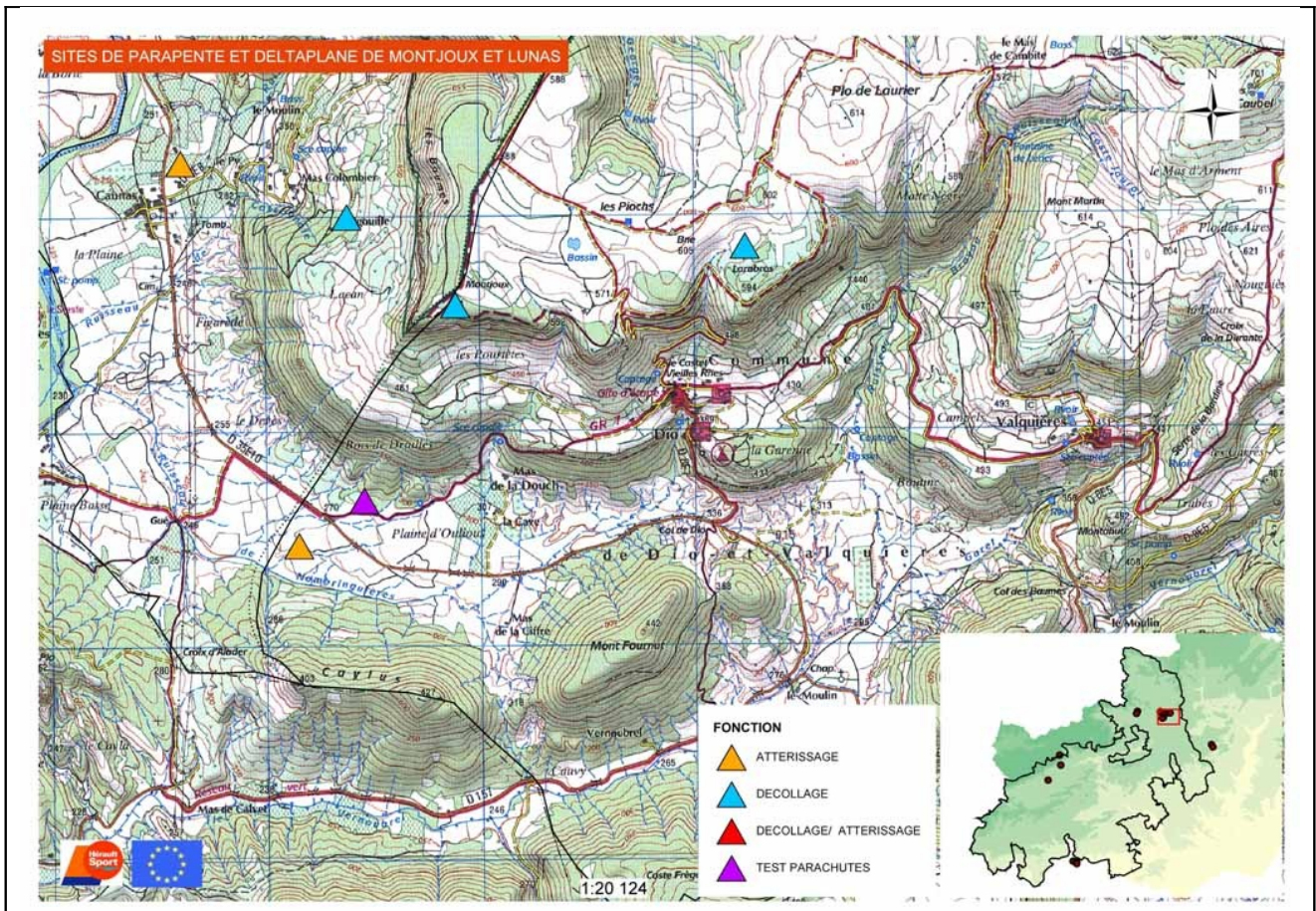


Carte Vol libre n° 1 : sites et structures actives en vol libre sur le territoire.

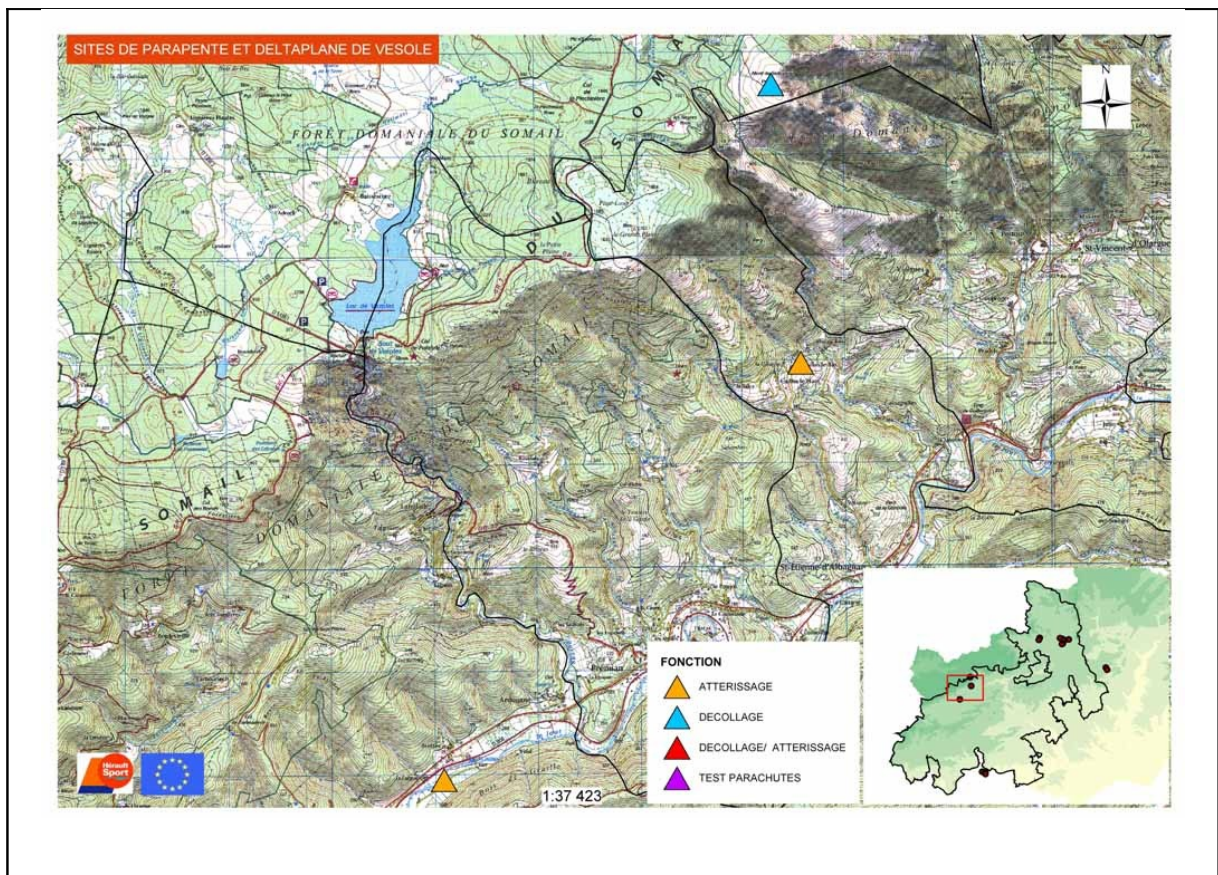


Photos : décollage nord de Montjoux décollage sud de Montjoux, atterrissage de Montjoux

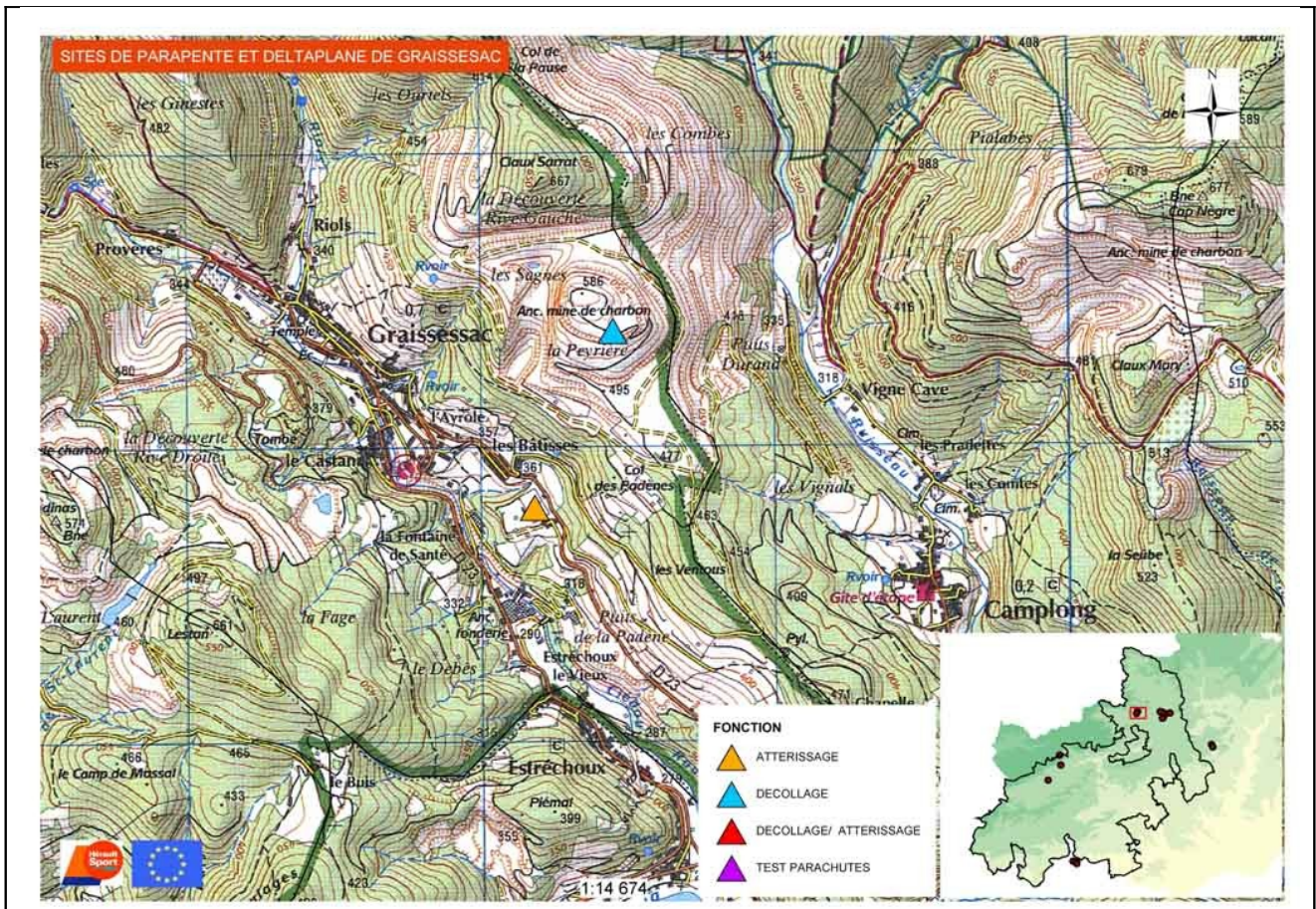
- Un site officiel à Montjoux : 2 zones de décollage, 1 zone d'atterrissage. Une balise météo est en cours d'installation (aide financière de la Mairie). Une convention a été établie entre la FFVL et la Mairie. Des panneaux d'information / réglementation sont présents sur le site. Entretien : débroussaillage réalisé par des bénévoles, avec le matériel mis à disposition par la Mairie. Club gestionnaire : Ailes des Monts d'Orb, basé à Dio et Valquières. (Cf. Carte n° 2).
- Un site non officiel au Saut de Vézoles : 1 décollage et 2 atterrissages, (gestion par un club du Tarn). Utilisé par les locaux, et les clubs de l'Aude et du Tarn. Club gestionnaire : Buses de la Montagne Noire (81000 Albi).
Non conventionné. Ce site ne nécessite pas d'entretien. (Cf. Carte n° 3)
- Un site non officiel à Graissessac : plusieurs zones de décollage et d'atterrissage. Ce site ne présente pas une configuration lui permettant d'être officialisé FFVL, mais il est utilisé par les pratiquants de l'Hérault, de l'Aude, et de Millau. Autorisation de la Mairie. Entretien : bulldozer passé par la Mairie sur la zone d'atterrissage. (Cf. Carte n° 4).
- Un site à Caunas (secteur Montjoux), non officiel, avec autorisation de la Mairie, 1 décollage et 1 atterrissage.
- Egalement à Montjoux, un espace est géré par le prestataire Horizon Vol Libre. L'aménagement réalisé sert uniquement pour le test des parachutes de secours des pilotes. Cette activité existe depuis 2 ans, et fonctionne de l'automne jusqu'au printemps. Le site est équipé de portiques reliés par un câble. Aménagement réalisé par le prestataire. (Cf. carte n°2).
- Une pratique anecdotique est signalée en décollant du Massif du Caroux, mais avec une marche d'approche à pied longue et assez difficile.



Carte Vol libre n° 2 : sites de Montjoux et Lunas.



Carte Vol libre n° 3 : site du Saut de Vézoles.



Carte Vol libre n° 4 : site de Graissessac.

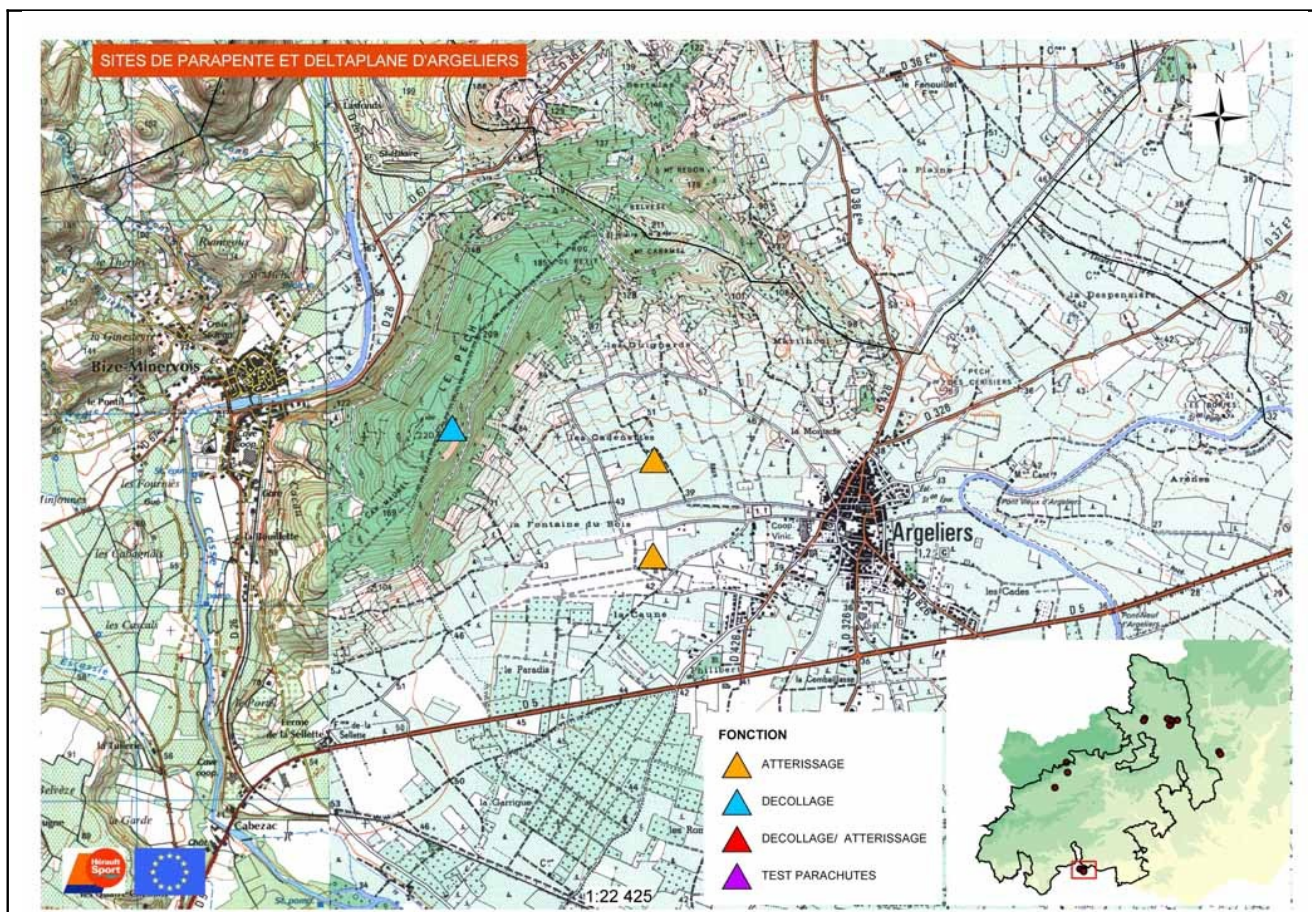
❖ Les sites à proximité du pays :

- Pic de Vissou : site officiel géré par le club Cabri'Air, 2ème site de l'Hérault en terme de fréquentation. Site équipé d'une balise météo. Club gestionnaire : Cabri'Air.
- Argeliers : site officiel (Aude), utilisé par les licenciés du bassin biterrois. Gestionnaire : comité départemental de l'Aude, et par le club Zeld'Aude.



Photos : décollage et atterrissage d'Argeliers

- Lac du Salagou : pratique du Kitesurf et du cerf-volant.
- Massif de la Séranne : le CDVL propose une navette pour utiliser ce site officiel.



Carte Vol libre n° 5 : site d'Argeliers.

La fréquentation de tous ces sites est difficilement quantifiable, mais ils sont utilisés par les pratiquants locaux et limitrophes régulièrement dans l'année. Il semble que les sites du pays Haut Languedoc et Vignobles ne soient pas très fréquentés, en raison de leur éloignement.

En effet, les pratiquants du département ont plus rapidement accès aux multiples sites de Millau dans l'Aveyron, et à celui d'Argeliers (Aude) qu'à ceux du nord-ouest de l'Hérault. Ce phénomène s'est accentué avec la progression des liaisons autoroutières (développement de l'A75).

C. Inventaire et typologie des publics

❖ Les pratiquants de deltaplane et parapente:

La moyenne d'âge des pratiquants se situe entre 30 et 40 ans, mais de plus en plus de jeunes accèdent au parapente (autonomie plus rapide d'accès).

Le coût élevé de la pratique (équipement et transport), l'apprentissage technique parfois long, et l'engagement individuel, sont des facteurs qui limitent le développement d'une pratique large et diffuse. Le parapente a toutefois davantage d'adeptes que le deltaplane, grâce à une logistique plus légère.

L'activité étant très soumise à l'influence des conditions météorologiques, le pratiquant doit ainsi accepter de se déplacer avec son matériel sans être jamais sûr de pouvoir décoller une fois sur place.



Photo : point de vue en vol deltaplane.

❖ **Projet accessibilité des jeunes au vol libre / Département de l'Hérault :**

Une convention d'objectifs a été signée (novembre 2005) entre le CDVL et le Département, abordant la question d'accessibilité des plus jeunes aux équipements et structures dans l'activité. L'objectif est de faire découvrir et pratiquer les activités parapente, cerf-volant et kitesurf à des jeunes de 12 à 17 ans, par l'intervention des clubs. Les actions doivent se dérouler sur plusieurs communes, entre janvier et juin 2006. 6000€ sont affectés au CDVL, et cette convention peut être renouvelée.

D. Retombées économiques de l'activité

Les données issues du cabinet d'études ne sont pas exploitables.

- 300 personnes sont venues sur le site de Montjoux (test parachute), pour environ 60€ par personne (par jour), auxquels se rajoutent l'hébergement local en gîte, et la restauration. Le prestataire emploie ponctuellement du personnel qualifié pour cette activité.
- Sur les sites, les frais engagés ne sont pas quantifiables, ils sont assimilés à du travail en régie municipale.
- Frais engagés sur les balises des sites : 2 000 € pour la balise de Montjoux (financement par la Ligue Régionale VL, le CDVL, et la Mairie).
- Les frais d'aménagement du site de test de parachutes ont été engagés par le prestataire. Nous n'avons pas de montant correspondant.

Il est bon de préciser que l'activité de test des parachutes de secours se réalise en plein air, sur un site « peu accessible » (accès routier et distance), alors que la demande est très importante sur le plan national. La mise en place d'un hangar (200 à 300m²) dans une zone plus accessible pourrait générer une activité intéressante sur le plan économique, comme sur celui de la sécurité des pratiquants.

Des aides financières départementales sont versées au CDVL (762 € de fonctionnement en 2005), elles sont ventilées sur les projets et aménagements de site, sur l'ensemble du département. Hérault Sport aide également les clubs et le comité départemental, pour les manifestations de vol libre (celles-ci ont lieu chaque année sur le Massif de la Séranne et au Pic de Vissou) : 2 520 € attribués en 2005.

E. Réseaux de promotion de l'activité

Les sites Internet FFVL et Ligue Languedoc Roussillon Vol Libre (LLRVL) permettent d'obtenir des informations sur :

- les contacts des clubs et des comités départementaux,
- la liste des sites de pratique et leur descriptif précis,
- les informations locales des sites et hébergements à proximité,
- les restrictions de vol, les conditions de vol,
- les informations de vigilance sur la sécurité et l'environnement (espèces et espaces protégés),
- l'accès aux balises météo des sites,
- les stages et compétitions, les sorties clubs, l'animation au public,
- les concertations avec les autres acteurs et institutionnels,
- quelques liens sur les travaux en cours de type EDF, liés à l'activité.

(Cf. Annexe, sites Internet FFVL et LLRVL)

Le guide « loisirs et sports de pleine nature » édité par le CDT.

Magazines spécialisés.

Plaquettes Vol Libre régionales (uniquement pour le kitesurf) + les plaquettes Hérault Sport sur les clubs et écoles de Vol Libre dans le département.

Le CDVL participe et diffuse de l'information lors de foires et salons, avec le Groupement des Comités Départementaux de sports de nature.

F. Inventaire et poids des manifestations en 2005

Les clubs Zeld'Aude, Ailes des Monts d'Orb, et Cabri'air organisent pour leurs adhérents des stages et sorties sur les sites du territoire HLV, ainsi que, dans une moindre mesure, les autres clubs de l'Hérault (test parachute de secours + vols sur les sites locaux).

Pic de Vissou : une animation découverte du parapente en biplace, organisée chaque année en juin, permet à environ 100 personnes de découvrir l'activité.

Lac du Salagou : animation cerf-volant sur le festival Lodévois Nature chaque année.



Photo : vol biplace en parapente.

4.1 DIAGNOSTIC – ANALYSE – PROPOSITIONS D’ACTIONS

4.1.1 Chapitre 1: diagnostic par activité et diagnostic territorial

A. Diagnostic par activité selon la matrice SWOT : forces, faiblesses, opportunités, et menaces.

A.1. La randonnée pédestre.

- **Forces.**

Espaces, sites, itinéraires.

- Une offre d'itinéraires bien développée et variée :

Le Pays dispose de réseaux de sentiers en boucle et en linéaire pour la pratique de la promenade et de la randonnée, qui sont spatialement assez bien répartis en fonction de l'identité géographique du territoire. Le maillage du territoire est très dense, et tous les types de réseaux sont développés, ce qui permet de s'adresser à tous les publics :

- Les boucles sont présentes sur tout le territoire, avec 1734 km de sentiers hors PDIPR. C'est le maillage le plus important en termes quantitatif et qualitatif.
- Le PDIPR représente 26 boucles pour un total de 254 km. Il est labellisé par la FFR et entretenu par les équipes départementales.
- Des linéaires de renommée tels que le GR®653 (St Jacques de Compostelle) et le GR®7 (Stevenson) traversent le pays sur 616 km. Ils sont balisés, entretenus et promotionnés par le réseau de bénévoles du CDRP.

- ✓ Une volonté de développement de l'offre :

Malgré un maillage déjà important, de multiples acteurs s'intéressent au développement des itinéraires de randonnées. Les collectivités territoriales et les associations locales affichent une volonté forte de création et de promotion de nouveaux circuits, notamment en s'appuyant sur des sentiers existants.

Certaines collectivités territoriales (dans le prolongement des chartes intercommunales) sont déjà très investies dans le développement de la randonnée, et peuvent constituer des exemples et des moteurs pour les autres.

✓ L'amélioration du balisage :

Des efforts ont été faits en termes de balisage, en s'inspirant de la charte officielle de la FFR. Cela contribue au fait que l'accidentologie due à la pratique de la randonnée est négligeable, malgré le nombre important de pratiquants.

✓ Un zonage attractif et une réputation positive déjà acquise :

La structuration de l'espace apparaît très nettement. La zone de montagne avec les linéaires et les réseaux de boucles de randonnées représente un atout fort. La zone des vignobles attire un public de promeneurs.

Activité fédérale.

- Le nombre de licenciés dans les clubs augmente chaque année.
- La pérennité des clubs locaux depuis plusieurs années voire plusieurs décennies.
- Les associations sont régulièrement sollicitées par les collectivités territoriales pour la création et l'entretien des parcours.
- Organisation des journées départementales de la randonnée : ces journées, organisées par le CDR et la FFR, se sont déroulées entre Avène et Lunas en 2005, et sur le Caroux en 2006.

Activité touristique et commerciale.

- Prise de conscience de l'importance de la randonnée pour le développement touristique : Depuis une dizaine d'année, les acteurs locaux du développement des chemins de randonnée ont pris conscience que cette activité un des facteurs clé du développement touristique pour la mise en valeur du patrimoine et le soutien à l'économie locale.
- De nombreux prestataires privés existent sur le territoire.

- **Faiblesses.**

Espaces, sites, itinéraires.

✓ Une absence de concertation :

Il n'existe aucune structure de coordination et de concertation qui guiderait le porteur de projet dans la création, mais aussi dans les modifications de parcours. Par conséquent, de nombreux porteurs de projets (communes, syndicats mixtes, etc.) ont créé des parcours chacun de leur côté sans concertation, générant de nombreuses disparités dans la qualité de l'offre selon des critères d'aménagement, d'entretien et de promotion.

Des chevauchements d'itinéraires rendent confuse leur perception par les promeneurs. Les superpositions et le mitage risquent de s'accroître.

✓ Disparité des balisages :

Les porteurs de projets ne suivent pas toujours, ou pas entièrement, les critères de la charte de qualité de la FFR, et mettent en place des signalétiques et des balisages disparates (jalons de couleurs et de formes différentes, pictogrammes).

✓ Faiblesse des moyens financiers et humains engagés :

Les équipes professionnelles nécessaires à l'aménagement d'itinéraires de qualité sont pratiquement inexistantes, car les porteurs de projet investissent peu de moyens financiers pour la création de parcours et pour les travaux de mises aux normes et d'entretien. De plus, les prestataires locaux ne participent pas à l'entretien des circuits.

En conséquence, beaucoup de communes se sont appuyées sur le milieu associatif (OT, associations de randonneurs). Cependant leurs ressources financières et humaines sont très limitées et ne suffisent pas à couvrir ce qu'il faudrait faire en matière d'entretien et d'aménagements de sécurité. Les travaux de réfection ne sont donc pas réalisés. Les assises au sol se déforment, les murs s'effondrent et aucun travail de fond n'est engagé pour la sauvegarde de ce patrimoine.

✓ Difficulté de maîtrise de la nature juridique des itinéraires :

Beaucoup d'itinéraires traversent des terrains privés pour lesquels les propriétaires signent des autorisations de passage. Il existe des risques de dénonciation ou de non renouvellement de ces autorisations, qui créeraient une rupture dans la continuité du parcours et un risque de disparition du circuit.

✓ Pas de « calibrage » des itinéraires :

Les critères de kilométrage et de durée qui permettent de définir la difficulté d'un itinéraire ne sont pas normalisés par les collectivités territoriales à l'origine des projets.

✓ Problèmes de conception de l'offre :

Des parcours sont proposés sans que l'accueil, les parkings et les départs soient spatialement identifiés.

✓ Manque d'un itinéraire intermédiaire entre les GR® et les PR® sur le pays.

Activité fédérale

• Faiblesse de la proportion de pratiquants fédérés :

Malgré une augmentation du nombre de licenciés, les pratiquants fédérés constituent une faible proportion de l'ensemble des randonneurs évoluant sur les sentiers du Pays.

• La moyenne d'âge des adhérents des clubs est assez élevée.

• Manque de manifestations sportives liées à la randonnée :

Les animations autour de la randonnée sont pratiquement inexistantes ou noyées avec d'autres animations sportives, culturelles, etc. Le CDR a initié, en partenariat avec le Département, une journée départementale annuelle pour le grand public, mais le nombre de participants reste faible (500 personnes) au regard du nombre de pratiquants annuels.

Activité touristique et commerciale

- Les pratiquants n'identifient pas qui fait quoi ?, à cause de la dispersion des initiatives et des acteurs locaux de la randonnée.
- Il y a un manque de connaissances spécifiques de l'offre de sentiers par les employés d'Office du Tourisme et certains hébergeurs.
- Manque d'efficacité de la promotion :
Les supports d'informations sont disparates (informatique, dépliants, topoguides, etc.). Les GR® sont peu mis en valeur en termes de signalétique (panneaux d'information) mais aussi de promotion (GR7 édité en noir et blanc).
- Manque d'un outil de promotion de l'offre :
Les topos guides couvrent un territoire important qui ne correspond pas à la demande de la plupart des touristes, plus occasionnelle et plus ciblée géographiquement. Les fiches « Info Rando ® » qui peuvent répondre à cette demande sont très peu utilisées. De plus il y a peu de propositions de randonnées thématiques.
- Comportement des pratiquants et rentabilité de l'activité :
Pour un grand nombre de pratiquants, la randonnée est une activité peu coûteuse ne nécessitant pas le recours aux services d'un accompagnateur. La majorité des prestataires d'accompagnement du Pays n'obtiennent pas de revenus suffisants de la seule activité d'encadrement de la randonnée.
- Pas de retombées économiques locales au niveau de la vente de matériel car les magasins spécialisés sont situés à l'extérieur du Pays.
- Certains sentiers réputés sont surfréquentés notamment dans le Massif du Caroux, ce qui présente un danger pour l'équilibre du milieu naturel. Les sentiers monotraces se transforment par le passage des randonneurs et s'élargissent à vue, créant par endroit une érosion préoccupante.

- **Opportunités.**

Espaces, sites, itinéraires.

- Existence d'une charte nationale du balisage de la FFR :
Cette charte, réactualisée en 2006, a pour but d'aider les porteurs de projets à mettre en place des circuits de randonnée. Elle conseille en termes juridique, d'aménagement, de balisage et de signalétique. Cet outil est d'ailleurs utilisé par d'autres fédérations qui s'en inspirent pour clarifier leur balisage et le coordonner avec ceux des autres sports de nature.
- Existence d'un PDIPR très structuré et reconnu.
- Un schéma GR est en cours d'élaboration par le Département.

- Un schéma promenade est en cours d'élaboration par le Département. Ce dernier assumera l'investissement financier de l'aménagement et de la signalétique sur les itinéraires en boucles qui seront sélectionnés. En revanche il ne prendra pas en charge les dépenses de fonctionnement ni la promotion des itinéraires.
- La fiche « Ecoville » de la FFR permet d'organiser la surveillance des réseaux de sentiers.

Activité fédérale.

- La fédération structure l'offre avec le label PR® et la charte du balisage.
- La FFR est une organisation très structurée, ayant une longue expérience.
- Le CDR organise des manifestations en direction du grand public.

Activité touristique et commerciale.

- L'augmentation de la demande :
Un sondage réalisé par l'AFIT a montré que le nombre de pratiquants de la randonnée « de loisir » augmente. Dans les offices de tourisme, les visiteurs demandent systématiquement des informations sur les sentiers existants.
- La FFR réalise un important travail d'édition de topoguides (220 titres).
- De multiples supports d'informations peuvent être utilisés pour la promotion des parcours (topo guides, plaquettes et de plus en plus de sites Internet).
- La randonnée pédestre est accessible au grand public.
C'est l'activité sportive de pleine nature la plus pratiquée, des millions de gens déclarent faire de la promenade ou de la randonnée en tant que loisir.
- La randonnée est l'activité de sport de nature la moins onéreuse.
Elle nécessite du matériel que beaucoup de personnes possèdent déjà. Cependant les évolutions technologiques peuvent susciter des investissements importants pour les pratiquants confirmés.
- L'activité randonnée pédestre est favorable à la découverte de l'environnement.
A la vitesse de 3 km à l'heure, on peut découvrir, écouter et s'arrêter facilement afin d'être contemplatif devant la diversité de ce qui nous entoure.
- Les changements dans la demande en matière de parcours :
Depuis quelques années on observe une « féminisation » de la pratique et un développement de la randonnée en famille, permettant un renouvellement de l'offre (ex. le développement des randonnées accompagnées d'ânes bâtés).

- **Menaces.**

Espaces, sites, itinéraires.

- ✓ On observe la disparition de chemins ruraux qui ne sont pas entretenus par les collectivités locales par manque de moyens.
- ✓ L'augmentation des risques de procédures judiciaires liées aux problèmes de sécurité sur les parcours :
On dénombre une vingtaine de jurisprudences en France depuis 1995. Les juges ont tendance à orienter les délits vers le Tribunal Administratif qui garanti les droits du plaignant, sauf en cas de faute professionnelle.
- ✓ Existence de publications indépendantes :
Des publications de descriptifs d'itinéraires proposent des informations parfois redondantes avec celles des publications de la FFR. Les descriptifs inédits orientent les randonneurs vers des sentiers souvent non entretenus, au balisage aléatoire, passant sur des terrains privés non conventionnés. Cela peut engendrer des problèmes de sécurité pour les pratiquants et des conflits avec les propriétaires.

Activité fédérale.

- Risque de démotivation du milieu associatif qui travaille sur la randonnée si une dynamique n'est pas installée. Les bénévoles se regroupent au sein des clubs afin de pratiquer leur activité, mais rarement pour entretenir les sentiers. Seul le CAF avait une politique de ce type qui tend à disparaître.
- Il y a peu ou pas de pratique scolaire et pas de section randonnée à l'UNSS.

Activité touristique et commerciale.

- ✓ La saisonnalité de la pratique limite l'activité commerciale des prestataires d'accompagnement.
- ✓ Existence de sites Internet « officiels » diffusant des itinéraires :
Ils proposent des descriptifs et des cartographies d'itinéraires sans l'accord du maître d'ouvrage. Les ventes de topo sur papier risquent ainsi de diminuer.
- ✓ L'offre de randonnée est une attente incontournable pour les touristes, qui deviennent de plus en plus exigeants.

A.2. L'équitation.

- **Forces.**

Espaces, sites, itinéraires.

- ✓ 912 km d'itinéraires promotionnés accessibles à la randonnée équestre dont 170 km de Transéquestre et 340 km de Réseau Vert (109 km sont communs entre les deux), ainsi que 341 km de boucles EPCI.
- ✓ Pérennité de la Transéquestre assurée par la FFE et le CDTE.
- ✓ Concentration des hébergements et des prestataires équestre dans le nord du Pays : cette répartition régulière permet d'envisager des itinéraires attractifs.
- ✓ Absence de conflits d'usage impliquant les cavaliers.

Activité fédérale.

- ✓ Creissan Equitation : 1er club, toutes activités SN confondues, en nombre de licences (30% en nombre total des licences SN sur le Pays)
- ✓ Constante augmentation du nombre de licenciés depuis 2001
- ✓ Pas de concurrence entre les clubs intra et extra Pays Haut Languedoc et Vignobles : les zones de chalandise sont distinctes.

Activité touristique et commerciale.

- ✓ 37 établissements répertoriés pouvant accueillir les cavaliers et leurs chevaux
- ✓ Tendance à la pratique « en famille » pour les cavaliers excursionnistes et touristes : respectivement 63 et 81%.
- ✓ Informations sur les itinéraires équestres relayées par les Offices de Tourisme.
- ✓ Les touristes équestres disposent pour leur séjour d'un budget plus important que la plupart des autres pratiquants de sports de nature.
- ✓ 3^{ème} recettes générées par les sports de nature dans le Pays (409 380[€]), après la randonnée nautique et la randonnée pédestre.
- ✓ Maintien de nombreux emplois en lien directs ou indirects avec la pratique équestre.

- **Faiblesses.**

Espaces, sites, itinéraires.

- ✓ Signalétique : balisage aléatoire et discontinu des sentiers et de la Transéquestre.
- ✓ Aucun hébergement ou centre de tourisme équestre labellisé CNTE sur le territoire Haut Languedoc et Vignobles.
- ✓ Offre modeste d'hébergements adaptés à l'équitation dans le sud du Pays.

- ✓ Problème des différents statuts des établissements : l'inégalité face à la fiscalité et aux dispositifs d'aides génère des tensions dans la filière.
- ✓ Les prestataires méconnaissent les subventions financières dont ils pourraient bénéficier.
- ✓ Peu de connaissance sur l'existence d'itinéraires équestres promotionnés.
- ✓ Une Transéquestre non intégrée au PDIPR.
- ✓ Peu d'espace ouvert pour faire pâturer les chevaux.

Activité fédérale.

- ✓ 1 seul club fédéré, pas de licenciés TE.
- ✓ Peu de concours organisés, peu de public, peu de médiatisation.
- ✓ Difficulté pour rentabiliser les structures équestres : charges d'entretien très importantes.

Activité touristique et commerciale.

- ✓ Phénomène de saisonnalité très marqué.
- ✓ Peu de centres équestres s'intéressent au tourisme équestre : l'offre de randonnées « tout public » à la carte est très limitée, au profit des activités d'entraînement et de compétition.
- ✓ Le type d'hébergements « communautaires » existants ne correspond pas à la demande actuelle en termes de confort et d'indépendance.
- ✓ Promotion déficiente sur les prestations, les manifestations.
- ✓ Communication sur Internet peu développée, pas assez structurée.
- ✓ Peu de manifestations équestres proposées dans le Pays.

• **Opportunités.**

Espaces, sites, itinéraires.

- ✓ Ouverture des domaines ONF aux sports de nature.
- ✓ Volonté de création du schéma équestre départemental.

Activité fédérale.

- ✓ 1^{er} sport de nature, dans le département, en nombre de pratiquants licenciés.
- ✓ 4^{ème} activité, dans le département, en nombre de licenciés après le football, le tennis et la pétanque.
- ✓ 1^{er} département de la région en nombre de licenciés.
- ✓ Augmentation de 44% du nombre de licenciés entre 2001 et 2005 dans l'ouest du département.
- ✓ Projet de convention entre la FFRP et le CNTE : coopération sur le thème de la préservation, l'aménagement et la valorisation des territoires de pratique.
- ✓ Intérêt pour les activités équestres manifesté par les milieux scolaire et social.

- ✓ Nouvelle politique pour la filière cheval en France : reconnaître le secteur économique du cheval comme activité agricole à part entière, en adapter la fiscalité et enfin conforter les structures équestres et faciliter les interactions entre les métiers des mondes sportifs et agricoles.

Activité touristique et commerciale.

- ✓ Attrait croissant des visiteurs pour le tourisme rural.
- ✓ Conséquences de l'accès de la filière équestre au statut agricole : avantages fiscaux, facilitations pour la création d'entreprise et l'accès au foncier.
- ✓ Augmentation du nombre de pratiquants de l'activité loisir équestre en France.
- ✓ Volume de clientèle touristique étrangère et extra-départementale important (Angleterre, Pays-Bas, Allemagne ; IDF, Bouches-Du-Rhône).
- ✓ Développement des courts séjours touristiques, produits « clés en main ».

• **Menaces.**

Espaces, sites, itinéraires.

- ✓ La remise en cause des conventionnements menace la pérennité des sentiers.
- ✓ Lourdeur de l'animation d'un plan / schéma départemental.
- ✓ Problèmes d'implication et de coordination des structures du Pays vis-à-vis de l'activité équestre.
- ✓ Réglementation stricte concernant l'hygiène, la sécurité, le respect de l'environnement.
- ✓ Risque de conflit d'usage (cavaliers, vététistes, marcheurs) à cause de la dégradation des sentiers provoquée par les chevaux.
- ✓ Manque de clientèle dû à l'éloignement des centres urbains.

Activité fédérale

- ✓ Coût du transport prohibitif pour l'acheminement des scolaires.
- ✓ Difficulté d'organisation de compétitions équestres due à la concurrence des grands événements Montpelliérains, aux contraintes liées à la sécurité et au coût du transport des chevaux.
- ✓ Manque de compétitions « phares » avec rayonnement national.

Activité touristique et commerciale

- ✓ Prise en compte trop faible des besoins spécifiques à l'équitation (balisage, aménagement, sécurité) dans les projets de parcours communs avec le VTT et la randonnée pédestre.
- ✓ Augmentation du niveau d'exigence de la clientèle.
- ✓ Le cheval est trop souvent oublié dans les projets pastoraux initiés par les collectivités.

A.3. La course d'orientation

- **Forces.**

Espaces, sites, itinéraires.

- ✓ Potentiel important du territoire, sur le plan de la découverte comme de la compétition.

Activité fédérale.

- ✓ Pratique de l'activité lors des manifestations scolaires, avec possibilités de développement sur l'ensemble du Pays.

Activité touristique et commerciale.

- ✓ Présence sur le territoire de l'association Roue libre, avec Brevet d'Etat de course d'orientation, et cartographe.

- **Faiblesses.**

Espaces, sites, itinéraires.

- ✓ Aucun support d'information valorisant l'existence de cartes, ou les rendant accessibles.
- ✓ Pas de Parcours Permanent d'Orientation (PPO) sur le territoire.

Activité fédérale.

- ✓ La pratique de l'activité et l'implication des collègues dans le programme 1 collège / 1 carte dépend de la volonté du corps enseignant.
- ✓ Pas de clubs sur le territoire (mais seulement 2 dans l'Hérault).

Activité touristique et commerciale.

- ✓ Manque de projets d'animation et de découverte de l'activité sur le Pays.

- **Opportunités.**

Espaces, sites, itinéraires.

- ✓ Existence d'un schéma départemental de course d'orientation au travers du programme « un collège une carte ».
- ✓ L'activité très respectueuse du milieu naturel, mettant en valeur le patrimoine : Une charte de l'environnement est intégrée au cahier des charges de la FFCO.
- ✓ La création d'un PPO permet une utilisation tous public, nécessitant peu d'entretien.
- ✓ Pas d'impact sur le milieu, même en compétition.
- ✓ Les projets de développement de la CO constituent un outil de conciliation des usages sur certains espaces.
- ✓ La CO permet de mettre en valeur les différents aspects du patrimoine (naturel, architectural, etc.) et des espaces publics.

Activité fédérale.

- ✓ Tout développement est possible : la pratique actuelle des clubs héraultais en entraînement sur le territoire peut augmenter, de nouveaux clubs peuvent naître.

Activité touristique et commerciale.

- ✓ Activité facilement accessible à tous les publics, et conciliable avec des « animations nature ».
- ✓ Un PPO permet une utilisation tout public, avec pour seule contrainte un entretien.
- ✓ L'activité peut être un outil de découverte des espaces publics.
- ✓ Peu d'investissement nécessaire à la mise en place et au développement de l'activité.
- ✓ Plusieurs porteurs de projet sont possibles (collectivités locales, écoles, office du tourisme, etc.).

• **Menaces.**

Espaces, sites, itinéraires.

- ✓ Une nature juridique privée est souvent un frein au conventionnement de passage
- ✓ Pas de développement de l'activité sans projet de conciliation des usages des espaces concernés

Activité fédérale.

- ✓ Difficulté d'accès aux aides départementales pour une structure autre qu'un collège, lors d'un projet de cartographie ;

Activité touristique et commerciale.

- ✓ Activité permettant difficilement de dégager des retombées économiques.

A.4. Le tir à l'arc

- **Forces :**

Espaces, sites, itinéraires.

- ✓ Environnement naturel et culturel propice à l'activité tir à l'arc sur le territoire.
- ✓ La fréquentation des sites est gérée par les clubs recevant les archers, pas de problème d'usage répertorié.
- ✓ Un site municipal et un site privé sont conventionnés et entretenus par les propriétaires.

Activité fédérale.

- ✓ Pratique ludique et attractive ne demandant pas de capacités physiques minimales.
- ✓ Les pratiquants s'approprient leur site de pratique : les Archers de l'Ayrolle sont des archers locaux (70%).

- **Faiblesses :**

Espaces, sites, itinéraires.

- ✓ Il n'existe pas de schéma départemental de tir à l'arc, activité encore « confidentielle ».

Activité fédérale.

- ✓ Un seul club sur le territoire Haut Languedoc et Vignobles. Peu de licenciés.
- ✓ 60% des pratiquants du territoire s'exercent dans les clubs extérieurs au Pays.
- ✓ Pas de Brevet d'Etat de tir à l'arc sur le territoire, frein au développement de la pratique tout public, et frein au développement économique.
- ✓ Seul le tir nature est pratiqué.

Activité touristique et commerciale.

- ✓ Communication sur les sites de pratique et sur les clubs localement inexistante.
- ✓ Pas de manifestations de loisir ni touristique qui permettent de promouvoir les clubs et les sites.
- ✓ Manque d'hébergement pour accueillir des stages de groupe d'archers.
- ✓ Pas de magasin, à proximité, de vente de matériel de tir à l'arc.
- ✓ En dehors du public touristique, il est à noter l'isolement des pratiquants.

- **Opportunités.**

Espaces, sites, itinéraires.

- ✓ Le tir nature est une activité qui peut bénéficier de l'image attractive du territoire et des politiques de développement touristique.

Activité fédérale.

- ✓ Bonnes conditions de pratique grâce aux clubs et sections de tir à l'arc présents sur le Pays et à proximité.
- ✓ Activité facilement accessible au public scolaire (sorties de courtes durée) ainsi qu'à la pratique en famille.
- ✓ Développement du TA auprès des publics Sport Adapté et Foyers Ruraux.

Activité touristique et commerciale.

- ✓ Le site naturel de Laurens, par sa location au club de Béziers, procure des retombées économiques au camping propriétaire.
- ✓ L'activité TA peut être une activité complémentaire à développer pour augmenter la saisonnalité des prestataires des sports de nature.

- **Menaces.**

Espaces, sites, itinéraires.

- ✓ Pas de schéma départemental de tir à l'arc,

Activité fédérale.

- ✓ Une pratique qui ne se développe pas beaucoup et qui tendrait (baisse des licenciés de Roquebrun) à disparaître au fil des ans, si une politique fédérale ne se met pas en place.
- ✓ Pas de club FFTA ni de site de pratique sur le Minervois, hormis les 3 clubs des foyers ruraux.

Activité touristique et commerciale.

- ✓ Peu de démarche de développement de l'activité.
- ✓ Aucun prestataire de sport de nature ne propose l'activité TA comme activité principale.

A.5. Le Vélo tout terrain

- **Forces.**

Espaces, sites, itinéraires.

- ✓ La richesse et la diversité des paysages et reliefs du Pays.
- ✓ Un important kilométrage d'itinéraires de pratique : 1478 km, dont 1274 km de boucles.
- ✓ La présence de la GT34® :

La branche sud de la GT34®, qui traverse le territoire de part en part, est un atout majeur pour le développement de la randonnée VTT sur le Pays. Cet itinéraire dont la promotion et largement assuré, peut servir d'épine dorsale afin de structurer l'offre de parcours sur le territoire.

- ✓ La présence de la Voie Verte :

Entre Courniou-Les-Grottes et Mons-la-Trivalle, la Voie Verte permet une circulation douce le long de la vallée du Jaur. Ce linéaire est très intéressant pour la structuration de l'offre en itinéraires VTT.

Activité fédérale.

- ✓ Des évènements sportifs reconnus ponctuent la saison (« Printemps de Berlou » et « Randonnée des Châtaignes »).

Activité touristique et commerciale.

- ✓ Il existe un panel de prestations autour de l'activité : moniteurs diplômés d'Etat et structures de location sont présents sur le territoire.

- **Faiblesses.**

Espaces, sites, itinéraires.

- ✓ Un manque d'homogénéité sur le territoire :
Certains espaces dignes d'intérêt sont sous-équipés en boucles aménagées.
- ✓ Un manque d'hébergements sur la GT34® menace la pérennité de ce linéaire.
- ✓ Absence de sites labellisés FFC ou de bases FFCT :

L'offre en itinéraires labellisés est inexistante sur le territoire du Pays, contrairement à sa périphérie (La Salvetat, le lac du Salagou, etc.).

Activité fédérale.

- ✓ Les bénévoles qualifiés font défaut au sein des clubs du territoire.

Activité touristique et commerciale.

- ✓ Limitation des possibilités de développement de pratiques touristiques liées au VTT, en raison du manque d'aménagements structurants existants (réseaux de boucles de différents niveaux de difficulté).
- ✓ Le manque d'hébergements sur la GT34® diminue l'attractivité de ce linéaire à cause de la longueur imposée de certaines étapes.
- ✓ Il n'existe aucun moyen permettant de mutualiser les compétences, les moyens et les informations.

• **Opportunités.**

Espaces, sites, itinéraires.

- ✓ Les labellisations « sites FFC » et « bases FFCT » :
Elles constituent un moyen efficace pour répondre aux attentes des pratiquants, en termes d'aménagements fiables et bien promotionnés.
- ✓ La volonté des fédérations de développer l'offre de sites labellisés :
Cette volonté peut faciliter la tâche des porteurs de projets, qui trouveront auprès des fédérations des interlocutrices compétentes.
- ✓ Une image dynamique d'espace de pratique VTT pour les hauts cantons :
Le Pays bénéficie de la proximité de sites labellisés de part et d'autre de son territoire, qui ont une influence positive sur l'image « sportive » de cette zone géographique.

Activité fédérale.

- ✓ La diversité des disciplines VTT (cross country, descente, trial, 4x, etc.) :
Le développement de sites appropriés aux différentes disciplines permet d'intéresser différents publics.
- ✓ L'important réservoir de licenciés potentiels constitué par les pratiquants autonomes :
Les VTT représentent 70% des ventes de cycles en France, ce qui laisse présager d'un grand nombre de personnes susceptible de rejoindre un club affilié.

Activité touristique et commerciale.

- ✓ Le potentiel de clientèle est considérable :
Le grand nombre de ventes de VTT est un indicateur de l'importance de la clientèle potentiellement intéressée par une offre de prestations ou de parcours VTT.

- **Menaces.**

Espaces, sites, itinéraires.

- ✓ Pratique sauvage : elle risque de se développer si un effort n'est pas fait dans l'aménagement de circuits labellisés.
- ✓ Conflits d'usage latents : d'une manière générale, l'impact du VTT sur le milieu naturel est perçu négativement par les autres utilisateurs. Concernant l'utilisation des sentiers monotrace, des conflits peuvent apparaître avec les randonneurs pédestres.

Activité fédérale.

- ✓ Difficultés de coordination entre la FFC et la FFCT :
Les difficultés relationnelles entre les deux Fédérations divisent des pratiquants qui auraient certainement plus de poids ensemble pour organiser leur espace de pratique commun.
- ✓ Pratiquants autonomes :
La pratique du public non fédéré et/ou non encadré est très importante. Il est difficile de faire passer des messages de respect des sites et de bonne conduite du pratiquant auprès de ces publics non captifs.

Activité touristique et commerciale.

- ✓ La présence des sites périphériques de Bessilles, de la Salvetat, et du Lac du Salagou entraînent une fuite de la clientèle en dehors des limites du Pays.
- ✓ Les relations tendues entre les fédérations au sujet de la création des sites FFC et des bases FFCT peuvent compliquer les démarches pour les collectivités qui souhaiteraient créer un aménagement.

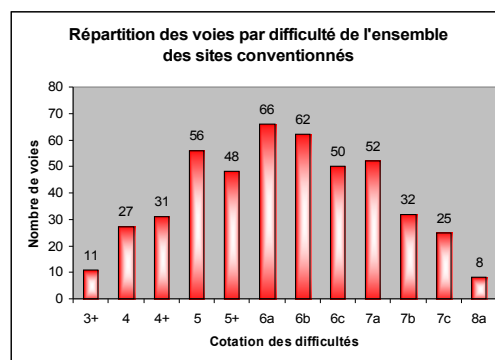
A.6. L'escalade

- **Forces.**

Espaces, sites, itinéraires.

- ✓ La notoriété du massif du Caroux.
- ✓ Un travail récent à l'initiative des clubs locaux (Caroux Montagne et Expédition Aventure Caroux) épaulé par le C.D.F.F.M.E 34 sur le conventionnement des terrains d'aventure du Caroux Espinouse, induisant une pérennité et une sécurisation de cette forme de pratique (relais équipé).

- ✓ Le Pays est riche en sites conventionnés répartis équitablement sur tout ce territoire (55% des sites conventionnés du département).
- ✓ L'absence de conflit d'usage sur les sites conventionnés.
- ✓ La grande variété des formes de pratique possible (blocs, terrains d'aventure, sites sportifs, rochers école, cascade de glace).
- ✓ Une grande variété de support géologique (gneiss, quartzite, calcaire).
- ✓ L'accès libre et gratuit aux sites, ouverts 365 jours par an.
- ✓ L'existence d'un club gestionnaire par site véritable référent pour la maintenance des équipements et des problèmes de sécurité.
- ✓ Un grand nombre de voies couvrant tous les niveaux de pratique, de l'initiation au haut niveau.



Activité fédérale.

- ✓ 3 clubs actifs sur le territoire
- ✓ 1 événement majeur pour les jeunes, inscrits au prix du département escalade, organisé par le club « Caroux Montagne ».

Activité touristique et commerciale.

- ✓ La structuration progressive des professionnels locaux en collectif informel : démarche de proposition d'aménagements complémentaires à ceux existant, destinée à consolider l'activité professionnelle (exemple : Via-Ferrata sur la commune de Colombière).
- ✓ La présence d'un nouveau prestataire escalade sur le Pays : « Roue Libre » à Rosis.

• **Faiblesses.**

Espaces, sites, itinéraires.

- ✓ Pas de signalétiques spécifiques pour porter à la connaissance du public l'existence de ces sites conventionnés hormis quelques initiatives locales (Landeyran).
- ✓ Pas de budget prévisionnel d'entretien pour les sites inscrits au schéma ou en projet d'inscription.
- ✓ Pas de panneaux d'information spécifiant les conditions d'utilisation et les règles de sécurité de chaque site.

- ✓ Déficience du balisage des sentiers d'accès au site malgré les préconisations fédérales existantes.
- ✓ L'absence de plan local d'équipement qui permettrait un meilleur pilotage de la programmation des aménagements.
- ✓ Manque de Structures Artificielles d'Escalade sur le territoire du Pays.

Activité fédérale.

- ✓ Pas ou peu d'animation escalade dans le milieu scolaire.

Activité touristique et commerciale.

- ✓ Pas de topo guide regroupant l'ensemble des sites du Pays.
- ✓ Pas de promotion ciblée sur l'activité escalade.
- ✓ Absence de réseau de distribution des topos guides (exemple : Mairies ou syndicats d'initiative).

• **Opportunités.**

Espaces, sites, itinéraires.

- ✓ L'existence d'un schéma départemental nourri de 15 ans d'expériences (équipements aux normes CO.SI.ROC, réalisation faite par des professionnels).
- ✓ L'existence au sein du Comité Départemental de l'Hérault de la F.F.M.E, d'une commission « équipement » pour évaluer la faisabilité du projet.
- ✓ La volonté du Département de l'Hérault par l'intermédiaire du service Loisirs de valoriser le schéma départemental d'équipement des sites par la mise en place d'une signalétique routière spécifique.
- ✓ L'aide financière du Département de l'Hérault dans la maintenance des équipements des sites conventionnés.
- ✓ Concertation préalable pour la faisabilité des nouveaux projets de sites conventionnés, qui prend en compte les facteurs environnementaux (exigence induite par le cahier des charges pour l'inscription au schéma départemental).

Activité fédérale.

- ✓ Faible coût d'accès à l'activité.

Activité touristique et commerciale.

- ✓ La volonté du C.D.F.F.M.E 34 d'éditer un topo guide de l'ensemble des sites du département.

- **Menaces.**

Espaces, sites, itinéraires.

- ✓ La propension des « équipiers sauvages » à aménager des sites sans autorisation et hors cadre légal.
- ✓ Pas de budget prévisionnel d'entretien pour les sites inscrits au schéma ou en projet d'inscription.
- ✓ La non prise en compte systématique des sentiers d'accès et des parkings dans le conventionnement des sites.

Activité fédérale.

Activité touristique et commerciale.

A.7. La spéléologie

- **Forces.**

Espaces, sites, itinéraires.

- ✓ Les différents types de cavités présentes sur le Pays, permettent des pratiques variées, (initiation, sportives, patrimoniales).
- ✓ Les cavités du Pays, sont reconnues pour leur richesse géologiques, la notoriété des grottes du Lauzinas, de l'asperge, et des cavités des Avants Monts en général font de cette zone une destination spéléologique intéressante pour tous les publics (fédérés ou touristiques).
- ✓ Le pays recèle des cavités présentant différents types de mesure de gestion et de protection, elles sont un atout intéressant afin d'organiser une pratique durable et de communiquer sur le respect de l'environnement qui anime les spéléologues.

Activité fédérale.

- ✓ Six clubs de spéléologie sont présents sur la zone et représentent 70 licenciés.
- ✓ Les clubs locaux sont très impliqués dans la protection du milieu, et œuvrent à la valorisation du patrimoine souterrain.

Activité touristique et commerciale.

- ✓ Le Musée Français de la Spéléologie de Courniou-les-grottes, accueille 13000 visiteurs par an
- ✓ Deux professionnels sont présents sur la zone, Passion Sauvage, depuis une quinzaine d'années, et Aventure 34 depuis deux ans,

- ✓ Il faut noter la présence à la Base de plein air de Mons la Trivalle de l'association A.T.L., qui propose des formations BAPAAT, avec différents supports, dont la spéléologie .ceci pourra permettre à terme de doter la zone en mains d'œuvre qualifiées pour l'encadrement.
- ✓ Si certaines activités sportives ont vu les publics de loisir migrer vers des pratiques plus ludiques, la spéléologie quant à elle, bénéficie d'un volume de clientèle stable.

- **Faiblesses.**

Espaces, sites, itinéraires.

- ✓ Il manque une réflexion globale sur l'aménagement des sites, afin de favoriser et d'organiser l'activité, que ce soit pour l'initiation et la pratique des spéléologues fédérés, que pour les pratiques de loisir.

Activité fédérale.

- ✓ La baisse du nombre de licenciés, entraîne des difficultés pour les clubs à organiser leurs différents travaux, notamment pour la désobstruction.

Activité touristique et commerciale.

- ✓ Les prestataires de la zone ne sont pas organisés en Réseau de communication.
- ✓ L'accessibilité à certaines grottes est difficile pour les professionnels, qui ont des difficultés à obtenir l'autorisation des clubs, de fréquenter certaines cavités.

- **Opportunités.**

Espaces, sites, itinéraires.

- ✓ Le sud de la France est riche de nombreuses zones karstiques, et le département de l'Hérault est particulièrement bien doté, puisqu'il recèle environ 7000 cavités recensées

Activité fédérale.

- ✓ Le Département de l'Hérault est le second département français, avec 275 spéléologues fédérés.

Activité touristique et commerciale.

- ✓ Le Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon travaille en liaison avec la fédération française de spéléologie, afin d'améliorer les relations entre les professionnels et les clubs.

- **Menaces.**

Espaces, sites, itinéraires.

Activité fédérale.

- ✓ Le nombre de spéléologues en baisse au niveau national traduit un malaise dans les relations entre les pratiquants de l'activité et la fédération qui les représente.
- ✓ La spéléologie est une des disciplines qui cristallise la réflexion sur le problème du coût des opérations de secours pour les sports de nature.

Activité touristique et commerciale.

- ✓ Les quelques accidents de spéléologie survenus en France ont souvent fait l'objet d'une surmédiation, qui nuit à l'image de ce sport.

A.8. Le canoë-kayak

- **Forces.**

Espaces, sites, itinéraires.

- ✓ La richesse du milieu et sa diversité ; un patrimoine naturel encore bien préservé et attractif.
- ✓ La qualité de l'eau sur la majorité du bassin versant.
- ✓ Le maintien d'un niveau d'étiage dans l'Orb via certains ouvrages hydrauliques.
- ✓ Bonne accessibilité à la rivière via le réseau routier.
- ✓ Les activités CK proposées sur le Pays sont variées dans le temps (sur l'année), dans l'espace (parcours et navigabilité), et dans les niveaux de pratique (débutant à expert).
- ✓ La dynamique des acteurs du Pays, et les sites de pratique : malgré les objectifs différents de chacun, liés à la typologie de sa structure, tous ces acteurs ont la même démarche globale de faire découvrir dans les meilleures conditions possibles la vallée, par le biais du canoë-kayak.
- ✓ Une répartition géographique des acteurs coordonnant les pratiques.
- ✓ L'association des prestataires ACEPLO.

Activité fédérale.

- ✓ Pas de conflits avérés avec les autres utilisateurs (pêche et baignade).
- ✓ Code du pratiquant FFCK.
- ✓ Quatre structures actives et expérimentées sur le territoire, (acteurs incontournables), et des activités tout au long de l'année (stages, sorties, compétitions).

- ✓ Possibilité de développement et de diversification de la pratique par d'autres disciplines (ex : freestyle), et d'autres sites (eau calme et plans d'eau).
- ✓ La formation continue des cadres des clubs.
- ✓ Diversité des activités proposées toute l'année par les clubs locaux (initiation à haut niveau).
- ✓ Qualité et renommée du bassin de Réals pour les compétitions de haut niveau.

Activité touristique et commerciale.

- ✓ Coordination des acteurs CK pour l'entretien des parcours de loisir tourisme.
- ✓ Label Qualité Hérault en place ou en cours pour tous les acteurs.
- ✓ Plusieurs parcours accessibles à la pratique loisir tourisme.
- ✓ Possibilité de développement de l'activité touristique sur d'autres parcours.
- ✓ La professionnalisation des structures.
- ✓ Autonomie de fonctionnement des acteurs, grâce à leur expérience.

• **Faiblesses.**

Espaces, sites, itinéraires.

- ✓ Une signalétique insuffisante sur les embarquements / débarquements, sur les ouvrages et autres dangers à signaler, et sur les zones de baignade.
- ✓ Signalisation non homogène des structures, comme des accès aux embarquements.
- ✓ Peu ou pas d'aménagements annexes de confort sur les sites.
- ✓ Défaut d'entretien des cours d'eau par les riverains.
- ✓ La nature juridique et l'accès aux embarquements / débarquements est à conforter et améliorer.

Activité fédérale.

- ✓ Difficultés pour embaucher / pérenniser du personnel d'encadrement dans les clubs, pourtant indispensable pour maintenir l'activité régulière.
- ✓ Difficultés d'accès aux aides publiques, selon les structures : menaces sur la pérennisation des emplois, sur celle des structures, et sur les activités proposées (sportives et de loisir).

Activité touristique et commerciale.

- ✓ Pas de label FFCK « point canoë nature » chez les prestataires fédérés.
- ✓ Peu ou pas d'aménagements annexes de confort sur les sites.
- ✓ Pas de centralisation des infos CK de la vallée de l'Orb, ni de diffusion coordonnée.

- **Opportunités.**

Espaces, sites, itinéraires.

- ✓ Contrat de rivière Orb avec le syndicat mixte, dont un des objectifs est de valoriser la vallée de l'Orb avec l'activité CK et ses acteurs.
- ✓ Equipes vertes des différentes structures intercommunales ayant pris compétence dans l'entretien des cours d'eau.

Activité fédérale.

- ✓ Réseau d'alerte pollution FFCK.

Activité touristique et commerciale.

- ✓ Labellisation des structures fédérées (point canoë FFCK).

- **Menaces.**

Espaces, Sites, Itinéraires :

- ✓ Gestion des ressources en eau du bassin versant, évolutions prévues (alimentation en eau potable): incidences sur la qualité de l'eau, sur les débits annuels et débit d'étiage, et sur la qualification des ouvrages hydrauliques.
- ✓ Nature juridique des accès à l'eau (nécessité de conforter et de sécuriser l'existant).

Activité fédérale.

- ✓ Manque de capacités (financières et en équipements) de développement des clubs, sans une activité touristique saisonnière.

Activité touristique et commerciale.

- ✓ Réticence des acteurs locaux à développer l'activité sur le bassin versant, par crainte de dérive vers une « ardéchisation ».

A.9. Le vol libre

- **Forces.**

Espaces, sites, itinéraires.

- ✓ Le relief du territoire du Pays offre un potentiel important pour le développement de la pratique.

Activité fédérale.

- ✓ Les clubs locaux et limitrophes sont impliqués dans la démarche de gestion de sites.

Activité touristique et commerciale.

- ✓ Présence sur le territoire du Pays d'un site unique en France pour le test du parachute de secours.
- ✓ L'organisation de stages et de sorties Vol Libre à Montjoux entraîne des retombées économiques en hébergement et restauration.

• **Faiblesses.**

Espaces, sites, itinéraires.

- ✓ Les sites du territoire ne permettent pas de décoller suivant toutes les orientations et forces de vent.
- ✓ Un seul site du territoire (sur 4) est conventionné avec les clubs VL.
- ✓ Les niveaux de pratique des sites ne sont pas assez variés : orientation des décollages limitée, et niveau de pratique expert pour certains sites.
- ✓ Le temps d'accès aux sites du Pays est une contrainte et un frein à la fréquentation.

Activité fédérale.

- ✓ Pas de manifestation de découverte, de pente école, ni d'école FFVL sur le territoire.
- ✓ Pratique uniquement de loisir : pas de compétition sur les sites du territoire.
- ✓ Pas ou très peu de sites de pratique du Kite surf et du cerf-volant sont recensés.

Activité touristique et commerciale.

- ✓ Pas de manifestation de découverte, de type « animation biplace », pour le public loisir et tourisme.
- ✓ L'accessibilité aux sites pose problème : éloignement, signalétique et absence de prestations de découverte.
- ✓ Problèmes d'accessibilité et de période d'utilisation pour le site de test du parachute de secours installé en plein air.

• **Opportunités.**

Espaces, sites, itinéraires.

- ✓ Existence du schéma départemental de Vol Libre.
- ✓ La présence de balises météo sur les sites induit plus de fréquentation.
- ✓ Les caractéristiques environnementales sont prises en compte pour l'ouverture d'un site (zones et espèces protégées, aérologie).
- ✓ Le CDVL a une politique d'acquisition des terrains de pratique, dans un souci de pérennisation, qui complète la démarche de conventionnement (avec des aides de la FFVL et du Département).

Activité fédérale.

- ✓ Les acteurs fédérés sont impliqués dans la gestion et le conventionnement de sites.
- ✓ Pas de pratique sauvage recensée.
- ✓ Pas de baisse du nombre de licenciés en parapente et deltaplane dans l'Hérault depuis 5 ans, alors qu'une baisse est enregistrée au niveau national.
- ✓ Explosion du nombre de licenciés avec l'activité kite.
- ✓ Demande importante pour la pratique du kitesurf (sites conventionnés).
- ✓ Activité cerf-volant très accessible.

Activité touristique et commerciale.

- ✓ Activité accessible à tout public en biplace (y compris avec handicap) avec un encadrement formé par la FFVL.
- ✓ Le vol libre est un moyen très attractif de découverte et de valorisation d'un territoire.

• **Menaces.**

Espaces, sites, itinéraires.

- ✓ Conflits d'usage potentiels avec les chasseurs (accès aux sites).
- ✓ Restriction des zones aériennes accessibles à l'activité et complexité de la réglementation avec les couloirs aériens et les zones à ne pas survoler.
- ✓ Conventionnement sur les terrains de décollage et d'atterrissage, mais pas sur les chemins d'accès.
- ✓ Le conventionnement des sites est parfois difficile avec les propriétaires.
- ✓ Les chemins d'accès doivent être carrossables pour le deltaplane.

Activité fédérale.

- ✓ Dispersion des licenciés vers les départements et clubs limitrophes.
- ✓ La gestion du matériel en deltaplane est un frein au développement et à la découverte de l'activité.
- ✓ Coût d'accès à l'activité assez important, véhicule indispensable pour effectuer les navettes (décollage/atterrissage).
- ✓ Capacités plus importantes des sites de Millau, également plus rapidement accessibles pour les héraultais.

Activité touristique et commerciale.

- ✓ Attractivité des sites plus importante et prestations touristiques de Vol Libre plus nombreuses à Millau.

B. Diagnostic territorial des sports de nature.

Le travail effectué jusqu'ici constitue un état des lieux et un diagnostic où les différentes activités sportives ont été évaluées indépendamment les unes des autres. En effet dans le chapitre 2 les fiches « activités » renseignent, successivement pour chaque discipline, sur le recensement et la localisation géographique des sites et itinéraires de pratique des sports de nature dans le Pays. L'analyse SWOT qui en découle constitue un diagnostic sectoriel où les passerelles entre les différentes activités sportives sont peu nombreuses.

L'analyse qui suit utilise un angle d'approche différent et propose un diagnostic territorial qui tient compte simultanément des différentes pratiques de sports de nature, ainsi que des éléments propres à l'activité touristique que sont la localisation des prestataires de loisir sportif et la capacité d'accueil des hébergements commerciaux.

B.1. Distribution spatiale à l'échelle du pays.

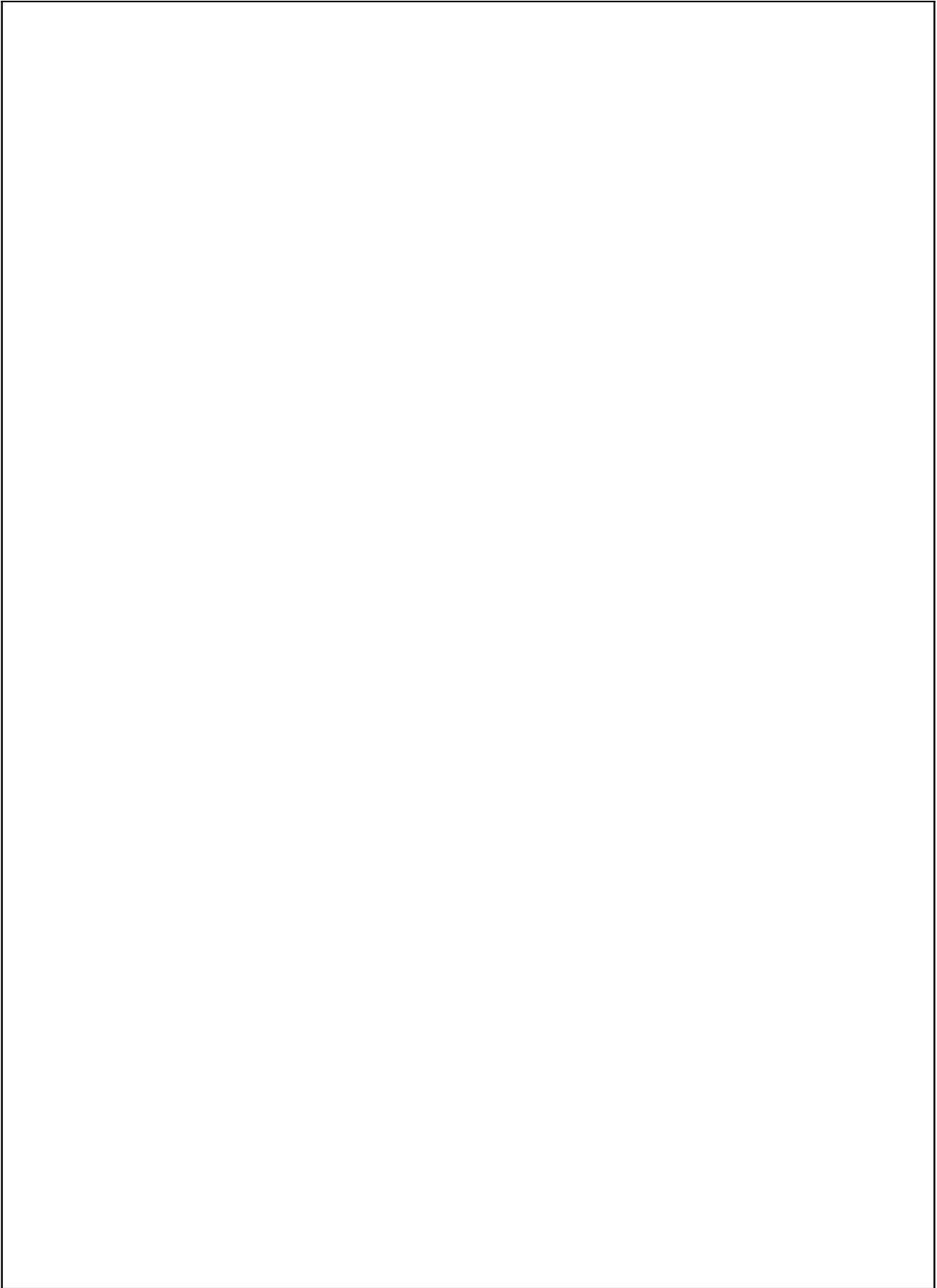
a. Distribution spatiale des sites de pratique.

Les sites et itinéraires de pratique des différents sports de nature sont présents sur l'ensemble du territoire du Pays. Cependant, on observe des disparités géographiques concernant la répartition des sites.

La carte suivante fait ressortir une plus grande densité d'espaces de pratique au centre de la carte. Il s'agit d'un pôle central constitué du massif du Caroux et de la moyenne vallée de l'Orb au sud de celui-ci.

Au nord-est, les monts d'Orb apparaissent comme un pôle secondaire qui offre un nombre de sites de pratique plus important que dans les territoires de plaine au sud, sans pour autant offrir une répartition spatiale aussi concentrée que dans le massif du Caroux.

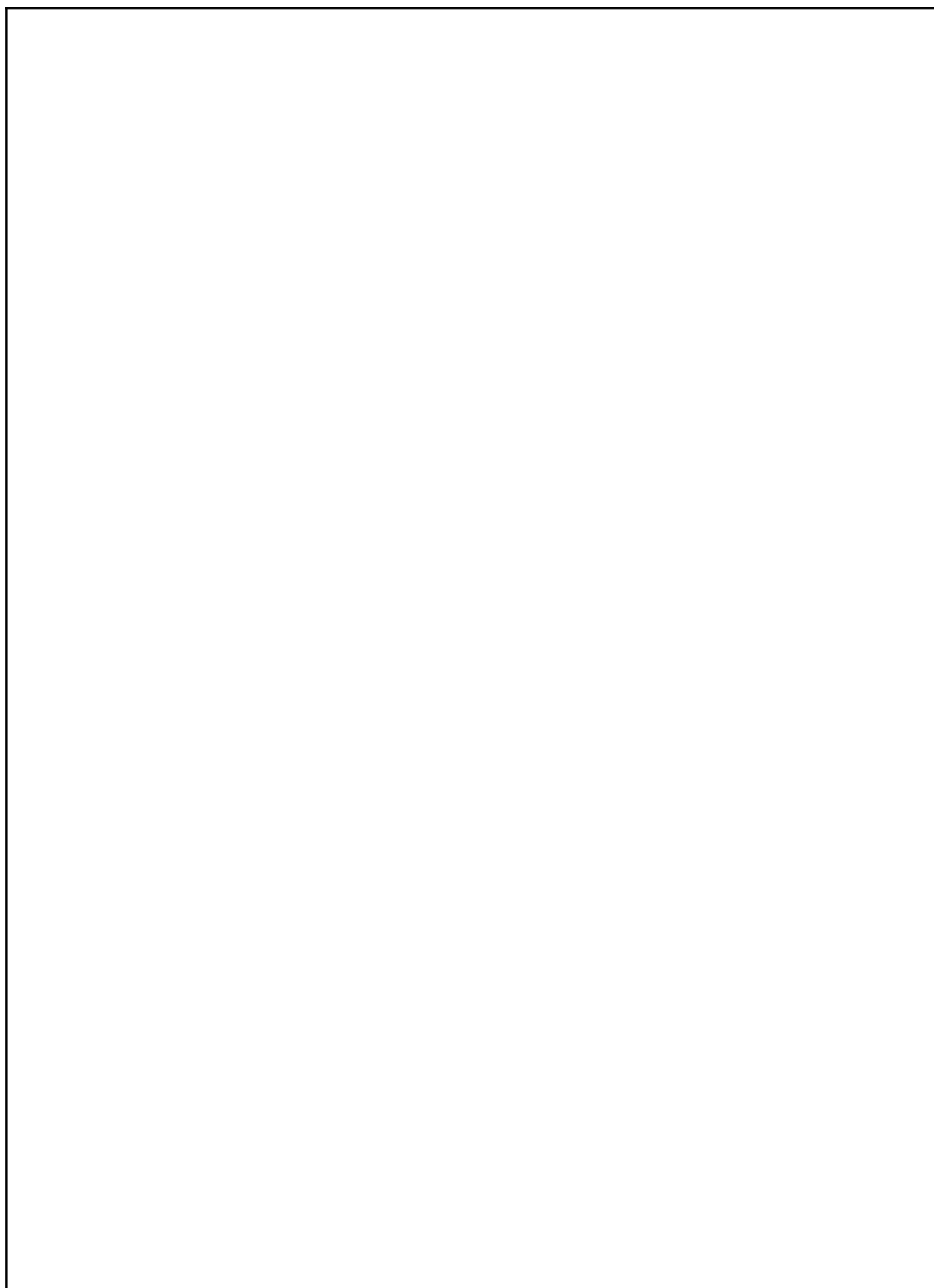
Au nord-ouest, en marge du pays, les communes de la Salvétat-sur-Agout et de Fraïsse-sur-Agout se démarquent également par un regroupement de sites de pratique plus significatif.



Carte Diagnostic n°1 : la distribution spatiale des sites de pratique de l'ensemble des sports de pleine nature.

b. Distribution spatiale des prestataires de sports de nature.

Le nombre de prestataires de loisirs sportif présents sur un territoire est fortement corrélé aux nombres de sites de pratiques existants, ainsi qu'à leurs qualités et leur renommée. En effet, la lecture de la carte suivante nous permet d'observer que les zones qui accueillent un nombre important de prestataires sont les mêmes que celles que nous avons précédemment identifiées comme étant riches en sites de pratique, c'est-à-dire le massif du Somail (communes de la Salvétat-sur-Agout et de Fraïsse-sur-Agout), le massif du Caroux et les monts d'Orb.

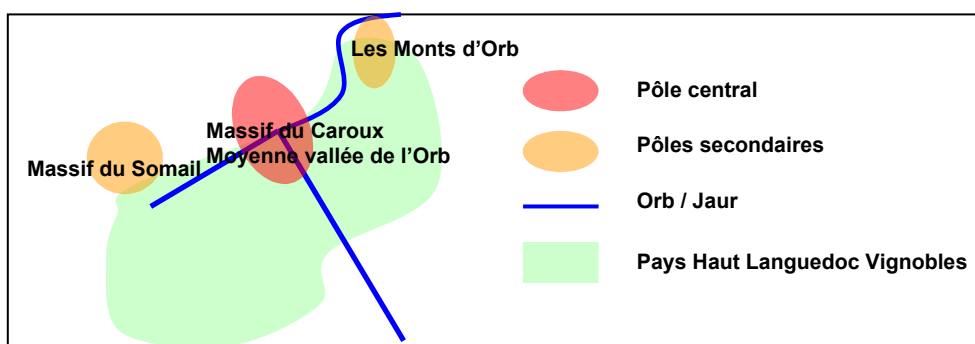


Carte Diagnostic n°2 : nombre de prestataires de loisir sportif de nature par commune.

Les communes de la Salvétat-sur-Agout et de Fraïsse-sur-Agout concentrent de nombreux prestataires privés notamment pour l'accompagnement en randonnées pédestres et équestres. A l'est du Pays, les communes des monts d'Orb regroupent également plusieurs prestataires pour la randonnée équestre et pédestre.

Les communes de la moyenne vallée de l'Orb et du massif de Caroux constituent un axe majeur de prestataires multi activités : randonnée pédestre, escalade, canoë-kayak et canyoning y sont proposés.

Il est possible de schématiser comme suit les concentrations spatiales des sites de pratique et des prestataires sur le territoire du pays.

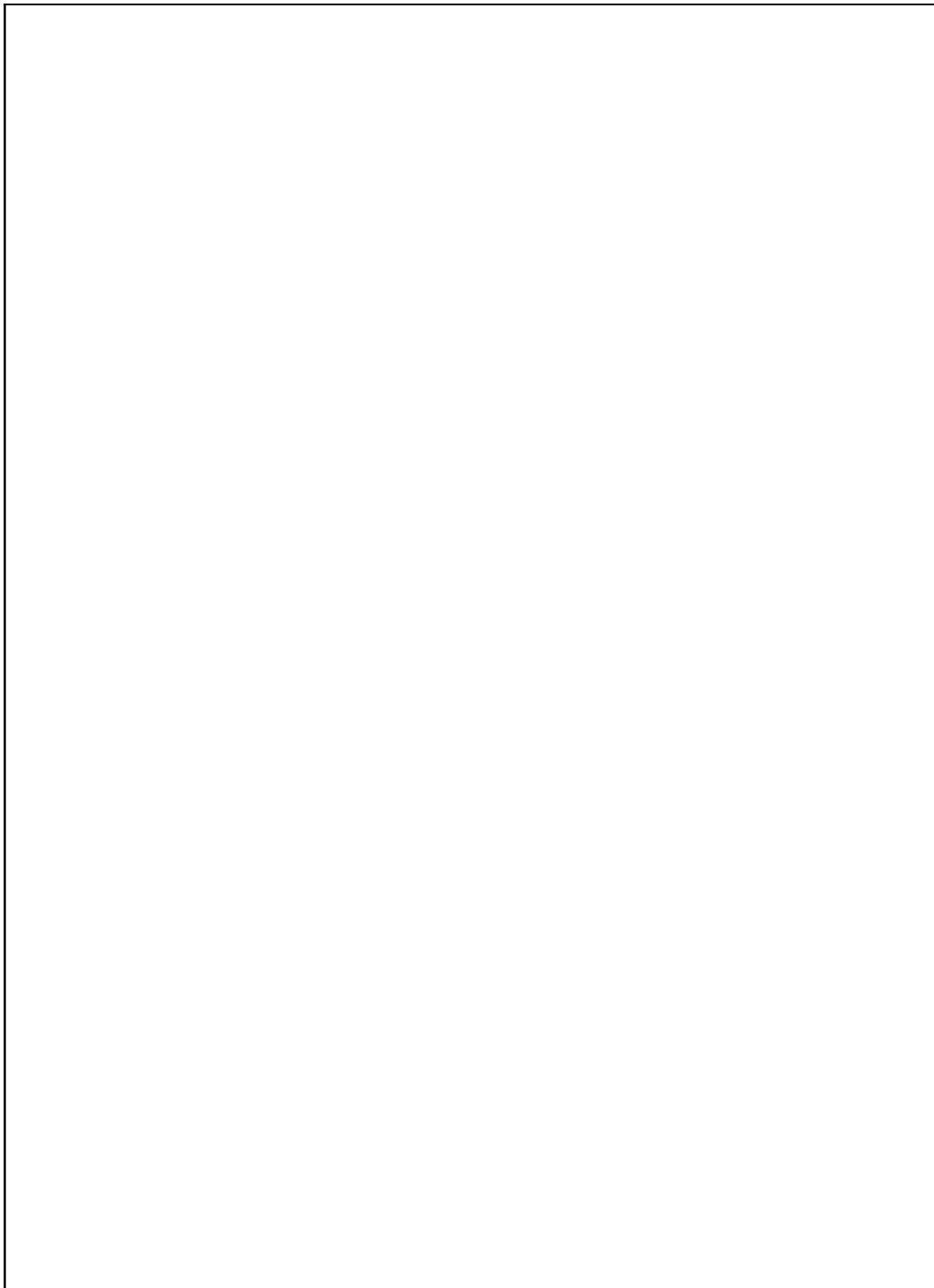


Concentrations spatiales des sites de pratique et des prestataires

Le pôle central du massif du Caroux apparaît en rouge à la confluence de l'Orb et du Jaur, tandis que les pôles secondaires, représentés en orange, se situent de part et d'autre, à l'intérieur des limites administratives du Pays pour les Monts d'Orb, et à l'extérieur pour le massif du Somail.

c. Distribution spatiale de la capacité d'hébergement touristique.

Bien que l'essentiel de la capacité d'hébergement touristique se trouve dans les trois zones que nous venons d'identifier, la distribution spatiale des lits touristiques qui peut être observée sur la carte suivante laisse apparaître une répartition de l'offre plus éparse que pour les sites de pratique ou les prestataires de loisir sportif. Cela laisse entrevoir une corrélation importante mais plus nuancée entre le nombre de sites de pratique et le nombre de lits touristiques, qui témoigne du fait que la fréquentation touristique d'un territoire n'est pas uniquement associée au loisir sportif.



Carte Diagnostic n°3 : nombre de lits touristiques par commune.

B.2. Distribution spatiale par zonage.

L'analyse portera successivement sur les différentes entités géographiques, telles qu'elles ont été définies dans la partie 1 de ce document, afin de morceler le territoire du Pays en fonction de ses particularités géomorphologiques et culturelles.

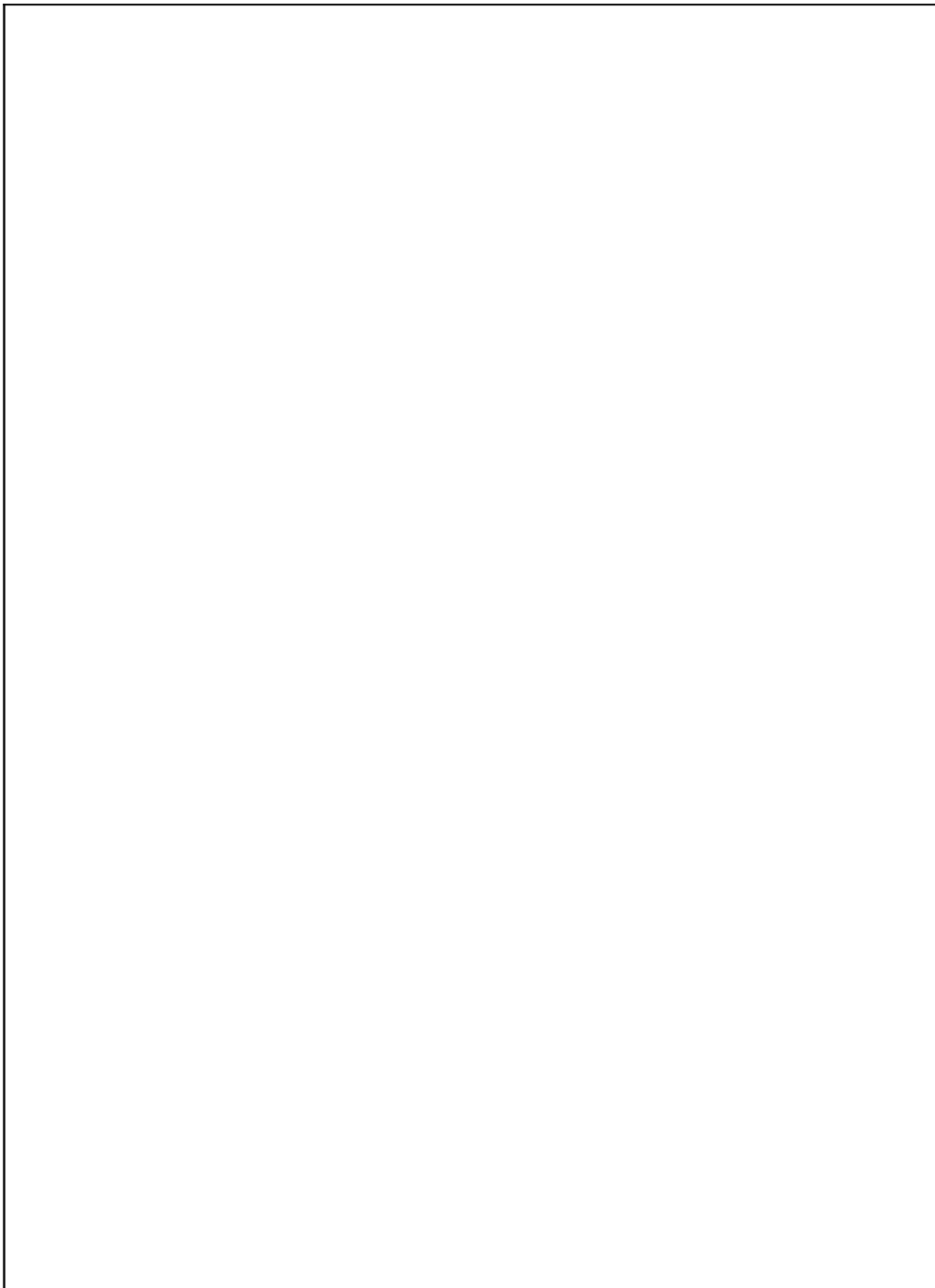
La carte suivante permet de visualiser le découpage des trois territoires de montagne (Monts d'Orb, Somail-Caroux-Espinouse et Avants Monts), et des trois territoires de plaine caractérisés par une importante production viticole (Minervois, St Chinianais et Faugérois).



Carte Diagnostic n° 4: une grande diversité géographique.

a. Distribution spatiale de l'activité fédérale

La carte suivante représente la répartition des clubs de sport de nature dans le pays Haut Languedoc et Vignobles, avec le découpage en six territoires distincts.



Carte Diagnostic n° 5 : nombre de clubs de sports de nature par commune.

Les clubs sportifs suivent des logiques démographiques : plus la population est importante, plus il y a de clubs : la majeure partie des disciplines sportives obéit à cette règle.

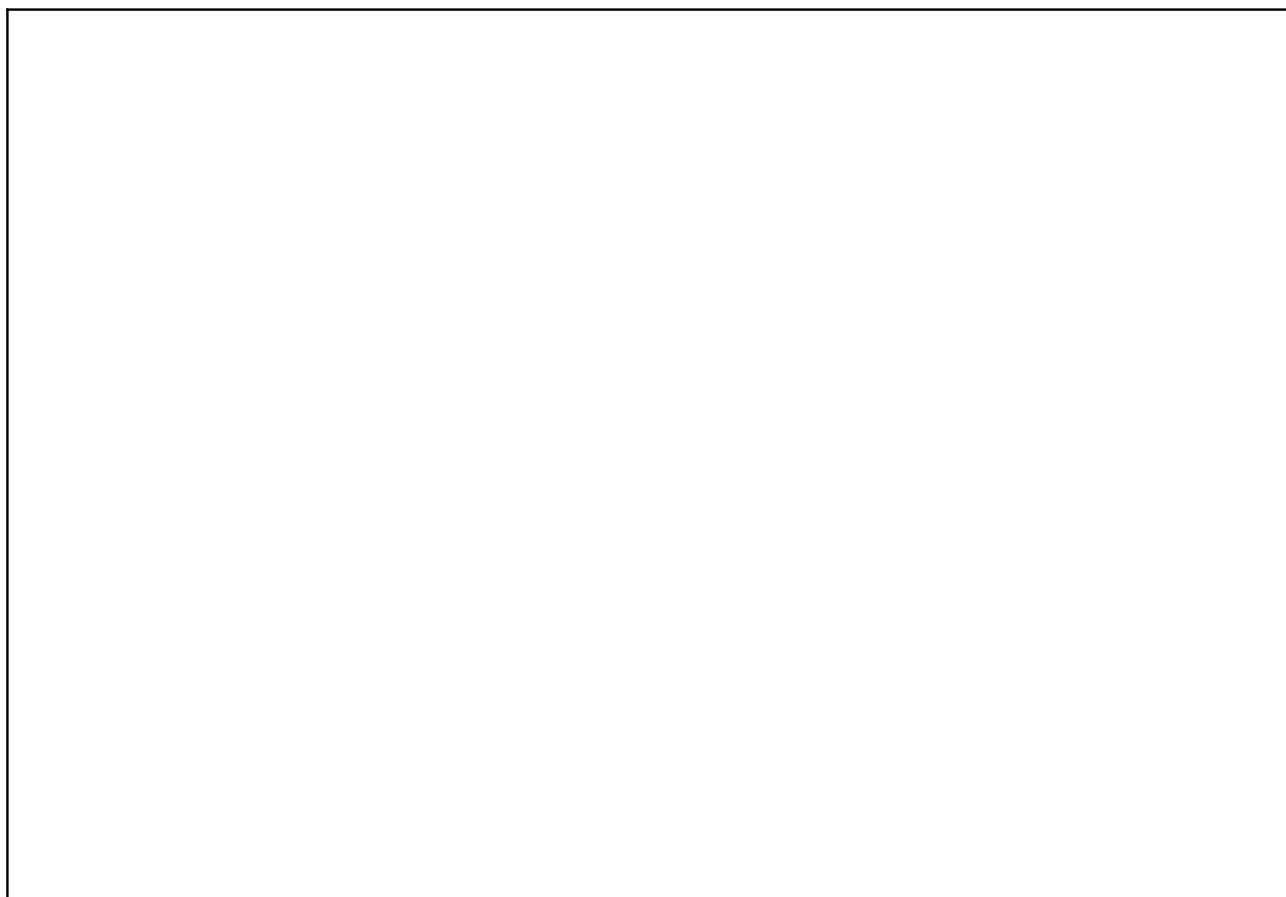
Nous observons ainsi que la ville de Béziers est la partie (proche) du territoire qui compte le plus de clubs. Cependant la présence d'un environnement particulièrement adapté aux sports de nature influence l'existence de clubs sportifs locaux, comme c'est le cas au pied du massif du Caroux.

La zone montagne et la zone de plaine ne se distinguent pas par le nombre de clubs qu'ils accueillent puisque pour chacune d'entre elles on recense une quinzaine d'associations sportives de nature fédérées.

b. Distribution spatiale des sites de pratique et de l'activité touristique

Cette partie se présente comme un diagnostic territorial basé sur une relecture de la répartition des structures d'hébergement sur le territoire du pays, qui tiendra compte de la localisation des espaces, sites et itinéraires de pratique des sports de nature, ainsi que la localisation des prestataires de loisir sportif. L'analyse prendra également en compte les attentes des différents pratiquants qui ont été mises en évidence par l'étude du profil de la clientèle réalisée par le cabinet d'études JED.

La carte suivante nous donne à voir le nombre de lits touristiques, et leur proportion en fonction des types d'hébergements, pour chaque territoire.



Carte Diagnostic n°6 : nombre et proportion de lits touristiques par type d'hébergement et par zone géographique.

Nous observons que les deux territoires de montagne les plus au nord (Somail-Caroux-Espinouse et Monts d'Orb) représentent 60% de la capacité d'accueil du Pays avec 2285 lits. Dans ces territoires, le camping est le premier mode d'hébergement proposé, suivi par les gîtes ruraux puis par l'hôtellerie dans la zone Mont d'Orb.

La zone des Avant-Monts dispose de la plus faible capacité d'accueil (9%) avec 159 lits touristiques, principalement proposés par les gîtes ruraux.

Enfin, la zone des Vignobles (Minervois, St Chinianais et Faugérois) représente 32% de l'offre avec 1193 lits touristiques, répartis de façon relativement homogène entre les trois territoires. Ici l'offre en hébergements marchands est principalement partagée entre les gîtes ruraux et les campings, et dans une moindre mesure par les chambres d'hôtes¹.

b 1 - La zone montagne.

La zone montagne est riche des différents sports de nature qui s'y pratiquent et qui attirent plusieurs catégories de population. Ces clientèles ont des attentes divergentes en termes de qualité et de confort d'hébergement. L'offre de logements touristiques diffère donc selon la zone que l'on considère, et en fonction des activités de sport de nature et de tourisme qui y prennent place.

- Les Monts d'Orb.

Le territoire des Monts d'Orb se situe au nord-est du pays Haut Languedoc et Vignobles. Pour conserver une cohérence géographique dans l'analyse, les communes extérieures au Pays autour de Lamalou-les-Bains ont été incluses dans le traitement des données.

Le territoire des Monts d'Orb est riche en itinéraires de randonnée pédestre, équestre, VTT et canoë-kayak avec, d'une part, un important réseau de boucles, et d'autre part, un grand nombre de kilomètres de linéaires répartis entre le Réseau Vert®, les trois GR qui traversent la zone, la Transéquestre et le fleuve Orb.

De plus, six sites de décollage et d'atterrissage de parapente et deltaplane sont recensés sur les communes de Dio-et-Valquières et de Graissessac. On observe également un nombre important de cavités, principalement sur les communes de Lunas et Joncels. Sur le territoire de la commune de St-Geniès-de-Varensal, l'aven du mont Marcou a une renommée très importante au sein de la communauté des spéléologues. Ses environs recèlent des cavités de moindre envergure utilisées pour l'initiation par un prestataire de loisirs sportifs multi activités, installé sur la commune de St-Gervais-sur-Mare.

D'autres activités à cordes sont représentées à proximité avec la présence d'un parcours acrobatique en forêt, et du site d'escalade du Caussanel (31 voies) sur la commune de St-Gervais-sur-Mare, et du site d'escalade du Roc Rouge (37 voies) sur la commune de Bédarieux.

¹ Pour une présentation plus complète des hébergements touristique du pays, voir la partie 3 du Chapitre 1 dans ce document.

Le territoire de Monts d'Orb offre un panel d'hébergements et une capacité d'accueil importants avec 1004 lits touristiques. Nous allons voir que cette offre est relativement bien adaptée aux attentes de la clientèle touristique sportive.

Actuellement l'activité canoë-kayak, sur la rivière Mare et sur la section de l'Orb qui traverse ce territoire, concerne essentiellement la pratique sportive fédérale. L'enquête menée par le cabinet d'études JED a révélé que l'hôtellerie de plein air, qui représente 41% du nombre de lits touristiques de cette zone, constitue le premier mode d'hébergement utilisé par les pratiquants de randonnée nautique, qui recherchent un hébergement peu onéreux et convivial se trouvant à proximité des sites de pratique. Or nous observons que la majorité des campings de la zone Monts d'Orb est situé en bordure de rivière.

Le territoire des Monts d'Orb compte également huit structures hôtelières, qui représentent 22,4% de l'offre de lits touristiques de cette zone. L'activité thermale des villes d'Avène et de Lamalou-les-Bains est à l'origine d'une grande partie des nuitées touristiques en hôtel de cette zone.

Les gîtes ruraux et les gîtes d'étapes sont relativement nombreux, et comptent respectivement pour 17,3% et 15,9% du nombre total des lits touristiques des Monts d'Orb. Les gîtes constituent le premier choix d'hébergement marchand du public de randonneurs pédestres, et le troisième pour celui des randonneurs équestres.

Nous ne connaissons pas le volume de lits touristiques disponibles dans les structures accueillant les cavaliers et leurs montures. En revanche nous avons identifié neuf structures (gîtes et campings) qui proposent ce type de prestation sur le territoire des Monts d'Orb. Seules trois d'entre elles sont établies sur le tracé du Réseau Vert®. Cela peut rendre difficile la réalisation de ce parcours itinérant pour les cavaliers, compte tenu de la longueur des étapes qui leurs sont imposées, et en particulier pour le tronçon qui traverse les communes de Lunas et Joncels.

Par ailleurs, un nombre important de prestataires de tourisme équestre est installé sur ce territoire, et notamment un important prestataire de randonnée avec ânes à bâtts sur la commune de La Tour-sur-Orb.

Concernant les sentiers de promenades et de randonnées en boucle, adaptés à un public avisé, et également adaptés par endroit à un public familial, on constate qu'il existe au minimum un gîte au centre des principaux réseaux de boucles identifiés sur ce territoire. Un prestataire d'accompagnement en randonnée pédestre est implanté sur la commune de St-Gervais-sur-Mare, à proximité du prestataire multi activités dont nous avons parlé précédemment.

En revanche, un nombre restreint de gîtes sont situés sur le parcours des itinéraires de GR®, ce qui soulève la question de la longueur et de la régularité des étapes qui s'imposent aux randonneurs pédestres.

L'homogénéité des distances et des dénivelées dans chaque tronçon de GR® est un facteur très important dans l'organisation d'un séjour et dans le choix d'une destination et d'un parcours de randonnée itinérante. Un allongement trop important des étapes sera dissuasif pour un public de randonneurs avisés mais peu entraînés, et présentera le risque de réserver l'utilisation de l'itinéraire à un public expérimenté.

- Le massif du Somail-Caroux-Espinouse

Ce massif se situe dans le prolongement géographique des Monts d'Orb, et dispose, avec 1281 lits, de la plus grande capacité d'accueil touristique parmi les six territoires qui composent le Pays. Ce chiffre résulte de l'inclusion dans le décompte des lits touristiques d'une commune extérieure au Pays (La Salvetat-sur-Agoût).

Nous retrouvons sur ce territoire certaines caractéristiques des espaces, sites et itinéraires de pratique des sports de nature, que nous avons précédemment identifiées pour la zone Monts d'Orb.

- Premièrement, ce territoire accueille l'activité vol libre sur trois sites, et la zone du St Ponais présente un sous-sol karstique riche en cavités permettant de pratiquer la spéléologie. Un musée de la spéléologie à Courniou-les-grottes vient compléter l'offre touristique proposée par les deux prestataires locaux d'encadrement en spéléologie et autres activités (communes de Riols et St-Pons-de-Thomières).
- Deuxièmement, ce massif est traversé par de nombreux linéaires qui se prolongent depuis le territoire des Monts d'Orb.
- Troisièmement, il existe un réseau important de boucles de randonnées, qui est relativement bien structuré, et qui attire dans cette zone une importante population touristique. Une large part des sentiers du territoire Somail-Caroux-Espinouse n'est fréquentée que par les randonneurs pédestres, essentiellement à cause du caractère accidenté de certains parcours.

Cependant lorsque l'on s'intéresse aux communes extérieures au Pays qui constituent le prolongement du massif, on observe une plus grande polyvalence dans l'utilisation du vaste réseau de sentiers.

Ainsi, la commune de La Salvetat-sur-Agoût, et dans une moindre mesure la commune de Fraïsse-sur-Agoût, se trouvent au centre d'un important maillage de chemins qui convient aux différents types de pratiquants (pédestre, équestre, et VTT). On trouve d'ailleurs sur le territoire de chacune de ces communes un prestataire d'accompagnement en randonnée pédestre et trois prestataires de services liés à l'équitation (tourisme et éthologie).

Cette offre de sentiers, mise en place et promotionnée par le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc et les communautés de communes, associée aux loisirs et sports nautiques pratiqués sur le lac de La Raviège, font de cette ville un lieu touristique important, qui est doté d'une très grande capacité d'hébergement (494 lits) dont l'essentiel concerne l'hôtellerie de plein air.

Cette offre est complétée par la présence d'un prestataire de canoë-kayak et d'un parcours acrobatique en forêt au bord du lac. De plus, le sud du territoire de la commune de La Salvetat-sur-Agoût accueille, tout comme la commune voisine de Le Soulié, un espace de pratique très étendu pour la course d'orientation.

Dans le massif du Somail-Caroux-Espinouse, la problématique de l'offre d'hébergement pour les randonneurs nautiques est la même que précédemment, car les campings, qui représentent 61% de l'offre de lits touristiques, sont principalement répartis le long des cours d'eau du Jaur (pratique sportive) et de l'Orb (pratique de loisir), à des intervalles irréguliers.

La répartition des gîtes ruraux (22% des lits) et des gîtes d'étapes (11,6% des lits), ainsi que des campings et gîtes accueillant les chevaux, est assez régulière sur les différents tronçons de GR®, du Réseau Vert®, et de la Transéquestre, et semble à même de répondre à la demande de la clientèle en termes de localisation.

Par ailleurs, ce territoire possède des attributs spécifiques qui le distinguent de la zone des Monts d'Orb.

Premièrement, il dispose de cinq sites de pratique du canyoning, qui constituent l'essentiel de l'offre départementale pour cette activité, et qui représentent la source de revenus la plus importante pour les prestataires d'encadrement d'activités à cordes. D'autres activités à cordes prennent place sur ce territoire avec 2 parcours acrobatiques en forêt (La Salvetat Sur Agout et Riols), 3 via ferrata, et de nombreux sites d'escalade majeurs.

Deuxièmement, la zone Somail-Caroux-Espinouse est caractérisée par une polarisation spatiale de l'offre de sports de nature et d'hébergements. En effet, Mons-la-Trivalle et St-Pons-de-Thomières sont situés de part et d'autre du territoire et concentrent l'essentiel du réseau de randonnée pédestre pour pratiquants confirmés.

La commune de Mons-la-Trivalle et ses alentours disposent de nombreux gîtes ruraux au départ des sentiers du sud du massif, et d'un camping au bord de l'Orb avec une grande capacité d'accueil. Ces hébergements semblent tout à fait adaptés aux caractéristiques traditionnelles de la demande des randonneurs pédestres et nautiques, et des grimpeurs qui viennent pratiquer l'escalade sur les nombreux sites de grande qualité de la montagne du Caroux. De plus, de nombreux prestataires de loisirs sportifs exercent leurs activités dans ce secteur : deux prestataires VTT, un pour l'escalade, un pour la randonnée pédestre, et un pour le canoë kayak.

De l'autre côté de ce territoire, St-Pons-de-Thomières présente une offre de sentiers pédestres plus restreinte, associée à une offre d'hébergement qui combine camping et hôtellerie traditionnelle au cœur de la ville. La zone du St Ponais, étendue au début des Avants Monts, est orientée vers la pratique de la spéléologie comme nous l'avons vu précédemment, et accueille également deux prestataires de tourisme équestre et un prestataire spécialisé dans la pratique du VTT.

Enfin, nous observons que d'une manière générale, l'hôtellerie est très peu présente sur le territoire Somail-Caroux-Espinouse avec 2,6% des lits touristiques, au même titre que les chambres d'hôtes qui ne représentent que 2,2% de l'offre globale.

- Les Avants Monts

La zone des Avant-Monts s'étend longitudinalement au sud de la zone Somail-Caroux-Espinouse. Ce territoire relativement étroit est caractérisé par un déficit en hébergements touristiques, avec un total de 159 lits, et par un déséquilibre spatial dans leur répartition et concernant la localisation des espaces de pratique des sports de nature.

La majorité des lits touristiques que compte ce territoire se trouve dans sa partie est, tandis que la partie ouest dispose d'une capacité d'accueil très faible. Cette répartition coïncide globalement avec la localisation des sites de pratiques des sports de nature sur le territoire, et en particulier avec le tracé des sentiers de randonnée.

En effet, l'essentiel de l'offre d'itinéraires en boucle est regroupé à l'est de la zone, sur les communes d'Olargues, Berlou et Vieussan. Un prestataire d'accompagnement en randonnée est d'ailleurs présent sur la commune de Vieussan. Cette zone est également riche en cavités propices à la pratique de la spéléologie (prestataires de la zone Somail à proximité), et bénéficie du passage d'une portion navigable de l'Orb (prestataire canoë-kayak de Roquebrun à proximité).

L'extrême ouest du territoire, composé des communes de Ferrals-les-Montagnes et Cassagnoles, accueille un réseau de sentiers beaucoup plus restreint, et propose seulement 18 lits touristiques répartis entre deux gîtes ruraux.

La zone centrale qui occupe notamment une partie des communes de St-Pons-de-Thomières, Riols, Rieussec et Pardailhan présente également quelques gîtes ruraux isolés, qui ne sont pas localisés à proximité d'un réseau d'itinéraires ou de sites de pratiques promotionnés. Certains gîtes font exception en étant situés à proximité du Réseau Vert® ou de concentrations de cavités de spéléologies, comme sur les communes de Courniou, Rieussec et St-Etienne-d'Albagnan. De plus, deux prestataires de tourisme équestre sont implantés dans cette zone centrale, à proximité du Réseau Vert®.

Les différentes pratiques de la randonnée constituent l'essentiel de l'offre en sports de nature sur ce territoire. L'offre d'hébergements touristiques correspond à la demande des pratiquants telle que nous l'avons identifiée précédemment avec 77,9% de lits en gîtes, contre seulement 7,5% en hôtel ainsi qu'en chambre d'hôtes, et 6,9% en camping.

b 2 - Les vignobles.

La zone des vignobles est un territoire de plaines et de collines, en grande partie dédié à la viticulture. Le réseau routier et l'urbanisation sont plus développés que dans les zones de montagne, laissant toutefois de larges étendues de territoire propices à la pratique de la promenade et de la randonnée. L'offre d'espaces, sites et itinéraires pour les sports de nature est ici beaucoup moins diversifiée que dans les zones de montagne ; Dans le même temps, les hébergements proposés aux touristes sont présents dans des proportions différentes.

- Le Minervois.

Le causse du Minervois est situé au sud-ouest de la zone des Avants Monts. Le Minervois a une capacité d'accueil moyenne avec 330 lits qui se répartissent principalement entre les très nombreux gîtes ruraux et l'unique camping de la zone. On constate une absence totale de structures hôtelières sur ce territoire.

Cette zone dispose d'un important réseau de sentiers qui est utilisé par les différents types de pratiquants de la randonnée. Les sentiers en boucle sont répartis sur une grande partie du territoire, approximativement le long d'un arc de cercle qui va de Félines-Minervois à Beaufort en passant par Minerve et Aigues-Vives.

La commune de Félines-Minervois est très pauvre en hébergements touristiques, avec seulement trois gîtes ruraux, et ne vient donc pas compenser le déficit d'accueil observé au nord de cette commune dans le territoire des Avants Monts.

L'offre en hébergement augmente à mesure que l'on se dirige vers l'est de cette zone. La Caunette et les communes voisines sont riches en gîtes ruraux, qui représentent 63% du nombre de lits touristiques de la zone, tandis que les gîtes d'étape représentent seulement 9,6% des lits. La prédominance de la pratique de la randonnée pédestre sur ce territoire pourrait expliquer la récurrence de ce type d'hébergement dont nous avons vu qu'il est le premier recherché par les marcheurs.

Ces sentiers en boucle sont aussi utilisés par les vététistes et les cavaliers, qui, grâce à l'important maillage du territoire, peuvent combiner certains itinéraires avec les linéaires qui traversent largement le Minervois (GR®, Réseau Vert® et Transéquestre).

L'accueil des cavaliers et de leurs montures est ici relativement bien adapté à une pratique itinérante. En effet, on dénombre quatre structures d'accueil équestre à proximité du Réseau Vert® et/ou de la Transéquestre. Cependant, trois établissements sont assez proches les uns des autres entre les communes de Pardailhan et Vélioux, n'offrant pas une répartition homogène sur ces itinéraires. Deux de ces structures proposent également des prestations d'encadrement en randonnées.

Le causse du Minervois accueille également la pratique de la spéléologie grâce à une concentration de cavités au sud de la commune de Rieussec, et la pratique de l'escalade grâce à deux sites d'importance (Fauzan et Tréménal) situés sur les communes de La Caunette et Minerve. Les pratiquants bénéficient de la proximité d'un camping situé sur la commune d'Azillanet, ainsi que de nombreux gîtes ruraux. Ce camping est le seul qui existe sur la zone Minervois, et représente 23% de l'offre globale de lits touristiques.

- Le St-Chinianais.

La zone du St-Chinianais se situe au sud de la zone Avant Monts, et à l'est de la zone Minervois. Le St-Chinianais a une capacité d'accueil plus importante que les zones voisines du Minervois et du Faugérois, avec 515 lits touristiques.

Le St-Chinianais s'étend sur une plaine viticole parsemée de nombreux sentiers en boucle utilisés pour la promenade pédestre. Un grand nombre de ces boucles sont bien distinctes les unes des autres et n'entrecoupent pas d'autres itinéraires. Seuls les réseaux de sentiers des communes de Roquebrun et de Puisserguier permettent de composer un itinéraire grâce aux nombreuses interconnexions de chemins. Par ailleurs, ces réseaux sont les seuls à être également empruntés par des cavaliers et des vététistes.

La commune de Roquebrun accueille un prestataire d'accompagnement en randonnée pédestre, tandis qu'un prestataire de randonnées à VTT s'est implanté à Puisserguier. De plus, deux prestataires de randonnées à cheval sont établis sur le territoire à Saint-Chinian et Cessenon-sur-Orb.

Les hébergements présents sur ce territoire semblent ici aussi être adaptés à la spécificité de l'offre de sports de nature, car les gîtes ruraux représentent 34,3% de l'offre de lits touristiques, les gîtes d'étapes 6,4%, et les campings 34,3%. On peut observer que ces structures sont très fréquemment implantées au départ des réseaux de boucles, tout comme les chambres d'hôtes, qui représentent une proportion non négligeable de l'hébergement marchand sur ce territoire avec 9,5% de la capacité d'accueil totale. Par ailleurs, un seul hôtel existe et représente seulement 4.4% de l'offre.

La zone du St-Chinianais est également en contact avec d'assez longues portions navigables par le canoë-kayak : de l'Orb sur le territoire des communes de Roquebrun et de Cessenon-sur-Orb (pratique de loisirs, présence d'un prestataire sur chaque commune, dont la base départementale de Réals), et du Vernazobre entre St-Chinian et Cessenon-sur-Orb (pratique sportive). Les campings de Roquebrun et de Cessenon-sur-Orb sont aménagés pour accueillir des randonneurs nautiques itinérants, ce qui prolonge la bonne couverture d'accueil de ce public que nous avons identifié pour les zones Monts d'Orb et Smail-Caroux-Espinouse.

Enfin, on observe deux espaces de pratique de la course d'orientation et trois sites école d'escalade qui offrent un nombre limité de voies, ainsi qu'une offre restreinte en sites propices à la spéléologie. Par conséquent, ces activités sont peu susceptibles de générer des déplacements d'une durée supérieure à la journée, nécessitant le recours à un hébergement.

- Le Faugérois.

La zone du Faugérois se trouve au sud du territoire des Monts d'Orb et à l'est du St-Chinianais. Pour des raisons de cohérence territoriale, nous avons inclut dans notre analyse les communes extérieures au Pays qui se trouvent de part et d'autre de la D909 qui relie Faugères à Béziers. Avec 348 lits touristiques, Le Faugérois dispose d'une capacité d'accueil comparable à celle de la zone Minervois.

Il s'agit d'un territoire de vignobles en plaine au sud et dans les collines au nord. L'offre en sports de nature est plus pauvre que dans les cinq autres zones du Pays. En effet, l'essentiel consiste en itinéraires de promenade et de randonnée en boucles, que l'on rencontre ponctuellement sur le territoire. Néanmoins, les communes de St Geniès de Fontedit (hors Pays) et Roujan disposent d'un maillage de sentiers développé qui permet de composer différents itinéraires.

Ce territoire accueille un seul prestataire de loisir sportif, spécialisé dans le domaine équestre, sur la commune de Thézan-les-Béziers.

Au nord de la zone, les communes de Cabrerolles, Cassiniojols et Faugères disposent du même potentiel, en particulier grâce aux interconnexions de ces boucles avec le Réseau Vert® et la Transéquestre. Nous n'avons recensé aucun gîte rural ou d'étape à proximité de ce réseau, privant les randonneurs pédestres de la possibilité de se loger dans le type d'hébergement qu'ils recherchent en priorité.

Les gîtes d'étape sont d'ailleurs totalement absents de ce territoire, tandis que les gîtes ruraux représentent 36% de l'offre totale de lits touristiques de cette zone.

Trois campings existent et représentent 37% des lits marchands. Ces trois établissements, ainsi que les gîtes, sont généralement situés sur le trajet des sentiers promotionnés, répondant ainsi à une demande des pratiquants.

Certaines structures d'hébergement, situées dans les villages d'Autignac et Magalas (hors Pays) et au sud de la commune de Cabrerolles, font exception en étant situées à l'écart de tout espace, site, ou itinéraire de pratique de sport de nature, et répondant ainsi aux besoins d'autres clientèles.

Ce territoire dispose d'une offre mineure concernant les structures hôtelières avec seulement 6,6% des lits touristiques. En revanche, une particularité du Faugérois est de présenter une proportion de lits en chambres d'hôtes plus élevée que dans le reste des territoires du Pays avec 19,8% de l'offre. Ces structures présentent les mêmes caractéristiques que les gîtes en termes de répartition géographique en étant localisées le long d'itinéraires de randonnée pédestre ou isolés par rapport aux espaces de pratique comme dans les villes d'Autignac et Pouzoles.

Le nord du Faugérois accueille un tronçon du Réseau Vert® et de la Transéquestre, et dispose à Cabrerolles d'un établissement permettant d'héberger les cavaliers et leurs montures. Cette structure leur permet de faire étape à l'issue du long chemin depuis la structure d'accueil située au nord de Bédarieux dans la zone des Monts d'Orb.

Les cavaliers qui continuent vers l'ouest sur la Transéquestre trouveront un hébergement à Mons la Trivalle. En revanche, ceux qui souhaitent emprunter le Réseau Vert® à travers les Avants Monts ne rencontreront pas d'hébergement adapté avant la commune de Pardailhan plus d'une cinquantaine de kilomètres à l'ouest.

Enfin, nous pouvons signaler que le territoire du Faugérois dispose d'un certain nombre de cavités propices à la spéléologie, d'un petit site école d'escalade à Vailhan et d'un pas de tir à l'arc à Laurens qui ne sont a priori pas susceptibles d'être le moteur d'un déplacement touristique, mais qui peuvent être exploités comme un complément d'offre touristique.

C. Conclusion.

- La randonnée pédestre bénéficie d'une offre importante et variée en sentiers susceptibles de satisfaire un large public. L'axe structurant constitué par le PDIPR ainsi que les boucles aménagées par les EPCI donnent un atout considérable au Pays. Les sentiers de randonnées dans les massifs du Somail, du Caroux et des Monts d'Orb sont la véritable colonne vertébrale des pratiques de sport de nature dans cette partie du département.

- Le tourisme équestre dispose également d'un potentiel important au travers de la Transéquestre et du Réseau Vert® qui traversent d'ouest en est le territoire du Pays.

-Le réseau de sentiers accessibles aux VTT est important mais les espaces labellisés par les deux fédérations FFC et FFCT se trouvent en périphérie du territoire.

- Le réseau hydrographique du pays Haut Languedoc et Vignobles est favorable à une pratique diversifiée du canoë kayak. Les clubs et prestataires se répartissent le long de la moyenne vallée de l'Orb. La pratique du canoë kayak dans cette partie de la vallée constitue un produit d'appel incontestable pour le développement touristique du Pays.

- Le massif du Caroux constitue un pôle central et structurant de pratique des activités à cordes et notamment de l'escalade et d'activités en plein essor tel que les parcours acrobatiques en hauteur et le canyoning. Ces dernières répondent à des besoins de loisir de proximité de centres émetteurs de pratiquants tels que les agglomérations biterroise, narbonnaise et montpelliéraine.

Ce diagnostic territorial a mis en évidence un déséquilibre entre les zones de montagne au nord et les territoires de vignobles au sud du pays Haut Languedoc et Vignobles. Ce déséquilibre se manifeste autant sur le plan de la capacité d'hébergement que sur le plan de la répartition des espaces, sites et itinéraires de pratique des sports de nature.

Les territoires des vignobles sont essentiellement traversés par des itinéraires en boucle, qui conviennent pour une pratique à la journée ou à la demi-journée. L'absence d'offre de sports de nature en itinérance ou en multi activité contribue certainement à expliquer le faible nombre de structures d'hébergement touristique sur ce territoire.

La répartition des sites de pratique est liée pour une part aux caractéristiques géomorphologiques du territoire qui offrent plus ou moins de potentialités pour les activités. Cependant, dans le cas de la création d'un réseau de sentiers de randonnée, un facteur important pour sa pérennisation sera la fréquentation touristique globale qu'il engendre, et dépendra de la commercialisation touristique du territoire, c'est-à-dire de l'efficacité de la promotion qui en est faite.

Tous ces espaces sont susceptibles de développer ou de restructurer leur offre d'itinéraires et de sites sportifs de nature, car il existe encore sur chacun d'entre eux des espaces naturels non aménagés, qui, en fonction des volontés politiques et des besoins des prestataires de service d'hébergement ou d'encadrement, sont susceptibles d'être utilisés pour compléter le réseau existant. Le territoire des Avants Monts constitue à ce titre un exemple révélateur : cette zone est très peu aménagée et fréquentée, mais dispose d'un relief important et d'un espace naturel préservé qui constituent un formidable potentiel de développement des sports de nature. L'aménagement et l'organisation de ces pratiques sportives sur ce territoire peuvent donc être envisagés dans le respect de l'équilibre environnemental, en fonction des besoins de la population locale et de l'évolution de la demande touristique.

4.1.2 Chapitre 2 : Orientations stratégiques

Quels sont les outils à mettre en place pour valoriser la filière sport de nature sur le Pays, en cohérence avec les orientations de la charte?

Introduction.

L'objectif est de proposer une structuration coordonnée pour valoriser la filière des sports de nature au sein du pays Haut Languedoc et Vignobles pour, à terme, en faire un levier de développement local.

Les stratégies de développement peuvent être mises en œuvre. Elles devront réunir les associations, acteurs socio-économiques, élus et collectivités, dans un objectif commun de faire plus et mieux pour les habitants du pays, pour les richesses qu'il recèle, et pour les visiteurs qu'il attire, dans un souci de développement raisonné et durable.

Cette démarche volontariste s'articule avant tout sur l'envie d'ouvrir le territoire aux autres, en acceptant les contraintes que cela suppose. Cette volonté d'améliorer les sites de pratique renforcera l'image d'espace de loisir sportif du pays, et améliorera considérablement le sentiment de « mieux vivre » dans son pays et, par voie de conséquence, son attachement et le respect de cet espace.

De plus, une structuration coordonnée de cette filière permettra de canaliser les flux de population sur des espaces bien déterminés et choisis par les acteurs locaux, plutôt qu'une pénétration diffuse et tout azimut qui entraîne automatiquement des conflits sur les usages et l'environnement. Cette organisation passe par l'activation de plusieurs réseaux qui, nous le verrons, peuvent s'interpénétrer.

En s'appuyant sur les orientations de la Charte du pays Haut Languedoc et Vignobles, nous allons définir des orientations stratégiques spécifiques à la question des sports de nature. Ces orientations guideront la synthèse et l'analyse de la situation de chaque activité sportive, ce qui nous permettra d'aboutir à des propositions d'actions visant à conforter et à améliorer le rayonnement des sports de nature sur le territoire.

Les orientations de la charte.

Le développement des sports de nature dans le projet de territoire doit s'appuyer sur des bases sociales, environnementales et économiques, dont les relations sont transversales et complémentaires.

Ces problématiques liées à la gestion des sports de nature renvoient à différents éléments s'inscrivant dans les orientations de la charte du Pays :

Sur le plan socio sportif, les sports de nature sont des éléments créateurs de lien social, intégrateurs et fédérateurs avec la population locale (*Axe 3-2 de la charte: l'intégration des populations*).

Sur le plan environnemental, la structuration et l'aménagement du territoire que suscitent les sports de nature doivent prendre en compte la protection et la valorisation du patrimoine, et doivent contribuer à la construction identitaire du Pays. (*Axe 3-1 : la préservation de l'environnement ; Axe 4-3 : la préservation des espaces remarquables, spécifiques et/ou fragilisés*).

Sur le plan économique, à l'interface entre loisir, sport, et tourisme, les sports de nature sont un marché porteur incontournable dans le territoire du Pays, et peuvent aider à conforter l'économie locale (*Axe 2-1 : le développement d'une logique d'écotourisme*).

Les axes stratégiques de l'analyse des sports de nature sur le territoire Haut Languedoc et Vignobles.

Les orientations de la charte du Pays constituent le cadre théorique de l'analyse des diagnostics par filière (matrice SWOT) et du diagnostic territorial auxquels nous avons aboutit. Ces orientations nous ont conduits à déterminer quatre axes stratégiques, où les éléments diagnostics placés en interaction nous permettent d'émettre des propositions d'actions pour un développement raisonné des sports de nature sur le territoire du pays.

4.1.2.1 La gestion durable des sites.

La notoriété et la qualité des sites de pratique des sports de nature dépendent de nombreux facteurs tels que : leur pérennité, leur accessibilité, les qualités intrinsèques de l'espace naturel qui induisent les sentiments inconscients que le pratiquant des sports de nature vient chercher et leur mise en valeur par des aménagements.

Ces différents éléments sont régulièrement pris en compte par les fédérations sportives pour l'aménagement des sites de pratique, par l'intermédiaire de leurs « cahiers des charges » et de leurs « codes de pratique ».

Sur la base des critères fédéraux, et dans la perspective du développement sportif et touristique du territoire nous émettrons des propositions pour une gestion des sites de pratique pérenne et respectueuse de l'environnement :

- La pérennité des sites : maîtrise foncière et/ou conventionnement avec les propriétaires.
- L'accessibilité : mise en place d'une signalétique spécifique pour porter à la connaissance du public la localisation des sites de pratique et ce qu'ils proposent.
- La qualité de l'accueil :
 - un parking bien identifié avec si possible des aménagements de confort (poubelles, point d'eau)
 - un panneau d'informations présentant le site, les consignes de sécurité et des recommandations pédagogiques citoyennes.
- L'aménagement :
 - pour toutes les disciplines dites « à risques » (escalade, spéléologie, vol libre, activités d'eau vive...) les aménagements devraient être réalisés par des professionnels, véritables garants des normes en vigueur.
 - Pour toutes les autres disciplines déambulatoires moins dangereuses (randonnées) un bénévolat formé et encadré peut être efficient.
- L'entretien et la maintenance : ce point particulièrement déterminant pour le maintien de l'image positive du Pays pourrait se concrétiser sous plusieurs formes :
 - la création d'une équipe de professionnels entièrement dévolue à ces tâches (idem PDIPR et agents départementaux)
 - le conventionnement des sites avec une association sportive fédérée locale, principale utilisatrice du site et à même d'identifier les problèmes de maintenance. Ce système d'alerte doit être épaulé financièrement par les collectivités territoriales pour la réalisation des travaux d'entretien.

4.1.2.2 Le développement socio-sportif

La problématique du développement socio-sportif fait appel à des enjeux éducatifs et de dynamique sociale locale, par le biais des milieux scolaires et associatifs. La solidarité sportive s'exprimant dans le cadre fédéral ou scolaire doit pouvoir favoriser le développement durable des pratiques.

Face au constat d'un faible taux d'utilisation des nombreux espaces de pratique de sports de nature par le milieu scolaire et par la population locale, nous élaborerons des propositions pour apporter un soutien aux actions localement mises en œuvre par les acteurs des milieux scolaires et associatifs.

Cette dynamique sera destinée à renforcer le lien social et à créer un nouveau potentiel de développement pour les clubs fédérés.

4.1.2.3 La valorisation de l'offre touristique.

Cet axe répond à la volonté de développement des prestations dans le domaine de l'écotourisme, au service de l'emploi et de l'économie locale.

La valorisation de l'offre touristique passe par la rencontre et l'association des différents intervenants de la filière « tourisme » afin de créer des micro-réseaux de proximité fonctionnant sur un échange d'informations complémentaires et nécessaires à l'attachement du touriste.

Cette démarche volontaire se construit sur un lieu commun : « l'union fait la force ». Elle doit favoriser la complémentarité des composantes de l'offre touristique afin d'augmenter la satisfaction de la clientèle grâce à une meilleure « construction » de son séjour.

C'est dans ce cadre que s'inscriront nos propositions pour une amélioration de l'accueil dans les structures et sur les sites de sports de nature, en vue d'augmenter l'attractivité de la destination sur la base de l'image positive d'un territoire propice à « l'écotourisme sportif ».

4.1.2.4 La mise en réseau des acteurs, et le réseau institutionnel et politique.

C'est par une démarche concertée qui reconnaît le rôle des différents acteurs que la valorisation du territoire peut se faire.

Cet axe stratégique organise la réflexion et les propositions qui en découlent dans le sens d'un regroupement des acteurs, afin d'organiser les filières sportives et touristiques en vue d'un développement durable des activités. C'est le véritable moteur de cette démarche qualité qui engage le Pays dans une valorisation de son territoire par la filière des sports de nature.

Les collectivités locales, communales ou intercommunales doivent aider à piloter l'avenir du pays Haut Languedoc Vignoble et définir le rôle des sports de nature dans son développement. Pour ce faire, une commission peut être créée, dans laquelle seraient représentés les différents acteurs de cette filière.

Parmi les rôles qui pourraient être attribués à une telle commission, on peut évoquer le conseil technique aux porteurs de projets d'aménagements territoriaux et de projets d'élaboration de produits touristiques, ainsi que la centralisation et la diffusion de l'information liée aux sports de nature sur le Pays.

Le pays Haut Languedoc et Vignobles aurait à charge de coordonner la politique d'aménagement du territoire, en intervenant par exemple sur la mise en place d'une signalétique commune. Il contribuerait également à la valorisation du territoire à travers la promotion des sites de pratique, par exemple par le biais de la création de topoguides du Pays pour les différentes activités, et/ou par l'organisation d'événementiels.

4.1.3 Chapitre 3 : Développement des orientations stratégiques par activité et propositions d'actions pour le pays Haut Languedoc et Vignobles.

A. La randonnée pédestre.

AXE 1 – Gestion durable des sites de pratique – randonnée pédestre

CONTEXTE

Les + :

- Quantité et diversité des sites de pratique
- Zonage attractif et réputation positive déjà acquise
- Volonté des acteurs locaux de développer l'offre de randonnées
- Existence du PDIPR et création des schémas GR et Promenade
- Existence d'une charte nationale du balisage de la FFR

Les - :

- Faiblesse des moyens financiers et humains
- Sentiers exclusivement développés par le milieu associatif
- Disparité des balisages
- Pas de « calibre » des itinéraires selon les niveaux de difficulté
- Problèmes de conception de l'offre globale
- Difficulté à maîtriser la nature juridique des itinéraires
- Manque d'un GRP, intermédiaire entre les PR et les GR.
- Risque de surfréquentation
- Trop de strates de collectivités non coordonnées
- Augmentation des risques de procédures judiciaires

ENJEUX

- Respect de l'environnement
- Responsabilité juridique
- Pérennité et cohérence de l'offre
- Éthique et déontologie
- Prévention des risques de conflits et d'accident

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Créer des emplois verts spécialisés
- Mettre en place une veille juridique
- Inscrire des circuits au futur schéma PR®
- Créer une ou des Grandes Randonnées de Pays (GRP®)
- Réévaluer l'offre d'itinéraires au travers de la charte FFR
- Améliorer les circuits
- Harmoniser les balisages
- Rechercher la qualité à travers les labels

OBJECTIFS :

Conseiller
Pérenniser
Harmoniser
Sécuriser

RESULTATS ATTENDUS

- Professionnalisation de l'entretien
- Éviter les problèmes liés aux autorisations temporaires de passage
- Attirer un nouveau public plus aguerri, qui consommera au moins une nuitée sur site
- Création et renforcement de l'identité du pays à travers la randonnée pédestre
- Diminuer les difficultés d'orientation
- Éviter les conflits d'usage

Axe 1 : Gestion durable des sites de pratique

Enjeux :

- *Respect de l'environnement* :

Les aménagements doivent être réalisés de façon à limiter les impacts sur le milieu naturel et doivent s'accompagner d'une structuration de l'offre qui intègre la question de la gestion de la sur fréquentation.

- *Responsabilité juridique* :

Des dispositions sont nécessaires pour protéger la responsabilité des porteurs de projets qui peut être engagée en cas d'accident.

- *Pérennité et cohérence de l'offre* :

Les conventionnements avec les propriétaires privés doivent être recherchés, mais ne suffisent pas à garantir la pérennité d'un circuit. Les éventuelles déviations d'itinéraires engendrées menacent la cohérence des parcours.

- *Ethique et déontologie* :

Du point de vue des porteurs de projets, il est important qu'il y ait une harmonisation des procédures d'aménagement, de balisage et de signalétique afin de renforcer l'intérêt suscité par les itinéraires et l'identité territoriale du pays.

Du point de vue des randonneurs et des promeneurs, il est important qu'ils intègrent les principes élémentaires de respect de l'environnement, des propriétaires fonciers et des habitants et des autres utilisateurs de l'espace.

- *Prévention des risques de conflits et d'accident* :

La politique de gestion des risques doit se préoccuper des aménagements de sécurité et de la diffusion de l'information.

Objectifs :

- *Conseiller* : donner des outils aux porteurs de projets.

- *Pérenniser* : favoriser la programmation de l'entretien des sentiers à long terme et favoriser leur utilisation par la population locale afin de les faire accepter comme un élément du patrimoine local.

- *Harmoniser* : afin que l'offre soit pertinente en fonction des territoires.

- *Sécuriser* : protéger les pratiquants mais aussi les porteurs de projets.

Propositions d'actions :

- *Créer des emplois verts spécialisés* :

Le peu de personnes travaillant à l'aménagement des sentiers manque de formation spécifique. La création d'emplois spécialisés, associée à l'implication des professionnels du sport par contractualisation, permettrait d'améliorer les aménagements et le balisage, et de diminuer les risques d'accident.

- *Mettre en place une veille juridique* :

Assurer la pérennité de certains circuits par une observation régulière des natures juridiques des terrains.

- *Inscrire des circuits au futur schéma PR®* :

L'inscription de circuits au schéma PR® permettrait de les harmoniser, d'assurer la sécurité des pratiquants et de protéger les porteurs de projets.

- *Créer une ou des Grandes Randonnées de Pays®* :

Le GRP® constitue un intermédiaire entre le GR® et les PR®. Il est de plus en plus demandé par les pratiquants. L'important maillage existant (2600 km de sentiers) permettrait de créer des GRP® sur des massifs emblématiques dans le secteur du Parc Naturel Régional, ou sur le Caroux ou les Monts d'Orb.

- *Réévaluer l'offre d'itinéraires au travers d'une charte :*

Un guide ou un cahier des charges s'inspirant des critères de la charte de qualité de la FFR pourrait être mis à disposition des collectivités et des entreprises qui entretiennent les parcours.

- *Améliorer les circuits :*

Les promenades proposées peuvent être agrandies de façon à proposer une articulation avec une randonnée moyenne ou difficile.

- *Harmoniser les balisages :*

Il serait judicieux d'apporter une unité de signalétique à l'échelle du pays, voire d'harmoniser les balisages des différentes pratiques (VTT, équitation, etc.) afin d'éviter que chacun appose sa marque sur des supports dissociés. De plus, une bonne signalétique permet d'informer les différents utilisateurs de l'espace sur les types de pratiques présents sur le territoire.

- *Rechercher la qualité à travers les labels :*

Faire labelliser par la FFR le maximum de parcours existants (hors PDIPR et GR®) et renforcer l'image qualitative plutôt que quantitative.

AXE 2 – Développement socio sportif – randonnée pédestre

CONTEXTE

Les + :

- Augmentation du nombre de licenciés fédéraux dans les clubs du pays
- Grande pérennité des clubs locaux
- Les associations témoignent d'expériences réussies :
 - Elles sont régulièrement sollicitées pour la création des parcours
 - Elles ont organisé les journées départementales de la randonnée
- Favorise la découverte des milieux et du patrimoine
- Accessible au grand public : activité peu technique et peu onéreuse

Les - :

- Peu de représentativité fédérale
- Moyenne d'âge des licenciés assez élevée
- Les bénévoles font défaut pour la structuration et l'animation
- Risque de démotivation du milieu associatif
- Peu de manifestations emblématiques liées à la randonnée
- Peu de pratique scolaire

ENJEUX

- Attractivité de l'activité
- Consolidation du monde associatif
- Valorisation de l'identité territoriale
- Éducation et santé

PROPOSITIONS D'ACTIONS

- Soutenir le milieu associatif
- Développement de manifestations multiactivités
- Sensibilisation du milieu scolaire

OBJECTIFS :

Revitaliser
Promouvoir
Rajeunir

RESULTATS ATTENDUS

- Augmentation du nombre de licenciés FFR
- Valorisation des circuits et de l'identité du pays
- Augmentation du nombre de pratiquants scolaires

Axe 2 : Développement socio-sportif

Enjeux :

- *Consolidation du monde associatif* :
La vie associative est réduite et très diversifiée (sections CAF ou foyers ruraux). Elle a besoin de soutien pour assurer sa pérennité et pour se développer.
- *Attractivité de la randonnée* :
La randonnée pédestre est très prisée par les adultes, mais peu attractive pour les enfants et les jeunes qui privilégient d'autres activités (kayak, escalade, etc.).
- *Valorisation de l'identité territoriale* :
La randonnée peut être utilisée comme un outil de mise en valeur du patrimoine et de la culture locale.
- *Education et santé* :
La randonnée est un moyen privilégié d'éducation à l'environnement, à la vie en groupe et au partage des valeurs culturelles. Elle constitue également une forme douce d'exercice physique.

Objectifs :

- *Revitaliser* : conforter le tissu associatif.
- *Promouvoir* : organiser des animations dans lesquelles les licenciés font partager leur plaisir de randonner au grand public.
- *Rajeunir* : élargir la palette d'âge des pratiquants en direction des jeunes.

Propositions d'actions :

- *Soutenir le milieu associatif* :
Valoriser les savoirs et les compétences du milieu sportif associatif en l'associant au montage de projets liés à l'aménagement des itinéraires et à l'organisation d'animations.
- *Développement de manifestations multiactivités* :
L'animation est un catalyseur du monde associatif et du tissu social local et un facteur de développement économique. La création de manifestations emblématiques permettrait d'affirmer l'identité « randonnée » du territoire et d'assurer la promotion de son riche patrimoine.
- *Sensibilisation du milieu scolaire* :
Favoriser le lien entre le milieu sportif associatif et les écoles et collèges. Développer des actions à destination de ce public qui se trouve souvent à proximité de sites répondant à des normes de sécurité grâce au label PR®.
Le Rectorat aurait déjà manifesté une volonté de création d'un topoguide spécifique à destination des scolaires. Un tel topoguide pourrait aussi permettre aux enseignants autres que les professeurs d'EPS d'étayer leur cours.

AXE 3 – Valorisation de l'offre touristique – randonnée pédestre

CONTEXTE

Les + :

- L'augmentation constante et insistante de la demande
- Prise de conscience de l'importance de la randonnée pour le développement touristique
- Une offre d'itinéraires bien développée et variée
- Un zonage attractif et une réputation positive déjà acquise
- De nombreux prestataires privés
- Pluralité des supports d'informations utilisables
- L'évolution de la demande (féminisation et pratique en famille)

Les - :

- Problèmes de rentabilité de l'activité (difficultés des prestataires d'accompagnement ; saisonnalité)
- Manque d'efficacité de la promotion
- Existence de sites Internet « officieux » diffusant des itinéraires
- Les pratiquants n'identifient pas « qui fait quoi ? »
- Manque d'un outil de promotion pour répondre à la demande des « promeneurs » (fiches « Info Rando ® »)
- Manque de connaissances de l'offre de sentiers par les employés d'OT et certains hébergeurs.
- Certains sentiers réputés sont surfréquentés (problèmes environnementaux)

ENJEUX

- Attractivité de la pratique
- Développement touristique
- Équilibre environnemental et territorial

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Développer la promotion de l'activité et du territoire
- Mettre en place un ensemble de supports d'information unifié
- Création d'un système d'information touristique
- Évaluation et diagnostic de la fréquentation

OBJECTIFS :
Communiquer
Informer
Animer
Évaluer

RESULTATS ATTENDUS

- Augmentation de la fréquentation touristique des sentiers
- Dégager des plus-values économiques pour tous les acteurs du tourisme
- Centralisation de l'information dans les Offices du Tourisme (augmentation de la satisfaction du public touristique par une meilleure réponse à ses attentes)
- Éviter la surfréquentation (préservation environnementale et répartition de l'offre en matière de randonnée)

Axe 3 : Valorisation de l'offre Touristique

Enjeux :

- *Attractivité de la pratique* :
Valorisation de l'identité et du patrimoine du pays. Adaptation des produits en fonction de l'évolution de la demande.
- *Développement touristique* :
Niveau de fréquentation touristique des sentiers. Rentabilité et pérennité des structures privées d'encadrement et d'hébergement. Retombées économiques indirectes sur les commerces et les services du Pays.
- *Equilibre environnemental et territorial* :
Les risques de sur fréquentation menacent le milieu naturel. Nécessité de recherche d'un équilibre territorial à l'échelle du pays par une structuration raisonnée de l'offre.

Objectifs :

- *Communiquer* vers un public très large.
- *Inform* les personnels en contact direct avec les touristes.
- *Animer* un système d'information touristique.
- *Evaluer* l'impact de l'activité touristique de promenade et de randonnée pédestre.

Propositions d'actions :

- *Développer la promotion de l'activité et du territoire* :
La construction d'un site Internet est un outil incontournable pour une communication efficace. Il doit véhiculer des messages mettant en avant l'identité du territoire et la possibilité de découverte du patrimoine à travers la randonnée. Il constitue un relais informatif renvoyant vers des partenaires, vers d'autres supports de communication et permettant une actualisation fréquente (annonce des manifestations).
- *Mettre en place un ensemble de supports d'information unifié* :
Il serait particulièrement utile de créer un topoguide à l'échelle du Pays et des fiches « Info Rando® » indépendantes pour promouvoir les circuits auprès des touristes et des excursionnistes de passage.
Il est important, pour la lisibilité de l'offre, de faire apparaître une unité d'information (charte graphique) entre les différents supports d'information.
- *Création d'un système d'information touristique* :
Il s'agit d'une base informatique à disposition des agents d'accueil leur permettant de délivrer aux touristes une information pertinente, complète et réactualisée. Les Systèmes d'Informations Géographiques (SIG) sont des outils appropriés à la communication de l'information. Ils peuvent être disponibles en consultation dans les sites d'accueil du public.
- *Evaluation et diagnostic de la fréquentation* :
L'utilisation des écompteurs sur les sentiers de randonnée permet de connaître le nombre de passages et de diagnostiquer les éventuels problèmes de surfréquentation d'itinéraires. La mesure objective de la fréquentation permet de justifier des décisions de modification, de réajustement de l'offre destinées à prévenir des dégradations de l'environnement.

AXE 4 – Mise en réseau des acteurs – randonnée pédestre

CONTEXTE

Les + :

- 17 structures privées et associatives, actives et pérennes, maillent le territoire
- Les collectivités territoriales et le milieu associatif sont déjà très investis dans le développement de la randonnée
- De multiples acteurs sont intéressés par le développement de la randonnée pour la mise en valeur du patrimoine et pour l'économie locale

Les - :

- On constate un isolement des acteurs, qui souvent ne connaissent pas les principes de la mise en place de circuits
- Il n'existe aucune structure de coordination et de concertation pour aider les porteurs de projet
- Peu de concertation entre les collectivités territoriales lors de la conception des parcours
- Risque de démotivation du milieu associatif
- Peu de communication entre les différents utilisateurs des sites

ENJEUX

- Construction d'une identité commune
- Cohérence territoriale dans l'accueil et la qualité des services et des prestations
- Renforcement de l'identité « sport de nature » du pays

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Organiser la concertation entre les acteurs du tourisme et des sports de nature
- Organisation de journées d'animation et de formation
- Implication des acteurs dans l'actualisation des informations

OBJECTIFS :

**Mutualiser les compétences
Favoriser les échanges
Diffuser l'information**

RESULTATS ATTENDUS

- Créer du lien entre les acteurs sportifs, touristiques et institutionnels du territoire
- Une meilleure orientation des projets
- Une meilleure connaissance de l'existant
- L'amélioration de l'attractivité de l'offre

Axe 4 : Mise en réseau des acteurs

Enjeux :

- *Construction d'une identité commune :*
Travailler à la mutualisation des compétences, des expériences et des moyens afin d'être plus performant et plus cohérent dans les actions de développement.
- *Cohérence territoriale dans l'accueil et la qualité des services et des prestations :*
Favoriser la démarche partenariale qui permet d'améliorer « l'articulation » des différents niveaux de réponse aux demandes de la clientèle touristique (accueil sur le territoire, orientation vers les sites ou les prestataires, qualité de l'accueil commercial, etc.).
- *Renforcement de l'identité « sport de nature » du Pays :*
Créer une représentation valorisante et attractive du territoire à partir de la présentation du réseau d'itinéraires de randonnée, aussi bien chez les acteurs du sport et du tourisme que chez la population locale et touristique.

Objectifs :

- *Mutualiser les compétences* pour pouvoir prodiguer des conseils et une aide technique aux porteurs de projets.
- *Favoriser les échanges* entre tous les acteurs des filières sportive et touristique.
- *Diffuser l'information* et les connaissances liées au territoire auprès des professionnels et du public.

Propositions d'actions :

- *Organiser la concertation entre les acteurs du tourisme de pleine nature :*
Il s'agit d'offrir aux différents acteurs du tourisme (OT, prestataires privés, milieu associatif) la possibilité de se concerter sur des projets du domaine commercial, associatif, public.
Regrouper les porteurs de projets à l'échelle du Pays permettrait de leur donner un poids et une légitimité institutionnelle et partenariale. Le Pays serait garant d'une politique globale visant à recentrer l'offre et à harmoniser les projets de développement de circuits.
Ce regroupement peut s'effectuer par différents moyens, qui sont autant de façons de répondre aux objectifs que le pays et les acteurs du territoire se seront fixés : création d'une cellule de concertation intervenant au cas par cas, ouverture d'un centre de ressources des sports de nature, création d'une commission spécialisée au sein du Pays, etc.
- *Organisation de journées d'animation et de formation :*
Afin d'avoir une meilleure connaissance de l'activité randonnée, de l'offre d'itinéraires et du patrimoine, des journées de pratique et de formation pourraient être dispensées aux personnels des offices du tourisme et aux prestataires qui le désirent. L'objectif est d'améliorer la connaissance du territoire par les acteurs ainsi que la pertinence des renseignements fournis aux touristes.
- *Implication des acteurs dans l'actualisation des informations :*
Animation et alimentation du système d'information touristique informatique et animation du site Web sur la randonnée par le réseau d'acteurs.

PROPOSITIONS Randonnée pédestre
Équitation
Course d'Orientation
Tir à l'arc
Vélo Tout Terrain
Escalade
Spéléologie
Canoë-Kayak
Vol libre

B. L'équitation.

PROPOSITIONS Randonnée pédestre
Équitation
Course d'orientation
Tir à l'arc
Vélo Tout Terrain
Escalade
Spéléologie
Canoë-Kayak
Vol Libre

AXE 1 – Gestion durable des sites de pratique – équitation

CONTEXTE

Les + :

- Tout le territoire est un espace de pratique utilisé ou potentiel
- Ouverture des domaines ONF aux sports de nature
- 912 km de sentiers (dont Transéquestre et RV) accessibles à l'équitation
- Concentration des prestataires et des hébergements équestres dans le nord du Pays
- Projet de création du Schéma Départemental Équestre (prise en charge de la signalétique et des aménagements)
- Augmentation du nombre de pratiquants de loisir équestre en France

Les - :

- La Transéquestre n'est pas intégrée au PDIPR : la remise en cause des conventionnements menace la pérennité des sentiers
- Balisage aléatoire et discontinu des sentiers et de La Transéquestre
- Pas d'hébergement ou centre de tourisme équestre labellisé CNTE sur le territoire
- Faible prise en compte des besoins de l'équitation dans les projets de sentiers
- Risque de conflit d'usage (avec vététistes, marcheurs) lié aux dégradations de sentiers

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Créer des itinéraires en boucle
- Évaluer la faisabilité de création d'itinéraires dans les propriétés de l'ONF
- Requalification de la Transéquestre et du Réseau Vert
- Mettre en place une signalétique

OBJECTIFS :

Développer l'offre d'ESI
Adapter les itinéraires
Sécuriser les itinéraires
Pérenniser les itinéraires
Impliquer les prestataires

ENJEUX

- Territoriaux
- Reconnaissance des besoins de la pratique
- Pérennité des itinéraires
- Responsabilité juridique :

RESULTATS ATTENDUS

- Augmentation de l'offre d'itinéraires dans le pays HLV
- Structuration de l'offre et identification des besoins spécifiques de l'activité
- Pérennité des circuits conventionnés
- Résolution des problèmes juridiques
- Implication croissante des acteurs du TE dans l'entretien des itinéraires

Axe 1 : Gestion durable des sites de pratique

Enjeux :

- *Territoriaux* :
Choix des zones géographiques de développement à partir de critères économiques, sociaux, environnementaux et institutionnels.
- *Reconnaissance des besoins de la pratique* :
La spécificité de la randonnée équestre a besoin d'être reconnue afin de proposer des sites de pratique adaptés qui préviennent les conflits d'usages potentiels avec les autres randonneurs.
- *Pérennité des itinéraires* :
La gestion planifiée des itinéraires sur le long terme doit être envisagée dans les projets de développement.
- *Responsabilité juridique* :
Les conventionnements avec les propriétaires contribuent à la pérennité des parcours.

Objectifs

- *Développer* : améliorer l'existant et créer de nouveaux itinéraires.
- *Adapter* : proposer des itinéraires adaptés à la demande actuelle.
- *Sécuriser* : protéger les cavaliers et leur monture utilisant les sentiers.
- *Pérenniser* : prévoir l'intégration des circuits dans le futur schéma équestre.
- *Impliquer les prestataires* dans les projets d'aménagement d'itinéraires.

Propositions d'actions :

- *Créer des itinéraires en boucle* :
Labellisés et promotionnés, ils permettront de compléter le réseau linéaire existant et d'enrichir l'offre actuelle. Il pourra s'agir de boucles créées à partir de la Transéquestre.
- *Evaluer la faisabilité de création d'itinéraires dans les propriétés de l'ONF* :
Le projet de loi d'orientation sur la forêt devrait permettre une extension des espaces accessibles. Le code forestier va consacrer la multifonctionnalité des espaces forestiers et définir les conditions dans lesquelles l'ouverture au public peut être organisée aussi bien en forêt d'Etat qu'en forêt privée. Une coopération entre les cavaliers et les forestiers est donc envisageable.
- *Requalification de la Transéquestre et du Réseau Vert®* :
Il s'agit d'assurer la pérennité et l'attractivité de ces itinéraires par la requalification de son tracé. La réflexion doit porter sur la longueur des étapes proposées aux randonneurs, à partir de l'identification du réseau d'hébergements équestre existant. Il est important d'apporter une aide pour le conventionnement des terrains empruntés par ces itinéraires.
- *Mettre en place une signalétique* :
Celle-ci renverra notamment les cavaliers sur des hébergements adaptés.

AXE 2 – Développement socio sportif – équitation

CONTEXTE

Les + :

- 1er sport de nature, dans le département, en nombre de licenciés
- Augmentation constante du nombre de licenciés du club de Creissan
- Un public jeune
- Intérêt pour les activités équestres manifesté par le milieu scolaire
- De nombreux pratiquants non licenciés (TE)
- Pérennité de la Transéquestre assurée par la FFE et le CDTE

Les - :

- Difficulté pour rentabiliser les structures équestres : charges d'entretien très importantes
- 1 seul club fédéré, pas de licenciés TE
- Coût du transport prohibitif pour l'acheminement des scolaires
- Manque de pratiquants dû à l'éloignement des centres urbains
- Difficulté d'organisation de compétitions : concurrence des événements Montpelliérains, coût du transport des chevaux
- Pas de pratique fédérale autre que les disciplines olympiques
- Manque de compétitions « phares » au rayonnement national
- Signalétique : balisage discontinu des sentiers et de la Transéquestre

ENJEUX

- Pérennité des structures équestres
- Éducatif et social
- Diversité des pratiques
- Dynamisme fédéral

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Soutenir les structures équestres.
- Agir en faveur des publics scolaire et social.
- Organiser la promotion des activités et des itinéraires équestres

OBJECTIFS :

Développer les structures
Rendre accessible
Promouvoir les linéaires
Dynamiser la vie associative

RESULTATS ATTENDUS

- Pérennisation des centres existants
- Création de clubs de Tourisme Équestre
- Augmentation du nombre de licenciés.
- Partenariats avec les scolaires
- Instauration d'une manifestation et de compétitions annuelles

Axe 2 : Développement socio-sportif

Enjeux :

- *Pérennité des structures équestres :*
Le maintien de la dynamique du club de Creissan et la survie économique des structures équestres du Pays conditionnent le devenir de l'activité sur ce territoire.
- *Educatif et social :*
L'accessibilité à l'équitation pour les plus jeunes est souhaitée par le milieu scolaire, mais pose question du point de vue opérationnel.
- *Diversité des pratiques :*
Travailler à équilibrer la représentation des différentes disciplines équestres, et notamment le Tourisme Equestre.
- *Dynamisme fédéral :*
Revitaliser le mouvement sportif sur le Pays pour les disciplines traditionnelles, et surtout pour le Tourisme Equestre.

Objectifs

- *Développer les structures* équestres porteuses de projets d'agrandissement ou de diversification.
- *Rendre accessibles* les activités équestres pour le public scolaire.
- *Dynamiser* la vie associative.
- *Promouvoir les linéaires* du Pays pour la pratique du Tourisme Equestre

Propositions d'actions :

- *Soutenir les structures équestres :*
Valoriser les savoirs et les compétences de ces structures en soutenant les projets de développement, en leur apportant un soutien technique et financier.
- *Agir en faveur des publics scolaire et social :*
Privilégier les actions en faveur de ces publics, favoriser les échanges entre structures.
- *Organiser la promotion des activités et des itinéraires équestres :*
Mobiliser le mouvement sportif et les prestataires pour organiser des compétitions d'importance, ainsi qu'un événement équestre d'envergure nationale sous la forme d'une randonnée itinérante utilisant la Transéquestre et le Réseau Vert®.

AXE 3 – Valorisation de l'offre touristique – équitation

CONTEXTE

Les + :

- Intérêt de la zone PNRHL pour la pratique équestre.
- Augmentation du nombre de pratiquants de l'activité loisir équestre en France, clientèle potentielle importante.
- Tendance à la pratique « en famille ».
- Prestataires et hébergements concentrés dans le nord du pays
- Projet CDTE de créer des circuits en boucle.

Les - :

- Phénomène de saisonnalité très marqué.
- Pas de randonnées en boucle labellisées.
- Offre modeste d'hébergements adaptés à l'équitation.
- Aucun hébergement ou centre de TE labellisé CNTE.
- Peu de centres équestres affiliés s'intéressent au TE : offre de randonnées limitées, au profit de la compétition.
- Hébergements « communautaires » existants ne correspondent pas à la demande actuelle.
- Promotion déficiente.
- Communication sur Internet peu développée ou peu fiable.

ENJEUX

- Economique / Touristique
- Adaptation à l'évolution des comportements touristiques
- Aménagement du territoire
- Protection de l'environnement
- Communication / Promotion
- Image du territoire

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Aider et promouvoir les hébergeurs le long des linéaires.
- Favoriser la création de produits de TE familiaux avec les prestataires.
- Adapter l'offre et sa promotion à la période hors-saison.
- Créer un site Internet dédié à la communication touristique équestre dans l'Hérault.
- Diffuser des documents relatifs aux structures équestres existantes auprès des hébergeurs de proximité.

OBJECTIFS :

Moderniser
Innover
Collaborer
Structurer
Communiquer

RESULTATS ATTENDUS

- Amélioration de la notoriété et de l'image de « territoire équestre »
- Augmentation du volume de clientèle touristique équestre, ponctuellement pendant la manifestation et tout au long de l'année.
- Augmentation du chiffre d'affaire des établissements d'hébergement (équestres et autres).
- Dynamisation de l'économie touristique locale grâce à la collaboration entre les prestataires de différentes APPN.
- Augmentation de l'attractivité des structures d'hébergement

Axe 3 : Valorisation de l'offre touristique

Enjeux :

- *Economique /Touristique* : pérennisation des structures équestres et des emplois, capacité à répondre à la demande spécifique de la clientèle.
- *Evolution des comportements touristiques* : le niveau d'exigence de la clientèle a augmenté en matière de qualité des hébergements, des prestations et activités proposées.
- *Aménagement du territoire*: créer un équilibre entre le nord et le sud du territoire.
- *Protection de l'environnement* : l'offre touristique ne doit pas se faire sans engagement vis-à-vis des aspects paysagers et environnementaux.
- *Communication/Promotion* : pour augmenter l'attractivité du territoire.
- *Image du territoire* : reconnaissance du territoire comme « destination cheval ».

Objectifs

- *Moderniser* : améliorer la mise en marché des produits du Tourisme Equestre.
- *Innover* : proposer de nouveaux produits.
- *Collaborer* : créer du lien entre les structures et les collectivités.
- *Structurer* la filière équestre à l'échelle du Pays.
- *Communiquer* : mettre en place un plan de communication.

Propositions d'actions:

- *Aider et promouvoir les hébergeurs le long des linéaires* : en améliorant la mise en marché de leur structures et prestations. Une aide pourrait aussi être accordée dans une démarche d'obtention de label « centre de tourisme équestre ».
- *Favoriser la création de produits de Tourisme Equestre familiaux avec les prestataires* : création d'un nouveau produit touristique permettant d'effectuer un séjour multi activités, (équitation, randonnée pédestre, VTT, canoë kayak,...) à partir du même point de départ (CE multiactivités). Cette coordination de différentes prestations touristiques devra s'appuyer sur l'identification des occupations extra équitation des cavaliers en vacances et des personnes accompagnantes.
- *Adapter l'offre et sa promotion à la période hors-saison* : en s'appuyant sur le côté chaleureux des hébergements ruraux et de montagne. Possibilité d'élaborer des projets collectifs territoriaux autour de l'utilisation du cheval, de l'élevage...
- *Créer un site Internet dédié à la communication touristique équestre dans l'Hérault* : des informations comme, la présentation de la manifestation annuelle, des prestataires, de la qualité des itinéraires, des différents clubs de Tourisme Equestre et de leurs activités pourront servir de support et alimenter le site.
- *Diffuser des documents relatifs aux structures équestres existantes auprès des hébergeurs de proximité* : afin de favoriser les échanges commerciaux et développer un réseau.

AXE 4 – Mise en réseau des acteurs – équitation

CONTEXTE

Les + :

- Absence de conflits d'usage impliquant les cavaliers.
- Accès de la filière équestre au statut agricole et à ses avantages.
- Projet de convention entre la FFRP et le CNTE.

Les - :

- Cloisonnement et protectionnisme des pratiques équestres.
- Problèmes d'implication et de coordination des structures équestres.

PROPOSITIONS D'ACTIONS

- Aider et solidariser les prestataires d'hébergement équestre.
- Impliquer par convention les pratiquants fédérés et les prestataires .
- Réunir tous les acteurs locaux autour d'un projet.
- Permettre la collaboration entre plusieurs filières de sports de nature.
- Regrouper les acteurs du territoire.

OBJECTIFS :

Informer et impliquer les acteurs
Mutualiser les offres (touristiques et sportives)

ENJEUX

- Cohérence territoriale
- Fiscal
- Interdisciplinarité

RESULTATS ATTENDUS

- Une plus grande diversité dans l'offre touristique existante et dans ses potentialités de développement.
- Une prise de connaissance des attentes et des besoins des autres utilisateurs des espaces naturels.
- Une plus grande efficacité dans la promotion de l'offre de sport et de loisir équestre.
- L'augmentation globale des recettes liées au TE.

Axe 4 : Mise en réseau des acteurs

Enjeux :

- *Cohérence territoriale* : une mutualisation des compétences amènera à une cohérence dans les actions de développement.
- *Fiscal* : rentabilité et pérennité des structures privées d'encadrement et d'hébergement ; retombées économiques indirectes sur les commerces et les services du pays.
- *Interdisciplinarité* : faire de la gestion concertée des différentes disciplines sportives une force au service de la cohérence de l'offre et du territoire.

Objectifs

- *Informier et impliquer les acteurs* pour une co-gestion de projets
- *Mutualiser les offres* : touristiques et sportives

Propositions d'actions

- *Aider et solidariser les prestataires d'hébergement équestre* par la création de nouveaux parcours itinérants.
- *Impliquer par convention les pratiquants fédérés et les prestataires* dans l'entretien et la pérennisation des sentiers qui constituent leurs espaces de pratique ou un de leurs outils de travail.
- *Réunir tous les acteurs locaux autour d'un projet* d'événementiel du Tourisme Equestre.
- *Permettre la collaboration entre plusieurs filières de sports de nature* pour le montage d'un nouveau produit touristique multi activités.
- *Regrouper les acteurs du territoire au sein d'une « structure » de concertation officielle* et les mettre en réseau par la mutualisation de l'offre grâce au site internet.

C. La course d'orientation

AXE 1 - Gestion durable des sites de pratique – course d'orientation

CONTEXTE

Les + :

- Activité respectueuse du milieu naturel
- Potentiel très important sur le territoire
- Activité à associer avec animations nature / éducation à l'environnement
- Investissement faible, et peu d'entretien pour les sites de pratique
- Pas d'impact sur le milieu, même en compétition
- Peu de sites cartographiés facilement accessibles

Les - :

- Nature juridique souvent privée, frein au développement
- Information absente sur l'existant pour tous les publics
- Conflits d'usage possibles sans concertation

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Aider à la réalisation de cartes
- Aider au conventionnement des espaces à cartographier
- Inciter et soutenir la mise en place de PPO
- Informer pour inciter les pratiques
- Coordonner des partenariats pour les projets de développement des activités

OBJECTIFS :

Soutenir
 Développer
 Valoriser

ENJEUX

- Accessibilité à l'activité : développement des sites, meilleure lisibilité de l'existant
- Respect et mise en valeur du milieu naturel
- Responsabilité juridique : pérennisation par le maîtrise de la nature juridique et la conciliation des usages

RESULTATS ATTENDUS

- Mise en valeur du territoire
- Développement de la pratique tout public et des PPO
- Meilleure accessibilité aux cartes réalisées
- Développement concerté et sécurisation de la pratique

Axe 1 : Gestion durable des sites de pratique

Enjeux :

- Développement des sites de pratique :
Harmoniser l'offre à l'échelle du Pays en cohérence avec les critères de qualité de la FFCO.
- Amélioration de la lisibilité de l'offre :
Il s'agit de faire connaître et mettre en valeur les espaces de pratique en signalant l'existence de sites (cartes) par une signalétique spécifique.
- Pérennité des sites de pratique :
Il s'agit de s'assurer de la pérennité des sites de pratique au regard des natures juridiques des espaces cartographiés, et en conciliant les différents usages.
- Découverte de l'environnement :
Intégrer la course d'orientation dans des programmes et actions d'éducation à l'environnement.

Objectifs :

- Soutenir et développer l'activité.
- Mettre en valeur les richesses territoriales du Pays.

Propositions d'actions :

- Susciter et aider la réalisation de cartes d'orientation, en parallèle et avec le programme « 1 collège 1 carte ».
- Aider au conventionnement avec les propriétaires, et avec les utilisateurs des espaces (ex : chasseurs).
- Mise en place de Parcours Permanents d'Orientation :
Soutenir et inciter les communes et/ou communautés de communes pour la création de Parcours Permanent d'Orientation en cohérence avec les normes fédérales pour être labellisé.
- Faire connaître l'existence d'espaces de pratique dans les opérations de communications du pays, ainsi que sur les sites déjà cartographiés.
- Coordonner un partenariat :
Entre le secteur scolaire, le CDCO, et les acteurs en éducation à l'environnement, pour utiliser la course d'orientation comme un outil de sensibilisation et de découverte des milieux naturels et du patrimoine.

AXE 2 - Développement socio sportif – course d'orientation

CONTEXTE

Les + :

- Pratique peu onéreuse
- Accessible à tout public (débutant à expert)
- Investissement léger et durable
- 1 cartographe présent sur le territoire
- Programme 1 collège 1 carte

Les - :

- Aucun club sur le territoire HLV
- Peu de manifestation, et pas sur des sites cartographiés FFCO
- Peu de communes/collèges équipés de cartes FFCO
- Pratique en collège conditionnée par la volonté des professeurs

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Étoffer le Pays en espaces cartographiés
- Inciter à la formation à l'encadrement de l'activité et à la création d'association
- Soutenir et développer des actions avec le public scolaire (écoles primaires et collèges)
- Élaborer un projet de développement sportif en s'appuyant sur la concertation et le partenariat entre les acteurs

OBJECTIFS :

Diversifier
Développer
Dynamiser

ENJEUX

- Développement de l'activité et renforcement de la pratique scolaire
- Vie associative à développer
- Valorisation de l'identité sportive territoriale

RESULTATS ATTENDUS

- Extension de la pratique auprès des jeunes
- Création de club ou de section course d'orientation
- Diversification de la pratique, et des niveaux de la pratique

Axe 2 : Développement socio-sportif

Enjeux :

- Développer la pratique.
- Inciter et renforcer la pratique dans le cadre scolaire.
- Vie associative : aujourd'hui inexistante sur le territoire, elle est vouée à se développer.
- Renforcement de l'identité sportive de nature du Pays.

Objectifs :

- Diversifier et développer la pratique : accessibilité.
- Dynamiser.

Propositions d'actions :

- *Etoffer le territoire en espaces cartographiés*, en sélectionnant les sites correspondants aux publics et objectifs ciblés pour le développement de l'activité (en appui sur le schéma existant)
- *Inciter la formation à l'encadrement* de l'activité (professeurs, animateurs locaux) et à la création d'associations fédérales.
- *Concier les acteurs du milieu scolaire et le CDCO* pour développer la pratique par la mise en place de rencontres interscolaires sur les sites déjà cartographiés et sur de nouveaux espaces ; aider à la prise en charge des transports.
- *Aider au développement des pratiques :*
Etablir un partenariat avec le CDCO et les clubs de l'Hérault pour mettre en place des animations et des compétitions sur le territoire ; s'appuyer sur le réseau existant des Foyers Ruraux pour développer des sections orientation, et pourquoi pas avec les acteurs de la randonnée (pédestre, équestre, VTT).

AXE 3 - Valorisation de l'offre touristique – course d'orientation

CONTEXTE

Les + :

- Pratique tout public et familiale aisées
- Outil de découverte du milieu naturel et du patrimoine local
- Les PPO : permettent une utilisation tout public

Les - :

- Pas de support d'information valorisant l'existant
- Peu d'aides financières sans passer par le programme 1collège/1carte
- Pas de projet d'animation et de découverte
- Pas de PPO sur le territoire
- Pas de retombées économiques de l'activité

PROPOSITIONS D'ACTIONS

- Définir des sites à valoriser avec l'activité orientation
- Faire connaître les sites et l'activité vers différents publics
- Mettre en place des manifestations de découverte et de promotion pour des publics différents, et implanter des PPO à thème

OBJECTIFS :

Diversifier
Développer
Communiquer

ENJEUX

- Développement de la pratique de loisir et touristique
- Valorisation du milieu naturel et du patrimoine
- Attractivité du territoire et de l'offre

RESULTATS ATTENDUS

- Diversification de l'offre touristique
- Valorisation des richesses du territoire
- Augmentation du nombre de sites de pratique et de PPO

Randonnée pédestre
Equitation
Tir à l'arc
Vélo Tout Terrain
Escalade
Spéléologie
Canots-Kayak
Vol Libre

Randonnée pédestre
Equitation
Course d'orientation
Tir à l'arc
Vélo Tout Terrain
Escalade
Spéléologie
Canots-Kayak
Vol Libre

Axe 3 : Valorisation de l'offre Touristique

Enjeux :

- Développement de la pratique auprès d'un large public, de loisir et touristique.
- Valorisation du milieu naturel et du patrimoine.
- Développer l'attractivité du territoire et de l'offre.

Objectifs :

- Accessibilité : diversifier et développer la pratique.
- Communiquer.
- Animer, en favorisant l'accès à une activité peu onéreuse.

Propositions d'actions :

- *Définir des espaces à valoriser (prioritairement d'accès public) :*
Utiliser l'activité orientation comme outil de découverte, puis aider à la mise en place de cartographies et de parcours à thème sur ces sites (ex : PPO élaborés notamment avec les acteurs en environnement du Pays).
- *Faire connaître l'existence des cartes et sites à explorer auprès des publics visés :*
Plaquettes dans les OT, site Internet, signalétique. Une formation simple auprès du personnel d'animation (OT, PNRHL, prestataires) leur permettra de valoriser le territoire avec l'outil « orientation » auprès du public.
- *Développement de manifestations et de PPO à thème :*
Sorties découverte « orientation/environnement ou orientation/patrimoine », raids multisports, « parcours familles ». C'est un moyen de faire connaître et développer la discipline auprès du tissu social et associatif local. La course d'orientation est une activité très accessible et peu onéreuse, qu'il convient de proposer plus largement à la population locale.

AXE 4 - Mise en réseau des acteurs – course d'orientation

CONTEXTE

Les + :

- Tout projet de développement de l'activité orientation est un outil de conciliation des usages
- Beaucoup de pratique scolaire

Les - :

- Pas de pérennité de l'activité sans concertation et conventionnement

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Concerter les acteurs locaux et le CDCO pour développer la pratique
- Utiliser les compétences locales dans les projets de développement

OBJECTIFS :

Sécuriser
 Limiter les conflits
 Concerter
 Échanger pour impliquer
 Soutenir

ENJEUX

- Conciliation des usages
- Démarche partenariale
- Développement local concerté

RESULTATS ATTENDUS

- Créer du lien entre les acteurs du territoire
- Meilleure orientation des projets
- Meilleure implication des partenaires concernés
- Amélioration de l'attractivité de l'offre

Axe 4 : Mise en réseau des acteurs

Enjeux :

- Conciliation des usages sur les espaces, en développant la pratique
- Démarche partenariale
- Développement local concerté

Objectifs :

- Limitation des conflits
- Sécurisation des pratiques
- Favoriser les échanges sur les projets de développement
- Impliquer les acteurs concernés

Propositions d'actions :

- Concerter les acteurs potentiels locaux pour développer la pratique :
(Scolaires, associatifs multi activité, secteur environnement, secteur tourisme et le CDCO) :
repérages de sites, définition de la vocation de ces espaces, aménagements possibles, et animations à mettre en place.
- Mettre en place des rencontres avec les utilisateurs de ces espaces :
Pour le conventionnement et la conciliation des usages (propriétaires, chasseurs, agriculteurs).
- Utiliser les compétences locales dans les projets de développement :
Intégrer le BE orientation et l'unique cartographe du territoire dans ces projets (association Roue Libre), avec avis du CDCO.

D. Le tir à l'arc.

AXE 1 – Gestion durable des sites de pratique – tir à l’arc

CONTEXTE

Les + :

- Un site municipal et un site privé conventionnés, entretenus et gérés par les clubs pour la pratique du tir Nature.
- Ceux sont les deux seuls sites tir Nature du département.
- Un environnement naturel propice à l’activité.

Les - :

- Pas de schéma tir à l’arc.

ENJEUX

- Juridique.
- Développement sportif.
- Respect de l’environnement.

PROPOSITIONS D’ACTIONS

- Développer et aider au conventionnement de sites.
- Faciliter l’accès des sites aux différents publics.

OBJECTIFS :

Coordonner
Sécuriser
Conseiller

RESULTATS ATTENDUS

- Diversification des sites conventionnés.
- Meilleure fréquentation des sites.

Axe 1 : Gestion durable des sites de pratique

Enjeux :

- *Juridique* : conventionnement avec le Département pour une mise en valeur et une protection des sites.
- *Développement sportif* : il s'agit de faciliter l'accès aux différents pratiquants afin d'optimiser les sites, mais dans une gestion raisonnée.
- *Respect de l'environnement* : le tir à l'arc nature bénéficie d'une image positive et mérite d'être valorisé de par les valeurs qu'il véhicule.

Objectifs :

- *Coordonner* : les actions en faveur du développement de sites.
- *Sécuriser* : les sites.
- *Conseiller* : les structures pour la mise en place de projets.

Propositions d'actions :

- *Développer et aider au conventionnement de sites* : avec les structures locales de tir à l'arc en vue de la mise en place d'un schéma départemental.
- *Faciliter l'accès des sites aux différents publics* : en créant des partenariats et en soutenant des projets « sport/environnement ».

AXE 2 – Développement socio sportif – tir à l'arc

CONTEXTE

Les + :

- Les Archers de Roquebrun représentent le département lors des Championnats de France de tir nature.
- Les sections TA des Foyers Ruraux sont un réservoir potentiel d'archers pour développer la pratique.
- L'activité est accessible aux publics scolaire, Handisport et Sport Adapté.
- La pratique du tir nature est essentiellement compétitive.
- Pratique de l'activité sur beaucoup de manifestations sportives durant l'année.

Les - :

- La pratique du TA est peu développée dans les programmes scolaires.
- L'encadrement qualifié (BE) fait défaut.
- Un seul club fédéral sur le Pays et baisse du nombre de licenciés.
- 60% des pratiquants sont licenciés dans les clubs extérieurs au Pays.
- Seul le tir nature est proposé.

ENJEUX

- Accessibilité de l'activité.
- Développement de la vie associative.
- Education et santé.

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Former des cadres techniques de tir à l'arc.
- Développer différentes disciplines et la pratique du tir nature en initiation.
- Développer l'activité en milieu scolaire.
- Aider au développement de rencontres sportives.

OBJECTIFS :

Organiser
Dynamiser
Former

RESULTATS ATTENDUS

- Augmentation des licenciés.
- Qualification des cadres.
- Image du tir nature plus sportive.

Axe 2 : Développement socio-sportif

Enjeux :

- *Accessibilité de l'activité* : activité encore considérée comme confidentielle, il faut penser des actions pour attirer et fidéliser les pratiquants.
- *Développement de la vie associative* : le dynamisme du tissu associatif local influence l'équilibre social et économique du territoire. Le renforcement de la vie associative liée à la pratique du TA participerait au bon fonctionnement de ce système.
- *Education et santé* : le tir à l'arc bénéficie d'une image positive auprès des enfants. C'est un sport de rigueur, de précision, de concentration, de régularité qui développe l'équilibre, la volonté, la maîtrise de soi et la résistance au stress.

Objectifs :

- *Organiser* : la filière et encourager de nouvelles pratiques.
- *Dynamiser* : aider au développement des structures.
- *Former* : aider à la formation de Brevets d'Etat.

Propositions d'actions :

- *Former des cadres techniques de tir à l'arc* : afin de développer l'emploi sportif dans le milieu fédéral et créer une dynamique locale.
- *Développer différentes disciplines et la pratique du tir nature* : la diversification de l'offre en TA permettrait de retenir les pratiquants du territoire s'exerçant dans les clubs hors pays. D'autre part, proposer de l'initiation en tir à l'arc nature, afin de le rendre accessible au plus grand nombre et valoriser les sites.
- *Développer l'activité en milieu scolaire* : de manière régulière, en participant aux montages de projet et en aidant les structures.
- *Aider au développement de rencontres sportives* : avec les Fédérations Handisport, Sport Adapté et Foyers Ruraux afin de créer du lien.

AXE 3 – Valorisation de l'offre touristique – tir à l'arc

CONTEXTE

Les + :

- Deux sites de qualité pour la pratique du tir nature.
- Activité complémentaire pour les prestataires privés des sports de nature.
- Activité facile d'accès au public touristique, en loisir et en famille.
- Le tir nature est une activité de valorisation du territoire, de découverte du milieu.

Les - :

- Une offre mal valorisée, confidentielle.
- Fréquentation des sites exclusivement fédérale.
- Peu d'hébergement pour accueillir des stages fédéraux.
- Pas de Brevet d'État, ni de prestataires dans l'activité.
- Manque d'évaluation des retombées économiques.
- Communication insuffisante sur les clubs fédéraux et sur les sites de pratique.

ENJEUX

- Économie et emploi.
- Attractivité de l'offre.
- Développement touristique.

PROPOSITIONS D'ACTIONS

- Mettre en place des animations de découverte.
- Accompagner la mise en place de projet.
- Développer et valoriser la pratique de loisir du tir nature.
- Proposer aux prestataires des SN de diversifier leurs activités.
- Constituer un réseau d'acteurs du TA.
- Développer la communication et la promotion de l'activité.

OBJECTIFS :

Communiquer
Développer

RESULTATS ATTENDUS

- Augmentation de la pratique loisir.
- Valorisation du territoire.
- Retombées économiques de l'activité.

PROPOSITIONS

Randomnée pédestre
Equitation
Course d'orientation
Tir à l'arc
Vélo Tout Terrain
Escalade
Spéléologie
Canoë-Kayak
Vol Libre

Axe 3 : Valorisation de l'offre Touristique

Enjeux :

- *Économie et emploi* : le développement de l'activité est essentiel pour permettre la création d'emplois ou pour les pérenniser.
- *Attractivité de l'offre* : le tir à l'arc, bien qu'attirant une clientèle de plus en plus nombreuse, mériterait d'être plus performant au niveau de l'offre.
- *Développement touristique* : l'offre diversifiée permettrait ainsi de capter une clientèle de loisirs et de la fidéliser.

Objectifs :

- *Communiquer* : pour plus de reconnaissance de l'activité.
- *Développer* : des produits plus ciblés.

Propositions d'actions :

- *Mettre en place des animations de découverte* : pour sensibiliser la clientèle au bienfait de l'activité et à son côté ludique.
- *Accompagner la mise en place de projet* : en aidant et expertisant les projets présentés par les structures.
- *Développer et valoriser la pratique de loisir du tir nature* : comme outil de découverte du milieu naturel.
- *Proposer aux prestataires des sports de nature de diversifier leurs activités* avec le tir à l'arc.
- *Constituer un réseau d'acteurs* : offrir aux différents acteurs du tir à l'arc la possibilité de se concerter sur des projets du domaine commercial, associatif, public.
- *Développer la communication et la promotion de l'activité* : par une dynamique locale et à l'aide d'un site Internet, avec lien sur les sites des clubs du territoire.

AXE 4 – mise en réseau des acteurs – tir à l'arc

CONTEXTE

Les + :

- Diversité des structures associatives proposant l'activité.

Les - :

- Peu d'acteurs en tir à l'arc.
- Peu d'échanges entre les différents acteurs et leurs licenciés.

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Mettre en place une réflexion entre les différents acteurs du tourisme de pleine nature.
- Concerter les Fédérations pour développer la pratique du TA.
- Aider la mise en œuvre de projets issus de cette démarche.

OBJECTIFS :

Concertar
Dialoguer
Développer

ENJEUX

- Démarche partenariale.
- Cohérence territoriale.
- Mutualisation des compétences et des moyens.

RESULTATS ATTENDUS

- Création d'un centre de ressources des sports de nature.
- Développement des différentes disciplines du tir à l'arc et d'une dynamique locale.

PROPOSITIONS

Randonnée pédestre
Equitation
Course d'orientation
Tir à l'arc
Vélo Tout Terrain
Escalade
Spéléologie
Canoë-Kayak
Vol Libre

Axe 4 : Mise en réseau des acteurs

Enjeux :

- *Démarche partenariale* : les échanges entre fédérations, mouvements associatifs, prestataires, collectivités peuvent aboutir à des partenariats favorisant le développement de l'activité.
- *Cohérence territoriale* : il s'agit d'équilibrer le territoire en matière de développement du TA.
- *Mutualisation des compétences et des moyens* : afin que la gestion des projets soit efficace et qu'elle permette au tir à l'arc d'avoir une place privilégiée dans le développement du territoire.

Objectifs :

- *Concerter* : réunir les différents acteurs du TA, des autres activités, des collectivités, etc.
- *Dialoguer* : pour mettre en évidence les potentialités de chacun.
- *Développer* : des produits adaptés pour répondre à la demande.

Propositions d'actions :

- *Mettre en place une réflexion entre les différents acteurs du tourisme de pleine nature* : cette réflexion devrait permettre d'évaluer les besoins, les manques de chacun et, à terme de créer des produits répondant à des demandes spécifiques. Le tir à l'arc pourrait donc être mieux exploité.
- *Concerter les Fédérations pour développer la pratique du tir à l'arc* : avec la FFTA, les Foyers Ruraux, Handisport et Sport Adapté pour la création d'une dynamique locale.
- *Aider la mise en œuvre de projets issus de cette démarche* : créer et gérer un événement commun.

Randonnée pédestre
Équitation
Course d'Orientation
Tir à l'arc
PROPOSITIONS **Vélo Tout Terrain**
Escalade
Spéléologie
Canoë-Kayak
Vol libre

E. Le Vélo Tout Terrain.

AXE 1 – Gestion durable des sites de pratique – VTT

CONTEXTE

Les + :

- Présence de la GT34®
- Présence de la Voie Verte
- Un important kilométrage de circuits en boucle
- L'existence des labellisations « sites FFC » et « bases FFCT »
- La volonté des fédérations de développer l'offre de sites labellisés
- Qualité et diversité des paysages et reliefs permettant différentes pratiques
- Une image dynamique d'espace de pratique VTT pour les Hauts Cantons

Les - :

- Absence de sites labellisés FFC ou de bases FFCT
- Difficultés de coordination entre la FFC et la FFCT
- Pratique sauvage
- Manque d'homogénéité sur le territoire
- Manque d'hébergements sur la GT34®

ENJEUX

- Mises aux normes et sécurisation
- Structuration territoriale
- Image du territoire
- Opportunités de développement sportif et touristique
- Responsabilité juridique

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Aide à la labellisation de circuits
- Requalification de la GT34®
- Favoriser le conventionnement
- Gérer les risques sur les parcours monotraces

OBJECTIFS :

Développer l'offre
Labelliser
Donner une cohérence territoriale
Impliquer et soutenir les prestataires
Pérenniser les ESI

RESULTATS ATTENDUS

- Création de nouveaux sentiers VTT et amélioration de l'existant
- Augmentation de la fréquentation des boucles et de la GT34®
- Augmentation de l'activité des prestataires de service locaux
- Diminution de la pratique « sauvage » sur sites non adaptés
- Réduction des conflits d'usage
- Augmentation du pourcentage d'ESI conventionnés

Axe 1 : Gestion durable des sites de pratiques

Enjeux :

- *Mises aux normes et sécurisation des sites* : pour palier aux risques d'accident
- *Structuration territoriale* : pour équilibrer les dynamiques de territoire.
- *Image du territoire* : pour augmenter sa renommée et son attractivité
- *Opportunités de développement des activités sportives et touristiques* :
par la mise à dispositions d'ESI de qualité répondant à une demande.
- *Responsabilité juridique* : des dispositions sont nécessaires pour protéger la responsabilité des porteurs de projets qui peut être engagée en cas d'accident. De plus il convient de dégager les propriétaires privés de leur responsabilité civile pour éviter les interdictions de pratique et les conflits d'usage.

Objectifs :

- *Développer l'offre* d'itinéraires de pratique du VTT
- *Labelliser les espaces, sites et itinéraires* auprès de la FFC et de la FFCT pour assurer la sécurisation des sites et pour augmenter leur renommée.
- *Donner une cohérence territoriale* : s'appuyer sur les linéaires structurants (Voie Verte et GT34®) pour construire un développement territorial raisonné.
- *Impliquer et soutenir les prestataires* dans la politique de développement des espaces, sites et itinéraires.
- *Pérenniser les espaces, sites et itinéraires* par le conventionnement et par l'implication du mouvement sportif et des prestataires de service dans leur gestion.

Propositions d'actions :

- *Aide à la labellisation de circuits :*

Une telle politique peut contribuer à la structuration socio-spatiale des territoires. Elle doit permettre de canaliser la pratique « sauvage » vers les espaces dédiés, et doit diminuer les risques de conflits avec les autres utilisateurs (randonnée pédestre et équestre) par une spécialisation partielle des itinéraires ou par une signalétique de sécurité adaptée le cas échéant.

En s'appuyant sur le réseau de boucles existant et sur la présence de la Voie Verte et de la GT34®, il est possible de mettre en place une offre de circuits de bonne qualité qui soutiendrait l'image « VTT » des Hauts Cantons.

Nous avons identifié en particulier deux territoires qui rassemblent les caractéristiques nécessaires à cette démarche :

Premièrement, la zone des Avants Monts et du Somail-Caroux-Espinouse, située de part et d'autre du Jaur et de l'Orb entre les communes de St Pons, Mons et Roquebrun, dispose de réseaux de sentiers (Espace Rando du Somail, Parcours VTT de Berlou) et représente un pôle « sports de nature ». On trouve ici de nombreuses pratiques et un grand nombre de prestataires d'encadrement, notamment pour le VTT.

Deuxièmement, la zone des Monts d'Orb, avec ses importants réseaux de boucles s'appuyant sur le tracé de la GT34® (Parcours VTT d'Avène-les-Bains), représente également un territoire de sports de nature propice pour la démarche de labellisation.

- Requalification de la GT34® :

Il s'agit d'assurer la pérennité et l'attractivité de cet itinéraire par la requalification de son tracé. La réflexion doit porter sur la longueur des étapes proposée aux randonneurs, à partir de l'identification du réseau d'hébergement existant.

Les objectifs sont, d'une part, d'associer les prestataires d'hébergement à la démarche d'amélioration de l'itinéraire, et d'autre part, d'assurer sa promotion par le biais de la labellisation FFC.

- Favoriser le conventionnement :

Concernant les terrains privés accueillant les sites de pratique promotionnés, il est important d'encourager et de faciliter les conventionnements avec les propriétaires. Concernant des projets d'aménagement d'itinéraires, il est important d'intégrer la réflexion sur la nature juridique des terrains en amont des projets.

- Gérer les risque liés à la multirandonnée sur les parcours monotraces.

L'inventaire des sites de pratiques par activité (RP, VTT, Equestre) démontre que certains itinéraires monotraces (boucles d'Avène, les circuits de l'échappée belle en minervois et ceux de Berlou) sont fréquentés par différents types de randonneurs utilisant des moyens de locomotion différents. La mixité des randonneurs sur de tels parcours étroits peut poser de réels problèmes de sécurité, étant donné les différences de vitesse de déplacement.

Pour pallier à ce constat deux solutions existent :

- séparer les pratiques en balisant des parcours pédestres, des parcours VTT et des parcours équestres. Ces parcours autonomes les uns des autres règlent les problèmes de sécurité liés à la mixité des pratiques ;
- baliser dans le sens opposé un même itinéraire fréquenté par des pratiques différentes. Cette solution permet aux différents utilisateurs de voir simultanément le danger que représente une collision, et permet les manœuvres d'évitement nécessaires. Pour ce faire, il est nécessaire et impératif de baliser le parcours en apposant les marques de jalonnement face aux randonneurs pour lesquels elles sont dévolues. Dans ce cas, les marques de jalonnements ne sont visibles que dans le sens de progression voulu et déterminé pour une pratique, l'autre sens de progression étant balisé à l'identique, face au randonneur et réservé à l'autre pratique.

Cette préconisation s'articule autour d'une réflexion menée sur la sécurité sportive où il ressort que la visibilité du danger induit des notions de priorités (exemple du skieur aval qui a priorité sur le skieur amont).

Dans notre cas particulier, d'une mixité de pratiques sur un même espace, il n'est pas concevable de déterminer une priorité quelconque d'une pratique sur l'autre mais plutôt d'envisager, l'aménagement de l'espace, de façon à rendre cette mixité possible en favorisant la vision du danger par les pratiquants.

Dans le cas où l'itinéraire est fréquenté par des randonneurs pédestres, des « vététistes » et des cavaliers, il nous semble judicieux de réserver un sens de progression pour les VTT et l'autre pour les randonneurs et cavaliers.

En effet, randonneurs pédestres et équestres peuvent cheminer dans le même sens de progression sans réel danger, dans la mesure où un équidé par nature, fera tout pour éviter le piétinement d'un marcheur.

Cette procédure de balisage doit être accompagnée par un soutien signalétique au départ du circuit, informant les pratiquants randonneurs que l'itinéraire n'est pas exclusivement réservé à telle ou telle autre pratique.

AXE 2 – Développement socio sportif – VTT

CONTEXTE

Les + :

- Présence de la GT34® et de la Voie Verte au travers du territoire
- Un important kilométrage d'itinéraires de pratique
- 2 clubs FFCT, et 1 club FFC (section VTT)
- La diversité des disciplines permet d'attirer des publics variés.
- Des événements sportifs reconnus ponctuent la saison
- Un important réservoir de licenciés potentiels

Les - :

- Difficultés de coordination entre la FFC et la FFCT
- Les bénévoles qualifiés font défaut
- Pratique sauvage
- Conflits d'usage latents

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Aide a la labellisation de sites FFC ou de bases FFCT
- Aide a la mise en place d'aménagements structurants pour les nouvelles pratiques
- Développement de promenades familiales au abords des villes et villages
- Organisation de manifestations type « Prix du Département »

OBJECTIFS :

*Valoriser les sites
Conforter les pratiques
Inciter à la pratique de proximité
Dynamiser les clubs
Renforcer l'identité territoriale*

ENJEUX

- Accessibilité de l'activité
- Diversification de l'activité
- Vie associative
- Valorisation de l'identité territoriale

RESULTATS ATTENDUS

- Renforcement des pratiques « émergentes »
- Développement de la pratique familiale de proximité
- Hausse de la fréquentation des itinéraires dédiés au « VTT »
- Augmentation du nombre de licenciés
- Augmentation du nombre et de l'implication des bénévoles
- Amélioration de la renommée du territoire

PROPOSITIONS

Vélo Tout Terrain

Spéléologie
Escalade
Canoë-Kayak
Vol Libre

Equitation
Course d'orientation
Tir à l'arc

Randonnée pédestre

Axe 2 : Développement socio-sportif

Enjeux :

- *Accessibilité de l'activité.*

La question de la facilité d'accès à l'activité et aux sites de pratique renvoie à plusieurs problématiques comme la santé, la qualité du cadre de vie, l'impact environnemental de la pratique sauvage.

- *Diversification de l'activité.*

Il s'agit de répondre à la demande des habitants en matière d'espaces de pratique, pour les différentes disciplines associées au VTT qui se sont développées sur le territoire.

- *Vie associative.*

Le dynamisme du tissu associatif local influence l'équilibre social et économique du territoire. Le renforcement de la vie associative liée à la pratique du VTT participerait au bon fonctionnement de ce système.

- *Valorisation de l'identité territoriale.*

La pratique de la randonnée à VTT (tout comme la randonnée pédestre ou équestre) est un excellent moyen de découverte d'un territoire. La valorisation des identités paysagères, culturelles et sportives trouve un bon support à travers le développement sportif du VTT.

Objectifs :

- *Valoriser les sites :* assurer leur promotion et leur fréquentation.

- *Conforter les pratiques :* être attentif aux évolutions des pratiques et favoriser les innovations pour faciliter leur développement.

- *Inciter à la pratique de proximité*

- *Dynamiser les clubs* en les impliquant et en les solidarissant autour d'un projet.

- *Renforcer l'identité territoriale* à travers la médiatisation de l'activité.

Propositions d'actions :

- *Aide à la labellisation de sites FFC ou de bases FFCT.*

Cette action contribuant au développement sportif de la discipline est détaillée dans l'Axe1 ci-dessus.

- *Aide à la mise en place d'aménagements structurants pour les nouvelles pratiques :*

il est important de prendre la mesure de la demande en matière de pratiques sportives fédérales et quotidiennes, afin d'apporter des réponses aux besoins de la population locale.

Les clubs constituent des interlocuteurs privilégiés pour prendre connaissance de l'évolution des pratiques. Dans une optique de développement socio-sportif, une aide matérielle et/ou financière pourrait être apportée aux clubs pour encourager le développement de pratiques émergentes à l'échelle du territoire (ex. Trial, 1% des clubs FFC ; descente, 5% ; BMX, 6%).

- *Développement de promenades familiales aux abords des villes et villages.*

Nous avons recensé un nombre important de sentiers de promenade accessibles aux VTT aux abords des zones urbaines et rurales. Cette offre d'itinéraires s'adresse principalement à un public familial, qui est à l'origine d'une très grande partie des ventes de VTT en France. Dans le cadre d'une démarche d'incitation et de facilitation de l'accès au sport, cette offre de boucles de promenade aménagées et balisées spécifiquement pour le VTT pourrait être étendue à un plus grand nombre de communes.

- *Organisation de manifestations type « prix du Département ».*

Le succès rencontré par les deux manifestations organisées dans le Pays suggère que l'organisation d'événements de ce type pourrait être encouragé et développé. L'organisation d'une manifestation emblématique, par exemple d'échelle départementale, permettra de renforcer l'image sportive du territoire tout en faisant découvrir la richesse des paysages et du patrimoine.

Le partenariat avec les clubs pour l'organisation d'une telle manifestation leur donnera une occasion de motiver des bénévoles, de fédérer autour d'un objectif commun, et éventuellement d'initier un plan de formation de cadres et d'encadrants pour palier au manque de bénévoles.

AXE 3 – Valorisation de l'offre touristique – VTT

CONTEXTE

Les + :

- La richesse et la diversité des paysages et reliefs du pays
- Un important kilométrage d'itinéraires de pratique
- Présence de la GT34® et de la Voie Verte
- Image dynamique d'espace de pratique VTT (présence de trois sites labellisés à proximité)
- Il existe un panel de prestations autour de l'activité sur le territoire
- Le potentiel de clientèle est considérable

Les - :

- Limitation des possibilités de développement touristique (manque de réseaux de boucles de différents niveaux de difficulté)
- La présence des sites périphériques (fuite de la clientèle)
- Praticants autonomes
- Conflits d'usage latents (randonnée pédestre)
- Difficultés relationnelles entre les deux fédérations au sujet de la structuration touristique de l'activité
- Un manque d'hébergements sur la GT34®
- Manque de connaissances objectives sur le plan économique et de la fréquentation

ENJEUX

- Développement touristique, économie locale et emploi
- Attractivité de l'offre
- Cohérence territoriale

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Aide à la labellisation de sites FFC ou de bases FFCT
- Requalification de la GT34®
- Mise en place d'une signalétique spécifique (routière et informations sur site)
- Évaluation de la fréquentation

OBJECTIFS :

Labelliser un réseau de boucles
Promouvoir ce réseau et la GT34®
Évaluer la demande
Mettre l'offre en cohérence avec la demande

RESULTATS ATTENDUS

- Augmentation de la fréquentation
- Connaissance et contrôle des flux de pratiquants / Diminution de la pratique sauvage
- Conflits d'usage évités
- Augmentation du chiffre d'affaire des prestataires de location et d'encadrement
- Diffusion large de l'information grâce à la FFC
- Régularité des étapes sur la GT34®

Axe 3 : Valorisation de l'offre Touristique

Enjeux :

- *Développement touristique, économie locale et emploi.*
Donner les moyens aux prestataires de service existant ou aux initiatives nouvelles de se développer.
- *Attractivité de l'offre.*
Mettre en place une offre de qualité et travailler à sa mise en valeur.
- *Cohérence territoriale.*
Mettre en place une offre bien adaptée aux attentes de la clientèle sur un territoire qui convienne aux activités des populations locales.

Objectifs :

- *Labelliser un réseau de boucles* pour disposer d'une offre de qualité inscrite dans un territoire « spécialisé ».
- *Promouvoir ce réseau et la GT34®.*
- *Evaluer la demande* grâce à une mesure de la fréquentation.
- *Mettre l'offre en cohérence avec la demande.*

Propositions d'actions :

- *Aide à la labellisation de sites FFC ou de bases FFCT.*
Cette action contribuant au développement touristique de la discipline est également détaillée dans l'axe1 ci-dessus.
Parce qu'il dispose d'un important réseau de boucles utilisées par les vététistes, le pays Haut Languedoc et Vignobles peut s'engager dans un développement de l'offre reposant sur la mise aux normes et la labellisation de sentiers existants. Un site « FFC » correspond à 100 km de sentiers balisés, classés en quatre niveaux de difficultés.
Un aménagement structurant de la sorte faciliterait les initiatives de développement commercial en lien avec le tourisme sportif, et viendrait appuyer l'image sportive du VTT dans les hauts cantons. De plus, cette labellisation offrira une promotion nationale des circuits par l'intermédiaire de la fédération. Un moyen efficace de promotion d'un circuit est l'édition de son tracé sur fiche plastifiée (à l'image des « rando fiches » de la FFR) donnant aux pratiquants toutes les informations techniques et cartographiques nécessaires à la réalisation du parcours.

- *Requalification de la GT34®0.*

Les objectifs d'un tel travail seraient, d'une part, d'associer les prestataires d'hébergement à la démarche d'amélioration de l'itinéraire, et d'autre part, d'assurer sa promotion par le biais de la labellisation FFC.

- *Mise en place d'une signalétique spécifique (routièr e et informations sur site).*

Cet élément s'insère dans la qualité globale de l'offre qui permet d'attirer, d'orienter, voire de fidéliser une clientèle sur un territoire.

- *Évaluation de la fréquentation.*

La mise en place d'éco-compteurs sur des circuits spécifiques à la pratique du VTT permettrait de fonder les choix d'aménagements futurs sur la demande réelle.

AXE 4 – Mise en réseau des acteurs – VTT

CONTEXTE

Les + :

Il existe un panel de prestations autour de l'activité
 La volonté des fédérations de développer l'offre de sites labellisés
 Présence de sites périphériques (Bessille, la Salvétat, le du Salagou)

Les - :

Les bénévoles qualifiés font défaut au sein des clubs du territoire
 Les relations tendues entre la FFC et la FFCT
 Conflits d'usage latents
 Praticants autonomes
 Il n'existe aucun moyen pour mutualiser les compétences, les moyens et les informations

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Organiser la concertation entre les acteurs du tourisme et des sports de nature
- Information sur les sites de pratiques auprès des hébergeurs du pays

OBJECTIFS :

Regrouper les acteurs du territoire
 Impliquer les acteurs du territoire
 Mutualiser les compétences et des moyens
 Diffuser l'information

ENJEUX

- Construction d'une identité commune
- Cohérence territoriale
- Transversalité des APPN
- Communication

RESULTATS ATTENDUS

- Création d'une structure informations-ressources et de concertation
- Constitution d'un réseau d'acteurs locaux du tourisme et des sports de nature
- Meilleure visibilité et complémentarité de l'offre touristique

Axe 4 : Mise en réseau des acteurs

Enjeux :

- *Construction d'une identité commune.*
Travailler à la mutualisation des compétences, des expériences et des moyens afin d'être plus performant et plus cohérent dans les actions de développement.
- *Cohérence territoriale.*
Le partage de l'information doit permettre d'avoir une vue d'ensemble de la structuration du territoire en itinéraires de randonnée VTT, pédestre et équestre.
- *Transversalité des sports de nature.*
Faire de la gestion concertée des différentes disciplines sportives une force au service de la cohérence de l'offre et du territoire.
- *Communication.*
Faire connaître les projets réalisés et l'offre d'itinéraires et de prestations aux acteurs du territoire et au public.

Objectifs :

- *Regrouper les acteurs du territoire* au sein d'une « structure » de concertation officielle.
- *Impliquer les acteurs du territoire* dans la cogestion de projets.
- *Mutualiser les compétences et les moyens :*
La mise en commun des expériences des partenaires institutionnels, fédéraux, touristiques privés et publics doit permettre de mieux circonscrire les projets envisageables et de favoriser les partenariats.
- *Diffuser l'information* et les connaissances liées au territoire auprès des professionnels et du public.

Propositions d'actions :

- *Organiser la concertation entre les acteurs du tourisme de pleine nature :*
Il s'agit d'offrir aux différents acteurs du tourisme (OT, prestataires privés, milieu associatif) la possibilité de se concerter sur des projets du domaine commercial, associatif, public.
Regrouper les porteurs de projets à l'échelle du pays permettrait de leur donner un poids et une légitimité institutionnelle et partenariale. Le pays serait garant d'une politique globale visant à recentrer l'offre et à harmoniser les projets de développement de circuits.
Ce regroupement peut s'effectuer par différents moyens, qui sont autant de façons de répondre aux objectifs que le Pays et les acteurs du territoire se seront fixés : Création d'une cellule de concertation intervenant au cas par cas, ouverture d'un centre de ressources des sports de nature, création d'une commission spécialisée, etc.
- *Information sur les sites de pratiques auprès des hébergeurs du pays :*
La diffusion, auprès d'opérateurs touristiques internes et externes au Pays, de l'information relative à l'offre de sentiers est un moyen d'accentuer l'image « sport de nature » du territoire et permet d'exercer un contrôle relatif sur le niveau de fréquentation.

Randonnée pédestre
Équitation
Course d'Orientation
Tir à l'arc
Vélo Tout Terrain

PROPOSITIONS

Escalade
Spéléologie
Canoë-Kayak
Vol libre

F. L'escalade.

AXE 1 – Gestion durable des sites de pratique – escalade

CONTEXTE

Les + :

- Quantité et diversité des sites de pratique majoritairement conventionnés
- Existence d'un schéma départemental escalade depuis 1990
- Bonne qualité des équipements en place
- Maîtrise foncière et juridique des sites inscrits au Schéma
- La concertation préalable pour la faisabilité des projets avec une prise en compte des données environnementales

Les - :

- Pas de budget prévisionnel d'entretien des sites
- Parc de S A E désuet ou inexistant

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Site naturel :
Évaluer les projets en s'appuyant sur les critères de faisabilité définis par le Schéma Départemental Escalade
- Structure artificielle :
 - Étude d'implantation d'une structure artificielle de niveau départemental
 - Conseil technique aux collectivités
 - Mise aux normes de l'équipement existant

OBJECTIFS :

Coordonner
Sécuriser
Conseiller
Préserver
Développer

ENJEUX

- Responsabilité juridique
- Sécurisation de la pratique
- Développement sportif
- Diversité des pratiques
- Respect de l'environnement
- Éthique

RESULTATS ATTENDUS

- Programme de gestion des sites naturels d'escalade : vers un développement raisonné.
- Plan de développement des Structures Artificielles d'escalade : une salle de niveau départemental

PROPOSITIONS

Randomnée pédestre
Equitation
Course d'orientation
Tir à l'arc
Velo Tout Terrain
Escalade
Spéologie
Canoë-Kayak
Voil Libre

Axe 1 : Gestion durable des sites de pratiques

Enjeux.

- *Respect de l'environnement.*

Les aménagements doivent être réalisés de façon à limiter les impacts sur le milieu naturel, et doivent s'accompagner d'une structuration de l'offre qui intègre la question de la gestion de la sur fréquentation.

- *Responsabilité juridique.*

Des dispositions sont nécessaires pour protéger la responsabilité des porteurs de projets qui peut être engagée en cas d'accident.

- *Ethique et déontologie.*

Du point de vue des porteurs de projets, il est important qu'il y ait une harmonisation des procédures d'aménagement, de balisage et de signalétique, afin de renforcer l'intérêt suscité par les sites d'escalade et l'identité territoriale du Pays.

Du point de vue des grimpeurs, il est important qu'ils intègrent les principes élémentaires de respect de l'environnement, des propriétaires fonciers et des habitants, et des autres utilisateurs de l'espace.

- *Sécurisation de la pratique.*

La politique de gestion des risques doit se préoccuper des aménagements de sécurité et de la diffusion de l'information.

- *Développement sportif.*

Améliorer la condition de pratique de l'activité pour la rendre plus attractive et plus accessible.

- *Diversité de la pratique.*

S'attacher à développer les nouvelles formes de pratique (via ferrata, canyonisme parcours acrobatiques) et conserver les diversités existantes (falaise, rocher école, terrain d'aventure).

Objectifs.

- *Conseiller* : donner des outils aux porteurs de projets.

- *Pérenniser* : favoriser la programmation de l'entretien des sites à long terme, et favoriser leur utilisation par la population locale afin de les faire accepter comme un élément du patrimoine local.

- *Sécuriser* : protéger les pratiquants mais aussi les porteurs de projets.

- *Développer* : augmenter le potentiel de site de pratique.

Propositions d'actions.

- *Evaluer les projets de sites naturels* :

S'appuyer sur les critères définis par le schéma départemental d'escalade ; ces critères respectent le cahier des charges d'un développement durable.

- *Etude d'implantation d'une structure artificielle d'escalade* de niveau départemental en fonction des volontés communales.

AXE 2 – Développement socio sportif – escalade

CONTEXTE

Les + :

- 3 clubs actifs et 70 licenciés soit 10% des licenciés du département
- De nombreux pratiquants non licenciés

Les - :

- Pratiques uniquement de loisirs pas de compétition
- Les bénévoles qualifiés font défaut
- Marginalité de l'escalade au sein des programmes scolaires

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Organisation de challenges inter-clubs type prix du Département
- Encourager et aider le développement de la pratique en milieu scolaire
- Formation des cadres

OBJECTIFS :

Organiser
Développer
Former

ENJEUX

- Accessibilité de l'activité
- Vie associative
- Education et santé
- Valorisation de l'identité territoriale

RESULTATS ATTENDUS

- Augmentation du nombre de licenciés
- Qualification de cadres
- Découverte de l'escalade en milieu scolaire

Axe 2 : Développement socio-sportif

Enjeux :

- *Accessibilité de l'activité.*
Changer la représentation de cette activité (au faible taux d'accidentologie) par une pratique en milieu scolaire.
- *Vie associative.*
Encourager les volontés associatives locales pour aider son développement.
- *Education et santé.*
Contrôle de ses émotions, apprentissage de la responsabilisation, dépassement de ses peurs, etc.
- *Valorisation de l'identité territoriale.*
L'escalade peut être utilisée comme un outil de valorisation de l'attachement à un territoire et ainsi renforcer la notion de « mieux vivre » dans son pays.

Objectifs :

- *Organiser* : favoriser l'échange entre milieu associatif et milieu scolaire.
- *Développer* : augmenter le nombre de pratiquant résidant dans le Pays.
- *Former* : encourager les volontés de formation.

Propositions d'actions :

- *Organisation de challenges interclubs type « prix du Département » :*
Elaboration de rencontres de jeunes pratiquant la même activité dans un but d'échange et de confrontation.
- *Encourager et aider le développement de la pratique en milieu scolaire :*
Soit en utilisant les sites de proximité soit en allégeant financièrement le coût des transports.
- *Formation des cadres*

AXE 3 – Valorisation de l'offre touristique – escalade

CONTEXTE

Les + :

- Des sites d'escalade de bonne qualité sur différents types de roches
- Pratique possible toute l'année
- 90% des sites sont conventionnés et entretenus
- Activité de loisir génératrice de richesses sur le territoire du Pays (hébergement, restauration et encadrement)
- Activité en plein essor

Les - :

- Une offre mal valorisée voire confidentielle (pas de signalétique territoriale)
- Pas ou peu d'aménagements de confort (poubelle, points d'eau...)
- Manque de connaissances objectives sur le plan économique

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Promotion dynamique (création d'un site web : Info pays)
- Mise en place d'une signalétique spécifique (routière et information sur site)
- Mise en place d'aménagements de confort
- Création d'un topoguide des sites du pays
- Évaluation et diagnostic de fréquentation (éco compteurs)

OBJECTIFS :

Quantifier
Communiquer
Aménager

RESULTATS ATTENDUS

- Meilleure fréquentation
- Augmentation de la satisfaction des pratiquants
- Augmentation de retombées économiques

ENJEUX

- Développement touristique
- Économie et emploi
- Attractivité de l'offre

PROPOSITIONS

Randonnée pédestre
Equitation
Course d'orientation
Tir à l'arc
Vélo Tout Terrain
Escalade
Spéléologie
Canoë-Kayak
Voi Libre

Axe 3 : Valorisation de l'offre Touristique

Enjeux :

- *Développement touristique :*

Niveau de fréquentation touristique des sites; rentabilité et pérennité des structures privées d'encadrement et d'hébergement ; retombées économiques indirectes sur les commerces et les services du Pays.

- *Attractivité de l'offre :*

Faire connaître les potentialités du pays et améliorer l'accueil sur les sites de pratique.

Objectifs :

- *Quantifier :* évaluer objectivement la fréquentation des sites d'escalade
- *Communiquer :* faire connaître, échanger, animer un système d'information touristique
- *Aménager :* porter à la connaissance du public l'existence des sites de pratiques

Propositions d'actions :

- *Promotion dynamique :*

La construction d'un site Internet est un outil incontournable pour une communication efficace. Il doit véhiculer des messages mettant en avant l'identité du territoire et la possibilité de découverte du pays à travers l'escalade. Il constitue un relais informatif renvoyant vers des partenaires, vers d'autres supports de communication, et permettant une actualisation fréquente (annonce des manifestations).

- *Mise en place d'une signalétique spécifique* aux abords des sites de pratique afin d'en faciliter leur découverte.

AXE 4 – Mise en réseau des acteurs – escalade

CONTEXTE

Les + :

- Des acteurs divers
- Une démarche volontaire des professionnels

Les - :

- Aucune structure pour mutualiser les compétences, les moyens et les informations

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Ouverture d'un centre de ressources des sports de montagne et/ou de nature
- Création d'une commission des sports de nature

OBJECTIFS :

Informer
Dialoguer
Se positionner

ENJEUX

- Cohérence territoriale dans la gestion des SN
- Mutualisation des compétences et des moyens (démarche partenariale)
- Création d'emplois

RESULTATS ATTENDUS

- Création d'un centre « infos ressources »
- Constitution d'un réseau d'acteurs locaux

PROPOSITIONS

Randomnée pédestre
Equitation
Course d'orientation
Tir à l'arc
Vélo Tout Terrain
Escalade
Spéléologie
Canoë-Kayak
Voi Libre

Axe 4 : Mise en réseau des acteurs

Enjeux :

- *Mutualisation des compétences:*

Travailler à la mutualisation des compétences, des expériences et des moyens afin d'être plus performant et plus cohérent dans les actions de développement.

- *Cohérence territoriale :*

Le partage de l'information doit permettre d'avoir une vue d'ensemble de la structuration du territoire en espaces, sites et itinéraires.

- *Création d'emplois :*

La volonté politique de faire des sports de nature un axe de développement du pays devrait créer des emplois liés à cette structuration et faciliter l'implantation de nouveaux intervenants dans cette filière

Objectifs :

- *Dialoguer :* regrouper les acteurs du territoire au sein d'une structure de concertation officielle et les impliquer dans la cogestion de projets pour favoriser les partenariats.

- *Informier :* il s'agit ici d'activer et de favoriser la rencontre des différents intervenants de la filière tourisme afin de créer des micro réseaux de proximité fonctionnant sur un échange d'informations complémentaires et nécessaires à l'attachement du touriste.

- *Se positionner :* c'est prendre la décision politique de faire des sports de nature un axe de développement local.

Propositions d'actions :

- *Ouverture d'un centre de ressources des sports de nature :* ce serait un (ou plusieurs) lieu choisis par son positionnement stratégique (au confluent des axes routiers et au cœur des sites de pratiques) et pour une diffusion des informations nécessaire au tourisme sportif.

- *Création d'une commission des sports de nature :* cellule d'échange entre les élus politiques, le milieu associatif et les professionnels de la filière pour construire et débattre des axes de structuration.

G. La spéléologie.

AXE 1 – Gestion durable des sites de pratique – spéléologie

CONTEXTE

Les + :

- La diversité des cavités permet des pratiques variées
- Des cavités bénéficient de différents types de mesure de gestion et de protection
- Les clubs locaux sont très impliqués dans la protection du milieu, et œuvrent à la valorisation du patrimoine souterrain.

Les - :

- Pas de réflexion globale sur l'aménagement des sites
- Pas ou très peu de conventions d'utilisation

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Favoriser la pratique, conventionner et équiper les principaux sites, dans le cadre de la mise en place du Schéma Départemental de Spéléologie
- Valorisation des mesures de protection en place par une communication adaptée

OBJECTIFS :

Coordonner les actions des clubs
Sécuriser les sites
Conseiller les acteurs
Préserver les sites

RESULTATS ATTENDUS

- Programme de gestion des Sites dans leur diversité :

Vers un développement raisonné

ENJEUX

- Responsabilité juridique
- Prévention des risques
- Développement sportif
- Diversité des pratiques
- Respect de l'environnement

PROPOSITIONS
Spéléologie
Canoë-Kayak
Voi Libre

Randonnée pédestre
Equitation
Course d'orientation
Tir à l'arc
Vélo Tout Terrain
Escalade

Axe 1 : Gestion durable des sites de pratique

Enjeux :

- *Responsabilité juridique* : pour pérenniser l'utilisation des sites et éviter les conflits d'usage.
- *Prévention des risques* : pour éviter les accidents.
- *Développement sportif* : pour assurer le suivi des travaux des clubs et de la vie associative.
- *Diversité des pratiques* : éviter la sur fréquentation et utiliser différents types de sites.
- *Respect de l'environnement* : pour préserver les milieux, et transmettre un patrimoine préservé.

Objectifs :

- *Coordonner les actions des clubs* pour les inscrire dans une démarche collective.
- *Sécuriser les sites* de pratique.
- *Conseiller* les différents acteurs.
- *Préserver les sites* de pratique.

Propositions d'actions :

- *Favoriser les pratiques, dans le respect des sites :*

La mise en place envisagée d'un schéma départemental, destiné à conventionner et équiper les principaux sites, est une occasion de regrouper les acteurs autour d'un projet commun. Cela permettrait aussi de définir les modalités d'accès et d'utilisation des cavités inscrites au schéma.

- *Mise en place d'une communication autour de la fragilité du milieu :*

La densité et la variété de grottes pour lesquelles différentes mesures de protection ont été mise en place peuvent constituer un appui au développement d'un travail de sensibilisation à la fragilité du milieu, et présenterait les efforts de gestion effectués par les acteurs de l'activité.

AXE 2 – Développement socio sportif – spéléologie

CONTEXTE

Les + :

- Six clubs de spéléologie utilisent la zone (70 licenciés)
- Une zone à fort potentiel
- La présence de l'association A.T.L à la Base de plein air de Mons la Trivalle (formations professionnelles spéléo)

Les - :

- Baisse du nombre de licenciés
- Manque de bénévoles dans les clubs (problèmes pour l'encadrement des débutants et pour organiser les différents travaux)

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Organisation de rencontres et de travaux inter-clubs
- Création de l'école départementale de spéléologie : formation des jeunes
- Équipement de sites
- Formation des cadres

OBJECTIFS :
Dynamiser les clubs
Promouvoir l'activité
Aménager des sites
Former des cadres

ENJEUX

- Accessibilité de l'activité
- Vie associative
- Education et santé

RESULTATS ATTENDUS

- Augmentation du nombre de licenciés
- Qualifications des cadres

PROPOSITIONS

Randonnée pédestre
Equitation
Course d'orientation
Tir à l'arc
Vélo Tout Terrain
Escalade
Spéléologie
Canoë-Kayak
Voil Libre

Axe 2 : Développement socio-sportif

Enjeux :

- *Accessibilité de l'activité* : pour permettre à tous de pratiquer dans de bonnes conditions.
- *Vie associative* : aider les associations dans leurs démarches.
- *Education et santé* : porter les valeurs du sport et du respect de l'environnement dans les lieux de pratique.

Objectifs :

- *Dynamiser les clubs* en les impliquant autour d'un projet collectif.
- *Promouvoir l'activité* au travers d'événements permettant la découverte par différents publics.
- *Aménager des sites de pratique* pour favoriser la découverte et le perfectionnement
- *Former* : aider et encourager la formation des cadres.

Propositions d'actions :

- *Organisation de rencontres et de travaux inter-clubs ou d'événementiels.*
Ce type de rencontres peut permettre de créer des liens et de faire émerger des idées et des projets collectifs, de communiquer autour de l'activité, et d'attirer de nouveaux pratiquants.
- *Création de l'école départementale de spéléologie.*
Parce que la formation des jeunes et des nouveaux arrivants est primordiale pour assurer la vie des clubs.
- *L'équipement de sites de pratiques adaptés.*
Destinés à la découverte ou au perfectionnement, l'aménagement de sites permettrait de former les pratiquants dans de bonnes conditions.
- *La formation des cadres.*
Elle participe à la bonne santé des clubs, est garante d'une pratique respectueuse de l'environnement et de la sécurité des pratiquants. Il pourrait être intéressant d'aider les clubs à financer ces formations.

AXE 3 – Valorisation de l'offre touristique – spéléologie

CONTEXTE

Les + :

- Présence de cavités reconnues pour leur richesse géologiques, créant une destination spéléologique intéressante
- Présence d'aménagements structurants (Musée Français de la Spéléologie ; Safari Spéléo)
- La spéléologie bénéficie d'un volume de clientèle stable.

Les - :

- Une offre mal valorisée voire confidentielle
- L'accessibilité à certaines grottes est difficile pour les professionnels (problèmes d'autorisation des clubs gestionnaires)

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Développer un système de promotion, au travers d'outils de communication adaptés
- Mise en place de conventions d'accès aux cavité (entre les clubs et les prestataires)
- Évaluation et diagnostic de fréquentation et de consommation

OBJECTIFS :

Communiquer
Animer le réseau des acteurs
Évaluer les retombées économiques

ENJEUX

- Développement touristique du Pays
- Evolution des comportements touristiques
- Attractivité de l'offre

RESULTATS ATTENDUS

- Meilleure fréquentation
- Augmentation des retombées économiques

PROPOSITIONS

Spéléologie
Canoe-Kayak
Voi Libre
Randonnée pédestre
Equitation
Course d'orientation
Tir à l'arc
Velo Tout Terrain
Escalade

Axe 3 : Valorisation de l'offre Touristique

Enjeux :

- *Développement touristique du Pays* : aider les professionnels du pays à développer leur activité.
- *Evolution des comportements touristiques* : pour que les pratiques sportives s'inscrivent dans une démarche de qualité, respectueuse de l'environnement.
- *Attractivité de l'offre* : affirmer l'image de destination sport nature de la zone.

Objectifs :

- *Communiquer* autour de l'offre touristique.
- *Animer le réseau des acteurs* liés à l'activité.
- *Evaluer les retombées économiques* et l'impact de la fréquentation sur les sites.

Propositions d'actions :

- *Développer un système de promotion.*

Au travers d'outils de communication adaptés. La création d'un espace « activité sport nature » sur un site Internet regroupant des informations sur le Pays doit prendre en compte des liens avec les sites Web des différentes fédérations sportives, afin que l'outil soit vivant et attractif.

- *Mise en place d'accords de principe pour l'accès aux cavités (entre les clubs et les prestataires).*
Certains sites particulièrement dignes d'intérêt pourraient sous certaines conditions être ouverts aux professionnels, ceci permettrait de fidéliser la clientèle, en lui proposant des visites de qualité. Les clubs locaux qui ont parfois des difficultés à trouver du personnel formé pour accompagner des sorties pourraient ainsi s'appuyer sur des professionnels locaux.
- *Évaluation et diagnostic de fréquentation et de consommation.*
Pour désamorcer les conflits d'usage en amont et organiser l'activité de manière durable.

AXE 4 – Mise en réseau des acteurs – spéléologie

CONTEXTE

Les + :

- Deux professionnels sont présents sur la zone
- Des clubs très impliqués localement

Les - :

- Les acteurs de la zone ne sont pas organisés en réseau
- Aucune structure n'existe pour mutualiser les compétences

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Organiser la concertation entre les acteurs du tourisme de pleine nature
- Organisation de journées d'information et de formation
- Information sur les possibilités de pratique auprès des lieux d'accueil de public

OBJECTIFS :

Regrouper les acteurs du territoire
 Mutualiser les compétences

ENJEUX

- Construction d'une identité commune
- Cohérence territoriale
- Transversalité des APPN

RESULTATS ATTENDUS

- Création d'un bureau infos ressources
- Constitution d'un réseau d'acteurs locaux

Axe 4 : Mise en réseau des acteurs

Enjeux :

- *Construction d'une identité commune* : travailler à la mutualisation des compétences.
- *Cohérence territoriale* : le partage de l'information doit permettre d'avoir une vue d'ensemble de la structuration du territoire.
- *Transversalité des sports de nature* : créer des ponts entre les activités afin de valoriser l'ensemble des acteurs.

Objectifs :

- *Regrouper les acteurs du territoire* : autour d'une structure de concertation permettant une réflexion globale de l'activité sur le Pays.
- *Mutualiser les compétences* : mise en commun des expériences des différents acteurs, afin de coller aux réalités de terrain et de réaliser des actions pertinentes.

Propositions d'actions :

- *Organiser la concertation entre les acteurs du tourisme de pleine nature.*
Il s'agit d'offrir aux différents acteurs du tourisme (OT, prestataires privés, milieu associatif) la possibilité de se concerter sur des projets du domaine commercial, associatif, public.
- *Organisation de journées d'information et de formation.*
Ce type de réunion entre les prestataires et le milieu associatif constitue une opportunité pour créer du lien et fédérer tous les acteurs autour de projets communs.
- *Information sur les possibilités de pratique auprès des lieux d'accueil de public.*
Une bonne connaissance du milieu associatif ainsi que des structures d'encadrement sportif peut permettre d'orienter les publics vers les structures adaptées à leurs besoins.

H. Le canoë kayak.

AXE 1- Gestion durable des sites de pratique – canoë kayak

CONTEXTE

Les + :

- Patrimoine naturel remarquable, qualité de l'eau, maintien du niveau d'étiage
- Des structures actives qui canalisent la pratique et entretiennent les parcours
- Pratique sportive et de loisir possibles sur le même bassin versant
- Pas de conflits d'usage
- Un 2ème contrat de rivière en cours
- Code du pratiquant FFCK
- Acquisitions foncières du Département

Les - :

- Natures juridiques des points d'embarquement /débarquement, conventionnement
- De nombreux ouvrages, certains présentant un danger
- Régimes des eaux modifiés
- Signalétique insuffisante
- Coordination pour l'entretien des rivières
- Aménagements de confort sur les sites

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Inciter et aider au conventionnement des embarquements / débarquements
- Coordonner l'entretien des parcours avec les collectivités et acteurs
- Sécuriser les ouvrages dangereux des parcours, mettre en place une signalétique spécifique et des équipements
- Intégrer les acteurs de la filière dans la gestion des sites (veille écologique et sécuritaire)
- Proposer et soutenir des actions communes de valorisation du milieu avec tous les acteurs locaux auprès de différents publics.

OBJECTIFS :

Concertation
Sécuriser
Mise en valeur

ENJEUX

- Responsabilité juridique: accès à l'eau
- Sécurisation des pratiques: circulation sur l'eau
- Usage concerté des sites et limitation des conflits
- Valorisation de la vallée de l'Orb et du territoire

RESULTATS ATTENDUS

- Accès à l'eau facilité
- circulation sur l'eau sécurisée
- Accentuer la coopération durable des acteurs: intégration et reconnaissance
- Mise en valeur du territoire

PROPOSITIONS

Randomnée pédestre
Equitation
Course d'orientation
Tir à l'arc
Vélo Tout Terrain
Escalade
Spéléologie
Canoë-Kayak
Vol Libre

Axe 1 : Gestion durable des sites de pratique

Enjeux :

- *Responsabilité juridique de l'accès à l'eau* : pour pérenniser l'utilisation des sites et éviter les conflits d'usage.
- *Sécurisation des pratiques : la circulation sur l'eau*. Pour limiter les accidents et sécuriser les pratiquants quel que soit leur niveau.
- *Utilisation concertée des sites de pratique* : éviter la sur fréquentation et limiter les conflits d'usage.
- *Respect de l'environnement* : pour préserver les milieux et les ressources, et transmettre un patrimoine préservé.

Objectifs :

- *Sécuriser durablement les pratiques.*
- *Gestion des usages.*
- *Préserver le patrimoine nautique.*

Propositions d'actions :

- *Inciter et aider au conventionnement* des sites d'embarquement/débarquement avec les acteurs, propriétaires et collectivités. L'accès public à l'eau doit être favorisé en préservant de la sur fréquentation estivale les parcours utilisés à ce jour :
Définir avec les acteurs et l'ACEPLO les sites d'embarquement /débarquement existants et potentiels à améliorer ou conforter sur le plan juridique et conventionnement, ainsi que les aménagements spécifiques à réaliser (accès véhicules et remorques notamment)
- *Coordonner l'entretien des parcours* avec les collectivités suivant leurs compétences, avec les équipes vertes existantes, ainsi que les acteurs canoë-kayak et les autres utilisateurs du milieu :
Concier le Syndicat Mixte et les Communautés de Communes pour évaluer les moyens humains et logistiques affectés à l'entretien des cours d'eau, et définir avec tous les utilisateurs les travaux les plus pertinents selon les usages, ainsi que les périodes de réalisation adéquates.
- *Coordonner avec les « maîtres d'ouvrages » concernés les actions de sécurisation* des ouvrages dangereux sur les parcours (travaux), et mettre en œuvre une signalétique adéquate et sécurisante pour les pratiquants :
Repérer avec les acteurs canoë-kayak les ouvrages et passages représentant des dangers pour la circulation sur l'eau, coordonner les interventions nécessaires pour les éliminer ou au moins les limiter.
Définir avec les acteurs canoë-kayak, Jeunesse et Sport, les collectivités concernées, les éléments de signalétique spécifique à mettre en place : accès aux sites d'embarquement/débarquement, panneaux d'informations, échelles de niveau d'eau et de niveau de pratique, passages dangereux (s'appuyer sur les codifications FFCK), équipements de confort.
- *Intégrer les acteurs du milieu aquatique (canoë-kayak, pêche, environnement...)* dans les démarches de développement et de gestion des sites, avec les collectivités et le Syndicat Mixte : conciliation des usages suivant les périodes de l'année, veille écologique, gestion concertée des ressources : veille écologique et sécuritaire.
- *Proposer et soutenir des actions communes de valorisation du milieu* avec tous les acteurs locaux, auprès de différents publics.

AXE 2 - Développement socio sportif – canoë kayak

CONTEXTE

Les + :

- Des structures fédérées actives depuis plus de 20 ans
- Progression des licenciés (notamment des jeunes)
- Nombreuses activités et animations locales durant l'année
- Personnel qualifié, matériel de bonne qualité
- Capacités d'accueil des structures
- Bassin versant varié pour diversifier les pratiques et les niveaux
- Championnat du monde de CK en 1991 à Réals : image sportive forte

Les - :

- Contraintes d'accessibilité de la pratique aux scolaires et autres publics
- Répartition des aides financières aux structures

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Soutenir et développer des actions auprès des scolaires et des jeunes
- Faire connaître les organisations, actions et résultats sportifs
- Soutenir le développement des clubs
- Création et diffusion de topo-guides ou de « fiches rivière »

OBJECTIFS :

Développement cohérent des pratiques
Mise en valeur de la dynamique locale

ENJEUX

- Meilleure accessibilité de l'activité aux jeunes
- maintien et développement de la dynamique associative locale
- Valorisation de l'identité territoriale

RESULTATS ATTENDUS

- Renforcement de la vie associative sportive
- Pérennisation des emplois sportifs qualifiés existants
- Meilleure fréquentation des sites

PROPOSITIONS

Randomnée pédestre
Equitation
Course d'orientation
Tir à l'arc
Vélo Tout Terrain
Escalade
Spéléologie
Canoë-Kayak
Vol Libre

Axe 2 : Développement socio-sportif

Enjeux :

- Meilleure accessibilité de l'activité aux jeunes.
- Maintien et développement de la dynamique associative locale.
- Valoriser et développer l'identité du territoire.

Objectifs :

- Développement cohérent des pratiques.
- Mise en valeur de la dynamique locale (acteurs et population locale).

Propositions d'actions :

- Aider et soutenir la mise en œuvre d'actions auprès des scolaires et des jeunes (hors temps scolaire), notamment par l'allègement des coûts de transport.
- Faire savoir et faire connaître : les résultats sportifs des jeunes des clubs, les compétitions organisées, les actions sportives scolaires et UNSS.
- Soutien au développement des clubs (équipement et soutien aux actions mises en place).
- Création de topo-guides ou « fiches rivière » sur les parcours sportifs (et de loisir) dans le bassin versant ; diffusion également sur le site Internet « eaux-vives.org »

AXE 3 - Valorisation de l'offre touristique – canoë kayak

CONTEXTE

Les + :

- Potentiel varié en parcours sur la vallée
- Richesses patrimoniale des parcours
- Répartition géographique des structures
- Personnel permanent et saisonnier qualifiés
- Label Qualité Hérault des structures
- Dynamique des structures
- Qualité des prestations
- Poids économique de l'activité sur le territoire
- 2ème contrat de rivière en place
- Projet d'un AOC pour le canoë-kayak
- Identité territoriale forte : Athlètes de CK + renommée de la base nautique de Réals

Les - :

- Déficit d'hébergements
- Problème de lisibilité de l'offre
- Déficit des équipements de confort
- Signalétique sur les parcours et points d'embarquement
- Pas de label FFCK Point Canoë Nature
- Centralisation et diffusion des informations dans la vallée

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Coordonner et aider à améliorer les sites d'embarquement/débarquement (accueil et aménagements de confort)
- Aider à améliorer l'offre (qualitative)
- Créer un topo guide de la vallée incluant ses richesses et ses acteurs
- Favoriser l'accessibilité au public à mobilité réduite
- Mettre en place des animations touristiques valorisant le patrimoine
- Élaborer et promouvoir des circuits itinérants en lien avec les prestataires d'hébergement

OBJECTIFS :

- Améliorer la satisfaction des pratiquants
- Stabiliser la fréquentation
- Améliorer l'attractivité territoriale

ENJEUX

- Amélioration de la qualité de l'offre
- Diversification de l'offre
- Mise en valeur du patrimoine
- Conforter l'économie locale

RESULTATS ATTENDUS

- Augmentation de la satisfaction des pratiquants
- Augmentation / stabilisation des retombées économiques
- Amélioration de la fréquentation estivale
- Meilleure attractivité du territoire

PROPOSITIONS

Randomnée pédestre
Equitation
Course d'orientation
Tir à l'arc
Vélo Tout Terrain
Escalade
Spéléologie
Canoë-Kayak
Vol Libre

Axe 3 : Valorisation de l'offre Touristique

Enjeux :

- Améliorer la qualité de l'offre.
- Diversifier l'offre.
- Valoriser le patrimoine du bassin versant.
- Conforter l'économie locale.

Objectifs :

- Amélioration de la satisfaction des pratiquants.
- Stabilisation de la fréquentation touristique.
- Amélioration de l'attractivité territoriale.

Propositions d'actions :

- Coordonner et améliorer les aménagements des points d'embarquement/ débarquement (accès à l'eau adapté, aménagements de confort).
- Aider les structures actives à améliorer leur offre touristique : signalétique homogène, labellisation (FFCK, et qualité Hérault), qualité des équipements (charte qualité ACEPLO).
- Créer un topo guide « Vallée de l'Orb » : richesses et acteurs des sports de nature.
- Inciter et aider les structures à développer l'accès à l'activité et les équipements aux personnes à mobilité réduite (en lien avec hébergement adapté).
- Mettre en place des animations touristiques valorisant toutes les richesses du bassin versant et de ses acteurs :
 - > Le milieu aquatique
 - > Le patrimoine bâti
 - > Les activités humaines, la viticulture
- Elaboration de circuits itinérants (canoë - kayak et autres activités) en lien avec les prestataires d'hébergement.

AXE 4 - Mise en réseau des acteurs – canoë kayak

CONTEXTE

Les + :

- Pas de conflits entre utilisateurs du milieu aquatique
- Structures différentes mais dans une même démarche globale
- Objet de l'association ACEPLO
- Syndicat Mixte Vallée de l'Orb et structures impliquées dans la démarche globale (dont équipes vertes)

Les - :

- Coordination des acteurs pour l'entretien
- Peu de projets de mutualisation des compétences

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Organiser la concertation entre les acteurs sur les projets de développement
- Inciter et aider la mise en œuvre d'actions concertées de protection et de valorisation du milieu
- Mise en place de rencontres avec les acteurs canoë - kayak et sports de nature.
- Coordination d'un plan d'actions correspondant aux objectifs ainsi dégagés

OBJECTIFS :

Regrouper pour concerter
Impliquer
Mutualiser

ENJEUX

- Construction d' une identité commune
- Développement local concerté et raisonné
- Mutualiser: démarche partenariale

RESULTATS ATTENDUS

- Création d'une démarche partenariale dynamique
- Reconnaissance et valorisation des acteurs canoë - kayak du territoire
- Meilleures lisibilité et accessibilité aux structures
- Économie de moyens pour les acteurs, et meilleure disponibilité

PROPOSITIONS

Randomnée pédestre
Equitation
Course d'orientation
Tir à l'arc
Vélo Tout Terrain
Escalade
Spéléologie
Canoë-Kayak
Voi Libre

Axe 4 : Mise en réseau des acteurs

Enjeux :

- *Construire une identité commune :*

Travailler à la mutualisation des compétences, des expériences et des moyens afin d'être plus performant et plus cohérent dans les actions de développement.

- *Assurer un développement local concerté et raisonné de l'activité au sein des sports de nature ;*

- *Mutualiser et valoriser les expériences, compétences et outils sur le territoire.*

Objectifs :

- *Regrouper les acteurs du territoire au sein d'une structure de concertation officielle.*

- *Impliquer les acteurs du territoire dans la cogestion de projets.*

- *Mutualiser les compétences et des moyens :*

La mise en communs des expériences doit permettre de mieux circonscrire les projets envisageables et de favoriser les partenariats.

Propositions d'actions :

- *Organiser la concertation entre les acteurs du tourisme de pleine nature :*

Il s'agit d'offrir aux différents acteurs (milieu associatif, OT, prestataires privés) la possibilité de se concerter sur des projets du domaine associatif, public, touristique.

Regrouper les porteurs de projets à l'échelle du Pays permettrait de leur donner un poids et une légitimité institutionnelle et partenariale. Le Pays peut être garant d'une politique globale visant à recentrer l'offre et à harmoniser les projets de développement de circuits.

Ce regroupement peut s'effectuer par différents moyens pour répondre aux objectifs que le pays et les acteurs du territoire se seront fixés : création d'une cellule de concertation, ouverture de centres de ressources des sports de nature, création d'une commission spécialisée au sein du pays, etc.

- *Inciter et aider la mise en œuvre d'actions concertées de protection et de valorisation du milieu rivière* auprès des différents publics (scolaire, loisir, tourisme). Les structures à impliquer dans cette démarche partenariale :

- > Les acteurs canoë-kayak et ACEPLO
- > Les acteurs de la pêche
- > Les acteurs d'éducation à l'environnement et le PNRHL
- > Les acteurs du tourisme
- > Le syndicat mixte (et les collectivités locales)

Ex.: mise en place de journées de découvertes et d'étude des richesses du milieu, en faisant intervenir et participer ensemble plusieurs acteurs (cf. liste des structures).

Ex.: coordonner la périodicité de ces journées afin qu'elles touchent tous les publics au long de l'année et tous les sites de pratique du bassin versant

- *Mise en place de rencontres avec les acteurs du canoë-kayak et des sports de nature* afin:

- > de mettre en commun les expériences ;
- > de dégager les besoins par rapport aux sites de pratique et aux structures et associations privées ;
- > de définir les outils et moyens de valorisation ;
- > création de centres de ressources et d'information sport de nature sur tout le territoire ;
- > création de site Internet sur les sports de nature du pays ;
- > création de topo guides (plaquettes par activité, par filière, par espace...).

- *Définition puis coordination d'un plan d'actions* correspondant aux objectifs dégagés lors de ces rencontres.

Randonnée pédestre
Équitation
Course d'Orientation
Tir à l'arc
Vélo Tout Terrain
Escalade
Spéléologie
Canoë-Kayak
Vol libre

PROPOSITIONS

I. Le vol libre.

AXE 1 – Gestion durable des sites de pratique – vol libre

CONTEXTE

Les + :

- Présence d'un site unique en France de test du parachute de secours
- Pas de baisse du nombre de licenciés
- Le relief du territoire du pays offre un potentiel de développement important
- Prise en compte des caractéristiques environnementales avant l'aménagement d'un site
- Le CDVL a une politique d'acquisition des terrains de pratique
- Les clubs sont impliqués dans la démarche de gestion de sites

Les - :

- Site de test de parachutes difficilement accessible et situé en plein air (utilisation saisonnière)
- Le temps d'accès aux sites du pays est une contrainte et un frein à la fréquentation
- Les sites existants ne permettent pas de décoller suivant toutes les orientations
- Restriction des zones aériennes accessibles au vol libre
- Peu ou pas de pente école sur le pays
- Peu de sites conventionnés
- Les accès aux sites sont rarement conventionnés
- Le conventionnement est parfois difficile
- Conflits d'usage potentiels avec les chasseurs

ENJEUX

- Renforcement de la spécialisation du territoire (test du parachute de secours)
- Enjeu territorial : choix de zones géographiques de développement
- Prévention des conflits d'usage
- Juridique : protéger la responsabilité des porteurs de projets et clubs gestionnaires

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Développer la prestation « test du parachute de secours »
- Définir des espaces de pratique à développer
- Aider au conventionnement, à l'aménagement et à la gestion de sites

OBJECTIFS :

- Soutenir l'activité « test »
- Créer des sites de pratique
- Prévenir les conflits d'usage
- Pérenniser l'accès aux sites

RESULTATS ATTENDUS

- Meilleure accessibilité spatiale et temporelle du site de test
- Connaissance des zones propices à l'aménagement pour le Vol libre (aérologie, réglementation, conflits d'usage)
- Création de pentes écoles et de nouveaux sites de pratique
- Mise aux normes fédérales des sites du Pays
- Conventionnement systématique des sites ; implications des clubs gestionnaires

PROPOSITIONS

Randonnée pédestre
Equitation
Course d'orientation
Tir à l'arc
Vélo Tour Terrain
Escalade
Spéléologie
Canoës-Kayak
Vol Libre

Axe 1 : Gestion durable des sites de pratique

Enjeux :

- *Renforcement de la spécialisation du territoire*, par la présence du site de test du parachute de secours.
- *Territorial* : choix de zones géographiques de développement.
- *Prévention des conflits d'usage*.
- *Juridique* : des dispositions sont nécessaires pour protéger la responsabilité des porteurs de projets et des gestionnaires de sites.

Objectifs :

- *Soutenir l'activité « test de parachutes ».*
- *Créer des sites de pratique adaptés aux besoins des pratiquants, et respectant les normes fédérales.*
- *Prévenir les conflits d'usage.*
- *Pérenniser l'accès aux sites de pratique.*

Propositions d'actions :

- *Développer la prestation « test du parachute de secours ».*
Afin de satisfaire une demande importante concernant cette activité, il serait intéressant et rentable de créer un site de test de parachute dans un espace couvert, et à proximité d'un réseau routier qui lui garantisse une fréquentation continue sur l'année.
- *Définir des espaces de pratique à développer.*
Compte tenu du nombre stable de pratiquants dans le département et du potentiel d'espaces de pratique que constitue l'important relief du Pays, il est possible d'envisager l'aménagement de nouveaux sites de pratique, et notamment des pentes écoles d'initiation. Ces aménagements devront respecter les normes techniques énoncées par la FFVL pour l'officialisation des sites.
Une étude sur les usages sociaux des territoires propices à un tel développement de l'activité permettrait de choisir ceux qui présentent le moins de risques de conflits d'usage. Définir en concertation la vocation des espaces.
- *Aider au conventionnement et à l'aménagement de sites.*
Pour répondre à des impératifs de sécurité et de responsabilité juridique, une aide matérielle pourrait être apportée au Comité Départemental de Vol Libre et aux porteurs de projets d'aménagement (collectivités, clubs, etc.) afin de respecter le cahier des charges fédéral. Il est également nécessaire de généraliser les conventions de passage et d'utilisation à l'ensemble des sites et à leurs accès, en relais des clubs affiliés gestionnaires, garants d'une veille sécuritaire des sites de pratique.

AXE 2 – Développement socio sportif – vol libre

CONTEXTE

Les + :

- Le relief offre un potentiel important pour le développement de la pratique
- Les clubs sont impliqués dans la démarche de gestion de sites
- Existence du Schéma Départemental de Vol Libre
- Pas de pratique sauvage recensée
- Stabilité du nombre de licenciés dans l'Hérault (baisse au niveau national)
- Explosion du nombre de licenciés avec l'activité kite
- Demande importante pour la pratique du kitesurf (sites conventionnés)
- Activité cerf-volant très accessible

Les - :

- Les sites ne sont pas assez variés : orientations des décollages limitées et niveau de pratique souvent « expert »
- Pas de manifestation de découverte, de pente école, ni d'école FFVL
- Pratique uniquement de loisir : pas de compétition
- Dispersion des licenciés vers les départements et clubs limitrophes
- Capacités plus importantes des sites de Millau, également plus accessibles
- Pas ou très peu de sites de pratique du Kite surf et du cerf-volant

ENJEUX

- Spatial : Offrir aux pratiquants les espaces nécessaire pour leurs activités
- Dynamique associative et vie locale
- Promotion de l'activité et du territoire
- Développement de nouvelles pratiques

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Aider au développement de sites (niveau d'accès et diversité aérologique)
- Organiser une manifestation VL annuelle
- Aider les clubs à former des cadres pour développer la pratique
- Contribuer au développement des autres disciplines du vol libre

OBJECTIFS :

Multiplier les possibilités de décollage
Développer la compétition
Soutenir l'action des clubs

RESULTATS ATTENDUS :

- Augmentation du nombre de sites accessibles
- Augmentation du nombre de licenciés et de pratiquants sur le territoire
- Augmentation du nombre de diplômés fédéraux pour l'encadrement
- Diversification des types de pratique

PROPOSITIONS

Vol Libre
Canoe-Kayak
Spéléologie
Escalade
Tir à l'arc
Vélo Tout Terrain
Course d'orientation
Equitation
Randonnée pédestre

Axe 2 : Développement socio-sportif

Enjeux :

- *Spatial* : offrir aux pratiquants les espaces nécessaires pour leurs activités.
- *Dynamique associative et vie locale*.
- *Promotion de l'activité et du territoire*.
- *Développement de nouvelles pratiques*.

Objectifs :

- *Augmenter les possibilités de décollage et atterrissage des sites du territoire*.
- *Développer la pratique sportive compétitive*.
- *Soutenir l'action des clubs*.

Propositions d'actions :

- *Aider au développement de sites*.

Le CDVL et les clubs cherchant à diversifier et étendre les pratiques du vol libre sur le territoire ont besoin d'un soutien logistique et/ou financier pour réaliser des projets d'aménagement.

- *Diversifier les capacités des sites* : améliorer l'accessibilité par niveau de pratique des décollages et atterrissages, et par diverses orientations de vent.

- *Organiser une manifestation vol libre annuelle*.

La présence d'une manifestation ou d'une compétition sur le territoire viendra soutenir la politique de développement des sites de pratique, et leur donnera une visibilité auprès des pratiquants locaux et extérieurs.

- *Aider les clubs à former des cadres pour développer la pratique* :

Repérer les clubs ayant un fort déficit en terme d'encadrement et soutenir les démarches de formations fédérales chez les volontaires : formation biplace.

- *Contribuer au développement de la pratique du cerf-volant et du kite surf, mountain board* :

Solliciter le comité départemental de Vol Libre pour identifier les besoins et les motivations de ces pratiques émergentes ou méconnues, en évaluer le potentiel de développement sur le territoire.

AXE 3 – Valorisation de l'offre touristique – vol libre

CONTEXTE

Les + :

- Le relief du territoire offre un potentiel important pour le développement de la pratique
- L'organisation de stages à Montjoux génère des retombées économiques
- Activité accessible à tout public en biplace (y compris avec handicap)
- Le VL est un moyen attractif de découverte et de valorisation d'un territoire

Les - :

- Complexité de la réglementation aérienne : importantes restrictions sur les zones et couloirs aériens accessibles à l'activité
- Pas de pente école, ni d'école FFVL sur le territoire
- Pas de manifestation de découverte, de type « animation biplace »
- Le temps d'accès aux sites du Pays est un frein à la fréquentation
- L'accessibilité pose problème : éloignement, signalétique et absence de prestations de découverte
- Attractivité et prestations touristiques de VL plus importants à Millau

ENJEUX

- ❑ Accessibilité : au niveau spatial et au niveau de l'offre de prestations
- ❑ Image sportive du territoire et attractivité de l'offre
- ❑ Développement économique local

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- ❑ La création et le conventionnement de « pentes écoles »
- ❑ Mise en place d'animations de découverte public loisir et touristique (vols biplace)
- ❑ Mise en place d'une signalétique spécifique

OBJECTIFS :

Créer des sites adaptés
Développer des prestations
Augmenter l'attractivité

RESULTATS ATTENDUS :

- Augmentation du nombre de sites de découverte de l'activité
- Apparition d'une offre de baptêmes de vol libre
- Retombées économiques liées à la pratique touristique
- Meilleure lisibilité de l'offre (accès aux sites)
- Augmentation de la fréquentation des pratiquants autonomes
- Augmentation de la satisfaction des pratiquants

PROPOSITIONS

Randomnée pédestre
Equitation
Course d'orientation
Tir à l'arc
Vélo Tout Terrain
Escalade
Spéléologie
Canoe-Kayak
Vol Libre

Axe 3 : Valorisation de l'offre Touristique

Enjeux :

- *Accessibilité* : au niveau spatial et au niveau de l'offre de prestations.
- *Image sportive du territoire et attractivité de l'offre.*
- *Développement économique local.*

Objectifs :

- *Créer des sites adaptés aux besoins de l'activité touristique.*
- *Développer des prestations de découverte de l'activité.*
- *Augmenter l'attractivité du territoire pour les pratiquants de vol libre.*

Propositions d'actions :

- *La création et le conventionnement de « pentes écoles » :*

Leur implantation viserait à favoriser le développement d'animations de découverte type baptême de parapente ou de deltaplane, ou de stages de formation des pilotes et des clubs, et utilisables par des structures privées impliquées dans la mise en œuvre ou la gestion.

- *Mise en place d'animations de découverte, public loisir et touristique:*

Une aide pourrait être apportée pour encourager une structure désireuse d'organiser ce type de prestation, notamment pendant la saison touristique estivale, mais aussi en facilitant l'accès à la population locale de loisir.

- *Mise en place d'une signalétique spécifique :*

L'installation d'une signalisation routière localisant les sites de décollage et d'atterrissage, et d'une signalétique spécifique sur site améliorerait la qualité de l'accueil des pratiquants, renforçant ainsi l'image « sports de nature » du territoire.

AXE 4 – Mise en réseau des acteurs – vol libre

CONTEXTE

Les + :

- Les clubs sont impliqués dans la démarche de gestion de sites
- Un schéma départemental de vol libre existe
- Présence sur le territoire d'un site de test du parachute de secours
- Les caractéristiques environnementales sont prises en compte pour l'ouverture d'un site

Les - :

- Conflits d'usage potentiels avec les chasseurs
- Restriction des zones aériennes accessibles à l'activité
- Le conventionnement des sites est parfois difficile avec les propriétaires

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Coordonner les échanges avec les acteurs du vol libre pour définir un projet de développement concerté
- Organiser la concertation entre les acteurs du territoire

OBJECTIFS :

Impliquer par des partenariats
Mutualiser

ENJEUX

- Construction d'un projet de développement concerté
- Transversalité des APPN

RESULTATS ATTENDUS

- Création de centre(s) informations/ressources, et d'une cellule de concertation des sports de nature
- Constitution d'un réseau d'acteurs locaux du tourisme et des sports de nature

PROPOSITIONS

Randonnée pédestre
Equitation
Course d'orientation
Tir à l'arc
Vélo Tout Terrain
Escalade
Spéléologie
Canoe-Kayak
Vol Libre

Axe 4 : Mise en réseau des acteurs

Enjeux :

- *Construction d'un projet de développement concerté :*

Travailler à la mutualisation des compétences, des expériences et des moyens afin d'être plus performant et plus cohérent dans les actions de développement.

- *Transversalité des sports de nature :*

Faire de la gestion concertée des différentes disciplines sportives une force au service de la cohérence de l'offre et du territoire.

Objectifs :

- *Impliquer les acteurs du territoire dans la cogestion de projets (démarche partenariale).*

- *Mutualiser pour développer les compétences et les moyens :*

La mise en commun des expériences des partenaires institutionnels, fédéraux, touristiques privés et publics doit permettre de mieux circonscrire les projets envisageables et de favoriser les partenariats.

- *Regrouper les acteurs du territoire au sein d'une structure de concertation officielle des sports de nature.*

Propositions d'actions :

- *Coordonner les échanges avec les acteurs vol libre répertoriés (clubs locaux et limitrophes, CD Vol Libre, prestataires) pour élaborer un projet concerté :*

- > définition du potentiel du territoire ;
- > zonage, vocation des nouveaux sites, aménagements à réaliser ;
- > plan d'action à mettre en œuvre et gestion des sites ;

- *Organiser la concertation entre les acteurs (clubs, comité départemental, prestataires, partenaires tourisme, institutionnelles et collectivités):*

Il s'agit d'offrir aux différents acteurs la possibilité de se concerter sur des projets.

Regrouper les porteurs de projets à l'échelle du pays permettrait de leur donner un poids et une légitimité institutionnelle et partenariale. Le pays est garant d'une politique globale visant à recentrer l'offre et à harmoniser les projets de développement.

Ce regroupement peut s'effectuer par différents moyens, qui sont autant de façons de répondre aux objectifs que le Pays et les acteurs du territoire se seront fixés : création d'une cellule de concertation, ouverture de centre(s) de ressources des sports de nature, création d'une commission spécialisée au sein du Pays, etc.

5 GLOSSAIRE

- ACEPLO : Association des Centres de Pleine Nature de l'Orb.
- AEP : Alimentation en Eau Potable.
- AMES : Association Minervoise d'Exploration Souterraine.
- AOC : Appellation d'Origine Contrôlée.
- APPN : Activités Physiques de Pleine Nature.
- AQA : Attestation de Qualification et d'Aptitude.
- ARR : Atelier Rivière Randonnée.
- ASCO : Association Spéléo-club d'Olargues.
- ATE : Accompagnateur de Tourisme Equestre.
- BAPAAT : Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant animateur Technicien.
- BE : Brevet d'Etat (d'Educateur Sportif).
- BEES : Brevet d'Etat d'Educateur Sportif.
- BRL : Bas Rhône Languedoc.
- CA : Chiffre d'Affaire.
- CAF : Club Alpin Français.
- CCE : Concours Complet d'Equitation.
- CD : Comité Départemental.
- CDCK : Comité Départemental de Canoë-kayak.
- CDCO : Comité Départemental de Course d'Orientation.
- CDE 34 : Comité Départemental d'Equitation de l'Hérault.
- CDRP : Comité Départemental de Randonnée Pédestre.
- CDS : Comité Départemental de Spéléologie.
- CDT : Comité Départemental du Tourisme.
- CDTA : Comité Départemental de Tir l'Arc.
- CDTE : Comité Départemental de Tourisme Equestre.
- CDVL : Comité Départemental de Vol Libre.
- CE : Centre Equestre.
- CG 34 : Conseil Général de l'Hérault.
- CK : canoë-kayak.
- CNSGR : Comité National des Sentiers de Grandes Randonnées.
- CNTE : Comité National du Tourisme Equestre.
- CO : Course d'Orientation.
- CODETEREL : Comité Départemental pour le Tourisme Equestre, la Randonnée et l'Equitation de Loisirs.

COOPERE 34 : Coordination Pour l'Education Relative à l'Environnement sur les territoires héraultais.

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement.

CRERL : Comité Régional d'Equitation du Languedoc Roussillon.

CRTE : Comité Régional du Tourisme Equestre.

CPN : Centre de Pleine Nature.

CO.SI.ROC : Comité de défense des Sites et ROChers d'escalade.

CSO : Course de Saut d'Obstacle.

DAF : Direction Administrative et Financière.

DDE : Direction Départementale de l'Equipement.

DDJS : Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement.

DNTE : Délégation Nationale du Tourisme Equestre.

DRJS : Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports.

DTN : Direction Technique Nationale.

EDF : Electricité De France.

EFE : Ecole Française d'Equitation.

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

EPS : Education Physique et Sportive.

ESO : Espace Sport Orientation.

FEI : Fédération d'Equitation Internationale.

FFC : Fédération Française de Cyclisme.

FFCK : Fédération Française de Canoë-kayak.

FFCO : Fédération Française de Course d'Orientation.

FFCT : Fédération Française de Cyclo-Tourisme.

FFE : Fédération Française d'Equitation.

FFFR : Fédération Française des Foyers Ruraux.

FFH : Fédération Française Handisport.

FFME : Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade.

FFR : Fédération Française de Randonnée.

FFRP : Fédération Française de Randonnée Pédestre.

FFS : Fédération Française de Spéléologie.

FFVL : Fédération Française de Vol Libre.

FNAR : Fédération Nationale ânes et randonnées.

FRETE : Fédération Française des Relais d'Etape et de Tourisme Equestre.

FFTA : Fédération Française de Tir à l'Arc.

GR® : Grande Randonnée.

GRP® : Grande Randonnée de Pays.

GT34 : Grande Traversée de l'Hérault.

HLV : Haut Languedoc et Vignobles.

IGN : Institut Géographique National.
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques.
INSEE RP : Recensement de la Population de l'INSEE.
JED : Juris-Eco-espaces Développement (Cabinet d'études).
JO : Jeux Olympiques.
LRCK : Ligue Régionale de Canoë-kayak.
MJC : Maison des Jeunes et de la Culture.
ONF : Office National des Forêts.
PAF : Parcours Acrobatique en Forêt.
PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.
PNR : Parc Naturel Régional.
PNRHL : Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.
PPO : Parcours Permanant d'Orientation.
PR® : Petite Randonnée.
RP : Randonnée Pédestre.
RV® : Réseau Vert.
SAE : Structure Artificielle d'Escalade.
SCBAM : Spéléo-Club de Béziers et des Avants-Monts.
SCMNE : Spéléo-Club de la Montagne Noire et de l'Espinouse.
SN : Sports de Nature.
TA : Tir à l'Arc.
TE : Tourisme Equestre.
TLM : Tour du Larzac Méridional.
TDENS : Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles.
TREC : Techniques de Randonnée Equestre de Compétition.
UFOLEP : Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique.
UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation (l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture).
UNSS : Union Nationale du Sport Scolaire.
VL : Vol Libre.
VTT : Vélo Tout Terrain.
ZICO : Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux .
ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique.

6 LEXIQUE

1ère catégorie : eaux peuplées principalement de salmonidés.

2ème catégorie : eaux peuplées principalement de blancs et de cyprinidés.

Alevinage : action de peupler un étang ou une rivière avec des alevins ou des poissons plus âgés.

Avifaune : désigne l'ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Blason : cible de tir à l'arc prenant la forme de cercles concentriques de couleurs.

Box : hébergement en dur pour le cheval.

Broches scellées : tiges terminées par un anneau scellées dans les parois rocheuses d'escalade à l'aide de résines. Elles constituent des points d'amarrage fixes pour sécuriser l'ascension des grimpeurs.

Carrière : piste en sable permettant aux cavaliers et à leurs montures de travailler.

Chiroptères : chauves-souris.

Coinceur : pièce de métal cubique attachée à une sangle que les grimpeurs placent dans les fissures du rocher au cours de leur ascension comme points de sécurisation.

Colonne : concrétion minérale verticale.

Concrétion : masse minérale formée par précipitation autour d'un fragment de matériau (ex : Colonne, stalactite, stalagmite).

Cyclo-cross : c'est une discipline hivernale qui se pratique sur des circuits d'une longueur de 3 km environ, tracés sur les terrains les plus divers (routes, prairies, chemins, sous-bois, sentiers, etc.) comportant des portions obligatoirement effectuées à pied.

Cyprinidés : famille de poissons blancs, composée de plus de 20 espèces (carpe, gardon, etc.).

Dalle : Plaque rocheuse assez lisse, d'inclinaison variable dont l'escalade présente des difficultés particulières. ■

Dièdre : passage de rocher constitué de deux plans, généralement sans prises, formant un angle obtus dont le fond est parcouru par une fissure qui permet l'escalade.

Etiage : débit moyen le plus bas d'un cours d'eau.

Eutrophisation : accumulation graduelle de débris organiques dans les eaux stagnantes, due à l'activité métabolique des organismes qui les habitent, provoquant la prolifération de végétaux aquatiques et l'appauvrissement en oxygène des eaux profondes.

Fissure : fente étroite et allongée liée à la genèse de la roche ou provoquée par les efforts tectoniques qu'elle a subit.

Friend : modèle de « coinceur » spécifique composé de deux cames en expansion, que les grimpeurs placent dans les fissures du rocher au cours de leur ascension comme points de sécurisation.

Goujon : voir « broches scellées ».

Karst : région de formation calcaire caractérisée par la prédominance du drainage souterrain et par le développement d'une topographie originale due à la corrosion de la roche (grottes, gouffres, résurgences, etc.).

Manège couvert : lieu de travail permettant la poursuite d'activité lors d'intempéries.

Paddock : terrain fermé pour le repos des chevaux.

Pan artificiel : mur artificiel d'escalade de faible hauteur destiné à l'entraînement et à la pratique du bloc en salle.

Parcours cross : terrain aménagé pour la pratique de l'équitation en terrain varié.

Pêche à la traîne : pêche pratiquée avec une ligne remorquée à l'arrière d'un navire.

Piscicole : faune aquatique.

Piton : pointe métallique pouvant être martelée par les grimpeurs qui les encastrant dans les fissures du rocher pour sécuriser leur ascension.

Purge : suppression des blocs en équilibre instable dans les voies d'escalade.

Ripisylve : forêt bordant une rivière.

Surplomb : partie supérieure d'une roche, d'une masse qui fait saillie, qui s'avance.

SWOT (analyse ou matrice) : ce terme anglais est un outil de diagnostic et de planification stratégique permettant d'analyser l'environnement externe et interne d'un projet. Strengths= forces, Weaknesses = faiblesses, Opportunities = opportunités, Threats = menaces),

Tête (escalade en) : type d'ascension en escalade où le grimpeur assure progressivement ses points de protection tout au long de son ascension.

Tourbières : les tourbières sont des écosystèmes formés de végétaux dont la croissance engendre l'accumulation d'importantes quantités de matière végétale. Celles-ci, après une transformation biochimique et mécanique forment une roche combustible : la tourbe.

Verticales : hauteurs en mètres des longueurs de parois ou de puits descendues en rappel.

Via cordata : une via cordata est un itinéraire aménagé et sécurisé à l'aide de cordes fixes dans une paroi rocheuse. L'utilisation de cordes et de matériels d'assurage est requis pour assurer la progression.

Via ferrata : une via ferrata est un itinéraire aménagé et sécurisé dans une paroi rocheuse. L'équipement reste en place de façon permanente (échelles métalliques, marches, ponts, passerelles, câbles). L'utilisation de matériels d'assurage est requis pour assurer la progression.

Zone de chalandise : une zone géographique de chalandise correspond à l'étendue territoriale d'où provient l'ensemble des participants à une manifestation, ou encore l'ensemble des clients ou des adhérents à une structure.

Liste des sites Internet

Randonnée pédestre

- www.ffrandonnee.fr
- www.cdrp34.com

Equitation

- www.ffe.com

Course d'orientation

- www.ffco.asso.fr

Tir à l'arc

- www.ffa.fr
- <http://perso.orange.fr/cd34tirarc/pages/indexpag.html>
- <http://archers.biterrois.free.fr>

VTT

- www.ffc.fr
- www.ffct.org

Escalade

- www.ffme.fr

Spéléologie

- www.ffmpeg.fr
- <http://wb066.lerelaisinternet.com/cadre.asp?taille=1024>
- <http://cde34.free.fr>

Canoë kayak

- www.ffck.org
- <http://www.herault.pref.gouv.fr>
- www.legifrance.gouv.fr
- www.ecologie.gouv.fr
- www.languedoc-roussillon.ecologie.gouv.fr
- <http://www.montpellier.cci.fr>
- www.vallee-orb.fr
- <http://www.pecheherault.com>

Vol libre

- www.ffvl.fr
- www.lvllr.net

Groupement CDSN : Maison Départementale des Sports de l'Hérault. 200 avenue du Père Soulas.34 094 Montpellier cedex 5. Tel : 04.67.41.78.00.

7 Annexes

Randonnée pédestre :

Annexe 1 : Charte de Qualité du Département Hérault.

Equitation :

Annexe 2 : FFR et FFE communiqué de presse sur la convention de partenariat.

Annexe 3 : communiqué de presse sur le report de signature de la convention FFR et FFE.

Course d'orientation :

Annexe 4 : convention pour la cartographie et l'utilisation d'un site.

Escalade :

Annexe 5 : schéma départemental d'escalade de l'Hérault.

Annexe 6 : convention de site d'escalade, propriétaire/CDFME.

Canoë kayak :

Annexe 7 : Pagaies Couleurs FFCK.

Annexe 8 : démarche qualité FFCK, guide d'évaluation qualité des structures.

Vol Libre :

Annexe 9 : exemples de conventions de sites FFVL.

Annexe 10: étude de fréquentation, impacts touristiques et locaux des manifestations sportives présentes sur le pays Haut Languedoc Vignobles.



Direction générale des services

Pôle d'action sport culture animation et loisirs

Direction de la jeunesse du sport et des loisirs

Service activités et sports de nature

Dossier suivi par : Bernard Wouts

Téléphone : 04 67 67 72 48

Télécopie : 04 67 67 70 25

e-mail : bwouts@cg34.fr

Références : BW / AP

Charte qualité fév 04 mise à jour le 09 08 2005

**CHARTE DE QUALITE DES ITINERAIRES PEDESTRES
DU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES
DE PROMENADE ET DE RANDONNEE**

Cette charte de qualité des itinéraires pédestres inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (P.D.P.I.P.R.) a été élaborée par le Conseil général de l'Hérault avec le Comité départemental de la randonnée pédestre, représentant la Fédération française de la randonnée pédestre.

I - CRITERES DE QUALITE DES ITINERAIRES PEDESTRES DU P.D.I.P.R. :

- 1) L'INTÉRÊT DE L'ITINÉRAIRE
- 2) NATURE DU SOL ET POURCENTAGE D'OUVERTURE À LA CIRCULATION
- 3) LE STATUT JURIDIQUE ET LA GARANTIE DE PÉRENNITÉ

II - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION, ENTRETIEN ET BALISAGE :

- 1) LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET LA SIGNALISATION ROUTIÈRE
- 2) ENTRETIEN
- 3) BALISAGE
- 4) RESPONSABILITE

III -DESCRIPTION DES TYPES D'ITINERAIRES :

ANNEXE N°1 : L'ITINÉRAIRE DE PROMENADE DU P.D.I.P.R. (P.R.)

ANNEXE N°2 : L'ITINÉRAIRE DE RANDONNÉE DU P.D.I.P.R. (P.R.)

ANNEXE N°3 : GRANDE RANDONNÉE (G.R.) ET GRANDE RANDONNÉE DE PAYS (G.R.P)

ANNEXE N°4 : SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DE L'ITINÉRAIRE

INTRODUCTION :

La loi du 22 juillet 1983 confie au Conseil général la réalisation du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (P.D.I.P.R.).

Les objectifs du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée sont notamment :

- **de préserver le patrimoine des sentiers et de chemins ruraux,**
- **d'assurer la pérennité des itinéraires,**
- **de garantir la qualité des circuits inscrits,**
- **de favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.**

Les utilisateurs sont parfois perturbés par la multiplication des circuits et des balisages. Pour assurer une meilleure lisibilité des itinéraires et en garantir la qualité, une charte de qualité a été élaborée par le comité de pilotage du P.D.I.P.R. composé des services et organismes associés du Département et du Comité départemental de la randonnée pédestre de l'Hérault.

Cette charte prend comme références les normes définies au niveau national par la Fédération française de la randonnée pédestre (F.F.R.P.). Elle a été modifiée et approuvée par délibération du Conseil général de l'Hérault en date du 21 février 2000.

La charte se décline en quatre types d'itinéraires : promenade, randonnée, grande randonnée de pays (G.R.P.) et grande randonnée (G.R.) décrits en annexe.

I - LES CRITERES DE QUALITE DES ITINERAIRES PEDESTRES DU P.D.I.P.R.

1) L'INTÉRÊT DE L'ITINÉRAIRE :

Seront examinés **en priorité** les projets d'itinéraires remplissant l'ensemble des conditions suivantes :

- 1) **Intérêt soutenu** : trajet pittoresque, variété du relief, sites et points de vue, faune et flore caractéristiques, patrimoine, intérêt historique ou touristique,
- 2) Itinéraires **conçus à l'échelle de l'intercommunalité ou du pays,**
- 3) S'intégrant dans une démarche d'aménagement durable du territoire par une **mise en réseau des richesses patrimoniales, culturelles et économiques,**

Une priorité sera donnée aux itinéraires présentant déjà des aménagements : aire de repos, de pique-nique, aire de stationnement, table d'orientation, panneaux d'interprétation....

Des **itinéraires à thèmes** présentant des caractéristiques ou des traditions peuvent intégrer le plan en vue de la découverte du territoire héraultais (P.R. à thèmes). Cependant la variété des centres d'intérêt devant être recherchée, il convient d'éviter la conception d'itinéraires sur un thème unique. L'interprétation des itinéraires à thèmes et l'entretien des panneaux d'interprétation est à la charge du porteur de projet.

2) NATURE DU SOL ET POURCENTAGE D'OUVERTURE À LA CIRCULATION :

Le public souhaite des itinéraires essentiellement constitués de sentiers et de voies peu fréquentés par les véhicules motorisés, d'où la nécessité de définir des seuils maximums pour la part de l'itinéraire ouverte à la circulation motorisée (cf. tableau).

Dans un souci de qualité, il est recommandé de **concevoir l'itinéraire au maximum sur des sentiers non carrossables**, chaque fois que cela est possible ou de prendre des arrêtés réglementant la circulation motorisée.

Les seuils indiqués ci-dessous peuvent faire l'objet de dérogations exceptionnelles du comité de pilotage du P.D.I.P.R. lorsque l'intérêt touristique le justifie.

Seuils à respecter	Promenade	Randonnée
<p>1) Nature du sol</p> <ul style="list-style-type: none"> - sentiers, drailles, chemins, pistes non accessibles matériellement aux 4 roues - pistes accessibles matériellement aux 4 roues - voies goudronnées ou bétonnées 	<p>30 % minimum de l'itinéraire</p> <p>50 % maximum de l'itinéraire</p> <p>20 % maximum</p>	<p>50 % minimum de l'itinéraire</p> <p>40 % maximum de l'itinéraire</p> <p>10 % maximum</p>
<p>2) Réglementation de la circulation motorisée :</p> <p>- fermé à la circulation</p> <p>- ouvert à la circulation motorisée</p>	<p>50 % minimum de l'itinéraire</p> <p>50 % maximum de l'itinéraire</p>	<p>70 % minimum de l'itinéraire</p> <p>30 % maximum de l'itinéraire</p>
Longueur minimum de l'itinéraire (1)	3 km	7 km
Longueur maximum de l'itinéraire (1)	7 km	20 km
Temps de marche maximum évalué à 3 km/heure	2 heures	7 heures

1. Hors entrées et sorties des agglomérations et des itinéraires urbains.

3) LE STATUT JURIDIQUE ET LA GARANTIE DE PÉRENNITÉ :

Tous les types de chemins, quel que soit leur statut juridique sont susceptibles d'être intégrés dans le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Il est important de rester dans la mesure du possible **sur des terrains communaux ou départementaux ou appartenant à des institutions parapubliques** (O.N.F., S.N.C.F., Conservatoire du Littoral,...), **pour assurer la pérennité du circuit.**

En effet, dans le cas où un propriétaire privé résilie la convention temporaire de passage sur sa propriété, cette dénonciation peut entraîner un risque de fermeture de l'itinéraire et nécessiter une mise en place d'une déviation.

Si une commune décide de supprimer ou d'aliéner un chemin rural inscrit au P.D.I.P.R., la loi exige le maintien ou le rétablissement de la continuité par un itinéraire de substitution adapté et accepté par le Département sous peine de nullité de l'aliénation (article 56 de la loi du 22 juillet 1983).

II - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION, ENTRETIEN ET BALISAGE :

1) LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET LA SIGNALISATION ROUTIÈRE :

En fonction des pratiques sur l'itinéraire et de la nature des chemins empruntés, **la circulation des véhicules à moteur doit être réglementée par un arrêté municipal** (loi n°91.2 du 3 janvier 1991 (articles 1,2,5) et article L 2213-4 du code général des collectivités territoriales).

Le Département met en place la signalétique de réglementation de la circulation et les communes sont responsables de la maintenance des panneaux de réglementation et du respect de celle-ci.

Les communes et les porteurs de projets devront informer le Département de tous les problèmes qui pourraient apparaître sur les itinéraires de promenades et de randonnées inscrits au P.D.I.P.R.

2) ENTRETIEN :

Le Département assure l'entretien des itinéraires inscrits au P.D.I.P.R.

Les itinéraires doivent être entretenus (déroussaillement et balisage), en moyenne tous les deux ans selon les recommandations de la F.F.R.P.

Les travaux d'entretien des itinéraires sont réalisés sur **une largeur de 1,50 mètres**, du ras du sol à environ 2 mètres de hauteur. Le déroussaillement se fait de manière à permettre une parfaite lisibilité du balisage.

3) BALISAGE :

L'homogénéité du balisage, point essentiel de la sécurité, est incontournable. Aussi, il sera réalisé selon le cahier des charges « balisage et signalétique du PDIPR ».

Sur les itinéraires de promenades et randonnées (P.R.) inscrits au P.D.I.P.R., **le balisage sera réalisé par le Département** pour des raisons de cohérence départementale et de sécurité.

Sur les itinéraires de grande randonnée (G.R. et G.R.P.), **il sera réalisé par le Comité départemental de la randonnée pédestre.**

4) RESPONSABILITE :

Le porteur de projet est responsable des accidents corporels ou matériels pouvant survenir sur l'itinéraire dans le cadre de son aménagement et ce jusqu'à l'inscription de celui-ci au P.D.I.P.R. par délibération du Département.

Le Département est civilement responsable des accidents corporels ou matériels pouvant survenir sur l'itinéraire du fait de l'ouverture au public, à compter de l'inscription au P.D.I.P.R. Cependant lorsque le dommage résulte d'un accident de chasse ou d'un défaut de l'exercice des prérogatives de police du maire, la responsabilité du Département est dérogée.

Les chasseurs sont responsables de leur comportement en période de chasse.

Le maire est responsable en cas d'un dommage résultant d'un défaut de l'exercice de ses prérogatives de police.

ANNEXE N°1 :

L'ITINERAIRE DE PROMENADE DU P.D.I.P.R.- PR ®

A- DÉFINITION

C'est une **boucle de 1 à 2 h 30 environ, de 3 km minimum à 7 km maximum**, balisée en jaune. C'est une promenade familiale ou à thème. L'itinéraire promenade (P.R.) respecte une charte de qualité spécifique.

Une grande partie du public demande des parcours faciles, d'une durée assez courte, sur des chemins bien tracés, quasiment sans dénivelé et sans aucun danger.

Une promenade peut être la variante courte d'une randonnée (voir fiche randonnée P.R.)

B- CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES À SATISFAIRE :

1) Distances :

Le départ de l'itinéraire de promenade doit se situer au départ d'un village, dans un souci de retombées économiques locales.

L'itinéraire fait un **minimum de 3 km et un maximum de 7 km** ou une à deux heures de marche.

2) Nature du sol et pourcentage d'ouverture à la circulation motorisée :

Les itinéraires de promenade doivent respecter des seuils, d'une part en ce qui concerne la nature du sol et d'autre part pour l'ouverture à circulation motorisée (cf tableau page 3).

3) Balisage :

Sur les itinéraires de promenades inscrits au P.D.I.P.R., **le balisage est réalisé par le Conseil général** pour des raisons de cohérence et de sécurité. Il est réalisé dans le respect de la charte officielle du balisage de la Fédération Française de Randonnée Pédestre et du cahier des charges « balisage et signalétique du PDIPR ».

L'itinéraire de promenade et sa variante éventuelle sont balisés en **jaune** : rectangle horizontal jaune de 10 x 2 cm (charte F.F.R.P.)

Lorsqu'un point remarquable est situé à l'écart de l'itinéraire, un diverticule peut être conçu pour y mener. Il est alors balisé d'un triangle isocèle jaune de 9x9x7 cm.

Pour éviter les confusions de balisage qui engendrent des problèmes de sécurité, le balisage jaune est à proscrire sur les **itinéraires d'initiative locale ou privée qui n'ont pas l'agrément P.R.** attribué par le C.D.R.P. Pour ces itinéraires, le C.D.R.P. préconise la couleur **bleu franc**.

Dans le cas où l'itinéraire emprunte un tronçon du réseau vert, le balisage sera fait au maximum sur les supports naturels.

4) L'aménagement de l'itinéraire de promenade :

Les travaux d'ouverture de l'itinéraire et de mise en sécurité sont à la charge du porteur de projet.

L'aménagement d'une aire de stationnement intégrée au paysage est obligatoire. Si possible, elle est accessible aux autocars.

Pour des raisons de sécurité, il est préconisé de prévoir au départ de l'itinéraire :

- une cabine téléphonique ou un point information secours (médecin, pompiers, pharmacie...),
- un point d'eau potable accessible à tous.

Ces informations seront indiquées sur le panneau implanté par le Département à l'entrée de l'itinéraire.

L'interprétation des itinéraires à thèmes et l'entretien des panneaux d'interprétation est à la charge du porteur de projet.

En cas d'intempéries ayant entraîné des dégradations importantes, le Département se réserve la possibilité de fermer l'itinéraire ou de le dévier, temporairement ou définitivement.

Pour des raisons de sécurité, l'itinéraire ne devra comporter aucun éboulis dangereux de mur de pierres. Si l'itinéraire comporte des escaliers défectueux, les travaux de réhabilitation sont nécessaires.

Si le circuit présente par endroit une pente dangereuse ou supérieure à 45 degrés, l'aménagement de marches ou la déviation du tronçon est indispensable. Afin d'éviter le ruissellement, un aménagement de coupe-eau est réalisé.

Si nécessaire, pour les passages en escarpement ou en falaise abrupte, une main-courante est installée par un professionnel habilité.

Le coût de l'ensemble de ces travaux fera l'objet d'une estimation.

ANNEXE N°2 :

L'ITINERAIRE DE RANDONNEE DU P.D.I.P.R.- PR ®

A- DÉFINITION

C'est un **itinéraire en boucle**, d'une **longueur minimale de 7 km et maximale de 20 km**, balisé en jaune. Il permet de découvrir en une journée ou une demi-journée des endroits particuliers du département. L'itinéraire de randonnée (P.R.) respecte une charte de qualité spécifique.

B- CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES À SATISFAIRE :

1) Distances :

Le départ de l'itinéraire de randonnée doit se situer au maximum à 1 km d'un village. Pour limiter le linéaire goudronné, il est conseillé de ne pas partir systématiquement du centre du village.

L'itinéraire, en boucle, fait **un minimum de 7 km et un maximum de 20 km** et représente 6 à 7 heures de marche. Lorsque l'itinéraire fait plus de 10 km, une variante peut être proposée.

2) Nature du sol et pourcentage d'ouverture à la circulation motorisée :

Les itinéraires de randonnée doivent respecter des seuils, d'une part en ce qui concerne la nature du sol et d'autre part pour l'ouverture à circulation motorisée (cf tableau page 3).

3) Balisage :

Sur les itinéraires de randonnées inscrits au P.D.I.P.R., **le balisage est réalisé par le Conseil général** pour des raisons de cohérence et de sécurité. Il est réalisé dans le respect de la charte officielle du balisage de la Fédération française de randonnée pédestre et du cahier des charges « balisage et signalétique du PDIPR »

L'itinéraire de randonnée et son éventuelle variante sont **balisés en jaune** : rectangle horizontal jaune de 10 x 2 cm (charte F.F.R.P.)

Lorsqu'un point remarquable est situé à l'écart de l'itinéraire P.R., un diverticule peut être conçu pour y mener. Il est alors balisé d'un triangle isocèle jaune de 9x9x7 cm.

Pour éviter les confusions de balisage qui engendrent des problèmes de sécurité, le balisage jaune est à proscrire sur les autres **itinéraires d'initiative locale ou privée qui n'ont pas l'agrément P.R.** attribué par le C.D.R.P. Pour ces itinéraires, le C.D.R.P. préconise la couleur **bleu franc**.

Dans le cas où l'itinéraire emprunte un tronçon du réseau vert, le balisage sera fait au maximum sur les supports naturels.

4) L'aménagement des itinéraires de randonnée :

Les travaux d'ouverture de l'itinéraire et de mise en sécurité sont à la charge du porteur de projet.

L'aménagement d'une aire de stationnement intégrée au paysage est obligatoire. Si possible, elle est accessible aux autocars.

Pour des raisons de sécurité, il est préconisé de prévoir au départ de l'itinéraire :

- une cabine téléphonique ou un point information secours (médecin, pompiers, pharmacie...),
- un point d'eau potable accessible à tous.

Ces informations seront indiquées sur le panneau implanté par le département à l'entrée de l'itinéraire.

L'interprétation des itinéraires à thèmes et l'entretien des panneaux d'interprétation est à la charge du porteur de projet.

En cas d'intempéries ayant entraîné des dégradations importantes, le Département se réserve la possibilité de fermer l'itinéraire ou de le dévier, temporairement ou définitivement.

Pour des raisons de sécurité, l'itinéraire ne devra comporter aucun éboulis dangereux de mur de pierres.

Si l'itinéraire comporte des escaliers défectueux, les travaux de réhabilitation sont nécessaires.

Si le circuit présente par endroit une pente dangereuse ou supérieure à 45 degrés, l'aménagement de marches ou la déviation du tronçon est indispensable. Afin d'éviter le ruissellement, un aménagement de coupe-eau est réalisé.

Si nécessaire, pour les passages en escarpement ou en falaise abrupte, une main-courante est installée par un professionnel habilité.

Le coût de l'ensemble de ces travaux fera l'objet d'une estimation.

ANNEXE N°3 :

L'ITINERAIRE DE GRANDE RANDONNEE - GR® ET DE GRANDE RANDONNEE DE PAYS - GRP® DU P.D.I.P.R.-

A) Définition

1) L'itinéraire de Grande Randonnée de Pays - GRP®

C'est un **itinéraire en boucle** qui permet de faire en plusieurs jours le tour d'un pays, d'une vallée ou de tout autre territoire rendu solidaire par ses hommes, sa culture, son patrimoine. L'itinéraire de Grande Randonnée de Pays est balisé en jaune et rouge et respecte la charte de la F.F.R.P.

2) L'itinéraire de Grande Randonnée - GR®:

C'est un **itinéraire** comptant plusieurs étapes, qui parcourt une région, un département, voire des pays entiers. Il est balisé en blanc et rouge et respecte la charte de la F.F.R.P.

Il est possible de relier des G.R. entre eux afin de les prolonger ou les segmenter, dans le but d'obtenir un plus grand choix dans les longs parcours.

B- CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES À SATISFAIRE :

1) Services :

L'itinéraire est accessible par un moyen de transport collectif (autocars, train).

Le réseau d'hébergements est suffisant et diversifié (gîtes d'étape, chambres d'hôtes, refuges, hôtels, campings...). Ces hébergements sont situés toutes les 5 à 6 heures de marche et à moins d'une demi-heure de marche ou de 2 km de l'itinéraire. Ils sont ouverts toute l'année.

2) Nature du sol et circulation :

Le P.D.I.P.R. visant la protection des anciens chemins et la découverte des sites naturels dans des conditions de sécurité, **60 % de l'itinéraire G.R. ou G.R.P. est inaccessible aux véhicules à moteur, soit :**

- 35 % minimum de l'itinéraire en sentiers, drailles et chemins non accessibles matériellement aux 4 roues et interdits aux 2 roues si nécessaire.
- 25 % maximum de l'itinéraire en pistes carrossables ou portions de pistes fermées à la circulation motorisée avec réglementation matérialisée, conformément à la loi n° 91.2 du 3 janvier 1991.

La part carrossable et ouverte à la circulation des 4 roues représente au maximum 40 % de l'itinéraire G.R. ou G.R.P. soit :

- **20 % maximum de l'itinéraire en voies de petit gabarit revêtues de goudron** ou de béton, exception faite des entrées et sorties des agglomérations et des itinéraires urbains.

et 20 % maximum de l'itinéraire en pistes ouvertes à la circulation motorisée.

- 40 % maximum de l'itinéraire en pistes ouvertes à la circulation motorisée, dans le cas où l'itinéraire ne comprend pas de pistes goudronnées.

3) Balisage :

Il sera réalisé par le Comité départemental de la randonnée pédestre, dans le respect de la charte officielle du balisage de la Fédération française de randonnée pédestre et du cahier des charges du PDIPR :

Le G.R. ou G.R.P. peut comprendre des variantes ou des diverticules, dans ce cas :

- **l'itinéraire principal G.R.** est balisé en **blanc et rouge** : rectangles horizontaux de 10 x 2 cm (charte F.F.R.P.)
- **l'itinéraire principal G.R.P.** est balisé en **jaune et rouge** : rectangles horizontaux de 10 x 2 cm (charte F.F.R.P.)
- la variante ou le raccourci est signalé en itinéraire bis, balisé en blanc et rouge pour les G.R. et jaune et rouge pour les G.R.P. : rectangle horizontal de 10 x 2 cm (charte du P.D.I.P.R.).

Pour éviter les confusions de balisage qui engendrent des problèmes de sécurité, les balisages blanc et rouge, jaune et rouge, jaune sont à proscrire sur les **itinéraires d'initiative locale ou privée** ; pour ceux-ci, le CDRP préconise les couleurs **bleu franc**.

Afin d'éviter le surbalisage, lorsqu'un G.R.P. emprunte un G.R., le balisage du G.R.P. est suspendu sur les tronçons communs, sauf aux entrées et sorties des parties communes. Cette convention sera expliquée sur le panneau d'information implanté au début de l'itinéraire.

Dans le cas où l'itinéraire emprunte un tronçon du réseau vert ou un itinéraire de randonnée équestre ou V.T.T. déjà balisé, le balisage sera fait au maximum sur les supports naturels.

4) L'aménagement des itinéraires de grande randonnée :

Les travaux d'ouverture de l'itinéraire et de mise en sécurité sont à la charge du porteur de projet ainsi que l'interprétation des itinéraires à thèmes et l'entretien des panneaux d'interprétation.

En cas d'intempéries ayant entraîné des dégradations importantes, le Département se réserve la possibilité de fermer l'itinéraire ou de le dévier, temporairement ou définitivement.

Pour des raisons de sécurité, l'itinéraire ne devra comporter aucun éboulis dangereux de mur de pierres.

Si l'itinéraire comporte des escaliers défectueux, les travaux de réhabilitation sont nécessaires.

Si le circuit présente par endroit une pente dangereuse ou supérieure à 45 degrés, l'aménagement de marches ou la déviation du tronçon est indispensable. Afin d'éviter le ruissellement, un aménagement de coupe-eau est réalisé.

Si nécessaire, pour les passages en escarpement ou en falaise abrupte, une main-courante est installée par un professionnel habilité.

Le coût de l'ensemble de ces travaux fera l'objet d'une estimation.

ANNEXE N°4 :

SYNTHESE DE L'EVALUATION DE L'ITINERAIRE

Code Insee : Nom itinéraire : Distance : km
 Commune départ : Autres communes : Canton :
 Niveau difficulté : Cartes IGN :

<p><u>L'ITINERAIRE COMPREND :</u></p> <p><u>1) nature du sol</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - % sentiers, drailles et chemins, pistes non accessibles matériellement aux 4 roues. - % pistes accessibles matériellement aux 4 roues - % voies goudronnées ou bétonnées <p><u>2) réglementation de la circulation motorisée</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - % fermé à la circulation. - % ouvert à la circulation motorisée 	<p><u>INTERET TOURISTIQUE</u></p> <p>Site :</p> <p>Nature :</p> <p>Patrimoine :</p> <p>Historique : _</p>	
<p><u>AMENAGEMENT DE L'ITINERAIRE</u></p> <p><u>ENTRETIEN :</u> réalisé par : le : vérifié le :</p>	<p><u>BALISAGE</u></p> <p><u>Conformité à la charte :</u></p> <p><u>Signalisation :</u></p>	
<p><u>SECURITE :</u></p> 	<p><u>TRACE :</u></p> 	
<p><u>SITUATION JURIDIQUE :</u></p>		
<p><u>Délibérations :</u></p>	<p><u>Arrêté de réglementation de la circulation :</u></p>	<p><u>Convention d'autorisations de passage :</u></p>

PROJET DE LETTRE A JOINDRE AU DOSSIER D'AVANT PROJET

Conseil général de l'Hérault

Pôle d'action sport culture animation et loisirs

Direction de la jeunesse du sport et des loisirs

Service activités et sports de nature

1000, rue d'Alco

34087 MONTPELLIER Cedex 4

Objet : Charte de qualité du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

Je soussigné, M

(qualité)

agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés, déclare avoir pris connaissance de la charte de qualité du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée adoptée par le Conseil général de l'Hérault et en accepter les dispositions.

Fait, le

Signature

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

24 novembre 2005

**Fédération Française de la Randonnée Pédestre et
Comité National de Tourisme Equestre :
Vers une coopération sur le thème de la préservation,
l'aménagement et la valorisation des territoires de pratique**

**Signature de la convention de partenariat
entre la FFRandonnée et le CNTE**

Samedi 10 décembre 2005, Salon du Cheval, Paris - Porte de Versailles

Dans le cadre du Salon du Cheval (Paris, Porte de Versailles, 3/11 déc. 2005), Bernard Pavie, Président du Comité National de Tourisme Equestre et Jean-Claude Burel, Président de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre signeront samedi 10 décembre, une convention de partenariat destinée à développer une collaboration entre les deux instances nationales autour d'une vision partagée de la défense de l'environnement, la sauvegarde du patrimoine et la préservation des sites de pratique.

La randonnée, un des facteurs essentiels du développement du tourisme en France

Depuis plusieurs années, la pratique de la randonnée sous toutes ses formes est devenue un des facteurs essentiels du développement du tourisme en France. A l'image du développement croissant des pratiques de loisirs tournées vers la découverte des territoires, les sports de nature représentent un enjeu économique et social très important et qui sera amené à croître dans les prochaines années.

Une vision conjointe sur la protection des territoires de pratique...

Ayant pris en considération ce développement, la FFRandonnée et le CNTE souhaitent à travers la mise en place de ce partenariat, **créer des synergies, mobiliser et contribuer** à travers des initiatives communes, au développement de leurs activités dans les territoires dans un souci omniprésent de préservation de l'environnement.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

5 décembre 2005

Report de la signature de la convention de partenariat entre la FFRandonnée et le CNTE, prévue le samedi 10 décembre 2005.

Compte tenu de la situation que connaissent actuellement la Fédération Française d'Équitation et le Comité National de Tourisme Équestre, le Comité Directeur de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre a décidé de surseoir à la signature de la convention de partenariat entre les deux organismes nationaux – CNTE et FFRandonnée.

Cet incident de parcours ne remet pas en cause la collaboration étroite et fructueuse instaurée entre les deux instances nationales.

Dans l'attente, les comités départementaux des deux organismes sont invités à se rapprocher pour entreprendre une coopération sur le thème de la préservation, l'aménagement et la valorisation des territoires de pratique.

Contacts Presse :

CNTE – FFE
Jennifer Petreau
9 Boulevard Macdonald - 75019 Paris
Tél : 01 53 26 15 57 - Fax : 01 53 26 15 51
Email : cnte.communication@ffe.com

FFRandonnée
Anne Deny
14 rue Riquet – 75019 Paris
Tél. 01 44 89 93 87 – Fax : 01 40 35 28 92
Email : adeny@ffrandonnee.fr



Comité Départemental de course d'orientation de l'Hérault

Maison des Sports, 200 av du Père Soulas
34094 Montpellier
Tel/fax: 04.67.79.06.61. - e-mail : cdco34@wanadoo.fr

Autorisation d'accès

Je soussigné M. / Mme

autorise l'accès de ma propriété, parcelle(s) n°

pour la réalisation d'une carte de course d'orientation et sa pratique.

Toute fois je ne pourrais pas être tenu pour responsable en cas d'un accident survenu sur mon terrain.

Une autorisation d'accès particulière sera faite dans le cas de l'organisation d'une manifestation sportive ponctuelle.

Cette autorisation ne m'engage en rien et peut - être annulée par un courrier de ma part à tout moment.

Une mention particulière figurera sur les cartes pour les autres demandes d'autorisations, ainsi que pour le respect de la nature et de l'environnement par les utilisateurs du site.

Fait à le

Signature



Fédération Française de Course d'orientation

37 av. Gambetta- BP 22075967 PARIS Cedex 20

Tel : 01.47.91.11.91. - Fax : 01.47.97.90.29.

E-mail : FFCO@compuserve.com





**ETUDE DE FREQUENTATION
IMPACTS TOURISTIQUES ET LOCAUX DES
MANIFESTATIONS SPORTIVES
PRÉSENTES SUR
LE PAYS HAUT LANGUEDOC VIGNOBLE**

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
<i>PRINTEMPS DE BERLOU.....</i>	4
1) FICHE D'IDENTITÉ DE LA MANIFESTATION.....	4
2) ANALYSE DES TRIS A PLAT : PROFIL TYPE.....	5
3) ANALYSE DES TRIS CROISÉS : LES CONCLUSIONS.....	8
4) CONCLUSIONS, PRECONISATIONS.....	12
<i>RALLYE EQUESTRE OLARGUES.....</i>	13
1) FICHE D'IDENTITÉ DE LA MANIFESTATION.....	13
2) ANALYSE DES TRIS A PLAT : PROFIL TYPE.....	14
3) ANALYSE DES TRIS CROISÉS : LES CONCLUSIONS.....	20
4) CONCLUSIONS, PRECONISATIONS.....	23
<i>24EME JOURNEES DEPARTEMENTALES DE LA RANDONNEE PEDESTRE.....</i>	24
1) FICHE D'IDENTITÉ DE LA MANIFESTATION.....	24
2) ANALYSE DES TRIS A PLAT : PROFIL TYPE.....	25
3) ANALYSE DES TRIS CROISÉS : LES CONCLUSIONS.....	30
4) CONCLUSIONS, PRECONISATIONS.....	34
<i>CHAMPIONNAT REGIONAL DE DESCENTE VTT.....</i>	35
1) FICHE D'IDENTITÉ DE LA MANIFESTATION.....	35
2) ANALYSE DES TRIS A PLAT : PROFIL TYPE.....	36
3) ANALYSE DES TRIS CROISÉS : LES CONCLUSIONS.....	40
4) CONCLUSIONS, PRECONISATIONS.....	43
CONCLUSION.....	44

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'observatoire des sports, Hérault Sport a effectué une étude sur les manifestations présentes sur le Pays Haut Languedoc Vignoble et pour lesquelles elle apporte son soutien.

L'analyse se caractérise par la mesure de l'impact de ces événements sur le tourisme et la population locale. L'objectif étant de typer les participants et les visiteurs et de caractériser chaque manifestation, afin d'obtenir une meilleure connaissance de leur réussite et contribuer à leur amélioration.

Nous avons réalisé l'enquête sur un échantillon de 4 manifestations sportives d'envergure différentes :

- ***Le printemps de Berlou – 25 mars 2005***
- ***Rallye équestre d'Olargues – 1^{er} mai 2005***
- ***24^{ème} journées départementales de la randonnée pédestre à Avène, Ceihles, Lunas - 21 et 22 mai 2005***
- ***Championnat Régional de descente VTT à Graissessac – 4 et 5 juin 2005***

Chaque synthèse comprend une partie « identification » de la manifestation. Une deuxième partie dégage le profil type des interviewés par l'analyse des tris à plats. Pour affiner les résultats, nous avons procédé au croisement des données les plus pertinentes entre elles. Pour terminer, une synthèse générale de l'enquête et un ensemble d'actions est proposé aux organisateurs. Pour faciliter la lecture, les analyses sont illustrées par des graphiques.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE « MANIFESTATION » PRINTEMPS DE BERLOU – 27 MARS 2005

Nous avons réalisé l'étude sur un échantillon de 100 personnes tirées au hasard sur le lieu de la manifestation. Dans une première partie, nous identifierons la manifestation, puis dans un deuxième temps nous analyserons les résultats de l'enquête.

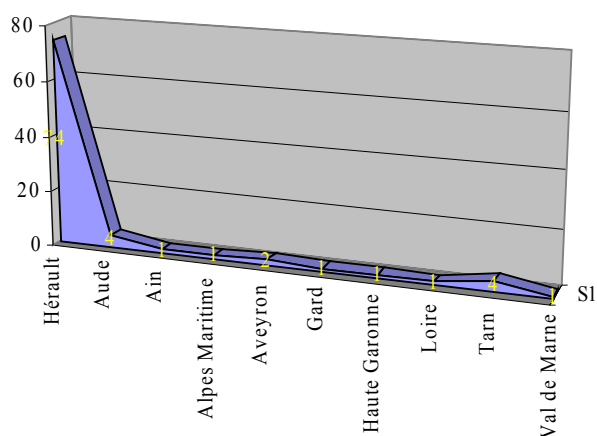
1- FICHE D'IDENTITÉ DE LA MANIFESTATION

- **Nom** : Printemps de Berlou
- **Lieu** : Berlou
- **Date** : 27 mars 2005
- **Ancienneté** : Tous les ans depuis 1992
- **Sport** : Randonnée VTT
- **Organisateurs** : VTT Club Haut Canton, Cave de Berlou
- **Objectif, sens donné** : Découverte d'un terroir par la pratique sportive
- **Public** : Tout public
- **Inscription** : 5€ enfant, 7€ adulte
- **Animations** : Initiation tour d'escalade, démonstration foot fauteuil, marché du terroir, dégustation et vente de vin, groupe de musique, promenade en calèche
- **Promotion de l'événement** : Presse, radio, affichage, mailing
- **Coproduction avec Hérault Sport** : Subventions, personnel, gadgeterie, matériels divers, matériels de sport
- **Nombre d'encadrants** : 20 personnes bénévoles, 40 personnes de la cave
- **Création d'emploi temporaire** : 1 BE escalade originaire de la Salvetat
- **Nombre de participants** : 300
- **Nombre de visiteurs** : Plus de 1000
- **Services annexes** : Sanitaires, nettoyage des VTT, restauration/buvette, vente de produit locaux
- **Production de déchets** : Une tonne
- **Bénéfice** : 300 euros
- **Accès** : Praticable pour les handicapés, parkings
- **Sécurité** : Service de secours (pompier), axe rouge, matériels de protection
- **Invités** : Le Président du parc régional, Vice président du Conseil Général
- **Partenaires** : Hérault Sport, Cave de Berlou
- **Evolution par rapport à l'année précédente** : Changement du système de repas, plus de traiteur, repas à la carte sans ticket.

2- ANALYSE DES TRIS À PLAT : PROFIL TYPE

Sur un échantillon presque égal en terme de répartition hommes/femmes soit respectivement 58% et 42%, les personnes interrogées se situent pour 50% d'entre elles, dans une tranche d'âge entre **26 et 45 ans**. Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont les **professions intermédiaires et les employés (40%)**.

Département d'origine



42% de la population interrogée participent à la randonnée VTT. 94% n'habitent pas la commune et les villes les plus représentées sont les agglomérations telles que **Montpellier (15,6%), Bézier (11,1%) et Babeau-Bouldoux (6,7%)**.

Cependant le **périmètre d'attraction** de la manifestation s'étend très largement sur les **communes voisines et des départements limitrophes** tels que le Tarn, l'Aude, l'Aveyron, le Gard.

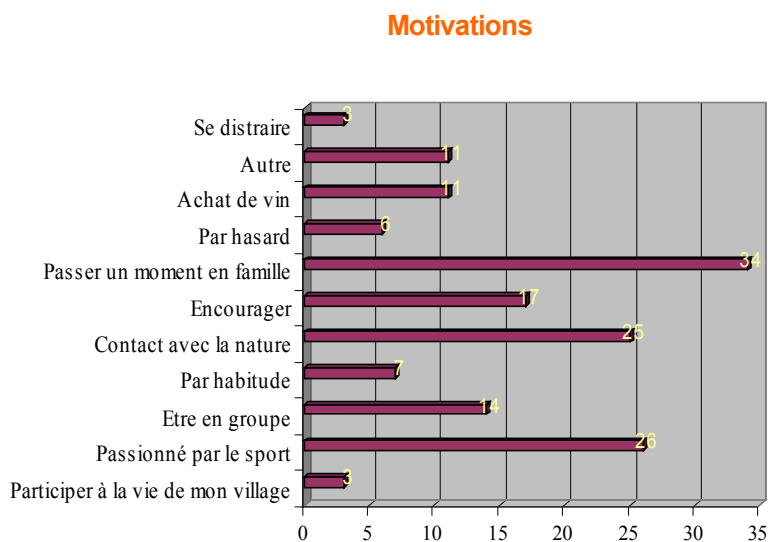
La population locale est faiblement représentée, nous pouvons peut-être expliquer cela compte tenu de la date de la manifestation, choisie pendant le week-end de Pâques, les habitants sont peut-être susceptibles de quitter leur commune. En tant que spectateur ils s'intéressent quelques heures à ce qui se passe dans leur commune. Ainsi, la probabilité d'interroger ces personnes est plus faible qu'une personne restant à la journée.

Nous pouvons relever sur l'échantillon que **5 % sont étrangers** sont originaires principalement de Hollande, de Belgique et de Suisse. La grande majorité des personnes non résidentes sur la commune (**80%**), sont en visite sur Berlou pour une durée maximum d'une journée, dans le cadre uniquement de l'événement. On peut donc qualifier ces personnes d'**excursionnistes**. Quant aux

touristes (11%), ils restent **moins d'une semaine en vacances** sur le département et logent le plus souvent dans la **famille, chez des amis ou en gîte** (soit 12%).

Concernant la **notoriété de la manifestation**, la plupart des interrogés (31%) ont pris connaissance de la manifestation par l'intermédiaire de la **famille** ou des **amis** et 21% se rendent de façon **habituelle** sur la manifestation.

Les principales **raisons qui motivent les interviewés** à se rendre sur la manifestation sont pour le **sport** lui-même (26%), pour le **contact avec la nature** (25%), pour passer un moment en **famille** (34%) et pour l'achat du **vin** (11%). On peut dire que les connotations associées à cette manifestation relèvent du plaisir, de la rencontre, du terroir et de la convivialité.

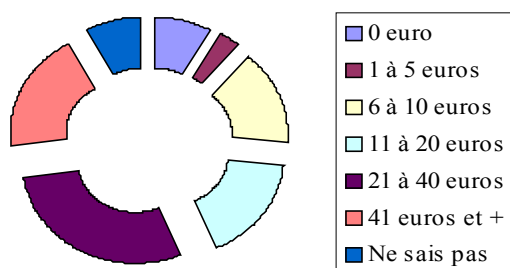


La moitié des personnes passe la **journée complète** sur la manifestation. Ceci pourrait signifier que la manifestation et les animations annexes proposées sont relativement suffisantes et intéressantes pour inciter les personnes à rester le plus longtemps possible sur la manifestation.

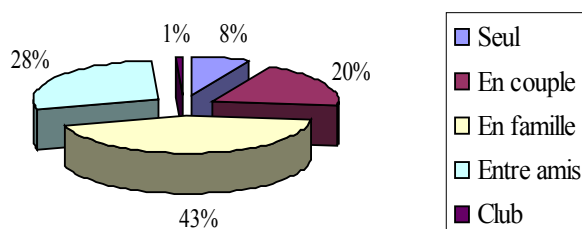
Presque la totalité des personnes se rendent en voiture sur les lieux, ceci engendre donc pour la commune de disposer d'endroit proche de la manifestation pour parquer les voitures. A ce sujet, nous noterons ultérieurement un réel problème de parkings soulevé par les interrogés.

46 % des personnes sont venues accompagnées par leur famille ou entre amis (30%).

Dépenses moyennes par ménage



Personnes accompagnantes



22 % de l'échantillon sont des **participants** et **30% des visiteurs** pratiquent **au moins un sport** tel que le **VTT, la randonnée, la natation, la course à pieds, le tennis.**

Sur l'ensemble des pratiquants d'au moins un sport, on compte **29% de licenciés d'un club.**

Avec le changement du système des repas cette année (à la carte), **65%** de l'échantillon total compte prendre leur **repas sur place**. Les **dépenses moyennes par ménage** pour la journée sont relativement **élevées**, elles se situent entre **21 et 40 euros**. Une part non à négligée (19%) est supérieure à 41 euros, ceci peut expliquer que la plupart des visiteurs viennent sur l'événement pour acheter du vin, sinon le reste des dépenses s'associe aux frais d'inscription entre 6 et 10 euros.

16% sur 46 familles ont des enfants qui ont participé à l'animation escalade (problème d'âge et d'attente, ou sans enfant).

D'une manière générale le sentiment des participants et des spectateurs à l'égard de la manifestation est plutôt très encourageant avec **46% des gens satisfaits et 34% des gens très satisfaits**.

Nous avons constaté une **faible participation des habitants du village à la journée**, néanmoins ils n'ont pas évoqués de **gênes** particulières quant aux éventuels facteurs nuisibles que peut engendrer la manifestation (problème de circulation, détritrus, bruit...). Au contraire, **ils encouragent l'organisation de manifestation pour faire vivre leur village et permettre aux touristes de découvrir leur patrimoine**.

Nous avons laissé libre cours aux remarques et aux propositions des interviewés pour améliorer cette journée. Dans l'ensemble, les personnes sont **satisfaites** de l'organisation générale de la journée, ils apprécient le **marché** et les **produits du terroir proposés** qu'ils jugent de qualité. Ils estiment les prix corrects. Il existe donc **un bon rapport qualité/prix**. Certaines personnes trouvent les prix onéreux mais les acceptent étant donné la vente de produits artisanaux.

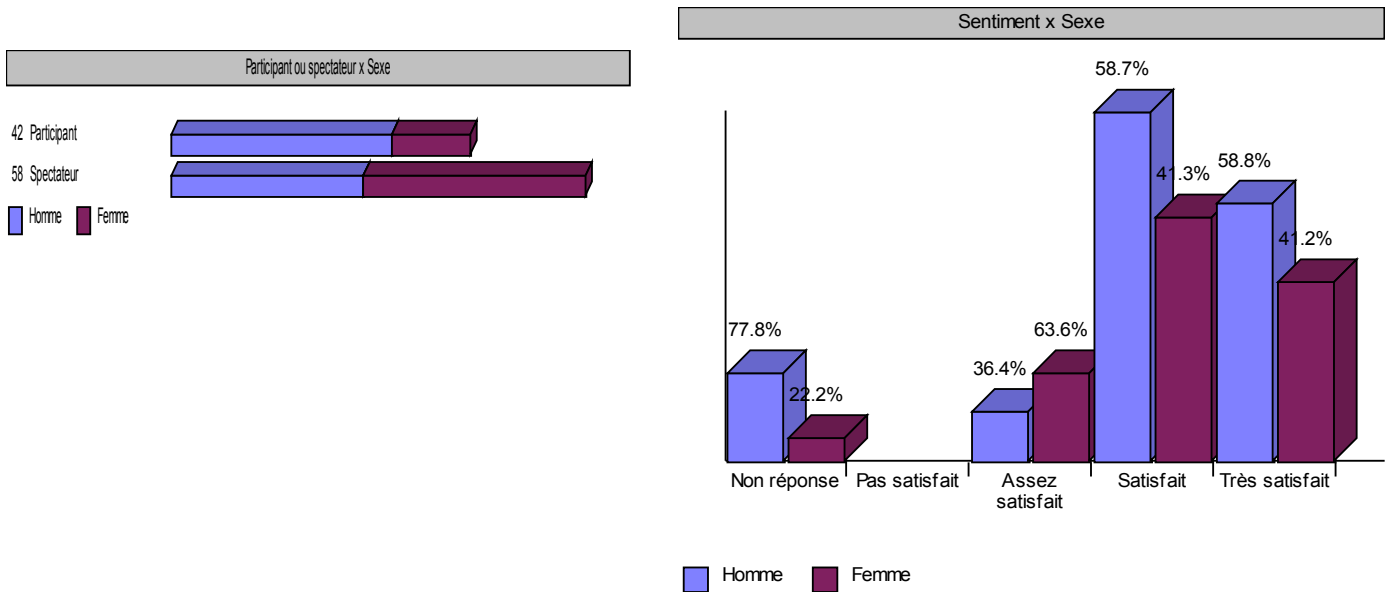
Nous avons noté **trois remarques récurrentes de mécontentement**. D'une part, ils jugent les **parkings placés trop loin du départ de la randonnée**.

Le week-end de Pâques est mal choisi pour cette manifestation, c'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles le nombre des participants a diminué cette année. Presque la totalité des habitués préféraient le **système des repas des années précédentes, jugé plus convivial**. Ils recherchent avant tout le côté pratique et ne pas penser à leur repas après la randonnée, donc le système de repas inclus dans l'inscription leur convenait. On peut souligner que malgré cela, la plupart des personnes apprécient le fait de pouvoir choisir leur repas et de ne pas être imposé d'un menu.

A juste titre on peut relever quelques informations de la part des interviewés intéressantes à prendre en compte. Notamment le **manque de poubelle** à la disposition des participants et des visiteurs, le **manque de communication** de la journée sur les autres manifestations du département. **L'emplacement et le nombre de tables étaient plus adaptés les années précédentes**.

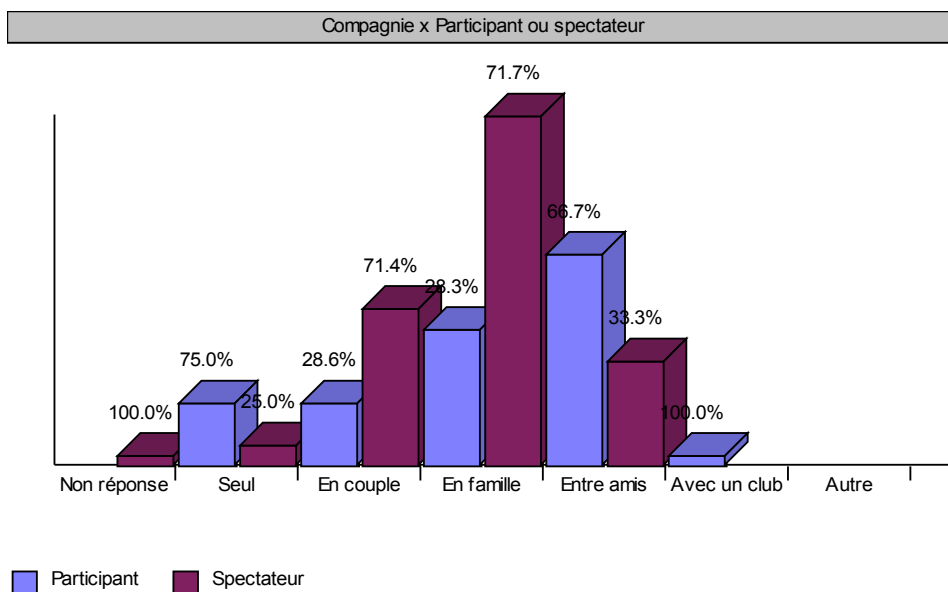
3- ANALYSE DES TRIS CROISÉS : LES CONCLUSIONS

Pour garantir d'une analyse plus rigoureuse, précise et permettre de comprendre les cohérences entre les résultats, nous avons croisé les données les plus pertinentes entre elles.

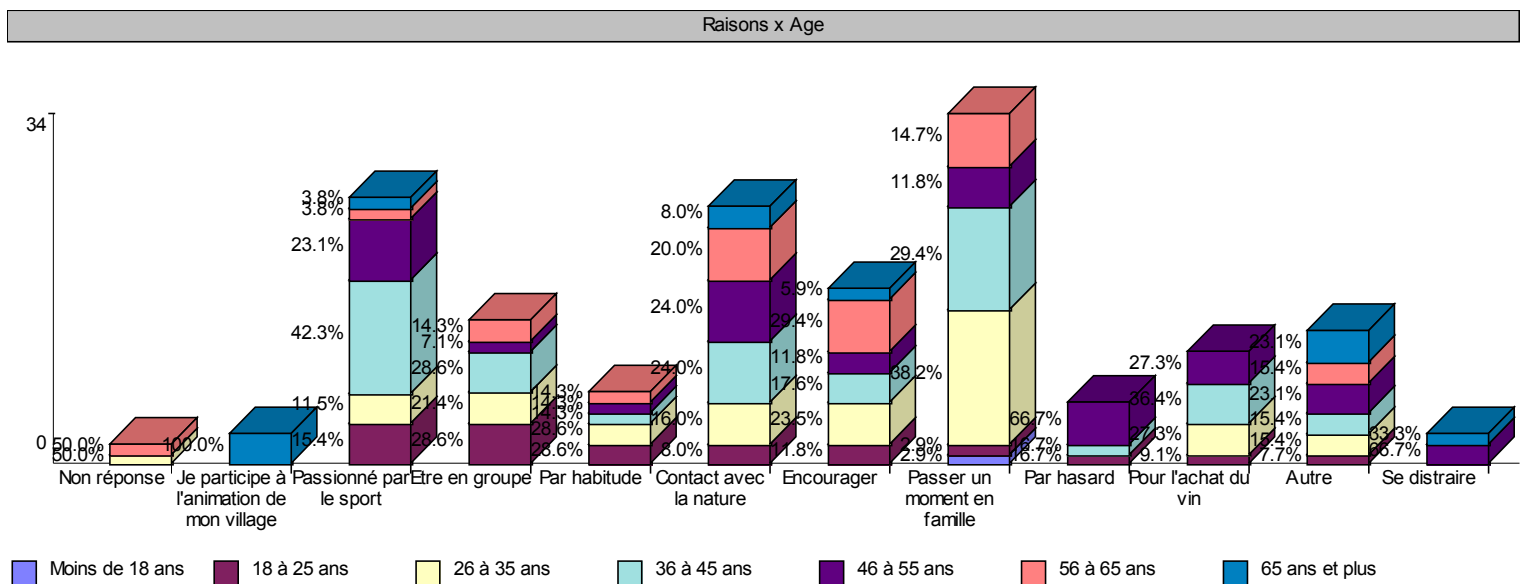
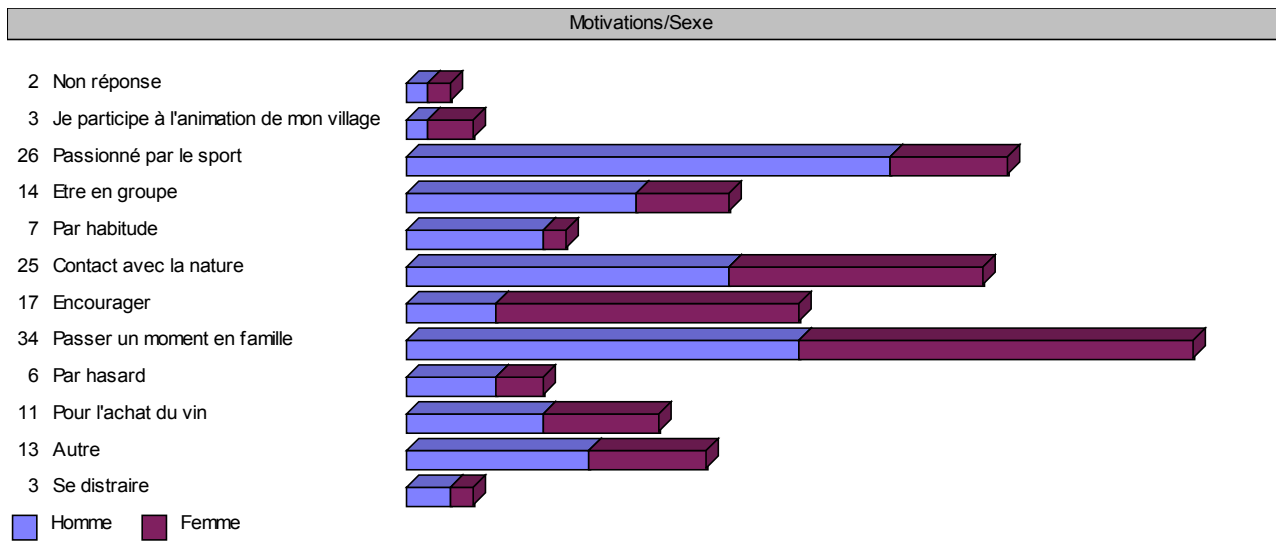


On remarque dans ce tableau, que le nombre de **participants hommes est supérieur** au nombre de participantes, néanmoins les **femmes sont plus nombreuses** que les hommes en tant que **spectatrices**. Ici, ces résultats n'ont rien d'étonnant, puisque la pratique du VTT est un sport plutôt masculin. Cependant les résultats montrent que les femmes spectatrices pratiquent plus le vélo que les hommes spectateurs. **La femme** pratique cette activité en **loisirs**, tandis que **l'homme** entretiendra un esprit de **compétition, de dépassement de soi**.

Presque la moitié des personnes interrogées sont satisfaites de leur journée, de façon relativement égale entre les hommes et les femmes et entre participants et spectateurs.



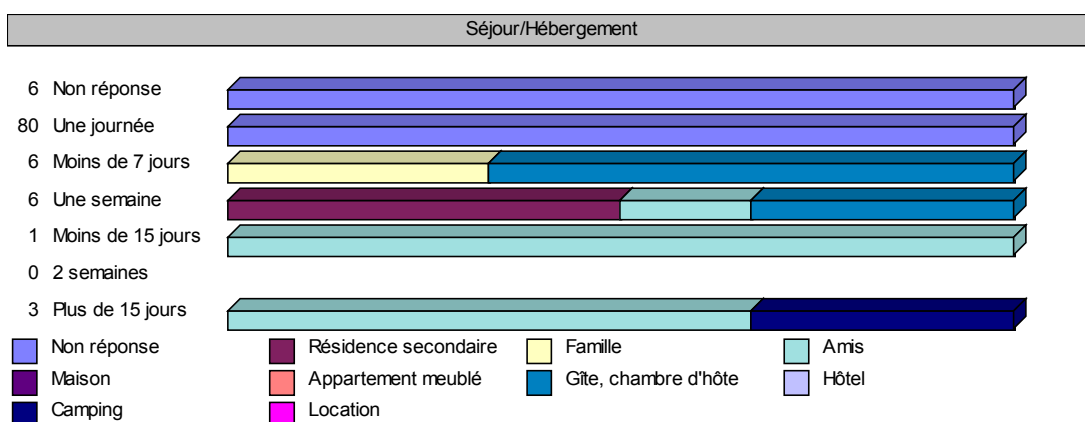
Les personnes en **famille et en couple** sont majoritairement des **spectateurs** et les personnes **seules ou entre amis** sont celles qui **font la randonnée**.



On remarque très nettement que la première **motivation des hommes est le sport**, puis suit de près le contact avec la nature, tandis que pour les femmes, **passer un moment en famille, l'encouragement des proches** s'avèrent être les facteurs les plus déterminants.

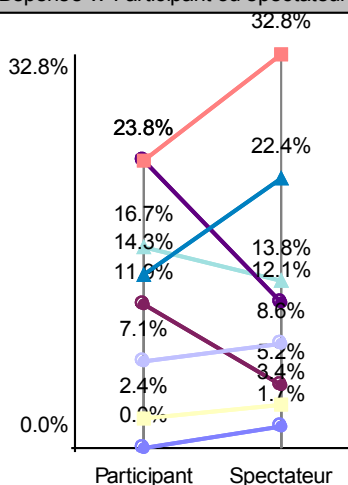
Le sport, le contact avec la nature et la famille caractérisent le mieux les facteurs de motivations des personnes à venir à la manifestation. On peut voir en premier lieu, que la **motivations** premières des personnes de **plus de 65 ans** consiste à **participer à la vie de leur village**. Finalement les spectateurs de la commune sont représentés par les personnes âgées, ce qui paraît logique compte tenu de la démographie vieillissante de la commune.

Les **26 à 45 ans** sont motivés par les moments passés en **famille**. Les personnes passionnées par le **sport** sont représentées pas les **36 à 55 ans**, c'est d'ailleurs la tranche d'âge où **le taux de licencié est le plus élevé**.



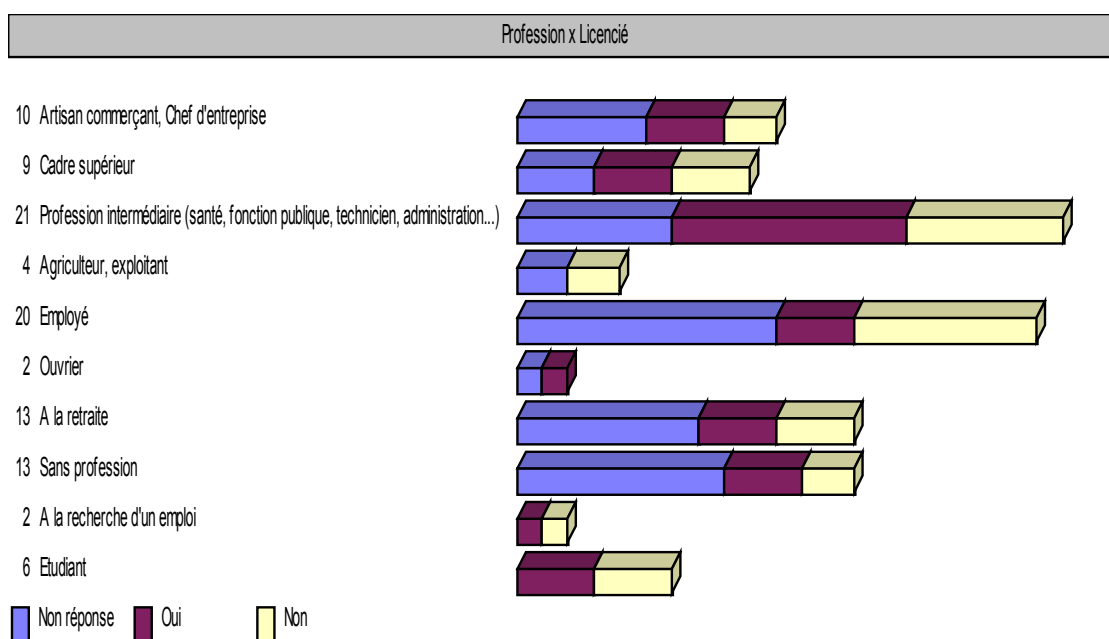
80 % des personnes viennent des communes voisines, ils restent le temps de la manifestation à Berlou. Pour les **touristes**, ils restent en moyenne **moins de 7 jours en vacances sur le département, notamment en gîtes, dans la famille ou chez des amis**.

Dépense' x 'Participant ou spectateur



- Non réponse
- 0 euro
- 1 à 5 euros
- ▲ 6 à 10 euros
- 11 à 20 euros
- 21 à 40 euros
- ▲ 41 euros et plus
- Ne sais pas

Les personnes **les plus dépensières** sont les **spectateurs**, en effet elles se laisseront tenter plus facilement par les achats sur le marché et la restauration. Les **participants** quand à eux dépenseront pour leur **inscription et un repas**.



La moitié des personnes pratiquant un sport sont **licenciées** dans un club, soit **29%** de l'échantillon. Notre base de licenciés s'avère trop petite pour tirer des conclusions fiables. Compte tenu des résultats, on peut dire que proportionnellement parlant, la catégorie des **employés** est celle où le nombre de **licenciés est le plus faible**. Les autres catégories sont relativement équilibrées. Les **étudiants** interrogés pratiquent **au moins un sport et sont en moyenne licenciés dans un club** (kayak et football).

4- CONCLUSIONS, PRÉCONISATIONS

Cette journée connaît un réel succès chaque année, grâce à une organisation bien installée depuis 12 ans. Néanmoins cette année, le nombre de participants a quelque peu chuté en raison du temps peu favorable et du week-end de Pâques (à éviter ultérieurement). Les participants, les spectateurs, les locaux, sont satisfaits de l'événement et de la combinaison « sport et découverte de la gastronomie du terroir ».

Cette année, les quelques changements dans l'organisation n'ont pas été appréciés par tous, notamment au niveau de l'agencement de la manifestation (emplacement des tables de repas, parkings) et de l'organisation des repas. Ne pourrait-on pas suggérer la conservation du système des repas inclus dans l'inscription et ajouter à cela la possibilité de choisir son menu soi-même.

La manifestation attire surtout les communes voisines ; elle englobe une zone de chalandise assez vaste. Malgré une population excursionniste qui vient sur la commune ou le département à la journée, on compte une minorité de touristes, qui viennent sur l'événement généralement par hasard ou par prescription (amis, famille). Afin d'attirer une clientèle encore plus hétérogène et touristique il serait conseillé de faire une promotion accrue sur les manifestations sportives du département (dépôt de dépliants), dans les offices de tourisme et mairies.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE « MANIFESTATION » RALLYE ÉQUESTRE OLARGUES – 1^{ER} MAI 2005

Compte tenu de la faible fréquentation des visiteurs et des participants sur la manifestation, nous avons réalisé notre étude sur un échantillon très représentatif de 60 personnes. Celles-ci ont été quasiment toutes interceptées à la sortie du marché traditionnel.

1- FICHE D'IDENTITÉ DE LA MANIFESTATION

- **Nom** : Rallye équestre des Hauts Cantons de l'Espinouse – Fête du cheval
- **Lieu** : Olargues
- **Date** : 1^{er} mai 2005
- **Ancienneté** : 17 ans
- **Sport** : Randonnée équestre
- **Organisateurs** : Association ACORPS
- **Type de manifestation** : Compétition locale
- **Objectif, sens donné** : Découverte des Hauts Cantons par la pratique sportive, mise en avant du respect de l'animal et de la nature, promotion des « choses équestres »
- **Public** : Tout public, familial, sportif licencié
- **Inscription** : 24€ et 20€ pour les attelages
- **Conditions particulières** : Etre bon cavalier, pratiquer régulièrement la randonnée, être licencié

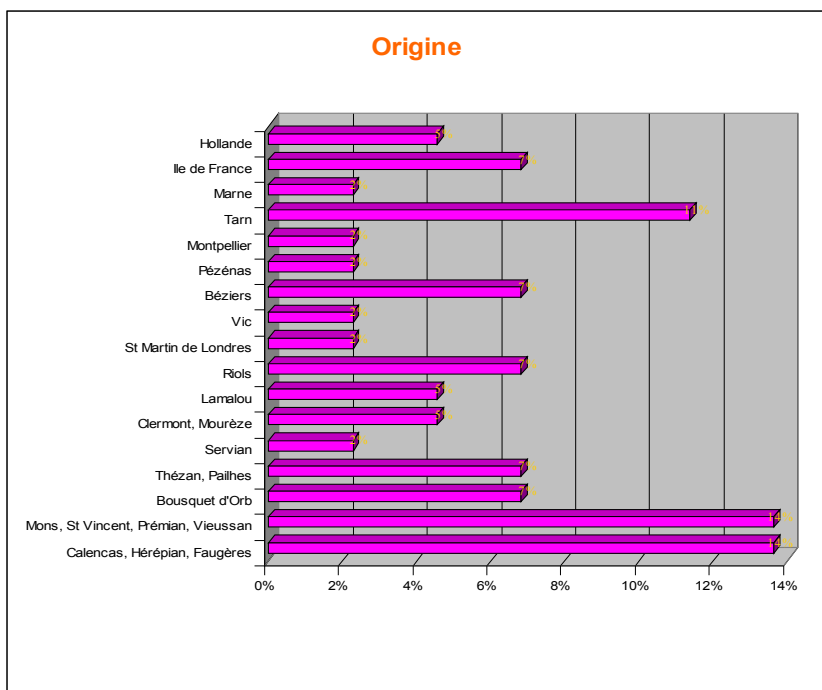
- **Animations** : Spectacle équestre, marché artisanal, tour en poney et en calèche, chevaux à pédales et pêche à la ligne pour les enfants
- **Promotion de l'événement** : Presse, affichage, fichier club, radio
- **Coproduction avec Hérault Sport** : Subventions, gadgeterie, matériel sono
- **Nombre d'encadrants bénévoles** : 10
- **Nombre de participants** : 20
- **Nombre de visiteurs** : 150
- **Services annexes** : Sanitaires, restauration pour les participants, ravitaillement avant le parcours
- **Fournisseurs locaux** : Pisciculture Napoléon, boulangeries pâtisseries locales
- **Environnement** : Disposition de poubelles, choix du site effectué afin de minimiser les nuisances
- **Bénéfice** : 50 à 80 euros – **dépenses** : 3400 €
- **Accès** : Praticable pour les handicapés, parkings
- **Sécurité** : Balisage, service de secours, axe rouge pour les véhicules de secours, matériels de protection
- **Partenaires** : Hérault Sport, entreprises locales (sable gratuit)
- **Evolution par rapport à 2004** : Retour sur la piste initiale, spectacle équestre très attendu

2- ANALYSE DES TRIS À PLAT : PROFIL TYPE

Nous pouvons dans un premier temps dresser un profil d'identification de notre échantillon. Il est composé de presque autant d'hommes que de femmes avec néanmoins une petite majorité de **femmes, soit 55%**. La manifestation attire une population de visiteurs d'une moyenne d'âge de **46 à 55 ans** (24,6%), on compte **très peu de jeunes de 18 à 25 ans** (10%) contre **26% de plus de 56 ans**. La catégorie socioprofessionnelle la plus représentée est les **employés** (35%), puis arrive en 2^{ème} position les **retraités**, soit 15,8%. Le **revenu moyen par ménage** par mois se situe entre **1000 et 2499€**.

Le nombre de participants cette année a fortement diminué par rapport aux années précédentes, en effet on compte seulement **20 cavaliers inscrits**. Le nombre de **visiteurs** interviewés s'élève donc à **82,5%**. Une manifestation équestre à Bédarieux s'est déroulée le même jour, celle-ci a sans aucun doute fait de l'ombre au Rallye d'Olargues.

Nous pouvons noter que **75,4%** ne sont pas originaires de la commune organisatrice. Les



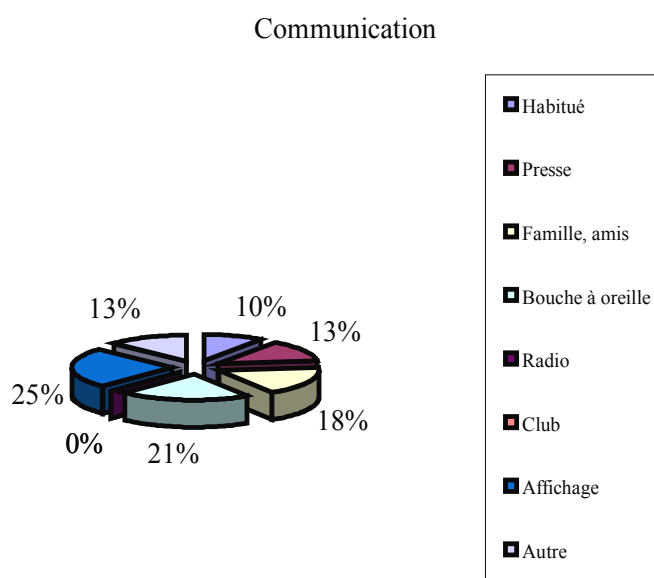
visiteurs viennent principalement des **communes à proximité d'Olargues** et elles appartiennent au pays Haut Languedoc Vignoble : Carlenças et Levas, Hérépian, Mons la Trivalle, Saint Vincent, Prémian, Vieussan sont les communes les plus représentées.

La manifestation attire des visiteurs **hors du département de l'Hérault (25,4%)**, en provenance de **l'Ile de France, le Tarn, la Marne et même les Pays Bas.**

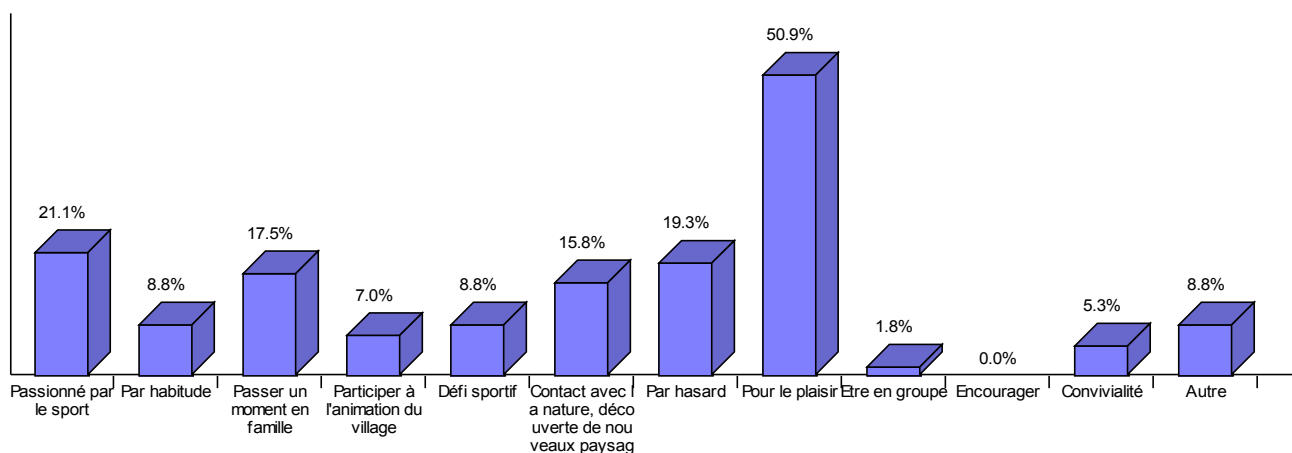
45,6% des personnes sont venues spécialement pour la manifestation à Olargues et restent pour plus de la majorité d'entre elles **à la journée (61,4%)**. 20% se trouvent sur la manifestation **par hasard**, ou sont passées dans le village lors d'une **balade à la journée**. On peut constater qu'il y a **14% de vacanciers**, dont la durée du séjour est en moyenne de **10 jours** principalement dans **une maison familiale**.

On trouve **autant de personnes** qui viennent pour la **première fois** au rallye que des personnes qui sont habituées à venir **tous les ans**. Cette manifestation réussie donc à fidéliser ses visiteurs et à en intéresser d'autres, mais est-ce réellement suffisant compte tenu de la décroissance de ceux-ci?

En ce qui concerne la **communication de l'événement**, la plupart des personnes en ont pris connaissance par la famille, les amis et le bouche à oreilles soit 43%. Seulement 26,3% l'on appris par l'affichage et 14% par la presse. 12% sont venus tout à fait par hasard et 10,5% sont des habitués. Finalement la communication réalisée par le comité d'organisation est relativement **faible sur les supports écrits**.



Les principales raisons qui motivent les personnes à venir sur la manifestation sont pour la moitié d'entre eux **le plaisir, la passion de l'équitation, passer un moment en famille** et être en **contact avec la nature**. L'esprit donné à la manifestation est donc basé sur la convivialité, la famille, le sport et l'environnement, il n'existe aucune compétition.



La première moitié des personnes passe seulement de **1 à 3 heures** sur la manifestation. Les animations annexes ne sont-elles pas suffisantes pour garder les personnes une demi journée voir une journée sur les lieux, le spectacle prévu en fin de journée n'est il pas programmé un peu tard ? En ce qui concerne les repas, **36,8% ont pris le repas prévu par les organisateurs** par inscription au préalable. **9%** d'entre eux se sont arrangés par leur propre moyen (**pique nique, ou restaurant du village**).

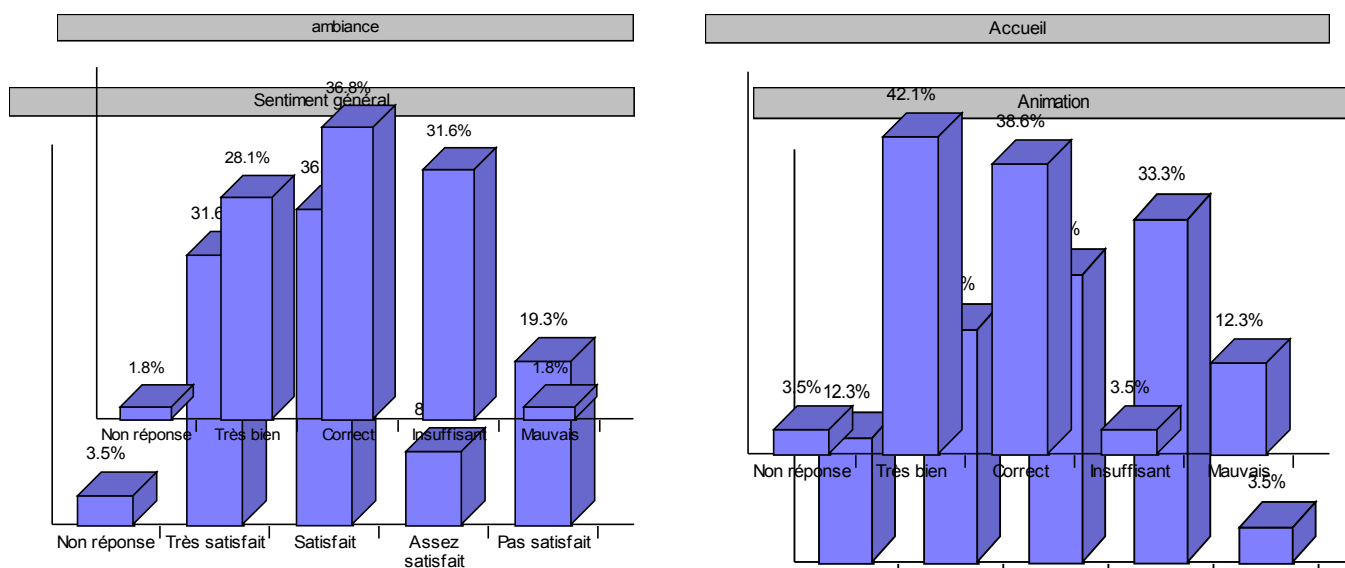
79% de la population est **venue en groupe** et principalement en famille (38,6%), entre amis (21,1%) ou en couple (19,3).

52,6% des visiteurs pratiquent au moins un sport et la moitié des cavaliers ne pratiquent pas d'autre sport que l'équitation. **Les sports les plus représentés sont la randonnée (33%) et le VTT (36,5%).**

Parmi les sportifs on compte **la moitié de licenciés** dans un club et principalement dans les **clubs d'équitation et de randonnée**.

Les **dépenses moyennes par ménage pour l'événement** se situent entre **21 et 30 €**. 30% ont dépensé plus de 31€ et 33% moins de 20€.

50% des personnes ayant des enfants ont participé aux animations qui leur étaient proposées. Ceci s'explique peut-être par le fait que les activités étaient toutes payantes.



Au sujet du **sentiment général** des participants vis-à-vis de la manifestation, il est satisfaisant **voir très satisfaisant**. Cependant on peut quand même compter **9% de personnes moyennement satisfaites et 20% de personnes mécontentes**. Ces derniers résultats ne sont pas négligeables et il est donc nécessaire d'en connaître les raisons.

Si l'on détaille le degré de satisfaction par catégorie, on remarque que **l'accueil est très apprécié à 42,1%. 38,6% le trouve correct et une part de 16% l'estime insuffisant voir mauvais et inexistant**. La question du **parcours** ne s'adresse qu'aux cavaliers : mise à part quelques remarques à prendre en compte (il a été soulevé le manque de points d'eau pour les chevaux et la difficulté d'accès à la rivière, le parcours jugé trop court pour certains, et un problème de balisage) la réponse est unanime « **très bien** » (le mélange des attelages, la convivialité, l'entraide).

Les deux points suivants sont plus critiques, ils concernent **l'ambiance et l'animation**. 65% des personnes ont jugé l'ambiance très satisfaisante et correcte (36%). **33% sont très insatisfaits**. Concernant l'animation, plus du tiers des personnes sont **très déçues 37%**, 30% l'évalue correcte voir très bien à 22,8%. On peut souligner ici, que les personnes qui apprécient le plus l'animation et l'ambiance sont les cavaliers. Enchantés à 100% par leur parcours, ils ont un ressenti plus positif au niveau de l'ambiance et des animations.

En revanche le repas prévu pour les participants à été apprécié à 100%.

Paradoxalement, malgré le nombre important de personnes insatisfaites, on peut compter **73,7%** d'interrogés qui **reviendront sur la manifestation l'année prochaine**. Cependant 8,8% ne reviendront pas.

Pour les habitants de la commune, l'événement ne les gêne en rien que se soit au niveau des nuisances sonores, du stationnement ou de la production de déchet...

Nous avons constaté que le flux de visiteurs est arrivé au moment du spectacle équestre en fin de journée, la plupart de ses personnes n'ont pas participé à la manifestation le reste de la journée.

En laissant la liberté aux interrogés d'exprimer leur opinion par rapport à la manifestation sur leurs éventuelles propositions ou remarques, nous pouvons extraire les principaux reproches :

Pour les personnes qui ne faisaient pas la randonnée, celles-ci ont été très surprises par le **manque de personnes** présentes sur la manifestation et la **faible animation** qui ont rendu **l'atmosphère peu chaleureuse**.

Les interviewés ont trouvé qu'il n'y avait **pas assez d'exposants** sur le marché artisanal, et surtout **aucun en rapport avec l'équitation**. Le thème de la manifestation étant « la fête du cheval » certaine personne ont été déçues du résultat. Certain aurait souhaité acheter du matériel d'équitation, des chevaux, avoir des renseignements sur les centres d'équitation présents dans le département et simplement pouvoir caresser les chevaux. En effet les animaux étaient en retrait par rapport au reste du centre d'animation.

L'animation était jugée très pauvre, en effet le **marché était de très petite taille, les activités pour les enfants étaient payantes et peu nombreuses**. **L'absence de musique** s'est ressentie également. Pour certaine personne la manifestation se dégrade d'année en année.

Les participants ont relevé **un problème de communication** autour de la manifestation, en effet ils se sont sentis mal informés sur plusieurs points. D'une part la publicité s'est réalisée très tardivement, ce qui explique peut être la perte de participants et de visiteurs qui avaient prévu autre chose pour le week-end. D'autre part, très peu d'affiches sur les routes principales

indiquaient qu'il y a avait une manifestation. Même les licenciés disent ne pas avoir été informés de la manifestation par leur club.

Sur le lieu même de l'événement, il existait un réel **problème de signalétique** pour indiquer l'emplacement du spectacle. Par ailleurs, bon nombre de personnes nous demandaient le programme de la journée, ce qui révèle bien le manque d'information.

Les points très positifs de la journée : le beau temps, les places de parkings suffisantes, le spectacle équestre.

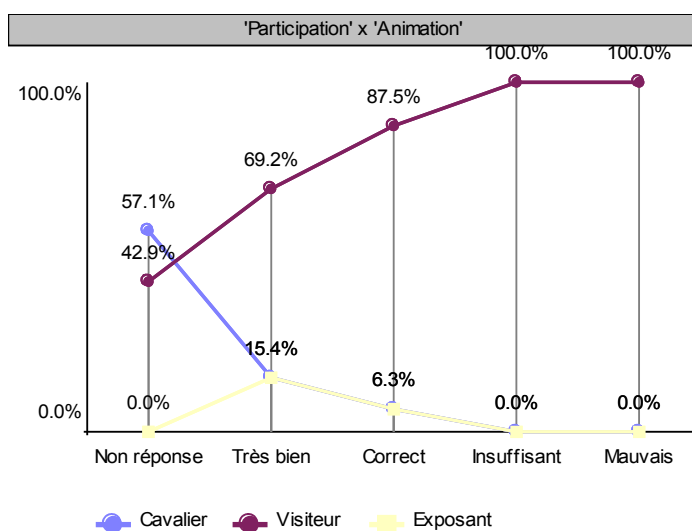
A propos des **améliorations** pouvant être apportées à la journée, les interrogés souhaiteraient **davantage d'animations et d'ateliers pour les enfants, voir les animaux, un fond de musique, un marché traditionnel plus important**, pour occuper la journée et créer une ambiance festive.

Les visiteurs ont relevé un **souci par rapport aux repas, aucun stand de sandwiches ou une buvette** n'était prévu pour les personnes non inscrites le midi.

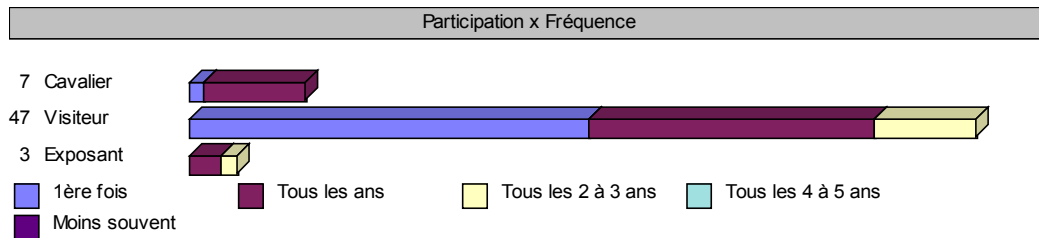
Malgré un **mécontentement quasiment général, 73,7% souhaitent revenir l'année prochaine**, cependant 8,8% ne reviendront pas. Le taux de retour très positif est exprimé généralement par les personnes habituées.

3- ANALYSE DES TRIS CROISÉS : LES CONCLUSIONS

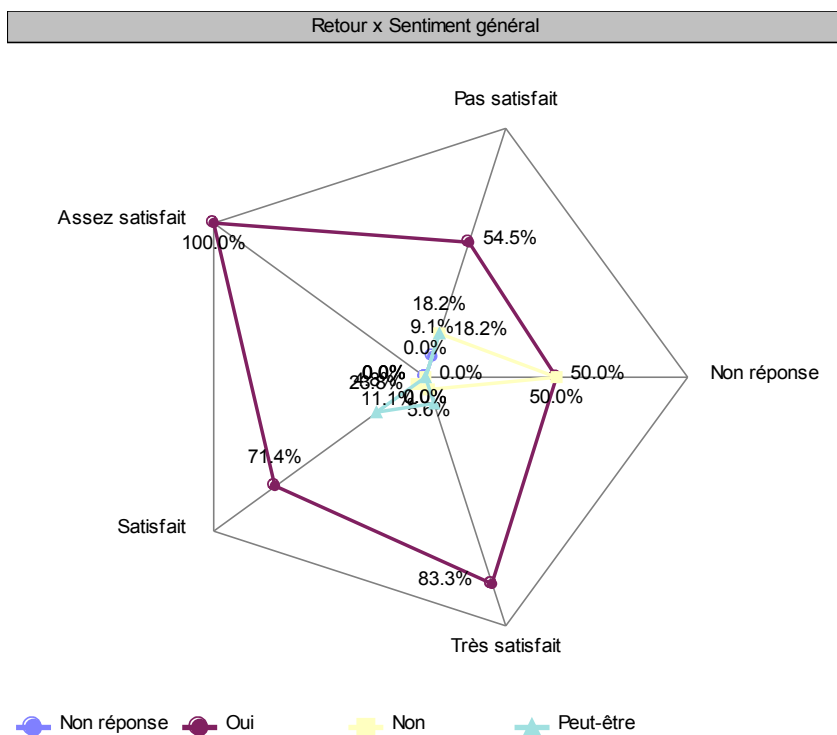
Grâce aux résultats, nous pouvons croiser certaines données entre elles pour comprendre davantage certains phénomènes. Voici les croisements les plus intéressants.



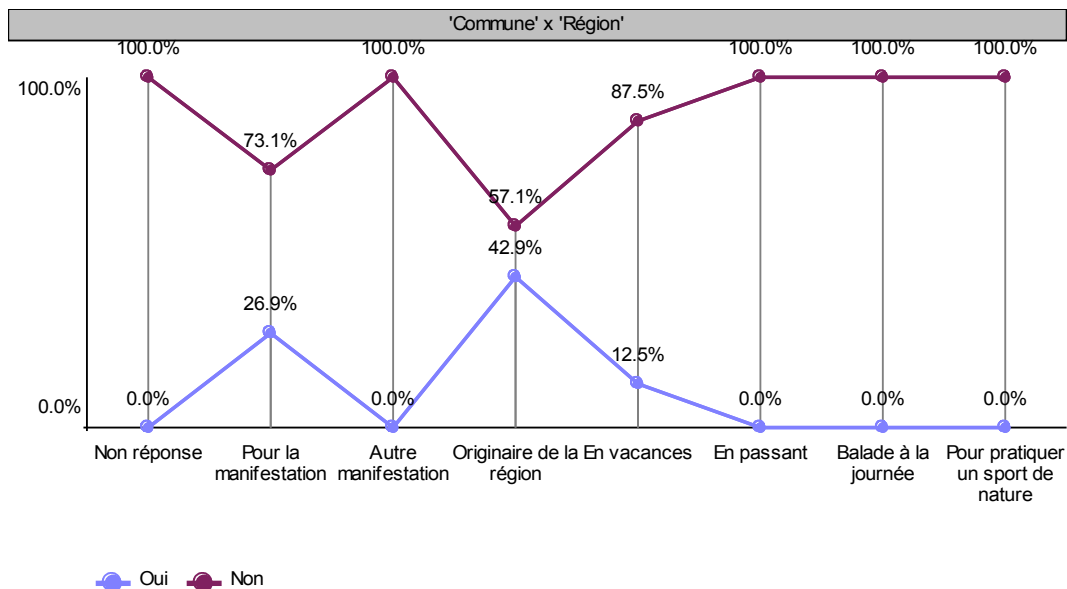
On remarque dans ce graphique que la totalité des cavaliers n'exprime aucun sentiment négatif vis-à-vis de l'animation, comparé aux visiteurs qui la jugent insuffisante. Comme nous avons pu le noter précédemment, les cavaliers ont reporté leur satisfaction par rapport à la randonnée à toute la manifestation.



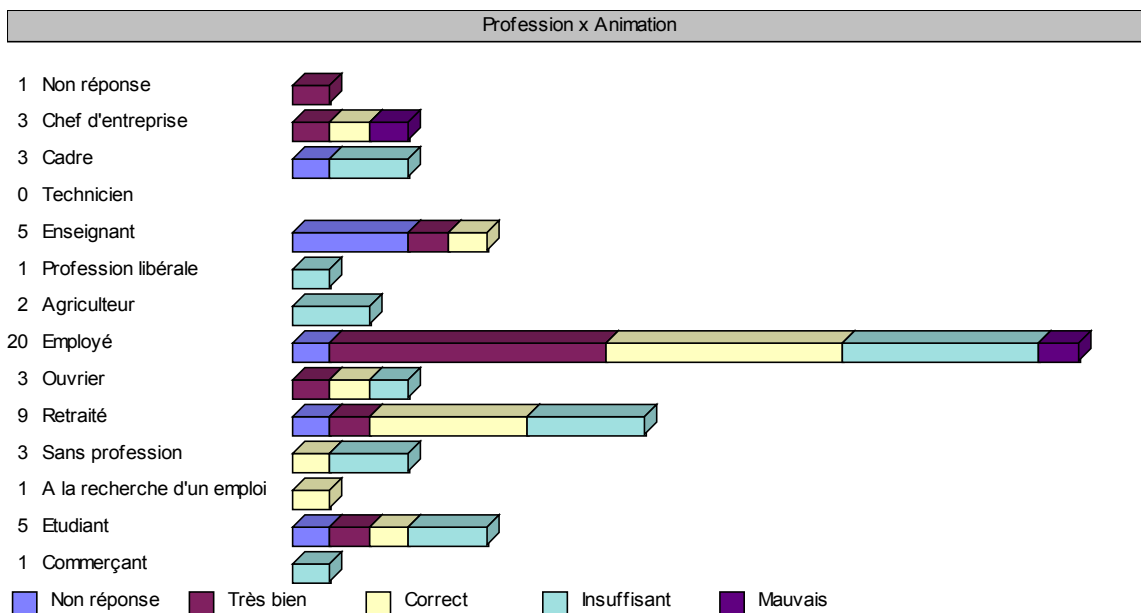
Les cavaliers sont en général des personnes habituées à participer tous les ans à la manifestation. Les organisateurs se doivent de fidéliser les participants mais ne pas oublier d'attirer d'autres cavaliers.



D'une manière générale, malgré un taux d'insatisfaction assez important, les visiteurs semblent vouloir revenir sur la manifestation. Pour les fidéliser, il faudra tout de même apporter des améliorations l'année prochaine pour qu'ils aient une perception positive de la manifestation.

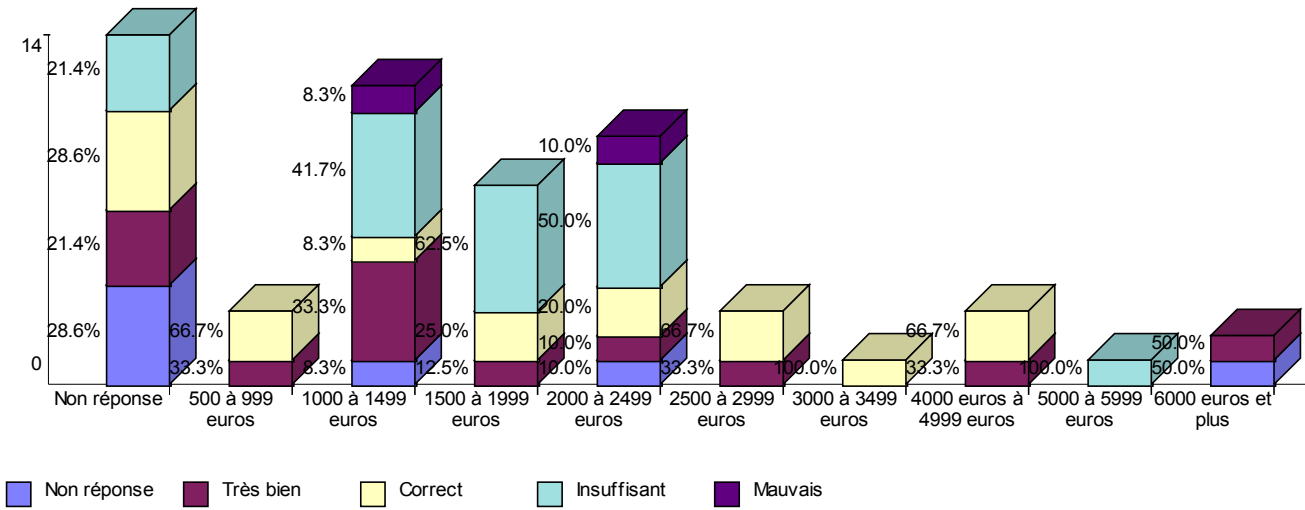


On remarque que les non résidents de la commune sont venus à Olargues principalement pour la manifestation, mais également par hasard pendant une balade dans le département ou durant les vacances.

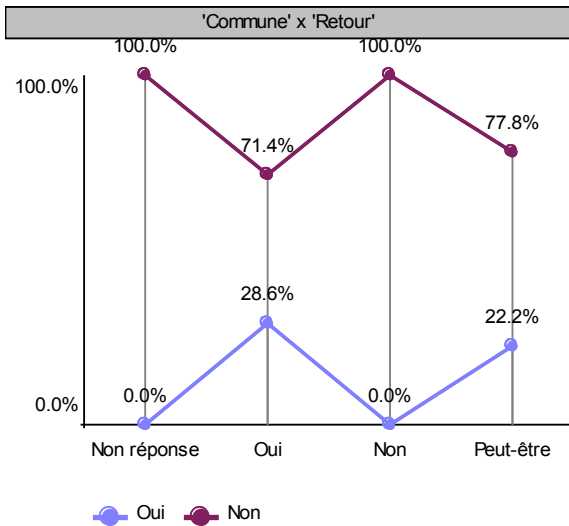


La catégorie des employés et des retraités sont les plus représentées. On voit très nettement la présence des couleurs vertes et violettes synonymes d'insatisfaction vis-à-vis de l'animation. On trouve une part de mécontentement dans presque toutes les catégories.

Revenu x Animation



Si l'on compare le degré de satisfaction par rapport à l'animation avec les revenus, on voit que le mécontentement se situe principalement dans les ménages où le revenu est le moins élevé.



Très logiquement, les habitants de la commune sont les plus susceptibles à revenir sur la manifestation, car ils participent à l'animation de leur village.

4- CONCLUSIONS, PRÉCONISATIONS

C'est par une journée très ensoleillée que s'est déroulé, pour la 17^{ème} année consécutive, le rallye équestre à Olargues. Cette année, la faiblesse du nombre de participant s'est faite ressentir car la manifestation était concurrencée par un événement équestre organisé à Bédarieux. Cependant, cette dernière n'est pas l'unique raison de l'essoufflement de la participation.

Le nombre de visiteurs a également chuté, ce qui n'a pas permis à l'ambiance dédiée à la « fête du cheval » d'être au rendez-vous. Cette manifestation a attiré une population de proximité d'une moyenne d'âge relativement élevée (50% de plus de 46 ans dont 26% de plus de 56 ans).

Nous avons constaté à plusieurs reprises un manque de communication évident de la part des organisateurs, tant au niveau de la publicité tardive, qu'au niveau de la signalétique, ce qui a restreint le taux de venue.

A ce sujet, il serait intéressant de renforcer la communication écrite en relançant le nombre de cavaliers licenciés, en envoyant à l'avance une affiche et un programme de la manifestation dans tous les clubs équestres et ne pas se contenter uniquement des cavaliers habitués. Concernant la signalétique, il s'agit de prévoir quelques panneaux d'indication pour informer les visiteurs.

Le sentiment général vis-à-vis de la manifestation est assez défavorable en raison du manque d'ambiance et d'animation. Par contre l'ensemble des cavaliers a été ravi par leur journée. Finalement, cette manifestation semble plus accommodée pour les cavaliers qui sont occupés pendant une bonne partie de la journée. Un effort d'animation pour les visiteurs est donc à envisager, notamment en agrandissant le marché traditionnel et surtout en prévoyant des stands plus en rapport avec l'équitation (information sur les centres équestres de la région et les sports équestres, équipements équestre, sellerie, éleveur...). Il serait opportun d'ajouter à cette fête une note musicale appropriée telle que de la « country », peut être disposer les chevaux plus à la vue et pourquoi pas décorer l'espace avec quelques bottes de foin.

Les organisateurs devraient peut-être installer des animations gratuites pour les enfants (initiation grâce à des partenariats avec des clubs équestre).

Nous avons vu que le temps de passage sur la manifestation était très rapide en général (moins d'une heure à 3 heures). Pour garder les visiteurs, hormis le fait qu'il faille mettre l'accent sur l'animation, il faudrait peut être installer des stands de ravitaillement et une buvette, source de bénéfice, cela donnerait une atmosphère plus conviviale. Néanmoins, l'absence de ravitaillement a profité aux commerçants du village.

Peut-être faudrait-il programmer le spectacle plus en début d'après midi pour éviter de faire patienter les visiteurs et enchaîner la journée sans coupure.

**SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE « MANIFESTATION »
24ÈME JOURNÉES DÉPARTEMENTALES DE RANDONNÉES PEDESTRES AVÈNE,
CEIHLES, LUNAS – 21 ET 22 MAI 2005**

Nous avons constitué notre échantillon sur le week-end afin d'optimiser la représentativité de l'enquête. Ainsi nous avons sollicité 130 personnes pour répondre à notre questionnaire. Cependant, une fiche de renseignements a été remplie lors de l'inscription de chaque participant,

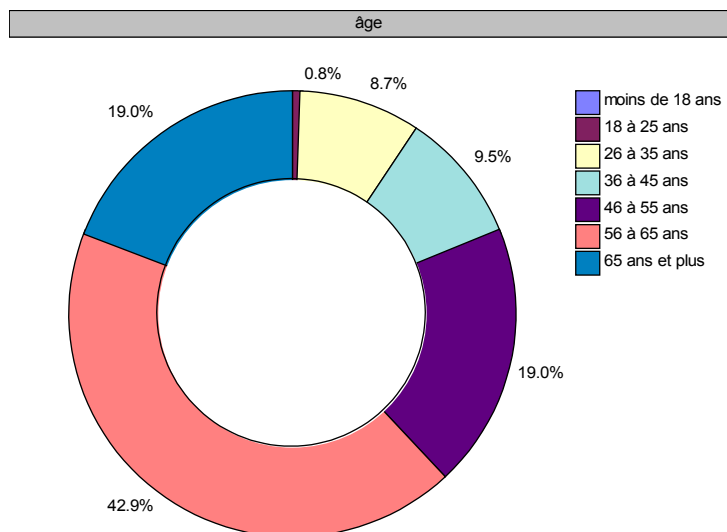
ce qui nous a permis d'obtenir des informations sur la totalité de notre population mère, soit 430 participants. Si l'on compare les renseignements de la fiche avec notre échantillon, celui-ci se montre presque parfait (plus ou moins 5% de marge d'erreur).

1- FICHE D'IDENTITÉ DE LA MANIFESTATION

- **Nom** : 24^{ème} journées départementales de randonnées pédestres
- **Lieu** : Avène, Ceilhes, Lunas
- **Date** : 21 et 22 mai 2005
- **Ancienneté** : 24 ans
- **Sport** : Randonnée pédestre
- **Organisateurs** : Comité départemental de la Randonnée Pédestre de l'Hérault
- **Objectif, sens donné** : Découverte des chemins mythiques de la montagne héraultaise
- **Public** : Tout public (individuel, club, handicapé)
- **Inscription** : 2€ licencié et 3€ non licencié
- **Animations** : sono, marché du terroir, soirée dansante le samedi, pot de l'amitié
- **Promotion de l'événement** : presse locale, radio, fichier club, tract
- **Coproduction avec Hérault Sport** : Subventions, gadgeterie, matériels divers (talky walky), véhicule,
- **Nombre d'encadrants** : 18 bénévoles
- **Nombre de participants** : 430
- **Services annexes** : Sanitaires, ravitaillement
- **Fournisseurs locaux** : traiteur local pour la soirée, commerçants locaux
- **Poubelles** : sur les points de ravitaillement et à l'arrivée
- **Accès** : Parking
- **Sécurité** : poste de sécurité sur les sentiers, assistance (médecin du comité)
- **Invités** : élus locaux
- **Partenaires** : Hérault Sport, communauté de communes

2- ANALYSE DES TRIS À PLAT : PROFIL TYPE

Les résultats révèlent un profil très typé des randonneurs et très proche des résultats nationaux. Classé premier sport pratiqué en France, la randonnée attire un public très large cependant la catégorie des personnes retraités prend une place importante. Si nous en revenons à notre enquête, la manifestation intéresse les personnes dont la moyenne d'âge est de **56 à 65 ans (43%)**, par ailleurs on trouve une population de seniors importante avec 19% de plus de 65 ans.

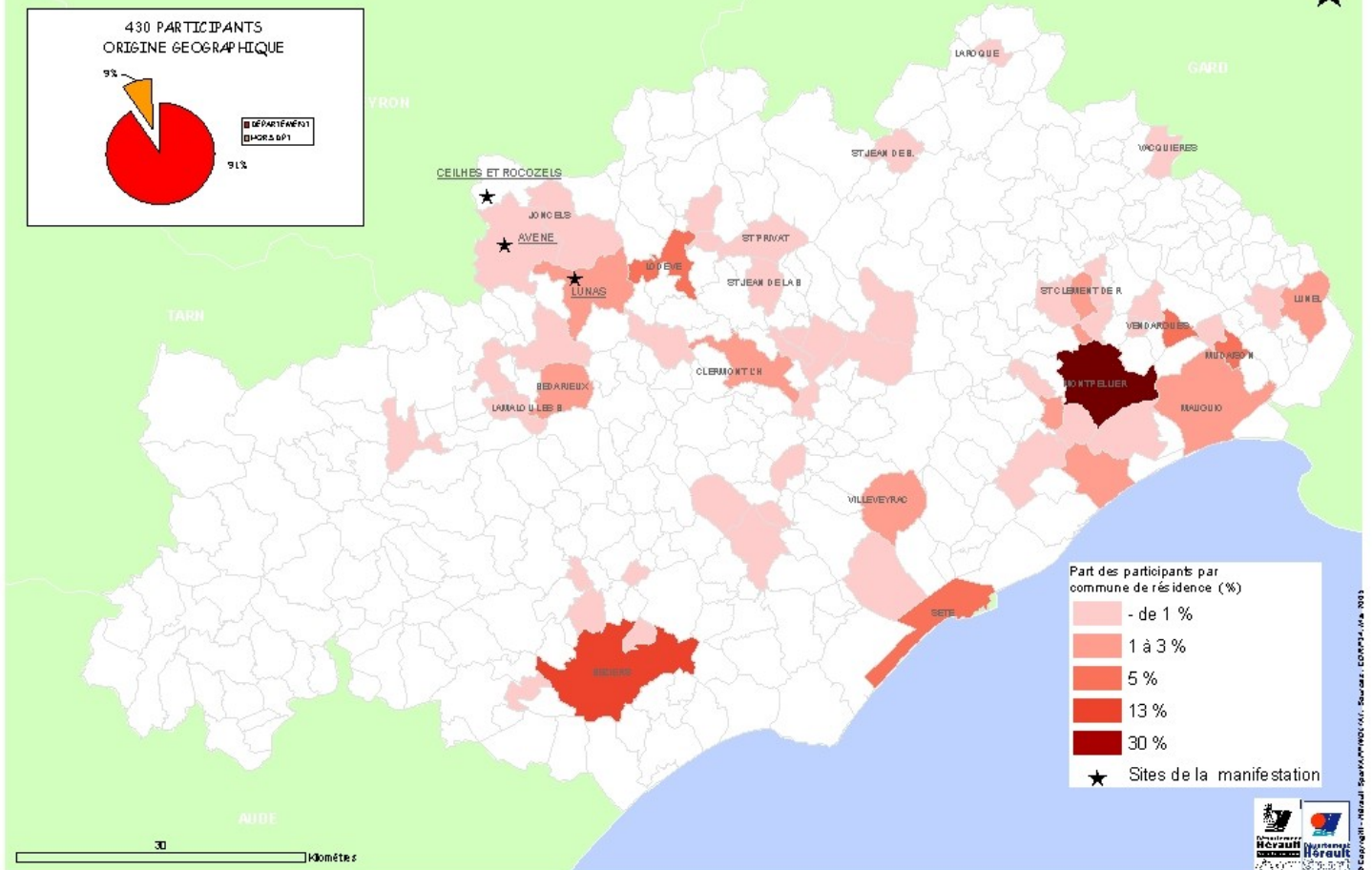


Globalement, les réponses les plus fréquentes se situent dans la tranche des 46 à plus de 65 ans (83%).

Ce sport est relativement féminin, avec **61% de femmes** (pourcentage de licenciées femmes dans l'Hérault). 50% des personnes sont à la **retraite**, 27% exerce le métier d'employé.

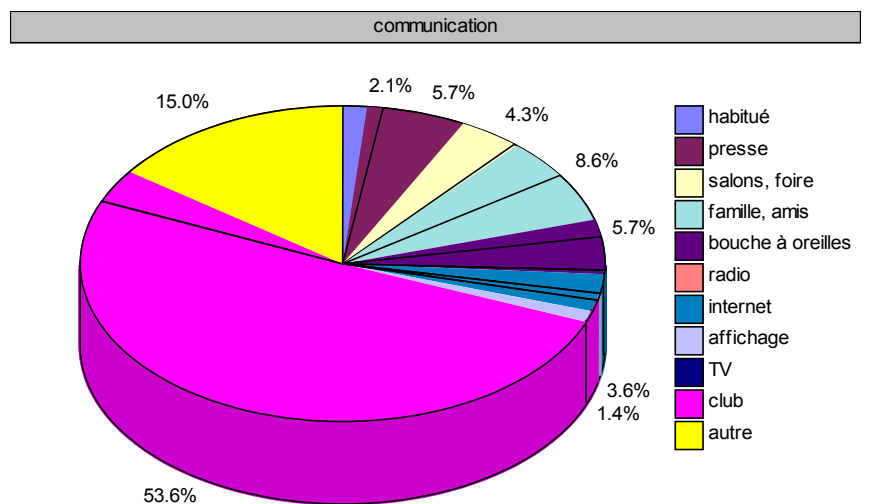
96% des randonneurs habitent en dehors des communes d'Avène, Ceilhes et Lunas. La plus grande partie des personnes sont domiciliées dans les villes importantes, telles que **Montpellier (21,3%), Béziers et Sète et Lodève**. La manifestation attire de manière très disparate l'ensemble du département, avec notamment une concentration des communes en périphérie directe de Montpellier (Vendargues, Villeneuve lès Maguelone, Mudaison). On peut expliquer ce phénomène par la densité des clubs localisés principalement dans l'agglomération montpelliéraine. A noter que le périmètre d'attraction s'étend également près des sites de la manifestation. En ce qui concerne les habitants hors département, la manifestation attire les départements limitrophes, notamment le **Gard, le Lot, l'Ariège et l'Aveyron**. La carte qui suit illustre parfaitement le périmètre d'attraction de la manifestation sur tout le département.

LES 24èmes JOURNEES DEPARTEMENTALES DE LA RANDONNEE PEDESTRE PERIMETRE D'ATTRACTION DE LA MANIFESTATION



77,8% des randonneurs sont dits excursionnistes, en effet ils se déplacent pour la journée sur la manifestation. Le reste des personnes vient pour le week-end et loge principalement en **gîte (15%)** pour être à proximité des sentiers de randonnées. Nous n'avons recensé aucun touriste. Compte tenu des départements représentés, tous sont à proximité des sites de randonnées, ce qui n'encourage pas l'hébergement. Par ailleurs, la manifestation a donné lieu à une communication par la presse départementale et également centrée sur les clubs, ce qui ne favorise pas la prise de connaissance de celle-ci pas les touristes (ce n'est pas l'objectif).

La manifestation a renouvelé son nombre de participants avec **58%** de personnes **venues sur la manifestation pour la première fois**. 37,3% des personnes y participent tous les ans. La manifestation n'a pas atteint le nombre de participants escompté, cependant on peut trouver une explication d'ordre météorologique.



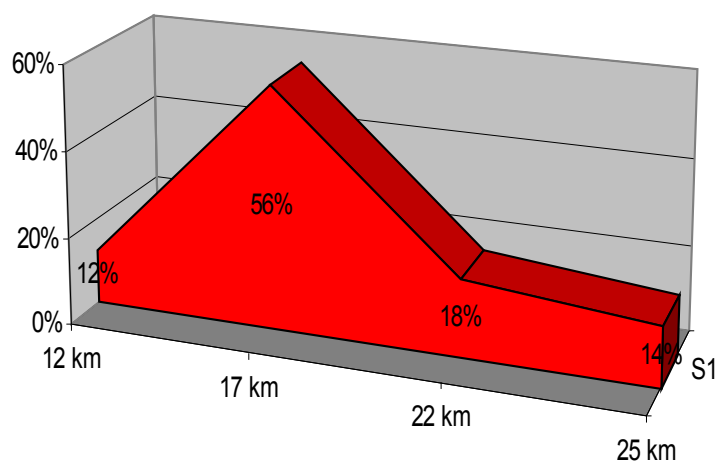
En effet, les communes proches du littoral pendant ce week-end n'étaient pas privilégiées par le temps, ce qui n'a pas encouragé les randonneurs à se déplacer dans l'arrière pays, qui pourtant, était ensoleillé.

La grande majorité des personnes a été **informé** de la manifestation par leur **club** respectif (60%). Sinon par relations, le CDT, les mairies et offices de tourisme.

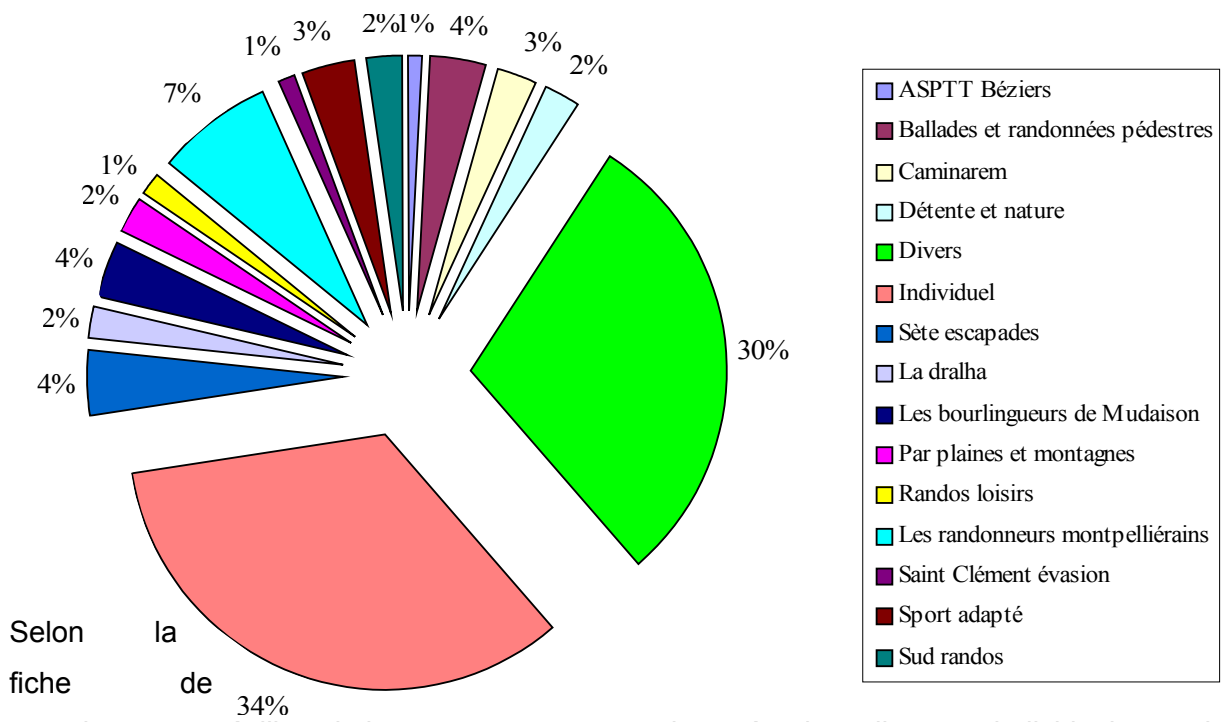
Les principales raisons qui motivent les randonneurs à marcher dans la nature, sont pour la plupart la **passion pour ce sport (70%), pour le plaisir (66%) et pour le contact avec la nature (65%)**. La nature est devenue un terrain très prisé des sportifs, qui sont en recherche de liberté, de sens, de convivialité.

Le parcours le plus emprunté est le sentier (bleu) moyen de 17 km. On pourra souligner ici, que la grande majorité des clubs ont emprunté cette boucle. Le parcours des **22 et 25 km** a été emprunté par la **catégorie des individuels et divers**. Le sentier le plus court par les **individuels, divers et club de sport adapté**. Très peu de personnes ont randonné les deux jours.

Les interviewés sont venus essentiellement avec leur club (72% de licenciés) et entre amis (80%).

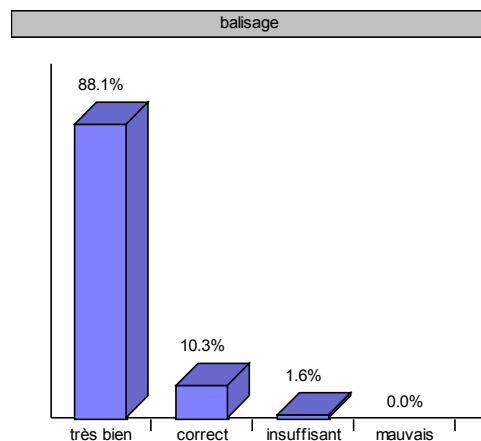
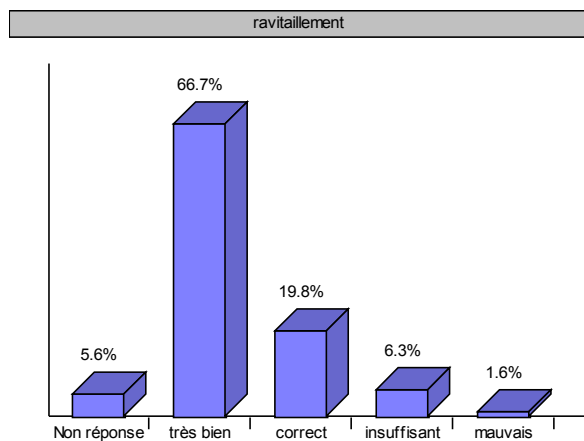


Les clubs les plus représentés s'identifient sur le schéma suivant :

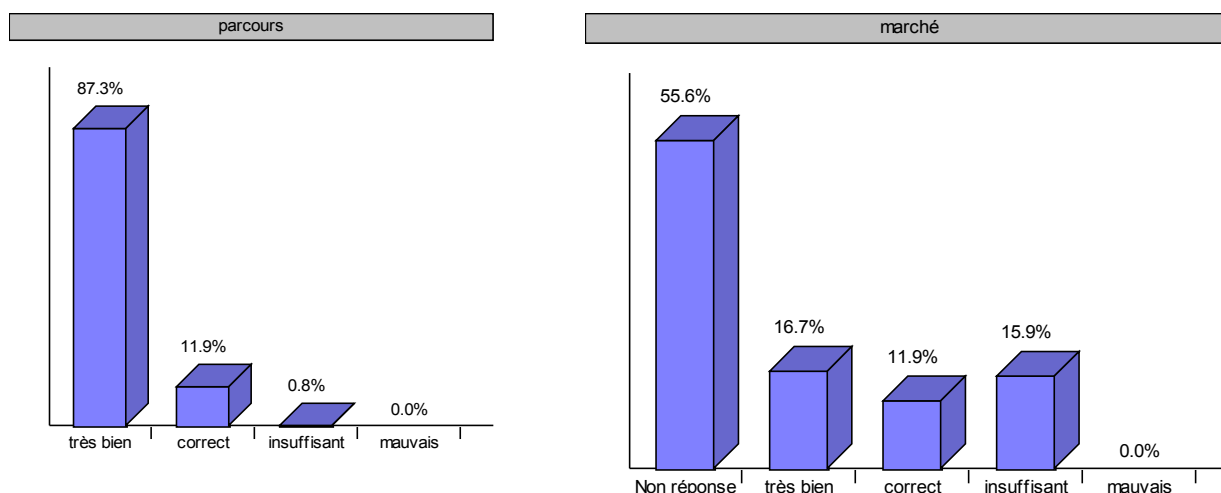


Selon la fiche de renseignements à l'inscription, on remarque que la catégorie « divers et individuel » est la plus représentée. Les randonneurs montpelliérains, les bourlingueurs de Mudaison, Sète escapades, Ballades et randonnées pédestres, sont les clubs qui ont généré le plus grand nombre de randonneurs.

Les **randonneurs confirmés** pratiquent **en club** au moins **deux fois par semaine (72,2%)**. **53,2% marchent 18km et plus avec un maximum de 30km par randonnée**. **68%** pratique un autre sport et notamment de la remise en forme : **la gym, le yoga, le stretching, le cyclisme, la natation et la course à pieds**.



Les interviewés sont **très satisfaits** de leur journée (77%). Les personnes ayant participé à la soirée sont celles logeant dans un gîte la veille de la randonnée. **77,8% affirment vouloir revenir l'année prochaine**. Si l'on détaille la satisfaction par rapport à différents points, on remarquera que d'une manière générale les randonneurs sont très satisfaits de l'accueil, du sentier et des paysages, du balisage, de la sécurité, du petit déjeuner et du ravitaillement, de l'ambiance, du marché et de la soirée. Cependant tous les pourcentages ne sont pas 100% très positif, il est donc intéressant de repérer les points faibles de la manifestation signalés par les participants.



Nous avons noté les remarques et les suggestions intéressantes et peut-être à prendre en compte pour les manifestations futures. En ce qui concerne la journée de samedi, le linéaire a été jugé trop long pour les personnes non confirmées.

On identifie plus de remarques sur la journée de dimanche. Dans un premier temps, les randonneurs étaient quelque peu désorientés à l'arrivée sur le parking à cause d'un problème de fléchage vers le point d'inscription (panneau plus voyant ou personne de l'organisation pour indiquer le lieu de départ). Les randonneurs ayant emprunté l'itinéraire de 17km ont jugé qu'il y avait trop de pistes goudronnées. Quelques marcheurs ont proposé d'avancer l'heure de départ des randonnées de manière à profiter de la fraîcheur de la matinée.

Toujours sur le même parcours, le ravitaillement était trop près de l'arrivée, les randonneurs auraient souhaité profiter de cette pause avant l'heure de midi. En parlant du ravitaillement, celui-ci était trop succinct et peu nutritif. Les interrogés étaient déçus du petit déjeuner, pas assez varié au niveau de la boisson (uniquement café) et peut consistant.

Pour les parcours vert et rouge (le plus petit et le plus grand), il a semblé manquer de point d'eau.

En ce qui concerne le balisage, le choix des couleurs verte et bleue a créé souvent des confusions avec le feuillage. Les randonneurs de la piste 25 km ont relevé un manque de balises.

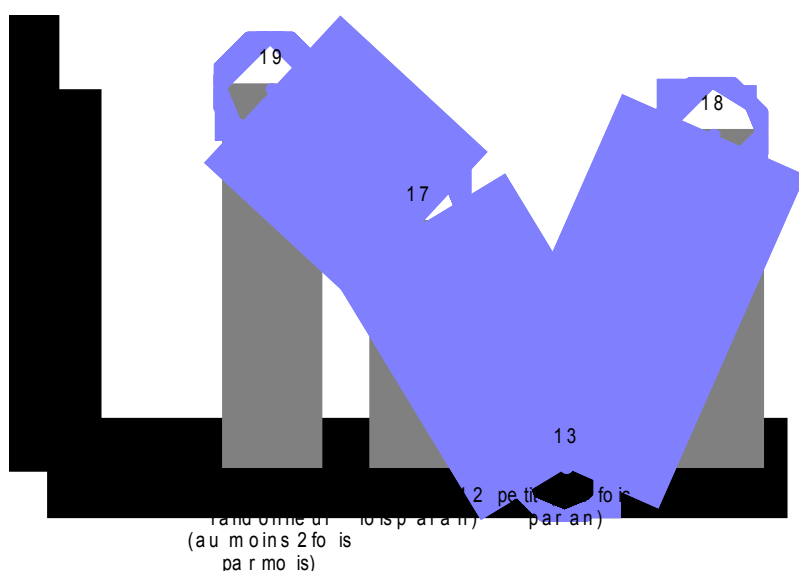
En ce qui concerne les cartes (verte notamment), elles n'étaient pas assez détaillées, et manquait de précisions (embranchement de chemin...).

Au niveau de la sécurité : absence de d'indications nécessaires à certains endroit pour les handicapés (pierres, chemins étroits...).

16% des personnes s'étant baladé sur le marché, ont été déçu par l'insuffisance des exposants présents.

3- ANALYSE DES TRIS CROISÉS : LES CONCLUSIONS

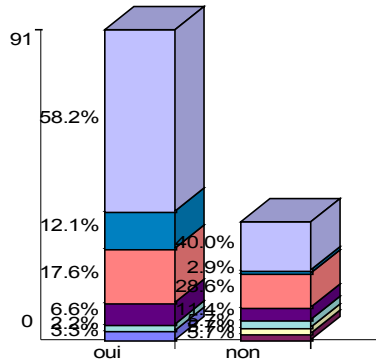
D'après les résultats précédents, nous pouvons désormais analyser plus finement les données, en pratiquant un tri croisé des données, en associant entre elles les plus pertinentes.



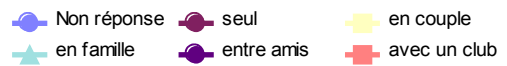
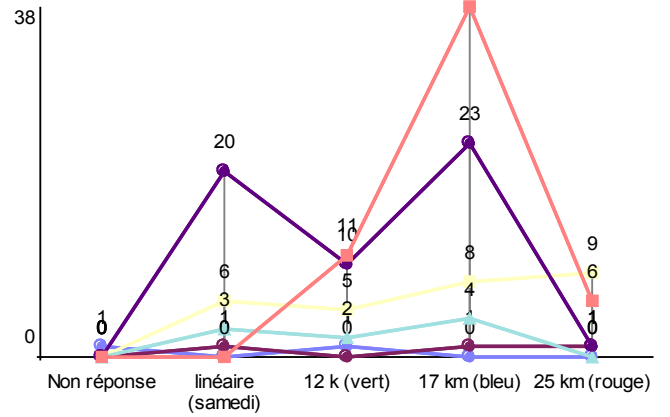
Si l'on croise les données « type de randonneur » avec « nombre de km parcourus moyen par randonnée », on remarque que les randonneurs confirmés parcourent en moyenne 19 km (maximum 30 km). Les randonneurs moyens marchent 17 km en moyenne et les petits randonneurs 13 km (10 km minimum). La moyenne tout type de randonneur confondu s'élève à 18 km, ceci montre qu'il y a d'autant plus de moyen et grand randonneur.

Ici, on peut bien visualiser que les commentaires précédents se vérifient aussi bien pour les licenciés que les non licenciés, ils marchent en moyenne plus de 18 km.

licencié x km

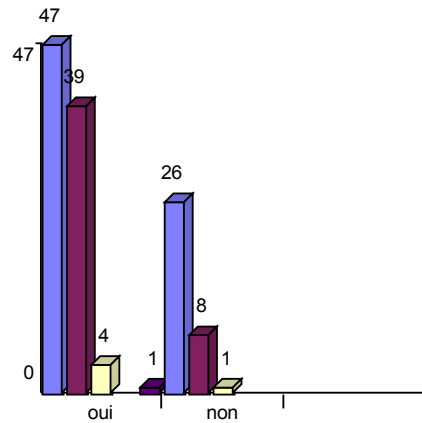


'compagnie' x 'randonnée'

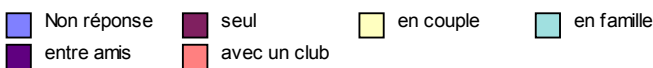
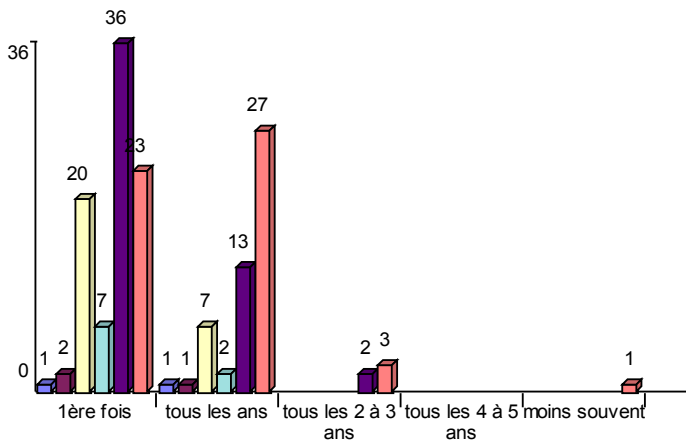


Les données « compagnie » et « randonnée », montrent que le parcours de 17 km a été le plus emprunté aussi bien par les randonneurs en famille, entre amis, en club ou en couple. On notera que le samedi a attiré beaucoup plus de personnes non licenciées dans un club.

licencié x participation



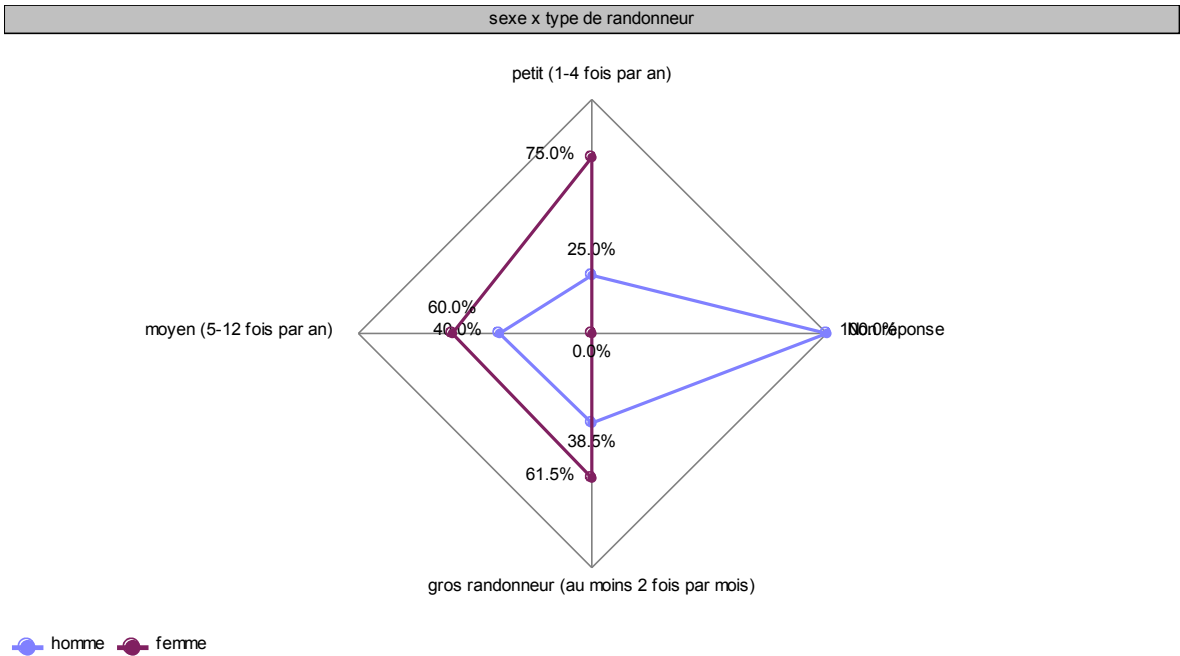
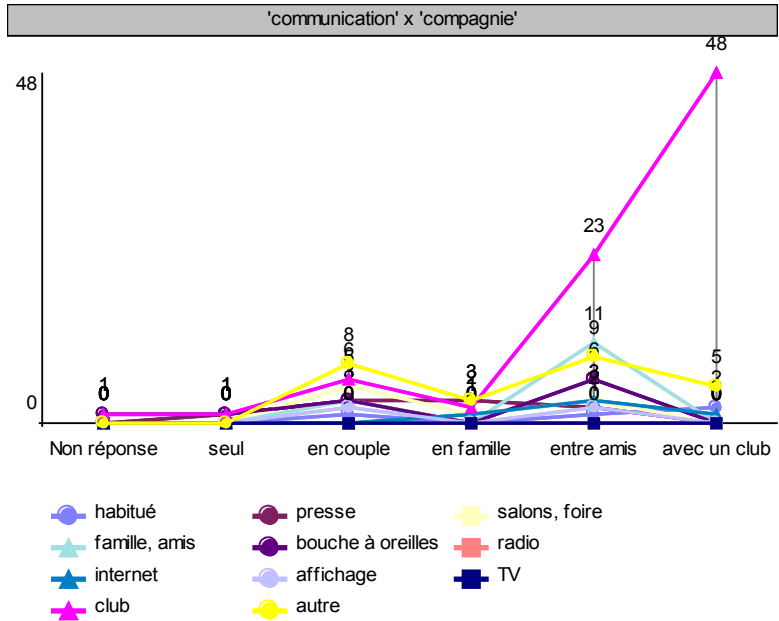
participation x compagnie



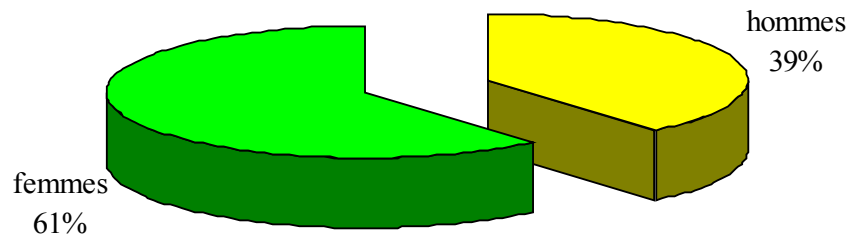
Ci-dessus, on voit que la majorité des participants tous confondus viennent pour la première fois sur la manifestation, mais principalement les personnes entre amis (on considère ici que les personnes licenciées ont coché également la case entre amis, ce qui explique le taux important). Il est justement intéressant de voir dans le deuxième graphique, que si l'on partage les non licenciés des licenciés, le taux de participation pour « la première fois » est plus élevé pour les licenciés et s'équilibre presque avec « les fidèles ».

Ce graphique illustre donc qu'il y a eu un réel effort de communication pour attirer de nouveaux participants (il serait intéressant de voir quel support écrit a été le plus bénéfique).

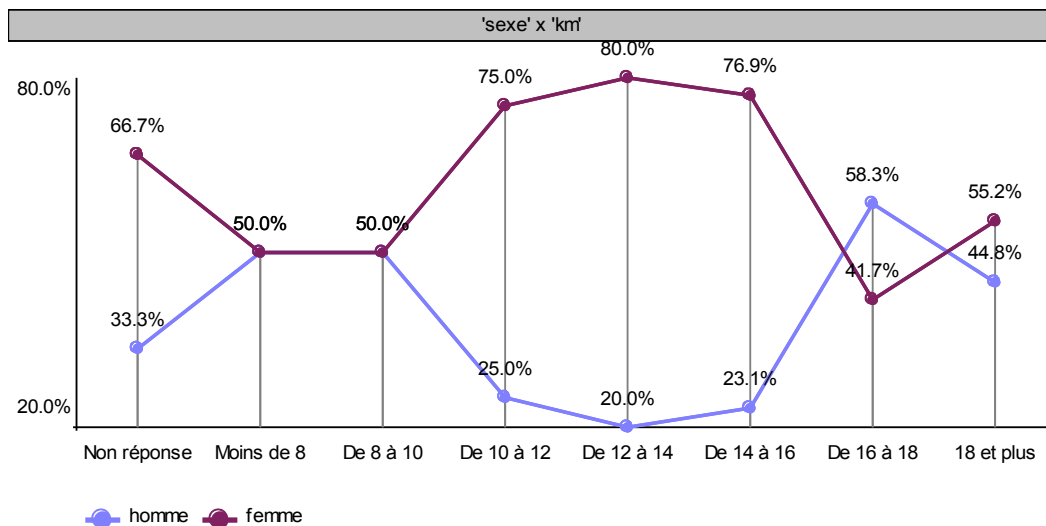
En parlant de communication, les personnes licenciées ont été informées de la manifestation par leur club respectif. Les personnes en famille, entre amis ou en couple l'ont été principalement par relations ou les collectivités locales. La communication vers les clubs a plutôt pas mal fonctionné.



Nous avons vu précédemment que les femmes sont le plus représentées sur la manifestation, elles conservent leur place également sur la densité de randonnée, d'après le premier graphique. Elles sont grandes et moyennes et petites randonneuses devant les hommes.



Si l'on regarde au niveau des kilométrages en moyenne, les hommes reprennent l'avantage. Le graphique ci-dessous le détaille davantage.



4- CONCLUSIONS, PRÉCONISATIONS

Les 24èmes journées de la randonnée pédestre organisées par le Comité Départemental de Randonnées Pédestres ont encore été un véritable succès cette année, malgré une chute du nombre de participants due en grande partie au temps maussade sur le littoral.

D'après les résultats de l'enquête, on peut clairement identifier le profil des participants, plutôt représenté par la gente féminine senior.

Le bilan des randonneurs par rapport à la manifestation est très positif en général, ils sont très satisfaits de l'organisation et de la qualité des sentiers choisis. Les sportifs recherchent avant tout la convivialité, la proximité et le plaisir sur ce type de manifestation.

La communication réalisée a apporté de nouveaux participants, 58% sont venus sur la manifestation pour la première fois. Les participants sont pour les 2/3 licenciés dans un club et le parcours le plus emprunté est la boucle de 17 km.

Les organisateurs ont profité de leur expérience bien établie dans le déroulement et la mise en place de la manifestation depuis de nombreuses années. Ainsi il n'existe pas de réels soucis d'organisation. Cependant, les quelques remarques émises par les participants mérites d'être prises en considération, afin d'évoluer et de satisfaire dans la mesure du possible leurs attentes.

D'une part ne faudrait-il pas ajouter un peu de consistance et de la variété au niveau des boissons lors du petit déjeuner ? Pour les pauses encas, peut-être prévoir un peu plus de sucreries (barres céréales, pain d'épice) et situer les points de ravitaillement à mi-parcours. D'autre part, peut-être faudrait-il prévoir une pause rafraîchissement même sur le petit parcours (attendu par les randonneurs), et ajouter un deuxième stand sur le plus long itinéraire ?

Au sujet du balisage, il faudrait penser à choisir des couleurs tranchantes par rapport à la nature.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE « MANIFESTATION »

CHAMPIONNAT REGIONAL DE DESCENTE VTT

GRAISSESSAC – 4 ET 5 JUIN 2005

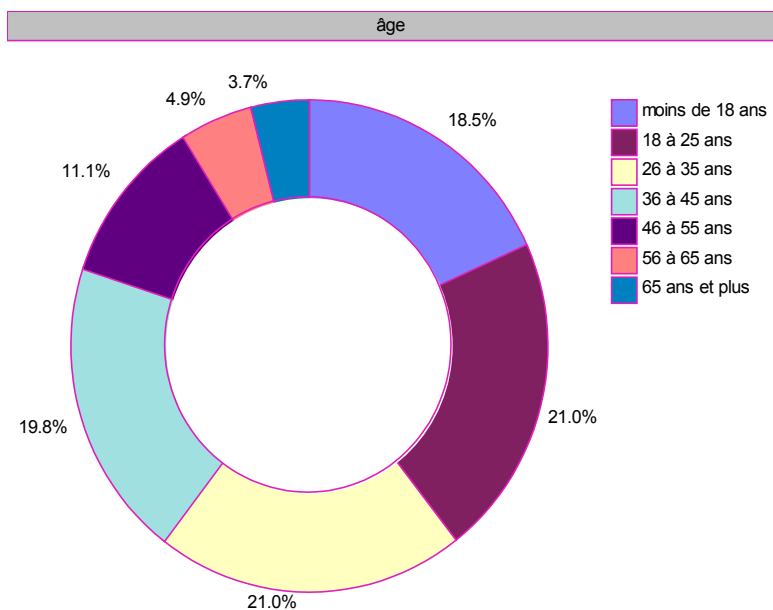
Après une reconnaissance du terrain le samedi, la compétition s'est déroulée en deux manches (descentes) le dimanche. Un total de 100 participants a dévalé la piste successivement. Nous attendions à l'arrivée les VTTistes pour connaître leur opinion sur l'événement sportif et profitions des temps de débattement entre chaque descente pour questionner également les spectateurs. Nous avons élaboré notre échantillon sur une base de 80 personnes, en interrogeant presque autant de « VTTistes » que de spectateurs.

1- FICHE D'IDENTITÉ DE LA MANIFESTATION

- **Nom** : Championnat régional de descente VTT
- **Lieu** : Graissessac
- **Date** : 4 et 5 juin 2005
- **Ancienneté** : (4 ans) - 1 ère année organisée par le club Bike Aventure
- **Sport** : Descente VTT
- **Organisateurs** : Club Bike Aventure
- **Type de manifestation** : Compétition régionale
- **Objectif, sens donné** : Sélection pour le championnat de France
- **Public** : Licencié et non licencié
- **Inscription** : 20€ pour les licenciés, 22€ pour les non licenciés
- **Animations** : Sono, « pasta party » le samedi soir
- **Promotion de l'événement** : Presse locale, radio (fun), fichier club, tract, affichage
- **Coproduction avec Hérault Sport** : Subventions, gadgeterie, matériels divers (talky walky), véhicule
- **Nombre d'encadrants** : 30
- **Nombre de participants** : 100
- **Nombre de visiteurs** : Entre 100 et 200
- **Services annexes** : Sanitaires, ravitaillement pour les participants, mise à disposition d'un terrain pour camper, nettoyage des VTT
- **Commerces locaux** : Oui (restaurateur, gîte, camping, épicerie)
- **Poubelles** : Sacs poubelles disposés sur le site
- **Accès** : Parking
- **Sécurité** : Poste de sécurité sur les sentiers, croix rouge, axe rouge
- **Invités** : Elus locaux
- **Partenaires** : Hérault Sport, Madeleine Cerdon (Sète), Fun Radio, X-one

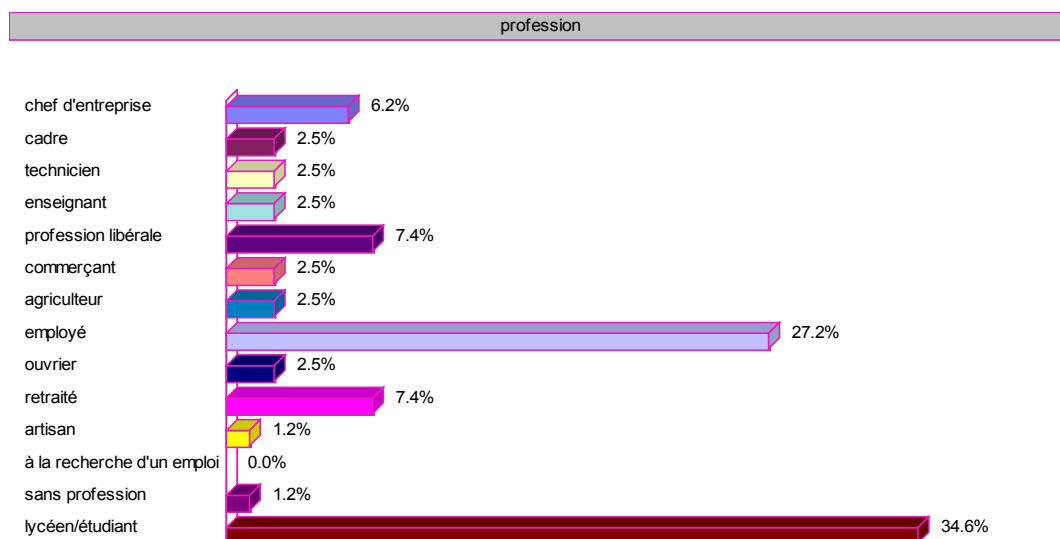
2- ANALYSE DES TRIS À PLAT : PROFIL TYPE

Depuis quelques années, une nouvelle gamme de VTT est arrivée sur le marché. Emprunt d'un esprit de liberté dans l'activité, ce type de VTT se destine à la descente. Sport très physique et à sensations fortes, le « freeride » (vélo tous suspendus) est un **sport fun** est réservé à une population jeune et proche de la nature. On peut d'ailleurs le vérifier par rapport à notre échantillon, la population est essentiellement jeune, avec **40% de moins de 25 ans** avec un taux de participation masculin de **95%**.



Si l'on intègre les spectateurs à notre étude, on remarque que la moyenne d'âge est plus élevée mais la représentativité masculine reste inchangée (74,1%). **La population spectatrice est surtout composée de personnes accompagnatrices.**

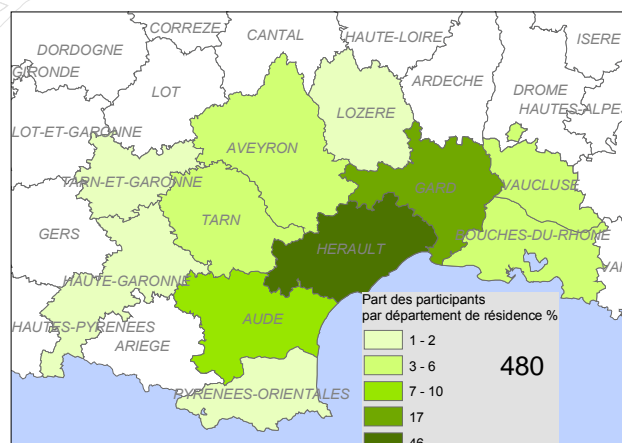
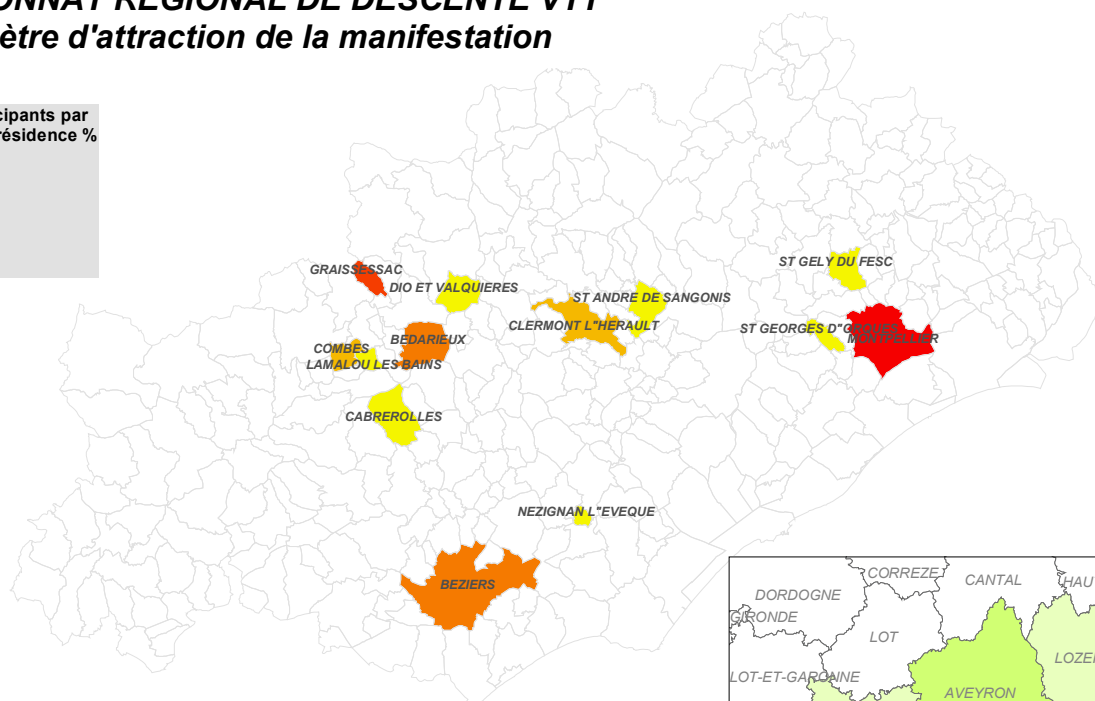
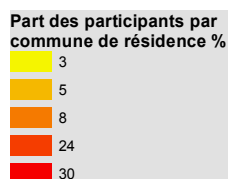
La jeunesse étant très présente sur le championnat, ceux-ci sont pour la grande majorité **collégiens, lycéens ou étudiants (34,6%)**. La deuxième catégorie professionnelle la plus représentée est celle des **employés (11%)**.



Il est particulièrement intéressant de repérer la commune de résidence des participants afin de d'évaluer l'attractivité de l'événement. Dans un premier temps nous pouvons analyser la zone d'attraction dans le département organisateur, puis dans un second temps l'attrait par rapport à aux autres départements.

88, 9% des participants et des spectateurs n'habitent pas la commune. Montpellier et Béziers sont les villes les plus représentées sur la compétition. L'étendue de la **zone d'attraction est assez large**, on note une concentration de **participants de proximité** (communes en périphérie de Graissessac). La communication a dépassé les frontières héraultaises, puisque **61,**

CHAMPIONNAT REGIONAL DE DESCENTE VTT Périmètre d'attraction de la manifestation

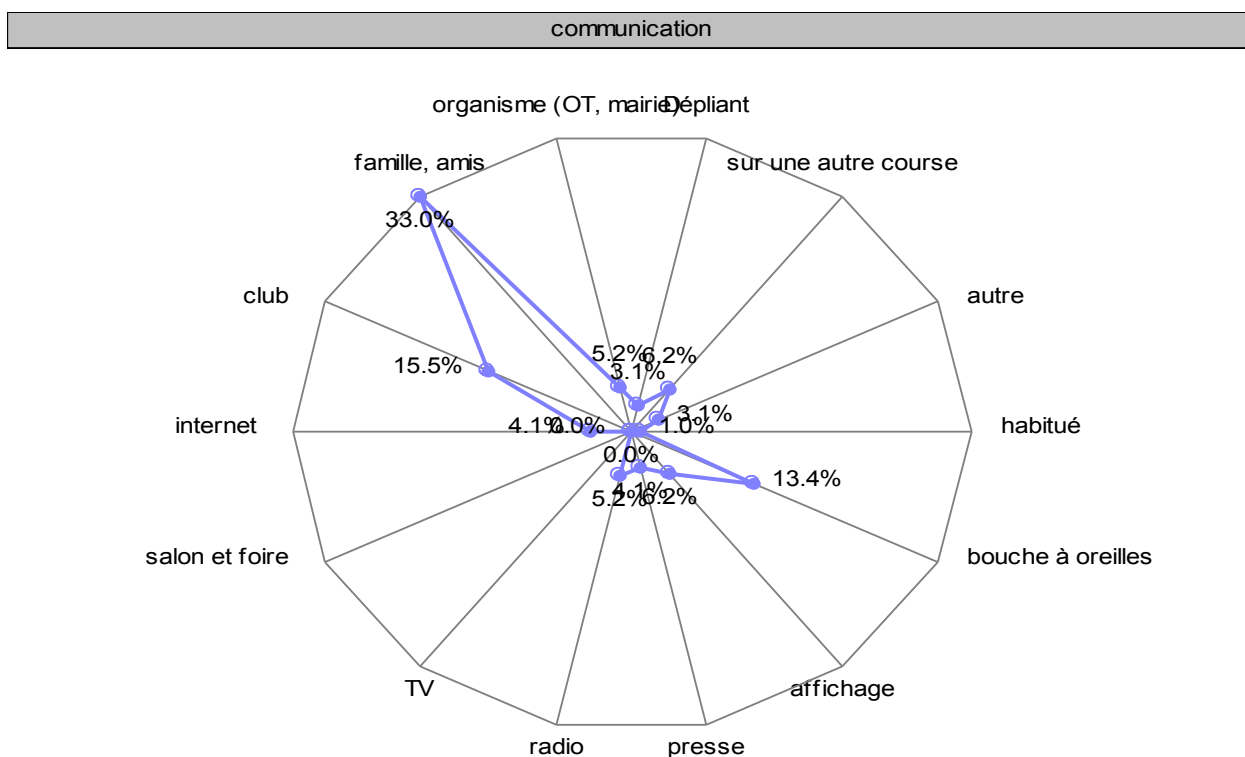


8% des personnes résident dans les départements limitrophes. Les départements du **Gard (17%)** et de **l'Aude (10%)** sont les plus représentés après **l'Hérault (46%)**. Grâce à la carte suivante, nous pouvons visualiser de manière plus concrète le périmètre d'attraction de manifestation.

En descente plusieurs catégories sont définies par rapport à la technicité du vélo. Dans notre enquête **81%** des « riders » ont un certain niveau, puisqu'ils appartiennent à la catégorie « **pro** » (aucune restriction sur le matériel) et 19% concourent en catégorie « sport » (cadre rigide avec suspension avant).

56,8% des personnes interrogées sont présentes sur la manifestation pour le week-end, notamment les VVTistes qui arrivent le samedi pour la reconnaissance du terrain. Ils se sont logés, pendant la nuit de samedi à dimanche, principalement sur le **terrain de campement** mis à disposition par la mairie (**32,1%**) et 16% des personnes en **gîte et chambres d'hôtes**.

55,5% des interrogés ont pris connaissance de la manifestation par **les amis, la famille, le bouche à oreilles**, et une part de **18,5%** par le club. La communication par les médias n'a pas été très concluante.



Les raisons qui motivent les **VTTistes** à participer à la compétition, sont la **passion** pour la descente (49,4%). Ce sport individuel et chronométré engendre le **défi sportif personnel** et la

compétition surtout pour les jeunes (30,9%). Une part de **plaisir** est également très importante (32,1%).

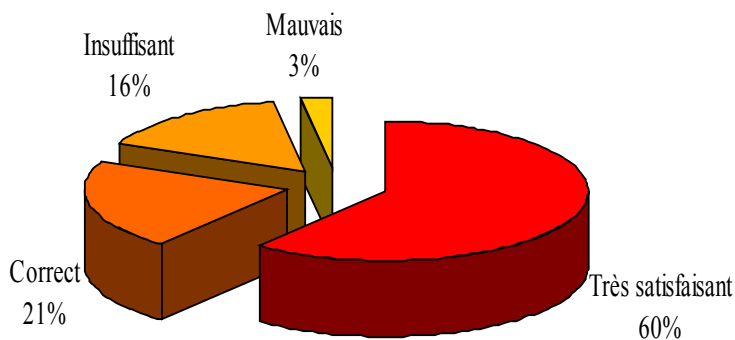
Du côté des **spectateurs**, les principales raisons de leur venue sont l'**encouragement** et l'**accompagnement des proches** (notamment des mineurs (26%)), et passer un moment en **famille** (17,3), pendant tout le week-end (22,2%).

74,4% des repas ont été pris sur place (pique nique personnel) dont **17,3% dans le restaurant du village**. Les **dépenses moyennes par ménage** pour la manifestation s'élèvent à **plus de 51€**, inscription, hébergement, restauration, buvette compris. Sachant que les dépenses sont en moyenne de 110€.

Les spectateurs et les participants sont venus essentiellement **accompagnés en famille (56,8%) ou entre amis (34,6%)**.

Les **spectateurs** sont des personnes sportives à **67% et pratiquent en général le VTT**. Les VTTistes sont relativement exclusifs dans leur sport et se limitent à leur sport de prédilection. **Seulement 55% des participants pratiquent un autre sport restant plutôt dans l'esprit « fun »** tels que l'escalade, la moto cross, la spéléologie, le kayak... On compte **43,2% de licenciés** dans un club et notamment dans un club de VTT.

L'appréciation générale par rapport à la manifestation est plus que positive avec un taux de **58% de très satisfaits et 29,6% de satisfaits**. Si l'on déroule les sentiments en fonction de critères précis, on remarque que **l'accueil à été très satisfaisant à 76,5%, le parcours très bien choisi à 81%** malgré qu'il ait été jugé un peu difficile à certains endroits.



60% des personnes ont jugés la **sécurité très correcte**, on compte tout de même **16% de participants qui l'on trouvé insuffisante, voir mauvaise (3%)**.

Nous verrons par la suite quelles en étaient les raisons.

Au niveau de l'**animation**, **53,1% on été très content**, cependant **7,4% l'on estimé trop superficielle**. 64% des personnes qui ont participé à la « **pasta party** » du samedi soir on été **très ravis**. **Le taux de retour sur la manifestation est excellent avec 84% de promesses**.

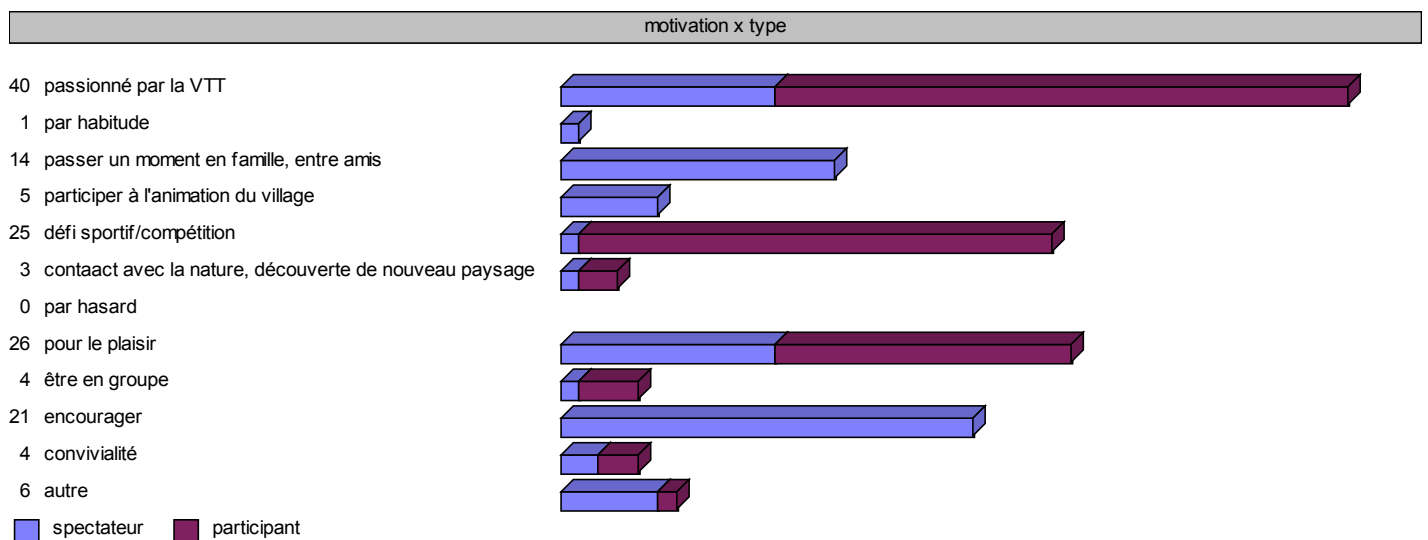
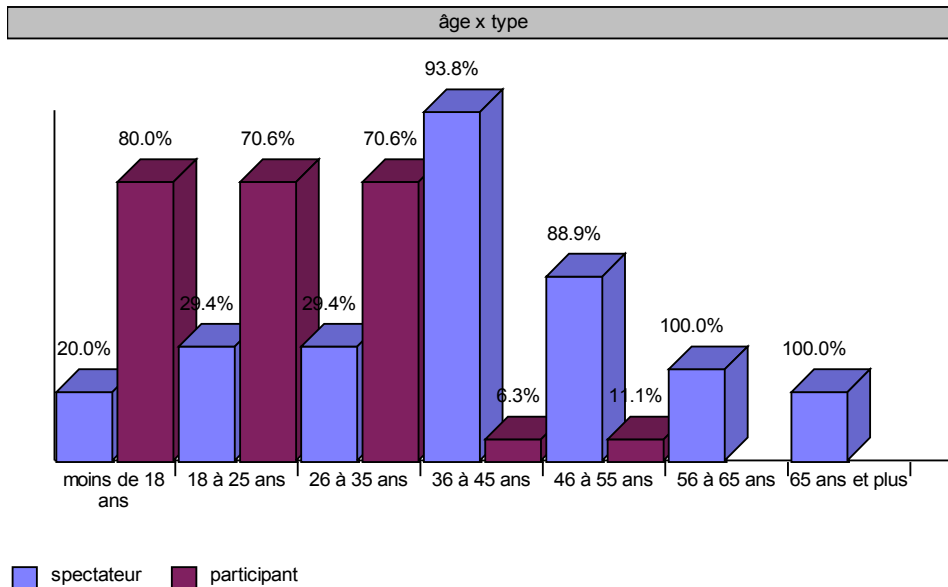
En donnant la liberté de paroles aux interviewés sur les éventuelles remarques ou suggestions pour améliorer la manifestation, nous avons relevé quelques détails importants :

- **Plus d'informations et de détails sur le règlement, le timing** pendant la course
- **Plus de communication** dans la presse, affichage
- **Problème à l'arrivée** : risque de télescopage avec les deux arrivées
- **Piste assez difficile au niveau des sauts** : hauts, rallongement des bosses.
- **Manque de sécurité** : plus de matelas de protection contre les arbres et de préférence en mousse, car les bottes de pailles s'éparpillent sur la piste (terrain glissant)
- **Problème de gestion des navettes** : manque de navette (entassé), pas d'organisation au niveau des remontées (faire monter en priorité les premiers « riders »)
- **La croix rouge pas assez présente sur le parcours**
- **Les minimes ont demandés à avoir plus de sauts**

- **Annonce par le speaker des temps et des noms à l'arrivée** (besoin de reconnaissance des sportifs)
- **Plus d'animation**

3- ANALYSE DES TRIS CROISÉS : LES CONCLUSIONS

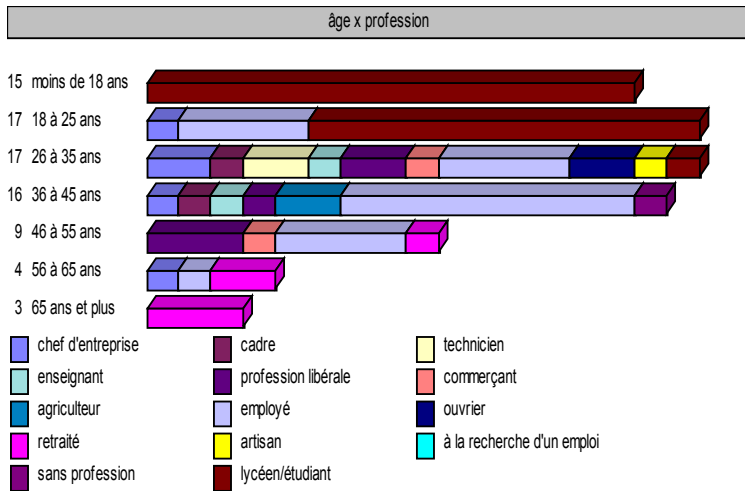
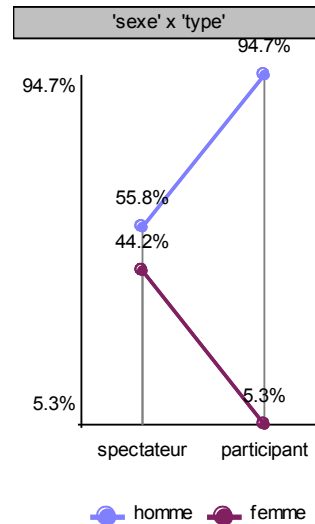
Dans le paragraphe suivant, nous avons procédé à un tri croisé des données entre elles. Nous avons extrait les analyses les plus intéressantes.



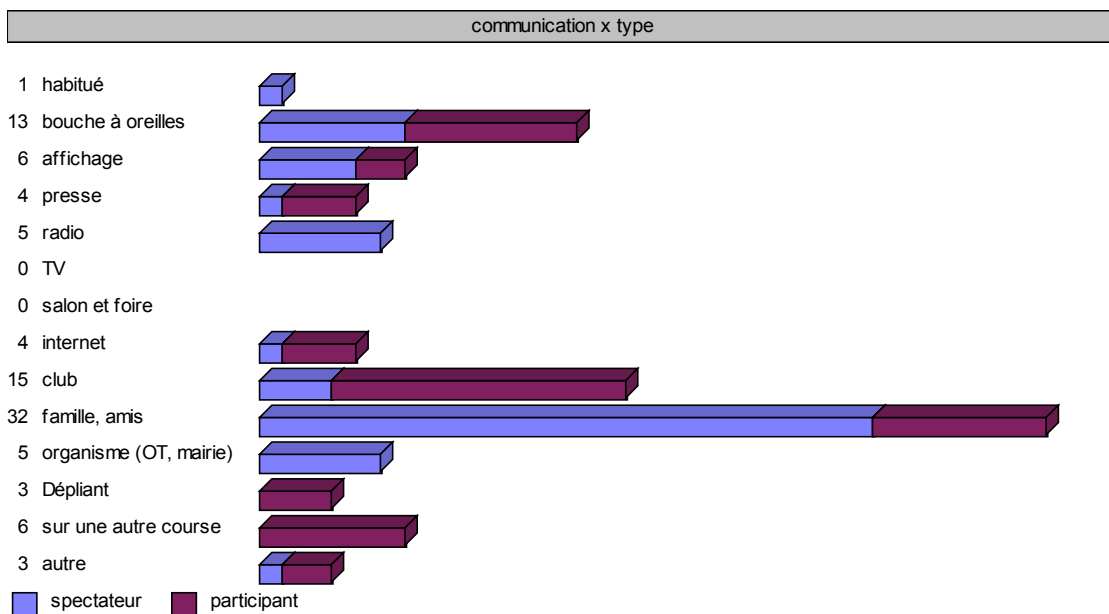
Le premier graphique nous montre clairement que les VTTistes sont majoritairement jeunes et les spectateurs plus âgés. On imagine que ces derniers sont représentés par la famille, puisque le deuxième graphique démontre que les principales motivations des spectateurs sont l'accompagnement, l'encouragement et la famille.

La descente VTT est un sport très masculin, le trait bleu nous indique que 94,7% des hommes étaient représentés au championnat.

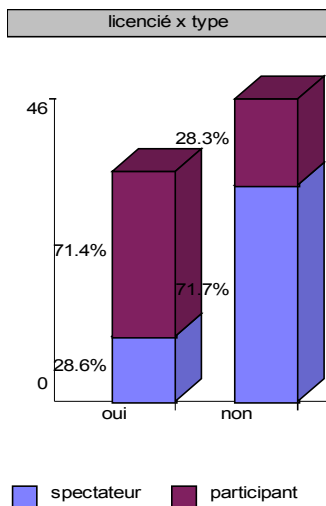
En contre partie, les femmes étaient nettement plus présentes en tant que spectatrices, l'écart sur le graphique est en effet moins évident avec les hommes.



Comme nous avons pu le constater dans la partie précédente, la catégorie professionnelle la plus évoquée est celle des lycéens et étudiants, compte tenu de l'âge des participants.

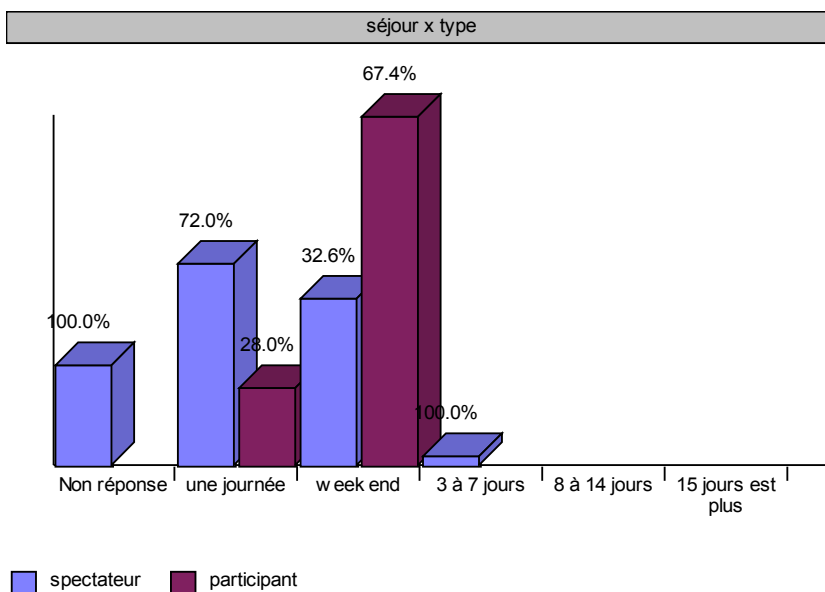


La communication hors média a le plus fonctionné (club, bouche à oreilles, famille et amis). Les participants ont été informés très logiquement par leur club respectif et les spectateurs par les participants. Finalement, la proportion de touristes purs, sans lien avec les participants est quasiment inexistante.



Les VVTistes sont majoritairement tous licenciés dans un club. La logique pour les spectateurs est inversement proportionnelle.

La logique pour les spectateurs est inversement proportionnelle.



Les séjours sont de courte durée, et exclusivement destinés à l'événement. C'est un tourisme sportif de proximité, notamment pour les participants.

4- CONCLUSIONS, PRÉCONISATIONS

Pour la première année, le championnat régional de descente VTT organisé par le club Bike Aventure, a été un succès. L'ensemble des participants était ravi du week-end passé. Malgré quelques détails d'organisation, nous tirons des conclusions assez positives de la manifestation. Afin de poursuivre dans cette direction et garantir une réussite encore meilleure l'année prochaine, nous pouvons émettre en concordance avec les participants certaines recommandations.

Dans un premier temps il est utile de souligner que la manifestation a permis de dynamiser un village des Hauts-Cantons et faire découvrir aux touristes la beauté du patrimoine. Nous avons assisté en effet à un tourisme sportif de proximité, puisque la durée de séjour sur le territoire est supérieure à 24h et hors du lieu de résidence. L'événement a occasionné des retombées économiques pour la population locale, notamment avec le restaurant du village et les hébergements marchands de proximité (gîtes et chambres d'hôtes). A ce propos, il faudrait penser à repositionner la buvette sur le site vers le flux de personnes (spectateurs en priorité), car c'est une importante source de bénéfices lors d'une manifestation. Elle était presque invisible et pas très accessible.

Les jeunes étant très investis dans ce sport, peuvent générer une population de spectateur assez importante (famille et amis). Afin de faire découvrir davantage le terroir, il serait peut être judicieux d'aménager l'air d'arrivée par un marché et présenter des produits locaux. Ceci permettrait d'apporter une animation pendant le week-end.

Sans utiliser un autre véhicule pour les remontées, il faudrait peut-être songer à établir un ordre de passage en annonçant des groupes de dossards à se présenter aux véhicules.

Il serait intéressant pour les VVTistes et les spectateurs de connaître le temps effectué à la fin de la descente ainsi qu'annoncer le nom du coureur (en temps réel grâce à l'ordinateur); ceci soulève le souci d'une grande attention de la part du speaker.

Un effort de communication dans les médias reste à faire pour attirer davantage de personnes.

L'ensemble de ces éléments pourront peut être apporter quelques améliorations à la manifestation. Il serait peut-être judicieux de les prendre en considération.

CONCLUSION

D'après l'échantillon étudié, l'organisation des manifestations sportives de pleine nature dans le Pays Haut Languedoc Vignoble est bénéfique pour les communes qui les accueillent. Elles rentrent dans le triptyque du développement durable, qui insiste sur la nécessité d'intégrer l'équité sociale et la prudence écologique dans les modèles de développement économique. En effet, elles intègrent l'ensemble de la population et pense également aux personnes à mobilité réduite.

Elles favorisent les retombées économiques locales grâce à l'hébergement, à la restauration qui sont mis à contribution pour répondre aux besoins des participants. Elles font participer en priorité les fournisseurs locaux.

Le sens donné aux manifestations est principalement orienté vers la découverte des territoires par les activités sportives de pleine nature, la sensibilisation et la protection de l'environnement.

Les événements sportifs sont de réels moteurs d'animation, de redynamisation des villages, qui sont à l'écart des grandes métropoles. C'est un moyen de découverte du patrimoine naturel et gastronomique par les marchés du terroir souvent présents sur chaque manifestation.

Même si la plupart des participants ou des spectateurs sont excursionnistes (une journée sans hébergement), on peut qualifier le type de tourisme sur les manifestations. C'est un tourisme dit sportif de pleine nature de proximité puisque chaque manifestation attire en particulier l'Hérault et les départements limitrophes.

Le Pays Haut Languedoc Vignoble organise chaque année des manifestations sportives au sein de son territoire. Compte tenu des réussites successives et du sentiment positif exprimé par les participants, les spectateurs et les autochtones, il est indispensable de poursuivre dans cette direction et d'organiser davantage des manifestations sportives de pleine nature pour faire découvrir le Pays et participer au développement local. La communication joue un rôle primordial pour attirer les foules, elle n'est donc pas à négliger de la part des organisateurs.